



AHS



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|------------|
| AVANT-PROPOS..... | 3 |
| IMPLANTATION DE L’AHS-FC PAR MISSION | 5 |
| PRESENTATION | 7 |
| ORGANIGRAMME DE GESTION..... | 11 |
| CONSEIL D’ADMINISTRATION..... | 13 |
| RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL | 15 |
| DIRECTION GENERALE..... | 19 |
| MISSION « HANDICAP » | 33 |
| DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25) | 35 |
| EQUIPE MOBILE AUTISME DU DOUBS (EMA25) | 43 |
| SECTEUR « ENFANTS » | 53 |
| CMPP | 55 |
| DAME GRAND BESANÇON | 67 |
| IME DE MONTFORT | 69 |
| IME L’ESSOR | 87 |
| SERVICE PMO GRAND BESANÇON | 99 |
| DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL | 101 |
| IME L’ENVOL | 103 |
| IMP L’ESPEREL | 119 |
| SERVICE PMO AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL | 131 |
| DAME HAUT-DOUBS | 133 |
| IME L’EVEIL | 135 |
| CMPRO VAUCLUSE | 149 |
| SERVICE PMO HAUT-DOUBS | 165 |
| DAPEH 25 | 167 |
| EMAS 25 ET EMAS AU-NFC | 175 |
| SESSAD COMTOIS | 185 |
| SECTEUR « ADULTES » | 199 |
| EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL | 201 |
| ESAT DE VILLERSEXEL | 213 |
| EAM BELLEVUE | 225 |
| EAM LA CITADELLE | 235 |
| EANM FOYER DE VIE ROUSSET | 249 |
| EANM FOYER DE VIE LE MANOIR | 261 |
| MAS GUY DE MOUSTIER | 275 |
| MAS GEORGES PERNOT | 289 |
| SAMS VIVRE EN VILLE | 301 |
| MISSION « SANTE PUBLIQUE » | 313 |
| CEGIDD DOUBS-JURA | 315 |
| CLAT DOUBS-JURA | 327 |
| POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE | 337 |
| CSAPA LE RELAIS EQUINOXE | 341 |
| CAARUD ENTR’ACTES | 351 |
| MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION » | 359 |
| DAHIS (DISPOSITIF D’ACCOMPAGNEMENT, D’HEBERGEMENT ET D’INSERTION SOCIALE) | 361 |
| SPADA FRANCHE-COMTE | 369 |
| CADA 25 | 377 |

| | |
|--------------------|-----|
| CADA 70 | 383 |
| CPH | 389 |
| DMNA 25 | 395 |
| DMNA 70 | 405 |
| CEP ST JOSEPH | 411 |
| MECS ANDRE MARGUET | 423 |
| MECS PAS A PAS | 435 |

| | |
|--------------------------------|------------|
| SIGLES ET ABBREVIATIONS | 447 |
|--------------------------------|------------|

Le rapport d'activité 2022 publié en mai 2023 est illustré par le talent de Jérémy, artiste, et résident du Foyer de vie le Manoir.

Jérémy a réalisé cette oeuvre à l'occasion du concours interne « carte de vœux » organisé fin 2022, auquel tous les établissements de l'AHS-FC et les personnes accompagnées peuvent participer.

Dans des tons pastels chaleureux, il nous plonge dans un environnement maritime apaisant et nous invite à garder le cap de l'action auprès des publics vulnérables.

Continuons à faire émerger des talents, reconnaître la différence, soutenir les personnes accueillies par l'Association pour donner aux bénéficiaires le pouvoir d'agir.

Merci à chacun d'eux.



IMPLANTATION DE L'AHS-FC PAR MISSION



I. HISTORIQUE

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté, reconnue d'Utilité Publique, est un acteur de l'économie sociale et solidaire agissant dans le domaine sanitaire, médico-social et social grâce à l'opérationnalité de près de 35 établissements et services implantés sur le territoire régional.

Fondée en 1918, l'Association assure une mission de service public. Elle rappelle dans ses statuts que sa finalité « est d'être à l'écoute et de venir en aide aux personnes en difficulté ».



Pierre-Etienne de Moustier - Président depuis 1994

II. PRÉSENTATION ET ÉVOLUTION DES MISSIONS

Comme le prévoient ses statuts, l'AHS-FC est investie dans trois missions :

| MISSION HANDICAP | MISSION SANTÉ PUBLIQUE | MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION |
|------------------------------------|--|--|
| ENFANTS, ADULTES, TRAVAIL | ADDICTIONS, SANTÉ SEXUELLE, TUBERCULOSE | ENFANTS, ADULTES |
| DEFICIENCE INTELLECTUELLE | PREVENTION | ACCOMPAGNEMENT, HEBERGEMENT ET INSERTION DES PERSONNES MIGRANTES |
| DEFICIENCE MOTRICE | INFORMATION | PROTECTION DE L'ENFANCE |
| HANDICAP PSYCHIQUE | DEPISTAGE | PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE |
| TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME | VACCINATION | INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE |
| POLYHANDICAP | SOINS | |

L'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté met en œuvre ces 3 missions grâce à l'engagement et la technicité des 1 000 professionnels qu'elle emploie au sein de ses établissements et services.

En plus de 100 ans d'existence, l'AHS-FC a élargi son champ d'action dans le secteur social et médico-social sous l'effet de deux mouvements :

- ✓ La volonté d'apporter des réponses concrètes, adaptées et évolutives aux besoins repérés par les professionnels chaque jour sur le terrain
- ✓ La conviction de ses administrateurs de l'intérêt qu'il y a à prendre en compte l'ensemble des problématiques des personnes les plus vulnérables et de leur apporter des réponses différenciées mais cohérentes. L'objet social particulièrement large de l'association reposant ainsi sur l'idée universelle de *l'unicité* de la personne humaine.

Pour consolider ses missions et les adapter, l'AHS-FC est engagée dans une démarche de contractualisation avec les Autorités de Tarification et de Contrôle dont relèvent les établissements et services de l'Association : ARS BFC, Départementaux (Doubs et Haute-Saône), DREETS...

Cette contractualisation pluriannuelle permet de poser avec les Autorités un cadre de référence et d'action pérenne dans le territoire franc-comtois, à travers la définition partagée d'objectifs et de moyens.

Parallèlement, la signature des conventions avec l'Education Nationale pour la scolarisation des enfants en situation de handicap soutient, via les Unités d'Enseignement spécialisées, un objectif affirmé d'inclusion.

III. RÉPARTITION DES MISSIONS

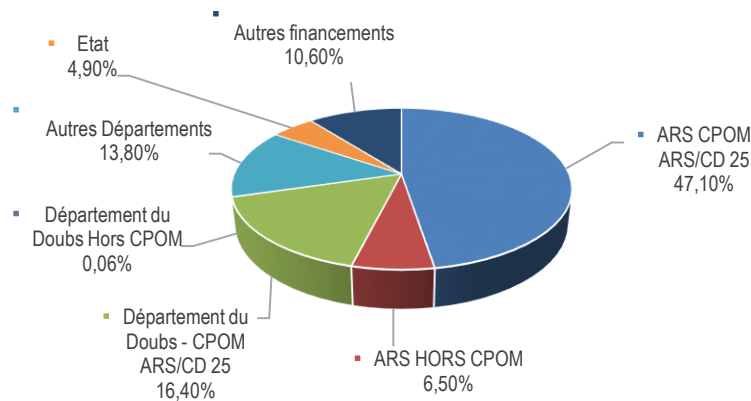
Les missions principales de l'ASSOCIATION D'HYGIÈNE SOCIALE sont ainsi réparties au regard de leur part respective dans les charges associatives :



L'Association accompagne et prend en charge plus de 1 500 personnes chaque jour en institution ou à domicile. En 2022, elle a accueilli près de 3 000 bénéficiaires au sein des services ambulatoires.

IV. RÉPARTITION DES FINANCEMENTS

La répartition des différents financements est la suivante :



En 2022, le compte de résultat consolidé des établissements et services de l'association -après retraitement des opérations inter-établissements- présente des produits à hauteur de 64 652 357€ (contre 58 288 021 € en 2021).

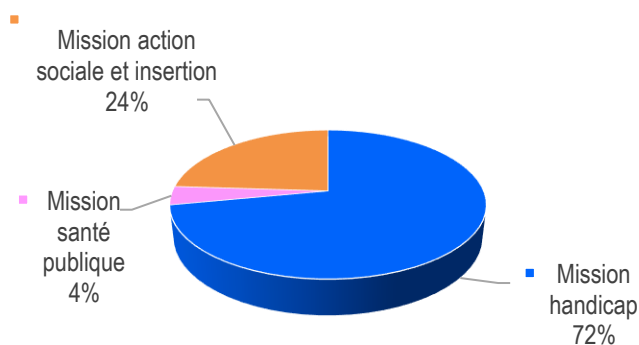
V. PERSONNEL

Pour mettre en œuvre ses missions, l'Association a employé 1 555 personnes différentes entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 (contre 1 497 l'année précédente).

Au 31/12/2022, les salariés présents (hors personnels mis à disposition par l'Education nationale et l'enseignement catholique) étaient au nombre de 1 104 représentant 861 ETP (contre 1 064 en N-1 ou 820 ETP).

A ces effectifs, il convient d'ajouter les postes mis à disposition par l'Éducation nationale et l'enseignement catholique qui, fin mai 2023, représentent 26 personnes.

Par « mission », la répartition des professionnels est la suivante :



Par groupes de familles d'emplois, la répartition des personnels est la suivante (Nombre de personnes bénéficiant à un instant T d'un contrat de travail, quelle que soit la quotité de temps, quelle que soit la nature du contrat) :

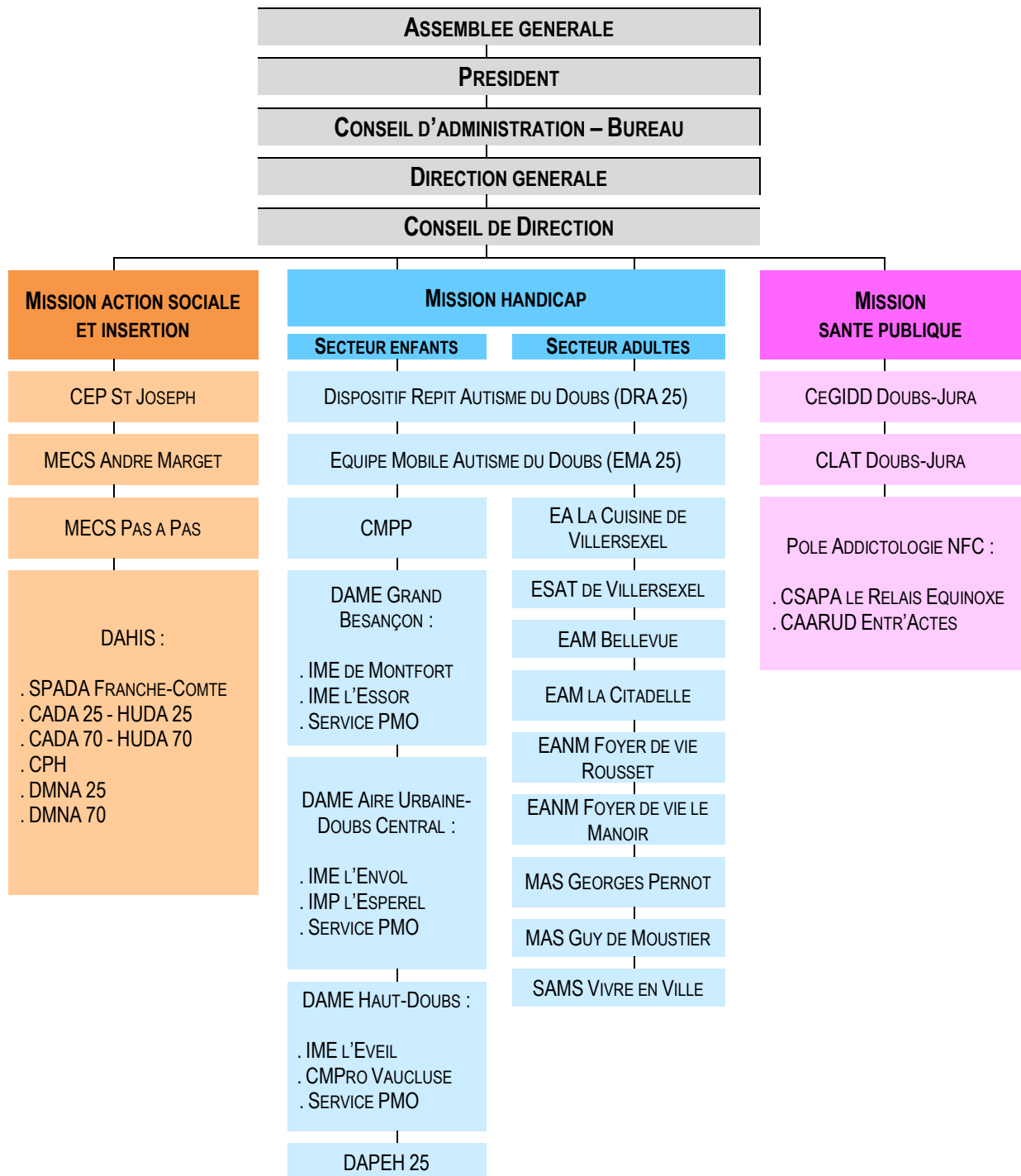
| GROUPES DE FAMILLES D'EMPLOIS | FAMILLES D'EMPLOIS | 31/12/2020 | 31/12/2021 | 31/12/2022 |
|--|------------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Direction | Direction / Encadrement (2) | 58 | 60 | 65 |
| Administration & Gestion | Administration | 55 | 55 | 54 |
| | Gestion & Finances | 13 | 13 | 13 |
| | Ressources Humaines | 5 | 5 | 5 |
| Médical | Médecin | 24 | 20 | 24 |
| Soin | Paramédical | 110 | 108 | 116 |
| | Psychologie | 41 | 44 | 47 |
| Educatif, Pédagogique & Social | Educatif | 392 | 410 | 422 |
| | Pédagogique | 35 | 38 | 37 |
| | Social | 41 | 37 | 48 |
| Restauration | Cuisine | 59 | 65 | 71 |
| Services Généraux | Installation, bâtiment, équipement | 72 | 68 | 71 |
| | Service aux usagers | 95 | 102 | 94 |
| Agents production et prestation de service en ESAT | | 37 | 39 | 37 |
| TOTAL | | 1 037 | 1 064 | 1 104 |

(1) La famille d'emplois « Direction / Encadrement » intègre les emplois de directeurs, chefs de service, cheffes de projet, coordinateurs.

L'AHS-FC est également engagée dans l'accueil de stagiaires, de professionnels en situation d'apprentissage et de jeunes volontaires en service civique.



ORGANIGRAMME DE GESTION



MEMBRES DE DROIT

- Mme la Présidente du Département du Doubs
- M. le Président du Département de Haute-Saône

MEMBRES ELUS A L'ISSUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28/06/2022

- M. Yves AMIOT
- M. le Professeur Régis AUBRY
- Mme Marie-France BARRAUX
- M. Jean-Marie BART
- Mme Odile FAIVRE
- M. le Dr Bernard FERGANE
- Mme le Dr Béatrice GRIMON
- M. Pierre GUILLAUMOT
- M. Robert JEAMBRUN
- M. Jérôme LACAILLE
- M. le Professeur Alain MENGET
- M. Marc MEZIÈRE
- M. Pierre-Etienne de MOUSTIER
- Mme Sonia de PANAFIEU
- M. Jean-François ROBERT
- M. Ernest SCHAER
- Mme Marie-Noëlle SCHOELLER

BUREAU ELU A L'ISSUE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09/12/2022

- | | |
|---------------------|-------------------------------|
| ○ Président | M. Pierre-Etienne de MOUSTIER |
| ○ Vice-Président | M. le Dr Bernard FERGANE |
| ○ Trésorier | M. Marc MEZIERE |
| ○ Trésorier adjoint | M. Pierre GUILLAUMOT |
| ○ Secrétaire | Mme Marie-Noëlle SCHOELLER |



L'action de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté auprès des personnes vulnérables s'exprime quotidiennement à travers l'accompagnement et l'accueil réalisés par les professionnels auprès des bénéficiaires et de leur entourage. Elle suppose également un travail de réflexion permanent pour adapter notre offre, nos organisations et nos modalités d'accompagnement aux besoins des personnes, en prenant en compte les opportunités et les contraintes de l'environnement.

En 2022, l'AHS-FC a accueilli, orienté ou accompagné 20 000 personnes différentes dans le cadre de ses trois missions : santé publique, handicap, action sociale.

Pour élaborer, soutenir et mettre en œuvre les projets individuels des usagers, les professionnels réinterrogent régulièrement les projets d'établissements et services, font évoluer leurs pratiques, identifient les besoins nouveaux ou émergents.

L'implication de chacun est déterminante pour articuler au mieux la construction de projets contribuant à l'évolution de l'offre, et leur mise en œuvre individuelle pour les bénéficiaires. Elle est réelle, constante, incarnée.

Cet engagement quotidien des 1000 professionnels de l'Association qu'il convient de remercier porte le projet associatif. La mobilisation des membres du Conseil d'Administration en faveur de celui-ci et la qualité des relations partenariales nouées avec tous les acteurs dans les territoires le soutiennent et l'enrichissent.

Le rapport d'activité 2022 retrace ces actions auprès des publics vulnérables. Il est traversé par quatre ambitions partagées.



Répondre aux besoins nouveaux, ponctuels ou pérennes

Des tendances de fond, faisant l'objet de réflexions de longue date ont abouti en 2022. Parallèlement, l'Association a développé des réponses d'urgence à des situations nouvelles.

Dans le domaine de la protection de l'enfance, le travail avec le Conseil Départemental de Haute-Saône et la Protection Judiciaire de la Jeunesse s'est conclu par la signature d'un nouveau Contrat d'objectifs et de moyens 2022/2026. Avec un million d'euros de moyens nouveaux, il soutient le développement de l'action à domicile, le renfort des moyens d'internat, la pérennisation d'une unité d'accueil de jeunes enfants de 3 à 6 ans.

Dans le champ du handicap, les travaux au Foyer de vie Rousset permettent depuis le mois d'avril 2023 à 11 résidents en situation de handicap d'expérimenter une nouvelle forme de logement, avec leur propre studio dans un cadre sécurisant soutenant l'accès à plus d'autonomie. En lien avec le Conseil départemental du Doubs, une étude prospective « habitat inclusif » est par ailleurs engagée pour les territoires de Rougemont et Pontarlier.

En urgence, l'Association a également répondu immédiatement présente pour organiser avec les services de l'Etat et les acteurs du secteur l'accueil et l'accompagnement des populations déplacées ukrainiennes dans le Doubs dès le mois de mars 2022. Les services du DAHIS ainsi que le Centre de santé ont apporté une contribution importante à cette solidarité nationale en faveur des victimes du conflit, avec environ 1 000 personnes toujours accompagnées.

C'est également en urgence que le CEGIDD a mis en place avec l'ARS BFC la campagne de vaccination contre le virus du Monkeypox ou « variole du singe » responsable d'une nouvelle épidémie apparue en mai 2022. Près de 400 personnes ont été concernées.

Travailler en partenariat au service des personnes accueillies

Au-delà des échanges de qualité avec les Autorités de Contrôle et de Tarification, le travail partenarial est recherché à plusieurs niveaux. Il est soutenu par l'implication de l'Association au sein de structures du secteur ; il est engagé à chaque fois que possible à l'échelle institutionnelle pour construire ensemble des solutions ; il est activé pour soutenir des situations individuelles complexes avec besoins multiples.

Afin de favoriser le partage d'informations, la synergie des acteurs du secteur, l'émergence de réponses concertées, l'AHS-FC est inscrite au sein de plusieurs associations ou groupements du secteur : Institut Régional du Travail Social, CAMSP du Doubs et de l'Aire Urbaine, Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS), Réseau Qualité des

Etablissements Médico-Sociaux. Ce sont autant de lieux de rencontres, d'élaboration commune, de repérage et d'identification des enjeux.

Par ailleurs, l'Association poursuit l'élaboration de réponses opérationnelles communes avec les acteurs du secteur :

- ✓ Dans le champ du handicap, les Equipes Mobiles d'Appui à la Scolarité sont portées avec la fondation Pluriel, l'Adapei de Belfort, la Fondation Arc en Ciel et l'APF ; le Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap du Doubs associe l'ADDSEA ; l'Equipe Mobile Autisme est pilotée avec le CAMSP, la fondation Pluriel et le Centre Hospitalier de Novillars. Ce dernier est également partenaire du dispositif Vivre en Ville.
- ✓ Le DAHIS s'inscrit pleinement dans ces logiques ; le marché 2022/2024 pour le dispositif premier accueil est porté avec COALLIA, et l'AHS-FC a répondu à un appel à projet régional avec les Sauvageur du Doubs et de Haute-Saône pour le programme AGIR d'accompagnement vers l'emploi et le logement des publics réfugiés.
- ✓ Le pôle addictologie Nord Franche-Comté né en 2022 de la fusion avec l'Association Altau associe quant à lui les collectivités locales à l'élaboration de réponses de proximité, à travers un comité stratégique territorial. Il permet une synergie propice aux actions de préventions et d'accompagnement vers l'emploi notamment.

Ce travail partenarial est également fort au service des usagers pour éviter les ruptures, travailler ensemble en cas de besoins complexes, favoriser les interventions croisées. Dans le champ du handicap, il se fait notamment à travers les Plates-formes territoriales en santé mentale, ainsi que les communautés 360, nouvel outil mis en place et porté par les MDPH. Ces dispositifs que nous apprenons à investir et utiliser se heurtent en partie aujourd'hui à une fragilité du secteur sanitaire psychiatrique dont les tensions ne favorisent pas les accueils séquentiels programmés nécessaires à l'articulation conjointe de nos accompagnements. Ils permettent néanmoins d'envisager des possibles, lorsque la seule intervention d'un établissement ou service de l'Association ne suffit pas.

Soutenir les parcours et projets personnalisés

C'est l'objet social de l'AHS-FC, sa raison d'être : accompagner les personnes vulnérables.

Dans chaque établissement, service, dispositif, les professionnels travaillent à l'élaboration et la mise en œuvre de projets personnalisés de qualité favorisant le bien-être des bénéficiaires et de leur entourage.

Ce travail s'inscrit dans un cadre d'actions structurées par plusieurs objectifs :

- ✓ La prise en compte de l'expression de l'utilisateur ;
- ✓ La diffusion d'une culture et de pratiques inclusives au sein de la société ;
- ✓ La promotion de la bienveillance et une culture de l'éthique individuelle et collective ;
- ✓ La préservation d'un environnement bienveillant et épanouissant pour les usagers ;
- ✓ Le soutien aux proches et aux aidants.

Des pratiques innovantes permettent d'étayer ces projets individuels : utilisation d'outils de communication alternative augmentée, possibilité de parcours internes au sein d'un même dispositif, de stages entre établissements, accès aux outils de formation professionnelle ou encore soutien au logement.

La personnalisation est réelle. Selon le lieu et le type d'accueil, selon les possibilités et moyens de chacun, être autonome dans son logement prendra ainsi diverses formes : choisir l'heure de son réveil, avoir la clé de sa chambre, la personnaliser, avoir un endroit pour recevoir ses proches, participer à des ateliers d'entretien de son chez soi, expérimenter une nuit seul, accéder à un appartement autonome... Dans tous les cas, le travail éducatif et soignant s'engage au service de ces objectifs.

Répondre aux enjeux d'attractivité des métiers

L'action de l'Association est portée par plus de 1 000 professionnels. Comme dans de nombreux secteurs d'activité, les tensions sur le recrutement sont aujourd'hui réelles, et le nombre de postes vacants important. Plusieurs actions sont engagées pour faire face à cette situation.

L'Association se mobilise fortement concernant les enjeux de rémunérations pour faire valoir et reconnaître l'importance que les dispositifs « Laforcade » représentant une augmentation mensuelle nette de 183 € soient étendus à tous les professionnels. En interne, deux accords d'entreprise signés avec les Organisations syndicales ont permis

que les professionnels « oubliés » non concernés par ces dispositions nationales bénéficient au sein de l'AHS-FC de revalorisations spécifiques.

Le recrutement fait l'objet d'une attention particulière. En complément de l'alternance, outil fortement mobilisé par l'Association, nous développons l'ouverture à de nouveaux diplômés, et la possibilité d'accompagner vers un diplôme du secteur des professionnels non qualifiés mais fortement impliqués recrutés en CDI.

L'environnement de travail est également pris en compte avec un programme d'investissement ambitieux pour les usagers et professionnels (système d'information, travaux de réhabilitation et construction). La politique de formation ambitieuse de l'Association pour soutenir le sens donné à l'action, valoriser les savoir-faire, développer l'expertise constitue également un levier important.



Quelles que soient la nature et l'étendue de la déficience, la maladie, la difficulté sociale ou familiale ou tout autre facteur qui les handicape ou altère leur autonomie, l'Association accueille et accompagne les personnes vulnérables en les considérant comme des hommes ou des femmes à part entière. Avec leur histoire, leurs caractéristiques d'hommes ou de femmes, d'enfants ou d'adultes, leurs potentialités bien avant ce qui peut faire leur différence. Avec l'ambition quotidienne que chaque personne accompagnée, quelles que soient ses difficultés, puisse conserver sa liberté et la faculté de l'exercer au mieux dans un objectif d'auto-détermination et de pouvoir d'agir sur sa vie.

*Erwan Becquemie – Directeur général AHS-FC
09 juin 2023*



DIRECTION GENERALE

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Siège social |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | ARS : Décision n° DA 17-074 du 28/11/2017 portant renouvellement des frais de siège pour la période 2018-2022 ; prolongé en 2023 |
| PERIMETRE | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Instances dirigeantes de l'AHS-FC Etablissements et services de l'AHS-FC |
| | NOMBRE D'ESSMS CONCERNES | 35 ESSMS en 2022 |

La Direction Générale assure 3 missions :

- ✓ Appui à la vie associative auprès du Président et des instances dirigeantes de l'AHS-FC
- ✓ Siège social pour les 35 établissements et services sociaux et médico-sociaux de l'Association, mission définie à l'article R314-88 du CASF
- ✓ Gestion directe des services sans responsable administratif spécifique (CeGIDD et CLAT Doubs-Jura) : élaboration et animation des projets, gestion du personnel, du budget et des locaux, démarche qualité.

Elle est composée de professionnels qui exercent les compétences administratives et techniques nécessaires à la mise en œuvre de la politique définie par l'Association.

II. ACTIVITÉ DES SERVICES

II.1. SECRÉTARIAT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE :

Service constitué d'un cadre et de trois professionnelles à temps partiel (secrétaires et standardiste), soit 2.95 ETP. La Cheffe de service assure également une coordination des interventions de l'agent technique en charge de l'entretien de l'immeuble.

II.1.a. Vie associative :

Les tâches principales sont les suivantes :

- ✓ Préparation, organisation et suivi des réunions statutaires et événements à l'initiative du Conseil d'Administration (assemblées générales, conseils d'administration, inaugurations...), visites du Président
- ✓ Suivi des adhésions et coordination avec les administrateurs
- ✓ Réalisation et suivi des démarches liées aux obligations statutaires et à la reconnaissance d'utilité publique
- ✓ Suivi du patrimoine immobilier non affecté à un établissement (travaux, lien avec les locataires ou agences immobilières, acquisition/vente...).

II.1.b. Fonctionnement du siège social :

Le secrétariat de direction assure :

- ✓ L'organisation des Conseils de Direction mensuels, des réunions trimestrielles de la direction générale,
- ✓ Le suivi des agendas du Directeur général et de la Directrice générale adjointe
- ✓ La gestion de la communication : en lien avec la charte associative, création, actualisation et suivi des supports internes et externes :
 - Site internet (cf. ci-après) : actualisation des données et de l'organisation des informations.

- En 2022, un travail spécifique avec le Pôle Addictologie Nord Franche-Comté : refonte et création de l'ensemble des supports de communication suite à la fusion : logos, livret d'accueil, affiches, dépliants, papeterie.... Finalisation des documents en mars 2023
- Rapport d'activité annuel, dépliants ou flyers associatifs (plaquette associative, info « taxe d'apprentissage ») ou spécialisés (CeGGID, DAPEH25...)
- Concours annuel interne « carte de vœux ».

Plus généralement, la préparation, la constitution ou le suivi :

- ✓ Des réponses à appels à projets (habitat inclusif...) ou demandes de subvention en lien avec les opérations de travaux (ESAT de Villersexel, Cuisine de Villersexel...)
- ✓ Des rapports d'activité et de gestion : finalisation, consolidation et transmission aux autorités de contrôle et de tarification
- ✓ Des contrats service civique : 10 volontaires (12 en 2021)
- ✓ De la campagne « taxe d'apprentissage » : 14 300 € perçus (14 646 € en 2021).

Mais également, le suivi et la gestion centralisée des dossiers associatifs suivants :

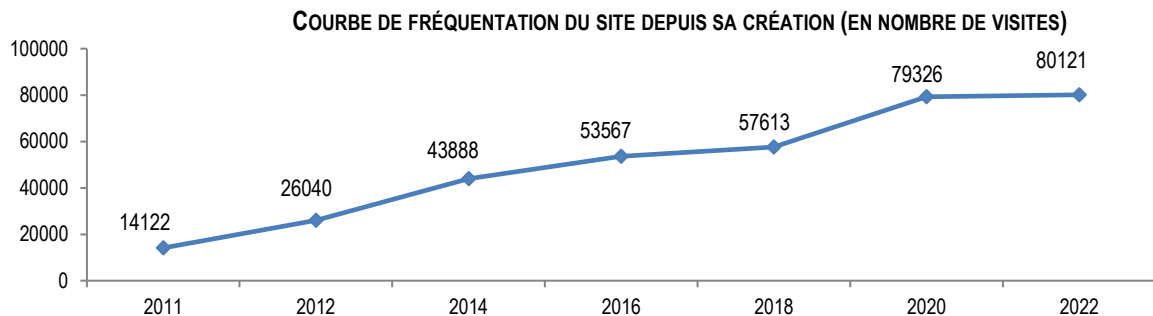
- ✓ Contrats d'assurance : automobile, multirisque, RC. 89 sinistres déclarés et suivis (110 en 2021)
- ✓ Flotte automobile : 217 véhicules (208 en 2021). Suivi des 51 infractions au Code de la Route conformément aux dispositions législatives (43 procédures en 2021)
- ✓ Notification, archivage et suivi des marchés de travaux en lien avec le chargé de patrimoine et travaux.

II.1.c. Communication :

LE SITE ASSOCIATIF : www.ahs-fc.fr

Le site présente l'offre de service de l'association et rend compte de la vie associative. Il est mis à jour en continu :

- ✓ Depuis 2011, 354 coupures de presse, rapports ou communiqués mis en ligne (31 en 2022)
- ✓ En 2022, l'onglet « Nous rejoindre » a fait l'objet de 7 955 consultations. Au 05 juin 2023, le lien LinkedIn (outil à développer) compte 406 abonnés
- ✓ Une attention particulière est apportée aux opérations de mécénat ou aux partenariats par la diffusion de « communiqués ».



Les pages les plus visitées sont celles des « établissements », viennent ensuite les « actualités » en page d'accueil puis les « offres d'emplois ».

L'INTRANET ASSOCIATIF

Créé en septembre 2022, l'intranet permet aux professionnels d'accéder à des informations internes et des actualités récentes des ESSMS. 4 onglets le constituent : « accueil », « mes droits », « IRP » et « offres internes ». Il constitue un trait d'union entre les établissements, les activités et les professionnels.

FOCUS 2022 ET AXES DE TRAVAIL 2023

Focus 2022 :

- ✓ Poursuite du suivi administratif lié aux opérations de travaux en cours : IME l'Envol, construction et rénovation de deux bâtiments au Foyer de vie Rousset
- ✓ Suivi de la mise en vente d'une maison d'habitation à Rougemont

- ✓ Refonte de l'ensemble des supports de communication du Pôle Addictologie Nord-Franche-Comté
- ✓ Organisation et suivi des entretiens professionnels conduits par les directeurs généraux
- ✓ Participation aux groupes de travail portant sur le « projet de téléphonie IP » et l'« intranet »
- ✓ Recrutement d'une collaboratrice à mi-temps suite à la baisse de temps de travail d'une salariée en poste.

Axes de travail 2023 :

- ✓ Création des supports de communication pour les trois Dispositifs d'Accompagnement Médico Educatifs (DAME) : mise à jour du site internet, logo, dépliants, papeterie...
- ✓ Travail sur l'organisation du secrétariat de direction et de l'accueil/standard en lien avec le renfort du service en 2022 et le départ à la retraite de la chef de service dans le courant de l'année
- ✓ Elaboration d'une nouvelle campagne de communication en lien avec l'évolution de la collecte de la taxe d'apprentissage (plateforme nationale dématérialisée Soltéa)
- ✓ Préparation de l'inauguration du bâtiment « Saphir » (EANM Foyer de vie Rousset) à Levier en présence de Madame la présidente du Département du Doubs.

II.2. SERVICE COMPTABLE ET FINANCIER :

L'équipe est constituée d'une cheffe de service, de son adjoint et de 5 collaborateurs, soit 6.1 ETP (dont 0,5 ETP pour la facturation du CMPP).

Le service comptable est en charge de 40 budgets financés principalement par l'ARS BFC, les Départements, les DDETSPP du Doubs et de Haute-Saône. Chaque comptable assure le suivi d'un portefeuille d'établissements. Le suivi des investissements est réalisé par l'adjoint à la cheffe de service.

La totalité de la comptabilité de l'Association est centralisée à la Direction Générale. Les dépenses de fonctionnement et d'investissement sont mandatées à ce niveau, de même que la totalité des encaissements permettant d'assurer :

- ✓ Une gestion centralisée de trésorerie
- ✓ Une séparation, pour les établissements, de l'ordonnateur et du comptable (à l'exception de certaines dépenses mandatées directement au titre de régies d'avance strictement définies)
- ✓ La préparation et l'élaboration des budgets prévisionnels, exécutoires, et des comptes administratifs des établissements et services
- ✓ Le suivi, après la préparation des dossiers par les établissements concernés, des mouvements relatifs à la participation des résidents, leurs frais d'hébergement et la facturation des prix de journée.

Dans le cadre de sa mission, le commissaire aux comptes poursuit la démarche d'audit et d'évaluation du contrôle interne au sein des établissements. En 2022, quatre établissements ont été audités (comptes-rendus à venir en 2023).

FOCUS SUR LES ACTIONS MARQUANTES 2022

- ✓ Fusion avec l'Association ALTAU : intégration de la comptabilité du CSAPA Altou au CSAPA Equinoxe et création d'un nouveau dossier comptable (CAARUD Entr'Actes). Cette fusion génère un travail additionnel en termes de demande de subventions
- ✓ Pilotage financier avec suivi des situations comptables et réunions de synthèses avec la Direction Générale
- ✓ Travaux pour le renouvellement des CPOM CD 70 et DRDJCS
- ✓ Formations des assistantes sur CEGI : les objectifs étant d'appréhender les modules CEGI, d'acquérir les compétences pour saisir un budget et établir une situation comptable. Une formation a eu lieu en décembre, 5 auront lieu en 2023
- ✓ Formation des nouvelles assistantes : 4 ont bénéficié d'un accompagnement individuel par les membres de l'équipe comptable
- ✓ Dématérialisation des factures : l'outil a été choisi pour une mise en place en 2023. Il permettra de répondre à la réglementation qui impose la généralisation de la facturation électronique dès 2024.
- ✓ Négociations de contrats groupe d'énergie concernant les établissements ne pouvant bénéficier des tarifs réglementés :
 - Gaz : 14 sites à compter du 1er janvier 2023 pour 12 mois
 - Electricité : 12 sites à compter du 1er novembre 2022 pour 12 mois

- ✓ Anticipation du passage en DAME : création des établissements dans le logiciel comptable, paramétrages correspondants
- ✓ Travail d'analyse et de proposition concernant l'optimisation de gestion de trésorerie : contrats pour une partie des indemnités de départ en retraite ; étude de placements sécurisés (CAT, autres formules)
- ✓ Suivi des opérations relatives à la TVA à taux réduit : préparation des conventions avec l'Etat, analyse juridique
- ✓ Travaux budgétaires sur les projets de travaux en cours : MAS Georges Pernot, ESAT de Villersexel et Petite Cuisine (Vesoul).

II.2.a. Investissements :

La centralisation de la gestion des investissements se traduit par plusieurs niveaux d'intervention :

- ✓ Elaboration et suivi des Plans Pluriannuels d'Investissements (PPI) et Plans de financement obligatoires pour les établissements tarifés ayant un actif brut immobilisé de plus de 306 000 € ; les PPI des ESSMS du CPOM ARS/CD 25 couvrent la période 2018-2023
- ✓ Suivi des engagements sur la base des PPI approuvés ou des prévisions de renouvellement auprès des directeurs d'établissements
- ✓ Validation des mouvements comptables liés aux acquisitions et sorties d'immobilisations.

| INVESTISSEMENTS REALISES | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Logiciel | - € | 21 760 € | 27 905 € |
| Terrain | - € | - € | 242 060 € |
| Bâtiments | 8 900 € | - € | 2 855 353 € |
| Agencements Installations | 561 084 € | 398 424 € | 1 015 145 € |
| Matériel | 97 811 € | 249 913 € | 386 063 € |
| Matériel de Transport | 521 932 € | 671 332 € | 540 035 € |
| Matériel de Bureau | 62 309 € | 113 314 € | 190 473 € |
| Mobilier | 44 920 € | 71 460 € | 117 871 € |
| Investissement Taxe Apprentissage | 6 485 € | 7 012 € | 12 148 € |
| TOTAL | 1 303 441 € | 1 533 215 € | 5 387 053 € |

NB : Les investissements liés aux constructions sont comptabilisés l'année de réception définitive des travaux alors que dans les faits, ils sont étalés sur plusieurs exercices.

| PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES ET EN COURS EN 2022 | | | | |
|---|---|-------------|------------------------|------------------|
| ETABLISSEMENT | TRAVAUX | REALISES | EN COURS AU 31/12/2022 | PREVISION |
| Association | Achat Locaux Palente – Besançon | 377 200 € | 1 200 € | En cours d'étude |
| | Achat Terrain + Bâtiment – Pontarlier | 1 279 595 € | | En cours d'étude |
| CMPRO Vaucluse | Réhabilitation bâtiment - Phase 1 | 634 319 € | 0 € | 0 € |
| | Réhabilitation laverie-buanderie - Phase 2 | 227 703 € | 0 € | 0 € |
| EANM Foyer de Vie Rousset | Rénovation bâtiment Ambre | 611 645 € | 0 € | 0 € |
| | Création bâtiment – Saphir | 0 € | 1 968 896 € | 2 312 209 € |
| IME l'Envol | Réhabilitation du bâtiment | 0 € | 964 081 € | 2 545 815 € |
| ESAT de Villersexel | Projet construction bâtiment | 0 € | 60 063 € | 3 164 000 € |
| CLAT/CEGIDD | Rénovation énergétique du plateau | 0 € | 2 659 € | 484 662 € |
| MAS Guy de Moustier | Réaménagement et insonorisation du bâtiment | | 25 887 € | 378 341 € |
| MAS Georges Pernot | Extension du bâtiment | | 51 255 € | 3 318 490 € |
| La Cuisine | Ouverture de La Petite Cuisine à Vesoul | 438 743 € | 0 € | 0 € |

Parmi les autres projets significatifs en cours :

- ✓ Dossier individuel de l'utilisateur (DIU) : déploiement en cours. Seuls les investissements des 5 sites pilotes ont été basculés en amortissements
- ✓ Projet de téléphonie sur IP.

POINT SUR LA POLITIQUE ACHAT

Pour garantir une bonne gestion et une maîtrise des dépenses, nous regroupons les gros investissements (achats de véhicules ou matériel informatique), ainsi que certains achats de fonctionnement : assurances, électricité, gaz, contrats copieurs, téléphonie, maintenance ascenseurs... L'AHS-FC adhère également à plusieurs centrales d'achats dont peuvent bénéficier les établissements.

II.3. SERVICE PATRIMOINE & TRAVAUX :

Principales missions du chargé de gestion du patrimoine :

- ✓ Assurer une Assistance Maitrise d'Ouvrage interne et une coordination des travaux importants
- ✓ Veiller au respect de la réglementation (sécurité incendie, électrique, légionnelle...) et à l'accessibilité des bâtiments
- ✓ Assurer une veille et un appui concernant les maintenances et suivis d'exploitation des bâtiments
- ✓ Assurer une maîtrise des coûts d'entretien et de réhabilitation.

II.3.a. Accompagnement des projets travaux :

Le Service travaux / patrimoine a accompagné directement des projets selon leurs étapes d'avancement.

AUDIT / FAISABILITÉ / PROGRAMMATION

L'objectif est de réaliser un état des lieux des besoins, évaluer leur faisabilité, et les actions à mener pour y répondre en identifiant les conditions financières et temporelles :

- ✓ IME de Montfort – Le Val : audit énergétique et relevé de plans afin d'évaluer les gros travaux nécessaires à moyen terme dans le cadre des suites du bail emphytéotique avec la Ville de Besançon
- ✓ Immeuble av. Denfert Rochereau - Besançon : audit énergétique ; hypothèses de rénovations niveau « BBC Performance »
- ✓ MECS André Marguet – Pontarlier : étude de faisabilité dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment susceptible d'accueillir la MECS
- ✓ IME l'Eveil – Villeneuve d'Amont : cahier des charges pour une étude de faisabilité pour une chaufferie bois plaquette en lien avec la future école inclusive du RPI
- ✓ Antenne du CMPP de Pontarlier : étude de faisabilité économique sur le bâtiment existant
- ✓ Maison d'Enfant Pas à Pas – Moimay : réalisation d'un diagnostic accessibilité, accompagnement d'un projet de chaufferie collective en bois piloté par la commune
- ✓ EAM La Citadelle / IME l'Envol – Rougemont : accompagnement des réflexions sur la réorganisation des locaux communs dans la perspective du retour de l'IME l'Envol.

ETUDES DÉTAILLÉES ET AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Après validation de l'étude de faisabilité, il s'agit de passer aux études détaillées permettant la formulation des demandes d'autorisation de travaux ou permis de construire et le choix des entreprises :

- ✓ Pôle santé – Montbéliard (construction neuve réunissant l'antenne du CeGIDD, le CSAPA le Relais Equinoxe, le CAARUD Entr'Actes) : sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre et contractualisation, formalisation d'un cahier des charges avec les professionnels des établissements concernés, lien avec la Ville de Montbéliard (préparation de l'acquisition, intégration urbaine)
- ✓ MAS Guy de Moustier – Villersexel (rénovation acoustique et fonctionnelle) : validation des études d'avant-projet, dépôt et obtention d'une autorisation de travaux, sélection des entreprises
- ✓ ESAT de Villersexel (construction d'un bâtiment ossature bois aux standards passifs) : validation des études, dépôt et obtention du permis de construire, dossier de consultation des entreprises,
- ✓ MAS Georges Pernot - Franois (extension de 10 places et amélioration fonctionnelle) : définition du programme de travaux avec les professionnels, estimation préliminaire, contractualisation avec une équipe de maîtrise d'œuvre et coordination des études préalables, dépôt du permis de construire
- ✓ DAME Grand Besançon – Projet Palente à Besançon (réhabilitation d'un ancien site industriel) : validation du permis de construire, validation des études techniques, acquisition
- ✓ CLAT – CeGIDD - Besançon : lancement des études pour la réhabilitation du plateau du 1^{er} étage du 15 av. Denfert-Rochereau.

SUIVI DES TRAVAUX

- ✓ IME l'Envol – Rougemont : suivi chantier et réponse aux aléas. Accompagnement à la sélection de solutions techniques répondant à l'évolution des besoins d'accueil
- ✓ EANM Foyer de Vie Rousset – Levier :

- Bâtiment « Ambre » (réhabilitation totale d'un groupe de vie) : suivi chantier
- Bâtiment « Saphir » (construction neuve d'un bâtiment) : suivi chantier, gestion des aléas, accompagnement à l'évolution des besoins
- ✓ La « Petite Cuisine » - Vesoul : suivi chantier
- ✓ CEP Saint Joseph - Frasn-le-château : travaux de prévention du risque légionnelle.

OPÉRATION DE RÉCEPTION ET PARFAIT ACHÈVEMENT

Réception, suivi des réserves, finalisation des dossiers d'assurance dommage-ouvrage :

- ✓ La Petite Cuisine – Vesoul : réceptionné le 26/07/2022
- ✓ EANM Foyer de Vie Rousset « Ambre » - Levier : réception le 19/05/2022.

II.3.b. Pilotage de sujets transversaux liés au patrimoine :

Le service a également accompagné des sujets transversaux :

- ✓ Renégociation des contrats d'entretien des ascenseurs avec une économie de 40% par an pour les mêmes conditions
- ✓ Appui à l'élaboration des PPI : CEP St Joseph, ME Pas à Pas
- ✓ Réalisation des déclarations liées au décret tertiaire
- ✓ Mise en place des défibrillateurs dans les ERP de 5^{ème} catégorie
- ✓ Instruction et avis sur les demandes d'investissement des établissements.

L'Agenda d'accessibilité programmée 2016-2021 a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31/12/2023. Il regroupe 33 établissements et services.

En 2022, seul l'EANM Foyer de vie Rousset – bâtiment Ambre (Levier) a finalisé la mise en conformité accessibilité dans le cadre des travaux de rénovation.

Les établissements suivants sont en cours de mise en conformité (études et/ou travaux) :

- ✓ Travaux en cours dans le cadre d'opérations actives : IME l'Envol (Rougemont) ; EAM FAM la Citadelle (Rougemont) ; CMPPro (Vaucluse)
- ✓ Etudes à mener : IME de Montfort (Le Val) ; CEP St Joseph (Frasne-le-Château) ; IME l'Eveil (Villeneuve d'Amont) : pour l'accessibilité des extérieurs : CADA 70 (Gray et Frasn-le-Château) ; DMNA 70 (Frasne-le-Château) ; CMPP (Pontarlier) ; MECS Pas à Pas (Moimay et Lure) : réalisation d'un diagnostic accessibilité.

Pour d'autres établissements, l'accessibilité sera réalisée dans le cadre des nouveaux projets prévus dans les prochaines années :

- ✓ Pôle Santé Montbéliard
- ✓ MECS André Marguet.

II.4. DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – SERVICE PAYE :

II.4.a. Direction des ressources humaines :

Les principales missions et attributions de l'équipe, composée du directeur et de 3 assistantes (soit 3.5 ETP) sont inchangées :

- ✓ Proposer, piloter et mettre en œuvre une politique de gestion des ressources humaines en lien avec la Direction Générale
- ✓ Conseiller et accompagner les directeurs dans la mise en œuvre opérationnelle de la gestion RH
- ✓ Assurer une veille juridique concernant la réglementation du travail
- ✓ Proposer une politique de relations sociales et favoriser le dialogue social avec les Instances Représentatives du Personnel et les organisations syndicales représentatives (CSE, CSSCT, RDP et Négociations Annuelles Obligatoires...)
- ✓ Recruter le personnel en Contrat à Durée Indéterminée
- ✓ Promouvoir et accompagner la mobilité professionnelle et géographique
- ✓ Prévenir les situations contentieuses individuelles et collectives et gérer les procédures engagées

- ✓ Mener les procédures disciplinaires et gérer les litiges en lien avec le Directeur Général et les établissements
- ✓ Gérer et accompagner les fins de contrat
- ✓ Elaborer et consolider les données sociales et indicateurs RH, notamment à travers la réalisation de bilans annuels (Bilan Social, Rapport de situation comparée, bilan formation...)
- ✓ Développer et coordonner la politique de formation et plus globalement la politique de gestion des emplois et des parcours professionnels, notamment via le plan de développement des compétences
- ✓ Promouvoir et coordonner une politique d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

FOCUS SUR LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES 2022

L'effort consacré à la formation professionnelle va au-delà des obligations légales conventionnelles de financement avec une cotisation de 2.30% de la masse salariale brute en 2022. Il a permis la signature d'une convention de services avec l'OPCO Santé pour bénéficier de services associés et garantir des financements annuels et pluriannuels pour le plan de développement des compétences.

Les chiffres clés 2022 :

802 stagiaires, soit 548 salariés ont participé à une ou plusieurs formations réparties en 155 actions de formation représentant 20 824 heures. Toutes les catégories socio-professionnelles en ont bénéficié.

L'engagement total formation est de 539 337 € (Compte Investissement Formation Adhérent + cofinancements OPCO + actions collectives OPCO).

Face aux enjeux de recrutements, l'accent est mis sur la qualification de salariés, notamment à travers le recours à l'alternance avec 51 actions de formations qualifiantes (= 10 149 heures) engagées ou poursuivies en 2022 dont :

- ✓ 12 contrats de professionnalisation
- ✓ 19 contrats d'apprentissage.

Les actions de formations sont regroupées en 2 types :

- ✓ Les Actions Transversales Associatives : 20 pour 291 stagiaires soit 232 salariés (29 établissements) ; thématiques : l'éthique, la bientraitance, les troubles psychiques, le dossier informatisé de l'Usager, les entretiens professionnels, le management, SST, Word/Excel
- ✓ Les actions pilotées par les établissements. Quelques exemples :
 - Actions qualifiantes : 51 stagiaires cités ci-dessus pour 10 149 heures (volume horaire hors contrat d'apprentissage)
 - Thématique Addictions / Dépistage / Prévention : « Agir afin de prévenir les consommations et comportements à risques chez les jeunes » ; 22 stagiaires du CEP St Joseph (273 heures)
 - Thématique Autisme/TSA : 57 stagiaires issus de 5 établissements (731 heures)
 - Thématique Développement professionnel / Communication : « Cohésion d'équipe : croiser le regard sur le public accueilli et ses spécificités » ; 30 stagiaires du DAHIS (371 heures).

FAITS MARQUANTS 2022

- ✓ Arrivée d'une nouvelle professionnelle qui occupe des fonctions RH et PAYE
- ✓ Dans un contexte de tensions sur l'attractivité des métiers (crise sanitaire, turn-over, manque de candidatures qualifiées), le recrutement a particulièrement mobilisé le service et les établissements :
 - Poursuite et développement d'une politique de qualification de salariés non ou insuffisamment qualifiés notamment à travers le développement de l'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, Pro A...)
 - Embauche en 2022 de 120 professionnels en CDI (hors intégration des salariés d'ALTAU) dont 9 postes de cadres de direction.
- ✓ Le Dialogue social a représenté une part significative des missions RH :
 - 17 Réunions ordinaires et extraordinaires du CSE, 6 réunions des commissions du CSE et 10 réunions CSSCT en 2022. Dans ce cadre, le service RH a été fortement mobilisé du fait d'une expertise missionnée par le CSE sur la politique sociale, les conditions de travail et l'emploi

- 23 réunions de négociations menées portant sur des thématiques d'Égalité professionnelle, de Qualité de vie au travail (QVT), de rémunération, de durée du travail. Elles ont permis la signature de 3 accords d'entreprises et de 2 avenants à des accords existants.
- ✓ La mise en oeuvre des dispositions nationales relatives à la revalorisation des rémunérations dans le cadre des dispositifs SEGUR/LAFORCADE et dans le cadre de dispositions associatives pour les salariés exclus des dispositifs nationaux
- ✓ La mise en place d'une démarche sur le questionnement éthique dans le champ de l'accompagnement et du soin avec notamment la mise en place de 5 groupes de formation pour 44 salariés.

ACCORDS D'ENTREPRISE SIGNÉS AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES EN 2022

- ✓ Accord relatif à la Qualité de Vie au travail et son avenant 1 portant sur l'égalité professionnelle
- ✓ Accord relatif à la mise en place temporaire du travail de nuit au sein de l'Entreprise Adaptée
- ✓ Accord relatif à l'instauration d'une prime temporaire pour les salariés non bénéficiaires des dispositifs Laforcade
- ✓ Avenant 1 portant sur la révision de l'accord relatif à la rémunération des Travailleurs Handicapés de l'Entreprise Adaptée.

II.4.b. Service paye :

Le service est composé d'une cheffe de service, de 2 techniciens paie et d'1 technicien partagé entre le service Paye et RH soit 4,50 ETP.

Les principales missions du service sont inchangées :

- ✓ Gestion administrative des personnels
- ✓ Calcul de la paye, des cotisations sociales/fiscales salariales et patronales ; déclarations diverses pour les établissements et services
- ✓ Paramétrage, mise à jour et optimisation du logiciel paye
- ✓ Préparation budgétaire, adaptation des outils de gestion aux nouvelles exigences réglementaires, consolidation des données relatives au personnel
- ✓ Fiabilisation de la base de données du personnel
- ✓ Amélioration des outils de gestion/suivi (interne au service ou à destination des établissements)
- ✓ Elaboration des CDI et des avenants
- ✓ Veille juridique (taux de cotisations, évolutions de la convention collective...)
- ✓ Gestion des contrats de retraite complémentaire, de prévoyance et de mutuelle
- ✓ Gestion administrative des établissements (création/modification/radiation de SIRET auprès de l'URSSAF, de Pôle Emploi, des institutions de retraite/prévoyance/mutuelle...)
- ✓ Assistance et conseil aux établissements et services
- ✓ Embauches, congés, budgets, etc., pour les services en gestion directe.

FAITS MARQUANTS 2022

- ✓ Réorganisation du service avec une nouvelle Technicienne Paie-RH et une nouvelle Technicienne paie
- ✓ Mise en place du télétravail partiel au sein de l'équipe
- ✓ Paramétrage et versement des différentes indemnités Laforcade selon la législation
- ✓ Paramétrage et versement d'une indemnité temporaire compensatrice du dispositif Laforcade pour les « oubliés » selon la DUE d'août 2022
- ✓ Prise en compte en paye des évolutions réglementaires
- ✓ Paramétrage et mise en place de la recommandation patronale Nexem apportant une revalorisation de la valeur du point à 3.93 € et du minimum conventionnel.

QUELQUES CHIFFRES SUR L'ACTIVITÉ PAYE

| ANNEE | CONTRATS DE TRAVAIL GERES | DONT CONTRATS AIDES | MOUVEMENTS DU PERSONNEL | | NOMBRE DE SALAIRES CALCULES ET VERSES | PERSONNES PHYSIQUES AYANT TRAVAILLE DU 01ER-01 AU 31-12 | | |
|-------|---------------------------|---------------------|-------------------------|---------|---------------------------------------|---|-----|-----|
| | | | ENTREES | SORTIES | | NOMBRE | CDI | CDD |
| 2020 | 4 200 | 40 | 3 178 | 3 169 | 15 751 | 1 413 | 893 | 520 |
| 2021 | 4 378 | 52 | 3 345 | 3 037 | 16 070 | 1 497 | 902 | 595 |
| 2022 | 4 325 | 55 | 3 073 | 2 913 | 16 547 | 1 555 | 948 | 607 |

Nombre de personnes salariées au 31/12/2022 (y compris travailleurs handicapé de l'ESAT) : 1 122 ou 861,25 ETP

II.5. SYSTÈME D'INFORMATION :

Le service informatique est constitué d'un Responsable du Système d'Informations (RSI) et d'un technicien informatique soit 2 ETP. Un technicien supplémentaire a été recruté en CDD en octobre 2022 pour une période de 6 mois avec un objectif de renfort pérenne de l'équipe en 2023.

II.5.a. Service informatique :

- ✓ Volet informatique :

| GESTION DU PARC INFORMATIQUE | N-1 | N |
|---|-----|-----|
| Commande, paramétrage et installation de postes informatiques | 87 | 123 |
| Gestion et maintenance de postes informatiques | 560 | 610 |
| Suivi de serveurs et de logiciels métier dont 22 serveurs virtuels | 25 | 25 |
| ADMINISTRATION RESEAUX | N-1 | N |
| Gestion et administration de la messagerie associative : adresses de messagerie (en nombre) | 540 | 590 |

- Administration réseaux : gestion des comptes sécurisés de connexion utilisateurs au serveur
- Réalisation ou pilotage de travaux de câblage
- Sécurité des données : poursuite des actions en place (filtrage internet et anti-virus professionnel) ; suivi des sauvegardes, tests PRA réalisés une fois par an
- Communication : systématisation des messages d'alerte et d'information à l'ensemble des utilisateurs lors des évènements : incidents techniques, maintenance, mises à jour...
- ✓ Volet téléphonie : gestion, maintenance et programmation des autocoms.

FAITS MARQUANTS 2022

- ✓ Fusion / Absorption de l'Association ALTAU à compter du 1^{er} janvier 2022 :
 - Migrations des données sur les serveurs de l'AHS-FC
 - Migrations des messageries électroniques
 - Renouvellement du parc informatique
 - Accompagnement des salariés à l'utilisation du SI de l'AHS-FC.
- ✓ Projet de passage à la Téléphonie sur IP : suite au plan d'action découlant de l'audit informatique et téléphonie réalisé en 2021, l'AHS-FC a lancé 4 consultations en 2022 : câblage informatique, téléphonie fixe, téléphonie mobile et opérateurs (téléphonie fixe + liens d'interconnexion). Les 4 lots ont été alloués.

Actions réalisées en 2022 :

 - Pour le lot câblage :
 - Visites techniques de la moitié des ESSMS pour détermination et chiffrage des travaux à réaliser
 - Travaux effectués pour le Pôle Addictologie NFC/CeGIDD (Montbéliard), l'ESAT (Villersexel) et l'EAM Bellevue (Pontarlier).
 - Pour le lot téléphonie fixe :
 - Chiffrage du cœur de réseau de téléphonie sur IP
 - Visites techniques de 10 ESSMS pour détermination et chiffrage du matériel à acquérir, installer et paramétrer

- Compte tenu des évolutions de prix, une mise à jour du marché doit intervenir préalablement à la migration des premiers ESSMS sur la TOIP prévue en 2023.
 - Pour le lot téléphonie mobile :
 - Adhésion à la centrale d'achat CAIH
 - Définition des différents éléments de l'extranet de l'opérateur retenu (profils, droits d'accès, circuit/procédure des commandes, facturation)
 - Recensement de la flotte mobile associative pour mise en œuvre de la portabilité fin juin 2023.
 - Pour le lot opérateur :
 - Réengagement de tous les liens d'interconnexions pour 36 mois à compter du 1^{er} octobre 2022 avec application des baisses de tarifs et/ou upgrade conformément à la consultation
 - Préparation technique de l'infrastructure réseau, installation et paramétrage afin d'accueillir le cœur de réseau de la téléphonie sur IP.
- ✓ Upgrade des liens internet : 6 sites migrés en fibre optique, soit 24 sites fibrés au 31/12
- ✓ Ouverture de la Petite Cuisine à Vesoul le 05 décembre (site opérationnel d'un point de vue informatique, téléphonie et réseau le 21 novembre)
- ✓ Déploiement de l'intranet en septembre (développé et maintenu par le service informatique)
- ✓ RGPD :
 - Application de la Charte du Système d'Information depuis le 4 août
 - Mise en conformité du site internet de l'AHS-FC d'un point de vue Politique de confidentialité et gestion des cookies le 30 novembre
 - Contractualisation pour un accompagnement à la mise à niveau de la politique RGPD, installation d'un COPIL et réunion de sensibilisation de tous les cadres en octobre 2023.

AXES DE TRAVAIL 2023

- ✓ Upgrade liens internet : poursuite de la migration en fibre optique (9 sites déjà planifiés début 2023)
- ✓ Parc copieurs : poursuite de l'harmonisation avec une 2^{ème} phase concernant 15 copieurs
- ✓ Interconnexion des antennes de Belfort et Héricourt du Pôle Addictologie NFC au réseau AHS-FC
- ✓ Câblage informatique : poursuite de la réfection partielle ou totale des sites (4 sites planifiés début 2023)
- ✓ Suivis de chantier partie téléphonie, réseau informatique concernant les opérations de travaux en cours : Rougemont (IME l'Envol), Levier (EANM Foyer de vie Rousset), Villersexel (ESAT et MAS Guy de Moustier), Pontarlier (MECS André Marguet et CMPP), Montbéliard (Pôle Addictologie NFC et CeGIDD), Franois (MAS Georges Pernot) et Besançon (DAME Grand Besançon et bâtiment du siège social)
- ✓ Upgrade de l'infrastructure informatique (serveur et baie SAN) en lien avec le déploiement du DIU
- ✓ RGPD : poursuite de la mise en conformité
- ✓ Projet passage à la téléphonie sur IP : pilotage des travaux à réaliser et premières bascules.

II.5.b. Dossier Informatisé de l'Usager (DIU) :

Le CoPil animé par la Direction Générale regroupant les 5 sites pilotes s'est réuni 3 fois :

- ✓ Sites pilotes :
 - Gestion du catalogue d'activités (liées aux prestations Serafin-PH) au niveau Etablissement et non plus au niveau Associatif
 - Nouvelles modalités de gestion des intervenants externes (professionnels médicaux/paramédicaux).
- ✓ Démarrage de 4 sites suiveurs (MAS Guy de Moustier, EAM Bellevue, IMP l'Esperel et ESAT de Villersexel) :
 - Formation du personnel administratif ; du personnel médical/soignant ; des référents éducatifs
 - Déploiement des volets Administratif, GED et Accompagnement.

- ✓ Dépôt d'un dossier de demande de financement dans le cadre de l'appel à projet ESSMS Numérique : dossier accepté en octobre 2022 pour 341 000 € de subvention.

PERSPECTIVES 2023

- ✓ Diagnostic interne de chaque site pilote afin d'établir un plan d'actions pour lever les freins à l'usage au quotidien du logiciel
- ✓ Mise en œuvre de la phase de généralisation du Plan ESSMS Numérique.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les missions de la Direction Générale ont été réalisées au bénéfice de 35 établissements et services.

III.1. ORGANISATION ET ANIMATION DES INSTANCES :

III.1.a. Au niveau associatif :

4 Conseils d'administration et une Assemblée Générale Ordinaire se sont tenus.

III.1.b. Au niveau des services de la Direction Générale :

- ✓ La « réunion hebdomadaire » des cadres des services : revue d'agenda, coordination des actions entre les services de la Direction Générale et avec les établissements pour assurer la cohérence des interventions
- ✓ Une « réunion trimestrielle » avec les salariés des services de la DG : point sur l'actualité associative, le fonctionnement des services de la DG, les projets en cours.

III.1.c. Au niveau des établissements et services :

La Direction Générale anime différentes réunions de coordination et de réflexions :

- ✓ Le « Conseil de Direction » réunit de façon mensuelle les Directeurs d'établissements et services : 10 réunions dont 1 en visioconférence
- ✓ Une réunion institutionnelle le 13/10 avec tous les cadres de direction (directeurs, directeurs adjoints et chefs de service) portant sur 3 points : RGPD, nouvelle démarche d'évaluation, point d'actualité sur l'évolution des rémunérations du secteur
- ✓ Les groupes de travail ont porté principalement sur :
 - La réorganisation de l'offre médico-sociale secteur handicap enfant (passage DAME)
 - La réorganisation de l'offre sociale protection de l'enfance dans le cadre du CPOM CD70
 - La démarche Ethique
 - Les COPIL sur la RGPD et le passage à la téléphonie sous IP.

III.2. SUIVI DE PROJETS :

La Direction Générale a soutenu des projets transversaux ou spécifiques en réponse aux Appels à projets ou aux besoins repérés sur le territoire.

III.2.a. Développement des activités de l'Association en 2022 :

- ✓ Mission santé publique :
 - Dossier de renouvellement d'habilitation Centre de santé, et habilitation CEGIDD
 - Accompagnement à la dynamique d'équipe du CEGIDD avec l'intervention d'une psychologue du travail
 - Réponse à la sollicitation pour la mise en place de la vaccination Monkeypox
 - Pilotage du comité territorial stratégique addictions en Nord Franche-Comté suite à la fusion avec ALTAU (3 réunions en 2022).
- ✓ Mission handicap :
 - Travail avec l'ARS et la MDPH concernant les nouvelles autorisations DAME :
 - Prise en compte des nouvelles nomenclatures d'activité
 - Prise en compte des besoins nouveaux « rentrée inclusive » au titre des commissions d'harmonisation ; Consolidation : pérennisation de 32 places SESSAD et de 4 places autisme pour le DAME du Grand Besançon

- Réflexion sur la structuration d'une offre de répit « enfance » et l'évolution du financement du DAPEH
- Réflexion sur l'habitat inclusif dans le Doubs
- Rencontre ARS/CD25/MDPH concernant l'évolution de l'offre de l'EAM Bellevue
- Ouverture de la petite cuisine à Vesoul et accompagnement des évolutions d'activité de l'EA Cuisine de Villersexel dans un contexte économique en tension.
- ✓ Mission insertion sociale et professionnelle
 - Renouvellement de l'agrément « intermédiation locative »
 - Pour le DAHIS, augmentation de 5 places de CPH et réponse à l'Appel à projet AGIR (contrat cadre pour l'insertion professionnelle et logement des personnes reconnues réfugiées)
 - Négociation du renouvellement CPOM avec le CD70 et la PJJ et projet de passage à la Mesure Unique Mobulable
 - Extension de l'action de suivi à domicile de la MECS André Marguet (passage à 20 mandats PEAD).

III.2.b. Développement des partenariats et actions permettant d'apporter une expertise métier spécifique au sein des établissements :

- ✓ Démarche qualité : pilotage à travers notamment 3 axes :
 - Appui à la démarche d'amélioration continue de la qualité ; poursuite de l'adhésion au REQUAMS : 14 ESSMS adhérents et un pilotage global par la Direction générale. Deux réunions secteur enfants et secteur adultes en visioconférence
 - Appui direct aux établissements sur la déclaration, le suivi et la résolution de tout Evénement Indésirable Grave (EIG, intervention de l'ERAGE).
- ✓ Accompagnement des situations complexes individuelles : saisine et lien avec les Communautés 360, les services ASE/PJJ et les PTSM du Doubs et de Haute-Saône, préparation des participations aux commissions d'harmonisation pilotées par les MDPH du Doubs et de Haute-Saône
- ✓ Appui spécifique aux établissements lors de situations de tension ou crise impliquant plusieurs partenaires (médecine du travail, CSSCT...).

III.2.c. Soutien aux établissements et services en termes de continuité de direction :

L'intérim pour des fonctions de direction a concerné principalement l'EAM Bellevue au cours de l'été et à partir de décembre, ainsi que la MECS André Marguet à compter de décembre 2022.

III.2.d. Participation aux réflexions régionales concernant l'évolution de l'offre et des politiques publiques :

Comme en 2021, cette implication a été orientée en 2022 sur les questions d'attractivité des métiers et de rémunération, avec une mobilisation forte de la direction générale auprès des associations partenaires, du réseau employeur et des autorités de contrôle et tarification.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS AU NIVEAU ASSOCIATIF :

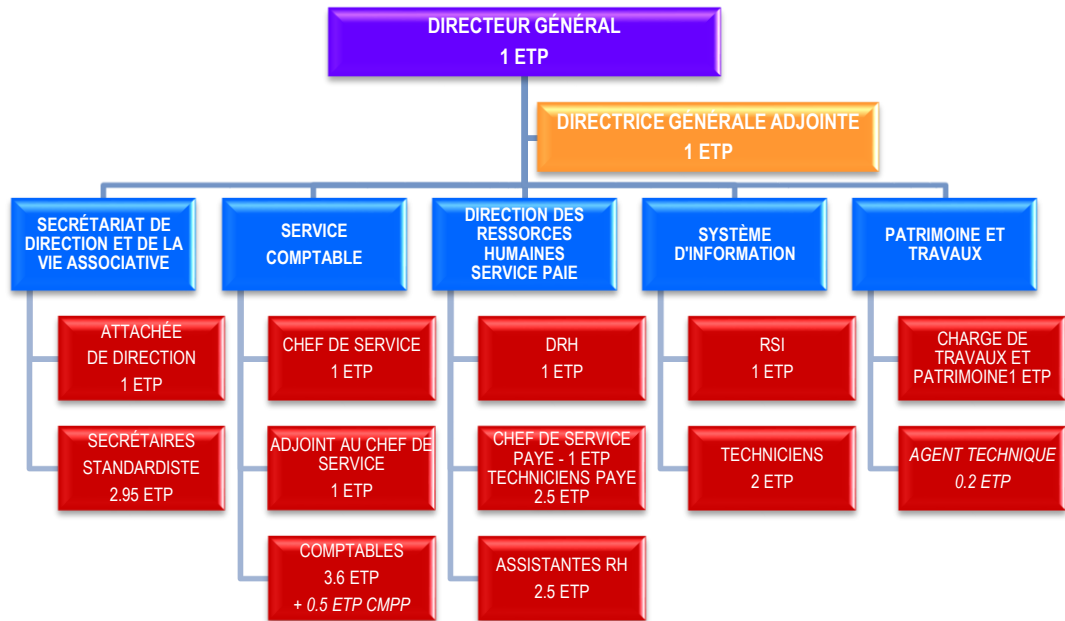
Le Conseil de la vie sociale associatif n'a pas été réuni, toutefois la participation des administrateurs aux CVS des établissements est soutenue ainsi que celle du DG et de la DGA.

Par ailleurs, 3 membres de la direction générale ont participé avec 4 administrateurs à la formation relative à la démarche éthique afin de soutenir la mise en œuvre du projet associatif.

III.4. MOYENS HUMAINS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE :

L'équipe de la Direction Générale est constituée de 25 personnes (22.55 ETP financés sur le budget du siège).

ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION GÉNÉRALE



NB : Les postes figurant en italique sont gérés par la Direction Générale mais dédiés au fonctionnement d'autres services de l'immeuble qui les financent.

IV. CONCLUSION

Les professionnels de la Direction générale portent à la fois :

- ✓ Une expertise du quotidien pour accompagner les établissements et services (recrutement, formation, gestion, activité, maintenance, informatique...)
- ✓ Une mission prospective pour faire face aux enjeux de notre secteur en permanente mutation.

Pour maintenir et développer une offre de qualité pour les personnes vulnérables, une forte mobilisation est aujourd'hui à l'œuvre dans les domaines suivants :

- ✓ Accompagnement des choix d'investissements, de leur financement et de leur mise en œuvre : projets architecturaux, plan ESMS numérique
- ✓ Implication dans le recrutement, l'amélioration de l'attractivité des métiers et la formation qualifiante
- ✓ Recherche d'optimisation des achats dans un contexte d'équilibre budgétaire affecté par l'inflation
- ✓ Appui à la diversification de l'offre et soutien aux situations complexes.

Ces enjeux seront soutenus en 2023 par un renfort des équipes de la Direction générale et la négociation du CPOM avec l'ARS et le Conseil départemental du Doubs.



MISSION « HANDICAP »

| |
|------------------------------------|
| MISSION HANDICAP |
| ENFANTS, ADULTES, TRAVAIL |
| DEFICIENCE INTELLECTUELLE |
| DEFICIENCE MOTRICE |
| HANDICAP PSYCHIQUE |
| TROUBLE DU SPECTRE DE L'AUTISME |
| POLYHANDICAP |

Cette mission s'organise à partir de dispositifs et services médico sociaux pour enfants et adultes permettant un accompagnement éducatif, pédagogique, professionnel et thérapeutique.

L'Association élabore des parcours individualisés prenant en compte les besoins et attentes des personnes accueillies et de leurs familles.

Elle propose des réponses de proximité à visée inclusive en hébergement, accueil familial, accueil de jour et suivi à domicile et intervient pour soutenir le droit au répit. Pour les enfants, ces réponses sont organisées autour de 3 territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Aire Urbaine-Doubs Central.

Cette mission concerne également l'insertion professionnelle avec un secteur travail constitué d'une Entreprise Adaptée et un ESAT.



DISPOSITIF REPIT AUTISME DU DOUBS (DRA25)

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Courrier ARS du 28/01/2018 |
| AGREMENT OU HABILITATION | TERRITOIRE D'INTERVENTION | Département du Doubs hors Aire Urbaine |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu de vie |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants / Adultes tout âge avec Troubles du Spectre Autistique (TSA) |

Le **Dispositif Répit Autisme du Doubs (DRA25)** est un dispositif de répit et de soutien pour les familles et aidants d'enfants et adultes porteurs de TSA créé et financé par l'ARS BFC en 2017 dans le cadre du 3^{ème} plan autisme sur l'axe « soutenir les familles ». Le déploiement du dispositif, depuis sa création, se fait en étroite collaboration avec les associations de familles « AAB » et « Nos enfants d'ailleurs ».

Le DRA25 vise à coordonner l'offre de répit existante en milieu ordinaire et à soutenir le développement des prestations pour prévenir les risques d'isolement et d'épuisement des aidants. Le but est de construire des solutions de répit pour contribuer au maintien de leur vie sociale et relationnelle, tout en apportant à leurs enfants des solutions d'accueil favorisant l'inclusion, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture. Ainsi, pour mener à bien ses missions, le DRA25 travaille en étroite partenariat avec ELIAD, le CDSA, ALEDD, APACH'Évasion, des professionnelles libérales...

L'année 2022 est marquée par une activité importante et des prestations innovantes. La nouvelle coordinatrice du DRA25, recrutée en mars, s'est rapidement emparée des actions engagées comme les interventions bénévoles ou la journée de l'autisme et a développé 3 projets de séjours adaptés sur des périodes de vacances. Suite à une après-midi inclusive dans le cadre des samedis de répit avec l'intervention de clowns, un nouveau projet « Tournée des clowns » a vu le jour au dernier trimestre.

L'accès au DRA25 ne nécessite pas de notification MDPH. Les aidants sollicitent directement le dispositif, les coordonnées sont accessibles par divers moyens de communications et réseaux de diffusion.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Le DRA25 s'adresse aux aidants des personnes avec TSA, accompagnées ou non par un ESSMS :

- ✓ Bénéficiant d'un diagnostic
- ✓ Avec une suspicion de TSA
- ✓ En cours de diagnostic.

ACTIVITÉ ANNUELLE AUPRÈS DES FAMILLES

| ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|---------|---------|-------|---------|---------|-------|
| | ENFANTS | ADULTES | TOTAL | ENFANTS | ADULTES | TOTAL |
| Familles activant un projet de répit | 41 | 7 | 48 | 37 | 6 | 43 |
| Personnes avec TSA bénéficiaires d'une prestation de répit | 43 | 8 | 51 | 38 | 6 | 44 |

Sur les 43 familles, 10 sont des nouvelles familles. Cela représente 5 familles de moins qu'en 2021, et s'explique par des changements de situations : passage en secteur adulte des bénéficiaires (internat), changement de secteur géographique et familles n'ayant pas réactivé une demande « besoin de répit ».

II.1.b. Profil des publics accompagnés au 31/12 :

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

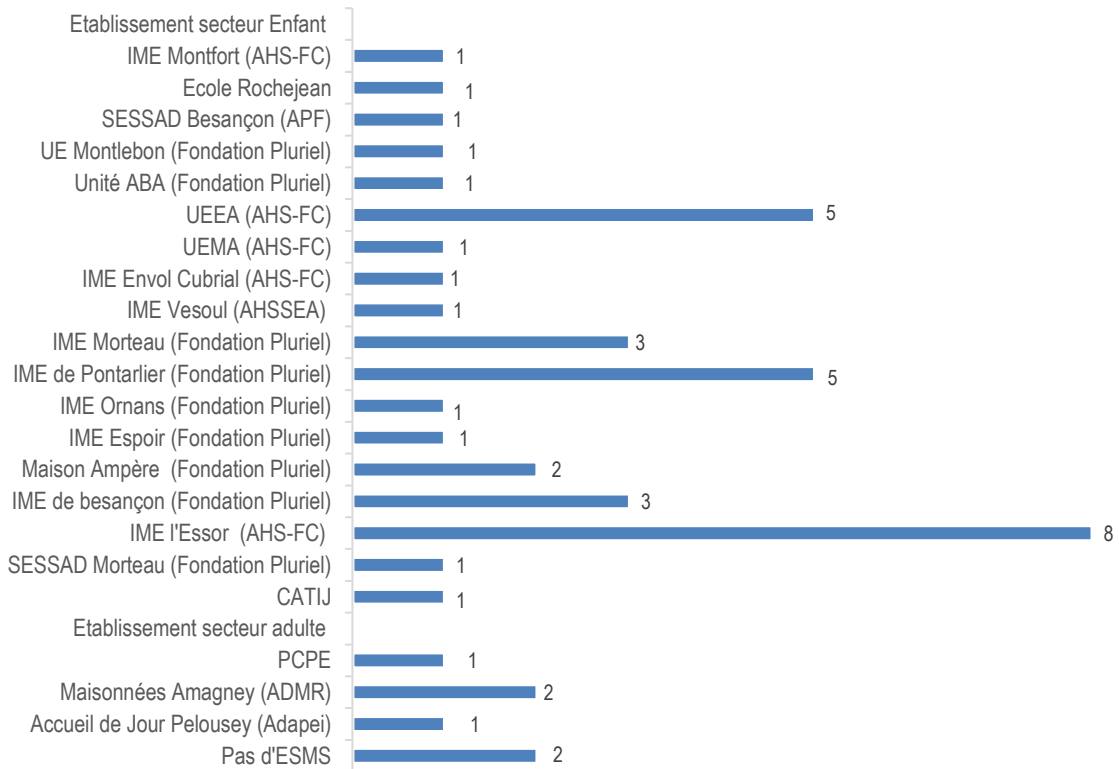
| REPARTITION | MOINS DE 6 ANS | DE 6 A 18 ANS | DE 19 A 25 ANS | PLUS DE 25 ANS | TOTAL |
|--------------|----------------|---------------|----------------|----------------|-----------|
| Garçons | 2 | 27 | 0 | 4 | 33 |
| Filles | 1 | 8 | 2 | 0 | 11 |
| TOTAL | 3 | 35 | 2 | 4 | 44 |
| TAUX EN % | 7% | 80% | 4% | 9% | 100% |

La moyenne d'âge est de 12 ans et demi.

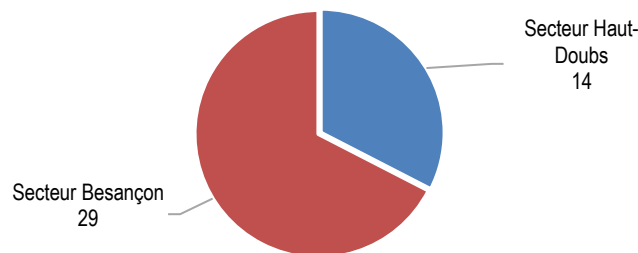
DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

| DIAGNOSTIC (EN NOMBRE) | ENFANCE | ADULTE | TOTAL |
|--|-----------|----------|-----------|
| Personnes avec diagnostic autisme ou TSA | 32 | 4 | 37 |
| Personnes en cours de diagnostic | 0 | 0 | 0 |
| AUTRES : Personnes avec suspicion et repérage d'autisme ou TSA par une équipe de terrain | 6 | 2 | 7 |
| TOTAL | 38 | 6 | 44 |

RÉPARTITION PAR ESSMS ENFANT/ADULTE



LOCALISATION DES AIDANTS



PROFIL DES AIDANTS

| SITUATION FAMILIALE DES AIDANTS (EN NOMBRE) | FAMILLES |
|---|-----------|
| En couple | 29 |
| Parent isolé | 13 |
| Parent en garde alternée | 1 |
| TOTAL | 43 |

Parmi les parents isolés, 1 homme et 12 femmes dont 2 sont veuves. Lorsque les aidants sont en couple, c'est majoritairement la femme qui est l'aidante principale.

II.1.c. Nombre d'interventions :

Pour chaque offre de répit, des temps de coordination sont nécessaires à la mise en place du projet : RDV, échanges téléphoniques, mails avec la famille et partenaires. Ce tableau ne fait pas apparaître les contacts liés à chaque projet et ne relate pas les nombreux temps le concrétisant (mails et appels).

| REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE) | INTERVENTIONS |
|--|-------------------|
| Rendez-vous initiaux nouvelles familles | 9 |
| Echange préalable référent éducatif ESMS | 6 |
| Echange téléphone ou mail familles | Non comptabilisés |
| Echange Eliad/éducatrices préparation « Samedis de Répit » | 72 |
| Echange partenaires "loisirs" : ALEDD, Vesontio, Apache | 20 |
| Echange temps de répit individuel CDSA | 7 |
| Echange ESMS accueil temporaire | 0 |
| Echange bénévoles | 12 |
| Rdv Partenaires/Famille/DRA25 | 10 |
| Echange handisitter pour demande intervention | 2 |
| Temps de coordination (CMS/MDPH/PRH) | 6 |
| Echange renouvellement projet répit | 32 |
| TOTAL | 176 |

II.1.d. Liste d'attente :

Au 31/12, deux familles sont en attente de place sur les « samedis de répit » et pré-inscrites.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes et motifs :

Les aidants expriment leur besoin de :

- ✓ Souffler et se reposer
- ✓ Prendre du temps pour soi ou les autres membres de la famille
- ✓ Reprendre une activité professionnelle
- ✓ Prendre le temps de faire le ménage ou des courses.

II.2.b. Délais d'intervention :

Le délai entre la demande et la date du rendez-vous est en moyenne de 6 jours (identique à 2021).

II.2.c. Nature des prestations :

| PRESTATIONS DE REPIT MISE EN ŒUVRE | NOMBRE DE PRESTATIONS | BENEFICIAIRES CONCERNES PAR CHAQUE PRESTATION | FAMILLES CONCERNEES PAR CHAQUE PRESTATION |
|---|-----------------------|---|---|
| Aide à l'inclusion : Centre de loisirs Vesontio | 25 | 7 | 7 |
| Handisitting | 2 | 2 | 2 |
| Interventions ELIAD à domicile | 3 | 3 | 3 |
| Interventions bénévoles | 4 | 2 | 1 |
| « Samedis de répit » Pontarlier | 6 | 30 | 9 |
| « Samedis de répit » Besançon/Pirey | 12 | 60 | 19 |
| Répit loisirs Apache | 26 | 8 | 8 |
| Aide aux transports | 31 | 13 | 12 |
| Répit individuel CDSA | 37 | 16 | 15 |
| La tournée des clowns | 6 | 7 | 6 |
| Séjours | 3 | 14 | 13 |
| Orientations/coordination | 26 | 22 | 21 |
| TOTAL | 181 | 184 | 116 |

Certaines familles bénéficient de plusieurs prestations et recherchent plutôt des solutions hors du domicile lors :

- ✓ Du week-end (37)
- ✓ Des vacances scolaires (28)
- ✓ De la semaine (9)
- ✓ Du mercredi (5).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les prestations de répit se déclinent autour de 4 leviers principaux :

- ✓ Les samedis de répit
- ✓ L'accès au sport et loisirs
- ✓ L'accès aux séjours adaptés
- ✓ L'intervention au domicile.

L'accueil temporaire envisagé comme un levier à la création du dispositif ne trouve pas de réponse en matière de répit, notamment du fait de la mobilisation des places temporaires pour des situations d'urgence ou des accueils devenant permanents.

L'offre de « samedis de répit » répond aux besoins réguliers des aidants. L'accès aux loisirs et au sport progresse grâce à l'aide aux transports. L'offre de séjours adaptés développée cette année répond aux besoins de répit lors des vacances. Enfin la « Tournée des clowns » -ouverte à la fratrie- a permis de développer des interventions au domicile, apportant une véritable parenthèse ludique empreinte de rires (et fou-rires !), d'expression et de créativité artistique.

Le DRA accompagne également les familles pour favoriser la mobilisation d'aides financières réduisant le reste à charge : la PCH pour de l'aide humaine ou de l'aide aux transports (3 familles), les aides au répit de la CAF ou de la MSA (26 familles).

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

La coordinatrice recueille les demandes des aidants et programme une rencontre afin de recenser les besoins de répit et attentes des familles ainsi que des informations sur le profil de leur(s) enfant(s). Bien souvent, ces derniers bénéficient d'un parcours en structure médico-sociale, ainsi la coordinatrice contacte également les différents partenaires, en accord avec la famille, et tisse un lien avec les référents éducatifs pour être au plus près des besoins des bénéficiaires. Elle présente une proposition d'offre de répit personnalisée ainsi que les modes de financements et les aides mobilisables par les aidants. Lors de la mise en œuvre des prestations, elle suit, évalue et effectue un bilan avec les aidants et les partenaires.

L'offre de répit a pris différentes formes cette année :

- ✓ Interventions au domicile :
 - ELIAD pour la mise en place de répit à domicile régulier
 - Handisitting avec des étudiantes pour des demandes ponctuelles
 - « Tournée des clowns » itinérante de domicile en domicile, pour des interventions de 2 heures par famille.
- ✓ Interventions hors domicile :
 - « Samedis de répit » avec ELIAD et deux éducatrices spécialisées en libéral à Besançon, Pirey et Pontarlier, dont la journée inclusive des 3 sites organisées le 18 juin
 - Avec le CDSA pour l'accompagnement d'enfants en club sportif lors des vacances
 - Avec le CDSA pour de l'accompagnement individuel durant les vacances
 - Interventions bénévoles pour l'accompagnement vers des activités extérieures lors de week-ends
 - 3 séjours adaptés (de 2 à 5 jours) avec ELIAD, UFCV et le CDSA
 - Orientation et organisation des transports pour un accueil vers ALEDD et Apach'Evasion.

L'aide aux transports concerne des situations d'aidants qui sollicitent du répit sur des structures de droit commun ou spécialisées sous conditions.



*Journée inclusive du 18 juin
avec Ernest et Paulette*



Fauteuil ski et Cimgo



Tournée des clowns

Pour poursuivre la mise en œuvre des prestations de répit, la recherche de soutien financier est constamment activée. Un dossier auprès de l'AG2R intitulé « les heures répit » n'a malheureusement pas été retenu, cependant en 2022, le DRA25 a obtenu :

- ✓ Des CNR pour 500 €
- ✓ Des dons en prestations par « La machine à gazouiller » pour le projet « Tournée des clowns », dans le cadre de son obtention d'une dotation associative
- ✓ Des dons de l'Association « Nos enfants d'ailleurs ».



Remise des dons au DRA25 et à d'autres partenaires par Mme Amiotte-Suchet « Nos enfants d'ailleurs »

Pour développer le réseau d'intervenants dédiés à l'autisme, des temps de formation et sensibilisation ont été dispensés :

- ✓ TSA, socle de connaissances avec le CRA pour 12 professionnels d'ELIAD
- ✓ Sensibilisation à l'autisme dispensée par la cheffe de projet du DRA25 pour 2 bénévoles, 1 professionnelle d'ELIAD, 4 animateurs UFCV et 9 professionnels de l'ADMR.

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Différentes actions ont marqué l'année :

- ✓ 3 conventions de coopération « samedis de répit » avec ELIAD et les deux éducatrices en libéral, conventions renouvelables par tacite reconduction
- ✓ Une convention de mise à disposition de locaux de l'IME l'Essor pour l'accueil du DRA25
- ✓ Une convention de prêt d'un véhicule 9 places pour un séjour
- ✓ Un travail de partenariat avec la plateforme de relais et d'accompagnement des aidants (PFR) pour une situation individuelle
- ✓ Le suivi d'une situation relayée par l'EMA25 pour un adulte sans ESMS avec besoin de répit pour la famille et relayage de la commission 360
- ✓ Plusieurs rencontres avec le CMS pour 2 situations individuelles nécessitant du lien pour la construction de répit et d'aides à mobiliser
- ✓ Une rencontre au réseau CRA des DRA

- ✓ 3 réunions de supervision avec les intervenants des « samedis de répit »
- ✓ La présentation du dispositif à l'ADMR, à l'association ARA (Jura) et SARAH (Haute-Saône)
- ✓ La participation aux Assemblées Générales de « Nos enfants d'ailleurs » et du CDSA
- ✓ La présentation du DRA25 sur France Bleu Besançon
- ✓ Une journée de mobilisation le 2 avril pour la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme, relayée par un article presse de l'Est Républicain
- ✓ La diffusion d'entrées gratuites pour un spectacle équestre à Micropolis (FNSEA) et la soirée discothèque au Teasing (ALLEDD)
- ✓ Le relayage et la participation du DRA25 à la course du « Panora Trail ».



Tous en bleu à la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme avec ELIAD Pontarlier



Sensibilisation aux TSA à l'ADMR de Valdahon

| LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE | ASSOCIATIONS ET DISPOSITIFS HANDICAP | LES RESSOURCES EXTERNNES |
|--|--|---|
| ARS BFC CRA EMA25 MDPH IRTS Associations de famille : Nos enfants d'ailleurs et AAB ELIAD Professionnelles libérales IME l'ESSOR CMS PLANOISE PTSM | AHS-FC Les Salins de Bregille La Fondation Pluriel CAMSP du Doubs Les autres DRA (70/39/aire urbaine) SARAH (70) ARA (39) PRH | CAF L'Assurance Maladie CDSA ALEDD ATLAS GEM TSA Vesontio Sport UFCV Familles rurales Plateformes Relais (PFR et fil aidant) ADMR Apache Evasion Le soleil brille pour tout le monde Relais Parentaux (Besançon et Pontarlier) |

III.3. MOYENS HUMAINS :

III.3.a. Salariés :

- ✓ La coordinatrice à temps plein déploie la mise en œuvre du dispositif
- ✓ La cheffe de projet supervise le dispositif et en assure la bonne gestion et fonctionnement.

L'année est marquée par le recrutement de la nouvelle coordinatrice. Durant le délai de recrutement, la continuité de service a été assurée par la cheffe de projet.

Des temps de coordination sont organisés de manière hebdomadaire entre les deux professionnelles.

III.3.b. Formations, colloques, journées d'études suivies :

La coordinatrice du dispositif est engagée dans une formation qualifiante de médiation familiale (4 jours par mois jusqu'à fin 2023).

Elle a bénéficié d'une formation dans le cadre du plan de formation continue :

- ✓ « Accompagnement individuel des proches aidants » sur 2 jours avec l'Association des proches aidants.

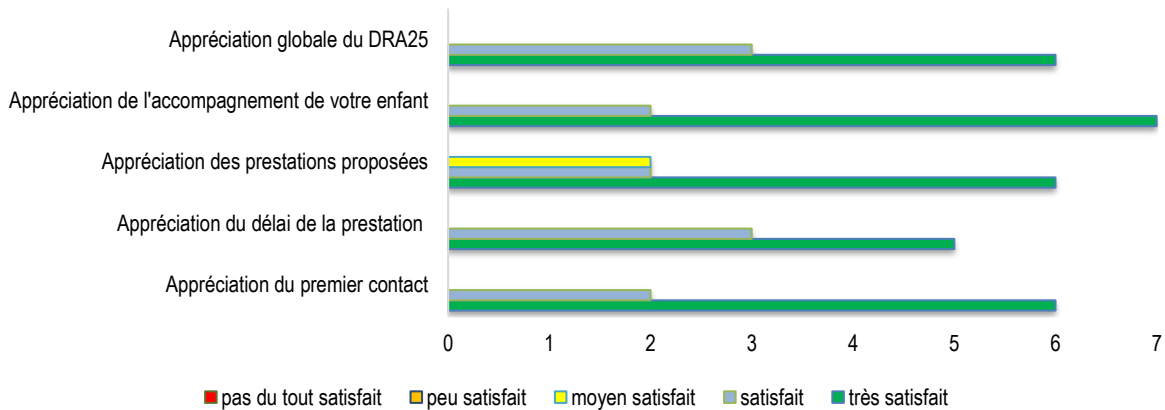
Elle n'a pas bénéficié d'analyse de la pratique cette année, la programmation est prévue en 2023.

III.4. DÉMARCHE QUALITÉ :

Cette démarche est encadrée par deux instances :

- ✓ Le « comité de pilotage » s'est tenu en mai. Différents points ont été abordés comme la prise de fonction de la coordinatrice, les recherches de financement, les actions de communication en lien avec la journée mondiale de l'autisme, la présentation des nouveaux projets de séjour.
- ✓ Le « comité de suivi » a eu lieu en novembre au cours duquel ont été abordés le suivi de l'activité, l'importance de la mission de déploiement du dispositif à partir des partenaires de droit commun, le nouveau partenariat avec « La machine à gazouiller » et les projets pour 2023.

Par ailleurs, une étude de satisfaction des aidants a été menée cette année :



Paroles d'aidants :

- ✓ « Je suis rassurée car l'équipe est proche des jeunes »
- ✓ « Les personnes qui encadrent les enfants sont très agréables, nous avons confiance en elle »
- ✓ « Notre fils est toujours partant, nous pouvons profiter sereinement de ce répit ».

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le DRA25 répond aux besoins de répit des aidants en mobilisant différentes prestations et en développant divers projets de soutien que ce soit pour quelques heures, une journée ou plusieurs jours. Le maître mot qui permet aux familles de pouvoir profiter d'un moment de répit est la confiance qu'elles portent au dispositif et aux professionnels engagés dans les interventions. L'année fut marquée par le développement de séjours de répit, par des initiatives bénévoles et par la jolie rencontre avec Ernest et Paulette, les clowns qui permettent l'accès à la culture et à l'expression artistique au domicile.

L'année 2023 se profile avec :

- ✓ La programmation de 18 « samedis de répit » complétés de 4 samedis avec le CDSA pour augmenter l'offre ; une réflexion sur le portage direct de ces samedis par un partenaire
- ✓ De nouveaux projets de séjour
- ✓ La construction d'un réseau sport et loisir alliant nos partenaires et des clubs sportifs de droit commun ; une réflexion sur le développement d'un réseau du même type orienté « culture »
- ✓ La programmation de la « Tournée des clowns » sur 12 journées
- ✓ Ainsi qu'un travail d'amélioration de quelques supports de suivi d'activité, facilitant la remontée d'indicateurs.





EQUIPE MOBILE AUTISME DU DOUBS (EMA25)

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement expérimental |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Décision ARS 16-101 du 16/12/2016 |
| AGREMENT OU HABILITATION | TERRITOIRE D'INTERVENTION | Département du Doubs hors Aire Urbaine |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu de vie |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants / Adultes tout âge avec autisme ou Trouble du Spectre Autistique (TSA) |

L'Equipe Mobile Autisme du Doubs (EMA25) est un dispositif de soutien et d'appui à l'accompagnement des personnes porteuses de TSA mis en place en 2017 pour 3 années expérimentales, renouvelé une fois suite à l'évaluation externe restituée en 2020. Financée par l'ARS, elle s'adresse aux établissements et services médico-sociaux du Doubs (hors aire urbaine) et aux établissements sanitaires qui en font la demande. Les interventions auprès des structures sont gratuites.

L'EMA25 est portée par l'AHS-FC en partenariat avec le CAMSP du Doubs, la Fondation Pluriel et le CHN par le biais d'une convention cadre. L'équipe est constituée de 5 professionnels formés et expérimentés issus de ce partenariat.

Cette année, l'EMA25 fait l'objet d'une convention transitoire, signée avec le SESSAD Comtois, établissement porteur, et l'ARS BFC. Cette convention est valable uniquement pour 2022, dans l'attente d'une nouvelle autorisation de fonctionnement, suite aux travaux de convergence des dispositifs DATSA et EMA, déployés en 2022. Ces travaux lancés par l'ARS en lien avec le cabinet ENEIS ont permis de définir un cahier des charges commun aux différents dispositifs d'appui à l'accompagnement des personnes TSA en Bourgogne et en Franche-Comté. Il est assorti d'un appel à candidature (AAC) reçu le 22 décembre et à déposer au 31 janvier 2023, auquel l'EMA25 répondra en s'appuyant sur ses compétences, son expérience et sa légitimité sur le territoire.

L'EMA25 a une activité en augmentation constante depuis son ouverture. Face aux demandes croissantes, l'EMA avait obtenu des crédits non reconductibles de juillet 2021 au 30 juin 2022, grâce auxquels elle a pu augmenter ses ressources humaines internes et absorber son activité. Une nouvelle demande de CNR pour le financement des postes de juillet à décembre 2022 a été refusée, pour autant le maintien de l'équipe à 2.53 ETP sur fonds propres a été nécessaire pour supporter l'activité réelle. Une augmentation de la dotation globale est prévue pour l'Equipe Mobile Autisme du Doubs dans l'AAC 2023, en raison de son bassin de population.

L'activité de l'EMA25 est recensée par différents indicateurs dans l'outil de suivi des EMA-DATSA. Ce rapport s'appuie sur cet outil de suivi et prend en compte l'étude comparative à l'année N-1.

Les missions de l'EMA 25 s'articulent autour de 4 domaines :

- ✓ L'amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires et de leur famille
- ✓ Le développement des compétences et des savoir-faire des professionnels
- ✓ L'aide à l'analyse de la situation et à la mise en place d'un projet d'accompagnement
- ✓ Le soutien et la promotion de la continuité de l'accompagnement à tout âge.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de personnes concernées :

Ce tableau comptabilise les interventions pour les situations individuelles.

| ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------------|--------------|--------------|-----------|--------------|--------------|-----------|
| | ESMS ENFANTS | ESMS ADULTES | TOTAL | ESMS ENFANTS | ESMS ADULTES | TOTAL |
| Personnes en cours de suivi au 01/01 | 12 | 20 | 32 | 9 | 19 | 28 |
| Personnes avec une 1ère intervention | 7 | 13 | 20 | 9 | 16 | 25 |
| Personnes définitivement sorties | 10 | 14 | 24 | 10 | 20 | 30 |
| Personnes en cours de suivi au 31/12 | 9 | 19 | 28 | 8 | 15 | 23 |
| FILE ACTIVE | 19 | 33 | 52 | 18 | 35 | 53 |

En 2022, la file active évolue de 1 situation individuelle supplémentaire. Comme pour 2021, l'année est marquée par un accompagnement soutenu pour 2 structures FAM, pour des profils de résidents en situation « complexe » et dans un contexte de tensions RH importantes. Ces situations représentent un tiers de la file active adulte (12 sur 35) mais dont la moitié des suivis sont clos au 31/12.

Trois demandes n'ont pas été instruites et ont fait l'objet d'une réorientation, l'une vers l'EMAS, l'autre vers le professeur ressource Aire Urbaine et la dernière vers un service de consultation en neurologie.

Il faut également ajouter 10 accompagnements collectifs pour 6 ESMS adulte et 4 ESMS enfant, soit un total de 63 demandes en 2022 (56 en 2021). En effet, le « turn-over » des équipes amène, dans le cadre des suivis de situations individuelles, à sensibiliser de nouveau les professionnels, notamment aux caractéristiques des TSA et aux outils de communication.

Par ailleurs, l'EMA25 a été sollicitée dans le cadre de suivis antérieurs, qui ont suscité de nouveaux conseils d'accompagnement, ces suivis représentent 2 sollicitations en 2022.

Au niveau des suivis clos, nous déplorons le décès brutal d'un homme de 56 ans en Foyer de vie dont la demande de soutien concernait des troubles du comportement.

II.1.b. Profil des publics accompagnés :

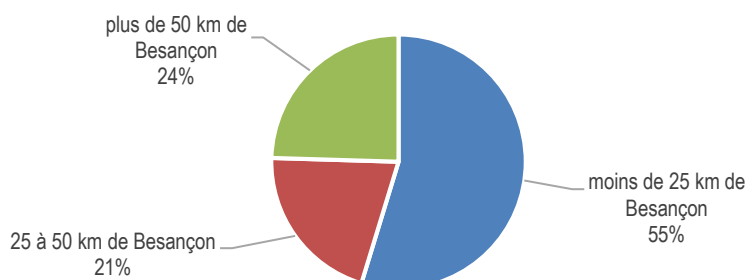
RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE

| REPARTITION AGE ET SEXE | MOINS DE 6 ANS | DE 6 A 18 ANS | DE 19 A 25 ANS | DE 26 A 50 ANS | PLUS DE 50 ANS | TOTAL |
|-------------------------|----------------|---------------|----------------|----------------|----------------|------------|
| Garçons | 0 | 13 | 9 | 13 | 2 | 37 |
| Filles | 0 | 3 | 3 | 8 | 2 | 16 |
| TOTAL | 0 | 16 | 12 | 21 | 4 | 53 |
| TAUX EN % | 0 | 30.19 | 22.64 | 39.62 | 7.54 | 100 |

DIAGNOSTIC AUTISME ET AUTRES TSA

| DIAGNOSTIC (EN NOMBRE) | SECTEUR ENFANCE | SECTEUR ADULTE | TOTAL |
|---|-----------------|----------------|-----------|
| Personnes avec diagnostic autisme ou TSA | 14 | 29 | 43 |
| Personnes en cours de diagnostic | 1 | 0 | 1 |
| Personnes avec suspicion et repérage d'autisme ou TSA par une équipe de terrain | 3 | 6 | 9 |
| TOTAL | 18 | 35 | 53 |

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION GÉOGRAPHIQUE



II.1.c. Nombre d'interventions :

Le mode de cotation est : 1 intervention = 1 action à destination d'un site. Les interventions comptabilisées dans le tableau ci-dessous sont celles réalisées sur site. Elles prennent en compte la demande d'instruction, les interventions d'observation et d'évaluation de la personne ainsi que les temps de coordination d'équipe.

| REPARTITION DES INTERVENTIONS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|--------------|------------|-------|--------------|------------|-------|
| | INDIVIDUELLE | COLLECTIVE | TOTAL | INDIVIDUELLE | COLLECTIVE | TOTAL |
| Sur sites enfants | 51 | 2 | 53 | 52 | 6 | 58 |
| Sur sites adultes | 105 | 2 | 107 | 111 | 11 | 122 |
| Tous établissements confondus | 156 | 4 | 160 | 163 | 17 | 180 |

Les interventions du secteur enfance concernent 14 ESMS : de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel, de l'ADDSEA, de l'APF et des Salins de Bregille :

- | | |
|------------------------|-------------------------------------|
| ✓ IME l'Essor (*) | ✓ ITEP de Bregille |
| ✓ IME l'Eveil | ✓ DITEP Pontarlier |
| ✓ IME de Besançon (*) | ✓ EEAP des Hauts de Bregille |
| ✓ IME l'Envol (*) | ✓ EEAP Espoir |
| ✓ IME de Montfort | ✓ SESSAD Comtois – Antenne Besançon |
| ✓ La maison Ampère (*) | ✓ SESSAD APF |
| ✓ CMPro Vaucluse | ✓ Unité ABA(*) |

Les interventions du secteur adulte concernent 15 ESMS de l'AHS-FC, de la Fondation Pluriel, de SDH et du CHN :

- | | |
|-----------------------------|-------------------------|
| ✓ MAS Foissotte (*) | ✓ Foyer de vie Etalans |
| ✓ MAS la Chataigneraie (*) | ✓ Foyer de vie Gilley |
| ✓ MAS Georges Pernot | ✓ Foyer de vie Pelousey |
| ✓ FAM la Citadelle | ✓ ESAT Baume-les-Dames |
| ✓ FAM d'Amagney (*) | ✓ ESAT Branly |
| ✓ FAM de Frasné (*) | ✓ ESAT Tilleroyes |
| ✓ Foyer Hébergement Mi cour | ✓ EMILAH |
| ✓ Foyer de vie Rousset | |

(*) ESMS avec agrément autisme.

II.1.d. Liste d'attente :

Au 31/12, 4 nouvelles demandes sont en attente d'instruction.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Nature des demandes :

Pour le secteur enfance, sur les 18 situations individuelles :

| NATURE DES DEMANDES/SECTEUR ENFANCE | SOUTIEN A LA SCOLARITE | COMPREHENSION DES TSA | TROUBLES DU COMPORTEMENT | AUTONOMIE AU QUOTIDIEN | PREVENTION ET CONTINUITÉ D'ACCUEIL | VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE | TOTAL |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|------------------------|------------------------------------|---------------------------|-------|
| Nombre | 3 | 5 | 5 | 2 | 1 | 2 | 18 |
| Taux en % | 16.66 | 27.78 | 27.78 | 11.11 | 5.56 | 11.11 | 100 |

Pour le secteur adulte, sur les 35 situations individuelles :

| NATURE DES DEMANDES/SECTEUR ADULTE | TROUBLES DU COMPORTEMENT | CONSTRUCTION D'UN PROJET ADAPTE | TROUBLES SENSORIELS | COMPREHENSION DES TSA | TROUBLES DE LA COMMUNICATION | AUTONOMIE AU QUOTIDIEN | SOUTIEN A L'INSERTION | TOTAL |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------------|---------------------|-----------------------|------------------------------|------------------------|-----------------------|-------|
| Nombre | 14 | 5 | 4 | 5 | 3 | 2 | 2 | 35 |
| Taux en % | 40.00 | 14.29 | 11.43 | 14.29 | 8.57 | 5.71 | 5.71 | 100 |

La gestion des troubles du comportement représente toujours une grande part de l'accompagnement des équipes par l'EMA25, avec des situations dites « complexes » dont 5 situations (2 enfants et 3 adultes), faisant l'objet de PAG et de saisine de la communauté 360.

Dans le cadre d'un PAG, l'EMA25 a été sollicitée pour remplir la fiche de saisine pour une orientation d'un adulte en URTSA, nouveau dispositif portant 3 places d'accueil à ce jour dans l'Aire Urbaine.

Ces situations complexes génèrent également beaucoup de coordination en lien avec les représentant légaux et les services de soins.

II.2.b. Délais d'intervention :

- ✓ Entre la demande de soutien et la demande d'instruction : 36 jours (34 en 2021)
- ✓ Entre l'instruction de la demande et la première intervention : 53 jours (64 en 2021).

Le délai de la demande d'instruction est toujours de plus d'un mois, les périodes de vacances et les contingences organisationnelles des structures impactent la prise de RDV sur site. Néanmoins, les ESMS se disent satisfaits des délais d'interventions (retour questionnaire de satisfaction). Par ailleurs, le délai de la première intervention est en baisse par rapport à 2021.

II.2.c. Nature de prestations :

Plusieurs prestations sont délivrées par l'EMA25 dans le cadre de ses missions.

L'unité de compte, dans le tableau qui suit, est l'intervention sur site d'un ou plusieurs professionnels de l'EMA25 auprès d'une ou plusieurs personnes et/ou professionnels et/ou familles. Les prestations sont comptabilisées individuellement même si elles sont réalisées durant une même intervention.

En 2021, l'activité représentait 410 prestations. Elle est plus conséquente en 2022, en raison de la forte activité globale, suivis individuels et interventions collectives confondues.

| PRESTATIONS | NOMBRE | TAUX % |
|--|------------|------------|
| Appui à l'analyse et à l'évaluation des situations, observations | 96 | 20.92 |
| Adaptation du projet personnalisé et du programme d'intervention individualisé | 54 | 11.76 |
| Identification des ressources existantes au sein de la structure dans laquelle la personne est accueillie ou accompagnée sur le territoire | 25 | 5.45 |
| Suivi et coordination du programme d'intervention en lien avec les différents intervenants | 71 | 15.47 |
| Transmission de compétences et savoir-faire, d'outils et de méthodes spécifiques | 43 | 9.37 |
| Continuité du parcours et accompagnement des transitions | 33 | 7.19 |
| Identification des relais possibles et construction de solutions nouvelles | 16 | 3.49 |
| Sensibilisation et conseil des professionnels | 94 | 20.48 |
| Autres (coordination médicale, guidance parentale) | 27 | 5.88 |
| TOTAL | 459 | 100 |

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

III.1.a. Méthodologie relative à la démarche d'intervention :

La méthodologie d'intervention déployée par l'Equipe Mobile depuis son ouverture est à ce jour éprouvée et fonctionnelle. La demande de soutien est instruite par la cheffe de projet selon le critère de population cible et de son éventuelle définition prioritaire. Les modalités d'interventions et les professionnels à mobiliser sur site sont définis lors de la validation de la demande. L'approche s'appuie sur des observations de terrain et/ou des évaluations permettant de construire des propositions d'accompagnement avec les équipes, soutenues par un suivi de préconisations régulier, traduites par des comptes rendus après chaque intervention ainsi que des guides/outils pratiques sur lesquels les professionnels peuvent s'appuyer. Cette démarche facilite une dynamique de suivi des situations et pose les jalons d'amélioration de la problématique, jusqu'à la décision de clôture.

III.1.b. Réponse aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Si l'accès aux soins est un sujet d'actualité pour tous, l'accès aux soins des personnes TSA représente encore le parcours du combattant pour la personne, ses proches aidants et ses accompagnants. Dans les caractéristiques des TSA, le DSM-5 associe des troubles somatiques importants tels que les troubles du sommeil, les troubles gastro-

intestinaux, les troubles bucco-dentaires, les troubles neurologiques dont l'épilepsie et une perception très perturbée de la douleur.

Les manifestations comportementales peuvent cacher une douleur somatique et/ou une souffrance psychique que l'EMA25 tente de rechercher en sollicitant les professionnels de soin, en sensibilisant les équipes au repérage des signes d'expression d'une douleur, en les accompagnant vers une démarche d'habitation de leurs publics à l'accès aux soins.

L'EMA25 constate plus de sensibilité des professionnels à la question du soin, l'interrogeant plus fréquemment comme l'hypothèse de manifestations comportementales observées et portant une attention particulière à la sensibilisation aux soins en structure.

Les temps de coordination médicale avec le médecin de l'EMA25 sont précieux pour échanger sur nos observations, nos interrogations, faire remonter les grilles d'observations des équipes, activer nos réseaux et nos partenariats, accompagner les familles, permettre un espace de dialogue avec des médecins qui sont tout autant démunis face aux manifestations de leurs patients TSA.

Cette question de l'accès au soin a également été travaillée au Comité d'Orientation Stratégique du CRA, dont la cheffe de projet est membre élu, et qui a mis l'accent sur la nécessaire coordination des soins par le médecin traitant, souvent oublié du circuit, par recherche prioritaire de solutions de soins en psychiatrie ou vers des domaines de spécialisations qui malheureusement ont des délais de RDV de plus de 6 mois.

Ce tableau décrit les actions menées en matière de soins et santé psychique :

| BENEFICIAIRE | MOTS CLES POUR LA DEMANDE D'INTERVENTION DE L'EMA25 | DESCRIPTION DU LIEN AVEC LES MEDECINS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DU PARCOURS DE SOIN ET DU SUIVI SOMATIQUE |
|---------------|---|---|
| Enfant IME | Troubles du comportement, hétéro-agressivité, déshabillages intempestifs | Préconisations d'investigations somatiques, crises d'épilepsie en augmentation, suspicion de maux de ventre. Consultations obtenues en gynécologie, gastro-entérologue, neurologue, pédopsychiatre. Temps de coordination avec le médecin coordinateur, l'équipe paramédicale et éducative de l'IME. Mise en place d'observations somatiques quotidiennes, modification des traitements pour épilepsie, troubles du comportement et constipation. Mise en place d'un outil de communication pour les demandes « toilettes » et « douleur ». Mise en place d'un protocole d'espace « retrait isolement » pour les crises/passages à l'acte violents. Sollicitation hospitalisation et MDPH sur cette situation complexe. |
| Enfant SESSAD | Difficultés de compréhension de son mode de fonctionnement et d'expression | Diagnostic TSA nouvellement posé par le CRA, lien vers EMA25 pour soutenir l'équipe dans l'accompagnement de ce jeune et dans la compréhension de ce diagnostic. |
| Enfant EAAP | Troubles de la relation sociale, troubles du sommeil, isolement, retard moteur | Temps de réunion avec le médecin coordinateur du service et l'équipe pluridisciplinaire, suspicion de syndrome de Smith Magenis. Démarche diagnostique TSA encore difficile pour la famille. Observations sur site. |
| Adulte FAM | Troubles du comportement, troubles du sommeil, hétéro-agressivité | Parcours travaillé dans le cadre d'un PAG, coordination MDPH, médecin généraliste et psychiatre, validation du temps d'accueil et des modalités d'accompagnement en un pour un sur un accueil de jour. Consultation auprès d'un podologue, modification du traitement, hospitalisation AHBFC 1 semaine par mois. |
| Adulte FAM | Troubles du comportement, extrême violence sur personnes et mobilier | Préconisation de consultation générale auprès du médecin de l'établissement. Suspicion très forte de douleurs dentaires. Coordination avec ESMS, Equipe de liaison du CH, tutelle et PTSM. Hospitalisation en service de psychiatrie. Recherche de RDV odontologie en urgence. Evaluation du protocole de mise en chambre mis en place par le FAM. Fin des troubles du comportement suite à l'extraction dentaire. |
| Adulte MAS | Troubles du comportement avec automutilation ayant entraîné la perte de vue de l'œil gauche | Coordination avec médecin de l'établissement et équipe pluridisciplinaire, travail sur l'amélioration de l'environnement, les intérêts, travail sur la diminution des situations de stress, travail sur les recherches sensorielles, grilles d'observation sommeil ayant permis la baisse des contentions et une meilleure installation nocturne. |
| Adulte FAM | Comportements inadaptés, introduction corporelle dangereuse de coton-tige | Travail sur la fonction des comportements inadaptés, différenciation entre actes de soin délivrés par l'infirmière et actes d'hygiène réalisés par les « soignants ». Détournement de la fonction du coton-tige vers des activités ludiques créatives permettant au résident de sortir d'un fonctionnement enfermant. |
| Adulte FV | Troubles alimentaires | Travail sur la fonction des PICA et les troubles sensoriels en lien, démarche d'orientation vers une structure plus adaptée à ses besoins de soins et d'accompagnement au quotidien. |

Par ailleurs, 24 évaluations ont été réalisées par l'EMA lors des accompagnements pour soutenir une démarche de développement des compétences et de compréhension de fonctionnement de la personne :

- ✓ Evaluation des intérêts : 5
- ✓ Evaluation des comportements-problème : 3
- ✓ Evaluation de la compréhension ComVOOR : 8

- ✓ Profil sensoriel ESAA : 2
- ✓ Evaluation du niveau d'autonomie Vineland : 1
- ✓ Evaluation du sommeil : 3
- ✓ Evaluation des troubles alimentaires : 2.

III.1.c. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

L'EMA25 a accompagné plusieurs situations pour lesquelles les interventions ont permis un accès plus large à la participation sociale des bénéficiaires, notamment par l'inclusion sociale et professionnelle ainsi que la contribution à la vie en établissement aux moyens d'activités dédiées et adaptées. Ces réponses sont illustrées par le biais de cet exemple :

Accompagnement d'une adulte en accueil de jour sur un foyer de vie

La demande de soutien concerne une jeune femme de 23 ans présentant des difficultés d'intégration depuis son admission dans la structure en lien avec ses besoins spécifiques. De plus, l'équipe n'est pas sereine face à ses réactions imprévisibles et pouvant la mettre en danger lors des sorties extérieures. Les temps informels sont particulièrement difficiles à vivre pour elle. Avant le repas, elle s'agite beaucoup, ensuite elle se retire dans une salle de repos, s'enroule dans une couverture et fait la sieste une bonne partie de l'après-midi, ce qui a des répercussions sur son sommeil de nuit.

L'accompagnement de l'EMA25 viendra s'appuyer sur son parcours de vie, ses compétences et ses outils d'accompagnement, et par le biais d'observation de terrain porter une attention particulière sur l'impact des stimuli sensoriels auditifs, visuels, olfactifs..., dans sa manière de gérer les temps informels. L'utilisation du timer a permis de baliser le temps dédié en salle de repos, l'installation d'un fauteuil plus contenant en salle commune a soutenu sa participation aux activités plus collectives, et une proposition d'activités occupationnelles a contribué à contenir les temps informels. Après 5 mois d'accompagnement, la jeune femme trouve ses marques et s'intègre plus facilement aux activités comme la banque alimentaire avec 4 autres camarades et aux temps de repas collectifs avec l'aide d'outils de communication lui permettant de signifier aux autres jeunes s'ils font trop de bruit. Les professionnels se sentent plus sereins dans leur accompagnement et dans la relation avec cette jeune femme et sa famille.



Pictogrammes d'activités intégrant son planning hebdomadaire

III.1.d. Réponse aux besoins en matière d'autonomie :

Ce domaine correspond aux activités de la vie quotidienne, aux moyens de communication, aux relations aux autres pour lesquelles des préconisations sont formulées. Voici un exemple pour illustrer la réponse à ces besoins :

Accompagnement d'une adulte en MAS

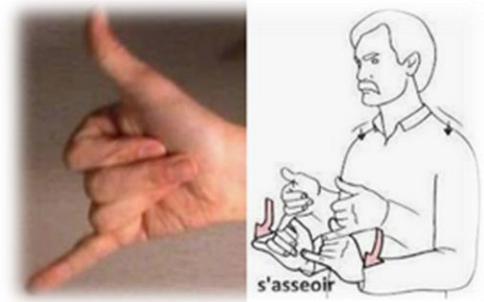
Le soutien par l'EMA25 concerne une femme de 26 ans accompagnée en MAS. Après un accueil temporaire dans l'établissement, elle intègre un accueil permanent de jour. Elle a des intérêts envahissants qui sont « déchirer du papier » à longueur de journée et écouter de la musique. L'équipe s'interroge sur la manière la plus appropriée pour l'accompagner et pour l'ouvrir à d'autres intérêts.

L'EMA25 a proposé de partir d'une démarche de soutien de continuité du parcours de vie en allant rechercher auprès de la structure d'accueil antérieure, un EAAP, les éléments sur lesquels s'appuyer pour connaître ses habitudes de vie et ses compétences. De plus, après une observation sur site, il a été proposé une évaluation de ses compétences en communication, qui a conclu à un niveau présentatif, avec un accès à la communication réceptive par le biais de

support concrets (objets signifiants) et des consignes pouvant être soutenues par la LSF. Ses particularités sensorielles ont été mises en évidence permettant un programme de remédiation répondant à ses besoins, tout en limitant les effets de retranchements dans les intérêts limités. Elle dispose à présent d'un certain nombre d'objets signifiant ses activités dans la structures (« Légo » pour les activités manuelles, « voiture miniature » pour sorties extérieures, « sac de sport » pour l'activité piscine...).

La proposition d'une activité sensorielle permet d'offrir les stimuli recherchés dans le cadre d'une activité dédiée et médiatisée.

Enfin, les professionnels utilisent quelques gestes en langue des signes pour appuyer des consignes quotidiennes, et pour une meilleure compréhension par la résidente.



Quelques autres illustrations de suivis :



Travail pour un meilleur aménagement d'un espace retrait



Observation d'un enfant en récréation



Activité de remédiation sensorielle

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

L'accompagnement de personnes TSA impose de travailler en réseau et avec les partenaires de son champ d'action.

| LES PARTENAIRES ET RESEAUX DE PROXIMITE | LES PARTENAIRES EN LIEN AVEC LES ESMS | LES RESSOURCES EXTERNES |
|--|--|--|
| ARS CAMSP CRA BFC DRA25 EDAP EMANFC EMA70 EMA39 DAPEH EMIL EMILAH Equipe de liaison CHI EMAS MDPH AIR IRTS Les Associations de famille | Fondation Pluriel APF AHS-FC Salins de Bregille SDH ADDSEA AFTC PCPE TSA GEM TSA PTSM Education Nationale Référente scolaire TSA Professionnels libéraux Aidants familiaux UDAF25 AHBFC | CRA Hôpital Debré EMA nationales UFAMA Réseau Autisme Numérique (Grand Est) de la Fondation Orange Formavision EDI Adèle de Glaubitz |

L'EMA a rencontré et collaboré avec un nouveau partenaire, l'équipe de liaison CHI du Grand Vallier.

Dans le cadre des interventions, 8 aidants familiaux ont été rencontrés une ou plusieurs fois sur les lieux de vie des personnes suivies, et 1 tuteur UDAF pour des temps d'échange en réunion d'équipe et pour la participation et la restitution d'évaluation.

La cheffe de projet est toujours impliquée dans le réseau autisme numérique de la Fondation Orange : 2 rencontres cette année, à Bethoncourt et à Strasbourg au cours desquelles ont pu être présentés des projets numériques tels que « Nao » pour les habiletés sociales, des applications à présent utilisées par l'EMA25 comme « ELIX » pour la LSF et

« Search on Arassac » pour des pictogrammes, mais aussi des outils d'accompagnement tels que les fiches sparadrap de LOTOPITAL. Ce réseau a en projet une journée d'étude intitulée « autisme et innovations numériques » prévue à Nancy en 2023 et pour laquelle l'EMA25 et donc l'AHS-FC s'engageront.

Comme évoqué plus haut, la cheffe de projet est membre du Comité d'Orientation Stratégique du CRA et a participé à 4 réunions dont 2 sur des groupes de travail sur la question de l'accès aux soins.

La cheffe de projet a également participé au comité de suivi des UEMA et UEEA de l'AHS-FC qui s'est réuni en juin.

Dans le cadre de la convergence des DATSA et EMA, sur invitation de l'ARS, l'EMA25 a participé aux travaux de réflexion sur le nouveau cahier des charges des futures EMA-TSA à partir d'un audit réalisé par le cabinet ENEIS.

Le 15 novembre, à l'occasion de la semaine du handicap, France 3 a mis en avant l'inclusion scolaire des enfants autistes et la démarche diagnostique en invitant la responsable de l'EMA25 à commenter les reportages du « choix de la rédaction ».



L'EMA25 sur France 3 à l'occasion de la « Semaine du Handicap »

III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe Mobile est composée de 5 professionnels avec un niveau de formation et d'expérimentation élevés.

| MOYENS HUMAINS | ISSU DE LA STRUCTURE | ETP AUTORISES | ETP POURVUS AU 31/12 |
|----------------------------|----------------------|---------------|----------------------|
| Direction - Chef de projet | AHS-FC | 0.50 | 1.00 |
| Educateur spécialisé | ADAPEI | 0.50 | 1.00 |
| Médecin | CHN | 0.10 | 0.03 |
| Neuropsychologue | AHS-FC | 0.25 | 0.25 |
| Neuropsychologue | CAMSP | 0.25 | 0.25 |
| SECRETARE | DAPEH25 | 0.20 | MUTUALISE |
| TOTAL | | 1.80 | 2.53 |

Tous les postes sont pourvus au 31/12 et l'équipe est stable depuis son démarrage. C'est un point fort de continuité et de dynamisme de l'équipe mobile.

Pour faire face à l'activité croissante, la cheffe de projet et l'éducateur spécialisé sont à temps plein.

L'EMA25 a dû faire face à l'absence depuis juillet 2022 d'une des neuropsychologues, pour congé maternité, qui prendra fin en février 2023 et n'a pas pu être remplacée. Pendant cette période, la cheffe de projet a assuré les suivis des préconisations en cours.

III.3.a. Rôle et missions des professionnels :

La cheffe de projet est l'interlocutrice directe des responsables d'établissements et services. Elle instruit les demandes et définit les modalités d'interventions, la fréquence et les moyens humains à mobiliser. Elle mène des actions d'accompagnement auprès des équipes et des bénéficiaires et dispense des sensibilisations aux TSA. Elle assure la gestion administrative et financière de l'EMA, anime les réunions de coordinations et les comités de suivi, coordonne les transmissions des équipes et assure le bon fonctionnement du service.

Le médecin garantit la coordination du parcours de santé et soutient l'évaluation des facteurs somatiques, notamment dans les situations de comportements-problèmes, participe aux réunions mensuelles de coordination médicale et travaille en réseau avec les professionnels ressources des sites.

Les neuropsychologues évaluent et aident à la compréhension des fonctions cognitives, émotionnelles, instrumentales (coordinations motrices, oculo-manuelles...), comportementales et psychologiques. Elles apportent leur éclairage sur

les modes de fonctionnement des personnes TSA. Elles guident leurs pairs dans la passation d'évaluations et contribuent à la transmission de leur savoir-faire. Elles dispensent des sessions de sensibilisations aux TSA et aux troubles de la communication.

L'éducateur spécialisé intervient sur site pour des observations de terrain et participe à l'élaboration et au suivi des préconisations. Il guide les professionnels dans la mise en place des modes d'accompagnement spécifiques et agit en « pair-aidant ». Il est compétent pour la passation de certaines évaluations comme l'ESAA, l'évaluation des intérêts et la Vineland.

III.3.b. Interventions sur site par professionnels :

- ✓ Cheffe de projet : 72 interventions (56 en 2021), en hausse du fait de l'absence de la neuropsychologue
- ✓ Educateur Spécialisé : 108 interventions (84 en 2021) du fait de l'augmentation de son temps de travail sur la totalité de l'année et de l'absence de la neuropsychologue
- ✓ Neuropsychologues : 49 interventions (62 en 2021), qui s'explique par l'absence d'une professionnelle sur une période de 6 mois.

Soit 112 comptes rendus envoyés aux ESMS.

Le médecin a participé à 12 réunions de coordinations médicales et réalisé des préconisations autour du soin pour 10 suivis individuels.

III.3.c. Formations, colloques, journées d'étude :

Description des journées d'étude et de formation suivies :

- ✓ Webinaire sommeil et TSA : ES
- ✓ Journée « troubles du comportement » (CRA) : ES
- ✓ Journée plénière PTSM : cheffe de projet
- ✓ Entretiens professionnels : cheffe de projet
- ✓ Outils et méthodologie de l'accompagnement (Formavision) : ES, cheffe de projet, 2 neuropsychologue, médecin
- ✓ Formation « serious-game » comportements-problème (REQUA) : ES, Cheffe de projet et 1 neuropsychologue (AHS-FC). Formation prescrite par l'ARS BFC pour les EMA et DATSA
- ✓ Alimentation et autisme (A. Glaubitz) : Cheffe de projet
- ✓ Congrès autisme (GNCRA) : cheffe de projet + ES + 2 neuropsychologues.

Par ailleurs, les professionnels ont suivi des formations dans le cadre de leurs autres fonctions :

- ✓ Communication Alternative Augmentée : neuropsychologue (AHS-FC).

Accueil de stagiaires : la neuropsychologue (AHS-FC) a suivi 1 stagiaire dans le cadre de son Master.

III.4. DEMARCHE QUALITE :

L'EMA25 intervient conformément au cahier des charges qui régit ses actions. Elle a fait l'objet d'une évaluation externe en 2019 et d'un audit en 2022 par ENEIS.

Elle est pilotée avec le support de 2 comités de suivis annuels :

- ✓ Le comité de suivi élargi s'est réuni le 11 mai en présence de l'ARS abordant les travaux de convergence des EMA et DATSA
- ✓ Le comité de suivi restreint le 9 novembre a été annulé en raison d'absence de membres mais a fait l'objet d'échanges de mails d'information sur l'activité et les projets à venir.

Enfin, pour évaluer ses propres prestations, l'EMA25 recueille la satisfaction des ESMS à chaque fin d'intervention. Sur 30 suivis individuels clos en 2022, 23 établissements et services ont évalué le service rendu par l'EMA25 :

| TRÈS SATISFAIT | SATISFAIT | MOYENNEMENT SATISFAIT | PEU SATISFAIT | PAS DU TOUT SATISFAIT | TOTAL |
|----------------|-----------|-----------------------|---------------|-----------------------|-------|
| 17 | 6 | - | - | - | 23 |

IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

L'Equipe Mobile a fait l'objet d'une convention de transition signée en 2022 et participé aux groupes de travail pour la convergence des EMA et DATSA en Bourgogne et Franche-Comté. Lors de la réunion avec l'ARS et ENEIS mi-novembre, les dispositifs ont pris connaissance de la synthèse des travaux et du cahier des charges pour les futures EMA-TSA. Comparé aux missions actuelles de l'EMA25, il ouvre notamment sur :

- ✓ Le portage avec le CRA du déploiement de la mesure 37 (repérage des adultes TSA)
- ✓ La possibilité de saisine par les établissements sanitaires et les EHPAD
- ✓ Une file active évaluée selon le bassin de population à 37 ou 67 suivis annuels (département 25, 21 et 71 concernés) dont la mesure 37 et les actions collectives issues d'une situation individuelle.

L'EMA25 présente en 2022 une file active de 53 situations individuelles et une activité globale de 63 suivis en incluant les actions collectives. Son activité est en constante augmentation depuis son ouverture, c'est pourquoi la perspective de ce nouveau cahier des charges et de la pérennisation des moyens sont vécus comme l'opportunité de consolider et élargir les actions en place et reconnues. Ainsi, c'est avec enthousiasme que l'AHS-FC travaillera sur la réponse à cet AAC dès la rentrée 2023.

Le bilan de l'année est encore riche d'accompagnements diversifiés. L'EMA a soutenu de nombreuses équipes et des aidants familiaux dans le parcours de vie des bénéficiaires. Elle a contribué à des accompagnements les plus adaptés aux besoins des personnes et à veiller au respect des bonnes pratiques. Toutes les situations ont trouvé des points d'amélioration, qu'ils soient petits ou spectaculaires. L'EMA25 n'a pas la prétention de s'attribuer ces améliorations : ce sont le travail des équipes, la prise en compte des préconisations, la meilleure compréhension des troubles, l'accordage des approches recommandées, l'expérimentation d'une mesure éducative..., qui ont permis d'entrevoir des possibles.

Ces évolutions et la satisfaction des équipes de terrain nous motivent toujours plus à agir pour la cause de l'autisme. Et même si le contexte actuel de « turn-over » des équipes oblige l'EMA25 à répéter les bonnes pratiques, à sensibiliser à nouveau, à reprendre les bases de l'accompagnement..., elle le fait toujours avec une position de pair-aidance.

La perspective 2023 s'ouvre sur la continuité de 23 suivis individuels en cours et 4 nouvelles demandes en attente d'instruction et avec l'objectif d'obtenir notre nouvelle autorisation de fonctionnement après étude de notre dossier de candidature pour la future EMA-TSA du Doubs.



SECTEUR « ENFANTS »

| DISPOSITIFS, ETABLISSEMENTS OU SERVICES | IMPLANTATION GEOGRAPHIQUE | CAPACITE AGREEE 2022 |
|---|-----------------------------------|----------------------|
| CMPP | BESANÇON PONTARLIER MORTEAU | (1) |
| DAME GRAND BESANÇON | | |
| IME MONTFORT | LE VAL | 47 |
| IME L'ESSOR | BESANÇON | 30 |
| SERVICE PMO (EX SESSAD) | BESANÇON | 94 |
| DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL | | |
| IME L'ENVOL | ROUGEMONT | 44 |
| IMP L'ESPEREL | MONTBELIARD | 42 |
| SERVICE PMO (EX SESSAD) | MONTBELIARD | 41 |
| DAME HAUT-DOUBS | | |
| IME L'EVEIL | VILLENEUVE D'AMONT | 63 |
| CMPRO VAUCLUSE | VAUCLUSE | 47 |
| SERVICE PMO (EX SESSAD) | VALDAHON | 47 |
| TOTAL SECTEUR « ENFANTS » | | 455 |

(1) la capacité du CMPP ne s'exprime pas en places mais en séances (7 341 réalisées en 2022)

L'Association compte également un Dispositif d'Appui « Protection de l'enfance et handicap » (DAPEH 25) ainsi que deux Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation, l'une pour le Doubs (EMAS25), l'autre pour l'Aire Urbaine Nord Franche-Comté (EMAS AU-NFC).



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU
25000 BESANÇON
TEL : 03.81.65.44.45
cmpp@ahs-fc.fr



MEDECIN-DIRECTEUR CMPP
RESPONSABLE CLINIQUE BESANÇON :
MME LE DR CLARA AUBRY RAGUIN

1 RUE DES ABBES CATTET
25300 PONTARLIER
TEL : 03.81.38.88.44
cmpp.pontarlier@ahs-fc.fr

ESPACE CATTIN – 8 C AVENUE CHARLES DE GAULLE
25500 MORTEAU
TEL : 03.81.67.47.11
cmpp.morteau@ahs-fc.fr

RESPONSABLE :
MME LE DR CATHERINE DAILLET-MARTIN

CMPP

I. PRÉSENTATION

| | | |
|---|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre Médico Psycho Pédagogique |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Besançon : 17/11/1968 Pontarlier : 23/02/1971 Morteau : 30/10/1978 Renouvelé : 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Idem autorisation |
| | CAPACITE TOTALE | NC |
| | MODALITE D'ACCUEIL | NC |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Traitement ambulatoire Consultation/prise en charge individuelle, groupale |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants-adolescents en difficultés affectives ou d'apprentissage de 0 à 20 ans |

Etablissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté (2018/2022) prolongé d'un an.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Données d'activité consolidées des 3 antennes :

| ACTIVITE (EN JOURNEES) | N-1 | N |
|---|--------|--------|
| Capacité installée | NC | NC |
| Nombre de jours d'ouverture (38 semaines) | 221 | 225 |
| Actes cibles CPOM | 11 500 | 11 500 |
| Actes prévisionnels AHS-FC | 9 298 | 9 256 |
| Actes réalisés | 8 733 | 8 438 |
| Actes théoriques (par rapport à l'organigramme) | 13 518 | 13 676 |
| Taux d'occupation réel | 63,91% | 61,69% |
| Séances réalisées | 7 690 | 7 341 |
| Interventions réalisées | 7 998 | 7 747 |

En 2022, le nombre d'actes réalisés est en légère baisse (-3,38%) malgré une file active en augmentation. Les éléments éclairant cette baisse comportent :

- ✓ Mobilisation des équipes sur des formations, temps de travail théorico-clinique collectifs et institutionnels (appropriation des RBPP, CoPil, réflexion sur les projets thérapeutiques pluridisciplinaires)
- ✓ Absentéisme professionnel (cf. § RH), usagers.

Il convient de noter que les modalités de décompte de nos actes ont évolué au cours des dernières années, ainsi que l'outil informatique de recueil de ces actes, ce qui ne permet pas une analyse comparative fiable dans le temps, point renforcé par la situation atypique 2020 année du COVID. Un travail d'analyse complémentaire sera réalisé à partir des données 2022/2023 à méthode et outil constants.

II.1.b. Mouvements des enfants et modalités d'accompagnement :

| MOUVEMENTS DES ENFANTS SUIVIS ET MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT | N-4 | N-3 | N-2 | N-1 | N |
|--|-----|-----|-----|-----|-----|
| Enfants présents au 01/01 | 324 | 314 | 315 | 259 | 263 |
| Enfants entrés dans l'année | 125 | 130 | 57 | 110 | 122 |
| Enfants sortis dans l'année : | 143 | 128 | 76 | 71 | 56 |
| - pendant ou après un diagnostic | | | | 20 | 14 |
| - pendant ou après une période de traitement | | | | 51 | 42 |
| Enfants présents au 31/12 (*) | 311 | 311 | 296 | 298 | 329 |
| Enfants suivis dans l'année (file active) : | 454 | 415 | 372 | 370 | 386 |
| - ayant bénéficié d'au moins un diagnostic | | | | 160 | 176 |
| - ayant bénéficié d'au moins un traitement | | | | 276 | 290 |
| - ayant bénéficié de soins complémentaires hors CMPP et non financés | | | | 28 | 42 |
| Durée moyenne de séjour des sortants (jours) (**) | 689 | 844 | 857 | NC | NC |

(*) décalage des données : nous avons toujours un décalage entre 31/12 N-1 et 01/01 N (263) lié à des erreurs de process des sorties informatiques (nouveau logiciel, nombreux mouvements équipe administrative) et des changements entre fin/poursuite soins.

(**) NC = non communicable : élément ne pouvant être extrait par notre logiciel.

Nous notons une file active en dynamique de hausse.

Le nombre d'entrants est comparable à l'activité N-3, soit avant l'entrée dans la pandémie et la transition institutionnelle (changements des médecins d'antennes et directeur, informatisation du recueil des données).

Nous soulignerons le côté remarquable de cette tendance à la hausse alors qu'au niveau RH des tensions-vacances de postes importantes ont été rencontrées.

| ENFANTS DE LA FILE ACTIVE AYANT BENEFICIE D'AU MOINS UNE SYNTHESE | N-4 | N-3 | N-2 | N-1 | N |
|---|----------------------------|--------------------------|----------------------------|----------------------------|----------------------------|
| | 246 (54,2% FILE ACTIVE) | 245 (59% FILE ACTIVE) | 257 (69,1% FILE ACTIVE) | 269 (72,7% FILE ACTIVE) | 265 (68,7% FILE ACTIVE) |
| Synthèses individuelles effectuées au CMPP | 592 | 600 | 912 | 816 | 845 |
| Actes réalisés dans le cadre d'ESS/EE | 27 | 30 | 20 | 33 | 28 |
| Synthèses avec partenaires extérieurs autre qu'établissement scolaire | 7 | 10 | 5 | 5 | 12 |

Concernant les actes explicitant le travail interdisciplinaire, intra-établissement et interinstitutionnel, nous soulignerons une hausse très forte en 5 ans, à mettre en lien avec notre volonté de soutenir ce type d'actes (changement modalité de recueil, temps de réunion).

II.1.c. Analyse de l'activité par antenne :

| REPARTITION DES ACTES PAR ANTENNE | ACTES REALISEES | | ENFANTS SUIVIS (FILE ACTIVE) | |
|--------------------------------------|-----------------|-------|------------------------------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Besançon | 4 614 | 4 770 | 185 | 186 |
| Morteau | 1 044 | 1 103 | 58 | 66 |
| Pontarlier | 3 075 | 2 565 | 127 | 134 |
| TOTAL | 8 733 | 8 438 | 370 | 386 |

Les écarts entre ces deux années sont à mettre en parallèle avec les mouvements d'équipe soignante, administrative, médicale-responsable des antennes :

- ✓ L'antenne de Pontarlier est particulièrement impactée au niveau des moyens humains, sous-bassement de l'activité réalisée
- ✓ Morteau : malgré une vacance orthophonique impactant les soins pluridisciplinaires, l'activité est en hausse, effleurant l'activité d'il y a 6 ans, à mettre en lien avec le nouveau poste de psychopédagogie
- ✓ L'antenne de Besançon est probablement assez représentative d'une stabilité d'équipe.

II.1.d. Analyse du taux d'absentéisme des enfants :

| ANNEE | MORTEAU | BESANÇON | PONTARLIER | TOTAL |
|-------|---------|----------|------------|--------|
| N-1 | 27,50% | 17,70% | 23,60% | 21,00% |
| N | 25,50% | 17,80% | 22,50% | 20,33% |

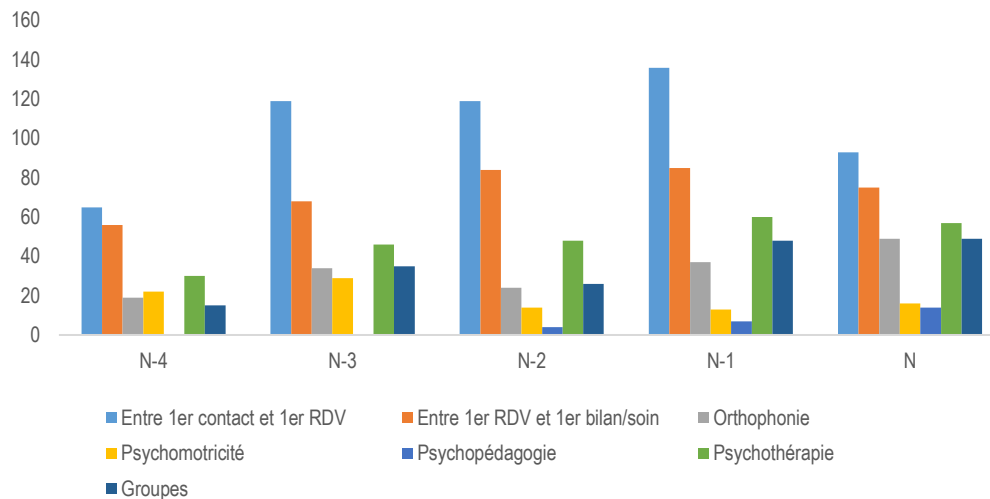
Le taux d'absentéisme patient amorce une tendance à la diminution après une croissance forte depuis 2020 (taux stable autour de 17% avant 2021) :

- ✓ Absentéisme en lien avec des épisodes infectieux et éviction des familles sur doute ou confirmation CoVid
- ✓ Accueil de plus en plus marqué d'une clinique de l'évitement, où les absences nous demandent un travail accru pour amener à soigner ces expressions parfois symptomatiques ayant amené au soin (phobie, évitement anxieux...).

II.1.e. Délai d'accueil et de soins (au 31/12) :

| DELAIS | MORTEAU | BESANÇON | PONTARLIER | TOTAL |
|---|---------|----------|------------|-------|
| NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} RENDEZ-VOUS OU DE 1^{ER} BILAN/SOIN EN DECEMBRE | | | | |
| Entre 1er contact et 1er RDV | 13 | 17 | 63 | 93 |
| Entre 1er RDV et 1er bilan/soin | 12 | 41 | 22 | 75 |
| NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE DE 1^{ER} BILAN/SOIN OU SOIN COMPLEMENTAIRE PAR DISCIPLINE EN DECEMBRE | | | | |
| Orthophonie | 4 | 30 | 15 | 49 |
| Psychomotricité | 5 | 0 | 11 | 16 |
| Psychopédagogie | 5 | 6 | 3 | 14 |
| Psychothérapie | 2 | 21 | 34 | 57 |
| Groupes | 3 | 16 | 30 | 49 |

EVOLUTION DU NOMBRE D'ENFANTS EN ATTENTE SUR 5 ANS



Les délais d'accessibilité ne sont globalement pas satisfaisants au regard des besoins des enfants accueillis et de leurs accompagnants.

A noter, que le nombre d'enfants en attente de première rencontre soignante diminue (augmentation des postes médicaux et psychologique), sans atteindre néanmoins les chiffres 2018 (augmentation de la complexité des demandes et des attentes qui restent supérieures à nos moyens humains).

Les chiffres d'attente par types de soins ne sont pas représentatifs :

- ✓ Orthophonie (absences de longue durée à Pontarlier et Morteau) : choix de ne pas mettre des soins en attente que nous ne sommes pas en mesure à ce jour de délivrer ; les quelques enfants inscrits sont dans des situations cliniques où le besoin de soins pluridisciplinaires intra-institutionnel est fortement indiqué et pour lequel nous identifions une perte d'efficacité thérapeutique que nous n'arrivons pas à compenser malgré des montages internes ou avec des partenaires externes.
- ✓ Psychomotricité : augmentation entre ces deux années (cf. § RH)
- ✓ Psychopédagogie : à mettre en lien avec le déploiement de cet axe thérapeutique sur nos trois antennes et des réflexions internes soins individuels-groupaux
- ✓ Psychothérapies : indications en hausse (individuelle, diade, familiale), travail de renforcement des moyens humains en cours
- ✓ Groupes : évolution des propositions thérapeutiques au regard des besoins recueillis, des observations en équipe et des savoir-soigner qui se déploient.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil et caractéristiques des jeunes en soins au CMPP au 31/12 :

- ✓ Caractéristiques des suivis des enfants présents au 31/12 :

| DERNIERES MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT (EN NOMBRE) | EFFECTIF | | TAUX | |
|---|----------|-----|------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Enfants vus une seule fois dans l'année | 34 | 43 | 11% | 13% |
| Enfants avec diagnostic en cours | 78 | 80 | 26% | 24% |
| Enfants en cours de traitement | 220 | 249 | 74% | 76% |

Les proportions concernant la répartition du process psychothérapique institutionnel sont plutôt stables, représentatives de la dynamique de déploiement des pratiques soignantes, qui consistent en une mise au travail d'une rencontre médecin-enfant-famille-environnement et institution thérapeutique pluridisciplinaire.

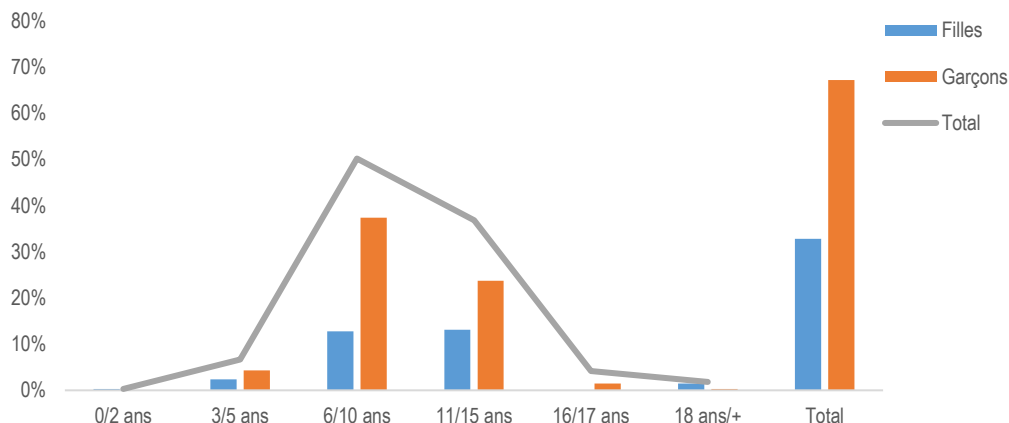
Les données chiffrées concernant la fréquence des séances des enfants en cours de traitement n'ont pas pu faire l'objet d'un traitement statistique dans le logiciel, ce point sera étudié en 2023 avec l'éditeur.

La réalité de nos pratiques concerne des souffrances lourdes et/ou complexes, nous amenant le plus souvent à indiquer et accompagner des enfants et leurs familles sur plusieurs temps hebdomadaires.

Nos CMPP, nos savoir-faire et savoir-soigner font que les orientations accueillies relèvent majoritairement de soins pluridisciplinaires.

La grande majorité des projets de soins personnalisés comporte 1 à 3 séances hebdomadaires plus des consultations. Généralement, au-delà de trois séances hebdomadaires, cela indique un travail de transition-ajustement en cours (interne ou avec partenaires). En dessous d'une séance hebdomadaire, nous sommes soit dans un travail de début, soit de fin de traitement.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES ENFANTS PRÉSENTS AU 31/12 :



- ✓ Profil des enfants en cours de traitement présents au 31/12 :

| FACTEURS ET CONDITIONS D'ENVIRONNEMENT CFTMEA AXE II-2 | EFFECTIF | | TAUX | |
|---|------------|------------|---------------|---------------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| 20 – Pas de facteurs d'environnement à retenir | 39 | 32 | 13,09% | 12,85% |
| 21 – Troubles mentaux ou perturbations psychologiques avérées dans la famille | 20 | 16 | 6,71% | 6,43% |
| 22 – Carences affectives, éducatives, culturelles | 14 | 13 | 4,70% | 5,22% |
| 23 – Mauvais traitements et négligences graves | 11 | 10 | 3,69% | 4,02% |
| 24 – Evènements entraînant la rupture des liens affectifs | 13 | 12 | 4,36% | 4,82% |
| 25 – Contexte familial particulier dont 25.8 milieu socio-familial très défavorisé | 56 | 62 | 18,79% | 24,90% |
| 28 – Autre | 1 | 7 | 0,34% | 0,4% |
| 29 – Pas de réponse par défaut d'information | 133 | 10 | 44,63% | 34,54% |
| Enfants concernés par au moins un facteur (sans double compte) | 134 | 139 | 44,97% | 54,82% |

Les chiffres sont comparables sur les cinq dernières années. Les changements sont surtout en lien avec la mise en pratique, plus ou moins fondue dans notre quotidien, de cotation formalisée.

✓ Profil des enfants présents au 31/12 :

| CATEGORIES CLINIQUES CIM10 DE F0 A F100 | DIAGNOSTIC PRINCIPAL | | | | DIAGNOSTIC SECONDAIRE | | | |
|--|----------------------|----|-------|-------|-----------------------|-----|-------|-------|
| | EFFECTIF | | TAUX | | EFFECTIF | | TAUX | |
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| F0 – Troubles mentaux organiques | 0 | 0 | 0% | 0% | 1 | 1 | 0% | 0,3% |
| (F10-F19) Troubles mentaux et du comportement liés à l'utilisation de substances psycho-affectives | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0,7% | 0% |
| (F20-F29) Schizophrénie, troubles schizotypiques et troubles délirants | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0% | 0% |
| (F30-F39) Troubles de l'humeur (affectifs) | 10 | 12 | 3,4% | 3,5% | 4 | 4 | 1,4% | 1,2% |
| (F40-F48) Troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes | 54 | 72 | 18,1% | 21,9% | 41 | 41 | 14,5% | 12,5% |
| (F50-F59) Syndromes comportementaux associés à des perturbations physiologiques et à des facteurs physiques | 2 | 2 | 0,7% | 0,6% | 2 | 3 | 1% | 0,9% |
| (F60-F69) Troubles de la personnalité | 19 | 15 | 6,4% | 4,6% | 2 | 2 | 0,7% | 0,6% |
| (F70-F79) Retard mental | 0 | 0 | 0% | 0% | 0 | 0 | 0,7% | 0% |
| (F80-F89 sauf F84) Troubles du développement psychologique exceptés les TED et troubles du spectre de l'autisme | 79 | 65 | 26,5% | 19,8% | 51 | 42 | 21,6% | 12,8% |
| (F84) Troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme (F84.0 à F84.9) | 8 | 7 | 2,7% | 2,1% | 1 | 1 | 0,7% | 0,3% |
| (F90-F98) Troubles du comportement et troubles émotionnels apparaissant habituellement durant l'enfance et l'adolescence | 82 | 72 | 27,5% | 21,9% | 46 | 43 | 13,2% | 13,1% |
| Aucun de ces troubles | 0 | 0 | 0% | 0% | | 12 | 0% | 3,6% |
| Pas de diagnostic | 44 | 84 | 14,8% | 25,5% | 14 | 180 | 45,6% | 54,7% |

Les catégories de diagnostics médicaux amenant à l'engagement de soins au CMPP restent comparables au fil des ans, dont les principales sont :

- ✓ Troubles du comportement et émotionnels apparaissant habituellement durant la croissance
- ✓ Troubles anxieux et thymiques, ou liés à des facteurs de stress
- ✓ Troubles du développement : dysharmonie développementale pluri-axiale, « multidys », TED-TSA-TND hors troubles autistiques typiques.

Le défaut d'exhaustivité de cotation est lié au choix de prioriser la disponibilité aux besoins des patients et des équipes, au regard du temps médical disponible.

II.2.b. Caractéristiques des jeunes entrés au CMPP en 2022 :

- ✓ Procédure d'accueil des enfants entrés dans l'année et délai d'attente :
 - Qui oriente ?

L'accès direct parents/familles est majoritaire (37,7%). Cela étant un des éléments à valeur fondatrice et éthique des CMPP, nous le soulignons.

L'école (21,3%) reste deuxième adresseur, repérant, orientant, soutenant activement les familles et les enfants-adolescents dans les prises de contact.

Les soignants, médicaux-paramédicaux, hospitaliers-libéraux, orientent également (18%).

- Quels délais ?

| NOMBRE D'ENFANTS ENTRES DANS L'ANNEE SELON DELAI ENTRE | LA DEMANDE DE RDV ET LE 1 ^{ER} RDV | | | | LE 1 ^{ER} RDV ET LE BILAN OU LES SOINS | | | |
|--|---|----|-------|-------|---|----|-------|-------|
| | EFFECTIF | | TAUX | | EFFECTIF | | TAUX | |
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Moins de 15 jours | 5 | 4 | 4,5% | 3,3% | 1 | 2 | 0,9% | 1,6% |
| Entre 15 jours et moins de 1 mois | 5 | 3 | 4,5% | 2,5% | 7 | 8 | 6,4% | 6,6% |
| Entre 1 mois et moins de 3 mois | 18 | 30 | 16,4% | 24,6% | 15 | 19 | 13,6% | 15,6% |
| Entre 3 mois et moins de 6 mois | 48 | 46 | 43,6% | 37,7% | 7 | 12 | 6,4% | 9,8% |
| Entre 6 mois et moins de 12 mois | 14 | 11 | 12,7% | 9,0% | 7 | 11 | 6,4% | 9,0% |
| 12 mois ou plus | 20 | 26 | 18,2% | 21,3% | | | | |

Le travail de la direction générale et d'établissement dans le renforcement des moyens psychothérapeutiques (médecins, psychologues) se remarque :

- ✓ Nous regagnons en réactivité d'accès aux premières consultations
- ✓ 42,60% des enfants-adolescents ont bénéficié de 1^{er} bilan/traitement dans l'année (33,70%/2021, 8,9%/2020, 28%/2019, 20,1%/2018).

Points favorisant cette amélioration (cf. § RH) :

- ✓ Postes médicaux pourvus, renforcement direction médicale
- ✓ Renforcement équipes soignantes
- ✓ Renforcement administratif.

Malgré cette tendance positive, nous ne pouvons pas nous satisfaire de l'actuelle accessibilité au soin : seuls 30,4% des patients accèdent à une première consultation en moins de 3 mois, 68,1% en mois de 6 mois. Ce critère était meilleur en 2019 (42,3% dans les trois mois, 72,8% dans les six mois), d'où l'importance de :

- ✓ Pérenniser les renforts d'équipe
- ✓ Continuer d'agir face aux vacances de poste
- ✓ Soutenir l'ajustement RH aux besoins des soins.

La charge de travail clinique et administrative, la démarche qualité mobilisent beaucoup de temps de l'ensemble des professionnels. Il est fondamental de soutenir les mouvements engagés depuis 2018, d'ajustement et renforcements humains pour continuer à gagner en qualité (soins, accessibilité, éthique et qualité de vie au travail).

- ✓ Autres éléments statistiques notables :
 - Les enfants rencontrés sont majoritairement scolarisés en milieu dit ordinaire (73%)
 - 4% au moins bénéficient d'un dossier MDPH
 - 5,7% bénéficieraient d'une AESH
 - 5,8% bénéficient de mesures de protection connues.

Ces données issues du logiciel métier ne sont que partiellement représentatives du fait d'un taux d'exhaustivité de saisie insuffisant. Elles sont néanmoins recueillies dans le dossier médical de chaque enfant dès que nous en avons connaissance. Un travail sur ces saisies sera engagé en 2023.

II.2.c. Caractéristiques des jeunes sortis du CMPP en 2022 :

- ✓ Durée de soin des enfants sortis :

| DUREE DE SOIN | EFFECTIF | | TAUX | |
|---------------|----------|----|-------|-------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Moins de 1 an | 61 | 50 | 85,9% | 89,3% |
| 1 an | 7 | 4 | 9,9% | 7,1% |
| 2 ans | 0 | 1 | 0% | 1,8% |
| 3 à 5 ans | 3 | 1 | 4,2% | 1,8% |
| 6 ans ou plus | 0 | 0 | 0% | 0% |

Depuis l'année passée, une forte hausse des durées de moins de 1 an est à noter, cela peut être en lien avec :

- ✓ Des réorientations rapides
- ✓ Un appui vers des soins déjà engagés, notamment en libéral
- ✓ Le respect du libre choix des familles...
- ✓ L'amélioration du traitement administratif des dossiers en lien avec le logiciel-outil.

Il nous apparaît important de préciser que ce tableau n'est pas le reflet de la durée des soins de la file active. Un travail d'analyse doit être engagé entre la réalité de nos pratique, la durée des suivis en cours (ne pouvant être extraite aujourd'hui) et la faible proportion de fins de suivi de plus de 2 ans.

- ✓ Modalités de sorties des enfants :

| MOTIF DE SORTIE | EFFECTIF | | TAUX | |
|---|----------|----|-------|-------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Fin d'accompagnement, départ concerté (dont déménagement prévu) | 37 | 37 | 52,1% | 66,1% |
| Sortie du fait de la famille, suivi interrompu | 33 | 19 | 46,5% | 33,9% |
| Autre | 1 | 0 | 1,4% | 0% |

| PARCOURS ENVISAGE APRES LE CMPP (POUR LES FINS D'ACCOMPAGNEMENT) | EFFECTIF | | TAUX | |
|---|----------|----|-------|-------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Sans nécessité de soins ni d'accompagnement médico-social | 10 | 26 | 27% | 70,3% |
| Suivi libéral | 8 | 1 | 21,6% | 2,7% |
| Autre CMPP ou BAPU (ou CAMSP) | 3 | 1 | 8,1% | 2,7% |
| CMP / CATT | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Hôpital de jour | 1 | 1 | 2,7% | 2,7% |
| Autre secteur sanitaire | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Service médico-social (SESSAD, SAFEP, SAVS, SAMSAH...) | 2 | 0 | 5,4% | 0% |
| Etablissement médico-social (IME, IEM, ITEP...) | 1 | 2 | 2,7% | 5,4% |
| Maison des ados ou autres dispositifs | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Suivi PMI | 0 | 0 | 0% | 0% |
| Autre orientation – non connue | 1 | 6 | 32,4% | 16,2% |

Proportions cohérentes au fil des années, fluctuations observées à relativiser.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2020-2025 est notre référentiel. Il est imprimé sur chaque antenne, accessible à tous sur demande (professionnels, usagers et accompagnants, partenaires) et disponible pour nos équipes sur notre serveur.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Nous continuons notre volonté de soutenir la dynamique pluridisciplinaire, clinique et institutionnelle : créer du lien entre nos équipes, nos trois sites, soutenir un travail collectif en pluridisciplinarité. Cela se matérialise par l'implication des professionnels lors des formations communes, des temps de travail de recherche-réflexion théorique-clinique, et l'investissement dans les temps institutionnels et CoPil qualité.

Au regard du constat, sur au moins 5 ans, d'aggravation de l'accessibilité libre à des soins spécialisés, le renfort des équipes se poursuit pour répondre aux besoins actuels.

Nous noterons la difficulté grandissante pour les usagers des trois antennes d'accéder à des compagnies de transport, impactant la continuité des soins.

III.1.a. Antenne de Pontarlier :

Malgré la prise de poste médical sur l'antenne, la liste d'attente reste importante. Nous noterons cependant sa tendance à la diminution.

A noter que le poste de secrétariat a été longuement vacant, puis a connu un changement de professionnelle. Cette instabilité déjà notée en 2021 impacte le travail de l'ensemble du CMPP.

L'année a été marquée par d'autres absences :

- ✓ Postes d'orthophonistes toujours vacants, avec seulement deux prises d'informations n'ayant pas abouti
- ✓ Temps de remplacement de congé parental en psychomotricité non pourvu.

En septembre, l'équipe des psychologues-psychothérapeutes est à nouveau complète.

Tous ces mouvements nous amènent à réfléchir sur les compétences, les capacités nécessaires pour travailler en CMPP, sur comment fidéliser et recruter des professionnels prêts à s'engager dans une institution de soins.

Toute l'équipe a bénéficié d'une formation autour de la médiation terre, très profitable tant pour la dynamique d'équipe que par la qualité de l'intervenant qui nous a permis d'expérimenter ce médium et tous les possibles qu'il peut apporter dans nos propositions de soin.

Un nouveau dispositif groupal « Arts plastiques » se déploie, permettant de mieux répondre aux besoins des enfants. Avec l'architecte, nous avons pensé nos besoins en termes d'espace et de locaux en attendant d'éventuels travaux ou un déménagement.

III.1.b. Antenne de Morteau :

Aboutissement de la création d'un dispositif de soin groupal autour de la mythologie pour 4 à 5 adolescents, avec une mise en route en fin d'année, rendu possible grâce aux temps psychologique et psychopédagogique supplémentaires.

A noter des arrêts de prise en charge d'enfants non anticipés suite à des déménagements, des relais assez rapides pour des SESSAD et des arrêts faute de transporteur, qui sont à regretter. D'autres prises en charge n'ont pas pu aboutir en lien avec de mauvais adressages (famille faisant plusieurs démarches à la fois, méconnaissance de nos services).

Côté professionnels, si le renfort en temps psychologue et psychopédagogue est effectif, le départ de notre orthophoniste après une absence longue conduit le CMPP à l'impossibilité de prise en charge orthophonique depuis plus d'un an.

Par ailleurs, l'absence de la secrétaire depuis mi-septembre, actuellement remplacée, a impacté le fonctionnement de notre antenne.

Nous sommes équipés d'un défibrillateur avec une formation commune pour le Haut-Doubs en septembre.

III.1.c. Antenne de Besançon :

2022 a été une année où une suffisante stabilité se retrouve après 2 années marquées par des mouvements intenses : transition de direction clinique et médicale, absences pour de belles maternités, impact de la pandémie pour les professionnels comme les familles.

Cela nous a permis de finaliser un travail d'ajustement de nos moyens thérapeutiques humains, asseoir notre dynamique de fonctionnement, notamment autour de la question de la réactivité-accessibilité aux thérapeutiques, déployer des dispositifs répondant aux besoins parentaux-familiaux.

Progressivement, nous sommes arrivés à un renfort de notre équipe à hauteur d'1,5 ETP supplémentaire de psychologue-psychothérapeute, 0,10 de secrétariat médical et 0,10 de médecin-directeur.

Cela se mesure quantitativement (21 enfants en attente de soins psychothérapeutiques au 01/01/23 contre 46 en novembre 2022), et indéniablement dans la qualité des soins, des liens, de la fluidité des parcours.

2023 sera le moment de dialoguer pour pérenniser les efforts faits par nos équipes et notre association.

Les dispositifs thérapeutiques s'ajustent :

- ✓ Plus de créneaux de psychothérapie individuelles et familiales, consultations
- ✓ Déploiement du groupe psychothérapeutique « études thérapeutiques »
- ✓ Arrêt dispositif psychothérapeutique groupal « jeu »
- ✓ Création d'un dispositif « groupe jumeau »
- ✓ Réflexion sur un groupe « paroles d'adolescent ».

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Partenaires cliniques extérieurs :

Soins des enfants :

- ✓ Education Nationale : rencontres (ESS, EE, PAI), échanges entre équipes, rédaction de certificats médicaux pour soutenir les adaptations scolaires nécessaires. Pas de rencontre cette année avec les psychologues scolaires (manque de temps). Les indications-sollicitations augmentent.
- ✓ MDPH : avec accord et information des parents, sur leur sollicitation, celle de l'école ou de la MDPH (certificats médicaux, ESS).
- ✓ Structures de diagnostics, d'accompagnement, de soins de niveau III : service de pédopsychiatrie du CHRU-CHN, CRA, centre de référence du langage, CAMSP, EDAP, PCO-TND..., ainsi que les établissements médico-sociaux (DAME, DITEP) : synthèses, échanges téléphoniques, correspondance.
- ✓ Services de protection de l'enfance (PEC et autres) : nous faisons toujours lien dans ces situations, si nous en avons connaissance (19 enfants concernés). Une note d'information préoccupante adressée au SDRIP cette année.

Travail en réseau :

- ✓ Le médecin-directeur :
 - Temps de travail interinstitutionnel (CAMSP, PCO-TND...)
 - Liens médicaux dans les champs spécifiques : autisme (EDAP, CRA), TND (CAMSP, PCO-TND), secteurs sanitaires pédopsychiatriques (CHN, CHRU)
 - Réunion des pédopsychiatres de Franche-Comté (avec médecin d'antenne)
 - Réunions régionales des directeurs de CMPP
 - PTSM
 - Veille sur sollicitations de l'ARS (une visio en 2022)

- Lien avec la fédération nationale des CMPP
- Séminaire de psychanalyse de l'enfant et de l'adolescent Besançon, séminaire de la Société Européenne de Psychanalyse de l'Enfant et de l'Adolescent.
- ✓ Participation des rééducateurs aux temps (formation-information-synthèse) organisés par les CRA, CAMSP
- ✓ Investissement des psychothérapeutes dans des groupes cliniques (interventions, supervisions, lecture scientifique)
- ✓ Médecins engagés dans la Société Collégiale des Psychiatres de Franche-Comté.

III.2.b. Activités d'enseignement et de formateur du personnel du CMPP :

- ✓ Deux psychologues participent à l'enseignement universitaire en plus des accueils de stagiaires
- ✓ Une orthophoniste intervient à l'IRTS et à l'école d'orthophonie
- ✓ Le psychopédagogue intervient à l'école d'orthophonie et dans un D.U. à Lyon II
- ✓ Le médecin-directeur intervient dans la formation des internes en psychiatrie.

III.2.c. Partage de compétences avec les services extérieurs :

Vacation du médecin-directeur au CHRU de Besançon (service de psychiatrie infanto-juvénile).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Projet de renouvellement du questionnaire de satisfaction usagers/accompagnants en 2023-2024.

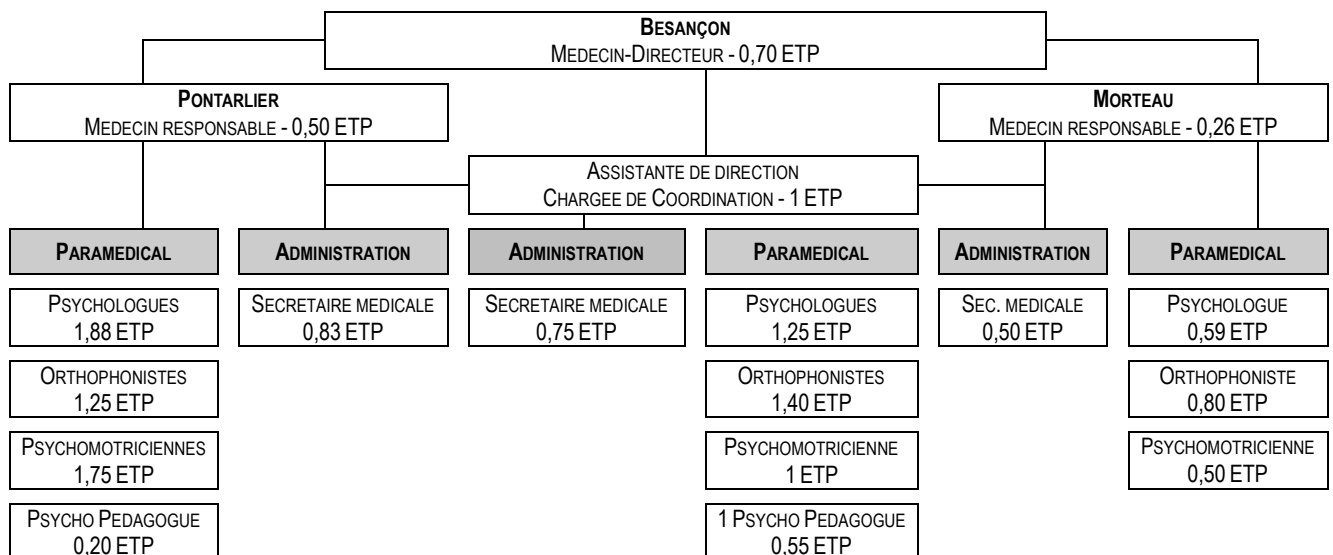
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 16 ETP. L'effectif prévisionnel 2022 de 16,825 ETP regroupe :

- ✓ 16,325 ETP au sein du CMPP (intégrant +0,20 d'ETP médecin-directeur, +0,50 de psychologue, -0,20 ETP secrétariat médical)
- ✓ 0,50 ETP mis à disposition de la Direction Générale pour soutenir l'activité comptable (suivi budgétaire, service paie) de l'établissement.

ORGANIGRAMME DU CMPP



Mouvements de personnels :

- ✓ Embauche CDI/augmentation temps de travail :
 - A Pontarlier :
 - Secrétaire médicale (0,80 ETP) en 07/2022
 - Psychologue (0,625 ETP) en 09/22

- Psychologue passé à temps plein (pérennisation de 0,375 ETP)
 - A Besançon :
 - Psychologue voit une partie de son avenant temporaire (0,25 ETP) pérennisé de 0,125 ETP
- ✓ Départ/réduction temps de travail :
 - A Pontarlier :
 - Deux secrétaires médicales : la première en 05/22 après une absence depuis 09/21, et sa remplaçante en 11/22. Le poste est de nouveau pourvu
 - Une psychologue à 0,50 ETP en 03/22 après une absence depuis 09/21. Le poste a été pourvu.
 - A Morteau :
 - Départ d'une orthophoniste (0,80 ETP) en 09/22 après une absence longue (15 mois)
 - A Besançon :
 - Une psychologue a réduit son temps de travail de 0,125 ETP
- ✓ Renfort temporaire CDD/avenant heures complémentaires :
 - A Besançon :
 - Pour les psychologues : 2 x 0,125 ETP + 0,25 ETP sur les 3 premiers trimestres, puis poursuite 2 x 0,125 d'avenant temporaire et embauche en CDD de 2 nouvelles professionnelles (0,40 et 0,85 ETP) au cours du dernier trimestre
 - Pour la secrétaire médicale +0,05 ETP de janvier à juillet, puis +0,10 ETP depuis 07/22 (augmentation de la charge administrative, numérisation dossier patient)
 - A Morteau :
 - Pour le psychologue en poste +0,05 ETP depuis 09/22 (nouveau dispositif groupal)
 - Psychopédagogue, poursuite de l'avenant (+0,245 ETP) pour renforcer les soins pluridisciplinaires.
- ✓ Vacances des postes :
 - La totalité des postes d'orthophonie à Pontarlier (1,25 ETP). Sollicitation cabinet de recrutement privé. Deux contacts qui n'ont pas donné suite
 - Vacance temporaire de 0,375 ETP de psychomotricité à Pontarlier (CPE partiel) : recrutement anticipé depuis 10/22 en CDI à 0,40 ETP en vue du départ en retraite d'une psychomotricienne en février 2023 mais aucune candidature à ce jour.

III.4.b. Formations :

| FORMATIONS | JOURNEES | PROFESSIONNELS | FORMATIONS |
|-----------------------------------|--------------|----------------|------------|
| Inscrites au plan de formation | 56 | 18 | 6 |
| dont collectives | 41 | 18 | 2 |
| Inscrites au budget établissement | 31,25 | 19 | 9 |
| Cliniques | 90,25 | 21 | 19 |
| Administratives/Autres | 0 | 0 | 0 |
| Sans nécessité de financement | 3 | 4 | 4 |
| TOTAL | 90,25 | 21 | 19 |

La dynamique de formation reprend après l'impact CoVid. Nous avons engagé, après une séance d'analyse de la pratique institutionnelle, une action-formation collective sur ce thème. A pu être aussi réalisée une formation sur le médium terre et ses utilisations, résonnances possibles dans nos pratiques soignantes. Cette année, les différents professionnels ont pu également être soutenus dans leurs besoins de formation continue, sauf pour les professionnelles administratives qui n'ont pas souhaité de formation cette année.

III.4.c. Accueil de stagiaires :

Accueil de stagiaires psychologues (Besançon et Morteau), orthophoniste (Besançon).

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Nous continuons notre CoPil mensuel : 10 en 2022, dont les axes de travail ont été le PAQ, la mise à jour des fiches de postes administratifs au regard de l'informatisation de nos dossiers et le recul de 4 ans avec la réorganisation de ce pôle.

La procédure de formalisation du Projet personnel de soins (PS) adossé au DIPC est en cours, nous avons encore besoin de temps de travail avec le développeur de notre logiciel. De plus en plus de PS formalisés et transmis, grâce au travail des binômes médecins-secrétaires médicales et l'implication des équipes soignantes. Au 31/12, 299 enfants ont leur PS formalisé, soit 77,46% de la file active. Seulement 19,17% ont leur mise à jour formalisée dans les délais impartis. Dans notre fonctionnement, tous les soins des enfants sont réévalués a minima une fois par an.

6 fiches « évènement indésirable » ont été recensées et traitées.

Nous engageons l'ajustement de notre démarche qualité avec les nouvelles conditions d'évaluation des établissements.

Le livret d'accueil est remis à chaque 1^{er} accueil physique par nos secrétaires ou médecins d'antenne. Le règlement de fonctionnement est affiché dans les salles d'attente, imprimable sur demande. Nous travaillons à rendre plus accessibles les projets d'établissement et associatif, ainsi qu'à réactiver-actualiser nos démarches d'évaluation qualité en lien avec les usagers-leurs représentants.

IV. CONCLUSION

Les faits marquants 2022 :

- ✓ Amélioration d'accès aux soins en CMPP, en particulier psychothérapiques (individuels, familiaux, institutionnels) grâce à la poursuite des renforts humains (médecins, psychologues, psychopédagogue) au regard des besoins repérés
- ✓ Mise en place de temps collectifs soutenant le travail pluridisciplinaire en institution (formation, réunion théorico-clinique)
- ✓ Des tensions RH sur postes vacants et turn over pour les postes de secrétaires médicales
- ✓ Créativité des équipes dans les dispositifs thérapeutiques groupaux
- ✓ Déploiement de l'outil numérique (dossier patient) dont l'utilisation doit être optimisée
- ✓ Mobilisation de tous dans les outils liés à la démarche qualité établissement (PS).

Les projets 2023 :

- ✓ Travail pour le renouvellement CPOM associatif incluant :
 - Des échanges sur les cibles CPOM-CMPP en lien avec le guide CPOM Socle de l'ARS
 - La réflexion sur le dimensionnement des ressources humaines au regard des besoins constatés et émergents
- ✓ Présentation et éclairage sur le projet et l'activité thérapeutique des CMPP auprès des partenaires institutionnels et des autorités de contrôle et de tarification
- ✓ Attente des retours des travaux nationaux sur l'annexe XXXII (texte fondateur des CMPP)
- ✓ Travail pour l'optimisation de l'utilisation du logiciel métier et l'analyse des modalités de traitements des enfants par antenne
- ✓ Poursuite du travail face aux tensions de recrutement (attractivité et stabilité) avec notamment l'engagement de liens fonctionnels avec les universités-écoles (orthophonie, médecine, psychomotricité)
- ✓ Poursuite des réflexions sur les locaux de Pontarlier.

Si le renfort des moyens du CMPP soutient une dynamique d'équipe au service de l'accompagnement des enfants, la vacance longue de postes d'orthophoniste notamment reste préoccupante, ainsi que les délais d'accès des enfants au CMPP. Les missions socle du CMPP sont essentielles : accueil, évaluation/diagnostic, traitement/soins, orientation.

Elles doivent favoriser pour les enfants présentant des différences une inclusion dans les milieux de vie et d'apprentissage habituels. Notre engagement au service de ce projet est fort et tient compte de l'évolution des besoins.





DAME GRAND BESANÇON

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) |
| DATE D'AUTORISATION | | 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 02/01/2023 – ARS arrêté du 10/02/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 175 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil de jour (50) Prestation Milieu Ordinaire (PMO) (77) PMO UEEA/UEMA (17) Hébergement (29) Accueil temporaire (2) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, TSA, Tous types de déficiences (PMO) |

Le DAME Grand Besançon est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018/2023.

II. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre du CPOM 2018/2023 avec l'ARS, l'AHS-FC a souhaité s'engager dans une démarche volontaire d'organisation de l'offre du secteur « handicap enfance » en territoires.

Cette démarche, construite de façon participative avec les professionnels, a conduit à identifier et retenir trois territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Doubs Central – Aire Urbaine.

L'objectif poursuivi est de soutenir la possibilité de parcours des jeunes dans un territoire donné, en fonction de l'évolution de leurs attentes et besoins, et de favoriser les échanges de pratiques entre professionnels.

Plusieurs étapes ont jalonné dans chaque territoire le passage en Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif :

- ✓ Rattachement managérial des 3 antennes SESSAD aux directions d'IME implantés sur les territoires concernés ;
- ✓ Rattachement de l'Accueil Familial au sein d'un IME avec hébergement de chacun des 3 territoires ;
- ✓ Mise en place d'une direction commune pour les établissements et services de chacun des 3 territoires identifiés, à l'occasion de mouvements de cadres de direction ;
- ✓ Elaboration et signature d'une convention cadre ARS/Éducation Nationale/MDPH/AHS-FC.

Les nouvelles autorisations des trois DAME ont été validées par l'ARS début 2023, et conduiront à présenter en 2023 l'activité de chacun des DAME dans un rapport consolidé, dépassant la logique historique de rapport d'activité par établissement.

Ainsi, le DAME Grand Besançon regroupera en 2023 :

- ✓ L'IME l'Essor dénommé à partir de 2023 « Etablissement l'Essor »
- ✓ L'IME de Montfort dénommé à partir de 2023 « Etablissement Montfort »
- ✓ L'antenne du Grand Besançon du SESSAD Comtois dénommée à partir de 2023 « Service PMO Grand Besançon ».

Le DAME Grand Besançon proposera toutes les modalités d'accompagnement : Hébergement, Accueil Familial, Accueil de Jour, Accueil Temporaire, Prestation Milieu Ordinaire (PMO, correspondant aux activités ex-SESSAD).

Compte tenu des dynamiques déjà activées entre ces établissements et services, leur présentation est regroupée dès le présent rapport d'activité





IME DE MONTFORT

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico Educatif (article L. 312-1 du CASF) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | 12/08/1992 - Renouvelée le 01/01/2022 |
| +AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 14/12/2021 effectif au 1/01/2022 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée : 41 + 6 accueil familial |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil permanent |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat de semaine et internat aménagé (36) Semi-internat (5) Accueil familial (6) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | IMP : 6/16 ans – Retard mental moyen IMPro : 14/20 ans – Retard mental moyen |

Etablissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2017-2022 prolongé jusqu'en 2023).

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | ACCUEIL FAMILIAL | | SEMI INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|--------------------------------|------------------|-------|---------------|-------|----------|-------|---------|---------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 6 | 6 | 5 | 5 | 36 | 36 | 47 | 47 |
| Capacité installée et financée | 6 | 6 | 20 | 20 | 24 | 24 | 47/49 | 49/50 |
| Jours d'ouverture | 210 | 210 | 200 | 200 | 200 | 200 | 200/210 | 200/210 |
| Journées théoriques | 1260 | 1260 | 1000 | 1 000 | 7 200 | 7 200 | 9 460 | 9 460 |
| Journées cibles CPOM | | | | | | | 7 544 | 7 544 |
| Journées réalisées | 2 324 | 2 218 | 2 675 | 3 394 | 4 246 | 4 576 | 9 245 | 10 188 |
| Taux d'occupation en % | | | | | | | 97.73 | 107.7 |

NB : les journées cibles CPOM n'ont pas été mises à jour avec l'intégration de l'accueil familial.

Au 31/12/2022, l'IME accompagne :

- ✓ Accueil de jour et internat : 41 jeunes/41, 3 jeunes en sureffectif (dont une nouvelle admission le 24/08) et 2 jeunes du SAF en journée. Ces 5 jeunes ont représenté 809 journées.
- ✓ Accueil familial : 10 enfants pour un agrément de 6 plus un jeune de l'internat accueilli en répit.

Aucun PAG n'a été signé en 2022.

Suivi des absences :

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------|---------|----------------------|----------|---------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Psychiatrie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| MCO | 15 | 3 | 3 | 19 | 5 | 5 |
| Ambulatoire | 1 | 1 | 1 | 6 | 6 | 5 |
| TOTAL | 16 | 4 | 4 | 25 | 11 | 10 |

Séjours adaptés :

| SEJOURS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|------------------------|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par l'IME | 108 | 3 | 36 | 108 | 1 | 36 |

Début juillet, tous les élèves de l'IME de Montfort dont les parents ont donné leur autorisation sont partis avec 16 collégiens de Frasne dans le cadre de notre partenariat sport partagé (tous les mercredis en période scolaire). La volonté a été de permettre à tous de participer à ce projet inclusif. Le camp basé au camping d'Ounans a duré 4 jours, avec 36 élèves de Montfort, encadrés de 15 professionnels. Ce projet a nécessité un investissement conséquent des professionnels et une organisation sans faille. Les activités ont été multiples : visite de la Maison du Comté, accrobranche, canoé kayak, vélo, baignades, randonnées, laser game, médiation animale...

**Stages :**

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS ET STAGES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|------------|-----------|------------|------------|-----------|------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | STAGIAIRES | JOURNEES | SEJOURS | STAGIAIRES |
| A l'IME de Montfort | 19 | 5 | 4 | 0 | 0 | 0 |
| Dans autre IME | 44 | 5 | 4 | 29 | 2 | 1 |
| Accompagné en ESAT | 0 | 0 | 0 | 7 | 1 | 5 |
| En ESAT | 245 | 17 | 8 | 298 | 11 | 7 |
| En entreprise d'insertion | 12 | 1 | 1 | 6 | 2 | 2 |
| En milieu ordinaire | 198 | 18 | 9 | 356 | 19 | 9 |
| Accompagné milieu ordinaire | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| En collectivité locale territoriale | 58 | 4 | 4 | 5 | 1 | 1 |
| Etablissement scolaire (LP, MFR) | 4 | 3 | 2 | 4 | 4 | 5 |
| TOTAL | 580 | 53 | 32 | 705 | 40 | 30 |

- ✓ 1 jeune a signé un contrat d'apprentissage le 28/11
- ✓ Le SISP a soutenu une jeune en CDD pendant 4 mois (non comptabilisée dans le tableau).

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

| MOUVEMENT DES RESIDENTS DE L'IME | ACCUEIL FAMILIAL | | SEMI-INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|---|------------------|----|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 10 | 9 | 12 | 20 | 28 | 24 | 48 | 51 |
| Entrées de l'année (B) | 0 | 1 | 7 | 5 | 4 | 1 | 11 | 7 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 1 | 0 | 1 | 3 | 6 | 1 | 8 | 4 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 9 | 10 | 18 | 22 | 26 | 24 | 51 | 54 |
| File active de l'année (A+B) | 10 | 10 | 19 | 25 | 32 | 25 | 59 | 58 |
| Durée Moyenne de Séjour des sortants | | | 2 596 7ans 1mois | 2 860 7ans 10mois | 1 983 5ans 5mois | 2 403 6ans 7mois | | |

NB : un jeune accueilli en internat bénéficie également de temps de répit en accueil familial depuis 2022 mais n'est comptabilisé qu'en internat.

| MODALITES D'ACCUEIL DANS LES GROUPES DE VIE DE L'IME AU 31/12 | CHATEAU 1 | | CHATEAU 2 | | APPARTEMENT/FERME | |
|--|-----------|-----|-----------|-----|-------------------|-----|
| | DI | TSA | DI | TSA | DI | TSA |
| Demi-pensionnaires | 7 | 0 | 5 | 2 | 7 | 1 |
| Internes | 5 | 1 | 6 | 2 | 7 | 3 |
| TOTAL | 13 | | 15 | | 18 | |
| EFFECTIF TOTAL | 13 | | 15 | | 18 | |

| INITIALES | AGE | MODALITES D'ACCUEIL FAMILIAL | SCOLARITE | MESURE DE PROTECTION |
|-----------|---------------|---------------------------------|---|---|
| CB | 10 ans 5 mois | Continu | Semi-Internat - EEAP | |
| FC | 11 ans | Continu | ULIS CM2 Ecole Primaire Edouard Herriot + SESSAD ADAPEI | |
| RDB | 13 ans 9 mois | Intermittent | UPE2A 4 ^{ème} Collège Stendhal Besançon | |
| BF | 18 ans | Continu | Internat IME Beaudoin Vesoul | Mesure AED (fin nov) |
| KL | 9 ans 9 mois | Continu | Ecole Primaire Beaujeu avec AESH + HDJ Gray | Placement judiciaire ASE 70 Visite médiatisée père |
| LL | 18 ans 7 mois | Continu | Internat IME de Montfort | |
| JL | 17 ans | Continu | Semi-Internat IME Besançon ADAPEI | |
| JL | 11 ans 8 mois | Continu | Semi-Internat IME l'Essor-CLEX Tristan Bernard | |
| ML | 11 ans 4 mois | Continu | ULIS 6 ^{ème} Collège Clairs Soleil Besançon / AESH + SESSAD APF | |
| AP | 10 ans 7 mois | Continu | Semi-Internat IME de Montfort | |
| FSR | 12 ans 2 mois | Continu | Semi-Internat IME de Montfort | Placement judiciaire PEC 25 Visites médiatisées mère |

REPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 A L'IME SELON LEUR PROVENANCE

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|--|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire y compris SESSAD | 27 | 29 | 6 | 4 |
| Etablissement médico-social | 17 | 17 | 5 | 2 |
| TOTAL | 44 | 46 | 11 | 6 |

Les entrants :

| AGE/INITIALES | SITUATION AVANT ADMISSION | DOMICILE |
|---------------|---------------------------|-------------------|
| 13/FF | ULIS Collège | Aiglepierre |
| 17/JGL | UIS Collège | Roche les Beaupré |
| 9/PG | IME | Rennes-sur-Loue |
| 12/BF | ULIS Primaire | Arbois |
| 9/WJ | IME | Boussières |
| 11/AK | ULIS Ecole | Besançon |

Les sortants :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Milieu ordinaire/domicile | 2 | 0 |
| Etablissement médico-social | 3 | 2 |
| ESAT | 2 | 2 |
| TOTAL | 7 | 4 |

| AGE/INITIALES | ORIENTATION |
|---------------|----------------------|
| 19/AG | IME/dispositif 18-25 |
| 18/SR | IME GB |
| 19/SA | ESAT CHAT |
| 21/PP | ESAT Arbois |

II.1.c. Liste d'attente :

Pour l'accueil de jour et l'internat, 17 notifications reçues de la MDPH 25, dont 8 enregistrées en liste d'attente suite aux confirmations des parents : 4 en semi-internat et 4 en internat.

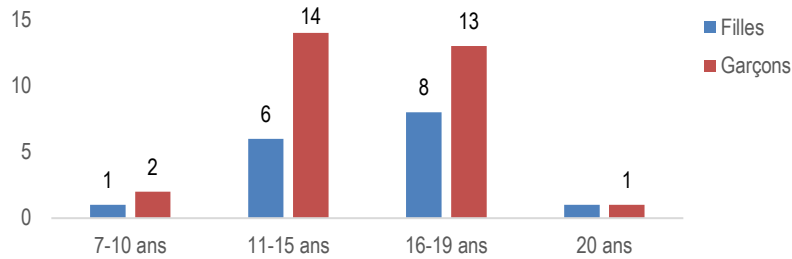
1 famille de Haute-Marne souhaitant prochainement déménager dans le Doubs s'est positionnée pour une place sur liste d'attente.

Pour l'accueil familial, 8 notifications reçues et en liste d'attente pour du répit.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

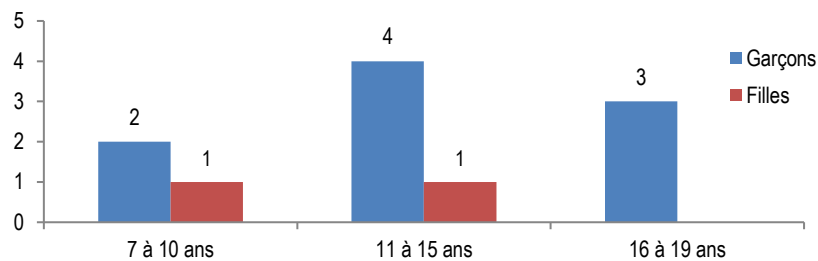
II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE - ACCUEIL DE JOUR-INTERNAT



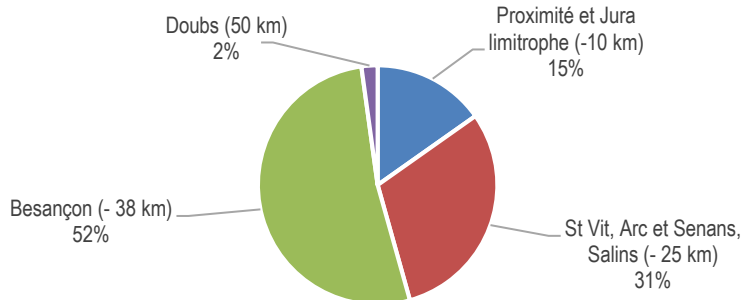
16 filles et 30 garçons ; moyenne d'âge : 16 ans.

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE AU SAF



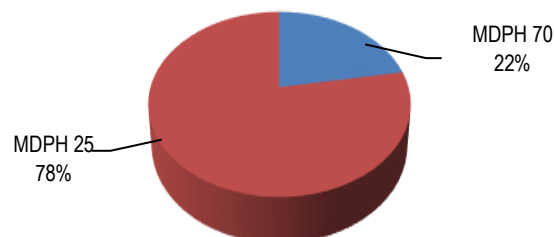
9 garçons et 2 filles ; moyenne d'âge 13 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE À L'IME



Un enfant est domicilié à plus de 40 km et bénéficie d'une notification en internat justifiée au regard de ses besoins. Il est hébergé en famille d'accueil les temps où il ne peut être accueilli à l'IME.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU SAF



Répartition en fonction des déficiences observées :

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL IME PERMANENT AU 31/12 | | PERSONNES EN ACCUEIL AU SAF AU 31/12 | |
|--|--|--------------------|---|--------------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 24 | 11 | 5 | 2 |
| Autisme et autres TED | 9 | 1 | 3 | |
| Troubles du comportement et communication | | 14 | | 6 |
| Troubles psychiques | 10 | 4 | 2 | 2 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 3 | 1 | | 7 |
| Déficiences métaboliques | | 5 | | 1 |
| Déficience visuelle | | 3 | | |
| Déficience motrice | | | | 1 |
| Personnes cérébrolésées | | | 1 | |
| Sans | | 11 | | |
| TOTAL | 46 | 49 (*) | 11 | 19 |

(*) 4 enfants présentent plusieurs déficiences associées.

| TEST PSYCHOMETRIQUE - NIVEAU DE DEFICIENCE INTELLECTUELLE A L'IME | NB DE JEUNES |
|---|--------------|
| Déficience moyenne QIT<50 | 6 |
| Déficience légère 50<QIT<70 | 20 |
| Zone limite 70<QIT<79 | 5 |
| QIT>79 | 5 |
| Enfants non évaluables | 8 |
| Enfants non évalués | 2 |

II.2.b. Mesures de protection et accompagnement social :

| MESURES DE PROTECTION | NB JEUNES DE L'IME AU 31/12 | | NB JEUNES DU SAF AU 31/12 | |
|-------------------------------------|-----------------------------|-----------|---------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure Curatelle | 2 | 5 | | |
| Mesure de Tutelle | 1 | 0 | | |
| Habilitation Familiale | 1 | 1 | | |
| Autre mesure de protection | | | | |
| Mesure de protection judiciaire | 9 | 6 | 2 | 2 |
| Mesure de protection administrative | 1 | 2 | 1 | 1 |
| TOTAL | 14 | 14 | 3 | 3 |

II.2.c. Analyse des évolutions du public accueilli de l'IME :

L'établissement a accueilli 9 jeunes avec TSA pour une file active de 50.

L'année amène 5 constats :

- ✓ Des troubles plus importants pour les enfants TSA
- ✓ Des jeunes présentant des troubles psychiques qui demandent plus d'accompagnement
- ✓ Des pathologies nécessitant plus d'accompagnement pour les soins (interne et externe)
- ✓ Des enfants avec besoins d'accompagnement renforcé dans les actes de la vie quotidienne
- ✓ La poursuite de l'accompagnement de 2 jeunes majeurs au titre de l'amendement Creton.

Les équipes devront être accompagnées à ces évolutions dans la manière de travailler et d'accompagner les personnes au sein et en dehors de la structure : coordination avec différents partenaires comme l'équipe mobile en pédopsychiatrie, sensibilisation en santé mentale, poursuite des formations TSA notamment sur le versant de la communication pour diminuer les troubles du comportement.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2023/2027 a été finalisé avec l'appui du ReQUaMS (10 séances de travail). Il a été présenté au CVS le 12/10. Un projet du DAME sera mis au travail pour 2024.

L'organisation en DAME avec une direction unique est effective. Le travail de collaboration et d'échanges autour des objectifs communs et des parcours a débuté avec la mise en place de réunions cadres communes. L'objectif est de fluidifier les parcours des jeunes.

L'inscription du SAF dans le DAME Grand Besançon de l'AHS-FC permet de répondre à la modalité d'accompagnement en termes de répit. Une réunion institutionnelle (2/an) regroupe les assistantes familiales, les professionnelles du SAF et la direction.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Pour les jeunes en accueil de jour et internat.

| ACTIVITE DU MEDECIN GENERALISTE | | |
|---|--|----|
| Actes (infections, dermatologie, traumatologie, algies) | | 53 |
| Visites d'admission | | 0 |

| ACTIVITE DU MEDECIN PSYCHIATRE | NBRE DE SITUATIONS | NBRE D'ACTES |
|---|--------------------|--------------|
| Visites d'admission | 8 | 8 |
| Suivis individuels | 33 | 311 |
| Guidance parentale à l'IME | 8 | 40 |
| Guidance parentale à domicile | 2 | 8 |
| Suivis de fratries | 3 | 6 |
| Groupes thérapeutiques (vie affective) en binôme avec psychologue | 31 | 10 séances |

| TRAITEMENTS MEDICAMENTEUX (PILULIERS PREPARES PAR L'OFFICINE DE QUINGEY) ET PROTOCOLES | |
|--|----------|
| Psychotrope, neuroleptique | 10 |
| Antiépileptique | 3 |
| Protocole Bucolam | 2 |
| Protocole antalgique | 5 |
| Protocole alimentaire | 3 |
| Protocole insuffisance surrénalienne | 1 |
| Protocole mucoviscidose | 1 |
| Infirmière libérale : injection quotidienne (insuffisance surrénalienne) | 1 |
| Infirmière libérale pour soins | 3 jeunes |

Les jeunes bénéficient d'un accompagnement à la prise de médicament par l'AMP ou les éducateurs dans le cadre d'un protocole de soins individualisé mis en place par le médecin de l'IME.

La préparation des traitements est réalisée par une pharmacie (convention). Le recrutement d'une infirmière à 30% interviendra en mars 2023.

| SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS (EN NOMBRE) | BENEFICIAIRES | RENDEZ-VOUS | SUIVIS MEDICAUX EXTERIEURS | BENEFICIAIRES | RENDEZ-VOUS |
|--|---------------|-------------|----------------------------|---------------|-------------|
| Pédopsychiatrie | 3 | 7 | Centre de la douleur | 1 | 4 |
| CAVASEM | 1 | 2 | Dentiste | 3 | 3 |
| REPOPOP | 1 | 4 | Chirurgie maxillo-faciale | 1 | 3 |
| Neurologie (DysEpi) | 2 | 3 | Kinésithérapie | 3 | 120 |
| Radiologie IRM | 2 | 2 | Rééducation fonctionnelle | 9 | 17 |
| Maladie du métabolisme CHU | 4 | 10 | Allergologue | 2 | 4 |
| Rééducation fonctionnelle | 3 | 17 | Ophthalmologie | 4 | 4 |
| Chirurgie pédiatrique | 3 | 5 | Orthoptiste | 1 | 4 |
| Médecin pédiatrique | 7 | 16 | Neuropsychologue | 2 | 4 |
| TOTAL BENEFICIAIRES | 42 | | | | |
| TOTAL RENDEZ-VOUS | 212 | | | | |

ZOOM COVID :

Durant l'année, 17 élèves ont été testés positifs à la COVID. Le tracing des cas contacts a été effectué, les élèves cas contacts ont été isolés et testés (environ 80 par l'IME).

Pour l'accueil familial :

- ✓ Pour 6 enfants, les parents accompagnent le suivi médical avec possible relais de l'assistante familiale
- ✓ Pour 2 enfants bénéficiant d'une mesure de placement, les assistantes familiales assurent le suivi
- ✓ Pour 2 enfants, l'établissement médico-social assure le suivi en collaboration avec les parents.

8 enfants ont un traitement médicamenteux journalier (neuroleptique, antiépileptique et anxiolytique).

| BESOINS REPERES | SUIVI SPECIFIQUE | ENFANTS CONCERNES (EN NBRE) |
|--|------------------|-----------------------------|
| En matière de fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux (1.1.1.1) | Hôpital de jour | 1 |
| | Neuro-pédiatrie | 3 |
| | Psychomotricité | 7 |
| | Psychologie | 11 |
| En matière de fonctions sensorielles (1.1.1.2) | Ophtalmologie | 7 |
| | ORL | 2 |
| Relatif à la voix, à la parole et à l'appareil buccodentaire (1.1.1.4) | Orthophonie | 7 |
| En matière de fonctions digestive, métabolique et endocrinienne (1.1.1.6) | REPPPOP | 1 |
| En matière de fonctions locomotrices (1.1.1.8) | Kinésithérapie | 2 |

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE ET PARA-MEDICAL

Par l'IME :

| ACTIVITE PSYCHOLOGUES ET REEDUCATRICES | PSYCHOLOGUES | ORTHOPHONISTE | PSYCHOMOTRICIENNE |
|---|---|---|---|
| Jeunes suivis | 22 | 25 | 22 |
| Séances (en nombre) | 449 | 635 | 385 |
| Groupe | « Vie affective » (3 groupes de 9,10,12) 10 séances | « Classe/orthophonie » 12 | 2 Groupes relaxation (4 et 3 jeunes) 36 séances |
| Groupe | | | « SIPFP » 55 |
| Rencontres familles | 32 | 4 | |
| Visites à domicile | 7 | | |
| Bilans | 7 | 7 | 6 |
| Rencontres partenaires | CRA, EMA, DAPEH/AEMO, ASE Cote d'Or, VAGA, Croix Rouge, CAVASEM/Maison de l'ado, CGI, SDRIP, IREPS, CRDV, SESSAD Comtois, IME l'Essor, IME du parc, IME Grand-Besançon Equipe pédagogique lycée de Salins, CHRB /service de neuro psychologie, Educatrice en libérale, EMIL, pédopsychiatrie, neuropsychy en libéral, psychologue en libéral EMDR, GEM autisme, Coordinatrice inclusion, Conseil des familles | EMA ADNA CRA Ortho libérale Educ libérale | EMA Ortho libérale Educ libérale |
| Représentation et interventions à l'extérieur | Réseaux CRA, établissements scolaires | | |

Un des postes de psychologue a été vacant courant 2022 et partiellement remplacé. Le recrutement est effectif en 2023.

Pour le SAF :

Le travail de la psychologue a notamment pour objectif d'aider à l'adaptation de l'enfant dans les liens qu'il tisse en famille d'accueil et en famille naturelle, ainsi que dans les autres lieux dans lesquels il évolue. La psychologue soutient et accompagne les parents, les fratries et la famille d'accueil.

L'éducatrice et la psychologue travaillent en étroite collaboration avec les assistantes familiales :

- ✓ Entretiens téléphoniques réguliers de la psychologue avec les assistantes familiales, les parents et les partenaires (114 en 2022)
- ✓ 137 visites chez les AF dont 81 par la psychologue, 50 par l'éducatrice et 6 en binôme. En moyenne, 13 visites pour chaque enfant

- ✓ 23 visites au domicile des familles dont 6 par la psychologue, 9 par l'éducatrice et 8 en binôme
- ✓ 101 réunions par la psychologue et l'éducatrice, soit en moyenne 9 réunions pour chaque jeune avec les AF, les familles et les partenaires.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

| BESOINS EN TERMES D'AUTONOMIE | NOMBRE DE JEUNES CONCERNES A L'IME | | | NOMBRE DE JEUNES CONCERNES DU SAF | | |
|--|------------------------------------|----------------|-------------|-----------------------------------|----------------|-------------|
| | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
| Toilette (hygiène du corps et des cheveux) | 29 | 13 | 4 | 6 | 3 | 1 |
| Hygiène intime (passage aux toilettes, menstruations) | 36 | 9 | 1 | 9 | | 2 |
| Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure) | 29 | 6 | 11 | | | |
| Habillage | 36 | 7 | 3 | 6 | 3 | 1 |
| Prise des repas | 40 | 5 | 1 | 6 | 3 | 1 |
| Communication | 25 | 19 | 2 | | | |
| Gestion du stress | | 37 | 9 | | | |
| Gestion des affaires et de l'environnement (faire son lit, ranger) | 10 | 32 | 4 | | | |
| Repères spatiaux dans l'IME | 37 | 5 | 4 | | | |
| Repères spatiaux hors IME | 9 | 24 | 13 | 3 | 7 | 1 |
| Repères temporels | 5 | 38 | 6 | 3 | 7 | 1 |
| Mobilité (autonomie à la marche) | | | | 9 | 1 | 1 |
| Transferts | | | | 10 | | 1 |

Dans la logique de compensation (2.2 et 2.2.1 – SERAFIN), les interventions visent plusieurs domaines.

ACTES ESSENTIELS DE LA VIE COURANTE (2.2.1.1)

En accueil de jour et internat :

- ✓ 18 jeunes utilisent des chainages visuels, avec incitation à la généralisation au domicile pour les actes de la vie quotidienne
- ✓ 14 jeunes bénéficient de protocoles spécifiques lors des temps de repas
- ✓ 14 Interventions à domicile pour 6 situations (pose de cadre, généralisation des pratiques, aide éducative, soutien scolaire, temps de répit, sport extérieur, marche).

Au SAF :

- ✓ L'éducatrice et la psychologue apportent un soutien dans la mise en place des outils nécessaires
- ✓ 9 enfants ont des capacités d'autonomie mais avec un besoin d'étayage concernant l'hygiène, l'habillement, la prise de repas, les transferts et l'élimination
- ✓ Pour le sommeil, chaque assistante familiale veille à rassurer l'enfant par des rituels, une contenance physique et/ou verbale.

COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2)

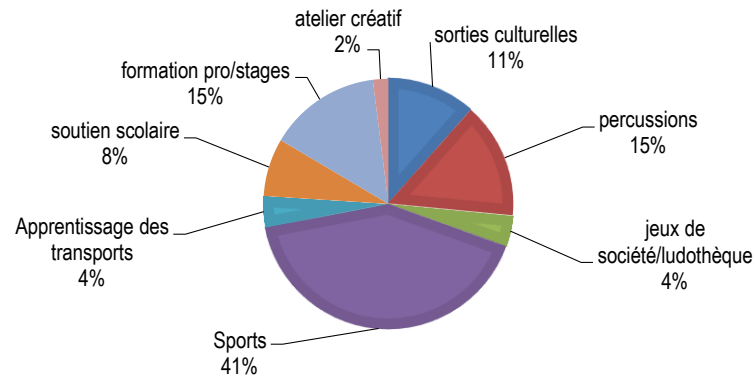
Les enfants non communicants verbaux sont accompagnés pour utiliser la méthode PECS, le langage des signes, pictogrammes. L'EMA 25 est intervenue pour trois enfants.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE

Il se fait notamment via les activités éducatives du mercredi et en journée.

ACTIVITÉS ÉDUCATIVES DU MERCREDI ET JOURNÉES EDUCATIVES À L'IME



Concernant l'accueil de jour et l'internat, avec l'allègement progressif des restrictions sanitaires, les activités éducatives ont repris au fur et à mesure et notamment dans les temps inclusifs (sports partagés).

Ces activités soutiennent notamment l'accès aux activités culturelles et de loisir.

Activités de soirée :

- ✓ Sports en extérieur ou au gymnase de Quingey (lundi soir)
- ✓ Reprise des repas éducatifs (jeudi soir) pour tous les groupes (confection d'un menu en fonction d'un budget, courses, préparation, mise en place, service, débarrassage et vaisselle).

Activités du mercredi et journées éducatives :

Le sport partagé a repris avec les collèges de Frasné et de Pontarlier. Les ateliers préprofessionnels fonctionnent régulièrement pour organiser une manifestation particulière ou permettre à des jeunes de découvrir les ateliers ou d'approcher la réalité du rythme de travail.

Les activités sont inclusives afin que chacun puisse être au « cœur » de la cité :

- ✓ Sports (dont sports partagés) : vélo, randonnée, natation, marche, sports collectifs, relaxation, expression corporelle, bowling ; activités de neige : ski de fond, raquette, luge, accrobranche, soit 621 séances/ 14 jeunes en moyenne.
- ✓ Sorties culturelles et ludiques : Salines Royales d'Arc et Senans, musée du Temps, FRAC, musée des Beaux-Arts, activités cirque, caserne de pompiers, cinéma, Musée des Maisons comtoises, ferme pédagogique, Dinozoo, cinéma, spectacles, théâtre, 1055, OKIDOC : 170 séances/ 5 jeunes en moyenne.
- ✓ Jeux de société, ludothèque : 62 séances/6 jeunes en moyenne
- ✓ Ateliers créatifs : bricolage, Graffiti et fresque, peinture : 31 séances/6 jeunes en moyenne



- ✓ Atelier de création musicale avec percussions : 228 séances/7 jeunes avec des mini-concerts lors de la fête de la Musique au collège, pendant la fête artisanale, le Marché de Noël, lors d'un goûter de Noël en partenariat avec la MECS de Villers Farlay.



Actions diverses et sorties :

- ✓ Sortie sportive « défi-cubes » avec des collégiens à Métabief
- ✓ Intervention d'un camion de « santé et des sports » dans le cadre du défi-cubes
- ✓ Participation au concours des écoles fleuries
- ✓ Visite de l'ENIL BIO
- ✓ Camp de 4 jours en sport partagé avec des collégiens à Ounans
- ✓ Bibliothèque, médiathèque
- ✓ Participation au Raid Handi-Forts
- ✓ Participation à un festival d'expression à Pontarlier/ théâtre avec une intervenant extérieure (8 séances)
- ✓ Médiation animale
- ✓ Sortie piscine à Dole.



Défi-cubes organisé par le Conseil Départemental



Médiation animale



Visite de l'ENIL

Concernant le SAF, 42 sorties individuelles ont été réalisées. Ces temps sont consacrés à des repas à l'extérieur, des promenades, des sorties culturelles, des séances dans une ludothèque. Des sorties au théâtre ont été réalisées en collaboration avec des jeunes et des éducateurs de l'IME de Montfort ainsi qu'une famille d'accueil.

Ces activités soutiennent également l'autonomie dans les transports :

Tous les mardi soir notamment, un travail de l'autonomie dans les déplacements à Besançon à lieu. Au total, 60 séances pour 3 jeunes en moyenne.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

| TYPE DE REUNIONS | NOMBRE (FILE ACTIVE) |
|--------------------|----------------------|
| Elaboration du PIA | 48 |
| Restitution du PIA | 35 |
| Suivi du PIA | 44 |
| ESS | 37 |

Pour les jeunes de l'accueil familial, 9 PPA ont été réalisés. Les parents sont invités à la réunion d'élaboration du Projet Personnalisé d'Accompagnement en présence de la direction, la psychologue, l'éducatrice, l'assistante familiale.

Les axes de travail dégagés sont restitués aux enfants individuellement par l'éducatrice. Deux jeunes ont participé à la réunion de leur projet.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES

Les enfants, selon leur âge et leur capacité, bénéficient d'informations sur leurs droits et devoirs et sur la citoyenneté : groupes de paroles, réunions de groupes, élections des délégués de classe et représentants du CVS.

Les outils d'expression sont travaillés afin de pouvoir les adapter en FALC pour une meilleure compréhension de tous.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT

Les compétences pour pouvoir gérer un logement en autonomie sont travaillées de manière transversale selon les groupes et en adéquation avec le niveau et en fonction des besoins de chacun. Si certains pourront peut-être avoir un jour un logement autonome, d'autres pourront aller en foyer d'hébergement ou encore en foyer de vie. Néanmoins, la plus grande autonomie possible est recherchée pour chacun en fonction de ses capacités.

Depuis septembre, les trois groupes d'internat sont mixtes.

Si cela amène une dynamique et des échanges intéressants, les questions autour des relations sociales, amitié, amour, différenciation sont à travailler, notamment dans les réunions de groupe et les temps de parole autour de la vie affective et sexuelle.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ELEVE

L'UE de l'IME fonctionne en dispositif offrant différents modes de scolarisation selon les besoins de l'élève dans le cadre de son projet 2022/2025, soit 39% des élèves en scolarisation inclusive.

| ETABLISSEMENT SCOLAIRE | MODE DE SCOLARISATION | SCOLARISATION INCLUSIVE | SCOLARISATION INTRA UNIQUEMENT |
|--|-----------------------|-------------------------|--------------------------------|
| Collège Quingey | CLEX | 9 | |
| Collège Quingey 5 ^{ème} /CLEX | Partagée | 1 | |
| Lycée Salins les B (TERM générale) | Temps complet | 1 | |
| Lycée Condé CAP cuisine | Temps complet | 1 | |
| Lycée Condé CAP cuisine | Temps complet | 1 | |
| Lycée Fertet CAP carrosserie | Temps complet | 1 | |
| Lycée Tristan Bernard | Temps complet | 1 | |
| CFA Hilaire de Chardonnet | Temps complet | 1 | |
| MFR CAP SAPVER | Temps complet | 1 | |
| UE interne | | | 27 |
| TOTAUX | | 17 | 27 |

La composition des groupes classe tient compte de paramètres multiples : projet individuel, classe d'âge, niveau scolaire, troubles, fréquentation d'un ou de deux ateliers, effectif total.

D'une façon générale, différentes modalités de scolarisation sont étudiées, adaptées aux besoins et aux capacités individuels. Il est recherché des partenariats avec des établissements scolaires de proximité afin d'externaliser davantage au sein du dispositif de l'UE (école élémentaire, collège, lycée professionnel, lycée général, MFR).

| UNITE D'ENSEIGNEMENT 31/12/2022 | | | | | | | | | | |
|------------------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------------------------|---------------------------------|---------------|-----------------|---------------------------|-----------------|---------------------------|----------------|
| INTRA-MUROS | | | COLLEGE DE QUINGEY | MILIEU ORDINAIRE | | | | | | |
| Classe1 | Classe 2 | Classe 3 | Classe 4 CLEX | Terminale générale Lycée Salins | ULIS Condé | MFR CAP SAPVERT | Lycée Pro Tristan Bernard | Collège 5ème | CFA Hilaire de Chardonnet | LP FERTET Gray |
| 1 PE 2.5 ETP Educ. | 1 PE 0.7 ETP Educ. | 1 PE 0.25 ETP Educ. | 1 PE 0.5 ETP Educ. | Temps Complet | Temps complet | Temps complet | Temps complet | Scol. partagée | Temps complet | Temps complet |
| 8 élèves (4 TSA) | 9 élèves (1 TSA) | 10 élèves (1 TSA) | 10 élèves dont 1 en scol. part. | 1 (TSA) | 2 | 1 | 1 | 1 (EPS-Musique) | 1 | 1 |

44 élèves sont scolarisés. Une jeune âgée de 19 ans qui a obtenu son CAP en hôtellerie est accompagnée par le DISP dans une recherche d'emploi (elle est actuellement en CDD). Un jeune âgé de 20 ans qui a obtenu son CAP cuisine, souhaite être ré-orienté en ESAT, nous l'accompagnons en amendement Creton, il bénéficie de temps d'atelier cuisine sur place et de stage en ESAT.

Il existe un soutien scolaire pour les lycéens et les élèves ayant un besoin particulier : 114 séances/6 jeunes en moyenne.

SCOLARISATION AU SEIN DE L'IME

3 classes se trouvent sur site :

- ✓ **Classe 1** : niveau préscolaire ou apprentissages de maternelle. Une organisation et un étayage forts sont nécessaires pour respecter les rythmes individuels et favoriser des moments de travail collectif.

Des projets éducatifs permettant des liens avec les contenus scolaires (médiathèque, sports partagés, ferme pédagogique, parc de jeux OKIDOK, ateliers...) ont été mis en place.

Le dispositif interne nommé « accueil de jour éducatif », piloté par une éducatrice, permet de travailler des objectifs pédagogiques et/ou éducatifs dans des espaces séparés.

Des procédures, des outils spécifiques sont mis en œuvre pour favoriser l'autonomie et le repérage spatio-temporel des jeunes, grâce à la co-intervention de l'enseignant, de l'équipe de soin et des éducateurs :

- Réaménagement complet de la salle de classe
- Création d'une salle attenante de retrait et apaisement tenant compte de la RBPP
- Acquisition de mobilier et de matériels spécifiques (colonnes teach, classeurs peccs...)
- Venue de l'EMA25 afin d'obtenir des préconisations en termes d'aménagement d'espaces, d'outils individuels, d'accompagnements à généraliser à l'IME.
- Actions de formation en direction des éducateurs et des enseignants.
- ✓ **Classe 2** : Une partie des élèves bénéficie d'une alternance des apprentissages ateliers/école :
 - 1 élève bénéficie d'une journée de découverte en atelier
 - Pour 3 élèves : 2 journées par semaine en atelier ainsi que des premiers contenus d'apprentissages en « vie sociale et professionnelle » (VSP).

La plupart, trop jeunes pour intégrer les ateliers (moins de 14 ans), poursuivent une scolarité adaptée au sein de groupes de besoin en mathématiques et en français.

Un accompagnement éducatif renforcé est effectif pour les élèves à besoins particuliers (troubles psychiques).

- ✓ **Classe 3** : Tous les élèves bénéficient d'un parcours de formation en alternance entre ateliers, classe et lieux de stage ou d'insertion.

Tous les élèves bénéficient d'un enseignement spécifique visant l'acquisition de compétences sociales et la connaissance du service public. Deux objectifs prioritaires : la connaissance des lieux ressources, l'acquisition de compétences sociales.

Les apprentissages scolaires se poursuivent selon les projets individuels.

En fonction des compétences des élèves, des diplômes et certifications sont travaillés : DNB pro, CFG, PSC1, ASSR, B2i.

Un fonctionnement décloisonné est mis en place systématiquement afin d'adapter les apprentissages par groupes de niveaux. Ce fonctionnement montre son efficacité avec des progrès des élèves tout en répondant à la problématique de l'hétérogénéité des classes.

| DIPLOMES ET CERTIFICATIONS | | |
|----------------------------|-------------------|-----------|
| TYPE | NBRE DE CANDIDATS | RÉUSSITES |
| CFG | 5 | 5 |
| ASSR1 | 4 | 4 |
| ASSR2 | 4 | 3 |
| CAP | 2 | 2 |
| TOTAUX | 15 | 14 |

SCOLARISATIONS INDIVIDUELLES EN MILIEU ORDINAIRE

Un élève avec TSA est à temps complet au lycée de Salins en terminale générale. Il est interne à l'IME à la demande de la CDAPH afin de sécuriser son parcours. L'IME intervient au lycée pour présenter les spécificités de l'élève et assurer le suivi de la scolarité. Il a pu se présenter aux épreuves du BAC. En l'absence de réussite malgré l'accès au rattrapage, il poursuit sa scolarité en Terminale à la rentrée avec l'étayage d'une AESH, de l'équipe du lycée et de l'IME.

| AGES | TEMPS D'ENSEIGNEMENT | |
|-----------------|-----------------------|---------------|
| | TPS DE CLASSE/SEMAINE | SIPFP/SEMAINE |
| Moins de 14 ans | 24h | |
| 14-16 ans | 18h | 6h |
| 16 ans et plus | 15h | 9h |

SCOLARISATION COLLECTIVE EN MILIEU ORDINAIRE (CLEX COLLÈGE) :



*Projet fusée
avec le collège de Quingey*

Les jeunes de la CLEX bénéficient de la possibilité d'utiliser l'ensemble des infrastructures du collège et de tous les temps sociaux (repas, récréations) avec les autres collégiens.

Des inclusions individuelles (sports, musique, art plastique, ...) et collectives (projet fusée, lutte contre le harcèlement, ...) sont organisées en fonction des possibilités des jeunes, accompagnées ou non de l'éducateur de la CLEX.

Activités ouvertes à tous animées par des adultes du collège et l'éducateur proposées tous les midis : club jeux, club nature...

Quelques séances d'escalade en commun avec des classes du collège et leur enseignante.

Activités sportives de l'AS du collège lors des temps de midi, animées par

les professeurs d'EPS et/ou l'éducateur.

Plusieurs élèves se rendent chaque midi au CDI, où des places leur sont « réservées ».

2 élèves de la CLEX représentent leur classe au CVC du collège. Ils participent à des réunions régulières de 13h à 13h30, accompagnés de l'éducateur.

Depuis septembre, un projet de classe découverte de 3 jours à Paris se construit.

Interventions régulières de professionnels du CRDV de Besançon pour accompagner une élève déficiente visuelle scolarisée à la CLEX.

ACCOMPAGNEMENT POUR PREPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

L'IME est engagé dans un processus de professionnalisation des jeunes dans le cadre d'un dispositif regroupant :

- ✓ La SIPFP (Section d'Initiation et de Première Formation Professionnelle)
- ✓ Le SISP (Service d'Insertion Socio Professionnelle).

Un jeune de l'atelier Terre a validé le passage de RSFP et a participé à la remise de celle-ci à l'AFPA : débroussailleuse + tondeuse + évacuation des déchets.

Au titre de la formation professionnelle (stage, atelier, lycée pro) : 221 séances/5 jeunes.



Remise du portefeuille de compétences

| PARCOURS D'INITIATION ET D'INSERTION SOCIO PROFESSIONNELLE | SIPFP/SISP | | | |
|--|-----------------------------------|--------------------------|----------------------------------|--|
| | DECOUVERTE | SIPFP 1 | SIPFP 2 | SISP |
| Effectif | 6 (dont 2 TSA) | 8 (dont 1 TSA) | 11 (dont 1 TSA) | 25 (dont 4 TSA) |
| Age | 14-15 ans | 15-19 ans | 15-19 ans | 16-20ans |
| Champ Professionnel | Alternance Terre/Bouche | Terre/Bouche | Terre et espaces verts ou Bouche | |
| Validation des acquis | Portefeuilles de compétences RSFP | | | |
| Amplitude | 4 jours / mois | | | |
| Vie sociale et professionnelle (VSP) | 6 séances / an | 1 jour / quinzaine | 1 jour / quinzaine | |
| Stages | Non | Selon l'âge et le projet | | Le plus possible en fonction du projet |

La SIPFP :

- ✓ **Atelier « Cuisine & service en salle » :** les élèves profitent d'une cuisine professionnelle et d'une salle de restaurant. Le restaurant d'application a de nouveau ouvert à la rentrée un vendredi sur deux. Il accueille, sur réservation, les professionnels de l'établissement. La salle de restaurant reçoit des formations en interne, des réunions exceptionnelles (CA de l'IRTS cette année) ; le service est assuré par les jeunes. La psychomotricienne intervient pour accompagner les enfants ayant besoin d'adaptations spécifiques. Des prestations de service de salle ont été réalisées avec le service restauration de Micropolis. Le projet est d'ouvrir ponctuellement au public pour valoriser les jeunes.



- ✓ **Atelier « Métiers de la Terre : maraîchage, horticulture, céramique » :**
 - L'atelier fonctionne en agriculture biologique et permaculture. A base de compost réalisé avec les déchets des repas et de l'entretien des espaces verts, le jardin est enrichi naturellement. Les déchets non compostables peuvent être donnés aux poules (poulailler à l'IME). Les produits du jardin sont transformés et consommés par les jeunes dans le cadre de la cuisine centrale et de l'atelier cuisine.



- Les jeunes participent au fleurissement de l'IME, du village et du camping de Port Lesney. Un partenariat avec deux maraichers a été créé, les jeunes et l'éducatrice se rendent une fois par semaine dans leurs exploitations. Avec l'association « de la Fleur au Fruit » de Boussières, les élèves ont participé à la récolte de pommes et la pression des fruits.

Le SISP :

13 jeunes de 16 ans et plus sont accompagnés par ce service vers le milieu professionnel ou une formation, coordonné par la CESF.

Les stages accompagnés à l'ESAT d'Ormans ont repris et un nouveau partenariat avec l'ESAT d'Arbois s'est mis en place en septembre. 5 jeunes sont concernés chaque lundi.

Le partenariat avec l'Association d'Insertion TRI à Quingey se poursuit permettant de varier les travaux (vérification de puzzle avant revente, tri de boutons et mise en sachet, découpage de chiffons pour les entreprises locales, tri de bijoux et mise en sachet).

Focus :

La mise en place du « Dispositif 14-22 ans » de l'AHS-FC a permis à 2 jeunes (1 DITEP, 1 SESSAD GB AHS-FC) de solliciter l'IME de Montfort pour des stages découvertes en ateliers Bouche et Terre, leur permettant d'affiner leur projet professionnel construit avec leur établissement d'accueil.

4 jeunes de l'IME l'Essor, accompagnés d'éducateurs, peuvent, depuis septembre 2022, bénéficier d'un accueil dans les ateliers pré-professionnels de l'IME de Montfort, les vendredis, semaines impaires.

La Vie Sociale et Professionnelle (VSP) :

A partir de 16 ans, 12 jeunes bénéficient de temps animés par un binôme enseignante/CESF qui les prépare à l'insertion, l'acquisition de l'autonomie et la construction du projet professionnel.

Activités extérieures :

- ✓ Utilisation des moyens de transports, lecture de plans + repérage dans la ville de Besançon + création d'outils visuels qui détaillent toutes les démarches à suivre pour utiliser les transports
- ✓ Démarches diverses (recharge de carte de transport, retrait d'argent, petits achats, etc.)
- ✓ Visites d'ESAT
- ✓ Travail autour du budget, de la santé, de l'environnement, de l'hygiène avec un apport théorique adapté et des mises en situation pratiques (prendre un rdv, se rendre à l'hôpital, CPAM, pharmacie, banque, ...)
- ✓ Création et mise à jour d'un CV
- ✓ Création de fiches récapitulatives pour certaines démarches à ranger dans 1 classeur « Repère-Toi »
- ✓ Un travail est fait à l'écrit et à l'oral en lien avec l'orthophoniste (1h/semaine).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

Des séances sportives partagées à l'IME (Tai Chi et boxe) ont toujours eu lieu au sein de l'école et dans le cadre du partenariat avec l'association du « Fossou ».

Nous avons organisé notre traditionnelle fête artisanale lors du jeudi de l'Ascension avec une vingtaine d'exposants locaux : plus de 180 repas ont été confectionnés et servis par les jeunes de l'IME.

Le Marché de Noël s'est également déroulé le dernier jour d'école : créations artistiques manuelles, céramiques, produits ménagers écologiques ont été vendus au public.



Marché de Noël à l'IME

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

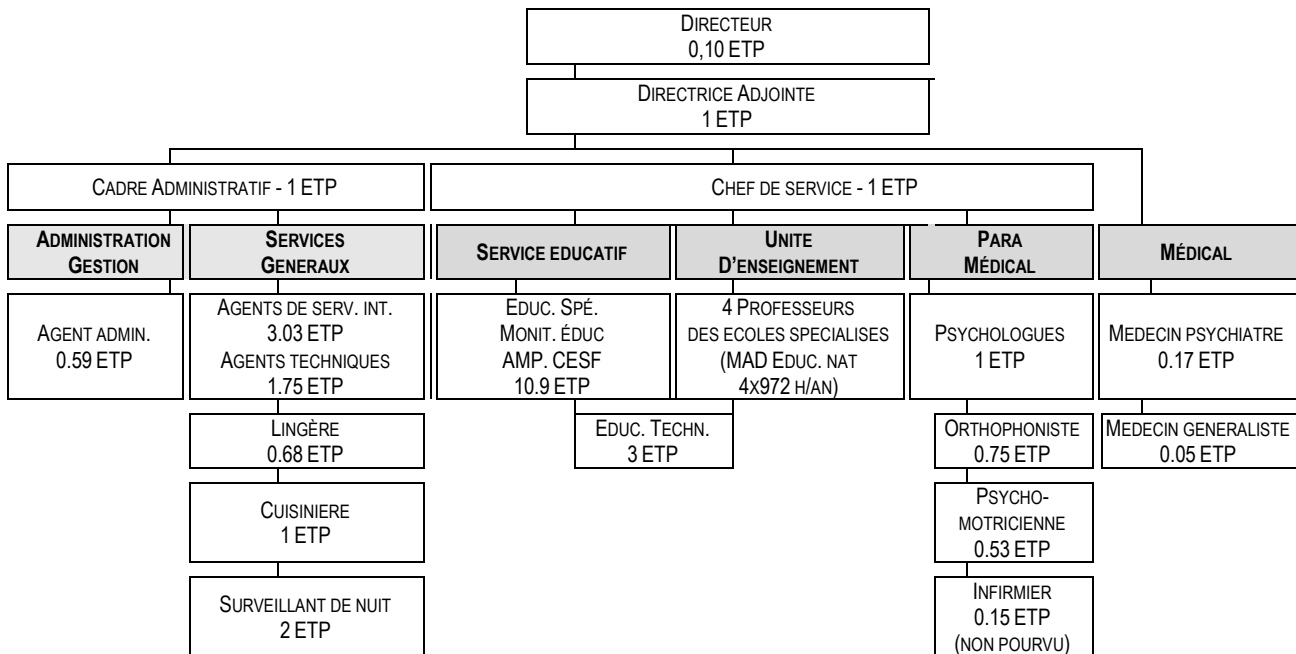
Les jeunes peuvent s'exprimer lors d'entretiens individuels (éducateur référent, psychologue ou autre) mais aussi lors de réunions de groupes ou de groupes de parole autour de la vie affective et sexuelle. 3 CVS se sont tenus. Le président est un jeune élu. 5 familles y participent.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme de l'IME est de 28,70 ETP pour 40 salariés et 4 enseignants mis à disposition. L'établissement bénéficie d'1 ETP contrat PEC.

ORGANIGRAMME DE L'IME DE MONTFORT



L'organigramme du SAF est composé comme suit :

- ✓ Secrétaire à 0,40 ETP (poste en cours de recrutement)
- ✓ Educatrice Spécialisée à 1 ETP
- ✓ Psychologue à 0,35 ETP
- ✓ 5 assistantes familiales agréées. Une assistante familiale a validé son diplôme et obtenu un agrément pour une 2nde place. Une autre a obtenu un agrément pour une 2nde place.

| ASSISTANTES FAMILIALES | DISTANCE DU LIEU DE RESIDENCE AF/IME | NOMBRE D'AGREMENT | ACCUEILS DU SAF | AUTRE ACCUEIL |
|------------------------|--------------------------------------|-------------------|-----------------|---------------|
| MD | 13 km | 2 | 3 | |
| AH | 22 km | 3 | 2 | 1 (ASE 70) |
| GK | 28 km | 3 | 2 | 1 (ITEP) |
| CL | 45 km | 2 | 3 | |
| DS | 66 km | 3 | 1 | 1 (ASE 70) |

III.4.b. Mouvements des personnels :

| PERSONNELS | SORTIES | EMBAUCHES |
|----------------------|-----------|-----------|
| Chef de service | 0 | 1 |
| Educateur | 2(en N-1) | 2 |
| Médecin coordinateur | 1 | 1 |
| Psychologue | 1 | 0 |
| TOTAL | 0 | 1 |

III.4.c. Formation des personnels :

| ACTIONS (EN NOMBRE) | PARTICIPANTS | JOURS |
|--|-----------------|-----------|
| Entretiens professionnels | 1 | 2 |
| Via Trajectoire | 1 | 1 |
| Autisme et inclusion | 5 | 1 |
| Santé et sécurité au travail | 1 | 2 |
| Plan de maîtrise sanitaire | 3 | 1 |
| Faire équipe | 2 | 1 |
| Autisme | 20 (dont 3 SAF) | 2 |
| EPI/évacuation | 22 | ½ journée |
| Normes HACCP | 5 | 1 |
| Littéracie et CAA | 1 | 2 |
| ANPF | 2 | 2 |
| Circuit du médicament | 4 | 1 |
| Vie affective et sexuelle | 3 | 2 |
| Word perfectionnement | 2 | 1 |
| Guidance parentale | 3 (dont 1 SAF) | 2 |
| Regards croisés sur la VAS des personnes en situation de handicap | 1 | 1 |
| Particularités sensorielles /TSA | 2 | 1 |
| Formation syndicale | 1 | 1 |
| Journées nationales ANPF « Accueillir l'altérité en placement familial » | 2 (SAF) | 3 |

10 temps d'analyse de la pratique ont été réalisés pour 37 salariés répartis en 2 groupes.

Les AF et l'équipe du SAF ont été intégrées aux temps d'analyse de la pratique proposées au sein de l'IME à partir de septembre.

III.4.d. Accueil des stagiaires :

| ORGANISMES | FORMATION | NBRE STAGIAIRES |
|-----------------------------|----------------------------|-----------------|
| IRTS | ES 3 ^{ème} année | 3 (1 SAF) |
| | ES 2 ^{ème} année | 2 |
| | ES 1 ^{ère} année | 1 |
| | ME 2 ^{ème} année | 1 |
| | ETS 1 ^{ère} année | 2 |
| Lycée Fryant Poligny | BTS ESF | 1 |
| Université de Lorraine | Orthophoniste | 1 |
| Université de Franche-Comté | Licence APA 2 | 1 |
| Université de Paris 8 | Psychologue | 1 |
| TOTAL | | 12 |

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Plusieurs temps de travail avec l'appui du ReQUaMS :

- ✓ Projet d'établissement finalisé. Une version 4 pages simplifiée est en phase de finalisation pour être accessible à tous. 10 rencontres.
- ✓ Création de l'outil et audit pour mesurer la satisfaction des jeunes et de leur famille. Réalisé en juin. Résultats et axes d'amélioration présentés en CVS et en réunion générale.
- ✓ Audit circuit du médicament en novembre. Axes d'amélioration retenus : achat d'une armoire à pharmacie sécurisée (réalisé), embauche d'une infirmière (arrivée en 2023).
- ✓ CoPil Plan d'Action Qualité actualisé à deux reprises avec le ReQUaMS.
- ✓ Mise en place de l'autoévaluation avec la mise en place du 1^{er} CoPil en janvier 2023 (participation de 2 parents élus du CVS).

64 fiches incidents ont été rédigées dont 30% concernent des situations hétéro ou auto-agressive, 20% des problèmes relationnels entre jeunes ou via les réseaux sociaux et 15% des troubles du comportement pour des enfants TSA.

Les incidents concernent 21 jeunes accueillis (dont 5 enfants pour 50% des incidents). 8 temps « clinique » spécifiques en équipe pluridisciplinaire ont été déclenchés afin de mettre en place un plan d'actions. 3 situations suivies par l'EMIL occasionnant 5 temps de travail. L'EMA 25 a été mobilisée pour 2 situations (3 temps de travail). Ce travail se réalise en collaboration avec les familles. Aucun EIG au cours de l'année.

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 et l'évaluation externe en 2014. L'établissement réalisera sa prochaine évaluation au plus tard le 30/09/2024 dans le cadre du DAME.

IV. CONCLUSION

L'IME de Montfort a mis en place progressivement son entrée en DAME. Son ouverture et sa dynamique institutionnelle confirment ce passage avec la fluidification des parcours d'accompagnement des jeunes. Cette transition apparaît donc comme la signification contractuelle de ses actions. Les autorisations DAME sont attendues début 2023.

L'établissement prend en compte l'évolution de son public avec la mise en place progressive d'un 3ème atelier préprofessionnel. Son activité est l'opération industrielle. Cette diversification permet de prendre en compte les nouvelles problématiques des jeunes accompagnés et de travailler l'employabilité dans un secteur industriel riche dans le bassin géographique.

L'axe fort de cette fin d'année est la mise en place de l'autoévaluation. Le CoPil a été constitué et le rétroplanning proposé aux différents membres dont 2 parents élus au CVS.

Cette démarche initiée par la Haute Autorité de Santé a pour objectif de permettre à la personne d'être actrice de son parcours, de renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et de promouvoir une démarche porteuse de sens pour les structures et les professionnels.

Enfin, après un an de fonctionnement, le SAF a pleinement trouvé sa place dans l'offre de service de l'IME.

Plusieurs départs annoncés en 2023 pour le SAF, l'hébergement et l'accueil de jour impliqueront des besoins de recrutement. Ce défi est au cœur de nos préoccupations associatives pour une poursuite des accueils des jeunes et des réponses aux demandes du territoire et des familles.





IME L'ESSOR

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico Educatif |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté préfectoral du 09/11/1992 Renouvelée : 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Décision ARS du 30/12/2011 |
| | CAPACITE TOTALE | 30 places autorisées et installées |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Semi-internat |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | 12 enfants avec un retard mental léger âgés de 6 à 12 ans 18 enfants porteurs de TED de 3 à 16 ans |

Etablissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2018/2022).

Implanté en centre-ville de Besançon, l'établissement poursuit les objectifs du PRS 2 avec l'inclusion des enfants en milieu ordinaire.

II. ACTIVITE

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| JOURNEES | N-1 | N |
|---------------------------------|-----------|-----------|
| Capacité autorisée | 30 | 30 |
| Capacité installée | 33 | 33 |
| Nombre de jours d'ouverture | 200 | 200 |
| Journées cibles CPOM | 5 520 | 5 520 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 5 700 | 5 700 |
| Journées réalisées | 6 273 (*) | 6 401 (*) |
| Taux d'occupation | 104,5 % | 106,7 % |

(*) Total journées sureffectif et UEEA

Au 31/12, 35 enfants sont accompagnés à l'Essor dont :

- ✓ 3 enfants TSA accueillis en sureffectif avec des CNR de l'ARS depuis septembre 2021. Cela représente 544 journées en 2022.
- ✓ 2 jeunes de l'UEEA sont accueillis pour des activités spécifiques de jour, à temps partiel (de 11h30 à 15h45), de 2 à 4 jours par semaine tout au long de l'année en fonction de leur projet scolaire à l'UEEA. Cela représente 279 journées.
- ✓ Aucun PAG signé.

Séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Réalisés et financés par l'IME | 6 | 2 | 11 | 5 | 2 | 18 |

2 séjours ont été organisés cette année pour 18 enfants encadrés par 8 accompagnateurs :

- ✓ Un séjour de 2 jours avec les jeunes scolarisés à la CLEX école Tristan Bernard
- ✓ Et un de 3 jours avec 6 jeunes âgés de 13 à 16 ans du Pôle1. Le séjour de la CLEX a permis la participation au festival d'expression corporelle à Pontarlier.

II.1.b. Parcours des jeunes accompagnés :

| MOUVEMENTS | SEMI-INTERNAT | |
|---|-----------------|-----------------|
| | N-1 | N |
| Jeunes accompagnés au 1 ^{er} janvier (A) | 33 | 33* |
| Entrées de l'année (B) | 7 | 3 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 7 | 3 |
| Jeunes accompagnés au 31 décembre (A+B-C) | 35 | 33 |
| File active de l'année (A+B) | 40 | 36 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 5 ans et 7 mois | 6 ans et 4 mois |

Les 2 enfants de l'UEEA ne sont pas comptabilisés dans ce tableau.

Répartition des jeunes accompagnés au 31/12 selon leur provenance :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12 | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|---|-----------------------|-----------|----------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire dont SESSAD | 20 | 21 | 5 | 3 |
| Etablissement de santé | 6 | 5 | 2 | 0 |
| Etablissement médico-social | 7 | 7 | 0 | 0 |
| Provenance inconnue | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 33 | 33 | 7 | 3 |

Lieu de provenance :

- 1 : UEEA
- 1 : SESSAD Comtois
- 1 : UEMA.

Sortants :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Déménagement | 1 | 0 |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 0 | 0 |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SESSAD Comtois U.E.E.A) | 0 | 0 |
| Etablissement Médico-Social | 6 | 3 |
| TOTAL | 7 | 3 |

Lieux d'orientation :

- ✓ 1 : IME du Grand Besançon
- ✓ 1 : IME l'Aurore de Gray
- ✓ 1 : EEAP l'Espoir.

II.1.c. Liste d'attente :

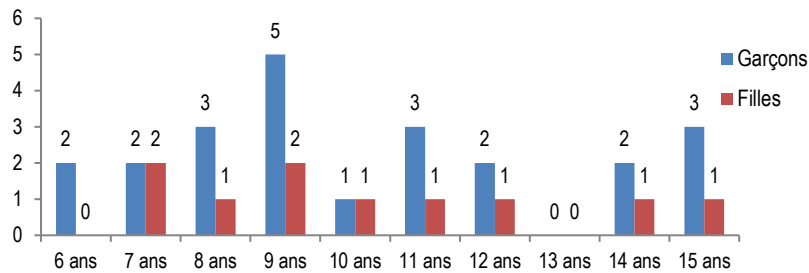
- ✓ Pour la section TSA : 7 notifications
- ✓ Pour la section DI : 2 notifications du Doubs.

La liste d'attente est en lien avec Via trajectoire. 6 visites d'établissement ont été réalisées avec ou sans notification.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :**II.2.a. Profil des jeunes accompagnés au 31/12 :**

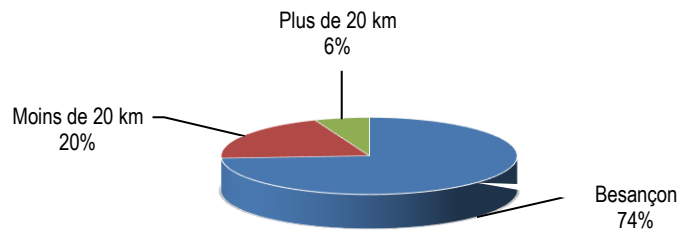
| REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE | DE 5 A 6 ANS | DE 7 A 10 ANS | DE 11 A 15 ANS | + DE 16 ANS | TOTAL |
|------------------------------------|--------------|---------------|----------------|-------------|-----------|
| Garçons | 2 | 11 | 10 | 0 | 23 |
| Filles | 0 | 6 | 4 | 0 | 10 |
| TOTAL | 2 | 17 | 14 | 0 | 33 |

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE



La moyenne d'âge est de 10 ans et 2 mois.

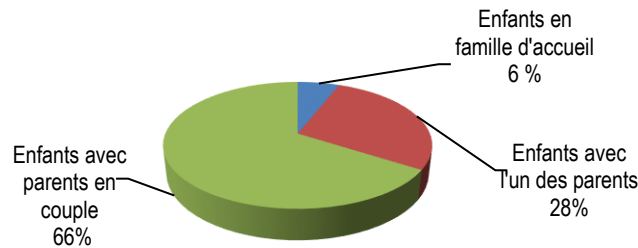
RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET MODALITÉS DE TRANSPORT



Au 31/12 : 16 enfants sont transportés par les véhicules de l'établissement, 17 par taxis collectifs. Une grande attention a été portée avec les familles sur les adaptations des transports. 1 véhicule collectif supplémentaire a dû être mis en place pour limiter le nombre d'enfants dans chaque véhicule et ainsi diminuer les troubles du comportement. 2 enfants ont un harnais, 6 autres ont des blocs ceinture.

Les 2 enfants provenant de l'UEEA viennent à l'IME avec un professionnel dédié à leur accompagnement.

RÉPARTITION PAR LIEU DE VIE



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|---|---|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 11 | 20 |
| Autisme et autres TED | 22 | 0 |
| Troubles du comportement et de la communication | 0 | 13 |
| Troubles psychiques | 0 | 0 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 0 | 17 |
| Déficiences auditives | 0 | 1 |
| Déficiences visuelles | 0 | 0 |
| Déficiences motrices | 0 | 1 |
| Déficiences métaboliques | 0 | 1 |
| Personnes cérébrées | 0 | 0 |
| Personnes polyhandicapées | 0 | 0 |
| Personnes en cours de diagnostic | 0 | 0 |
| Personnes avec autres types de déficiences | 0 | 1 |
| TOTAL | 33 | 54 |

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|--|---|----------|
| | N-1 | N |
| Mesure de protection judiciaire pour enfant | 2 | 1 |
| Mesure de protection administrative pour enfants | 0 | 0 |
| TOTAL | 2 | 1 |

1 enfant bénéficie d'une mesure de protection : 1 mesure de placement judiciaire en famille d'accueil.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli :

Cette année confirme l'accueil d'enfants en situation de handicap complexe en termes de troubles. Pour répondre aux besoins des enfants, les groupes d'accompagnement ont été revus, tout en adaptant le nombre d'enfants dans les groupes. 17 temps de travail pluridisciplinaire ont été mis en place pour travailler les comportements et les objectifs des projets individualisés. Les activités spécifiques de jour sont poursuivies pour 2 enfants de l'UEEA. 3 enfants TSA sont toujours accueillis en sureffectif avec une dotation en Crédits Non Reconductibles.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'établissement ayant été actualisé en octobre 2019, l'équipe de Direction a poursuivi sa mise en œuvre avec toutefois une évolution notable avec la perspective du passage en DAME. En effet, le projet d'établissement devra s'inscrire dans un projet plus global à l'échelle du dispositif dans le but de faciliter et fluidifier les parcours d'accompagnement des jeunes accueillis.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Cette année, l'équipe de l'IME a revu chaque projet des enfants lors d'un temps d'élaboration de projet. Au 31/12, tous les PIA ont été revus au cours des 12 derniers mois. Chacune des familles a été reçue, ou a eu un retour sur le projet de son enfant. Le temps de synthèse est consacré à un bilan de l'année écoulée, son évaluation et à la co-construction des objectifs de l'enfant avec sa famille. Ainsi, 32 synthèses se sont déroulées au sein de l'IME avec la présence de 27 familles dont 7 avec le jeune concerné. 5 retours ont été faits par la suite aux familles. Chaque famille est sollicitée pour évoquer ses attentes en lien avec les besoins de son enfant.

Pour les nouveaux arrivants, une élaboration de projet est prévue dans les 4 premiers mois.

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

La pédiatre de la structure est présente tous les 15 jours pendant une demi-journée afin d'assurer le suivi médical de chaque enfant. Elle fait le lien avec les parents, les éducateurs, et les différents partenaires médicaux qui gravitent autour d'un enfant pour en assurer la coordination.

2 fois dans l'année, chaque enfant bénéficie d'une visite médicale durant laquelle les parents sont conviés. 66 visites médicales ont été réalisées.

2 enfants sont suivis par le REPOP.

1 convention a été signée avec le réseau Handident et 1 visite sera mise en place au cours de l'année 2023.

4 enfants ont un PAI (2 pour asthme, 1 pour épilepsie, 1 pour repas). Ces enfants sont accompagnés au sein de la CLEX école.

8 enfants sont porteurs de lunettes et 1 d'appareils auditifs.

L'ensemble des prescriptions pour les rééducations est recensé ci-dessous :

| TYPE DE RÉÉDUCATION (31/12) | NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS N-1 | NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS N |
|-------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Orthophonie | 18 | 9 |
| Psychomotricité individuelle | 19 | 25 |
| Psychomotricité en groupe (*) | 12 | 4 |
| Kinésithérapie | 3 | 2 |
| Ergothérapie | 0 | 0 |

(*) Groupe expression psychocorporelle

Orthophonie : 9 enfants bénéficient d'un suivi orthophonique. 7 professionnels libéraux travaillent en partenariat et ont conventionné avec l'IME. L'arrêt d'un professionnel en libéral au cours de l'année explique la différence du nombre d'enfants suivis. Une grande partie des transports sont assurés par les professionnels afin de faire le lien sur ce point spécifique aux enfants TSA. Les parents réalisent également des transports pour compléter le lien avec les orthophonistes. Une orthophoniste du CEEDA intervient une fois par semaine à l'IME pour un enfant et sa famille et une fois par mois auprès des professionnels qui accompagnent cet enfant.

Psychomotricité : 15 enfants bénéficient d'un suivi individuel, 4 d'un suivi collectif, 11 d'un suivi individuel et collectif.

Accompagnement psychologique : 8 enfants ont bénéficié d'un suivi individuel hebdomadaire et 10 enfants d'un accompagnement au sein de 2 groupes différents. 6 enfants de la CLEX bénéficient du groupe « parole ». 4 jeunes du pôle 1 ont profité de séances psychocorporelles. 1 enfant a bénéficié d'un bilan psychométrique.

13 familles ont été reçues par la psychologue, cela correspond à 18 entretiens.

20% supplémentaire pour une seconde psychologue en lien avec les CNR sont dédiés pour des temps d'observation, d'accompagnement, d'activités pour 10 enfants. 2 entretiens famille et 1 temps en famille en binôme avec un éducateur ont été réalisés.

Neuropsychologue : 10% supplémentaire ont été mis en place depuis mai en lien avec les CNR. Les évaluations normées neuropsychologie et cognitive avec la passation des tests suivants :

- ✓ ComVoor : 4 enfants
- ✓ Neuropsychologie (dont évaluation praxies) : 13 enfants
- ✓ Vineland : 2 enfants
- ✓ BECS : 1 enfant
- ✓ PEP-III : 1 enfant.

4 fiches ABC et 2 protocoles ont été mis en place. 1 scénario social ainsi que 2 temps d'observation pour 2 enfants.

L'activité tablette, pour résoudre des problèmes, améliorer la mémoire, l'attention, la concentration, les fonctions exécutives se poursuit à la CLEX, sur le pôle des 11-16 ans et des 6-11 ans. Cela concerne 30 enfants.

Participation à 12 temps cliniques.

Autres rééducations : 2 enfants bénéficient de séances de kinésithérapie 1 fois par semaine.

ZOOM COVID

L'impact COVID est beaucoup moins significatif que les 2 dernières années écoulées. La Direction a remis le port du masque obligatoire en octobre et novembre, et l'a allégé progressivement compte tenu du contexte national.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES DE LA VIE QUOTIDIENNE

Le tableau ci-dessous répertorie le niveau d'autonomie des jeunes :

| NIVEAU D'AUTONOMIE DES JEUNES | | AUTONOME | GUIDANCE PARTIELLE | GUIDANCE TOTALE |
|--|-----------------------------------|----------|--------------------|-----------------|
| Besoins en lien avec l'entretien personnel | Pour se laver les mains | 19 | 10 | 4 |
| | Pour se laver les dents | 10 | 10 | 13 |
| | Pour l'élimination | 16 | 9 | 8 |
| | Pour s'alimenter | 17 | 15 | 1 |
| | Pour s'habiller et se déshabiller | 16 | 11 | 6 |
| Besoins pour la mobilité | En interne | 18 | 14 | 1 |
| | En externe | 4 | 14 | 15 |
| | Transports en commun | 0 | 4 | 29 |

Des activités spécialisées de jour sous la forme d'atelier peuvent soutenir les progrès des jeunes sur ces sujets, par exemple pour aller aux toilettes, s'habiller/se déshabiller.

L'ACCOMPAGNEMENT POUR LA COMMUNICATION

30 enfants sont concernés par les troubles de la communication et du langage. Parmi eux, 22 sont TSA dont 8 sont non verbaux et 14 sont verbaux. 8 sont déficients intellectuels, dont 3 non verbaux. Différents supports et outils sont utilisés comme moyens de communication alternatifs.

Focus :

L'établissement poursuit sa démarche au sujet de l'utilisation de tablettes afin de favoriser la Communication Alternative et Augmentée (CAA). Les professionnels ont finalisé la formation en juin. La prochaine étape est de former les nouveaux professionnels ainsi que les familles des enfants. L'orthophoniste du CEEDA continue de former les professionnels pour le jeune appareillé.

Ainsi, les professionnels accompagnent les enfants au moyen de différents outils de communication alternative et/ou renforcée :

| SUPPORT UTILISÉ | NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS |
|------------------------|----------------------------|
| LSF | 15 |
| PECS | 0 |
| POOD | 3 |
| Pictos | 19 |
| TD SNAP (logiciel) CAA | 13 |

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale et de scolarité :

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE : LA SCOLARISATION

La convention constitutive de l'Unité d'Enseignement (UE) entre l'ARS, l'Education Nationale et l'AHS-FC a été renouvelée en avril 2018 pour 3 années. Le projet pédagogique a été travaillé par les enseignants de l'UE. Elle sera soumise à la nouvelle inspectrice ASH début 2023 pour validation.

Tous les enfants accueillis à l'IME sont scolarisés en tenant compte de leur niveau et selon différentes modalités :

- ✓ En classe externalisée (CLEX) : 1 classe de 12 enfants à l'école Tristan Bernard avec scolarité partagée pour 7 d'entre eux
- ✓ En Classe externalisée (CLEX Collège) : 7 enfants au collège d'Aigremont à Roulans (à mi-temps)
- ✓ En interne : 2 classes dans les locaux de l'Essor pour 12 et 9 enfants.

28 Equipes de Suivi de Scolarisation (ESS) ont été réalisées au cours de l'année en présence des parents.

L'UE de l'IME est composée de 3 enseignants dont 2 spécialisés travaillant en collaboration directe avec l'équipe éducative, notamment par le biais de binômes enseignant/éducateur.

Focus :

Le projet CLEX au collège de Roulans s'est poursuivi et renforcé. 7 jeunes ont pu bénéficier de temps au cours de l'année.

7 enfants de la CLEX école Tristan Bernard ont bénéficié de temps d'inclusion grâce à des notifications de scolarité partagée. Le projet au cours de l'année scolaire 2022-2023 est de proposer à chaque enfant un projet d'inclusion au sein de l'école élémentaire.



CLEX collège à Roulans

1 enfant bénéficie de scolarité partagée dans les classes de CP/CE1, en CE1/CE2 pour 2 élèves et en CM1 et CM2 pour 4 élèves.

La scolarité en milieu ordinaire des enfants de l'IME l'Essor s'élève à 58%.

Focus :

Si l'inclusion peut concerner le versant scolaire, nous portons également un intérêt sur la dimension sociale lors des temps périscolaires (repas par exemple), de récréation, de sorties ou projets extrascolaires. Cela concerne les 19 enfants ayant une scolarité en milieu ordinaire.

| REPARTITION DES JEUNES PAR NIVEAU SCOLAIRE | N-1 | N |
|--|-----|----|
| Maternelle : petite section, moyenne section et grande section | 19 | 21 |
| Elémentaire : CP/ CE1/CE2 | 6 | 5 |
| Autres (correspondant à des niveaux pré-scolaires) | 8 | 7 |
| TOTAL | 33 | 33 |

Répartition des élèves selon les dispositifs de scolarisation :

| SCOLARISATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS INTERNES ET EXTERNES | | | | | |
|--|-----------------|---------|--|------------------------------------|------------------------|
| GROUPES | NOMBRE D'ELEVES | AGE | NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES (CYCLE) | TEMPS DE SCOLARISATION PAR SEMAINE | SCOLARISATION PARTAGEE |
| Pôle 1 | 12 | 11 à 16 | Préscolaire à CP | 9 à 12 heures | 0 |
| Pôle 2 | 9 | 6 à 11 | Préscolaire à GS | 9 à 12 heures | 0 |
| Pôle CLEX | 12 | 6 à 12 | Préscolaire à CE1 | 24 heures | 6 |

L'IME l'Essor propose un accueil des enfants dans 3 pôles d'accompagnement, à savoir :

- ✓ Le pôle 1 accueille 12 jeunes de 11 à 16 ans avec une enseignante spécialisée, 3 éducateurs et 1 volontaire en service civique (11 enfants avec TSA). La dimension pédagogique en interne mais aussi en CLEX collège est un axe important du travail auprès des jeunes. Cela est désormais complété par la dimension de découverte « préprofessionnelle ».
- ✓ Le pôle 2 accueille 9 enfants de 6 à 11 ans avec un enseignant non spécialisé et 5 éducateurs (8 enfants avec TSA). Une recherche de posture d'élève est travaillée, le maintien et la poursuite des apprentissages scolaires est l'axe fort du projet.
- ✓ La CLEX école accompagne 12 enfants de 6 à 12 ans avec une enseignante spécialisée, 2 éducateurs et 1 volontaire en service civique (2 enfants avec TSA). L'objectif est la scolarité partagée et le vivre avec les autres au sein de l'école. Un cadre de direction participe aux conseils d'école : 3 par année scolaire.

Focus :

Les enfants de la CLEX Tristan Bernard ont changé leur rythme afin d'arriver à 8h30 au lieu de 9h à l'école. L'objectif est de favoriser une arrivée similaire aux élèves pour participer aux temps d'inclusion au même moment que les élèves de la classe de référence. Toutes les familles ont validé ce projet après échanges en CVS et consultation de chaque parent.

Le plan pédagogique s'associe au versant éducatif. En effet, le travail se réalise de concert pour permettre à chaque enfant de vivre sa vie d'élève au mieux, avec ses capacités et ses troubles parmi ses pairs. Les éducateurs peuvent encourager cette dimension et rendre acteur chaque enfant pour le faire gagner en autonomie, travailler les objectifs déterminés avec sa famille.

Des temps en équipe sont organisés pour chaque pôle au cours de l'année et en fonction des besoins, à savoir :

- ✓ Une réunion hebdomadaire de coordination avec l'équipe pluridisciplinaire
 - ✓ Des temps cliniques avec l'équipe ou les partenaires
 - ✓ Elaboration de projet à l'arrivée du jeune
 - ✓ Suivi de projet
 - ✓ Synthèses
 - ✓ Temps de régulation.
- } 2h par semaine et en fonction des besoins

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES

L'accueil des enfants à l'IME l'Essor nécessite des activités variées au-delà des temps scolaires notamment à visée éducative telles que la vie quotidienne avec la mise du couvert ou des ateliers cuisine. Pour gagner en autonomie dans son quotidien, respecter les règles de vie dans un groupe, se repérer dans le temps et dans l'espace au sein de l'IME mais aussi à l'extérieur. Apprendre à se déplacer avec les transports en commun ou simplement être parmi les usagers des transports. Jouer avec les autres pour travailler la communication ou le respect des règles (ton tour, mon tour). Savoir utiliser un outil de communication adapté à ses compétences / ses besoins / ses capacités.

Les projets Radio, Coccinote, sorties ou circuit vélo (pour appréhender les règles du code de la route) et soins des chevaux sont toujours proposés aux enfants en fonction de leur projet.

Focus sur les activités physiques adaptées à l'IME, à la CLEX, à l'extérieur :

11 enfants ont bénéficié d'un cycle de piscine de façon hebdomadaire au cours de l'année. 10 jeunes ont participé à des séances de cirque à l'association Passe Muraille. 13 enfants ont participé à des séances d'escalade à Saône. A la salle de l'Aiglon, 5 enfants du pôle 2 ont profité des parcours gymniques. 12 enfant de la CLEX ont fait des séances d'expression corporelle ainsi que des séances de judo. A la salle de la Saint Claude, 10 jeunes du pôle 1 et 2 ont bénéficié d'un cycle de 7 séances de gymnastique. Les enfants de la CLEX collège réalise une séance de sports par semaine en judo/marche/hockey. Tous les jeunes participent à des sorties pour marcher, faire du vélo, aller au parc...

Un projet de foot adapté avec le Racing Club Besançon a été mis en place pour 6 jeunes du pôle 1.

12 jeunes de la CLEX ont assisté à un spectacle de patinage artistique ainsi qu'à un spectacle de cirque.

Les 2 enfants de l'UEEA sont associés aux différents projets proposés au cours de l'année aux enfants de l'IME.



Quelques-unes des activités proposées...

ZOOM SUR... LES ACTIVITÉS PRÉPROFESSIONNELLES

Après deux années de restriction de brassage suite à la COVID, les activités préprofessionnelles sont de retour. Une étude de terrain par des étudiants de l'IRTS a permis de recenser la projection des parents au niveau « professionnel » pour leur enfant et d'ouvrir le préprofessionnel à de nouveaux partenaires. Une convention est signée avec « les Jardins de Cocagne » et une autre est en cours avec une supérette proche de l'IME. Le dispositif (DAME) a permis à 4 jeunes du pôle 1 de se rendre le vendredi des semaines impaires à l'IME de Montfort pour bénéficier de l'atelier horticulture et cuisine. 3 jeunes se rendent une matinée par semaine à l'appartement d'application du SESSAD Comtois GB afin d'apprendre à entretenir un espace tel que son domicile et ainsi de gagner en autonomie. D'autres ateliers préprofessionnels sont mis en place à l'Essor : Mise sous pli – Reproduction de modèle – Coller étiquette auto collante sur enveloppe – Reproduction de clavier ordinateur – Mise en rayon. 7 jeunes du pôle 1 ont participé à ces ateliers et 11 jeunes à l'atelier pliage linge.



Atelier à l'IME de Montfort

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

Rencontres avec d'autres ESMS :

5 jeunes sont allés à l'IME de Gray pour une journée inter établissement avec des parcours sensorimoteurs.

11 enfants de la CLEX ont participé au projet « Danse » lors d'une journée à l'IME de Pontarlier.

Les sorties sportives, culturelles et de loisirs :

2 jeunes de la CLEX collège ont participé au cross du collège de Roulans. 12 enfants de la CLEX se sont rendus à la Citadelle lors de la sortie avec l'école Tristan Bernard. Les familles ont été sollicitées pour participer à cette sortie, 1 parent était présent. 19 enfants se sont rendus au marché de Noël. 6 jeunes du pôle 1 sont allés au Musée des

Beaux-Arts. Les jeunes qui ont participé aux séances de la compagnie de cirque Passe Muraille et Paniozo ont été invités au spectacle de fin d'année. 6 jeunes ont participé à une journée omnisport organisée par le STAPS.

L'ACCOMPAGNEMENT POUR L'AUTONOMIE DANS LES DEPLACEMENTS

L'autonomie dans les déplacements est travaillée au quotidien. Les jeunes, suivant leur capacité et leur projet, se déplacent entre les différents lieux à l'intérieur de l'établissement seul, à l'aide de pictogrammes ou guidés partiellement par l'adulte. Les activités du mercredi matin permettent de travailler les déplacements à l'extérieur de l'Essor : déplacement à pieds pour aller au Gymnase de quartier, prendre le tram pour aller à la Radio ou pour faire une course au centre commercial, activité vélo en respectant le code de la route.

Les 33 jeunes sont concernés.



L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

L'amélioration du contexte sanitaire a permis d'ouvrir à nouveau les portes de l'Essor aux parents. Suite à une proposition aux parents élus du CVS, depuis septembre l'ensemble des parents a été sollicité pour venir chercher ou déposer leur enfant une fois par semaine (ou plus) à l'Essor. 16 familles ont répondu favorablement à cette proposition. Cette rencontre hebdomadaire a permis d'avoir des échanges réguliers en direct avec les parents. 17 familles n'ont pas pu se rendre disponibles pour venir chercher leur enfant en raison de contraintes liées à leur travail ou leur situation familiale. Le lien avec les parents concernant les informations du quotidien se fait également par téléphone, chaque pôle de vie étant doté d'un téléphone portable pour faciliter cela. Cette proposition également faite lors d'un CVS devra toutefois tenir compte de la RGPD (Règlement Général de la Protection des Données) mise en place au sein de l'AHS-FC. 36 rencontres avec les familles ont été organisées pour approfondir, ajuster et préparer le projet. 4 familles ont demandé de participer à un temps scolaire ou éducatif à l'Essor. 4 entretiens d'admission ont eu lieu depuis juillet.

III.2. ORGANISATION SPECIFIQUE DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID :

Nous avons tenu compte des aléas liés à la crise en fonction de l'évolution du virus. Si l'établissement a rencontré au cours de l'année des passages plus ou moins importants, chaque période critique a été gérée en tenant compte des dispositions nationales. La priorité a été mise sur le fait d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions tout en essayant de préserver chacun, enfants et professionnels. L'organisation a donc oscillé tout au long de l'année avec la décision de la part de la Direction du port du masque sur une période plus complexe entre octobre et fin novembre.

III.3. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

De nombreux partenaires sont mobilisés autour des projets des enfants accueillis. Cette ouverture permet d'avoir un panel large de réponses et d'adaptation aux besoins des familles.

| LES PARTENAIRES SCOLARITE | LES PARTENAIRES DU QUOTIDIEN | LES PARTENAIRES SPORT, CULTURE ET LOISIRS | LES RESSOURCES EXTERNES |
|--|---|---|---|
| La MDPH La mairie de Besançon Les services de l'Education Nationale L'école élémentaire Tristan Bernard La bibliothèque Aimé Césaire L'école élémentaire Fontaine Ecu | Les chauffeurs : 3 sociétés de transports et 3 chauffeurs d'Intermed Les orthophonistes et une kinésithérapeute en libéral IME l'Envol IME Montfort SESSAD Comtois Intermed CEEDA CGI SAFS Montfort Jardins de Cocagne | Bibliothèque municipale Mairie de Saône (escalade) Radio Sud UFR-STAPS ALEDD Gym Saint Claude Coccinote Passe Muraille Paniozo L'aiglon CROPET Ferme équestre Bois de Chailluz | CRA EMA 25 La maison des adolescents Le Réseau Autisme Numérique (grand est) DRA25 CPIAS IRTS PEC AST 25 Service pédiatrie transculturel |

Cette année, 4 enfants sont inscrits à ALLED et accompagnés le mercredi après-midi par deux professionnels de l'Essor.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le CVS s'est réuni 2 fois avec la présence de 5 familles et des jeunes représentant leurs camarades. L'ordre du jour permet aux enfants de s'exprimer avec des outils de communication dès le début de séance pour adapter leur temps de présence à leur capacité d'attention.

| DATES DES CVS | THÉMATIQUES ABORDÉES |
|---------------|--|
| 6 juillet | Bilan année scolaire Perspectives pour la rentrée de septembre 2022 Formation « Outils de communication » Camp Kermesse Mise en place des DAME |
| 7 décembre | Rentrée 2022 Point situation COVID : port du masque Réfection des placards Changement d'horaires à la CLEX école Présentation de la CLEX école Recrutements |



Outil utilisé par un jeune lors du CVS

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Les salariés :

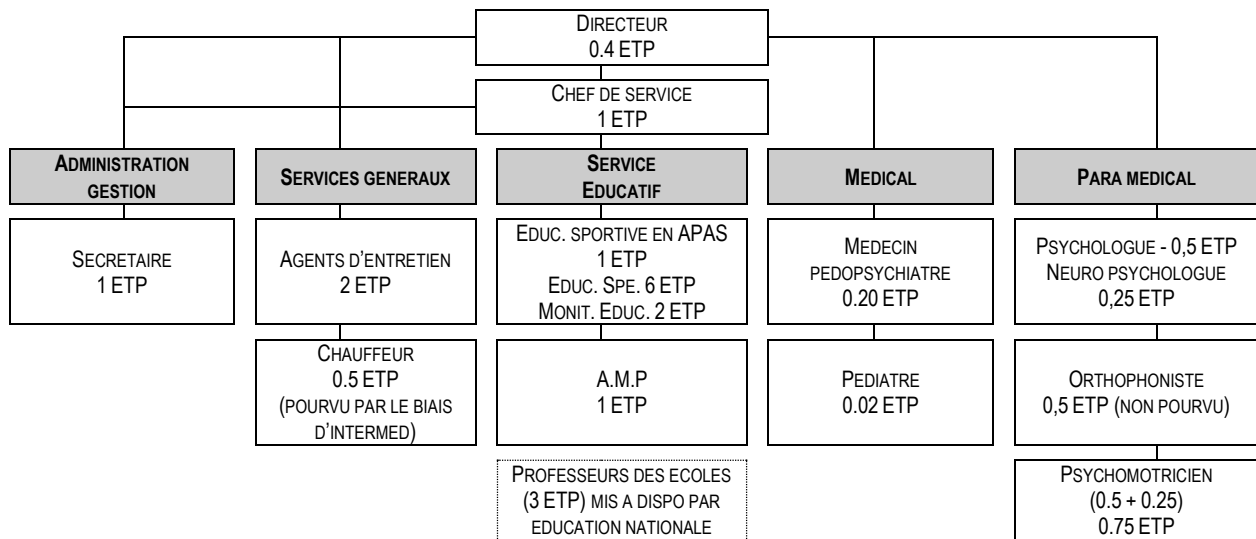
L'organigramme représente 16.62 ETP, l'effectif au 31/12 est de 21 salariés, hors « Education Nationale ». A cela s'ajoute le renfort éducatif pour soutenir l'accompagnement des 2 enfants de l'UEEA accueillis à l'IME (+ 1 ETP accompagnant éducatif).

2 volontaires en « service civique » assurent une mission de soutien à la scolarisation sur le pôle 1 et la CLEX primaire avec un contrat de 10 mois (28 heures par semaine).

3 apprenties en contrat d'apprentissage avec une 1^{ère} année et deux 2^{ème} année en formation d'éducateur spécialisé.

Pour accueillir 3 enfants en sureffectif, des crédits non reconductibles ont été alloués par l'ARS de septembre 2022 à juillet 2023, soit 2 ETP de moniteur éducateur, 0,20 ETP de psychologue et 0,10 ETP de psychomotricité, 0,10 ETP neuropsychologue et 1 ETP accompagnant éducatif.

ORGANIGRAMME DE L'IME L'ESSOR



III.5.b. Formations et colloques :

Les professionnels ont bénéficié de formations délivrées au plan et déclinées ci-dessous :

| TYPE DE FORMATION | INTITULÉ DE LA FORMATION | PERSONNES CONCERNÉES |
|--------------------------------|--|----------------------|
| Collective intra-établissement | Formation à la CAA (Communication alternative augmentée) | 22 professionnels |
| Individuelle | Mac SST | 1 secrétaire |
| Individuelle | Test de Rorschach | Psychologue |
| Individuelle | Profil sensoriel de Dunn | 1 psychomotricienne |
| Individuelle | Formation Maître d'apprentissage | 3 éducatrices |
| Individuelle | La charge mentale | AMP |
| Collective intra-SESSAD GB | Collaboration avec la famille Guidance parentale | 1 professionnelle |
| Collective intra-SESSAD GB | Entraînement aux habiletés sociales | 1 professionnelle |

D'autres formations ont été proposées :

- ✓ Formation Civique et Citoyenne pour 2 volontaires en service civique.

10 séances d'analyse de la pratique ont été dispensées auprès de 14 salariés.

III.5.c. Accueil de stagiaires :

L'attractivité du projet d'établissement demeure inchangée et génère de nombreuses demandes de stage. Nous avons dû osciller entre le souhait de favoriser sur site les besoins en formation et limiter le nombre de personnes présentes. Ainsi :

- ✓ L'équipe éducative a accompagné : 4 ES 2^{ème} année dont 2 apprenties, 1 ES 1^{ère} année (apprentie), 1 ES 3^{ème} année et 2 collégiens en 3^{ème}
- ✓ L'éducateur sportif en APA : 2 stagiaires de l'UFR-STAPS 2^{ème} année
- ✓ La psychologue a accueilli 1 stagiaire en master 1.

III.6. DEMARCHE QUALITE :

Le PACQ a été actualisé par les cadres.

37 fiches incidents ont été rédigées. 89% des incidents concernent des comportements d'hétéro-agressivité.

Les incidents concernent 10 enfants accueillis (dont 3 enfants pour 23 incidents). 3 réunions de « crise » en équipe élargie (équipe thérapeutique) ont été déclenchées afin de mettre en place un plan d'actions. A la suite de cela, 3 temps d'évaluation des préconisations ont été instaurés avec l'équipe et les familles. L'EMA 25 a été mobilisée sur 1 situation avec 5 temps de travail. Aucun EIG au cours de l'année.

L'IME s'est inscrit dans la démarche éthique initiée par l'AHS-FC. 2 professionnels bénéficient de cette démarche.

Les professionnels ont l'opportunité de croiser leur accompagnement en lien avec des formations en intra au DAME GB de l'AHS-FC.

L'harmonisation du passage en DAME se réalise également par une réunion mensuelle des cadres pour favoriser l'interconnaissance, présenter les prestations proposées aux différents enfants dans les différentes structures afin de dynamiser les parcours d'accompagnement.

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 et l'évaluation externe en 2014. L'établissement réalisera sa prochaine évaluation au plus tard le 30/09/2024 dans le cadre du DAME.

Dès 2023, l'IME l'Essor rentrera dans une phase d'autoévaluation avec la mise en place de CoPil à cet effet, en associant les professionnels et les parents élus au CVS.

IV. CONCLUSION

Depuis plusieurs années, l'Essor a fait évoluer son offre de service pour répondre aux besoins des enfants du Grand Besançon et anticiper les nouveaux enjeux pour l'inclusion et la scolarité. La mise en place d'une direction commune aux futurs établissements et service du DAME a facilité le travail d'appropriation de ce nouveau dispositif, et l'accompagnement des professionnels dans cette nouvelle étape.

Le passage en DAME est prêt avec les autorisations prévues début 2023. Dans cette phase de mise en place, les échanges et les dynamiques se nourrissent de l'interconnaissance des cadres de direction mais aussi des professionnels. Cette animation se réalise au quotidien lors des réunions en faveur du travail sur le parcours d'accompagnement de chaque jeune/enfant.

Différents projets voient le jour afin de favoriser les réponses aux besoins grâce aux prestations proposées au sein du DAME. Ces projets correspondent à des journées de découverte, de stages, d'utilisation de locaux, ou pour un changement de modalité d'accompagnement, passage de l'accueil PMO en accueil en hébergement par exemple.

Cette mise en place se poursuivra au cours de l'année 2023 dans le but de fluidifier les parcours tout en tenant compte des attentes des familles et des besoins des enfants.

Une phase d'autoévaluation sera programmée en 2023-2024. Les professionnels, parents, enfants seront associés afin de revoir ensemble les différentes thématiques telles que les droits de la personne accompagnée, l'accompagnement à l'autonomie, la démarche qualité ou encore la gestion des risques... A la suite de cette phase d'autoévaluation, des actions seront menées dans le cadre de la démarche continue de la qualité. Enfin, un organisme extérieur accrédité et autorisé viendra évaluer la structure sur tous les critères déterminés par la Haute Autorité de Santé dans le but de permettre à la personne d'être actrice de son parcours, de renforcer la dynamique qualité au sein des établissements et de promouvoir une démarche porteuse de sens pour les structures et les professionnels.



15 AVENUE DENFERT-ROCHEREAU – BP 36005
 25012 BESANÇON CEDEX
 TEL. : 03.81.65.44.52
servicepmo.gb@ahs-fc.fr

DIRECTEUR :
 M. LYLIAN LEUBA

SERVICE PMO GRAND BESANÇON

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) |
| DATE D'AUTORISATION | | 03/01/2002 renouvelée en PMO le 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 01/01/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 77 places + 17 places UEEA/UEMA |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu ordinaire (PMO) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants 0-20 ans, Tous types de déficiences (65), Troubles du Spectre Autistique (29) |

L'antenne Grand Besançon du SESSAD Comtois intègre le CPOM 2018/2023 avec l'ARS.

II. ACTIVITÉ 2022

Jusqu'au 31/12/2022, l'accompagnement en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap du Grand Besançon a été porté par l'antenne Grand Besançon du SESSAD Comtois.

Comme les années précédentes, cette activité fait l'objet en 2022 d'une présentation consolidée au sein du rapport d'activité du SESSAD Comtois, entité au niveau de laquelle était positionnée l'autorisation d'activité délivrée par l'ARS.

A compter du 01/01/2023, dans le cadre des nouvelles autorisations d'activité et de l'organisation en DAME, cette activité sera intégrée au Rapport d'activité du DAME Grand Besançon.





DAME AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) |
| DATE D'AUTORISATION | | 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 02/01/2023 – ARS arrêté du 10/02/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 130 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil de jour (51) Prestation Milieu Ordinaire (36) PMO UEMA (7) Hébergement (33) Accueil temporaire (3) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, Polyhandicap, Tous types de déficiences (PMO), Troubles du Spectre Autistique |

Le DAME Aire Urbaine-Doubs Central est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018/2023.

II. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre du CPOM 2018/2023 avec l'ARS, l'AHS-FC a souhaité s'engager dans une démarche volontaire d'organisation de l'offre du secteur « handicap enfance » en territoires.

Cette démarche, construite de façon participative avec les professionnels, a conduit à identifier et retenir trois territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Doubs Central – Aire Urbaine.

L'objectif poursuivi est de soutenir la possibilité de parcours des jeunes dans un territoire donné, en fonction de l'évolution de leurs attentes et besoins, et de favoriser les échanges de pratiques entre professionnels.

Plusieurs étapes ont jalonné dans chaque territoire le passage en Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif :

- ✓ Rattachement managérial des 3 antennes SESSAD aux directions d'IME implantés sur les territoires concernés ;
- ✓ Rattachement de l'Accueil Familial au sein d'un IME avec hébergement de chacun des 3 territoires ;
- ✓ Mise en place d'une direction commune pour les établissements et services de chacun des 3 territoires identifiés, à l'occasion de mouvements de cadres de direction ;
- ✓ Elaboration et signature d'une convention cadre ARS/Éducation Nationale/MDPH/AHS-FC.

Les nouvelles autorisations des trois DAME ont été validées par l'ARS début 2023, et conduiront à présenter en 2023 l'activité de chacun des DAME dans un rapport consolidé, dépassant la logique historique de rapport d'activité par établissement. Ainsi, le DAME Aire Urbaine-Doubs Central regroupera en 2023 :

- ✓ L'IME l'Envol dénommé à partir de 2023 « Etablissement l'Envol »
- ✓ L'IMP l'Esperel dénommé à partir de 2023 « Etablissement l'Esperel »
- ✓ L'antenne Aire Urbaine-Doubs Central du SESSAD Comtois dénommée à partir de 2023 « Service PMO Aire Urbaine-Doubs Central ».

Le DAME Aire Urbaine-Doubs Central proposera toutes les modalités d'accompagnement : Hébergement (de 1 à 365 jours), Accueil Familial, Accueil de Jour, Accueil Temporaire, Prestation Milieu Ordinaire (PMO, correspondant aux activités ex-SESSAD).

Compte tenu des dynamiques déjà activées entre ces établissements et services, leur présentation est regroupée dès le présent rapport d'activité.





IME L'ENVOL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico Educatif |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté préfectoral du 11/01/1993 Renouvelée : 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Décision ARS DA 17-083 du 14/12/2021 |
| | CAPACITE TOTALE | 44 places |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Semi internat (2) Internat (34) – accueil familial (6) Internat accueil temporaire (2) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Filles et garçons de 6 à 20 ans (établissement) et de 0 à 18 ans (SAFS) Toute déficience (6), déficience intellectuelle (16), autisme (13), polyhandicap (9) |

Établissement inscrit au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS BFC.

En lien avec la réorganisation du CAFS, l'IME l'Envol intègre depuis janvier 2021 un Service d'Accueil Familial Spécialisé (SAFS).

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

| JOURNEES | SEMI INTERNAT | | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE (AT) | | SAFS | | TOTAL | |
|-----------------------------|---------------|-------|----------|-------|----------------------------|------|-------|-------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 2 | 2 | 34 | 34 | 2 | 2 | 6 | 6 | 44 | 44 |
| Nombre de jours d'ouverture | 260 | 260 | 365 | 365 | 365 | 365 | 210 | 210 | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM | 496 | 496 | 8 759 | 8 759 | 693 | 693 | 1 260 | 1260 | 11 208 | 11 208 |
| Journées réalisées | 1 642 | 1 637 | 7 515 | 7 142 | 343 | 686 | 2 354 | 1 924 | 11 854 | 11 389 |
| Taux d'occupation | 316 % | 315 % | 82 % | 77 % | 47 % | 94 % | 187 % | 153 % | 101% | 97 % |

NB : Base taux d'occupation 11 730 jours : SI → 2 x 260 j ; Internat → 12 x 365 j + 22 x 220 j ; AT → 2 x 365 j ; SAFS → 6 x 210j.

L'activité est très forte comme en 2021. La diminution 2021/2022 est liée à l'activité du SAFS qui avait été supérieure à l'agrément en 2021.

- ✓ Au 31/12, 6 places du SAFS sont occupées en continu ; 4 enfants du SAFS sont par ailleurs accueillis en journée ou internat aménagé à l'Envol, soit 246 journées non incluses dans le tableau ci-dessus
- ✓ L'accueil temporaire a doublé son activité, 8 jeunes accueillis pour 2 places
- ✓ Une légère baisse de l'activité en internat qui s'explique par des stages longs en secteur adulte pour 2 jeunes qui ont abouti à une sortie définitive. De plus, l'IME a connu 2 périodes Covid d'une durée de 15 jours chacune (15 j en janvier/février puis environ 15 j fin mars début avril).

Activité des plus de 20 ans (amendement Creton) :

| JEUNES DE PLUS DE 20 ANS | INTERNAT | | SEMI INTERNAT | | TOTAL | |
|-------------------------------------|------------|--------------|---------------|-----------|--------------|--------------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Amendement Creton orientation MAS | 661 | 928 | | | 661 | 928 |
| Amendement Creton orientation ESAT | | 543 | | | | 543 |
| Amendement Creton orientation Foyer | 322 | 123 | | | 322 | 123 |
| Amendement Creton orientation FAM | | 45 | 99 | 75 | 99 | 120 |
| TOTAL PLUS DE 20 ANS | 983 | 1 639 | 99 | 75 | 1 082 | 1 714 |

Au cours de l'année, l'IME a accueilli 10 jeunes en Amendement Creton. 3 sont sortis soit 7 présents au 31/12.

Stages et accueils temporaires :

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------|---------|----------------------|----------|---------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Stage dans un autre ESMS | 100 | 19 | 3 | 295 | 44 | 4 |
| AT dans un autre ESMS | 152 | 63 | 5 | 156 | 16 | 4 |

5 jeunes ont bénéficié d'accueils temporaires en secteur adulte (156 jours) dont 2 ont pu être admis à l'issue :

- ✓ FAM : 1 jeune, 48 journées
- ✓ FV : 1 jeune, 36 journées
- ✓ MAS : 1 jeune, 26 journées
- ✓ ESAT + FH : 1 jeune, 46 journées.

4 jeunes ont fait des stages (295 jours) dont 1 été admis à ses 20 ans à la suite de son stage :

- ✓ ESAT + FH : 218
- ✓ CMPPro : 10
- ✓ FV : 67.

Un jeune de plus de 20 ans a effectué 2 jours de formation en décembre (qu'il poursuivra en 2023) pour réactualiser ses connaissances scolaires avec la MFR de Rioz.

Suivi des absences :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|--|-----------|----------|----------------------|-----------|----------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie | 30 | 3 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| En MCO | 5 | 1 | 1 | 14 | 2 | 2 |
| TOTAL | 35 | 4 | 2 | 14 | 2 | 2 |

Nous notons l'absence d'hospitalisation en psychiatrie ainsi qu'une baisse d'hospitalisation en MCO.

Séjours adaptés :

2 jeunes ont bénéficié de 3 séjours soit 25 journées.

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

| MOUVEMENTS | SEMI-INTERNAT | | INTERNAT | | TEMPORAIRE | | SAFS | | TOTAL | |
|---|---------------|-------|----------|-------|------------|----|------|------|-------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Jeunes accompagnés au 1 ^{er} janvier (A) | 8 | 11 | 29 | 27 | 5 | 5 | 7 | 7 | 49 | 50 |
| Entrées de l'année (B) | 1 | 2 | 1 | 0 | 1 | 3 | 2 | 1 | 5 | 6 |
| Mutation régime (M) | +2 | | -1 | +2 | -1 | -1 | | -1 | - | - |
| Sorties définitives de l'année (C) | 0 | 3 | 2 | 2 | 0 | 0 | 2 | 1 | 4 | 6 |
| Jeunes accompagnés au 31/12 (A+B+M-C) | 11 | 10 | 27 | 27 | 5 | 7 | 7 | 6 | 50 | 50 |
| File active de l'année | 11 | 13 | 30 | 29 | 6 | 8 | 9 | 8 | 54 | 56 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 0 | 2 270 | 2 048 | 1 340 | 150 | 3 | 0 | 3246 | | |

- ✓ 50 jeunes accompagnés au 31/12 dont 37 à l'IME, 6 en accueil familial et 7 en accueil temporaire.

Accueils permanents au cours de l'année :

- ✓ Accueil familial : 1 admission - une jeune fille a été admise au sein du SAFS avec un accompagnement semi-internat à l'Envol
- ✓ Internat et semi-internat : 4 admissions dont 2 concernaient des jeunes déjà suivis par l'établissement (un accueil temporaire et un accueil familial).

| SERVICE | USAGER | AGE | HANDICAP | SITUATION AVANT ADMISSION | HEBERGEMENT |
|-------------|--------|-----|------------------------|--------------------------------------|------------------|
| SAFS | ML | 10 | Autiste | Domicile / milieu ordinaire (SESSAD) | Semi internat |
| IME l'Envol | TK | 6 | Autiste | Domicile / milieu ordinaire (SESSAD) | Semi internat |
| IME l'Envol | SD | 20 | Autiste | Etablissement médico-social | Internat complet |
| IME l'Envol | MF | 12 | Déficient Intellectuel | Etablissement médico-social | Semi internat |
| IME l'Envol | TM | 5 | Polyhandicap | Domicile / milieu ordinaire | Internat complet |

Sorties au cours de l'année :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | IME L'ENVOI N-1 | IME L'ENVOI N | SAFS N-1 | SAFS N |
|--|-----------------|---------------|----------|----------|
| Décès au sein de l'ESMS | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Hospitalisations (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SESSAD) | 0 | 2 | 1 | 1 |
| Etablissement médico-social | 2 | 3 | 1 | 1 |
| TOTAL | 2 | 5 | 2 | 2 |

6 jeunes ont quitté les effectifs ; 2 ont changé de mode d'accompagnement au sein du dispositif.

- ✓ Accueil familial : 2 sorties :
 - Un jeune homme de par son âge (20 ans) admis à l'Envol
 - Une jeune fille suite à une adoption.
- ✓ Internat et semi-internat : 5 sorties :
 - 3 sorties en secteur adulte (2 en foyer de vie et 1 en FAM)
 - 1 changement d'IME pour rapprochement du domicile
 - 1 retour à domicile à la demande des familles.

Répartition des jeunes accompagnés au 31/12 selon leur provenance :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | IME L'ENVOI SITUATION AU 31/12 | | IME L'ENVOI DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | | SAFS SITUATION AU 31/12 | | SAFS DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|--|--------------------------------|-----------|-------------------------------------|----------|-------------------------|----------|------------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire (dont SESSAD) | 10 | 11 | 1 | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Établissement de santé | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Établissement médico social | 27 | 24 | 3 | 2 | 7 | 5 | 2 | 0 |
| Provenance inconnue | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 39 | 37 | 4 | 4 | 8 | 6 | 3 | 1 |

Retours au domicile en famille des jeunes accueillis au 31/12 :

- ✓ Internat et semi-internat :

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE | SITUATION AU 31/12 | |
|--------------------------------------|--------------------|----|
| | N-1 | N |
| Tous les WE | 23 | 23 |
| 2 à 3 WE par mois | 8 | 8 |
| Accueil en continu à l'établissement | 8 | 10 |

2 familles nous ont sollicités pour modifier le calendrier d'accueil de leurs enfants pour des accueils plus fréquents à l'IME durant les week-ends et vacances.

✓ Accueil familial :

| RETOURS AU DOMICILE FAMILIAL | PERSONNES CONCERNEES AU 31/12 | |
|------------------------------|----------------------------------|--|
| | ACCUEIL A LA DEMANDE DES PARENTS | ENFANTS BENEFICIANT D'UNE MESURE DE PROTECTION |
| 2 à 3 WE par mois | 1 | |
| 1 WE par mois | | |
| Droit de visite en journée | | 1 |
| Aucun retour en famille | | 4 |
| TOTAL | 1 | 5 |

- 1 enfant accueilli chez sa grand-mère 1 dimanche par mois en journée, mais jamais chez ses parents suite à la décision du juge
- 1 enfant accueilli dans sa famille 2 à 3 week-ends par mois
- 3 enfants jamais accueillis dans leur famille mais bénéficiant de visites médiatisées avec leurs parents
- 1 jeune accueilli en continu en famille d'accueil, sans contact avec sa famille.

II.1.c. Liste d'attente :

Sur Via Trajectoire, nous avons 68 notifications (contre 58 en 2021) dont 9 nouveaux contacts effectués en 2022.

Départements concernés : Doubs (55 notifications), Haute-Saône (7), Territoire de Belfort (2), Jura (2) et Alsace (2).

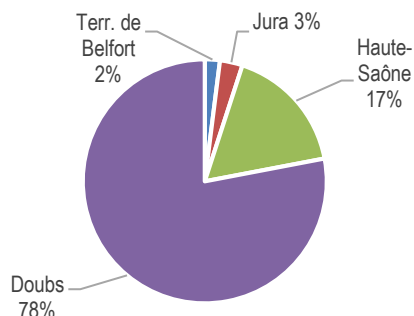
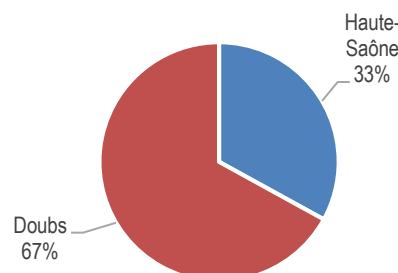
Depuis 2 ans, l'IME l'Envol est de plus en plus sollicité directement par les autorités (ARS, Département et MDPH) pour des situations d'urgence, de PAG, GOS sans passer par l'outil Via Trajectoire qui n'est plus dans ce cas l'outil principal de gestion des admissions.

II.2. ACTIVITE QUANTITATIVE :**II.2.a. Profil des jeunes accompagnés au 31/12 :**

| REPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE (Y COMPRIS ACC. TEMPORAIRES) | 5 A 6 ANS | 7 A 10 ANS | 11 A 15 ANS | 16 A 19 ANS | 20 A 24 ANS | TOTAL |
|--|-----------|------------|-------------|-------------|-------------|-----------|
| Garçons Acc. Permanent | 1 | 1 | 10 | 9 | 6 | 27 |
| Garçons Acc. SAFS | 1 | 2 | | | | 3 |
| Garçon Acc. Temporaire | 1 | | 1 | 3 | | 5 |
| Filles Acc. Permanent | 1 | 1 | 5 | 2 | 1 | 10 |
| Filles Acc. SAFS | | 2 | | 1 | | 3 |
| Filles Acc. Temporaire | | | 1 | 1 | | 2 |
| TOTAL | 4 | 6 | 17 | 16 | 7 | 50 |

| MOYENNE D'ÂGE | | | | | | | | |
|---------------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
| 17,7 | 16,5 | 15,2 | 15,0 | 14,9 | 13,8 | 14,8 | 14,8 | 14,7 |

La moyenne d'âge a légèrement diminué : sortie d'enfants en aménagement Creton et admission de jeunes enfants.

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES JEUNES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE)**INTERNAT ET SEMI INTERNAT****SAFS**

L'origine géographique principale reste le Doubs (78% et 67%), suivi de la Haute-Saône (17% et 33%).

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE | | SAFS | |
|---|-----------------------------------|--------------------|------------------------------------|--------------------|----------------------|--------------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 22 | 23 | 2 | 5 | 2 | |
| Autisme et autres TED | 8 | | 4 | | 3 | |
| Troubles comportement et communication | | | | | | |
| Troubles psychiques | 2 | 3 | | 1 | | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | 7 | | | | |
| Déficiences auditives | | 1 | | | | 1 |
| Déficiences visuelles | | 4 | | | | |
| Déficiences motrices | 1 | 4 | | | | |
| Déficiences métaboliques | | | | | | |
| Personnes cérébrolésées | | 1 | | | | |
| Personnes polyhandicapées | 4 | 3 | 1 | | 1 | |
| Personnes en cours de diagnostic | | | | | | |
| Personnes avec autres types de déficiences | | 10 | | | | |
| TOTAL | 37 | 56 | 7 | 6 | 6 | 1 |

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE | | SAFS | |
|---|-----------------------------------|-----------|------------------------------------|----------|----------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure de protection judiciaire (enfant) | 13 | 10 | 4 | 3 | 2 | 5 |
| Mesure de protection administrative (enfant) | | | | | 1 | |
| Mesure de Tutelle | 6 | 7 | | | | |
| Mesure de Curatelle | | 1 | | 1 | | |
| TOTAL | 19 | 18 | 4 | 4 | 3 | 5 |

Au 31/12, deux mesures de tutelles sont en cours de demande pour des jeunes ayant atteint la majorité.

Dans le cadre des accueils temporaires, 2 jeunes sont suivis dans le cadre d'un GTO.

Pour le SAFS, 5/6 jeunes ont une mesure de protection, 1 est accueilli à la seule demande directe des parents.

II.2.c. Evolution significative du public accueilli :

L'IME continue d'accueillir un public très hétérogène. Il est sollicité par les trois départements (25-70-90) pour l'accueil de situations complexes ou d'urgence tout au long de l'année :

- ✓ 7 jeunes en situation d'amendement Creton
- ✓ 1 jeune en accueil permanent et 3 en accueil temporaire avec un PAG
- ✓ 4 jeunes en situation complexe (ancien PAG)
- ✓ 1 accueil d'urgence.

L'augmentation des présences d'enfants le week-end et vacances scolaires est forte pour plusieurs raisons :

- ✓ L'IME prend le relai dans l'accueil des enfants du SAFS
- ✓ Une nette augmentation de l'activité concernant les jeunes en accueil temporaire, avec une sur-sollicitation des demandes institutionnelles comme familiales (8 enfants en file active)
- ✓ Des demandes de modifications du calendrier d'accueil de certains jeunes par leurs familles.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'évolution de la transformation de l'offre enclenchée en 2021 s'est poursuivie en 2022 avec :

LA CREATION DU DAME (DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-EDUCATIF) AIRE URBAINE DOUBS CENTRAL

- ✓ Le DAME regroupe :
 - Un établissement ouvert 365 jours/an permettant toutes les modalités d'accueil allant du semi-internat à l'hébergement complet (IME l'Envol) et un Service d'Accueil Familial Spécialisé (SAFS)
 - Un établissement proposant de l'accueil en semi-internat (IMP l'Esperel)

- Un service qui apporte un soutien spécialisé en milieu ordinaire (PMO) avec une UEMA
- Une Équipe Mobile d'Appui à la Scolarité (EMAS)
- Un Pôle d'Accompagnement Scolaire (PAS), dispositif expérimental sur 3 ans.
- ✓ Pour soutenir sa mise en œuvre, une démarche participative :
 - 6 groupes de travail incluant des professionnels de chaque établissement et service concernant différentes thématiques (modalités d'expression et participation de la personne accueillie, réponses aux besoins somatiques et psychiques, vie quotidienne, scolarité, vie professionnelle, autonomie)
 - Un COFIL constitué de tous les cadres de direction du DAME AU-DC
 - Le travail d'élaboration du projet DAME AU-DC accompagné par le REQUA.

LA POURSUITE DE LA REHABILITATION DES FUTURS LOCAUX

- ✓ Réunions de chantier (direction, entreprises, direction générale) de manière hebdomadaire
- ✓ Groupe de travail avec les professionnels dans le but de préparer le déménagement et le fonctionnement dans le nouveau bâtiment (organisation des services de jour et de l'internat avec un passage de 3 à 4 groupes sur l'hébergement, organisation para-médicale et médicale, services généraux et administratifs...)
- ✓ Un COFIL de suivi des groupes de travail.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Les modalités d'hébergement restent les mêmes que les années précédentes mais la composition des groupes a évolué suite à des entrées et sorties. Nous comptabilisons 30 internes. Les groupes de vie accueillent également des jeunes semi-internes entre 8h30 et 16h30 suivant leurs emplois du temps et leurs besoins.

L'hébergement et les lieux de vie sont composés de trois groupes :

- ✓ Bleu Azur : 6/18 ans et/ou en situation de polyhandicap. 11 jeunes en hébergement, 1 en semi-internat, en accueil temporaire
- ✓ Gris Souris : 9/20 ans. 8 jeunes en hébergement, 1 en semi-internat, 3 en accueil temporaire
- ✓ Vert Pomme : 15/23 ans. 11 adolescents et jeunes adultes en hébergement, 3 en accueil temporaire

40 jeunes sont accueillis en hébergement de manière régulière ou permanente au cours des 365 jours d'ouverture.

Les 3 pôles de jour :

- ✓ Le « pôle enfants », structuré autour des groupes « classe externalisée primaire » (6 enfants) et « classe externalisée collège » (5 enfants). Ces 11 enfants bénéficient d'une scolarité à l'école et au collège de Rougemont.
- ✓ Le pôle « IMPro » : 7 jeunes bénéficiant d'activités préprofessionnelles avec une scolarisation en « classe externalisée lycée » au lycée de Baume-Les-Dames. Deux jours sont consacrés aux temps scolaires, 3 jours aux ateliers préprofessionnels.
- ✓ Le « pôle éducatif » regroupe 16 enfants scolarisés en unité interne. Son fonctionnement s'articule de manière à proposer à chacun des temps scolaires, des activités éducatives, des temps de repos. Il fonctionne avec les professionnels du pôle et les professionnels de l'internat.

6 jeunes non scolarisés participent à des activités éducatives ou professionnelles en lien direct avec leurs projets.

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.1)

INTERNAT ET SEMI-INTERNAT

Le médecin pédopsychiatre, coordinateur de l'établissement (0.23 ETP), n'est plus soutenu par le temps du médecin généraliste (0.057 ETP) suite au départ en retraite de ce dernier en fin d'année 2021.

Nous avons donc à plusieurs reprises fait appel aux médecins généralistes de la maison médicale de Rougemont avec un déplacement de l'usager au cabinet, cela concerne 18 usagers.

Les consultations de rééducation fonctionnelle ont pu reprendre sur le site de l'établissement sous couvert d'une convention. Deux demi-journées pour 20 jeunes, avec invitation des familles.

Autres consultations effectuées :

| CONSULTATIONS | SEANCES | NOMBRE D'ENFANTS |
|---|---------|------------------|
| Ophtalmologue | 35 | 29 |
| Stomatologie (dont 3 anesthésies générales) | 30 | 20 |
| Orthodontiste | 4 | 1 |
| Orthopédiques | 30 | 9 |
| Radiologie | 14 | 13 |
| Suivi génétique | 8 | 8 |
| Neurologie | 17 | 16 |
| Psychiatrique en libéral | 2 | 1 |

L'accompagnement des jeunes lors des consultations médicales est réalisé soit par les IDE et/ou par le personnel éducatif selon la spécificité du rendez-vous et/ou le profil du jeune.

Il y a eu 5 appels au 15 pour un avis médical qui a nécessité 5 passages aux urgences dont un qui a donné lieu à une hospitalisation.

Un enfant a déclaré la grippe A qui a nécessité un confinement.

ACCUEIL FAMILIAL

Les suivis médicaux sont assurés auprès des médecins traitants et des services de soins, le tout coordonné par le pédopsychiatre du service.

| BESOINS REPERES | SUIVI SPECIFIQUE | ENFANTS CONCERNES (EN NBRE) |
|--|------------------|-----------------------------|
| Fonctions mentales, psychiques, cognitives et du système nerveux (1.1.1.1) | Neuro-pédiatrie | 1 |
| | Odontologie | 3 |
| | Psychomotricité | 2 |
| | Psychologie | 4 |
| Fonctions sensorielles (1.1.1.2) | Ophtalmologie | 3 |
| | Cardiologie | 1 |
| | ORL | 2 |
| Voix, parole et appareil bucco-dentaire (1.1.1.4) | Orthophonie | 2 |

Une famille assure les suivis médicaux conjointement avec le service, pour les autres jeunes, les établissements et les familles d'accueil assurent les rendez-vous médicaux.

SOINS INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

L'année a été marquée par une grande difficulté de recrutement sur un poste d'IDE non pourvu au sein de l'IME. Afin d'assurer la continuité de soins, nous avons dû faire appel à des professionnels intérimaires et aux cabinets libéraux. Cette organisation par défaut a pour conséquence d'engendrer un certain turn-over dans la présence des IDE intérimaires.

Actes réalisés par les IDE au cours de l'année :

| ACTES REALISES | MODALITES |
|--|--|
| Prise de tension | 4 usagers 1 fois par semaine |
| Vaccins grippe saisonnière | 28 vaccins réalisés + 2 professionnels |
| Électrocardiogramme dans l'établissement | 17 ECG |
| Accompagnement consultations réalisées | 48 accompagnements IDE |
| Suivi diététique extérieur | 1 usager |
| Suivi prothèse ophtalmique | 1 usager, 4 fois par an |
| Surveillance staturo pondérale | 43 usagers |
| Fiche alimentaire spécifique | 10 usagers |
| Alimentation par gastrostomie | 1 usager |
| Surveillance cutanée | 25 usagers |
| Soins cutanés (ongles) | 24 usagers |
| Soins pédicures extérieur | 1 usager |
| Traitements médicamenteux réguliers | 35 usagers |
| Prélèvements sanguins | 50 |
| Accident Exposition au Sang | 0 |

Protocoles spécifiques par enfant :

| PROTOCOLES | NOMBRE D'ENFANTS |
|-------------------------|------------------|
| Epilepsie | 9 |
| Allergie / Asthme | 4 |
| Agitation psychomotrice | 8 |
| TOTAL | 21 |

Situation Covid :

| PROTOCOLES | NOMBRE D'ENFANTS |
|---|------------------|
| Usagers testés positifs avec recherche de cas contact | 10 |
| Usagers de plus de 12 ans vaccinés au 31/12 | 12 |
| TOTAL | 22 |

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

INTERNAT ET SEMI-INTERNAT

La psychologue a réalisé l'ensemble des missions suivantes :

- ✓ Réalisation de bilans psychologiques lors de renouvellement MDPH, dont certains effectués avec tests psychométriques et cognitifs (WISC-V, PEP3) ou questionnaires sur le comportement et les compétences du jeune (ABLLS, ECP) : réalisation de 10 comptes-rendus psychologiques. Au total, 2 ECP, 1 BECS et 1 WISC ont été réalisés. 6 comptes-rendus ont été effectués à la suite d'observations cliniques.
- ✓ Entretiens cliniques individuels hebdomadaires : 306 entretiens avec les jeunes bénéficiant d'un suivi régulier (9 jeunes) ou occasionnel (5 jeunes).
- ✓ Mise en place de 2 groupes de parole :
 - Pour le groupe CLEX Collège, toutes les semaines. Cet espace offre aux jeunes la possibilité d'échanger autour de divers sujets indispensables : travail autour des émotions, du respect de soi et de l'autre, de l'amour et de l'amitié, des différences, des habilités sociales (35 séances).
 - Pour le groupe IMPRO, un temps de parole tous les 15 jours. Ce groupe évoque des sujets autour de la vie affective et sexuelle des jeunes afin de prévenir des comportements à risques chez les jeunes en situation de handicap (18 séances) : respect de son corps et du corps de l'autre, relations amoureuses, consentement, distanciation sociale, contraception... Travail de partenariat avec l'équipe du CeGIDD.
- ✓ Participation à la mise en place de supports divers pour favoriser l'autonomie, améliorer la communication et réguler les troubles du comportement en soutien aux équipes éducatives (une moyenne de 3h/semaine).
- ✓ Participation aux réunions de groupes (1h par semaine), pluridisciplinaires (1h30 par semaine) ainsi qu'aux projets d'accompagnement individualisé des jeunes chaque semaine.
- ✓ Entretien téléphonique avec une famille d'un jeune accueilli à l'IME : 10 appels.

ACCUEIL FAMILIAL

Une réunion de service hebdomadaire a lieu avec la directrice adjointe pour la coordination de la prise en charge globale des enfants.

Le travail de soutien auprès des assistants familiaux spécialisés :

- ✓ Les assistantes familiales ont bénéficié de 7 groupes de réflexion (conflit de loyauté, travail de lien avec les parents, le handicap, les liens de filiation et d'affiliation...).
- ✓ 23 visites au domicile des Assistantes Familiales ont eu lieu avec l'éducatrice spécialisée du service.
- ✓ 5 entretiens psychologiques individuels ont été réalisées avec les assistantes familiales depuis septembre.

Travail avec les partenaires :

- ✓ 4 rencontres en synthèse avec le PEC et l'ASE
- ✓ 4 synthèses dans les établissements partenaires.

Le travail auprès des familles :

- ✓ 2 enfants bénéficient régulièrement d'appels téléphoniques avec les parents pour garder le lien
- ✓ Mise en place d'un calendrier de retour ou visite des parents et grands-parents
- ✓ Liens permanents entre le service et les familles.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)**Psychomotricité :**

Le poste de psychomotricité est resté vacant jusqu'au 01^{er} septembre 2022. Par conséquent, nous avons poursuivi avec un professeur en activités physiques adaptées afin de maintenir le travail en motricité.

De janvier à juillet, 29 jeunes ont bénéficié d'une prise en charge régulière en APA de 1 à 3 séances par semaine.

ACTES ET ACTIVITÉS PHYSIQUES ADAPTÉES

| ACTES | NOMBRE DE JEUNES CONCERNÉS | NOMBRE DE PEC PROPOSÉES |
|--|----------------------------|-------------------------|
| RÉÉDUCATION MÉCANIQUE | | |
| Mobilisation articulaire active et passive/renforcement musculaire | 22 | 132 |
| Rééducation de la marche | 6 | 73 |
| Verticalisation | 4 | 26 |
| Amélioration du contrôle postural | 17 | 127 |
| RÉÉDUCATION SENSORIELLE ET MOTRICE | | |
| Rééducation de la fonction d'équilibration | 26 | 118 |
| Apprentissages moteurs / jeux sur tapis | 23 | 85 |
| Stretching / relaxation | 2 | 14 |
| Piscine | 5 | 24 |
| Eveil sensoriel | 15 | 52 |
| Stimulation vestibulaire | 7 | 51 |
| RÉÉDUCATION RESPIRATOIRE ET CARDIOVASCULAIRE | | |
| Réadaptation cardiorespiratoire à l'effort | 20 | 96 |
| RÉINSERTION, INCLUSION, SOCIALISATION | | |
| Activité physique adaptée collective | 29 | 169 |
| STIMULATION COGNITIVE | | |
| Travail de mémorisation / Réflexion | 12 | 56 |
| NOMBRE DE PEC | 29 | 1023 |

La prise en charge en activités physiques adaptées se fait en collaboration avec une équipe pluridisciplinaire (éducateur spécialisé, AMP, ergothérapeute...) de manière collective (marche, piscine...), ou individuelle (verticalisation, stimulation vestibulaire, relaxation).

De début mai à fin juin, certains enfants ont pu participer à des séances d'équitation en groupe (7 séances). Suite aux retours positifs, cette activité a été reconduite à la rentrée.

Au 01/09, un recrutement en psychomotricité a été effectué à temps partiel en CDI, qui a accompagné 17 jeunes.

| ACTES | NOMBRE D'ACTES | NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS |
|--|----------------|----------------------------|
| Repas thérapeutique | 12 | 3 |
| Travail sur l'hémicorps gauche | 15 | 2 |
| Travail sensoriel | 17 | 4 |
| Mobilisation corporelle et motricité globale | 31 | 6 |
| Attention/capacités d'inhibition | 25 | 3 |
| Relation à l'autre | 19 | 3 |
| Schéma corporel/image du corps | 21 | 4 |

Kinésithérapie :

| AXES DE TRAVAIL DU KINESITHEPEUTE | NOMBRE D'ENFANTS CONCERNÉS |
|---|----------------------------|
| Mobilisation des 4 membres | 10 |
| Travail des niveaux d'évolution motrice | 4 |
| Stimulation redressement du tronc | 6 |
| Kinésithérapie respiratoire | 1 |
| Travail de l'équilibre | 7 |
| Travail de la marche | 8 |
| Étirements musculaires | 10 |

Les séances de kinésithérapie ont lieu tous les mardis matin avec un professionnel libéral. Elles concernent 10 enfants en moyenne par demi-journée, 328 séances ont été réalisées. Pour tous les enfants, il s'agit d'une rééducation neuromotrice des 4 membres.

Ergothérapie :

Dans le cadre d'une prestation extérieure, un ergothérapeute intervient sur site, 2 fois par semaine.

| AXES DE TRAVAIL DE L'ERGOTHEPEUTE | INTERVENTIONS OU SEANCES (EN NOMBRE) |
|---|---|
| Intervention prestataires extérieurs | 50 |
| Gestion du matériel (réglages, réparations) | 71 |
| Prises en charge individuelles (en séance, dans la vie quotidienne : graphisme, motricité fine, habillage...) | 103 |
| Evaluations (matériel + domicile) avec rédaction de compte rendu | 44 |
| Accompagnement des équipes (manutention, matériel) | 15 |

Nous avons poursuivi le suivi du matériel spécialisé : coques de verticalisation sur mesure, coque assise sur mesure, chaussures et semelles orthopédiques (16 renouvellements). Pour chaque renouvellement, le prestataire intervient en moyenne à 3 reprises. La gestion du matériel concerne principalement 13 jeunes. En moyenne, les prises en charge sont réparties en 4 à 5 créneaux par semaine, permettant de prendre en charge (de manière individuelle ou en groupe) 9 à 10 jeunes de manière régulière.

18 évaluations ont été réalisées nécessitant par la suite des temps d'analyse et de rédaction. 2 visites à domicile ont eu lieu pour 2 jeunes, et 4 évaluations ont été réalisées dans le cadre d'une demande de PCH.

Autres interventions pour des jeunes de l'internat ou semi-internat :

| CONSULTATIONS | SEANCES | NOMBRE D'ENFANTS |
|---------------------------|-------------------------------|------------------|
| Orthophoniste en libéral | 1 séance par semaine | 3 |
| Kinésithérapie en libéral | 1 séance par semaine sur site | 2 |

III.1.b. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ (2.3.1.1)

Pour l'accueil familial, 6 réunions de Projets Individuels d'Accompagnement avec les partenaires ont été réalisées. Pour l'internat et le semi internat, 43 jeunes disposent d'un PIA à jour de moins d'un an au 31/12/2022.

REPONSES AUX BESOINS EN LIEN AVEC LA VIE SCOLAIRE – MENER SA VIE D'ELEVE (2.3.3.1)

INTERNAT ET SEMI-INTERNAT

| POLE SCOLAIRE / GROUPE-CLASSE | NOMBRE DE JEUNES | TEMPS DE SCOLARISATION MOYENNE | EXTERNALISATION CIBLE |
|-------------------------------------|------------------|--------------------------------|---------------------------------------|
| Pôle enfant | 6 | De 12h à 24h | CLEX École primaire Rougemont |
| Pôle enfant | 5 | De 15h à 24h | CLEX collège Rougemont |
| Groupe classe « Pré-professionnel » | 7 | De 6h à 12h | CLEX LP Baumes les Dames |
| Pôle éducatif | 16 | De 1h20 à 8h | Unité d'enseignement interne |
| Scolarisation ordinaire | 1 | 16h | 6 ^{ème} collège de Rougemont |

L'Envol propose une scolarisation externalisée de 6 à 20 ans permettant une inclusion dans des établissements scolaires ordinaires de l'école primaire au lycée professionnel.

35 jeunes sont scolarisés dans les différents dispositifs cités ci-dessus et 6 ne le sont pas, dont 5 jeunes adultes en aménagement Creton et 1 jeune de 19 ans en accord avec sa famille et l'éducation nationale.

CLEX Primaire :

Implantée depuis plusieurs années dans l'école primaire de Rougemont, la CLEX primaire est désormais bien repérée et intégrée par le corps enseignant.

De nombreux projets en commun avec les autres classes ont régulièrement lieu. En 2022 :

- ✓ Stage d'une semaine sur l'apprentissage de la natation à la piscine municipale de Montbéliard
- ✓ Sorties scolaires : cité des sciences, marché de Noël
- ✓ Vie scolaire : spectacle de fin d'année, cinéma.

Le temps proposé aux enfants s'élève à 12h de scolarité maximum correspondant au mi-temps de l'enseignante spécialisée. Ces 12h ne répondent pas complètement aux besoins pédagogiques de certains enfants.

CLEX Collège :

La CLEX collège créée en septembre 2021 a vécu sa deuxième rentrée au collège « Les Villanelles » de Rougemont. Le dispositif fonctionne à temps plein, soit 24h par semaine dispensées par la même enseignante. Nous constatons l'impact positif de ce temps de présence, facilitant l'inclusion avec l'équipe pédagogique et proposant aux élèves de la CLEX un rythme d'accueil identique à celui de leurs camarades. Un élève a bénéficié d'une scolarité partagée.

Plusieurs projets cette année :

- ✓ Séance hebdomadaire à l'année à la piscine de Noidans
- ✓ Participation au groupe chorale
- ✓ Cours d'EPS.

Un enfant est scolarisé en milieu ordinaire au collège de Rougemont avec une AESH ; passage du CM2 en 6ème pour un temps scolaire de 16h aménagé selon ses besoins.

CLEX Lycée :

La CLEX Lycée fonctionne en partenariat avec l'IME de Baume-Les-Dames (Fondation Pluriel). Elle compte 7 élèves de l'Envol et 5 élèves de l'IME de Baume-Les-Dames. L'encadrement est assuré par des professionnels des deux IME. Elle fonctionne à mi-temps : deux journées pleines consacrées aux apprentissages scolaires dispensés selon le besoin de chaque jeune. Les temps de repas et de pause sont communs avec les lycéens permettant de travailler des objectifs de socialisation et d'autonomie.

L'unité d'enseignement interne :

L'unité d'enseignement interne est le dispositif de scolarisation qui compte le plus grand nombre d'élèves (16 cette année). Elle se compose des jeunes pour qui un aménagement d'emploi du temps est indispensable à la journée en raison de plusieurs éléments : fatigabilité importante, troubles du comportement et/ou de l'attention, surveillance médicale... Les temps de scolarisation s'échelonnent de 1h20 à 8h en collectif. L'enseignant s'adapte aux besoins de chaque jeune : éveil sensori-moteur, manipulation, prérequis scolaire...

ACCUEIL FAMILIAL

Tous les enfants bénéficient d'une scolarisation en établissement, 2 à la CLEX de l'Envol en école primaire et 1 en CLEX Lycée, 1 à l'UE interne de l'Envol, 1 à la CLEX des Grands bois de Sésame Autisme et 1 à la CLEX de la Fondation Pluriel.

| MODE DE SCOLARISATION | NOMBRE D'ENFANTS |
|------------------------|------------------|
| UE interne (IME) | 1 |
| UE externalisée (CLEX) | 5 |
| TOTAL | 6 |

REPONSE AUX BESOINS EN LIEN AVEC LE TRAVAIL – PREPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (2.3.3.2)

L'Impro est composé de 9 jeunes âgés de 15 à 21 ans, dont 7 fréquentent la Clex Lycée deux jours par semaine, 2 n'étant plus scolarisés.

Encadrés par un éducateur technique spécialisé et un éducateur spécialisé, les ateliers (3 à 5 jours par semaine) ont une visée d'apprentissages préprofessionnels :

- ✓ Horticulture et vente de production florale
- ✓ Conditionnement et assemblage
- ✓ Travail du bois
- ✓ Lingerie
- ✓ Préparation de commandes et livraison
- ✓ Service en restauration (Cuisine EA de Villersexel, self en interne...).

En parallèle, un travail sur l'autonomie et un accompagnement au passage à la vie adulte sont effectués :

- ✓ Groupe de parole « Vie Affective et Sexuelle »
- ✓ Accompagnement à des achats (courses, vêture...)
- ✓ Déplacements en autonomie

- ✓ Gestion administrative (création dossier demande de tutelle, préparation aux entretiens, accompagnement à la vie citoyenne...).

Opérations ponctuelles avec les partenaires :

- ✓ Production de 4 500 plants et fleurissement : cour du FAM la Citadelle, site de Cubrial et 3 massifs pour la commune de Rougemont
- ✓ Vente des plants aux parents et amis des jeunes de l'IME, aux professionnels des établissements du secteur
- ✓ Participation au marché de printemps de l'IME de Montfort
- ✓ Production au lycée et vente de savons au personnel de l'IME
- ✓ Livraison du papier déchiqueté à l'ESAT de Gevigney
- ✓ Visite des ateliers de l'EA blanchisserie de Vesoul pour 4 jeunes.



Dans le cadre du dispositif 14-22 ans mis en place par l'AHS-FC, 2 rencontres avec la référente de l'établissement ont eu lieu. Un jeune est accompagné activement par ce dispositif dans le cadre de son orientation (évaluation des compétences lors d'une formation de 18h avec l'association du « Pays des 7 Rivières »).

| LIEUX DE STAGE | NOMBRE STAGES | NOMBRE DE JEUNES |
|--|---------------|------------------|
| ESAT de Villersexel | 3 | 3 |
| CMPRO Vaucluse | 1 | 1 |
| ESAT de Vesoul | 6 | 4 |
| Camping de Huanne | 1 | 1 |
| Foyer de Vie « Le Manoir » | 1 | 1 |
| ESAT de Baume-Les-Dames | 6 | 4 |
| Foyer de Vie « Château de Novillars » | 1 | 1 |
| ESAT de Roche-Lez-Beaupré | 2 | 1 |
| ESAT Branly | 1 | 1 |
| Appartement foyer d'héberg. « Les Grillons » | 1 | 1 |
| Foyer d'hébergement « Ermitage » | 1 | 1 |
| Foyer d'hébergement « Les Tilleuls » | 1 | 1 |
| Foyer de jeunes travailleurs Vesoul | 1 | 1 |
| Foyer d'hébergement Baume-Les-Dames | 1 | 1 |

Les jeunes de l'Impro ont réalisé 28 stages au cours de l'année avec pour objectif de préparer et d'évaluer l'orientation en secteur adulte avec ou sans visée professionnelle.

REPONSES AUX BESOINS TRANSVERSAUX EN MATIERE D'APPRENTISSAGE EDUCATIF ET D'AUTONOMIE – ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES (2.3.3.4)

ACCUEIL FAMILIAL

- ✓ Les enfants bénéficient d'un accompagnement le mercredi après-midi avec l'éducatrice du service, à tour de rôle, un planning est proposé en début d'année
- ✓ Les enfants et les familles d'accueil ont profité de temps conviviaux organisés par le service lors d'un pique-nique en juillet et une fête de Noël en décembre.

INTERNAT ET SEMI-INTERNAT

Nous notons une augmentation des activités liée à l'augmentation du nombre d'enfants accueillis.



| DOMAINES | EXEMPLES D'ACTIVITES | NOMBRE DE SEANCES | NOMBRE D'USAGERS CONCERNES |
|-------------------------------------|--|-------------------|----------------------------|
| Communication | Chants | 29 | 5 |
| | Création du journal / Cahier voyageur | 17 | 11 |
| | Temps d'apprentissage signes et/ou pictogramme | 35 | 10 |
| Activités motrices | Parcours moteurs | 10 | 5 |
| | Jeux au sol | 36 | 7 |
| | Gymnase | 31 | 11 |
| | Piscine | 42 | 18 |
| | Marche | 91 | 32 |
| | Danse/Flamenco | 35 | 35 |
| | Sports collectifs | 15 | 8 |
| | Equitation | 23 | 8 |
| Créatives | Arts plastiques | 18 | 7 |
| | Bricolage | 19 | 12 |
| Éducatives | Scénari-sociaux | 26 | 6 |
| | Jeux / Jeux de société | 32 | 12 |
| | Travail sur table | 63 | 2 |
| | Recyclage (tri, destruction papiers...) | 29 | 4 |
| | Informatique | 27 | 4 |
| Bien-être et développement des sens | Bain détente | 36 | 5 |
| | Eveil corporel | 28 | 5 |
| | Cuisine | 59 | 12 |
| | Musique | 44 | 9 |
| | Contes | 32 | 11 |

ZOOM SUR LE PROJET FLAMENCO

Nous avons répondu à un appel à projet de la DRAC et de l'ARS autour de « Culture et Santé » avec pour thématique le Flamenco. La totalité des jeunes de l'IME ont pu participer à des séances adaptées, en partenariat avec l'association « Duende Flamenco ». Ce projet s'est clôturé par un spectacle ouvert au public au centre de Rougemont.



REPONSE AUX BESOINS POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE – ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (2.3.4.2)

D'autres activités sont proposées en dehors du temps scolaire pour les jeunes de l'internat ou de l'accueil de jour ; elles contribuent à la fois à la participation aux activités de loisir, mais également à un travail sur les habiletés sociales.

| THEMES | SEANCES | USAGERS CONCERNES |
|--|---------|-------------------|
| Achats divers (anniversaire, Noël, besoin du quotidien...) | 35 | 38 |
| Socialisation | 29 | 36 |
| Veillées à l'internat | 4 | 29 |
| Cuisine | 49 | 31 |
| Activités sportives | 28 | 19 |
| Cinéma | 9 | 14 |
| Journée à thème | 7 | 35 |
| Parc d'attraction | 1 | 11 |

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

L'autonomie est un objectif de travail principal sur les groupes de vie. Les jeunes ont pour la plupart des axes de travail adaptés à leurs besoins concernant l'organisation de la vie quotidienne (toilette, repas, gestion des affaires personnelles...) et la vie sociale (règlement de fonctionnement, respect de l'autre...).

Accueil à l'internat au 31/12 :

| REPARTITION DES GROUPES DE VIE | TYPE HANDICAP | CAPACITE INSTALLEE | TOTAL |
|--------------------------------|--|--------------------|-------|
| « Bleu Azur » | Polyhandicap / Déficience intellectuelle / Autisme | 11 | 30 |
| « Gris Souris » | Déficience intellectuelle / Autisme | 8 | |
| « Vert Pomme » | Déficience intellectuelle / Autisme / Situation complexe | 11 | |

Le recensement des besoins spécifiques au quotidien (SERAFIN 2.2.1.1) pour les enfants de l'internat a été établi pour les 39 jeunes accueillis au 31/12.

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | IME L'ENVOL | | | SAFS | | |
|--------------------------------|-------------|----------------|-------------|-----------|----------------|-------------|
| | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
| Toilette | 11 | 13 | 15 | 2 | 3 | 1 |
| Habillage | 14 | 16 | 9 | 2 | 3 | 1 |
| Alimentation | 24 | 7 | 8 | 5 | | 1 |
| Mobilité (marche) | 28 | 5 | 6 | 5 | | 1 |
| Transferts | 29 | 5 | 5 | | | 1 |
| Élimination | 19 | 12 | 8 | | 24 | |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 20 | 11 | 8 | | | |
| Repères spatiaux hors ESMS | 4 | 12 | 23 | | | |
| Repères temporels | 8 | 13 | 18 | | | |
| Communication verbale | 14 | 8 | 17 | 4 | 1 | 1 |
| Relation avec autrui | 13 | 9 | 17 | | | |

Accueil familial :

Le service est en lien avec les établissements partenaires afin d'assurer la continuité des outils (matériel adapté, outils de communication, etc.) dans les familles d'accueil et chez les parents.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Les partenariats déjà engagés ont été maintenus, d'autres ont vu le jour.

En effet, l'augmentation des jeunes sous le registre de « l'amendement Creton », nous a demandé d'enrichir nos lieux de stage avec des structures médico-sociales (Foyer d'hébergement « Les Tilleuls », ESAT Branly) et ordinaires (Camping de Huanne, Foyer de jeunes travailleurs Vesoul).

Certains transferts se sont déroulés dans de nouveaux lieux (Sainte-Marie-aux-Mines, Ferme pédagogique à Thizy).

**III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :**

Le CVS s'est réuni 1 fois cette année.

| CVS | THEMES ABORDES |
|-------|---|
| 04/04 | Annulé suite à cas Covid |
| 29/09 | Questions usagers/familles Mouvement usagers + professionnels Points transferts |
| 08/12 | Indisponibilité des membres |
| | Projet Flamenco Points travaux et futur bâtiment Travaux à Cubrial |

III.4. MOYENS HUMAINS :

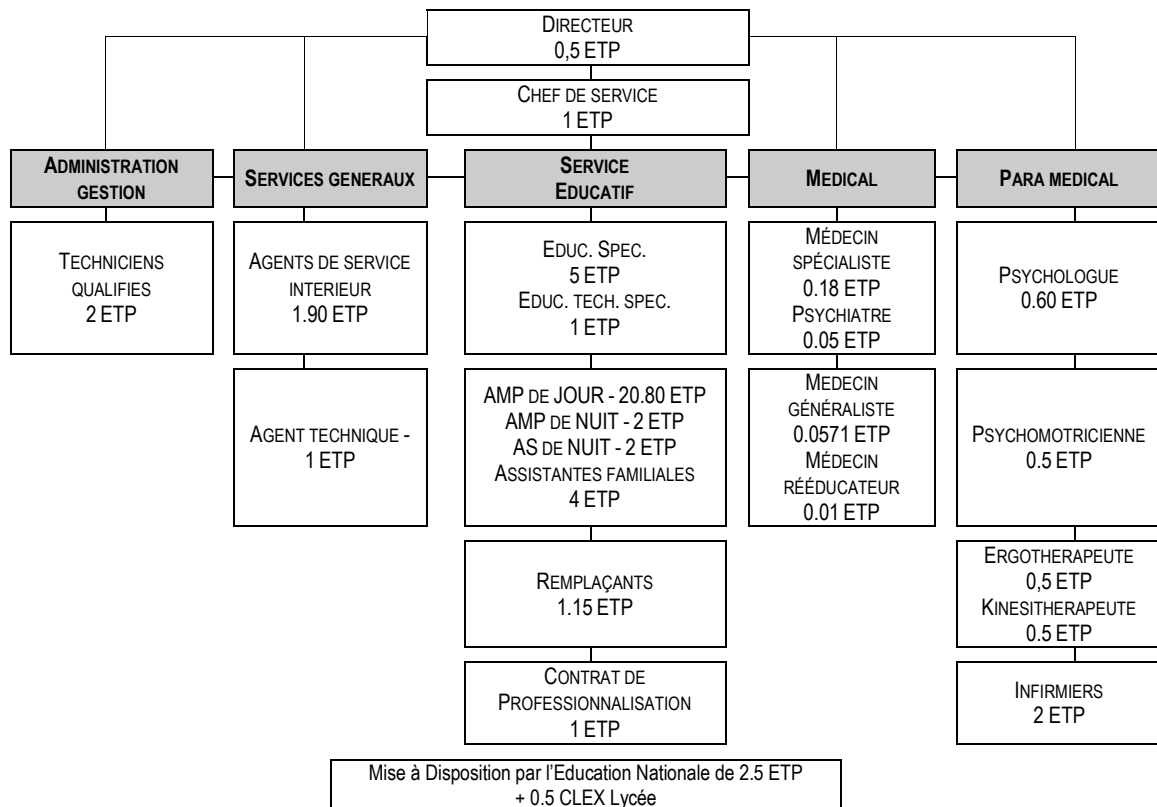
III.4.a. Les salariés :

L'établissement compte 46 salariés présents au 31/12 pour 47.75 ETP avec l'accueil familial depuis janvier 2022.

Le recrutement médical et paramédical reste difficile. L'IME travaille avec des professionnels en libéral conventionnés sur site (kinésithérapeute, ergothérapeute). Certains postes restent non pourvus : IDE, médecin généraliste.

L'IME accueille plusieurs situations complexes qui nécessitent du renfort en termes de moyens humains. Ces accueils peuvent nous mettre en tension face aux difficultés de trouver des candidats potentiels.

ORGANIGRAMME DE L'IME L'ENVOL



| MOUVEMENTS DU PERSONNEL (CDI) | | |
|-------------------------------|----------|-----------|
| SECTEURS | SORTIES | EMBAUCHES |
| Direction/Encadrement | 0 | 0 |
| Services Généraux | 0 | 0 |
| Educatif | 7 | 4 |
| Para médical | 1 | 1 |
| TOTAL | 8 | 5 |

8 sorties dont 6 départs en retraite. 2 départs du côté des assistantes familiales spécialisées, non remplacées volontairement en lien avec l'agrément du service SAFS.

| ASSISTANTES FAMILIALES | DISTANCE DU LIEU DE RÉSIDENCE AF/IME | NOMBRE D'AGRÈMENT | ACCUEILS DU SAFS | AUTRE ACCUEIL |
|------------------------|--------------------------------------|-------------------|------------------|---------------|
| LN | 34 km | 2 | 2 | / |
| TR | 36 km | 3 | 3 | / |
| LDMA | 32 km | 1 | 1 | / |
| AAC | 48 km | 1 | 1 | / |

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Depuis septembre, l'analyse de la pratique n'a pas été remise en place, nous sommes en recherche active d'un nouvel intervenant.

Une assistante familiale en formation diplômante avec l'IRTS depuis le 3/12/2021, elle se poursuit en 2022.

| FORMATIONS (PLAN ET HORS PLAN) | NB DE PARTICIPANTS |
|--------------------------------|--------------------------|
| Habilitation électrique | 1 |
| Analyse de la pratique | 3 séances pour 3 groupes |
| Maitre d'apprentissage | 1 |
| PSC1 | 9 |
| Légionnelle | 1 |
| DE AES | 2 |
| Assistante familiale | 1 |

III.4.c. Accueil des stagiaires :

L'établissement a accueilli 2 stagiaires ETS dont 1 gratifié, 3 ES et 1 AES.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

La démarche qualité appuyée par le REQUAMS a concerné :

- ✓ Gestion documentaire :
 - L'objectif est de définir un système documentaire commun et accessible aux professionnels concernés. Une procédure de gestion documentaire est également proposée afin de standardiser la rédaction des documents qualité de l'établissement.
 - Un état des lieux a été réalisé concernant la gestion documentaire du fichier informatique « infirmerie » qui contient des documents du FAM la Citadelle et des documents de l'IME, ainsi que des trames vierges et des documents nominatifs : ce travail est à poursuivre en 2023.
- ✓ Le Plan d'Actions Qualité de l'établissement a été mis à jour. En prévention de rupture d'approvisionnement en énergie, un document d'évaluation du risque de défaillance énergétique a été ajouté en annexe du plan bleu de l'établissement
- ✓ Accompagné par le CPIAS, le Plan de lutte contre le risque infectieux a été actualisé et enrichi :
 - Lutte contre les nuisibles
 - Gestion des déchets d'activités de soins (DASRI) a été mise à jour et adapté au site de Cubrial
 - Circuit du linge et entretien des locaux : mis à jour et adapté au site de Cubrial.
- ✓ Gestion de fiches incident : 139 fiches incidents déclarées hiérarchisées ainsi (1 EIG déclaré à l'ARS)
- ✓ Troubles du comportement avec agression verbale ou physique de professionnels : 21%
- ✓ Casse matériel suite à des troubles de comportement : 20 %
- ✓ Circuit du médicament ou problème de matériel médical : 16 %
- ✓ Troubles du comportement avec tensions entre usagers : 16 %.

IV. CONCLUSION

Le Service d'Accueil Familial Spécialisé rattaché depuis janvier 2021 est maintenant bien installé et fonctionnel.

Nous poursuivons le suivi des travaux sur le site de Rougemont : malgré de nombreux aléas et défaillances d'entreprises, le gros œuvre est terminé avec une réception des travaux envisagée au dernier trimestre 2023.

La mise en place du dispositif DAME (Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif) regroupant l'Envol, l'Esperel, le PMO Aire Urbaine, l'UEMA, l'EMAS et le PAS, continue. Un travail d'écriture du projet DAME est en cours, et la nouvelle autorisation a été délivrée en février 2023.

L'établissement constate une augmentation des demandes d'hébergement. Beaucoup d'entre elles concernent des situations complexes, et souvent en urgence.

De plus, les demandes de répit lors des week-ends et les vacances scolaires continuent de s'accroître très fortement. Pour permettre des premières réponses, un renfort de la présence éducative le WE a accompagné ces demandes. Parallèlement, une réflexion est engagée au niveau du DAME AU-DC concernant un projet permettant de répondre aux besoins de répit recensés.



27BIS RUE ST GEORGES
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.99.37.02
esperel@ahs-fc.fr
<https://esperel.wordpress.com/>



DIRECTEUR :
M. CEDRIC LEMAITRE

DIRECTRICE ADJOINTE :
MME ROLANDE RODRIGUES

IMP L'ESPEREL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico-Educatif |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté préfectoral 04/12/1992 Renouvelée le 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Décision ARS 2012-736 du 23/10/2012 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée : 42 places Installée : 43 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Semi-internat |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Filles et garçons âgés de 5 à 14 ans Retard mental moyen |

L'IMP l'Esperel créé en 1961, a connu de multiples changements pour s'adapter à l'évolution du secteur en termes de places, de publics accueillis et de modes d'intervention. Inscrit dans le CPOM (2018/2022) signé avec l'ARS de Bourgogne Franche-Comté, il compte actuellement 42 places, avec un public d'enfants présentant des Troubles du Développement Intellectuel avec ou sans troubles associés, mais également des enfants porteurs de Troubles du Neuro Développement, tel que le Trouble du Spectre Autistique sans déficience.

Cet établissement est implanté à Montbéliard au sein de l'agglomération de l'Aire Urbaine.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| JOURNEES | N-1 | N |
|---------------------------------|-------|-------|
| Capacité autorisée | 42 | 42 |
| Capacité installée | 42/43 | 42/43 |
| Nombre de jours d'ouverture | 200 | 200 |
| Journées cibles CPOM | 7 730 | 7 730 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 7 810 | 7 810 |
| Journées réalisées | 7 559 | 7 877 |
| Taux d'occupation | 89.99 | 93.31 |

Nombre moyen de jours d'absence (réf : ANAP) : 13.04 jours en 2022.

Un enfant est accueilli en sureffectif depuis septembre 2022 avec l'octroi de CNR de l'ARS, portant la capacité d'accueil de 42 à 43 enfants. Un accueil en sur-effectif à mi-temps avait déjà eu lieu l'année précédente.

Au cours de l'année, le nombre d'enfants présents a oscillé de 41 à 43 en raison de la réorientation d'enfants au premier trimestre.

A noter, 136 jours d'absence Covid en janvier et 60 en février soit un total de 196 jours.

Les séjours adaptés :

Le contexte sanitaire n'a pas permis la mise en place de séjours.

Les stages professionnels du groupe DEXT (classe de 3^{ème} – collège Bart) :

Contrairement à 2021, des stages professionnels ont pu être organisés grâce à l'entrée en classe de 3^{ème} de 4 enfants du collège de Bart.

| STAGES PROFESSIONNELS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------------|----------|----------|------------------|-----------|----------|------------------|
| | JOURNEES | STAGES | PERS. CONCERNEES | JOURNEES | STAGES | PERS. CONCERNEES |
| IMPRO Fondation Pluriel | 0 | 0 | 0 | 25 | 3 | 1 |
| En milieu ordinaire | 0 | 0 | 0 | 19 | 4 | 3 |
| Etablissement scolaire | 0 | 0 | 0 | 5 | 1 | 1 |
| Association sportive | 0 | 0 | 0 | 5 | 1 | 1 |
| TOTAL | 0 | 0 | 0 | 54 | 9 | 6 |

II.1.b. Parcours des jeunes accompagnés :

| MOUVEMENTS | SEMI-INTERNAT | |
|---|------------------|-----------------|
| | N-1 | N |
| Jeunes accompagnés au 1 ^{er} janvier (A) | 42 | 42 |
| Entrées de l'année (B) | 6 | 9 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 6 | 8 |
| Jeunes accompagnés au 31 décembre (A+B-C) | 42 | 43 |
| File active de l'année (A+B) | 48 | 51 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 3 ans et 10 mois | 5 ans et 5 mois |

8 jeunes ont bénéficié d'une orientation dans l'année, ce qui a permis à 9 autres jeunes (dont 1 en sur effectif) d'intégrer l'Esperel.

Provenance des jeunes accompagnés au 31/12 :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|---|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 42 | 43 | 6 | 9 |
| Etablissement de santé | | | | |
| Etablissement médico-social | | | | |
| Provenance inconnue | | | | |
| TOTAL | 42 | 43 | 6 | 9 |

Les entrants :

| INITIALE/AGE À L'ADMISSION | DERNIER MODE DE SCOLARISATION | SUIVI |
|----------------------------|-------------------------------|--------------------------|
| BDT/6ans | GS Maternelle | |
| GRL/7 ans | CP | SESSAD Fondation Pluriel |
| JT/10 ans | Enseignement à domicile | CMPP |
| LA/6 ans | GS Maternelle | SESSAD COMTOIS |
| NL/9 ans | CE1 ULIS | SESSAD COMTOIS |
| SM/7 ans | GS Maternelle | CMPP |
| VB/6 ans | GS Maternelle | SESSAD Fondation Pluriel |
| ZL/8 ans | CP | PCPE Sésame Autisme (*) |
| ZY/7 ans | GS Maternelle | CMPP |

(*) PCPE : Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées.

Les sortants :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | |
|---|--------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Décès au sein de l'ESMS | | |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | | |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SESSAD) | | 3 |
| Etablissement médico-social | 6 | 5 |
| TOTAL | 6 | 8 |

Orientations à la sortie :

| | |
|--|--------|
| IME Fondation Pluriel | -----3 |
| IME Sésame Autisme | -----2 |
| MFR Mandeuve avec suivi SESSAD COMTOIS | -----1 |
| Lycée (seconde générale) avec suivi SESSAD COMTOIS | -----2 |

Il faut noter que 3 jeunes du collège de Bart (TSA sans DI) ont rejoint le milieu ordinaire : 2 en lycée général et 1 en MFR avec un accompagnement.

II.1.c. Liste d'attente :

Situation au 31/12 à partir des données Via Trajectoire :

- ✓ 24 notifications CDAPH : 20 du Doubs, 1 de la Haute-Saône, 2 du Territoire de Belfort et 1 du Haut-Rhin
- ✓ 13 visites d'établissement par les familles
- ✓ 12 enfants en liste d'attente.

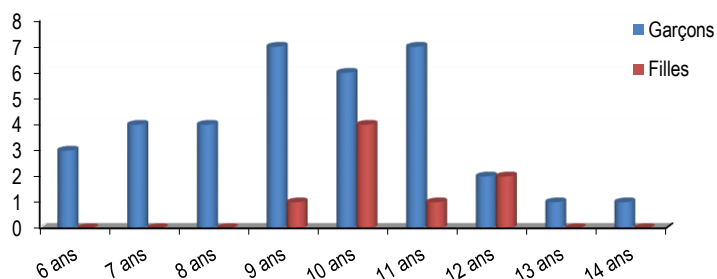
II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des jeunes accompagnés au 31/12 :

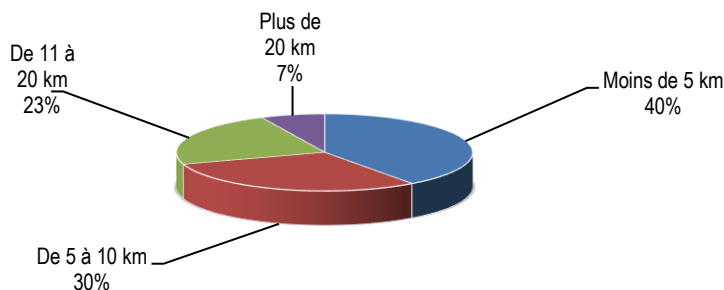
| REPARTITION AGE/SEXE | DE 5 A 6 ANS | DE 7 A 10 ANS | DE 11 A 15 ANS | TOTAL |
|----------------------|--------------|---------------|----------------|-------|
| Garçons | 3 | 21 | 11 | 35 |
| Filles | 0 | 5 | 3 | 8 |
| TOTAL | | | | 43 |

La moyenne d'âge pour les présents au 31/12 est de 10 ans (9,60).

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE

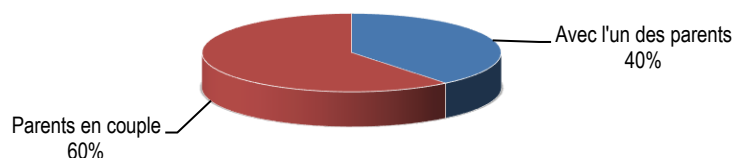


19 enfants sont transportés par taxi et 22 par 3 véhicules de l'établissement.

2 enfants sont transportés par leurs parents à leur demande.

Actuellement, aucun n'utilise les transports en commun.

RÉPARTITION PAR LIEU DE VIE



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES (NOMBRE DE JEUNES AU 31/12)

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
|---|-------------------|-----------------|
| Déficience intellectuelle | 17 | 1 |
| Autisme et autres TED | 17 | |
| Troubles du comportement et de la communication | 3 | 2 |
| Troubles psychiques | 1 | |
| Troubles du langage et des apprentissages | 5 | 1 |
| Déficiences auditives | | |
| Déficiences visuelles | | |
| Déficiences motrices | | |
| Déficiences métaboliques | | 1 |
| Personnes cérébrolésées | | |
| Personnes polyhandicapées | | |
| Personnes en cours de diagnostic | | |
| Personnes avec autres types de déficiences | | |
| TOTAL | 43 | 5 |

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION (AU 31/12) | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Mesures de protection judiciaire pour enfant | 3 | 2 |
| Mesures de protection administrative pour enfants | 0 | 0 |
| TOTAL | 3 | 2 |

2 enfants bénéficient de mesures AEMO.

Le service AEMO est en contact régulier avec l'Esperel afin de s'assurer de la régularité de l'accueil et vérifier si l'enfant ne montre pas de comportements inquiétants.

II.2.c. Evolution significative du public :

Un jeune est arrivé en sureffectif et bénéficie d'un PAG et 2 autres jeunes étaient en situation critique sans solution. La commission d'harmonisation a joué son rôle spécifique concernant la rentrée inclusive pour tous les enfants et ainsi éviter le « zéro sans solution ».

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2016/2022. Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'IMP l'Esperel s'inscrit dans la mise en place du DAME Aire Urbaine Doubs Central qui sera effective en 2023. Le DAME regroupera 2 IME, 1 SESSAD, 1 UEMA, 1 SAFS (Service d'Accueil Familial Spécialisé), 1 EMAS et 1 PAS (Services de l'Aire Urbaine). Ce dispositif offrira une palette d'accompagnements la plus diversifiée possible, tant au niveau pédagogique (UE interne, CLEX, UEMA...) qu'au niveau des modalités d'accueil (internat, internat séquentiel, famille d'accueil, accueil de jour, prestations en milieu ordinaire...).

3 jeunes sortants du collège ont pu bénéficier d'un suivi au SESSAD du DAME, en relais de l'Esperel.

Le projet de service du DAME est en cours d'écriture avec l'aide du REQUAMS ; des groupes de travail se sont constitués autour de 6 grands thèmes : modalité d'expression et participation de la personne accueillie et son entourage, réponses aux besoins somatiques et psychiques, vie quotidienne, scolarité, vie professionnelle, autonomie. Ces groupes sont composés de représentants des professionnels de tous les services. L'écriture va être finalisée par l'équipe de direction, suite aux comptes rendus de ces différents groupes de travail.

L'inclusion en milieu ordinaire sous plusieurs axes (pédagogique, loisirs, culture...) reste une priorité.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

La coordination du parcours médical et la tenue des dossiers médicaux sont assurées par un médecin pédiatre en libéral. Il assure les visites d'admission et les visites médicales annuelles.

| REPARTITION DES BILANS (EN NOMBRE) | | |
|------------------------------------|--|------------|
| Psychomotricité | Bilans réalisés | 5/année |
| | Prises en charge Dont 1 groupe de graphomotricité | 20 enfants |
| Orthophonie (*) | Bilans réalisés | 10/année |
| | Prises en charge Dont 4 enfants 2 fois/semaine | 25 enfants |
| Neuropsychologie | Prises en charge | 10 enfants |
| | Atelier « habiletés sociales » en groupe | 6 enfants |
| Psychologie | Bilans réalisés | 31 |
| | Prises en charge | 24 enfants |
| Pédiatrie | Visites médicales | 26 |
| | Entretiens familles | 14 |
| Ergothérapeute | Bilan réalisé | 1 |

(*) Besoins en lien avec les relations et interactions avec autrui - 1.2.1.2 SERAFIN

Le partenariat avec l'Hôpital de jour de Bavilliers se poursuit avec 2 jeunes qui bénéficient d'un accompagnement médico-social et pédopsychiatrique.

C'est également le cas avec les services sociaux.

La coordination entre les différents services est assurée lors des réunions de synthèse pour la prise en compte de la globalité de l'enfant.

ZOOM COVID

Malgré les différentes crises liées au Covid, le protocole sanitaire s'est allégé, les brassages sont à nouveau autorisés, l'obligation du port du masque dépend des situations sanitaires déclarées dans l'établissement. Les mesures barrières restent en vigueur.

L'obligation de vaccination reste d'actualité pour les professionnels du secteur.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

Avec le retour de la kermesse de juin, tout le monde a bénéficié d'un moment convivial avec beaucoup de joie. Les enfants ont également offert un spectacle pour la fête de Noël où les parents ont pu assister à de petites saynètes de qualité. Le retour à ces festivités a ravi tout un chacun.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN 2.3.1.1)

La co-construction des Projets Individualisés d'Accompagnement (PIA) est un point fort de l'IMP et des professionnels. Chaque enfant bénéficie d'un projet qui est réévalué tout au long de l'année en fonction de son évolution. Les parents restent au centre des décisions prises pour leur enfant. Au 31/12, 43 enfants bénéficient d'un projet personnalisé datant de moins de 1 an.



La kermesse de juin

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ELEVE (SERAFIN 2.3.3.1)

La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers, dont font partie les enfants en situation de handicap accueillis à l'Esperel, reste une priorité nationale.

L'accord conventionnel signé en mars 2018 entre l'ARS, l'Education Nationale et l'AHS-FC en définit les missions au sein de l'Unité d'Enseignement et la mobilisation pour promouvoir l'école inclusive se renforce chaque année.

L'Unité d'Enseignement est, comme l'année dernière, constituée de 4 classes :

- ✓ 1 classe (Groupe Azur) de 14 élèves en situation de déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés, au sein de l'établissement, ayant pour projet des échanges avec le milieu ordinaire, avec l'école élémentaire Saint-Maimbœuf de Montbéliard ;
- ✓ 2 CLEX implantées à l'école Victor Hugo de Montbéliard :
 - Le groupe Etoile constitué de 8 élèves TSA sans déficience
 - Le groupe Mistral accueillant 13 élèves TDI

- ✓ 1 CLEX au collège André Bouloche à Bart : le groupe DEXT composé de 8 élèves TSA sans DI.

Les 43 enfants accueillis à l'IMP l'Esperel bénéficient tous de temps de scolarité.

29 élèves sont donc scolarisés en milieu ordinaire, soit 67.44 % de l'effectif.

Les CLEX participent activement aux projets de l'école et du collège.

L'enseignement dispensé dans chaque classe respecte les programmes de l'Education Nationale, avec des adaptations pédagogiques, du matériel pédagogique adapté, des interventions éducatives et thérapeutiques en lien avec le PPS. Les 5 enseignants (2 à temps partiel) de l'UE sont titulaires du CAPPEI.

Le temps de classe hebdomadaire s'étend de 12 à 22 heures.

21 élèves bénéficient de scolarité partagée, soit 72.41 % des élèves de CLEX ; l'amplitude horaire des scolarités partagées oscille entre 30 minutes et 6 heures par semaine en fonction des élèves. Ces derniers suivent des cours de musique, d'EPS, d'arts plastiques, de technologie, d'anglais et de SVT pour le collège. Les élèves du groupe Etoile participent aux cours d'EPS, d'arts visuels et de mathématiques en CE1, CE2 ou CM2. Quant à ceux du groupe Mistral, ils bénéficient d'EPS, d'arts visuels et de sciences au sein des classes de CE2, CM1 et CM2.

En général, chaque élève inscrit en scolarité partagée est accompagné par un éducateur qui peut parfois accompagner 3 élèves en même temps sur un même cours. Si l'élève peut être autonome en cours d'année, il peut alors s'y rendre seul. L'éducateur assure le lien entre les intervenants et la famille.



La scolarité partagée d'un jeune de CLEX de Victor Hugo en CE2

Le niveau des enseignements suivis dans les classes est ainsi réparti :

| REPARTITION DES JEUNES PAR NIVEAU | N-1 | N |
|-----------------------------------|-----|----|
| Autres (niveaux périscolaires) | 2 | 2 |
| Cycle 1 : PS-MS-GS Maternelle | 15 | 18 |
| Cycle 2 : CP-CE1-CE2 | 20 | 21 |
| Cycle 3 : CM1-CM2-6ème | 3 | 2 |
| Cycle 4 : 3ème | 2 | |
| TOTAL | 42 | 43 |

Répartition des élèves selon les dispositifs de scolarisation :

| SCOLARISATION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF INTERNE | | | | | |
|---|-----------------|------------|--|--------------------------------|------------------------|
| GROUPE | NOMBRE D'ELEVES | AGE | NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES (CYCLE) | TEMPS DE SCOLARISATION/SEMAINE | SCOLARISATION PARTAGEE |
| Groupe Azur | 14 | 6 à 12 ans | Niveau périscolaire à Cycle 1 | 12 à 15 heures | 0 |

| SCOLARISATION DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS EXTERNES | | | | | | |
|--|---------|-----------------|-------------|------------------------------------|--------------------------------|------------------------|
| LIEU D'IMPLANTATION | CLASSE | NOMBRE D'ELEVES | AGE | NIVEAU DES ENSEIGNEMENTS DISPENSES | TEMPS DE SCOLARISATION/SEMAINE | SCOLARISATION PARTAGEE |
| Ecole « Victor Hugo » (Montbéliard) | Mistral | 13 | 9 à 11 ans | Cycle 1 à cycle 2 | 12 à 16.50 heures | 9 |
| Collège « André Bouloche » (Bart) | Etoile | 8 | 6 à 10 ans | Cycle 1 à cycle 2 | 9 à 19.50 heures | 5 |
| | DEXT | 8 | 11 à 14 ans | Cycle 2 à cycle 3 | 16.50 à 22 heures | 7 |

Le programme pédagogique - axes prioritaires travaillés au sein de l'Unité d'Enseignement :

Concernant les compétences visées en maternelle (cycle 1) : l'acquisition de la langue française est mise en avant et insiste sur la stimulation et la structuration de la langue orale, la culture de l'écrit et la découverte de ses fonctions. L'acquisition du vocabulaire, de la syntaxe et le travail autour de la conscience phonologique sont prioritaires. Acquérir les premiers outils mathématiques et Explorer le monde sont des domaines essentiels pour développer la compréhension de l'environnement et susciter le questionnement.

La découverte du milieu aquatique est préconisée le plus tôt possible afin de permettre à tous les enfants l'acquisition de l'aisance nécessaire pour y évoluer en toute sécurité. Des séances à la piscine ont lieu le mercredi matin et 3 élèves du groupe Mistral et Etoile ont bénéficié du cycle piscine (10 séances) dans le cadre de la scolarité partagée. L'EPS est assurée par un professeur de sport adapté et certains élèves des dispositifs externalisés en profitent en scolarité partagée.

En cycle 2, tous les enseignements interrogent le monde. La maîtrise des langages et notamment de la langue française est centrale ; l'acquisition des savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui) est la priorité. Voici les domaines prioritaires des enseignements :

- ✓ Comprendre et s'exprimer à l'oral / Lire / Ecrire / Comprendre le fonctionnement de la langue
- ✓ Mathématiques : chercher, modéliser, représenter, raisonner, calculer, communiquer
- ✓ Enseignement moral et civique.

Questionner le monde : Pratiquer des démarches scientifiques, mobiliser des outils numériques, se situer dans l'espace et dans le temps.

En 2022, 6 ESS ont été organisées, lors d'une orientation, d'un renouvellement ou d'une demande de scolarité partagée. A noter que tous les enfants ne bénéficient plus d'une ESS chaque année au regard du nombre de plus en plus important de situations pour les référentes scolaires en milieu ordinaire.

ACCOMPAGNEMENT POUR DES ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES (SERAFIN 2.3.3.4)

Le PIA (Projet individualisé d'accompagnement) s'articule autour de 3 axes : pédagogique, éducatif et thérapeutique. En fonction des besoins réfléchis en équipe pluridisciplinaire, en complément de la classe, il est proposé à chaque bénéficiaire des activités éducatives et des soins paramédicaux et psychologiques.

Projets éducatifs en lien avec les enseignants et les rééducateurs :

Le projet « Tour du monde », riche et particulièrement porteur, s'est poursuivi. Il permet aux 4 classes, établies sur 3 sites différents, de travailler sur un projet commun et d'échanger, mais également de faire du lien entre la classe et les activités éducatives. L'activité cuisine du groupe Mistral est un pilier de l'accompagnement car elle permet de travailler l'autonomie (courses, confection des plats, dégustation, rangement) pour le versant éducatif et la lecture, la langue orale, le vocabulaire, la production d'écrits, l'étude de la langue, les mathématiques, la géographie, l'histoire, les outils numériques pour le versant pédagogique.

Le travail sur table permet aux enseignants et aux éducateurs de travailler en suivant des objectifs communs et individualisés, tout en respectant les missions de chacun et de consolider des acquisitions.

Le choix a été fait cette année de présenter en décembre des productions réalisées en classe et en activités éducatives, et des chants ou petites saynètes théâtrales préparées ensemble et partagées avec les parents. Le groupe Dext a fourni un grand travail d'écriture de textes en rime et en prose en réadaptant 4 chansons accompagnées d'affiches sur l'évolution historique de la vie des hommes.

Les échanges réguliers avec les rééducateurs (orthophoniste et psychomotricien), la psychologue, la neuropsychologue, les éducateurs et les enseignants permettent d'affiner l'accompagnement et de répondre aux mieux aux besoins des enfants. Des jeux, des exercices précis sont proposés, des débats sont organisés.

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN 2.3.4.2)

Les séjours :

Le contexte sanitaire n'a pas permis l'organisation de séjours cette année.

Activités et sorties au sein de l'école « Victor Hugo » et du collège « André Bouloche » :

La participation aux projets communs avec l'école Victor Hugo rythme l'année scolaire, comme la Grande lessive en mars (Ombres portées) et en octobre (la couleur de mes rêves), le carnaval de l'école, les spectacles « Planète

Mômes » en lien avec le projet « Tour du monde », l'exposition de l'école en juin, les ateliers de Noël, les séances à la patinoire de Montbéliard.

Des activités comme les visites au Pavillon des sciences (Planète Mars), au CRAC (Centre régional d'art contemporain), au zoo de Mulhouse ou au musée Peugeot de Sochaux (Dext) ont permis aux élèves de sortir des murs de l'école et de découvrir le monde.

Activités et sorties au sein de l'établissement :

Le projet avec les enseignants et les élèves de l'école Saint-Maimbœuf de Montbéliard s'est enfin réalisé ; il avait été mis entre parenthèses suite à la crise sanitaire. Une première rencontre autour de dessins et de comptines a eu lieu le 22 novembre à l'école. Une visite des écoliers de Saint-Maimbœuf à l'Esperel est prévue en janvier 2023. Ce projet d'ouverture sur l'extérieur complète les sorties mensuelles à la bibliothèque, le travail autour des 4 éléments avec les éducateurs et le groupe des grands, autour des arts plastiques, d'expériences scientifiques avec l'eau et l'air et les séances à la patinoire.



La patinoire en décembre

Rencontres avec d'autres ESSMS :

Si les différentes rencontres inter-établissement n'ont pas repris, les enfants ont bénéficié de journées d'intégration afin de faciliter les orientations vers d'autres établissements dans le but de bien préparer leur arrivée.

L'ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE (SERAFIN 2.3.3.5)

43 réunions de projets ont été organisées dans le cadre d'une co-construction en amont avec les parents, et en présentiel avec ces derniers pour la plupart en fonction de leur disponibilité.

Les professionnels ont réalisé 86 entretiens avec les familles pour échanger sur le projet de leur enfant et les différents accompagnements. Certaines familles ont bénéficié de visite à domicile afin de mettre en place des protocoles éducatifs ou d'expliquer l'utilisation de certains outils, mais également de faire le point sur la situation de l'enfant.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Les parents peuvent exprimer leurs souhaits ou leurs besoins en matière d'autonomie lors de la réunion préparatoire du PIA de leur enfant. Quand un axe de travail est déterminé, par exemple au niveau des toilettes, il est primordial de généraliser ces acquis au domicile de la famille, tout comme dans les différents lieux fréquentés par l'enfant. Ainsi le protocole d'apprentissage de la propreté va être expliqué à la famille et mis en place au domicile afin de soutenir une continuité d'accompagnement.

Niveau d'autonomie des jeunes :

| PRISE DU REPAS | | COMMUNICATION | | ELIMINATION | | TOILETTE | |
|----------------|-----------|--------------------------|-----------|--------------|-----------|--------------|-----------|
| Seul | 42 | Verbale | 34 | Seul | 40 | Seul | 39 |
| Avec aide | 1 | Non verbale avec support | 4 | Avec aide | 3 | Avec aide | 4 |
| Dépendant | 0 | Non verbale sans support | 5 | Dépendant | 0 | Dépendant | 0 |
| TOTAL | 43 | TOTAL | 43 | TOTAL | 43 | TOTAL | 43 |

III.2. ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID :

En fonction de l'allègement des protocoles sanitaires, seules les personnes positives au Covid ou à la grippe sont restées au domicile afin d'éviter toute contamination. Les personnes cas-contact ont pu continuer à travailler avec un test négatif à condition de porter un masque durant une période de 5 à 7 jours.

Si le PASS sanitaire n'est plus obligatoire, l'obligation vaccinale reste en vigueur dans l'établissement.

Les gestes barrières restent très importants afin de préserver les personnes de toute contamination (grippe, Covid, gastroentérite, bronchiolite ...).

III.3. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

En plus de la mise en place de 3 CLEX, les élèves bénéficient pour la plupart de scolarité partagée avec le milieu ordinaire, ainsi c'est 67.44 % d'enfants inscrits sur la base élève en milieu ordinaire, dont 48.83 % en scolarité partagée. Ce chiffre est un peu en baisse du fait de l'accueil de 6 nouveaux jeunes dont 4 dans le groupe Etoile et 2 au collège, qui ne sont pas encore prêts à investir une classe ordinaire - conformément aux fiches action N°3.2 et N°3 du Projet

d'Établissement « Mise en place de la scolarité partagée pour des élèves de la section TSA et éventuellement d'autres élèves de l'UE ».

Des activités éducatives le mercredi sont également externalisées à travers des projets communs avec des centres sociaux. Ainsi 5 enfants ont bénéficié de l'activité « Cirque » avec le centre Simone Veil de Montbéliard et 5 autres ont bénéficié d'activités au sein du centre social « Jules Verne » à Montbéliard. L'idée principale étant de favoriser l'accueil des jeunes en situation de handicap résidant dans ce quartier et leur permettre ainsi d'y retourner les mercredis après-midi et durant les vacances.

ZOOM COVID

Désormais le brassage à la cantine pour les élèves de CLEX est à nouveau permis, la socialisation reprend son sens.

| PARTENAIRES | | |
|--|--|--|
| « SCOLARITE » | « PROTECTION DE L'ENFANCE » | « CULTURE ET LOISIRS » |
| La MDPH La Ville de Montbéliard L'école « Victor Hugo » (Montbéliard) Le collège « André Bouloche » (Bart) L'école élémentaire Saint-Maimboeuf (Montbéliard) | Les services du Pôle Enfants Confiés L'AEMO | La bibliothèque Le cinéma Le poney club de Vyans le Val et de Dung Le CRAC de Montbéliard. Le centre social Jules Verne – Montbéliard Le centre social Simone Veil - Montbéliard Les FRANCAS Le centre de Charquemont Club de Gymnastique de Montbéliard |

Préparation vers la sortie :

Des journées d'intégration sont désormais systématiques à chaque orientation d'un enfant vers un autre établissement, ou d'un enfant accueilli à l'Esperel. Ceci dans le but de rassurer les jeunes.

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Une seule réunion du Conseil de la Vie Sociale a été organisée compte tenu de modifications non prévues liées à la situation sanitaire.

Si pour les parents le sujet principal de la réunion a porté sur le Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif Aire Urbaine Doubs Central et ses modalités de fonctionnement, la préoccupation des enfants a plutôt été centrée sur le retour à la vie « normale » au sein de l'Esperel et des CLEX. Leur souhait exprimé était de reprendre les activités extérieures, les séjours...

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Les salariés :

L'équipe : 20 salariés, soit 15.50 ETP + le personnel Education Nationale (4 personnes). Cf. organigramme en page suivante.

Mouvements du personnel :

- ✓ Entrée CDI : 1 Accompagnant Educatif et Social
- ✓ Entrée CDD : 1 Aide à l'éducatif polyvalent pour accueillir un enfant en sureffectif
- ✓ Départ CDI : 1 Maîtresse de maison.

Nous avons fait le choix de transformer le poste de maîtresse de maison par un poste d'accompagnant éducatif et social pour répondre aux besoins et à l'évolution de l'établissement avec l'externalisation des 3 classes.

III.5.b. Formations :

| FORMATIONS | NB DE SALARIÉS | HEURES |
|--|----------------|-------------------|
| Autorégulation et TSA | 2 | 7 heures |
| START TND/DI | 17 | 1x 3 h - 2 x 6 h |
| Analyse de la pratique professionnelle | 10 | 3 x 2 h |
| Utilisation défibrillateur | 3 | 1 h 30 |
| DIU | 6 | 1 x 3 h - 1 x 6 h |

Une formation TND/DI (Troubles Neuro Développement/Déficience Intellectuelle) a débuté en partenariat avec le CREA de Roppe et se poursuivra en 2023 avec de nouveaux CNR de l'ARS.

Une phase d'observation des différents groupes par 2 intervenantes a permis de déterminer les besoins et l'état des lieux des connaissances et pratiques des équipes. Puis, deux journées de travail ont été proposées à tous les professionnels (éducatifs, enseignants, paramédicaux et psychologues, cadres) sur le thème de l'autodétermination.

Des modules complémentaires seront proposés à certains professionnels sur la fluidité des parcours, la continuité des objectifs d'accompagnement, l'apprentissage partout et tout le temps, « les comportements problème » et l'autodétermination. Tout ceci pour permettre la montée en compétences des professionnels sur l'accompagnement des personnes avec déficience intellectuelle, en vue de changements de pratiques.

Le déploiement du volet administratif du DIU a commencé en janvier, tandis que le déploiement du volet éducatif est en cours suite à la formation récente d'un groupe de 6 personnes.

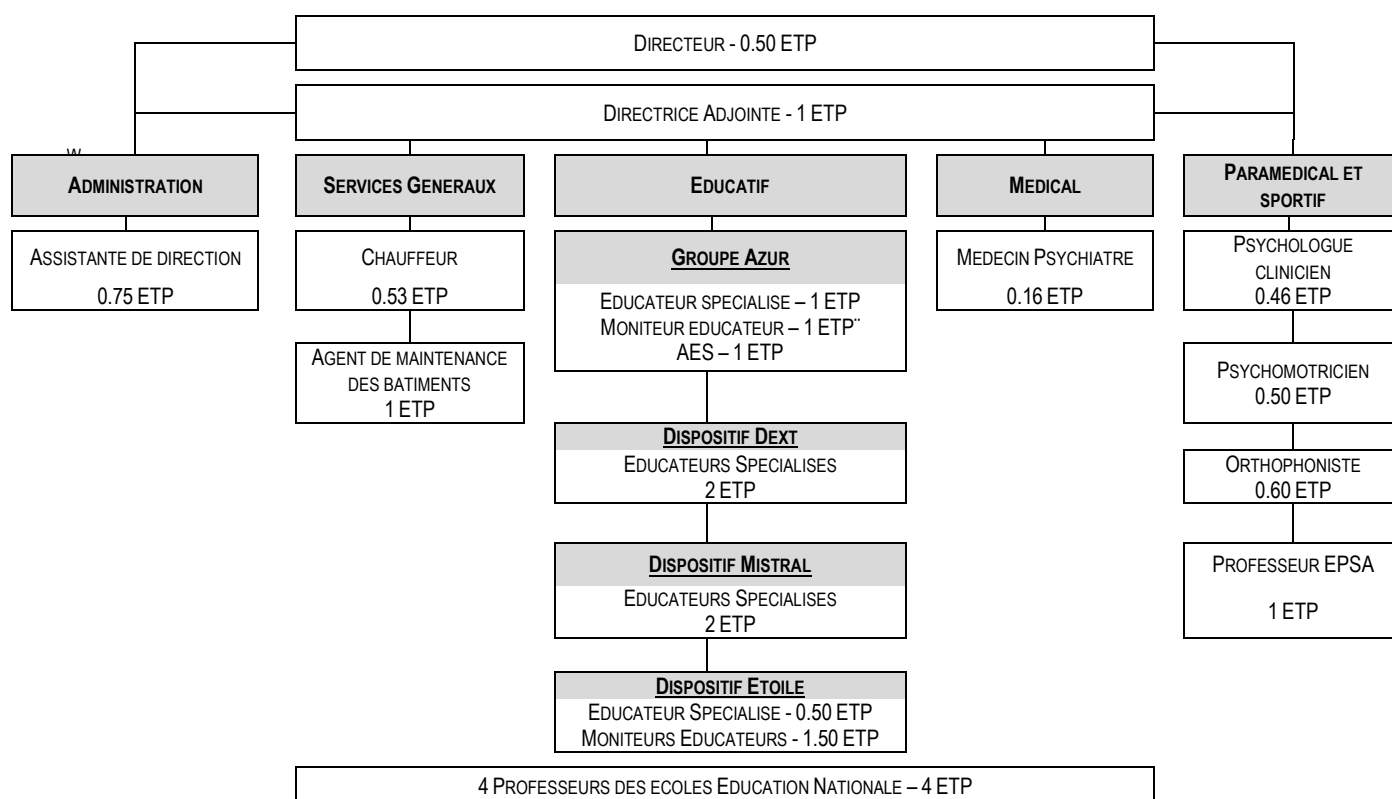
III.5.c. Accueil des stagiaires et des contrats Service civique :

L'accueil des stagiaires reste une priorité pour l'Esperel car ce sont de futurs professionnels et dans le contexte de la baisse de l'attractivité des métiers, il est important de montrer que ces métiers sont passionnants.

- ✓ 1 ES (2^{ème} année)
- ✓ 2 EJE (3^{ème} année)
- ✓ 1 en orthophonie (1^{ère} année)
- ✓ 2 stages découverte (3^{ème} collège et mission locale)
- ✓ 1 ME (2^{ème} année)
- ✓ 1 CAFERUIS
- ✓ 1 stage psychologie (1^{ère} année)
- ✓ 1 AES

4 volontaires en service civique sont intervenus : 2 durant l'année scolaire 2021/2022 et 2 en 2022/2023.

ORGANIGRAMME DE L'IMP L'ESPEREL



III.6. DEMARCHE QUALITE :

Le Plan d'action Qualité a été modifié avec l'aide du REQUAMS pour être unifié au sein du DAME AU et mis à jour.

Au cours de l'année, 3 incidents ont fait l'objet d'une déclaration concernant des dégradations de biens.

La démarche qualité est soutenue par deux engagements de formation importants au sein de l'IMP :

- ✓ La démarche éthique engagée par l'AHS-FC se poursuit et se développe progressivement au sein de l'établissement
- ✓ La formation TND/DI initiée cette année pour tous les professionnels de l'Esperel permet d'apporter encore plus de qualité et d'outils dans l'accompagnement des enfants. En effet, l'harmonisation des pratiques est un levier de la qualité, et la formation induit une réflexion commune autour de nos pratiques professionnelles.

Par ailleurs, dans le travail d'écriture du Projet de Service du DAME AU DC, les professionnels réfléchissent à ce qu'il soit le reflet de la qualité de l'offre de service proposée aux usagers.

Evaluations :

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 et l'évaluation externe en 2014. L'établissement réalisera sa prochaine évaluation au plus tard le 30/09/2024 dans le cadre du DAME. Un CoPil va être réactivé afin de préparer cette évaluation externe avec l'aide du REQUAMS.

IV. CONCLUSION

Dans la transformation de l'offre de service de notre secteur, l'IMP l'Esperel devient « Etablissement d'accueil de jour Esperel » et va intégrer le Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif de l'Aire Urbaine Doubs Central (DAME AU DC). Il sera inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens en cours de renouvellement en 2023 avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

Ce dispositif permet de nouvelles modalités d'accueil répondant aux besoins repérés des enfants.

Depuis plusieurs années, l'IMP a su faire évoluer son offre de service pour répondre aux besoins des enfants de l'aire urbaine et anticiper les nouveaux enjeux, en particulier pour l'inclusion et la scolarité. La mise en place en septembre 2021 d'une direction commune aux futurs établissements et service du DAME a facilité le travail d'appropriation de ce nouveau dispositif, et l'accompagnement des professionnels dans cette nouvelle étape.

Le travail d'écriture du projet du dispositif DAME AU DC est en cours. Accompagné par le REQUAMS en CoPil, il aboutira au premier semestre 2023.

Tout ce travail de réflexion au sein des groupes a permis de prendre du recul, voire de repenser certaines pratiques professionnelles. Le travail avec les familles, l'ouverture de l'établissement en milieu ordinaire, l'implication du jeune dans son projet, le soutien à la parentalité et le lien avec les familles sont des axes prioritaires.

La formation TND/DI (Troubles Neuro Développement/Déficience Intellectuelle) renforce des notions d'autodétermination, d'autorégulation, qu'il est primordial d'apporter dans nos pratiques.

Une formation START (Service Territorial d'Accès aux Ressources Transdisciplinaires) qui se déroulera en 2023 va dynamiser et impulser une dynamique de travail en commun au sein du DAME. Destiné aux cadres du DAME AU DC, et en réponse à la diversité et la complexité des situations, ce dispositif vise à :

- ✓ Actualiser et décloisonner les savoirs sur les TND
- ✓ Améliorer et soutenir l'évolution des pratiques professionnelles de l'accompagnement et du soin, des adultes et enfants présentant des TND
- ✓ Impulser de nouveaux modes de coopération dans le champ des TND.

Très concrètement, cette formation soutient les professionnels dans la co-construction du projet individualisé d'une personne avec TND, à partir des souhaits de la personne, de ses compétences et de ses besoins d'accompagnement.

C'est donc bien une dynamique d'ensemble qui est à l'œuvre : le passage en DAME ne modifie pas en soi les pratiques professionnelles auprès des jeunes, mais il crée l'opportunité – comme les formations – d'interroger celles-ci et de mieux les articuler entre elles dans une logique de parcours.



27BIS RUE ST GEORGES
 25200 MONTBÉLIARD
 TEL: 03.81.99.37.02
servicepmo.audc@ahs-fc.fr

DIRECTEUR :
 M. CEDRIC LEMAITRE

SERVICE PMO AIRE URBAINE-DOUBS CENTRAL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) |
| DATE D'AUTORISATION | | 03/01/2002 renouvelée en PMO le 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 01/01/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 34 places + 7 places UEMA en 2022 |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu ordinaire (PMO) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants 0-20 ans, Tous types de déficiences (34), Troubles du Spectre Autistique (7) |

L'antenne Aire Urbaine-Doubs Central du SESSAD Comtois intègre le CPOM 2018/2023 avec l'ARS.

II. ACTIVITÉ 2022

Jusqu'au 31/12/2022, l'accompagnement en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap de l'Aire Urbaine a été porté par l'antenne Aire Urbaine du SESSAD Comtois.

Comme les années précédentes, cette activité fait l'objet en 2022 d'une présentation consolidée au sein du rapport d'activité du SESSAD Comtois, entité au niveau de laquelle était positionnée l'autorisation d'activité délivrée par l'ARS.

A compter du 01/01/2023, dans le cadre des nouvelles autorisations d'activité et de l'organisation en DAME, cette activité sera intégrée au Rapport d'activité du DAME Aire Urbaine-Doubs Central.





DAME HAUT-DOUBS

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME) |
| DATE D'AUTORISATION | | 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 02/01/2023 – ARS arrêté du 10/02/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 161 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil de jour (18) Prestation Milieu Ordinaire (52) Hébergement (88) Accueil temporaire (3) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants de 0 à 20 ans ; Déficience intellectuelle, Polyhandicap, Handicap psychique, Tous types de déficiences (PMO) |

Le DAME Haut-Doubs est inscrit dans le CPOM avec l'ARS BFC pour la période 2018/2023.

II. PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre du CPOM 2018/2023 avec l'ARS, l'AHS-FC a souhaité s'engager dans une démarche volontaire d'organisation de l'offre du secteur « handicap enfance » en territoires.

Cette démarche, construite de façon participative avec les professionnels, a conduit à identifier et retenir trois territoires : Grand Besançon, Haut-Doubs, Doubs Central – Aire Urbaine.

L'objectif poursuivi est de soutenir la possibilité de parcours des jeunes dans un territoire donné, en fonction de l'évolution de leurs attentes et besoins, et de favoriser les échanges de pratiques entre professionnels.

Plusieurs étapes ont jalonné dans chaque territoire le passage en Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif :

- ✓ Rattachement managérial des 3 antennes SESSAD aux directions d'IME implantés sur les territoires concernés ;
- ✓ Rattachement de l'Accueil Familial au sein d'un IME avec hébergement de chacun des 3 territoires ;
- ✓ Mise en place d'une direction commune pour les établissements et services de chacun des 3 territoires identifiés, à l'occasion de mouvements de cadres de direction ;
- ✓ Elaboration et signature d'une convention cadre ARS/Éducation Nationale/MDPH/AHS-FC.

Les nouvelles autorisations des trois DAME ont été validées par l'ARS début 2023, et conduiront à présenter en 2023 l'activité de chacun des DAME dans un rapport consolidé, dépassant la logique historique de rapport d'activité par établissement. Ainsi, le DAME Haut-Doubs regroupera en 2023 :

- ✓ Le CMPPro Vaucluse dénommé à partir de 2023 « Etablissement Vaucluse »
- ✓ L'IME l'Éveil dénommé à partir de 2023 « Etablissement l'Éveil »
- ✓ L'antenne du Haut-Doubs du SESSAD Comtois dénommée à partir de 2023 « Service PMO du Haut-Doubs ».

Le DAME Haut-Doubs proposera toutes les modalités d'accompagnement : Hébergement (de 1 à 365 jours), Accueil Familial, Accueil de Jour, Accueil Temporaire, Prestation Milieu Ordinaire (PMO, correspondant aux activités ex-SESSAD).

Compte tenu des dynamiques déjà activées entre ces établissements et services, leur présentation est regroupée dès le présent rapport d'activité



3 GRANDE RUE
25270 VILLENEUVE D'AMONT
TEL : 03.81.89.51.23
eveil@ahs-fc.fr
<http://www.eveil25.fr>



DIRECTEUR :
M. WILLIAM LAVRUT

DIRECTEUR ADJOINT : M. PAUL BOUET

IME L'EVEIL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico-Educatif relevant de l'article L312-1 du CASF |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté préfectoral du 01/02/1957 Renouvelé : 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté préfectoral du 23/02/1993 modifié le 29/03/1993 portant sur l'agrément au titre des annexes XXIV et XXIV ter |
| | CAPACITE TOTALE | 59 places autorisées et installées |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Semi-internat (6 places) Internat (53 places) Hébergement en Famille d'accueil (4 places tout type de handicap) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants de 6 à 14 ans et adolescents de 14 à 20 ans avec retard mental profond, sévère ou moyen (41) Enfants et adolescents en situation de polyhandicap de 3 à 20 ans (18) Tous types de déficiences personnes handicapées en famille d'accueil (4) |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté 2018-2022.

L'IME l'Eveil est implanté en milieu rural, à Villeneuve d'Amont, dans le département du Doubs. Les 4 places d'accueil familial n'ont pas pu être activées en 2022 par défaut de recrutement. Plusieurs actions de communications ont eu lieu pour aboutir en 2023.

II. ACTIVITE

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | SEMI-INTERNAT | | INTERNAT | | FAMILLE D'ACCUEIL | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|--------------------------|---------------|-------|----------|--------|-------------------|-----|--------------------|----|---------|---------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 6 | 6 | 53 | 53 | - | 4 | 0 | 0 | 59 | 63 |
| Capacité installée | 6 | 6 | 53 | 53 | - | 0 | 0 | 0 | 59 | 63 |
| Nb. de jours d'ouverture | 210 | 210 | 365 | 365 | - | 210 | - | - | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM | 1 004 | 1 004 | 11 540 | 11 540 | - | - | - | - | 12 544 | 12 544 |
| Journées réalisées | 1 441 | 1 480 | 10 879 | 10 135 | - | 0 | 302 | 77 | 12 622 | 11 692 |
| Taux d'occupation en % | | | | | | | | | 76,61 % | 70,97 % |

NB : Taux d'occupation calculé sur 16 475 journées théorique (6 x 215 j. + 40 x 261 j. + 13 x 365 j.)

Même si l'établissement n'a pas d'agrément du fait de son ouverture 365 jours, 12 jeunes ont été accueillis en Accueil Temporaire, soit pour des séjours, répit ou en relais des structures médico-sociales fermées.

En lien avec la transformation de l'offre et plus particulièrement le passage en DAME, l'ajustement de l'activité a été anticipé depuis plusieurs mois : cela explique en partie une inéquation entre la cible CPOM et les journées réalisées (redéploiement de places d'hébergement en accueil de jour). De plus, des difficultés de recrutement ont creusé l'écart

avec notamment les 2 postes d'assistants familiaux qui restent vacants depuis leur création, représentant 4 places de jeunes. Les démarches entreprises en lien avec le recrutement et la liste d'attente en 2022 devraient permettre d'atteindre en 2023 l'effectivité de l'accueil envisagé dans le cadre du DAME Haut-Doubs.

| REPARTITION DES JOURNEES REALISEES SELON LES MODALITES D'ACCUEIL | N-1 | N GLOBAL |
|--|---------------|--------------|
| Internat polyhandicapés | 3 078 | 2 782 |
| Semi-internat polyhandicapés | 951 | 773 |
| Internat déficients intellectuels | 6 007 | 5 348 |
| Semi-internat déficients intellectuels | 379 | 559 |
| TOTAL MOINS DE 20 ANS | 10 415 | 9 462 |

Nombre de journées réalisées des + de 20 ans (cf. II.2.b) :

Sur les 11 692 journées, 19,07 % ont été réalisées par des jeunes majeurs maintenus au titre de l'Amendement Creton (N-1 = 15,71 %). La file active comprend 13 jeunes adultes.

| JEUNES DE PLUS DE 20 ANS | SEMI-INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|-----------------------------|---------------|-----|----------|-----|--------------|--------------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Orientation ESAT | - | - | 393 | 365 | 393 | 365 |
| Orientation MAS | 114 | - | 729 | 900 | 843 | 900 |
| Orientation FDV | - | - | 533 | 300 | 533 | 300 |
| Orientation FAM | 0 | 148 | 438 | 517 | 438 | 665 |
| TOTAL PLUS DE 20 ANS | | | | | 2 207 | 2 230 |

- ✓ Au 31/12, les 10 jeunes + de 20 ans sont en attente d'accueil dans un établissement pour adultes dont :
 - 4 avec une orientation MAS
 - 3 avec une orientation FAM
 - 1 avec une orientation EANM
 - 2 avec une orientation ESAT + Foyer d'Hébergement.

Le suivi des absences :

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|----------------------|------------|-----------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie | 38 | 1 | 1 | 15 | 8 | 1 |
| En MCO | 31 | 5 | 5 | 44 | 13 | 10 |
| En Centre de Référence (maladie génétique) | 8 | 2 | 2 | - | - | - |
| En réanimation Infantile | 4 | 1 | 1 | 8 | 2 | 2 |
| Rééducation | 154 | 3 | 3 | 37 | 1 | 1 |
| TOTAL | 235 | 12 | 12 | 104 | 24 | 13 |

- ✓ 4 passages aux urgences pour des problématiques de décompensation psychiatrique aiguë
- ✓ 6 passages aux urgences pour des troubles somatiques.

Les séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------|---------|----------------------|----------|---------|----------------------|
| | JOURNEES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par les résidents | - | - | - | - | - | - |
| Financés par l'IME, réalisés par un organisme | - | - | - | 10 | 1 | 1 |
| Organisés par l'IME et financés par une association/organisme | 34 | 3 | 4 | 8 | 1 | 1 |
| Réalisés et financés par l'IME (Transferts) | 2 | 1 | 1 | 74 | 2 | 19 |

Les séjours intra/inter associatifs :

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|----------------------|------------|-----------|----------------------|
| | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES |
| FAM | 35 | 4 | 1 | 38 | 4 | 2 |
| Foyer de Vie | 12 | 4 | 2 | 74 | 7 | 2 |
| ESAT | 43 | 4 | 4 | 9 | 2 | 2 |
| MAS | 97 | 14 | 4 | 43 | 14 | 2 |
| Foyer hébergement | 27 | 3 | 3 | 11 | 2 | 2 |
| IMPro | 42 | 9 | 2 | 17 | 2 | 1 |
| Stage en milieu ordinaire | 13 | 2 | 2 | 4 | 2 | 2 |
| TOTAL | 269 | 40 | 18 | 196 | 33 | 13 |

II.1.b. Parcours des jeunes accompagnés :**Mouvement des jeunes :**

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | SEMI INTERNAT | | FAMILLE ACCUEIL | | TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|--|--------------|--------------|---------------|----|-----------------|---|------------|-------------------|-------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 01/01 (A) | 49 | 48 | 11 | 10 | - | 0 | 10 | 4 | 70 | 62 |
| Entrées de l'année (B) | 3 | 0 | 2 | 1 | - | 0 | 2 | 4 | 7 | 5 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 4 | 6 | 3 | 0 | - | 0 | 8 | 6 | 15 | 12 |
| Changement de régime en cours d'année +(D1) | - | 0 | - | 1 | - | 0 | - | 0 | - | 1 |
| Changement de régime en cours d'année - (D2) | - | -1 | - | 0 | - | 0 | - | 0 | - | -1 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D-C) | 48 | 41 | 10 | 12 | - | 0 | 4 | 2 | 62 | 55 |
| File active de l'année (A+B) | 52 | 48 | 13 | 12 | - | 0 | 12 | 8 | 77 | 67 (*) |
| Durée Moyenne de Séjour des sortants | 6 ans 1/2 | 6 ans 1/2 | 5 ans | - | - | - | 2 ans | 1 an et 4 mois | - | - |

(*) La file active consolidée ne prend pas en compte le jeune ayant changé de mode d'accompagnement en cours d'année.

Répartition des jeunes accompagnés selon leur provenance :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|--|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire / « y compris SESSAD » et EREA | 30 | 25 | 2 | - |
| Etablissement de santé | 3 | 0 | - | - |
| Etablissement médico-social | 25 | 28 | 3 | 1 |
| Provenance inconnue | - | - | - | - |
| TOTAL | 58 | 53 | 5 | 1 |

Retours au domicile :

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE AU 31/12 POUR L'INTERNAT (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | NOMBRE DE PERSONNES CONCERNÉES | |
|---|--------------------------------|----|
| | N-1 | N |
| Tous les WE | 39 | 37 |
| 2 à 3 WE par mois (famille d'accueil compris) | 8 | 7 |
| 1 WE par mois (famille d'accueil compris) | 3 | 5 |
| Vacances 1 semaine (dont vacances été) | 1 | 2 |
| Vacances plus de 2 semaines (dont vacances été) | 49 | 46 |
| Aucun retour en famille | 7 | 4 |

- ✓ 4 jeunes ne bénéficient d'aucun accueil parental ou auprès d'assistant(e) familial(e). 15,5% des jeunes accueillis bénéficient d'un accueil familial PEC.

Situation des jeunes avant leur admission :

| INITIALES | AGE | TRANSFERT |
|-----------|--------|-----------------------|
| G.N | 14 ans | IME du Parc- Besançon |

Les sortants (hors Accueil temporaire) :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | |
|--|--------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SESSAD) | - | 2 |
| Etablissement médico-social | 7 | 4 |
| Hospitalisation | - | - |
| Décès au sein de l'ESMS | - | - |
| TOTAL | 7 | 6 |

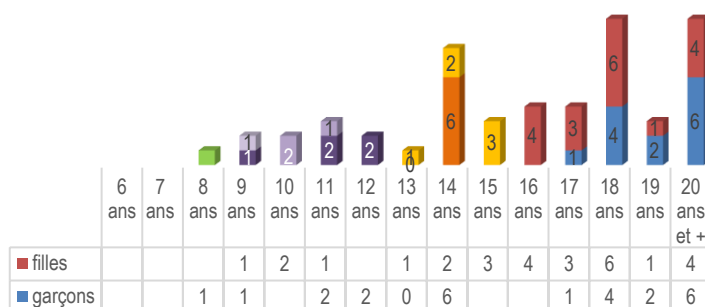
| INITIALES | AGE | ORIENTATION |
|-----------|--------|-------------------------------------|
| EM.J. | 23 ans | MAS |
| C.B. | 20 ans | |
| N.V. | 22 ans | Foyer de vie |
| L.S. | 17 ans | IMPro |
| P.T. | 19 ans | Famille (dont 1 cause déménagement) |
| TD.J. | 10 ans | |

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, l'effectif hors Accueil Temporaire est composé de 53 jeunes (28 filles et 25 garçons) répartis comme suit : 41 en internat et 12 en semi-internat.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (31/12)

| REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (ANAP) | FILLES | GARÇONS | TOTAL |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| 7 – 10 ans | 3 | 2 | 5 |
| 11 – 15 ans | 7 | 10 | 17 |
| 16 – 19 ans | 14 | 7 | 21 |
| 20 – 23 ans | 4 | 6 | 10 |
| TOTAL | 28 | 25 | 53 |

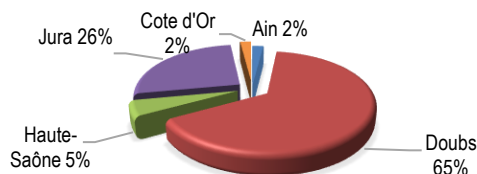


Parmi les jeunes accueillis au 31/12 :

- ✓ 90,6 % ont plus de 11 ans
- ✓ 58,5% ont plus de 16 ans
- ✓ 43,4% sont majeur
- ✓ 18,9% ont plus de 20 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (31/12)

| DISTANCE LIEU DE RESIDENCE-ETABLISSEMENT | |
|--|----|
| Moins de 30 km | 21 |
| 31-50 km | 16 |
| 51-90 km | 11 |
| Plus de 90 km | 5 |



A noter l'accueil d'urgence à la demande du Service de l'Aide Sociale à l'Enfance, d'une jeune fille âgée de 6 ans originaire de la Haute-Saône pour la période de mi-juillet à fin août en rupture d'accueil familial dont l'établissement (IME) d'origine était fermé.

RÉPARTITION DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES PAR DÉFICIENCES AU 31/12

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE) | ACCUEIL PERMANENT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | |
|---|-------------------|-----------------|--------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 23 | 21 | 2 | - |
| Autisme et autres TED | 3 | 7 | - | 1 |
| Troubles du comportement et de la communication | - | 5 | - | - |
| Troubles psychiques | 5 | 10 | - | - |
| Troubles du langage et des apprentissages | - | 53 | - | - |
| Déficiences auditives | - | 2 | - | - |
| Déficiences visuelles | - | 4 | - | - |
| Déficiences motrices | 13 | 6 | - | - |
| Déficiences métaboliques | - | 5 | - | - |
| Personnes cérébro-lésées | - | - | - | - |
| Personnes polyhandicapées | 9 | - | - | - |
| Personnes en cours de diagnostic | - | - | - | - |
| Personnes avec autres types de déficiences | - | - | - | - |
| TOTAL | 53 | | 2 | |

II.2.a. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|---|---|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | - | - |
| Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) | 1 | - |
| Mesure de Sauvegarde de justice | - | - |
| Mesure Curatelle | - | 1 |
| Mesure de Tutelle | 9 | 8 |
| Mesure Habilitation Familiale Générale | 3 | 3 |
| Autre mesure de protection (Tiers Digne de Confiance-DAP) | 1 | 1 |
| Mesure de protection judiciaire pour enfant | 6 | - |
| Mesure de protection administrative pour enfants | 3 | - |
| TOTAL | 23 | 13 |

II.2.b. Evolution du public accueilli, écart entre public accueilli et agrément :

- ✓ Jeunes adultes maintenus au titre de l'Amendement Creton : 10 jeunes au 31/12 :

| LISTE RESIDENTS | DEPARTEMENT | AGE | REGIME | ORIENTATION MDPH | STAGES -ACCUEIL TEMPORAIRES ETS CIBLES |
|-----------------|-------------|--------|--------------------|------------------|--|
| C.M | 21 | 24 ans | Internat | MAS | MAS Agencourt (21) |
| C.O | 25 | 23 ans | Internat | Foyer de vie | Foyer de Vie – Grand Charmont |
| V.E | 25 | 22 ans | Internat | MAS | FAM APF-Besançon |
| R.E | 39 | 22 ans | Internat (aménagé) | MAS | MAS - Arbois |
| P.M | 39 | 22 ans | Internat | FAM | FAM - Morez |
| P.R | 25 | 21 ans | Internat | ESAT+FH | - |
| C.C | 25 | 21 ans | ½ internat | FAM | FAM - Frasne |
| L.T | 25 | 20 ans | Internat | ESAT+FH | ESAT – Espaces Verts |
| P.J | 39 | 20 ans | Internat | FAM | EAM la Citadelle - Rougemont |
| P.M | 25 | 20 ans | Internat | Foyer de vie | ESAT Pontarlier |

- ✓ Jeunes présentant des troubles du spectre autistique : l'IME ne dispose pas d'agrément TSA mais a accueilli par le passé des jeunes avec TSA du fait de l'absence d'offre avec hébergement dans le Haut-Doubs. Dans le cadre du passage en DAME, il est confirmé que ces accueils doivent être portés par la Fondation Pluriel du fait de la spécificité des compétences nécessaires.
- ✓ Accueils temporaires : le passage en DAME prévoit la reconnaissance de places d'AT, ces derniers répondant à un besoin et étant déjà partiellement réalisés. Les accueils temporaires (8 jeunes) ont concerné essentiellement des jeunes avec des problématiques somatiques ou psychiques complexes (épilepsie sévère et autisme) et s'inscrivent dans la continuité de leur accueil avec les autres ESMS, où ils sont pris en charge habituellement.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le Projet d'Établissement couvre la période 2017-2022.

En tenant compte des objectifs du Plan Régional de Santé (PRS) 2018-2028, l'AHS-FC s'est engagée à organiser l'offre du secteur enfant en Dispositifs territoriaux. Dans le cadre de cette transformation de l'offre, une Direction commune a été installée sur le territoire du Haut-Doubs comprenant le CMProu Vaucluse, le SESSAD Comtois Antenne Haut-Doubs et l'IME l'Eveil avec une effectivité au 1^{er} juin 2021.

Cette organisation managériale a pour objectif de favoriser la cohérence et la coordination de l'offre sur chaque territoire associatif (Grand-Besançon – Aire Urbaine/Doubs central – Haut-Doubs) afin de passer d'une logique de « place » à une logique de « parcours ».

III.1. BILAN DES ACTIONS MENEES :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

| SUIVIS THERAPEUTIQUES | | |
|---|--------------|---------------|
| TYPE DE PROFESSIONNEL | NB DE JEUNES | NB DE SEANCES |
| Psychologue : | | |
| - RDV individuels | 28 | 457 |
| - RDV extérieurs (Psychiatrie) | 4 | 5 |
| - Entretien familles (PIA) | 40 | 40 |
| - Entretien pré admission | 7 | 7 |
| - Bilans WISC V | 4 | 8 |
| - Entretiens téléphoniques familles | 9 | 30 |
| - Visites à domicile | | |
| - Equicie | 4 | 6 |
| - Groupe Gestion des émotions* | 12 | 28 |
| - Groupe « Paroles et Photos »* | 6 | 10 |
| Orthophoniste : | | |
| - Séances individuelles régulières | 25 | 723 |
| - Séances ponctuelles | 6 | 12 |
| - Bilans orthophoniques | 12 | 25 |
| - Séances de co-intervention en classe | 19 | 88 |
| - Accompagnements extérieurs | 17 | 7 |
| - Rencontres avec les parents | 2 | 2 |
| - Rencontres partenaires extérieurs | | 5 |
| - Réunions (de service, PIA, temps communs...) | | 57 |
| Psychomotricienne : | | |
| - Séances individuelles | 14 | 393 |
| - Séances en groupe | 44 | 134 |
| - Bilans psychomoteurs | 7 | 28 |
| - Equicie | 6 | 8 |
| - Gestion des émotions | 28 | 12 |
| Kinésithérapeute : | | |
| - De l'IME | 26 | 583 |
| - Libéral venu à l'établissement | 23 | 723 |
| - Libéral à l'extérieur | 3 | 100 |
| Ergothérapie : | | |
| - RDV prestataires : orthoprothésistes ; podo-orthésistes | | 66 |
| - Consultations MRP | | 31 |
| - Visite à domicile | | 2 |
| - Demande de subvention | | 1 |

Séances d'équicie :

Depuis le 13 septembre, deux groupes de 4 jeunes, accompagnés par la psychologue et la psychomotricienne de l'établissement, participent à l'équicie tous les mardis.

Le métier d'équicien(ne) appartient au champ de la médiation animale. Dans l'équicie, la relation d'aide se fait par l'intermédiaire du cheval, du poney ou de l'âne, partenaire central de l'accompagnement. Formé au champ médico-social, l'équicien(ne) travaille en complémentarité avec les acteurs du parcours de soin ou de l'éducation spécialisée.

Groupe « Gestion des émotions » :

Dans le cadre de cet atelier réalisé en co-intervention par la psychomotricienne et la psychologue, 2 sorties spécifiques ont eu lieu :

- ✓ Sortie bivouac : 9 jeunes se sont rendus au Mont Sala les 5 et 6 juillet

- ✓ Sortie à Europa-Park : 14 jeunes se sont rendus à Europa Park le 18 novembre. Au programme, montagnes russes, trains fantômes et autres attractions en tout genre afin de travailler sur « la peur », « la joie », « la tristesse », « la surprise ». Les jeunes de l'IME l'Eveil étaient accompagnés par le CMPro Vaucluse. En tout, ce sont 59 jeunes et 16 professionnels qui se sont rendus à cette journée.

Kinésithérapie :

La baisse de 311 séances (894 en 2021) réalisées en interne à l'IME s'explique par le départ de la kinésithérapeute en juin. Elle a continué à intervenir en libéral au sein de l'établissement (+319 séances entre 2021/2022).

| CONSULTATIONS SPECIALISEES EXTERNES | NB DE JEUNES | CS ACCOMPAGNEES PAR L'IME | CS ACCOMPAGNEES PAR LA FAMILLE | TOTAL CS |
|--|--------------|---------------------------|--------------------------------|------------|
| Anesthésiologie | 8 | 3 | 5 | 8 |
| Centre référence Maladies Métaboliques | 1 | - | 1 | 1 |
| Chirurgie orthopédique | 9 | 7 | 4 | 11 |
| Digestif | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Dermatologie | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Gastro-entérologue | 2 | - | 2 | 2 |
| Généétique | 3 | - | 3 | 3 |
| Gynécologie | 1 | 1 | - | 1 |
| MPR | 10 | 10 | 13 | 23 |
| Néphrologie | 1 | - | 3 | 3 |
| Neuropédiatre | 4 | 1 | 5 | 6 |
| Neurologie | 11 | 13 | 4 | 17 |
| OPH | 20 | 16 | 8 | 24 |
| ORL | 2 | 1 | 2 | 3 |
| Orthodontie | 1 | - | 1 | 1 |
| Orthoptie | 21 | 21 | - | 21 |
| Pédiatrie | 1 | - | 1 | 1 |
| Pédopsychiatrie | 9 | 9 | 4 | 13 |
| Pneumologie | 1 | 1 | - | 1 |
| Psychiatrie | 3 | 6 | 3 | 9 |
| Pédicure | 1 | - | 1 | 1 |
| Pluridisciplinaires | 1 | 1 | - | 1 |
| Radiologie | 4 | 4 | - | 4 |
| Soins cabinet dentaire | 5 | 7 | 2 | 9 |
| Chirurgie plastique | 1 | - | 2 | 2 |
| Dépistage dentaire | 10 | 10 | - | 10 |
| Pédicure | 2 | 2 | - | 2 |
| TOTAL | 138 | 115 | 68 | 183 |

| SOINS INFIRMIERS | NB | NB DE JEUNES |
|---|-----|--------------|
| Traitements : | | |
| - Antalgique | 333 | 63 |
| - Epileptique | 18 | 19 |
| - Psychiatrique (protocole médicamenteux) | 217 | 17 |
| Passages à l'infirmerie (raison autre que traitement) | 351 | 63 |
| Entretiens infirmiers | 19 | 19 |

Les infirmier(e)s assurent le suivi médical des enfants/adolescents accueillis en prodiguant les soins et en mettant à jour leur dossier.

L'équipe assiste les médecins et participe aux examens médicaux. Elle prévoit, organise et planifie les soins et consultations (interne/externe).

58 bilans sanguins ont été réalisés. De plus, 201 consultations diverses et variées ont eu lieu (spécialistes, examens). Cela représente 75 accompagnements gérés par les familles ; 126 accompagnements gérés par l'établissement nécessitant une organisation.

On dénombre 31 hospitalisations (soit 87 journées) pour :

- ✓ Chirurgie orthopédique (4)
- ✓ Autres chirurgies (2)
- ✓ Urgences psychiatriques (3)
- ✓ Crises d'épilepsie (4)
- ✓ Médecine (5)
- ✓ Hospitalisation de jour espace ado St Jacques (6)
- ✓ Rééducation (1)
- ✓ Bilans (3).

Zoom covid :

| ZOOM COVID | TESTS REALISES (NBRE) | VACCINATION ANTI COVID (NBRE) |
|--------------|-----------------------|-------------------------------|
| Usagers | 470 | 74 |
| Personnel | 200 | - |
| TOTAL | 670 | 74 |

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Les besoins en autonomie de chaque jeune accompagné sont évalués en réunion d'élaboration de projet, en co-construction avec la famille et le jeune, afin d'adapter les prestations en fonction de ses capacités.

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|----------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Toilette | 19 | 12 | 26 |
| Habillage | 21 | 12 | 22 |
| Alimentation | 26 | 11 | 18 |
| Mobilité (autonomie à la marche) | 28 | 10 | 17 |
| Transferts | 33 | 8 | 14 |
| Elimination | 28 | 9 | 18 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 33 | 9 | 13 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 18 | 13 | 24 |
| Repères temporels | 17 | 11 | 27 |
| Communication verbale | 32 | 9 | 14 |
| Relation avec autrui | 30 | 11 | 14 |

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :**ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES DROITS (SERAFIN 2.3.1)****Accompagnement à l'expression du projet personnalisé (2.3.1.1) :**

| TYPE DE REUNION | NB |
|---------------------|-----------|
| Bilans d'entrée | 1 |
| Synthèses | 47 |
| Restitutions de PIA | 50 |
| TOTAL | 98 |

Au 31/12, 100 % des jeunes accueillis disposent d'un PIA de moins d'un an.

Accompagnement éducatif (2.3.1.2) :

| TYPE D'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF | NBRE |
|--|-----------|
| Réunions des jeunes sur les Groupes de Vie | 12 |
| Rencontres avec les familles à l'IME (hors temps de synthèses) | 22 |
| Rencontres avec les familles à l'extérieur (hors domicile) | 4 |
| Rencontres avec les familles au domicile | 1 |
| Accompagnements sur l'extérieur (RDV administratifs, au PEC, CIO, ...) | 10 |
| TOTAL | 49 |

ACCOMPAGNEMENT POUR EXERCER SES ROLE SOCIAUX (SERAFIN 2.3.3)**Accompagnements pour mener sa vie d'élève (2.3.3.1) :**

| NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES DE JANV. JUIL. | - 16 ANS | + 16 ANS | TOTAL |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Préscolaire | 8 | - | 8 |
| Cycle I | 7 | 6 | 13 |
| Cycle II | 9 | 18 | 27 |
| Cycle III | - | 1 | 1 |
| TOTAL | 24 | 25 | 49 |

| REPARTITION PAR GROUPE DE CLASSE | NOMBRE D'ELEVES | NOMBRE D'HEURES DE SCOLARISATION |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Groupe 1 | 2 | 2h00 |
| Groupe 2 | 6 | 5h30-10h45 |
| Groupe 3 | 5 | 8h15 |
| Groupe 4 | 3 | 3 |
| Groupe 5 | 6 | 9h30-19h30 |
| Groupe 6 | 2 | 3h00 |
| Groupe 7 | 2 | 2h00 |
| Groupe 8 | 5 | 5h30 |
| Groupe 9 | 5 | 5h45 |
| Groupe 10 | 6 | 6h30-15h00 |
| Groupe 11 | 5 | 11h30 |
| Groupe 12 | 2 | 2h15 |
| TOTAL | 49 | |

| NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES DE SEPT A DEC | - 16 ANS | + 16 ANS | TOTAL |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Préscolaire | 8 | 2 | 10 |
| Cycle I | 5 | 9 | 14 |
| Cycle II | 7 | 14 | 21 |
| Cycle III | - | - | - |
| TOTAL | 20 | 25 | 45 |

Au 31/12, 84 % des jeunes sont scolarisés.

| REPARTITION PAR GROUPE DE CLASSE | NOMBRE D'ELEVES | NOMBRE D'HEURES DE SCOLARISATION |
|----------------------------------|-----------------|----------------------------------|
| Groupe 1 | 5 | 1H30-7H15 |
| Groupe 2 | 4 | 7h15 |
| Groupe 3 | 2 | 3H30-4H45 |
| Groupe 4 | 6 | 4h45-18h30 |
| Groupe 5 | 7 | 12H-17H |
| Groupe 6 | 6 | 1h-6h |
| Groupe 7 | 4 | 6h-12h |
| Groupe 8 | 6 | 11h45-24h |
| Groupe 9 | 5 | 8h |
| TOTAL | 45 | |

Accompagnements pour préparer sa vie professionnelle (2.3.3.2) :

Suite au recrutement d'une éducatrice technique spécialisée (ETS) en juillet, 37 jeunes ont bénéficié des 2 « Ateliers Préprofessionnels » et 23 des 2 Ateliers « Activités Spécialisées ». En lien avec le dispositif 14-22 de l'AHS-FC, tous les jeunes de 14 ans ont été évalués durant l'année. Cet accompagnement permet aux jeunes en formation de développer des compétences préprofessionnelles, personnelles et sociales par le biais d'apprentissages puis d'appropriation de gestes et de savoirs techniques. L'éducateur technique spécialisé accompagne le jeune (au sein d'un groupe) dans l'appropriation du savoir technique, des compétences et du sens de l'activité. Le jeune n'est pas passif dans l'activité : il est acteur de son apprentissage. De plus, une visite d'ESAT (4h) a eu lieu pour 9 jeunes

| REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIERS PREPROFESSIONNELS ET ACTIVITES SPECIALISEES | NBRE JEUNES | NBRE D'HEURES | NBRE DE SEANCES |
|---|-------------|---------------|-----------------|
| Jardin/Espace Vert | 19 | 416 | 105 |
| Bois | 18 | 2704 | 72 |
| Blanchisserie | 1 | 28 | 28 |
| Cuisine | 8 | 110 | 29 |
| CESF | 14 | 996 | 182 |
| TOTAL | 60 | 4 254 | 416 |

L'Unité Accompagnement pour réaliser des activités de jour spécialisées (2.3.3.4) :

Les activités se sont poursuivies :

- ✓ Activité gazette (journal de l'Éveil), activité sensorielle, activité ludothèque initiées en 2021
- ✓ Promenade, activité relaxation, activité esthétique, activité manuelle, activité informatique, activité chant...
- ✓ Développement d'un petit élevage d'animaux de taille familiale (4 poules) constituant un nouvel outil pédagogique où tous les jeunes et enfants accueillis à l'Éveil peuvent trouver un intérêt de découverte, sensoriel, éducatif, de travail.

| REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIERS DE SPORT (DEPUIS JUILLET) | NBRE JEUNES | NBRE D'HEURES | NBRE DE SEANCES |
|---|-------------|---------------|-----------------|
| Rugby | 6 | 11 | 11 |
| Randonnées | 4 | 31,5 | 21 |
| Vélo | 10 | 52,5 | 35 |
| Co-intervention scolaire | 8 | 8 | 8 |
| Patinoire | 13 | 26 | 2 |
| Séances APA | 15 | 201 | 201 |
| Football | 5 | 24 | 16 |
| TOTAL | 61 | 354 | 294 |

Rugby :

Le lundi 12 septembre a eu lieu le premier entraînement de rugby au CA Pontarlier pour 6 jeunes de l'IME l'Éveil.

Les 6 jeunes accompagnés de deux éducateurs ont ainsi RDV tous les lundis de 14h30 à 16h au Stade Paul Robbe de Pontarlier pour l'entraînement. L'entraînement est animé par plusieurs joueurs du CA Pontarlier, club évoluant en Fédérale 2.

En plus de partager les infrastructures du club, les rugbymen en herbe partagent également des moments de convivialité avec les joueurs. Au-delà de permettre aux jeunes de pouvoir bénéficier



d'une activité physique régulière, cette activité a pour but également de travailler sur l'inclusion. L'objectif à terme est que les jeunes puissent jouer des matchs amicaux.

Partenariat avec l'Institut Européen de Formation des Compagnons du Tour de France :

Le 20 mai, le moniteur adjoint d'animation en charge de l'atelier bois au sein de l'IME l'Éveil s'est rendu avec 4 jeunes dans les ateliers bois des Compagnons du Devoir où ils étaient attendus pour faire des essais de l'Adaptabl de Morgane Mignerey. Originaire du Doubs, Morgane a fait son apprentissage d'ébéniste à l'Institut Européen de Formation des Compagnons du Tour de France à Mouchard. En accord avec son entreprise, elle a fabriqué un Adaptabl, un poste de travail manuel pour personnes en situation de handicap.

Les jeunes de l'IME ont pu donner leur avis sur ce type de matériel et en même temps découvrir les métiers du bois proposés à l'atelier. Ils ont aussi pu poser des questions aux élèves qui étaient sur place. Ce fut une belle journée pour eux.



La Voix du Nord – 20 mai 2022

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT (SERAFIN 2.3.2)

Comme en 2021, du fait de la crise sanitaire et des attentes et besoins des jeunes accueillis à l'IME l'Éveil, cet accompagnement n'a pas été mis en place. Des pistes de réflexion sont actuellement en cours dans le cadre du projet de fonctionnement en DAME d'ici 2023.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE (SERAFIN 2.3.4)

La participation aux activités sociales et de loisirs est particulièrement recherchée, et fait l'objet de nombreux partenariats, dont 2 font l'objet d'un zoom spécifique dans la partie « ouverture de l'établissement ».

Bien que moins impactante que les années précédentes, la Covid 19 a en partie limité nos possibilités d'activités internes et externes. Néanmoins, les activités à l'extérieur de piscine à Champagnole et Sport Partagé ont été maintenues.

De même, l'établissement a pu vivre des bons moments avec en particulier : la fête de Noël avec un spectacle de musique et un repas de fête, les anniversaires, différentes sorties en nature, différents temps musicaux.

III.1.d. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Les besoins en autonomie de chaque jeune accompagné sont évalués en réunion d'élaboration de projet, en co-construction avec la famille et le jeune, afin d'apporter les prestations en fonction de ses capacités.

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|----------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Toilette | 19 | 12 | 26 |
| Habillage | 21 | 12 | 22 |
| Alimentation | 26 | 11 | 18 |
| Mobilité (autonomie à la marche) | 28 | 10 | 17 |
| Transferts | 33 | 8 | 14 |
| Élimination | 28 | 9 | 18 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 33 | 9 | 13 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 18 | 13 | 24 |
| Repères temporels | 17 | 11 | 27 |
| Communication verbale | 32 | 9 | 14 |
| Relation avec autrui | 30 | 11 | 14 |

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

Au niveau de la santé, malgré le contexte sanitaire, le partenariat s'est poursuivi en adaptant les modalités d'intervention avec différentes structures d'appui :

- ✓ Pour l'accompagnement des situations complexes, l'IME l'Eveil a travaillé en collaboration avec différentes équipes mobiles ou organismes comme l'EMA 25, l'équipe mobile « soin palliatif pédiatrique » ainsi que la Plateforme Territoriale Santé Mentale du Doubs.
- ✓ Pour le suivi du DARI, l'application des protocoles de soins et la gestion de la pandémie COVID 19, l'IME l'Eveil a collaboré avec le dispositif EMHT ainsi que le ReQua-MS.

Concernant la participation sociale, deux projets importants peuvent être cités :

- ✓ Partenariat Sport partagé avec l'UNSS : Durant une semaine complète, 2 jeunes de l'IME l'Éveil et du CMPPro Vaucluse, accompagnés de leurs éducateurs respectifs, ont participé aux championnats de France UNSS qui se sont déroulés à l'île de La Réunion. Durant une semaine, formant une équipe avec le Collège Emile Laroue de Frasne, les jeunes se sont affrontés dans différentes épreuves comme le vélo, le canoé, l'escalade, la course, faisant ainsi valoir tant leurs qualités physiques que leurs qualités mentales.
- ✓ Projet Parapente « 21 vols pour un 21 mai » : Un partenariat est né avec l'Association « Les P'tits Bouts de Ficelle » qui a permis aux jeunes de l'IME de participer à une sortie Parapente. Ainsi, le 21 mai à Larnod (25), grâce à cette association, leurs pilotes, leurs bénévoles, leurs amis, plusieurs jeunes de l'IME l'Éveil (Villeneuve d'Amont) ont découvert le saut en parapente.



III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ 3 CVS ont eu lieu. Comme chaque début d'année, les groupes de vie ont procédé à l'élection des 2 délégués de leur groupe (2.4.1.1. CPOM)
- ✓ Le blog de l'IME l'Eveil continue à être alimenté par des « posts » : plus de 30 dans l'année.

III.3.a. Organigramme :

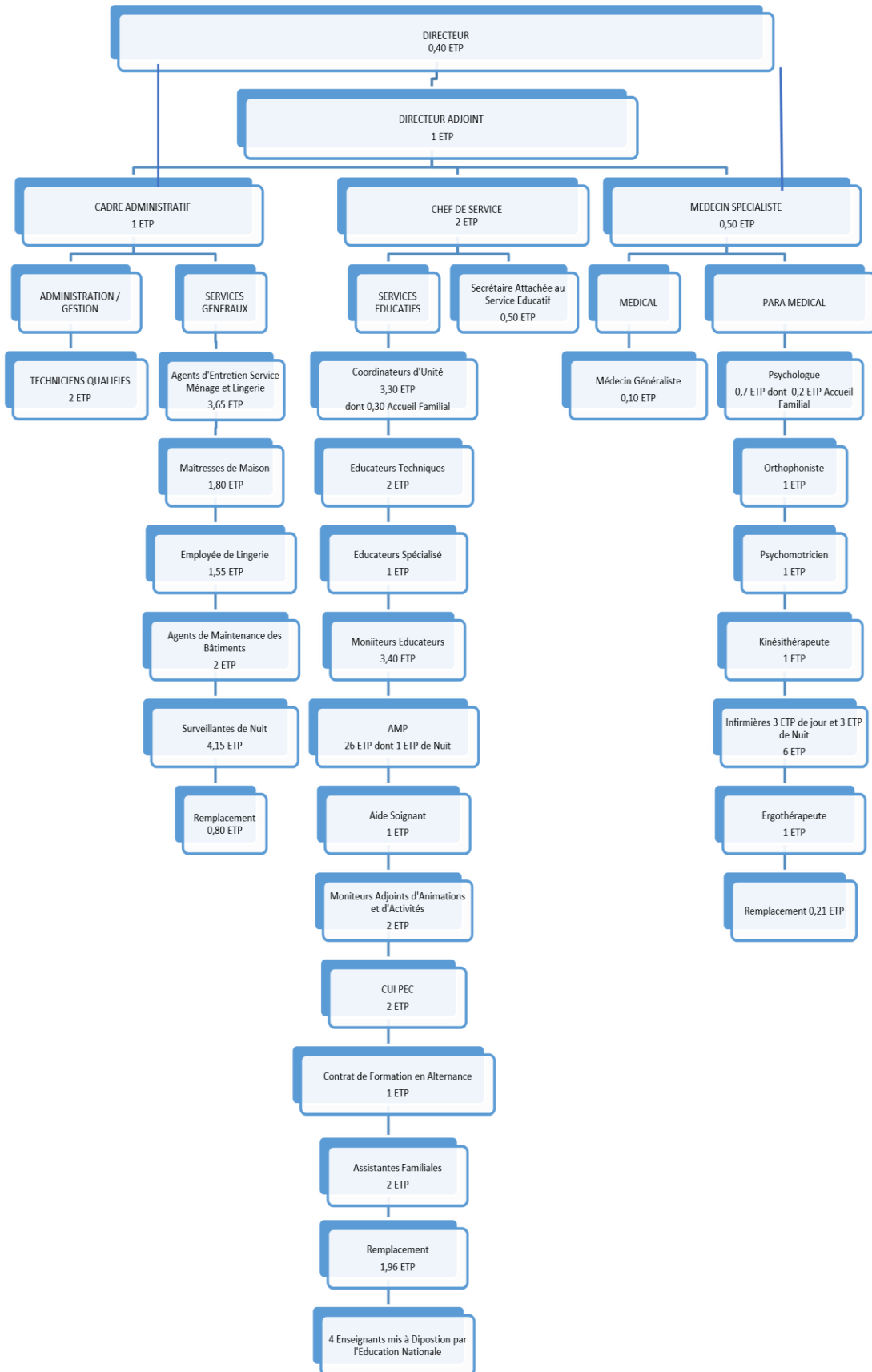
L'organigramme autorisé est de 78,92 ETP (79,01) (ou 86 collaborateurs) comprenant 2,96 ETP de remplacement (cf. organigramme en page suivante).

| MOUVEMENTS DU PERSONNEL | | | |
|-------------------------|------------------------|---|----|
| CDI | Direction | 1 | 2 |
| | Administration/Gestion | 0 | 0 |
| | Educatif | 2 | 5 |
| | Para Médicaux | 2 | 10 |
| | Services Généraux | 0 | 0 |
| TOTAL | | 5 | 8 |

III.3.b. Accueil des stagiaires :

| ACCUEIL DES STAGIAIRES | NOMBRE |
|---------------------------------|--------|
| Infirmière | 4 |
| Ergothérapeute | 1 |
| Auxiliaire de puériculture | 4 |
| Ergothérapeute | 1 |
| Stage immersion dispo OASIS OEH | 1 |
| Accompagnant Educatif et Social | 1 |
| BAC PRO SAPAT | 1 |
| TOTAL | 13 |

ORGANIGRAMME DE L'IME L'EVEIL



III.3.c. Formation du personnel :

| FORMATIONS | NB DE SALARIES | FORMATIONS | NB DE SALARIES |
|---|----------------|--|----------------|
| CHESSEP (Evaluer et faciliter la communication) | 9 | Formation Défibrillateur | 18 |
| Handicap psychique – Troubles psychiques | 6 | Manipulation des extincteurs, rôles et missions du SSI | 25 |
| VAE AES / accompagnement | 1 | Formation Evacuation | 21 |
| Approche de la stimulation basale | 11 | Vie affective et sexuelle | 12 |
| Prévention des risques routiers | 5 | WORD Perfectionnement | 2 |
| Manutention des malades à mobilité réduite | 7 | Journée d'étude polyhandicap – Paralyse cérébrale | 1 |
| Contrat de professionnalisation AES | 1 | Les bases : environnement informatique et Windows | 4 |
| Ethique : bloc de base | 4 | Habilitation électrique recyclage | 1 |
| Les entretiens professionnels | 2 | SST formation initiale | 4 |
| Communication non verbale : personnes handicapées sévères | 1 | | |
| SOIT UN TOTAL DE 135 SALARIES | | | |

III.3.d. Analyse de la pratique :

L'analyse de la pratique professionnelle s'est déroulée à l'IME durant 9 journées en plusieurs groupes de travail.

III.3.e. Entretiens professionnels :

| ENTRETIENS PROFESSIONNELS | |
|---|-----------|
| Nombre d'entretiens professionnels réalisés | 36 |
| Nombre d'entretiens professionnels refusés | 27 |
| TOTAL | 63 |

III.4. DEMARCHE QUALITE :

Accompagnement avec le RéQua-MS :

- ✓ 6 COPIL Qualité (dont 2 « actualisation » du PACQ)
- ✓ 3 temps de travail « espace calme et retrait »
- ✓ 3 temps de travail « circuit du médicament »
- ✓ 3 temps de travail avec ERAGE.

Une procédure de signalement des Evénements Indésirable (EI) est mise en place depuis 2021.

35 EI ont été signalés cette année et 1 EIG qui a fait l'objet d'une analyse avec l'ERAGE autour du circuit du médicament.

IV. CONCLUSION

Comme 2021, l'année aura été en partie perturbée par la gestion de la crise sanitaire. De plus, l'IME l'Eveil a dû faire face à un contexte de tension au niveau des Ressources Humaines (difficultés de recrutement pour pallier les absences et les postes vacants faute de candidats, appel à l'intérim).

Néanmoins, grâce aux professionnels qui ont fait preuve d'une solidarité (modification de congés d'été, modification d'emploi du temps, changement de Groupe de Vie, accueil de personnels extérieurs...), tout a été mis en œuvre pour maintenir un accompagnement adapté afin de répondre au mieux aux attentes et besoins de chaque jeune accueilli au sein de l'IME l'Eveil.

Les principaux objectifs de 2022 ont été atteints dont :

- ✓ Une refonte des plannings de tout le personnel éducatif en lien avec les besoins institutionnels, ce travail fait l'objet d'une expérimentation et sera pérennisé en cas d'évaluation favorable
- ✓ La constitution d'une équipe dite de « journées » composée de 9 personnes. Ces professionnels accompagnent les jeunes lors des temps de classes, ateliers préprofessionnels, ateliers spécialisés.

Les enjeux forts de 2023 porteront sur :

- ✓ Une réflexion autour de la réorganisation et réfection des locaux en lien direct avec l'accompagnement réalisé au sein des Groupes de vie afin de répondre au mieux aux attentes et besoins spécifiques du public accueilli
- ✓ L'officialisation du fonctionnement en DAME du Haut-Doubs (IME l'Eveil/CMProu Vaucluse/SESSAD Comtois Antenne Haut-Doubs)
- ✓ La mise en place du Dossier Usager Informatisé (DUI)
- ✓ La mise en conformité avec la réglementation RGPD
- ✓ La conduite de la démarche d'auto-évaluation.



CMPRO VAUCLUSE

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Institut Médico Professionnel (IMPro) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | 01/10/1955 - Renouvelée : 04/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 21/01/2015 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée : 47 Installée : 47 |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil permanent |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat (45) Semi-internat (2) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Filles et garçons 12/20 ans Retard mental léger avec troubles associés (17) + retard mental moyen (18) + déficience du psychisme (12) |

Établissement inscrit dans le CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté 2018/2022.

Le CMPro est implanté en milieu rural, à Vaucluse, dans le département du Doubs.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | SEMI INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|-----------------------|---------------|--------|----------|--------|---------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité Installée | 2 | 2 | 45 | 45 | 47 | 47 |
| Nb. jours d'ouverture | 212 | 212 | 251 | 251 | / | / |
| Journées cibles CPOM | 411 | 411 | 8 567 | 8 567 | 8 978 | 8 978 |
| Journées réalisées | 295 | 377 | 9 014 | 9 097 | 9 309 | 9 474 |
| Taux d'occupation | 65,58 % | 88,92% | 95,59 % | 93,45% | 91,63 % | 93,26% |

Pour internat Base TO = 212 jours x 40 places + 251 jours x 5 places.

3 jeunes ont été maintenus en sureffectif au sein de l'établissement malgré l'arrêt de leur PAG mis en place en 2021.

En raison de situations urgentes, l'effectif moyen a été de 50 jeunes en 2022.

Cela a engendré une diminution du nombre de stagiaires accueillis en Accueil Temporaire (9 jeunes contre 11 en 2021 et 24 en 2019), représentant 114 jours en accueil temporaire (non comptabilisés ci-dessus).

| JEUNES CONCERNES | ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE | DUREE DU STAGE EN JOURS | OBJECTIFS |
|------------------|-------------------------|-------------------------|--|
| 2 | SESSAD Comtois - HD | 76 | Découverte de l'établissement avant admission |
| 1 | SESSAD Maïche | 3 | |
| 1 | IME de Morteau | 3 | |
| 1 | IME de Maïche | 3 | |
| 1 | SESSAD Comtois - HD | 6 | Découverte de l'établissement en vue d'une orientation |
| 2 | SESSAD Comtois - HD | 14 | Habitat inclusif : mise à disposition de l'appartement à Maïche |
| 1 | IME l'Eveil | 3 | Poursuite d'un accueil régulier 2 jours par semaine avant admission. |
| 1 | IME l'Eveil | 19 | Développement des compétences en Jardins Espaces Verts |
| 1 | IME l'Envol | 10 | |
| SOIT | - | 117 | - |

Nombre de journées réalisées des + 20 ans (se reporter au II.2.c) :

| JEUNES DE PLUS DE 20 ANS (cf. II.2.c) | SEMI INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|--|---------------|----------|------------|-------------|------------|-------------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Orientation ESAT | 0 | 0 | 563 (*) | 1198 | 563 | 1198 |
| Orientation Foyer de vie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dérogation (hors CRETON) | 0 | 0 | 155 | 0 | 155 | 0 |
| TOTAL PLUS DE 20 ANS | 0 | 0 | 718 | 1198 | 718 | 1198 |

(*) le prévisionnel était de 1527 au 1^{er} janvier.

Suivi des absences :

| HOSPITALISATIONS EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|----------------------------|------------|-----------|-----------|------------|------------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| En psychiatrie | 278(*) | 28 | 2 | 370(*) | 120 | 3 |
| En MCO | 4 | 1 | 1 | 4 | 0 | 2 |
| TOTAL | 282 | 29 | 3 | 374 | 120 | 5 |

(*) 1 jeune fille hospitalisée à l'année (avec nuitées) : 251 jours d'absence sur les jours d'ouverture.
2 jeunes en hospitalisation de jour (Discus + HDJ) : 119 jours.

Séjours/stages extérieurs :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|----------|---------|-----------|----------|---------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| Réalisés et financés par le CMPPro Vaucluse (Cf. § III.2) | 9 | 3 | 39 | 28 | 6 | 51 |

| STAGES EN MILIEU PROTEGE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|-----------|--------------|-----------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| IMPro | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| ESAT | 347 | 23 | 14 | 643 | 43 | 22 |
| Internat IME | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Foyer d'Hébergement | 287 | 15 | 10 | 325 | 22 | 12 |
| Foyer de Vie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| FHMO / SHMO | 15 | 1 | 1 | 40 | 2 | 2 |
| Accueil temporaire en FH (notif. 90 jours) | 59 | 4 | 2 | 46 | 3 | 3 |
| TOTAL | 708 | 43 | 27 | 1 054 | 70 | 39 |

| STAGES EN MILIEU ORDINAIRE (PROFESSIONNELS ET HEBERGEMENTS) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| Industrie | 45 | 5 | 3 | 15 | 1 | 1 |
| Mécanique | 5 | 1 | 1 | 4 | 1 | 1 |
| Bâtiment – Travaux publics | 0 | 0 | 0 | 20 | 2 | 1 |
| Restauration | 115 | 11 | 5 | 76 | 10 | 9 |
| Espaces verts | 95 | 7 | 4 | 54 | 4 | 1 |
| Métiers de bouche | 20 | 2 | 1 | 5 | 1 | 1 |
| Agricole | 5 | 1 | 1 | 10 | 1 | 1 |
| Petite Enfance (Multi Accueil) | 12 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| Appartement du CMPPro (Maïche) | 0 | 0 | 0 | 32 | 3 | 3 |
| TOTAL | 297 | 29 | 17 | 216 | 23 | 18 |

Les stages effectués par un jeune dans le cadre de sa formation en milieu ordinaire ne sont pas comptabilisés : 75 journées (15 semaines) dans 1 entreprise agricole.

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

Le CMPPro Vaucluse a accueilli 55 adolescents en 2022.

| MOUVEMENTS DES JEUNES ACCUEILLIS | SEMI INTERNAT | | INTERNAT | | TOTAL | |
|---|---------------|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 01/01 (A) | 2 | 2 | 47 | 48 | 49 | 50 |
| Entrées de l'année (B) | 2 | 0 | 6 | 5 | 5 | 5 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 2 | 0 | 5 | 5 | 4 | 5 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 2 | 2 | 48 | 48 | 50 | 50 |
| File active de l'année (A+B) | 4 | 2 | 53 | 53 | 54 | 55 |
| Durée Moyenne de séjour des sortants | / | / | 4 ans et 8 mois | 5 ans et 6 mois | 4 ans et 8 mois | 5 ans et 6 mois |

Provenance des personnes accompagnées au 31/12 :

| PROVENANCE AU 31/12 | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|--|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile/Milieu ordinaire (y compris SESSAD) | 24 | 22 | 4 | 1 |
| Établissement de santé | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Établissement médico-social | 26 | 28 | 1 | 4 |
| Provenance inconnue | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 50 | 50 | 5 | 5 |

Situation avant admission :

| INITIALES | AGE A L'ADMISSION | DERNIER MODE DE SCOLARISATION |
|-----------|-------------------|-------------------------------|
| S.L. | 17 ans | UE interne EMS |
| T.F. | 16 ans ½ | ULIS Collège |
| L.M. | 17 ans | UEE |
| C.K. | 16 ans ½ | UE interne EMS |
| M.J. | 15 ans | UEE |

Les sortants :

| MOTIFS | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SESSAD) | 3 | 1 |
| Établissement médico-social | 1 | 4 |
| TOTAL | 4 | 5 |

Orientation des 5 jeunes sortis :

| INITIALES | AGE | ORIENTATION |
|-----------|--------|---|
| O.P. | 19 ans | ESAT + Hébergement |
| Y.G. | 20 ans | |
| A.C. | 23 ans | |
| A.M. | 21 ans | ESAT + appartement |
| H.C. | 19 ans | Entreprise milieu ordinaire + hébergement famille |

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12, le CMPPro Vaucluse est destinataire (1.4.1.2. CPOM) de 25 notifications CDAPH du Doubs :

- ✓ 7 sans contact
- ✓ 11 avec contacts qui n'ont pas donné suite
- ✓ 5 contacts actifs : visite d'établissement + courrier des parents demandant l'admission + courrier de confirmation d'inscription sur liste d'attente avec mise à jour sur ViaTrajectoire.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

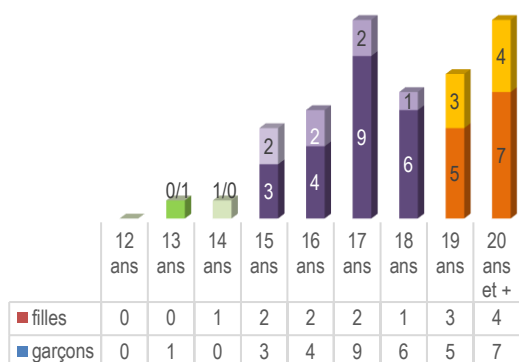
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

50 jeunes sont accueillis au 31/12 (15 filles et 35 garçons).

Moyenne d'âge : 17 ans et 9 mois.

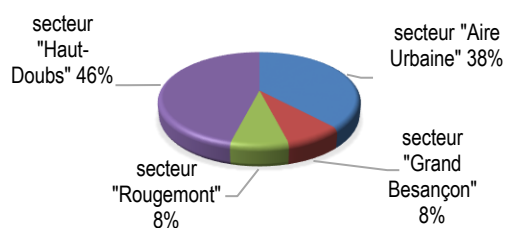
12 filles et 31 garçons de plus de 16 ans (86% de l'effectif - en augmentation par rapport à 2021 : 78% ; 2020/71,4 % et 2019/51,1 %).

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



| REPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE (ANAP) | FILLES | GARÇONS | TOTAL |
|--------------------------------------|-----------|-----------|-----------|
| 11 – 15 ans | 3 | 4 | 7 |
| 16 – 19 ans | 8 | 24 | 32 |
| 20 – 24 ans | 4 | 7 | 11 |
| TOTAL | 15 | 35 | 50 |

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE :



| DISTANCE LIEU DE RESIDENCE/ ETABLISSEMENT | % DE JEUNES |
|---|-------------|
| Moins de 30 km | 36% |
| 31 à 50 km | 44% |
| 51 à 90 km | 20% |

Répartition en fonction des déficiences observées :

| TYPE DE DEFICIENCES | NB DE JEUNES AU 31/12 | |
|---------------------------|-----------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 24 | 19 |
| Troubles psychiques | 23 | 9 |
| Troubles du comportement | 2 | 0 |
| TSA | 1 | 0 |
| Déficiences visuelles | 0 | 1 |
| Déficiences auditives | 0 | 1 |
| TOTAL | 50 | 30 |

L'augmentation des jeunes ayant des troubles psychiques (16 en 2021) ainsi que des troubles associés (21 en 2021) s'explique par les 5 admissions ainsi qu'une réévaluation de 3 jeunes par le médecin psychiatre.

| REPARTITION PAR DEFICIENCE INTELLECTUELLE (QI) (FILE ACTIVE) | NB DE JEUNES |
|---|--------------|
| Déficience moyenne (- de 50) | 10 |
| Déficience légère (entre 50 et 70) | 24 |
| Zone limite (entre 70 et 79) (*) | 10 |
| QI supérieur à 79 (*) | 4 |
| QI non interprétable (profil trop hétérogène en lien avec les troubles psychiques importants) | 7 |
| TOTAL | 55 |

(*) Jeunes qui ont pour déficience principale « Troubles psychiques » ou « Troubles cognitifs ».

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURE DE PROTECTION | NB JEUNES AU 31/12 | |
|-------------------------------------|--------------------|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure de Curatelle | 0 | 2 |
| Mesure de Tutelle | 3 | 3 |
| Mesure de Sauvegarde de Justice | 0 | 0 |
| Mesure de protection judiciaire | 6 | 7 |
| Mesure de protection administrative | 1 | 0 |
| Habilitation Familiale | 0 | 1 |
| TOTAL | 10 | 13 |

Sur les 7 mesures de protection judiciaire :

- ✓ 1 contrat de séjour a été signé avec le PEC (les parents n'ayant plus l'autorité parentale)
- ✓ 4 contrats de séjour tripartites ont été signés avec le PEC et la famille
- ✓ 2 contrats de séjour tripartites sont en cours de signature avec le PEC et la famille.

II.2.c. Évolutions significatives du public accueilli :

- ✓ Au 31/12, 11 jeunes sont maintenus au titre de l'amendement Creton :
 - 10 jeunes de + 20 ans en attente d'une place ESAT/Foyer d'Hébergement
 - Une jeune fille de 22 ans hospitalisée toute l'année au CHS Novillars en attente d'une place en FAM/MAS.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le CoPil consacré à l'actualisation du Projet d'Établissement s'est réuni 5 fois en présence du RéQua MS qui devrait aboutir en 2023.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Après plusieurs années où le poste a été vacant, un médecin psychiatre a pu être recruté de mai à décembre.

Les diverses collaborations se sont également poursuivies, permettant d'assurer le suivi médical des jeunes (1.1.1.2 CPOM) :

- ✓ 10 médecins psychiatres
- ✓ CHS de Novillars, Discus à l'hôpital de jour de Montbéliard, EMA25, EMIL, CRDV, CGI de Morteau, CGI de Pontarlier, CMP Jules Verne (Besançon, Valdahon, Maîche), Bavilliers...

| SUIVIS THERAPEUTIQUES | | |
|---|--------------|---------------|
| TYPE DE PROFESSIONNEL | NB DE JEUNES | NB DE SEANCES |
| Médecins psychiatres extérieurs | 25 | 59 |
| Médecin psychiatre de l'établissement | 36 | 195 |
| Médecins extérieurs (généralistes et spécialistes) | 26 | 11 |
| Expertise psychiatrique / mesure de protection | 3 | 3 |
| Psychologue : | | |
| - RDV individuels | 55 | 480 |
| - RDV extérieurs | 17 | 51 |
| - Entretien familles | 10 | 10 |
| - Entretien d'admission | 5 | 5 |
| - Entretiens téléphoniques | 21 | 32 |
| - Evaluations psychométriques (WISC IV ou WAIS IV). | 12 | 12 |
| Psychologue extérieur | 1 | 15 |
| Neuropsychologue | 2 | 12 |
| Médecin généraliste | 5 | 6 |
| Neuropédiatre | 5 | 8 |
| Endocrinologue | 3 | 6 |
| Ophthalmologiste | 7 | 9 |
| Orthoptiste | 1 | 2 |
| Dermatologue | 6 | 12 |
| Podologue | 1 | 2 |
| Orthophoniste (*) | 4 | 52 |
| Psychomotricienne (**) | 30 | 416 |
| Kinésithérapeute | 5 | 65 |
| Opticien / Audilab | 3 | 6 |
| Dentiste | 1 | 1 |
| ORL / orthodontie | 7 | 18 |
| Homéopathe | 1 | 2 |
| Diététicienne / nutritionniste | 1 | 4 |
| CRDV | 1 | 9 |
| EMIL | 2 | 10 |
| EMA 25 | 1 | 7 |
| Équicie | 1 | 18 |

(*) suivi extérieur

(**) 4 bilans en psychomotricité

Sur les 32 jeunes présentant des troubles psychiques :

- ✓ 32 ont bénéficié d'un suivi psychiatrique
- ✓ Tous ont eu un entretien individuel avec la psychologue
- ✓ 2 jeunes sont suivis en hospitalisation de jour (HDJ, Discus).

| SOINS INFIRMIERS | NB | NB DE JEUNES |
|---|------|--------------|
| Traitements : | | |
| Psychiatriques (y compris homéo/phyto) | 30 | 23 |
| Gynécologiques | 7 | 7 |
| Rhumes, angines... | 23 | 21 |
| Gastroentérites | 6 | 6 |
| Antalgiques | 490 | 44 |
| Dermatologiques | 13 | 6 |
| Injections | 101 | 3 |
| Vaccinations | 5 | 1 |
| Traumatologie | 96 | 38 |
| Transit | 5 | 4 |
| Infections fongiques / parasitaires | 21 | 1 |
| Passages à l'infirmerie (raison autre que traitement) | 1449 | 49 |
| Accompagnement prise de sang | 8 | 4 |
| Tests antigéniques | 192 | 41 |
| Entretiens infirmiers | 43 | 21 |
| Visites médiatisées | 21 | 1 |

27 jeunes ont eu un traitement médicamenteux régulier (dont 2 uniquement pour une contraception).

24 jeunes et familles ont été accompagnés dans la prise de différents rendez-vous médicaux.

| SANTE PUBLIQUE | MISE EN ŒUVRE DES SOINS EDUCATIFS ET PREVENTIFS (2.2.1 CPOM) | NB DE FAMILLES CONCERNEES | NB DE JEUNES CONCERNES |
|---|--|---------------------------|------------------------|
| Information et prévention individuelle et/ou collective | - Compétences psychosociales : prise de décisions, communication, gestion du stress - Évaluation de la douleur : élaboration d'une fiche avec le RéQua MS | Tous | |
| Éducation pour la santé | - Hygiène des mains / Hygiène corporelle - Nutrition - Contraception | - 6 3 | 11 9 6 |

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

Dans la logique de compensation (2.2 et 2.2.1 – SERAFIN), les professionnels soutiennent l'acquisition et le maintien du maximum d'autonomie des personnes accueillies.

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|---|-----------|----------------|-------------|
| Toilette (hygiène du corps et des cheveux) | 49 | 6 | 0 |
| Hygiène intime (passage aux toilettes, élimination, menstruations...) | 46 | 9 | 0 |
| Entretien du corps (coiffure, rasage, manucure, ...) (*) | 36 | 18 | 0 |
| Habillage (brassières, fermetures, lacets...) | 46 | 9 | 0 |
| Aide à la prise des repas | 49 | 6 | 0 |
| Mobilité (autonomie à la marche) | 55 | 0 | 0 |
| Aide à la communication : | | | |
| - pour comprendre | 41 | 14 | 0 |
| - pour être compris | 43 | 12 | 0 |
| Aide à la gestion du stress | 20 | 33 | 2 |
| Repères spatiaux : | | | |
| - dans l'ESMS | 55 | 0 | 0 |
| - hors ESMS (*) | 36 | 15 | 3 |
| Repères temporels (*) | 45 | 9 | 0 |

(*) un jeune nouvellement admis doit encore être évalué sur ces 3 points.

PRISE DE DECISIONS ADAPTEES, POUR LA SECURITE (2.2.1.4 - SERAFIN)

- ✓ Activités sportives mises en place quotidiennement en soirée afin de libérer les tensions qui peuvent s'accumuler en journée (122 séances avec 8 jeunes maximum) : foot, multi-sports, basket, sports de raquettes, renforcement musculaire, footing, danse, relaxation, balades...
- ✓ Séances de « médiation animale » avec la chienne « Praline » : 16 jeunes ont eu 10 séances de 45 minutes chacun. Suivant les objectifs inscrits dans le PIA du jeune, sont proposées diverses activités : balade, brossage, jeux de balles, parcours, puzzles, dessins, jeux de société, pâte à modeler...

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale (1.1.4.1 CPOM) :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

| TYPE DE REUNION | NB |
|--------------------|-----|
| Élaboration du PIA | 46 |
| Suivi du PIA | 13 |
| Synthèses | 42 |
| TOTAL | 101 |

- ✓ La majorité des PIA sont élaborés au cours du premier trimestre de l'année scolaire. Les synthèses et élaborations non réalisées correspondent aux jeunes ayant quitté l'établissement en cours d'année ou à ceux récemment admis.
- ✓ 100% des jeunes ont participé à leur synthèse, 64% (2021/82%) des familles étaient présentes (2.4.1.1. CPOM). Des restitutions sont faites aux familles absentes.
- ✓ 100% des jeunes ont validé leur PIA ainsi que 100% des familles des mineurs. Concernant les majeurs, c'est avec leur accord que leurs familles sont sollicitées pour validation.
- ✓ En cours d'année, des « suivis de PIA » peuvent être réalisés entre professionnels afin de réajuster l'accompagnement, en fonction des besoins et attentes des jeunes et de leurs représentants légaux.
- ✓ 2 bilans de formation semestriels ont été transmis aux familles et/ou aux majeurs.

Accompagnement éducatif :

| TYPE D'ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF | NOMBRE |
|--|--------|
| Réunions des jeunes sur les Groupes de Vie | 149 |
| Séances individuelles réalisées par les référents éducatifs et référencées dans le PIA | 420 |
| Contacts téléphoniques aux familles à l'initiative du référent | 1249 |
| Mails échangés (familles, partenaires...) (*) | 1371 |
| Rencontres avec les familles au CMPPro (hors temps de synthèses) | 19 |
| Rencontres avec les familles à l'extérieur (hors domicile) | 3 |
| Rencontres avec les familles au domicile | 3 |
| Accompagnements à l'extérieur (RDV administratifs, au PEC, CIO...) | 104 |
| Accompagnements à des RDV médicaux à l'extérieur | 19 |
| TOTAL | 3 337 |

(*) 5 jeunes ont également un cahier de liaison établissement / famille

Accompagnement pédagogique :

Depuis septembre 2022, l'école Saint Pierre de Vaucluse est rattachée au groupe scolaire St Joseph de Maïche. Les 3 classes sont à présent assimilées à une Unité d'Enseignement, avec un poste de coordinatrice.

Les Geva-Sco ont été rédigés pour l'ensemble des jeunes et transmis aux familles. 17 ESS ont été réalisées en 2022.

En concertation avec l'Éducation Nationale et les collèges de secteur, la reprise du projet « Clex » est travaillée avec pour but d'être effectif en 2023 (1.2.1.1. CPOM).

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ELEVE

Niveau scolaire des jeunes accueillis au 31/12 :

| NIVEAU SCOLAIRE DES JEUNES | - 16 ANS | + 16 ANS | TOTAL |
|----------------------------|----------|-----------|-----------|
| Cycle I | 0 | 0 | 0 |
| Cycle II | 5 | 28 | 33 |
| Cycle III | 1 | 14 | 15 |
| Cycle IV | 1 | 0 | 1 |
| Voie professionnelle | 0 | 1 | 1 |
| TOTAL | 7 | 43 | 50 |

Temps de scolarisation en interne dans l'année :

| PERIODES | CLASSE 1 | CLASSE 2 | CLASSE 3 | SCOLARISATION EXTERIEURE (TEMPS INDIVIDUEL) |
|-------------------------|--------------------|-------------------|------------------|---|
| Du 01/01/22 au 06/07/22 | Entre 10h et 18h30 | Entre 3h et 14h | Entre 3h et 14h | Cf. milieu ordinaire |
| NB D'ELEVES | 9 | 16 | 25 | 1 |
| Du 30/08/22 au 31/12/22 | Entre 11h et 18h30 | Entre 3h et 14h00 | Entre 2h et 9h30 | Cf. milieu ordinaire |
| NB D'ELEVES | 10 | 17 | 21 | 2 |

Temps de scolarisation par semaine au 31/12 :

| VOLUME HORAIRE | - DE 16 ANS | + DE 16 ANS | TOTAL |
|----------------|-------------|-------------|---------------|
| 2h à 6h | 0 | 17 | 17 |
| 6h30 à 12h | 0 | 18 | 18 |
| 12h30 à 16h | 4 | 5 | 9 |
| + de 16h | 2 | 1 | 3 |
| TOTAL | 6 | 41 | 47 (*) |

(*) 3 jeunes non comptabilisés : 1 jeune hospitalisée à l'année ; 2 jeunes scolarisés à l'extérieur.

Une jeune a été accompagnée durant l'année par l'intervention d'une professionnelle du Centre Ressources pour Déficiants Visuels des Salins de Bregille (CRDV) à raison de 9 séances d'une demi-journée sur les temps de classe en collaboration avec l'Enseignante de l'UE du CMPPro Vaucluse.

Chaque jeune bénéficie de 3 heures d'Education Physique et Sportive Adaptée hebdomadaires (6 h pour 2 jeunes).

| DIPLOMES ET CERTIFICATIONS OBTENUS | |
|------------------------------------|----------|
| ASSR 1 (*) | 2 |
| ASSR 2 (*) | 1 |
| CFG | 1 |
| CAP Métiers de l'Agriculture | 1 |
| TOTAL | 5 |

(*) la diminution par rapport à 2021 s'explique par : 62% des jeunes ont à ce jour l'ASSR 1 et 58% ont l'ASSR 2.

ACCOMPAGNEMENT POUR PREPARER SA VIE PROFESSIONNELLE

✓ Démarche d'accompagnement à la formation professionnelle en milieu ordinaire (1.2.2.1. CPOM) :

| ACCOMPAGNEMENT A LA FORMATION PROFESSIONNELLE | NB DE JEUNES | ESS | MODES D'ACCOMPAGNEMENT |
|---|--------------|-----|---|
| MFR de Vercel CAP Agricole 2 ^{ème} année | 1 | 1 | Rencontres au CMPPro et aux MFR / contacts par mail et téléphone avec les moniteurs, les maîtres de stage, l'enseignante référente. |
| MFR de Mandeuve 4 ^{ème} EA | 1 | - | Accompagnement quotidien de l'équipe éducative / de la coordinatrice du CMPPro Vaucluse (aide aux devoirs...). |

Accompagnement professionnel :

| REPARTITION DES JEUNES PAR ATELIER PROFESSIONNEL | NOYAU PROJET PROFESSIONNEL DETERMINE ENTRE 12 ET 21H DE FORMATION | DECOUVERTE |
|---|---|------------|
| « Restauration » | 8 | 18 |
| « Opérations Industrielles » | 7 | 11 |
| « Jardins Espaces Verts » | 5 | 19 |
| « Entretien du Linge et des Locaux » | 2 | 19 |
| « Apprentissages Fondamentaux » | 30 | |

Atelier restauration :

- ✓ 627 déjeuners confectionnés
- ✓ 49 convives au restaurant d'application
- ✓ 2 jours d'accueil dans le cadre du partenariat avec le SESSAD de Valdahon
- ✓ 33 demi-journées à l'extérieur : courses pour l'intendance de l'atelier. Travail sur la socialisation, le savoir-être, l'autonomie.
- ✓ Pose du couvert, service à table et rangement avec le cours hôtelier de Besançon à Micropolis (CCAS : 1800 personnes) → 6 jeunes
- ✓ Réalisation des gâteaux d'anniversaire
- ✓ Préparation de buffet salé / sucré :
 - Assemblée Générale de l'AHS-FC → 150 personnes (+ service)
 - Assemblée Générale du Club Alpin Français → 100 personnes
- ✓ Collation pour les CVS → une vingtaine de personnes, 3 fois dans l'année.

Atelier Entretien du Linge et des Locaux :

Depuis septembre, l'atelier évolue dans des locaux totalement réhabilités avec de nouvelles machines professionnelles : la « marche en avant » a été améliorée, le circuit du linge se fait à sens unique.

**Partenariats :**

- ✓ Entretien des bureaux du SESSAD Valdahon : 37 interventions → 7 jeunes
- ✓ Entretien des chambres à la Maison d'Accueil Sainte Jeanne Antide de Sancey : 2 interventions avec 4 jeunes (partenariat qui se mettra en place de manière régulière en 2023)
- ✓ Entretien de l'appartement en location à Maïche.

Atelier Jardins Espaces Verts :

- ✓ 2 journées « tonte » à l'IME l'Essor → 6 jeunes
- ✓ 5 chantiers de tonte chez les habitants de la Commune.

Atelier Opérations Industrielles :

L'activité « hors les murs » de l'Atelier « Opérations Industrielles » (fiche CPOM 1.2.2.1) se poursuit dans l'entreprise Klaus de Morteau → 11 jeunes sur 33 journées.

| PARTENAIRES | REFERENTIELS METIER |
|--|--|
| Klaus | Conditionnement d'assortiments de chocolats Conditionnement de caramels en étuis Contrôle balance Collage d'étiquettes sur sachets de biscuits, meringues |
| L'Escargot des Châteaux Polissage BRUN | Conditionnement, réalisation de sachets à souder, étiquetage Dépose de vernis sur numéros de série |
| Festival de Musique « Le Hibou et le Chien Blanc » | Fabrication de 6 000 jetons à la découpeuse laser et conditionnement |



Conditionnement à la confiserie KLAUS



Conditionnement des caramels KLAUS



Dépose de vernis sur bijoux Hermès



Gravure laser sur carton



Atelier « Apprentissages Fondamentaux » :

- ✓ En fonction des besoins, attentes et projets de certains jeunes particulièrement en difficulté, l'atelier leur permet de développer de nouvelles connaissances et compétences grâce à des supports techniques et/ou pédagogiques adaptés. Axes de travail : motricité fine, dextérité, concentration, interactions sociales, socialisation, accompagnement et/ou soutien scolaire, travail autour de l'estime de soi/bien-être, mise en application de sa créativité, de son imagination.



RÉPONSE AUX BESOINS POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (2.3.2 - SERAFIN)

Le travail autour de l'habitat inclusif (1.1.1.7 CPOM) se fait par le biais de la location d'un appartement à Maïche mais reste à développer car le recrutement d'un professionnel dédié est toujours en cours. En 2022 :

- ✓ 15 jeunes majeurs ont réalisé 12 soirées : élaboration d'un menu, gestion des quantités, courses, gestion du budget et réalisation d'un repas

- ✓ 2 jeunes y ont passé plusieurs nuits, seul, pour travailler leur autonomie → 15 nuits
- ✓ 2 jeunes du SESSAD Comtois Haut-Doubs en ont également bénéficié → 14 nuits.

REPONSES AUX BESOINS POUR LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (1.3.3.4 - SERAFIN)

En 2022-2023, les référents VAS ont poursuivi le partenariat avec « Rés'ado Haut-Doubs » et leur action « Paroles en Tête » : une infirmière et une psychologue interviennent pour animer en petits groupes des débats autour de thèmes sur les questions de la santé, de la citoyenneté, etc. Les échanges se font avec l'appui de panneaux et de fiches présentant des saynètes de la vie quotidienne qui peuvent ensuite inviter à la discussion. 4 séances → 32 jeunes.

2023 sera marquée par une nouvelle campagne de formation VAS pour les professionnels afin de renforcer l'équipe de référents.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT A ET SUR SON ENVIRONNEMENT :

| SORTIES LOISIRS – CULTURE – SPORT (2.6.1 CPOM) | NB DE JEUNES | NB DE SORTIES |
|--|---------------------|----------------------|
| Lieux touristiques / Monuments / Marchés festifs / Expositions | 43 | 10 |
| Commerces | 43 | 22 |
| Bibliothèque / Médiathèque / Ludothèque | 28 | 10 |
| Spectacles / Concerts / Cinéma | 43 | 6 |
| Bowling / Patinoire / Piscine (*) | 36 | 13 |
| Promenades / Pique-niques | 48 | 33 |
| Habilités sociales (restaurant...) / Sorties en autonomie | 43 | 10 |
| Europa-Park (avec 14 jeunes de l'IME l'Éveil) | 42 | 1 |
| TOTAL | | 105 |

(*) *Celles-ci concernent les sorties piscine en dehors des séances d'EPSA.*

| CAMPS (2.6.1.2 CPOM) | NB DE JEUNES | NB DE JOURS |
|-----------------------------|---------------------|--------------------|
| Ouhans | 11 | 4 |
| La Réunion | 1 | 11 |
| Munchhausen | 10 | 4 |
| Vaucluse | 10 | 2 |
| Noidans-le-Ferroux | 9 | 3 |
| Marseille | 10 | 4 |
| TOTAL | 51 | 28 |

- ✓ Sorties et activités des groupes de vie : piscine, marche à la frontale, croisière sur le Doubs, cinéma, Fête de la Musique, Europa Park, Musée des Maisons Comtoises, Citadelle de Besançon, Ferme des Lamas, bowling, laser game, accrobranche, pêche, randonnées, marchés de Noël, soirée « spectacle », soirée « jeux de société », soirée « musique » (intervention d'un accordéoniste), fête de Noël à Laviron, initiation aux graffitis, institut de beauté, restaurants, sorties en autonomie pour les majeurs à Besançon, Maïche, etc. → tous les jeunes.
- ✓ Le camp à Marseille fut l'occasion, entre autres, de sensibiliser les jeunes à la fragilité de l'écosystème en les associant au ramassage de déchets avec les éco-gardes du Parc National des Calanques.



Opération de sensibilisation et ramassage de déchets dans le Parc National des Calanques

- ✓ Du 29 avril au 8 mai : dans le cadre du sport partagé, un jeune du CMPPro Vaucluse a fait équipe avec 1 jeune de l'IME l'Éveil et 2 collégiens de Frasné lors du championnat de France UNSS de raid à l'île de la Réunion. La compétition a rassemblé près de 250 jeunes venus de toute la France. Toutes les épreuves ont été réalisées en pleine nature, de jour comme de nuit : course d'orientation, canoë en eaux vives, VTT, trail. Hébergés en camping ou en bivouac, ce fût également pour eux l'occasion de visiter l'île (refuge pour tortues marines, volcan, marché, etc.).



Championnat de France UNSS de raid à l'île de la Réunion

- ✓ Le 28 juin s'est tenue l'Assemblée Générale de l'AHS-FC au sein du CMPro Vaucluse. Ce fût également l'occasion d'inaugurer le terrain multisport et de remercier les financeurs. Outre l'accueil, la préparation des mets et le service, l'ensemble des jeunes a pu s'affronter tout l'après-midi dans des petits jeux sportifs.



Assemblée générale de l'AHS-FC et inauguration du terrain multisports

- ✓ Fête du 13 juillet : soirée concert avec petite restauration : toutes les familles ainsi que les habitants de la commune ont été conviés. 6 jeunes de l'IME l'Éveil ont également fait le déplacement
- ✓ Portes Ouvertes ESAT Étalans → 38 jeunes
- ✓ Activités sportives : Sport partagé :
 - 7 journées avec les collèges de Pontarlier et Frasné ainsi que les IME de Montfort et l'Éveil : escalade, Bad-Ten, Run and bike, multiactivités, randonnée, paddle, canoë, course d'orientation. Les collégiens sont « guides » pour ceux du CMPro Vaucluse → 18 jeunes
 - Raid Handi-Forts → 2 jeunes en équipe avec des collégiens de Pierrefontaine-les-Varans
 - 3 compétitions UNSS académiques → 12 jeunes
 - 1 journée omnisport organisée par les étudiants de l'UFR STAPS → 14 jeunes
 - 1 rencontre football encadrée par les U15 de l'US Les Écorces : les jeunes ont suivi l'entraînement avec ceux du club → 15 jeunes
 - 1 journée Handi-foot (club de Valdahon-Vercel) → 8 jeunes
 - Trail « Octobre Rose » → 7 jeunes.



Dans le cadre des séances d'EPSA, 13 jeunes ont une séance de piscine hebdomadaire.



Sport partagé : raid Handi-Forts - Journée « bleue » - escalade.

- ✓ Projets pédagogiques :
 - Exposition photo « Himalaya(s) » et rencontre avec leur auteur, M. Noël Jeannot → 6 jeunes
 - Les rendez-vous du Comté : visite d'une fruitière et d'une ferme → 7 jeunes
 - Participation au Festival des 60 ans du Cinéma de Charmoille : les classes ont été sollicitées, comme les autres établissements scolaires du secteur, pour créer une œuvre en lien avec le cinéma. Elle a ensuite été exposée. L'ensemble des jeunes ont également pu assister à la projection d'un film → 43 jeunes.
- ✓ Poursuite du partenariat avec l'association « Écartis d'arts » pour la relecture de documents en « Facile à Lire et à Comprendre »
- ✓ Projet de tournage de documentaire sur « *Le monde du travail quand on est un jeune et en situation de handicap* » en collaboration avec l'APARR et M. Brischoux, réalisateur : après avoir été formée aux techniques de tournage, une équipe de 8 jeunes a participé durant 2 semaines au tournage du documentaire, avec, face caméra, 4 de leurs camarades majeurs. Le montage devrait être finalisé début 2023.



Les rendez-vous du Comté



Œuvre réalisée pour les 60 ans du cinéma de Charmoille



Extrait du documentaire écrit et réalisé avec les jeunes

- ✓ Présentation de l'activité et visite de l'établissement à 11 jeunes accompagnés de leur famille :
 - Une admission actée dans l'année pour l'une d'entre eux
 - 3 jeunes l'ont visité avec leur famille et/ou leur éducateur en prévision d'un stage.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ Comme chaque début d'année scolaire, les groupes de vie ont procédé à l'élection des 2 délégués de leur groupe. 3 CVS ont eu lieu avec les représentants des familles (2.4.1.1. CPOM)
- ✓ Avec une moyenne de 70 « posts » par an, le blog du CMPro Vaucluse a comptabilisé près de 6 000 visites en 2022
- ✓ 11 « Commissions Menus » en présence du cuisinier, d'un représentant de « Calitéo » en lien avec une diététicienne, et d'un jeune représentant de chaque groupe
- ✓ Temps de parole hebdomadaire pour chaque groupe de vie, en présence des éducateurs et de l'ensemble des jeunes du groupe.

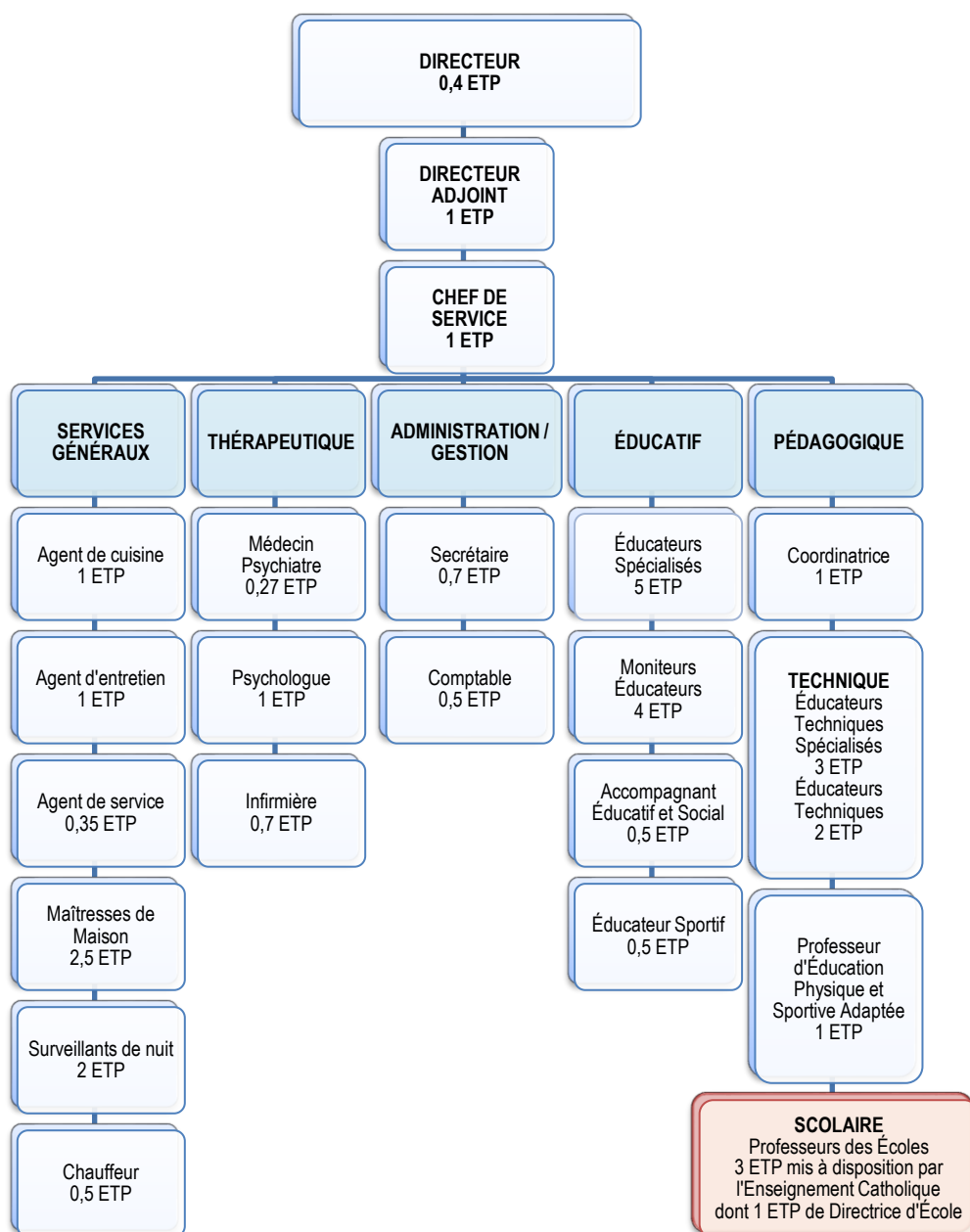
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

Il est de 29,92 ETP (33 personnes), à cela s'ajoutent 3 ETP d'enseignants. Cf. organigramme en page suivante.

Aucune évolution entre 2021 et 2022.

| MOUVEMENTS | SORTIES | EMBAUCHES |
|-------------------|----------|-----------|
| Direction | 0 | 1 |
| Éducatif | 1 | 1 |
| Thérapeutique | 0 | 1 |
| Services Généraux | 1 | 1 |
| TOTAL | 2 | 4 |

ORGANIGRAMME DU CMPRO VAUCLUSE (3.2.2.1 CPOM)

III.4.b. Formations / Analyse de la pratique :

| FORMATIONS | NB DE SALARIES |
|---|----------------|
| APP - AES – accompagnement VAE | 1 |
| SST Formation initiale | 1 |
| SIFCO - Excel Maîtrise | 1 |
| Equipier de première intervention | 30 |
| Analyse de la pratique | 24 |
| Prévention des risques routiers sur piste glissante | 9 |
| Troubles psychiques de l'enfant et de l'adolescent | 3 |
| De l'agitation à l'apaisement, comment s'adresser au corps ? | 1 |
| APF - Handicap psychique | 11 |
| AFGSU (Formation aux gestes et soins d'urgence) - Niveau 2 | 1 |
| Formation Maître d'Apprentissage | 1 |
| IRTS-DEIS | 1 |
| Entretiens professionnels | 2 |
| RéQua MS - Qualité et sécurité de la prise en charge médicamenteuse | 2 |
| MAC SST | 3 |

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Accompagnement avec le RéQua-MS :

| TEMPS DE TRAVAIL EN PRESENTIEL OU EN VISIO | NOMBRE |
|---|-----------|
| Actualisation du PACQ | 3 |
| Circuit du médicament / Evènement Indésirable | 3 |
| Comportement problème | 1 |
| Campagne régionale : enquête de satisfaction des jeunes | 1 |
| Plan Bleu / Gestion de crise | 2 |
| Gestion documentaire | 1 |
| Stratégie d'auto-évaluation | 2 |
| TOTAL | 13 |

Une Information Préoccupante (IP) a été signalée et travaillée avec la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) du Territoire de Belfort.

Lors du 3^{ème} trimestre, un travail a été engagé autour de la déclaration des Événements Indésirables (EI) afin d'en améliorer sa gestion, son analyse et sa traçabilité, avec comme objectif majeur de renforcer la protection des usagers :

- ✓ Formations dispensées par le ReQuaMS et l'ERAGE auprès de l'ensemble du Personnel
- ✓ Mise en place d'un Groupe de travail.

Ce dispositif de gestion des EI (Procédures de la réception de la fiche EI à la communication du Plan d'Actions – CREX – Tableau de suivi...) sera effectif lors du 1^{er} trimestre 2023.

IV. CONCLUSION

Dans le cadre de la transformation de l'offre, plusieurs temps de travail ont été réalisés autour de l'organisation et la mise en place officiel du Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME) du Haut-Doubs, permettant, dans une logique de parcours scolaire/professionnel à visée inclusive, un accompagnement diversifié, modulable et évolutif.

Les principaux objectifs de 2022 ont été atteints dont :

- ✓ La réhabilitation complète et la mise en conformité de l'atelier « Entretien du linge et des locaux »
- ✓ L'achèvement et la mise en service du terrain multisport
- ✓ La création de nouveaux partenariats et la remobilisation des anciens partenaires qui ont permis :
 - L'externalisation des ateliers professionnels
 - La reprise des stages.

Projets 2023 :

- ✓ Principales actions autour de la « démarche qualité » :
 - Finaliser le Projet d'établissement dans le cadre du DAME
 - Retour, analyse des résultats de l'enquête de satisfaction et élaboration de pistes d'amélioration avec le CVS
 - Mise en place de l'autoévaluation dans le cadre de la démarche d'évaluation en 2024
 - Créer et actualiser les protocoles en intégrant les RBPP
 - Actualisation du plan de gestion de crise
 - Réhabilitation du lieu de vie d'un groupe.
- ✓ Poursuite et développement de l'informatisation et du traitement des données : logiciel usager (DIU), obligations RGPD
- ✓ Accentuer les démarches d'évaluation et de certifications des jeunes : application Wikikap, démarche RSFP.



28 RUE DE LA GARE
25800 VALDAHON
TEL : 03.81.26.07.43
servicepmo.hd@ahs-fc.fr

DIRECTEUR
M. WILLIAM LAVRUT

SERVICE PMO HAUT-DOUBS

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile (SESSAD) |
| DATE D'AUTORISATION | | 03/01/2002 renouvelée en PMO le 02/01/2023 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 01/01/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 47 places en 2022 |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu ordinaire (PMO) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants 0-20 ans, Tous types de déficiences |

L'antenne Haut-Doubs du SESSAD Comtois intègre le CPOM 2018/2023 avec l'ARS.

II. ACTIVITÉ 2022

Jusqu'au 31/12/2022, l'accompagnement en milieu ordinaire des enfants en situation de handicap du Haut-Doubs a été porté par l'antenne Haut-Doubs du SESSAD Comtois.

Comme les années précédentes, cette activité fait l'objet en 2022 d'une présentation consolidée au sein du rapport d'activité du SESSAD Comtois, entité au niveau de laquelle était positionnée l'autorisation d'activité délivrée par l'ARS.

A compter du 01/01/2023, dans le cadre des nouvelles autorisations d'activité et de l'organisation en DAME, cette activité sera intégrée au Rapport d'activité du DAME Haut-Doubs.





DAPEH 25

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif administrativement rattaché au SESSAD Comtois |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Convention cadre pluriannuelle ARS BFC 2020-2022 en date du 16/06/2020 |
| AGREMENT OU HABILITATION | TERRITOIRE D'INTERVENTION | Département du Doubs |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu ordinaire |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Enfants, adolescents et jeunes majeurs de 0 à 21 ans relevant d'une mesure de protection de l'enfance et présentant une situation de handicap |

Autorisé et financé dans le cadre d'une convention pluriannuelle par l'ARS BFC le 16 juin 2020, l'activité du DAPEH 25 a débuté le 2 novembre 2020. Il sera co-financé par le Conseil Départemental du Doubs en janvier 2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de jeunes concernés :

| ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------------------|----------------|-----------|----------------------|----------------|-----------|
| | ENFANTS/ ADOLESCENTS | JEUNES MAJEURS | TOTAL | ENFANTS/ ADOLESCENTS | JEUNES MAJEURS | TOTAL |
| Jeunes en cours de suivi au 01/01/22 (A) | 4 | 1 | 5 | 8 | 0 | 8 |
| Jeunes entrés dans l'année (B) | 16 | 1 | 17 | 12 | 3 | 15 |
| Jeunes sortis dans l'année (C) | 12 | 2 | 14 | 17 | 1 | 18 |
| Jeunes avec une intervention en cours au 31/12/22 (A+B-C) | 8 | 0 | 8 | 3 | 2 | 5 |
| FILE ACTIVE 2022 | 20 | 2 | 22 | 19 | 3 | 23 |
| DUREE MOYENNE DE L'ACCOMPAGNEMENT DES SORTANTS | 4 mois 1/2 | | | 5 mois 1/2 | | |

II.1.b. Profil des jeunes accompagnés :

La présentation de l'activité du DAPEH repose sur l'ensemble des jeunes de la file active de 2022 soit 23 jeunes

RÉPARTITION PAR AGE ET PAR SEXE (À L'ADMISSION)

| REPARTITION AGE ET SEXE | DE 0 A 3 ANS | DE 4 A 6 ANS | DE 7 A 10 ANS | DE 11 A 15 ANS | DE 16 A 18 ANS | 18 ANS ET + | TOTAL |
|-------------------------|--------------|--------------|---------------|----------------|----------------|-------------|-----------|
| Garçons | 0 | 5 | 4 | 2 | 2 | 1 | 14 |
| Filles | 1 | 2 | 1 | 2 | 1 | 2 | 9 |
| TOTAL | 1 | 7 | 5 | 4 | 3 | 3 | 23 |
| TAUX EN % | 4.34% | 30.44% | 21.74% | 17.40% | 13.04% | 13.04% | 100% |

La moyenne d'âge est de 10 ans.

TYPE DE HANDICAP

| PATHOLOGIES | NOMBRE |
|---|-----------|
| Personnes avec autisme ou autre TSA | 3 |
| Déficience intellectuelle | 0 |
| Troubles du comportement et de la communication | 2 |
| Troubles psychiques | 9 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 3 |
| Difficultés attentionnelles | 2 |
| Troubles cognitifs | 1 |
| Troubles neurologiques | 1 |
| Personnes sans reconnaissance handicap | 2 |
| TOTAL | 23 |

Le DAPEH intervient majoritairement pour des jeunes porteurs de troubles psychiques ou associés. Peu de diagnostics sont posés, les difficultés repérées sont principalement issues des bilans psychologiques et neuropsychologiques du DAPEH et des partenaires.

MESURE DE PROTECTION

| MESURE DE PROTECTION / PREVENTION | FILE ACTIVE | |
|--|-------------|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure de placement judiciaire internat | 16 | 13 (*) |
| Mesure de placement de type PEAD | 0 | 2 |
| Mesure de placement administratif | 0 | 0 |
| Mesure assistance éducative judiciaire (AEMO) | 0 | 0 |
| Accompagnement service social (volet prévention) | 2 | 5 |
| Contrat jeune majeur (APJM) | 2 | 3 |
| TOTAL | 22 | 23 |

(*) 7 en famille d'accueil, 4 en foyer de l'enfance et 2 au domicile parental en attente de mesure en assistance éducative.

Les jeunes accompagnés ont une mesure judiciaire de protection de l'enfance pour la majorité (15/23).

II.1.c. Répartition géographique des sollicitations :

| REPARTITION DES SOLLICITATIONS (EN NOMBRE) | BESANÇON/PONTARLIER | MONTBELIARD | TOTAL |
|---|---------------------|-------------|-------|
| Participation au GTO | 2 | 7 | 9 |
| Sollicitations du DAPEH au GTO | 2 | 3 | 5 |
| Saisines directes | 10 | 2 | 12 |
| TOTAL DES SOLLICITATIONS | 17 | | |

Les sollicitations du DAPEH 25 se répartissent comme suit :

- ✓ PEC Besançon : 3 dont 1 saisine directe => aucune situation activée, le DAPEH reste en veille
- ✓ PEC Montbéliard : 3 via le GTO
- ✓ Les structures protection de l'enfance :
 - PE2A ADDSEA (SAJ 25 Besançon) : 1 saisine directe
 - CE Grange la Dame Montbéliard : 1 saisine directe
 - MECS Villa des Roses Montbéliard : 1 saisine directe => situation non activée, le DAPEH reste en veille.
- ✓ Les acteurs de prévention :
 - CMS/PAMO Pontarlier et Maiche : 7 saisines directes.
- ✓ Les services médico-sociaux :
 - SESSAD Comtois AHSD-FC Valdahon : 1.

Le fonctionnement de l'instance GTO sur le secteur de Besançon/Pontarlier est en cours de réflexion. La cheffe de projet est présente à chaque GTO à Montbéliard au cours duquel le DAPEH peut être sollicité (7 instances en 2022).

Afin d'améliorer la fluidité du recours au dispositif et les délais de mise en œuvre, le DAPEH peut dorénavant être saisi directement avec une fiche saisine hors GTO classique. Validée lors du comité technique en mai 2021, cette décision a été réaffirmée lors du comité technique restreint du 14/12/2022 en présence de l'ARS et du CD25.

II.1.d. Sollicitations en attente :

Au 31/12, le DAPEH 25 est sollicité pour 2 nouvelles situations à instruire dès 2023 dans l'attente d'une réunion partenariale programmée début janvier avec le PAMO de Pontarlier (volet prévention). Toutefois, nous notons une baisse significative des sollicitations en fin d'année qui nécessitait une rencontre avec l'ARS et le CD 25.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

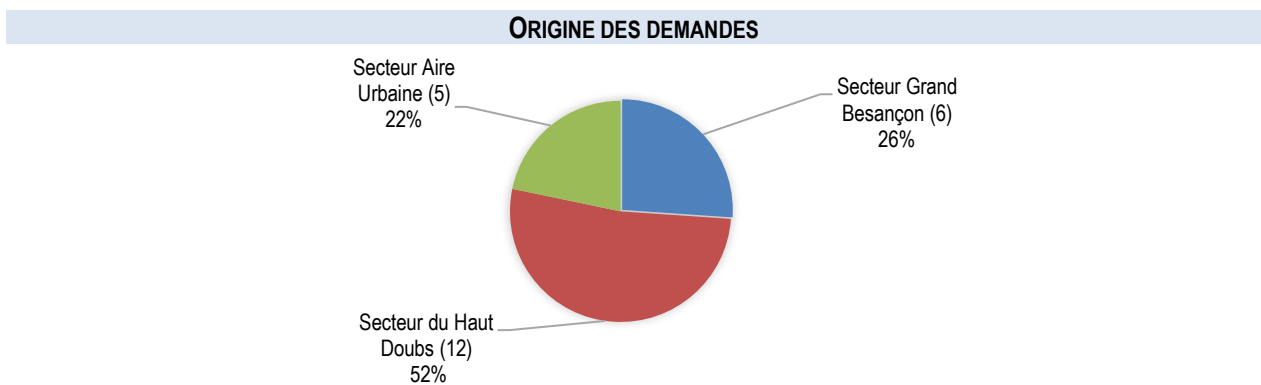
II.2.a. Nature des demandes/prestations :

Dans le cadre de ses missions, le DAPEH 25 intervient comme suit :

| PRESTATIONS | NBRE D'ENFANTS |
|--|----------------|
| Observation et évaluation des besoins de l'enfant dans la dynamique familiale ou en structures d'accueil | 23 |
| Interventions directes auprès de l'enfant | 23 |
| Soutien à la famille, la famille d'accueil, l'école, la structure d'accueil | 15 |
| Observation/bilan neuropsychologique | 9 |
| Travail autour du syndrome post traumatique (EMDR) | 1 |
| Guidance parentale | 13 |
| Travail de partenariat, coordination des actions autour du projet du jeune | 23 |
| Liens avec les structures de soin positionnées ou à venir | 14 |
| Recherche de lieux de répit, de relais pour la famille/famille d'accueil | 7 |
| Recherche de lieux d'hébergement adapté | 4 |

II.2.b. Bilan des accompagnements :

9 filles et 14 garçons âgés de 2,5 ans à 18 ans.



Situations Protection de l'enfance/Prévention à la saisine :

- ✓ 15 mesures en assistance éducative (7 en famille d'accueil, 4 en foyer de l'enfance, 2 en PEAD et 2 chez les parents en attente de mesure)
- ✓ 1 jeune a un suivi PJJ
- ✓ 5 situations sur le volet prévention
- ✓ 3 jeunes bénéficient d'un APJM.

Situations Handicap à la saisine :

- ✓ 4 IME dont 2 enfants en UEMA
- ✓ 3 SESSAD
- ✓ 1 DITEP
- ✓ 5 enfants ont un suivi au CAMSP en attente d'orientation
- ✓ 10 sont en attente d'une orientation MDPH (SESSAD, IME, DITEP, foyers, SAVS, SAMSAH...).

Scolarité/Projet professionnel :

- ✓ 2 enfants sont en UEMA
- ✓ 2 en CLEX primaire
- ✓ 3 en ULIS
- ✓ 1 en SEGPA

- ✓ 7 en milieu ordinaire dont 2 avec AESH
- ✓ 2 en crèche
- ✓ 1 en lycée professionnel (CAP restauration)
- ✓ 1 en situation professionnelle
- ✓ 4 jeunes n'ont pas de scolarisation dont 3 jeunes majeures.

Soins :

- ✓ 12 enfants ont 1 suivi psychologique (Unité du psychotraumatisme, CGI, HDJ, DISCUS, suivi en libéral, URPS Héricourt)
- ✓ 3 sont en attente d'un suivi
- ✓ 8 n'ont aucun suivi.

3 jeunes sont suivis par l'EMIL (Equipe Mobile de pédopsychiatrie).

Situations suivies et sorties en 2022 : 18 :

- ✓ 13 jeunes ont été suivis 6 mois :
 - Pour 11 jeunes, une solution d'accompagnement adaptée aux besoins spécifiques a été trouvée ou poursuivie avec passage de relais aux partenaires
 - 2 sont en attente d'orientation en IME avec internat.
- ✓ 2 jeunes ont été suivis 9 mois :
 - En accord avec le PEC + IME, besoin de sécuriser la rentrée en CLEX pour un enfant de 7 ans bénéficiant d'un PEAD chez son papa
 - En accord avec le PEC, le lieu de soin et les membres du GTO de Montbéliard, besoin de sécuriser la sortie de l'hôpital d'une jeune majeure avec mise en place d'un suivi thérapeutique, accompagnement au projet professionnel avec recherche d'hébergement autonome et adapté.
- ✓ 3 jeunes ont été accompagnés entre 2 semaines et 1 mois ½ :
 - 1 enfant de 6 ans a été orienté en IME
 - 2 jeunes de 10 et 16 ans accompagnés respectivement par une MECS et la VAGA en PEAD ont mal vécu l'intervention du DAPEH.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

Au terme de 2 années d'expérience, les modalités de saisine et d'intervention ont été réfléchies en équipe pluridisciplinaire et proposées pour validation au comité technique :

- ✓ Saisine du DAPEH 25 dans le cadre du GTO de Montbéliard ou directement via une fiche saisine nouvellement élaborée, présentée et validée par les acteurs de la protection de l'enfance en séance
- ✓ Etude de la situation en équipe avec nomination des professionnelles
- ✓ Réunion partenariale avec l'ensemble des partenaires positionnés autour du projet de l'enfant afin d'affiner et coordonner la demande d'intervention
 - Temps d'observation/évaluation avec le jeune, sa famille, famille d'accueil, partenaires pendant 4 à 6 semaines pour définir les besoins de l'enfant, de la famille et des partenaires selon les points suivants :
 - Recueil d'informations auprès de l'enfant, parents, famille d'accueil des partenaires (Passage de Vineland, grille des éléments du quotidien...)
 - Observations directes auprès de l'enfant dans tous ses lieux de vie
- ✓ Synthèse Post Evaluation (SPE) en équipe pluridisciplinaire afin de formaliser les objectifs d'intervention au cours de la période définie
- ✓ Expertise, appui technique en co-construction avec l'équipe de la structure originaire de la demande
- ✓ Envoi de la SPE au demandeur
- ✓ Rédaction du bilan au terme des 6 mois avec préconisations d'accompagnement élaborées en réunion de travail

- ✓ Restitution du bilan au jeune, sa famille et à l'ensemble des partenaires en réunion organisée par la cheffe de projet
- ✓ Evaluation et décision de la poursuite des interventions : prolongation des objectifs, ajustements, difficultés rencontrées...
- ✓ Envoi du bilan aux partenaires + MDPH pour apporter davantage d'éléments utiles à l'étude des orientations.

III.2. PRESENTATION DES PRESTATIONS REALISEES A PARTIR DE LA NOMENCLATURE SERAFIN PH :

Formée à l'utilisation de la nomenclature SERAFIN PH, l'équipe pluridisciplinaire du DAPEH 25 recense quotidiennement les prestations apportées répondant aux besoins du jeune.

| SOINS | | AUTONOMIE | | PARTICIPATION SOCIALE | | COORDINATION RENFORCEE | |
|--------------------------------------|-----|--|----|--|-----|---|-----|
| 2.1.1.3 Prestations des psychologues | 478 | 2.2.1.1. Accompagnements pour la vie quotidienne | 24 | 2.3.1. Accompagnements pour exercer ses droits | 69 | 2.4 Prestations de coordination renforcée pour la cohérence du parcours | 244 |
| | | 2.2.1.2. Accompagnements pour la communication et les relations avec autrui | 45 | 2.3.2. Accompagnements au logement | 9 | | |
| | | 2.2.1.3. Accompagnements pour prendre des décisions adaptées et pour la sécurité | 14 | 2.3.3. Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux | 73 | | |
| | | | | 2.3.4. Accompagnements pour participer à la vie sociale | 121 | | |
| | | | | 2.3.5. Accompagnements en matière de ressources et d'autogestion | 7 | | |

III.2.a. Réponse aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

La spécificité du DAPEH repose sur des interventions directes auprès de l'enfant dans tous ses lieux de vie, dans les familles et auprès des professionnels.

Ainsi, les 2 psychologues rencontrent de façon quasi systématique les jeunes.

Cela représente 30 interventions directes pour 13 enfants. Il est important de veiller à ne pas multiplier les intervenants générant souvent confusion et anxiété.

Le travail d'entretien systémique, de guidance parentale fait partie du travail réalisé par les psychologues. Retracer l'histoire de vie de 2 jeunes frères placés en présence des 2 parents a été un élément marquant de cette année. Ainsi, 31 rencontres ont été suivies séparément avec les parents. L'album de vie accompagné d'un courrier rédigé par les parents leur a été remis au DAPEH.

Pour 3 enfants, les assistantes familiales ont été accompagnées par les psychologues. Cela consiste à assurer une sensibilisation aux troubles manifestés, à recueillir leur parole quant aux besoins repérés.

La neuropsychologue a rencontré 9 enfants pour évaluer leurs compétences d'adaptation, la relation à l'autre, le repérage visio spatial, les capacités attentionnelles, d'organisation, de gestion émotionnelle. La professionnelle peut aussi proposer des exercices psycho corporels, des activités de loisirs pour remobiliser et renforcer positivement les comportements des jeunes. Ainsi, elle a rencontré :

- ✓ 4 enfants sur des temps d'observation en sortie, à l'école, au domicile, dans les lieux de loisirs
- ✓ 2 enfants lors d'observation avec mise en place d'outils spécifiques
- ✓ 3 enfants ont bénéficié d'un bilan neuropsychologique représentant 6 interventions pour chacun d'entre eux (2 à l'école et 1 en DITEP).

III.2.b. Réponse aux besoins en matière d'autonomie :

- ✓ 6 enfants ont été accompagnés dans les actes de la vie quotidienne (2.2.1.1) : 24 interventions dans le domaine de l'alimentation avec des observations lors de temps de repas au restaurant, en famille, au périscolaire rendant compte de l'autonomie du jeune à table (utilisation des couverts, posture, comportement, conduite alimentaire, accepte de goûter, de partager...) ainsi qu'au niveau de l'hygiène via les éléments du quotidien recensés avec la famille/ESSMS (lavage des mains avant le repas, brossage de dents, douche...).

- ✓ 12 enfants ont été accompagnés pour la communication et la relation à l'autre (2.2.1.2) : 45 interventions. Cela consiste à co-construire avec le jeune des outils de repérage spatio-temporels et les installer au domicile des parents, en famille d'accueil, dans les pièces communes ou dans sa chambre...



III.2.c. Réponse aux besoins en matière de participation sociale :

- ✓ En cohérence avec les projets personnalisés des jeunes et les Projets Pour l'Enfant, les éducatrices assurent une coordination avec l'ensemble des acteurs dans un souci de co-construction du projet global (2.3.1.1). Ainsi, les professionnelles ont participé à 244 temps de coordination renforcée pour la cohérence du parcours (2.4) dans les ESSMS, PEC, CMS, à l'école, en ESS, service de soin, service de droit commun, secteur du travail en milieu ordinaire ou protégé...

En 2022, le DAPEH a accompagné 5 jeunes majeurs ou proches de la majorité. Ainsi, le travail est principalement axé autour des accompagnements pour rechercher et vivre dans un logement (2.3.2.1), pour accomplir les tâches domestiques (2.3.2.2) mais aussi accompagnement aux commissions SIAO, visite de maisons relais, de chambre au FJT, auberge de jeunesse, contact avec le CCAS...

Préparer sa vie professionnelle (2.3.3.2) pour 2 jeunes (19 interventions) dont 17 pour 1 jeune concernant l'accompagnement à des temps de bénévolat dans un refuge de chats en lien avec son projet d'orientation professionnelle, RV Mission Locale, service PAS, DAQ, chantiers d'insertion, Pôle Emploi...



Bénévolat à Chat Dow

Les prestations en matière d'accompagnement pour mener une vie d'élève (2.3.3.1) concernent des interventions pour 10 jeunes en milieu scolaire pour observer /évaluer le comportement, la relation aux autres, proposer des aménagements de l'environnement et des outils d'apprentissage.

- ✓ L'accompagnement de la vie familiale, affective et sexuelle (2.3.3.5) pour 9 jeunes => rencontres famille autour de la parentalité, entretien psycho éducatif autour de l'histoire du jeune et son avenir, information autour de la sexualité et notamment du consentement avec 1 jeune de 16 ans.
- ✓ Les accompagnements pour participer à la vie sociale (2.3.4), le lien avec la famille d'accueil (11 enfants) et la participation aux activités sociales de loisirs (13 enfants) => temps de jeux pour travailler le respect des règles, la gestion de la frustration, les émotions, les habiletés sociales et valoriser, gratifier l'enfant.



Sortie au Dino Zoo



Escalade « Aux Ateliers »

- ✓ Les accompagnements en matière de ressources et d'autogestion (2.3.5) :
 - L'ouverture des droits (3 APJM) => dossier MDPH pour RQTH, AAH, ouverture compte bancaire, carte identité, assurance habitation, ligne EDF, recensement...
 - L'autonomie dans la gestion des ressources (2 jeunes) => adéquation entre la liste de course et le budget, conseils dans la gestion budgétaire, évaluation des besoins...
 - Information, conseil et mise en œuvre des mesures de protection des adultes (3 jeunes) => constitution du dossier de demande tutelle/curatelle, accompagnement auprès d'un expert psychiatre ...

A cela s'ajoutent :

- ✓ Les transports liés aux prestations de soins, à l'autonomie et la participation sociale (3.2.4) pour 14 enfants => accompagnements aux RV médicaux, CMP et transports assurés par les professionnelles pour un repas éducatif, une activité ludique, faire des courses, une randonnée... Ces temps privilégiés sont souvent propices à l'expression de paroles intimes.
- ✓ Les éducatrices accompagnent l'ensemble des jeunes suivis, participent à des entretiens psychoéducatifs avec l'enfant, la famille de manière conjointe ou séparée et apportent un appui, un éclairage aux assistants familiaux qui accueillent le jeune à son domicile.
- ✓ En équipe pluridisciplinaire, rencontres régulières autour de points, SPE, bilans de fin d'intervention, réunions partenariales et restitutions des bilans DAPEH aux parents et partenaires.

III.3. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le travail de communication s'est poursuivi :

- ✓ Présentation du DAPEH à 14 partenaires (MECS, C 360, PE2A, PMI Omans, DTSHB...)
- ✓ Participation au groupe de travail enfant/adolescents organisé par la PTSM de l'Aire Urbaine
- ✓ Rencontre avec Mme Lime-Vieille, vice-présidente du Conseil Départemental du Doubs
- ✓ Organisation d'une journée de rencontre inter-dispositifs à Montferrand-le-Château. Présence de 8 Dispositifs d'Appui Protection de l'Enfance Handicap
- ✓ Participation à la séance plénière (interview filmée) et tenue d'un stand dans le cadre du Contrat Territorial de Santé Mentale du Doubs (CTSM).
- ✓ Participation à la table ronde de la journée d'étude « Osons ! la co-construction d'une société inclusive » organisée par le CREA1 Bourgogne Franche-Comté.



Tenue d'un stand dans le cadre du CTSM du Doubs



Journée d'étude
« Osons ! la co-construction d'une société inclusive » (CREAI BFC)

III.4. MOYENS HUMAINS :

L'équipe pluridisciplinaire du DAPEH est composée de professionnelles permanentes de l'AHS-FC et de l'ADDSEA :

| POSTE | RATTACHEMENT | ETP AUTORISES | ETP POURVUS AU 31/12/2022 |
|----------------------------|--------------|---------------|---------------------------|
| Direction - Chef de projet | AHS-FC | 0,5 | 1 |
| Educateur spécialisé | AHS-FC | 2 | 2 (*) |
| Educateur spécialisé | ADDSEA | 0,7 | 0,7 |
| Psychologue | AHS-FC | 0,3 | 0,3 |
| Psychologue | ADDSEA | 0,5 | 0,5 |
| Neuropsychologue | AHS-FC | 0,5 | 0,5 |
| Médecin pédopsychiatre | | 0,25 | Poste à pourvoir |
| Secrétaire | AHS-FC | 0,10 | mutualisée avec EMA 25 |
| TOTAL | | 4,85 | 4,60 |

(*) 2 postes pourvus dont 1 en CDD de 6 mois (fin en février 2023)

Initiée en 2021, une réflexion est menée conjointement avec le CHU et la PTSM sur le recrutement d'un IDE à 0,50 ETP.

III.4.a. Formations, conférences, journées d'études suivies :

| FORMATIONS | NOMBRE DE SALAIRES |
|---|--------------------|
| Sensibilisation aux troubles du Spectre Autistique avec l'EMA | 6 |
| Sensibilisation protection de l'Enfance | 6 |
| Webinaire « Apprendre à mener un entretien d'embauche » | 1 |
| Approche systémique (4 jours) | 6 |
| Webinaire « Insertion professionnelle des jeunes en situation de handicap » | 1 |
| Vie Affective et Sexuelle | 1 |

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Le Comité Technique s'est réuni 2 fois (en mars et décembre).

Suite à la baisse significative des sollicitations en fin d'année, le comité technique restreint (ARS et CD 25) a été invité le 14 décembre pour évoquer les perspectives et les leviers d'action pour l'année à venir.

IV. CONCLUSION

Au terme de 2 années de fonctionnement, l'implication, l'engagement, la réactivité et la qualité des accompagnements sont reconnus par l'ensemble des partenaires. Nous tenons à féliciter les professionnelles du DAPEH.

Au niveau des jeunes accompagnés :

- ✓ Ajustements des modalités d'intervention auprès des jeunes accompagnés avec une période d'observation de 4 à 6 semaines
- ✓ Accompagnement et passage de relais pour éviter tout risque de rupture lors de situation complexe.

Au niveau des coopérations institutionnelles :

- ✓ Elaboration de la fiche saisine directe
- ✓ Poursuite du travail de communication auprès des partenaires
- ✓ Participation à la Communauté 360.

Cependant, il est nécessaire de garantir une activité stable avec davantage de sollicitations.

Les enjeux pour 2023 :

- ✓ Remobiliser tous les partenaires de la Protection de l'Enfance / Prévention et du médico-social
- ✓ Réunir le CoPil en juin 2023
- ✓ Proposer une formation systématique et large destinée aux familles d'accueil
- ✓ Participer aux commissions d'harmonisation à la MDPH pour apporter une expertise complémentaire.



EMAS DU DOUBS
 15 AVENUE DENFERT ROCHEREAU – 25000 BESANÇON
 TÉL : 03.81.65.44.52
emas25@ahs-fc.fr



DIRECTEURS :

M. LYLIAN LEUBA

EMAS AIRE URBAINE – NORD FRANCHE-COMTE
 27 BIS RUE SAINT GEORGES - 25200 MONTBELIARD
 TÉL : 03.81.99.37.05
emas.aunfc@ahs-fc.fr

M. CEDRIC LEMAITRE

EMAS 25 ET EMAS AU-NFC

I. PRÉSENTATION

| CATEGORIE D'ÉTABLISSEMENT OU SERVICE | | EMAS AU-NFC | EMAS 25 |
|--|----------------------------|--|---|
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Mail ARS du 25/02/2021 | Mail ARS du 26/02/2021 |
| AGREMENT OU HABILITATION | TERRITOIRE D'INTERVENTION | Aire Urbaine Nord Franche-Comté (secteur Belfort-Montbéliard hors Héricourt) | Département du Doubs hors Aire Urbaine |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestations en milieu scolaire | |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Elèves en situation de handicap, suspecté ou avéré | |

Les Equipes Mobiles d'Appui à la scolarisation du Doubs (EMAS25) et de l'Aire Urbaine Nord Franche Comté (EMAS AU-NFC) sont rattachées administrativement au SESSAD Comtois. Elles ont pour objectif d'améliorer la scolarité des enfants en situation de handicap par l'apport d'expertise et de ressources de professionnels médico-sociaux auprès des professionnels de l'Education Nationale. Elles travaillent sous la forme de prestations indirectes, sans intervention directe auprès des enfants.

L'EMAS AU-NFC a été créée en octobre 2019 sous forme d'« équipe mobile préfiguratrice » issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, l'Adapei 90 et la Fondation Arc-en-Ciel. Elle a été confirmée et renforcée en avril 2021.

L'EMAS 25 a été créée en septembre 2021. Elle est issue d'un partenariat conventionné entre l'AHS-FC, la Fondation Pluriel, l'ADDSEA et l'APF.

Ce dispositif s'adresse à la communauté éducative des établissements d'enseignement publics ou privés, scolarisant, en 1er ou 2nd degré, des élèves en situation de handicap suspecté ou avéré, quel qu'il soit. Il intervient en 2ème intention après recours aux dispositifs internes à l'Education Nationale.

Les interventions des équipes pluridisciplinaires se déroulent sur site scolaire et ont pour finalité de contribuer à :

- ✓ Améliorer la qualité de l'accompagnement des élèves dans le cadre de leur scolarité
- ✓ Sensibiliser les équipes pédagogiques aux différents types de handicaps ou troubles afin qu'elles puissent repérer ce qui fait obstacle aux apprentissages et adapter leurs approches
- ✓ Favoriser l'articulation entre les différents partenaires et acteurs de terrain
- ✓ Informer et soutenir les parents pour la réalisation d'une scolarisation adaptée à leur enfant.

Les principales missions des EMAS sont les suivantes :

- ✓ Conseil et sensibilisation des professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap
- ✓ Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap
- ✓ Aide à la gestion de situations complexes et co-construction de réponses
- ✓ Mobilisation de dispositifs permettant le maintien de la scolarisation
- ✓ Liens avec la MDPH et le secteur médico-social.

L'activité des EMAS présentée ici reprend l'ensemble des données de recensement de l'outil élaboré par l'ARS.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de saisines :

| SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12 | | EMAS AU-NFC | EMAS25 |
|-----------------------------------|--|-------------|--------|
| Total des saisines | | 48 | 34 |
| Nombre d'élèves concernés | | 46 | 32 |

| SAISINES REÇUES DU 01/01 AU 31/12 | | EMAS AU-NFC | EMAS25 |
|-----------------------------------|--|-------------|--------|
| REPARTITION DES DEMANDES | | | |
| Ecoles maternelles | | 13 | 9 |
| Ecoles primaires | | 25 | 11 |
| Collèges | | 9 | 12 |
| Lycées | | 1 | 2 |

L'EMAS AU-NFC a reçu 48 saisines pour 46 enfants : nous avons comptabilisé une double saisine pour 2 enfants qui, après les vacances estivales, ont changé d'équipe pédagogique voire d'école, et pour qui le protocole a été quasi repris dans son ensemble. La majorité des saisines émane du primaire, même si les saisines en maternelles ont considérablement augmenté depuis l'année dernière (3 en 2021 – 10 en 2022). Ainsi le 1^{er} degré reste le demandeur majoritaire des interventions EMAS (79%). Nous avons effectué 3 sensibilisations cette année.

L'EMAS 25 a reçu 34 saisines dont 2 ont fait l'objet d'une action de sensibilisation (TDAH et TSA). 10 saisines débutées en 2021 se sont poursuivies au 1^{er} trimestre 2022. 59% des saisines émanent d'établissements du premier degré. On note une augmentation des demandes des établissements du second degré par rapport à N-1 (41% en 2022 contre 21% en 2021). Au deuxième semestre 2022, les professionnels de l'EMAS ont sollicité des établissements du second degré afin de présenter le dispositif dans le cadre de GPDS notamment. Il semble que l'EMAS 25 soit davantage identifiée par les professionnels de l'éducation nationale du territoire.

II.1.b. Profil des publics :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

| REPARTITION PAR AGE/SEXE FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12 AGE DE L'ÉLÈVE À L'ENTRÉE DANS LE DISPOSITIF | EMAS AU-NFC | | EMAS 25 | |
|---|-----------------|-----------|-----------------|-----------|
| | F | G | F | G |
| | 3/4 ans | 1 | 8 | |
| 5/6 ans | | 11 | 1 | 8 |
| 7/10 ans | 2 | 12 | 1 | 13 |
| 11/15 ans | 2 | 9 | 2 | 13 |
| 16/19 ans | | 1 | 1 | |
| + de 20 ans | | | | |
| TOTAL | 5 | 41 | 5 | 37 |
| MOYENNE D'ÂGE | 8 ans et 6 mois | | 7 ans et 8 mois | |

Pour les deux EMAS, les saisines concernent majoritairement des situations d'élèves masculins (88%). La majorité des saisines concerne des élèves âgés entre 5 et 15 ans.

RÉPARTITION PAR PROFIL D'ÉLÈVES

| DEFICIENCE PRINCIPALE POUR LESQUELLES LES EMAS SONT SOLLICITEES SAISINES DU 01/01 AU 31/12 | EMAS AU-NFC | | EMAS25 | |
|--|-------------|-------|--------|-------|
| | NOMBRE | % | NOMBRE | % |
| Déficiência intellectuelle | | | 1 | 2,3% |
| Troubles du spectre autistique | 9 | 19,5% | 2 | 4,6% |
| Troubles du comportement et de la communication | 20 | 43,5% | 13 | 29,6% |
| Troubles psychiques | 2 | 4,4% | 9 | 20,4% |
| Troubles du langage et des apprentissages | 9 | 19,5% | 8 | 18,1% |
| Déficiences auditives | | | | |
| Déficiences motrices | | | 2 | 4,6% |
| Personnes cérébro-lésées | | | | |
| Personnes polyhandicapées | | | 1 | 2,3% |
| Autre type de déficiences | 2 | 4,4% | 8 | 18,1% |
| Personnes en cours de diagnostic | 4 | 8,7% | | |

Le comité de pilotage de juin a établi qu'il s'agissait bien de caractériser des « profils d'élèves » et non de se baser sur un diagnostic au sens médical du terme.

Pour l'EMAS AU-NFC :

Le profil « troubles du comportement et de la communication » fait toujours l'objet de la majorité des saisines avec plus de 4 élèves sur 10. Vient ensuite la famille des troubles neurodéveloppementaux (TND) pour 39% des interventions.

Pour l'EMAS 25 :

Le profil des élèves a été renseigné par les professionnels psychologues à partir des éléments médicaux, de bilans et de leurs observations. Les élèves pour lesquels l'EMAS est sollicité sont majoritairement des enfants qui présentent de troubles du comportement, des troubles psychiques, des troubles du langage et des apprentissages. Pour un cinquième des saisines, le profil de l'élève n'a pas pu être déterminé par manque d'éléments (autre type de déficience).

RÉPARTITION PAR LIEU D'INTERVENTION

| NOMBRE DE SAISINE PAR RESEAUX D'EDUCATION DU 01/01 AU 31/12 | EMAS AU-NFC / CHIFFRES Nb SAISINES | | EMAS AU-NFC / CHIFFRES FILE ACTIVE | |
|---|--|--------|--|--------|
| | NOMBRE | % | NOMBRE | % |
| | Aire Urbaine Nord (hors Héricourt) | 21 | 43,75% | 27 |
| Aire Urbaine Centre | 16 | 33,33% | 24 | 37,51% |
| Aire Urbaine Sud | 11 | 22,91% | 13 | 20,31% |

Le réseau nord reste le plus demandeur avec presque 44%, et une forte demande enregistrée au dernier trimestre. Ainsi le Territoire de Belfort (presque 60% des saisines) reste le département dans lequel l'EMAS AU-NFC est la mieux repérée. La collaboration avec le service ASH est active avec une communication conjointe sur notre action (fin 2022, 3 soirées d'informations ont été tenues dans le département, 1 par réseau).

Le réseau Sud reste le plus faiblement représenté, mais de récentes rencontres avec les IEN de circonscriptions devraient rééquilibrer les demandes émanant de ce secteur géographique dans lequel il faut noter la vacance de poste de psychologue scolaire.

| NOMBRE DE SAISINE PAR RESEAUX D'EDUCATION FILE ACTIVE DU 01/01 AU 31/12 | EMAS25 | |
|--|--------|--------|
| | NOMBRE | % |
| Haag Besançon | 7 | 15,9% |
| Pergaud Besançon | 18 | 40,90% |
| Hugo Besançon | 5 | 11,4% |
| Haut Doubs | 14 | 31,8% |

Le calcul de la répartition des saisines par réseau d'éducation s'est fait sur les 44 saisines traitées en 2022 (32 saisines de 2022 et 10 saisines de 2021).

Plus de 70% des saisines émanent des réseaux d'éducation Pergaud et du Haut-Doubs qui sont les territoires les plus étendus. La cheffe de projet a dû mobiliser des référents d'autres réseaux pour des saisines du réseau Pergaud dans le but de ne pas créer de liste d'attente sur celui-ci.

Les établissements du réseau d'éducation Hugo et Haag sollicitent moins l'EMAS 25 (territoires plus restreints).

II.1.c. Nombre d'interventions :

| NOMBRE D'INTERVENTIONS DU 01/01 AU 31/12 | EMAS AU-NFC | | EMAS25 | |
|---|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| | INTERVENTIONS INDIRECTES | INTERVENTIONS DIRECTES | INTERVENTIONS INDIRECTES | INTERVENTIONS DIRECTES |
| Ecoles maternelles | 60 | | 45 | |
| Ecoles primaires | 255 | 3 | 112 | |
| Collèges | 40 | 2 | 55 | 2 |
| Lycées | 2 | | 8 | |
| TOTAUX | 357 | 5 | 220 | 1 |
| MOYENNE INTERVENTION / ELEVE | 362 5,66 | | 221 5,26 | |

Les interventions directes sont marginales et concernent la réalisation de bilans neuropsychologiques avec l'accord des parents dans le but d'apporter des éléments complémentaires.

Pour les 2 EMAS, certaines saisines 2022 donneront lieu à de nouvelles interventions en 2023.

La moyenne par saisine reste sensiblement la même et correspond au protocole d'intervention.

II.1.d. Liste d'attente au 31/12 :

Pour l'EMAS AU-NFC, la durée du protocole s'allonge considérablement. Une liste d'attente pourra être initiée tout en préservant les modalités d'interventions initiales.

Pour l'EMAS 25, il n'y a pas de liste d'attente, toutes les saisines réceptionnées sont traitées.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Besoins identifiés :

| BESOINS PRIORITAIRES IDENTIFIÉS / RESEAU D'EDUCATION | EMAS AU-NFC | | | EMAS 25 | | | |
|---|------------------------------------|---------------------|------------------|---------------|------------------|---------------|------------|
| | AIRE URBAINE NORD (HORS HERICOURT) | AIRE URBAINE CENTRE | AIRE URBAINE SUD | HAAG BESANÇON | PERGAUD BESANÇON | HUGO BESANÇON | HAUT-DOUBS |
| Conseil et sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap | 1 | 1 | 1 | 1 | | | 1 |
| Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap (apport d'outils). | 3 | 4 | 6 | 3 | 5 | 2 | 5 |
| Aide à la gestion de situations complexes et co-construction de réponses. | 12 | 12 | 4 | 3 | 13 | 3 | 8 |
| Mobilisation de dispositifs permettant le maintien de la scolarisation | | 1 | | | | | |
| Liens avec la MDPH et le secteur médico-social. | 3 | 2 | | | | | |

Pour l'EMAS AU-NFC :

Le calcul c'est fait sur 56 situations en file active, les 8 manquantes sont des situations qui sont arrivées en décembre et pour lesquelles le type de missions n'a pas encore été défini, ou des situations (2) pour lesquelles le protocole a été stoppé tôt (déménagement ou déscolarisation).

Les situations complexes représentent 60% des saisines traitées (34 sur 56), avec une majorité pour le réseau Nord.

Pour l'EMAS 25 :

Plus de 60 % des saisines concernent des situations complexes dont la moitié émanent des deux réseaux d'éducation les plus étendus du territoire du Doubs (Haut-Doubs et Haag).

II.2.b. Réactivité et durée d'intervention :

Le calcul des durées d'intervention intègre les périodes de week-ends et des vacances scolaires où l'EMAS ne peut pas intervenir.

- ✓ Nombre de jours entre la demande d'intervention de l'établissement scolaire et le 1er rendez-vous de l'EMAS avec l'établissement scolaire (moyenne) : 32 jours pour l'EMAS AU-NFC et 27 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Nombre de jours entre la demande d'intervention de l'établissement scolaire et l'apport effectif d'expertise de l'EMAS à l'établissement scolaire (moyenne) : 96 jours pour l'EMAS AU-NFC et 98 jours pour l'EMAS 25
- ✓ Durée moyenne d'intervention par saisine : 154 jours pour l'EMAS AU-NFC et 121 jours pour l'EMAS 25.

Pour l'EMAS AU-NFC :

Les délais d'intervention se sont nettement allongés (ils ont quasi doublé) pour 3 raisons principales :

- ✓ Un changement de méthode de calcul : il ne se fait plus manuellement mais par un tableau Excel où les dates du protocole sont entrées. Ce calcul n'exclut donc plus ni les week-ends, ni les vacances scolaires et les congés estivaux.

- ✓ Plusieurs situations complexes ont demandé un maintien de contact avec les équipes pédagogiques pendant des durées assez longues et n'ont pas permis la clôture de l'intervention.
- ✓ La file active des saisines traitées en 2022 (entrées 21/22) est de 64. L'équilibre entre la densité d'activité et les postes à temps partiels de l'équipe devient difficile à tenir.

L'enjeu d'un renfort de l'équipe se pose donc.

Pour l'EMAS 25 :

- ✓ Le délai de réponse suite à une demande (saisine) est d'un peu plus de 3 semaines. Cela s'explique par une augmentation du nombre de saisines avec un flux important sur certaines périodes ce qui allonge les délais du premier RDV. Néanmoins, un contact téléphonique est réalisé de manière systématique à réception de la saisine même si la première date d'intervention se réalise ultérieurement.
- ✓ Le délai de rendu des préconisations est d'un peu de plus de 3 mois. Les situations les plus complexes nécessitent une coordination entre les différents partenaires. Pour une même situation, le contact et la concertation avec plusieurs services rallongent ce délai.
- ✓ La durée d'intervention par saisine est d'un peu moins de 4 mois. Les situations les plus complexes nécessitent un suivi par l'éducateur de réseau à distance de la mise en place des préconisations. Un réajustement des préconisations peut être nécessaire. Il y a 10 saisines dont la situation a nécessité un délai d'intervention plus long dont certaines où il y a eu besoin d'un appui à la rentrée scolaire de septembre (vacances estivales comptabilisées dans la durée d'intervention).

II.2.c. Nature des interventions :

| REPARTITION DES SITUATIONS EN FILE ACTIVE PAR TYPE DE MISSION | EMAS AU-NFC | EMAS25 |
|---|-------------|-----------|
| Conseil et sensibilisation pour les professionnels des établissements scolaires accueillant un élève en situation de handicap | 3 | 2 |
| Appui et conseil à un établissement scolaire en cas de difficulté avec un élève en situation de handicap (apport d'outils) | 13 | 15 |
| Aide à la gestion de situations complexes et co-construction de réponses | 34 | 27 |
| Mobilisation de dispositifs permettant le maintien de la scolarisation | 1 | |
| Liens avec la MDPH et le secteur médico-social | 5 | |
| TOTAL | 56 | 44 |

Pour l'EMAS AU-NFC :

Les sensibilisations ont été demandées de manière assez différente :

- ✓ L'une dans le nord par la conseillère pédagogique ASH, en concertation avec un PIAL du 90, donc en inter-degrés avec des professionnels assez variés, portant sur la question de l'analyse des fonctions des troubles du comportement,
- ✓ L'une dans un collège suite à une sensibilisation 2021 sur les troubles DYS,
- ✓ La dernière demandée par un service municipal périscolaire sur la gestion et l'analyse des troubles du comportement.

Pour l'EMAS 25 :

La plupart des saisines correspondent à une sollicitation relative à la situation individuelle d'un élève avec une proportion importante pour des situations complexes. Il y a eu deux demandes de sensibilisation des professionnels de l'éducation nationale sur un trouble spécifique (TSA et TDAH).

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les EMAS interviennent conformément au cahier des charges de l'appel à candidature du 27 novembre 2020 et la réponse formulée.

III.1. PRINCIPES D'INTERVENTION :

III.1.a. Organisation déployée sur le territoire d'intervention :

Elle reste identique à 2021 :

- ✓ Recueil d'informations : premier contact téléphonique pour recueillir les informations essentielles et préciser la nature et/ou les motifs de la demande. Une fiche de renseignements administratifs est ensuite envoyée avec la date choisie pour la 1^{ère} rencontre.
- ✓ Rencontre sur site : rencontre des professionnels concernés dans une configuration décidée en amont, en fonction de la situation et de concert avec le chef d'établissement. Cette rencontre permet de construire une première vision partagée de la situation, d'explicitier les motifs de la demande, de préciser les attentes de l'intervention, de s'entendre sur la durée de l'intervention.
- ✓ Rencontre des parents : rencontre dans l'établissement (ou à domicile, pour des situations exceptionnelles) permettant de replacer la scolarité dans un contexte plus global de socialisation et de développement de l'enfant mais également de repérer les potentiels et les freins (confiance, coopération avec l'école, acceptation du handicap, autres problématiques familiales...).
- ✓ Observation sur site : présence en classe afin de préciser des éléments du contexte qui favorisent ou freinent les apprentissages. Elle se réalise en binôme (éducateur / psychologue ou neuropsychologue) pour croiser les regards « métier » et faciliter l'élaboration concertée des pistes de travail. Pour le second degré, l'accord du jeune est également requis en plus de celui de la famille.
- ✓ Élaboration des pistes de travail : une première version est élaborée par l'EMAS lors d'une réunion pluridisciplinaire, puis discutée lors d'une rencontre avec l'équipe enseignante et la famille, afin d'aboutir à un document de travail finalisé concerté, transmis par mail à tous les participants à la démarche (équipe pédagogique et famille) ainsi qu'à l'inspecteur de circonscription ou le chef d'établissement à l'origine de la saisine. Cette étape peut marquer la clôture formelle de l'intervention ou ouvrir une nouvelle phase d'essai des pistes de travail, d'observation des résultats obtenus, de guidances en classe...
- ✓ Suivi à distance et/ou guidance sur site : l'équipe mobile reste disponible pour conseil et appui à la mise en œuvre des pistes de travail, cette proposition est faite de manière systématique avant la clôture.

III.1.b. Principaux outils mis en place :

- ✓ Fiche premier contact / recueil de données (équipe pédagogique et famille)
- ✓ Fiche de renseignements administratifs
- ✓ Document de synthèse des « pistes de travail ».

Les outils ont été co-construits par les EMAS AU-NFC et 25.

III.1.c. Bonnes pratiques identifiées :

- ✓ La 1^{ère} rencontre avec l'équipe pédagogique doit être particulièrement préparée. C'est un moment important où le cadre d'intervention doit être rappelé tout en gardant une posture d'écoute. Y sont précisés les places, rôles et attentes de chacun, les délais d'intervention, le mode de communication et de coopération. Cet entretien se fait avec 2 professionnels de l'EMAS dont l'éducateur référent de réseau. Dans le cas de situations très complexes, la cheffe de projet assure le maintien du cadre d'intervention lors de ce temps.
- ✓ Rencontrer les parents au sein même de l'établissement scolaire à l'origine de la saisine est important. Cela illustre le rôle et de la place des EMAS auprès des équipes pédagogiques et peut permettre aux familles de voir l'école comme un « lieu de vie de leur enfant » avec lequel ils ont besoin de rester en communication et avec qui coopérer. Il nous permet également de nous présenter, de rassurer les parents, de les considérer comme « experts » de leur enfant, de mieux appréhender le contexte de vie de la famille. Cette collaboration avec les parents nous permet également d'avoir accès avec leur accord aux différents bilans effectués.
- ✓ Quand les relations entre l'école et la famille sont trop tendues, ou lorsque l'échange sur la situation de l'enfant peut alimenter un conflit parental, les retours de pistes de travail se font de manière séparée. Les interventions des professionnelles de l'EMAS peuvent alors être multipliées, ce qui peut allonger considérablement les délais. Mais cette pratique nous semble essentielle afin de bien garder l'enfant et son épanouissement au cœur de la démarche et l'équipe pédagogique comme le principal bénéficiaire de notre appui.

III.1.d. Difficultés rencontrées :

Malgré la tenue du comité de pilotage en juin, l'EMAS AU-NFC doit tenir compte de pratiques départementales différentes au regard du périmètre géographique. Le changement d'IEN-ASH du Doubs nécessite des temps de rencontre afin de favoriser l'interconnaissance. Les particularités de territoire, leur histoire entre l'Aire Urbaine et le bassin du Grand Besançon sont autant d'éléments à intégrer dans la vie des EMAS. Le lien avec les inspecteurs de circonscription et leur disponibilité vis-à-vis à la fois de l'équipe EMAS mais également des équipes pédagogiques restent essentiels. L'articulation entre les deux niveaux, départemental et local (pays de Montbéliard), est importante pour une action claire et ciblée sur les territoires décentralisés.

Les professionnels de l'EMAS interviennent auprès de personnes qui ne sont pas à l'origine de la demande de leur intervention. Leurs attentes peuvent être en décalage avec les missions de l'EMAS (demande d'intervention auprès de l'élève) et quelques fois, ces professionnels ne formulent aucune demande ou attente les concernant. Dans ces situations, l'EMAS les informe des axes possibles de collaboration à partir des éléments échangés concernant la situation évoquée. La recherche d'adhésion à la démarche est un prérequis essentiel pour la co-construction des préconisations et favoriser leur mise en place.

III.2. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Portages conjoints :

- ✓ EMAS AU-NFC : partenariat conventionné entre l'AHS-FC, l'Adapei 90 et la Fondation Arc-en-Ciel, mise à disposition d'un professionnel de la Fondation Pluriel.
- ✓ EMAS 25 : partenariat conventionné entre l'AHS-FC, la Fondation Pluriel, l'ADDSEA et l'APF.

Partenariats avec l'Education Nationale :

- ✓ Articulation avec les réseaux d'éducation (binômes référents EMAS / référent d'éducation...) : le comité de pilotage de juin a permis de clarifier les attentes de l'EN quant au travail avec les EMAS. Ce sont des « Pairs Experts » nommés dans toute l'académie (2 par réseau en moyenne) afin d'expérimenter un travail de collaboration, majoritairement dans le second degré. Si cette expérimentation n'en est qu'à ses prémices, elle demande un temps de coordination des actions et de concertation en faveur d'une bonne lisibilité.
- ✓ Modalités de co-construction et/ou co-animation des interventions :
 - L'EMAS AU-NFC a développé les rencontres avec des professionnels « Education Nationale » comme les référents scolaires (25), les assistantes sociales scolaires du secteur de Belfort. Nous avons rencontré l'équipe ASH du 90 et organisé conjointement 3 réunions d'information : 2 en direction de tous les directeurs des écoles primaires, 1 en direction de tous les professionnels ASH du département. Ces réunions ont permis un échange constructif sur notre protocole avec des situations concrètes, l'état d'esprit de nos interventions, ainsi que les conditions d'une bonne collaboration. Nous avons également visité les locaux de Canopé de Belfort et eu une présentation de leurs ressources.
 - Dans la phase de déploiement de l'EMAS 25, le chef de projet a rencontré à plusieurs reprises l'IEN-ASH ainsi que chaque IEN de Circonscription du territoire. Avec le changement de l'IEN ASH et de la cheffe de projet de l'EMAS à l'automne 2022, ces rencontres se sont renouvelées.

Les éducateurs référents de réseau et la cheffe de projet EMAS ont rencontré les pairs experts de l'EN en vue d'une expérimentation de leurs interventions dans le cadre de saisines d'établissements scolaires du second degré.

L'équipe de l'EMAS a sollicité des temps d'échange avec plusieurs partenaires de l'EN pour une présentation des missions de l'EMAS : le RASED du Haut-Doubs, les médecins scolaires, le CIO de Pontarlier, les enseignants référents de la MDPH, le référent autisme de l'EN et celui du secteur privé.

Lors du second semestre, l'équipe de l'EMAS a sollicité tous les établissements du second degré, a pu rencontrer une quinzaine de responsables d'établissements pour une présentation des missions de l'EMAS dans le cadre, notamment, du Groupe de Prévention et de Décrochage Scolaire (GPDS).

Un Comité de Pilotage est organisé en fin d'année scolaire avec l'ensemble des partenaires (ARS, Education Nationale, Associations co-porteuses de l'EMAS) pour un bilan des interventions de chaque EMAS sur l'année scolaire écoulée.

Autres partenariats :

- ✓ EMAS AU-NFC : Le partenariat se fait au fil des situations rencontrées. Après la rencontre avec la famille et avec leur accord, nous prenons contact avec les structures qui interagissent avec elles. Les plus fréquentes sont les CIO, le CAMSP, les CMS, les services AEMO, le PEC de chaque département...
- ✓ L'équipe de l'EMAS 25 a sollicité des partenaires du territoire pour des temps d'échanges sur les missions respectives de chaque dispositif : le réseau PLURADYS, le PRH25, le DITEP des Granges Narboz de l'ADDSEA, l'Association pour le Développement de la Neuropsychologie Appliquée (ADNA), l'AEMO de Pontarlier, le PRE Besançon et celui de Pontarlier, la Vie Au Grand Air (VAGA), le CMPP de l'AHS-FC et le Rés'Ado du Haut-Doubs.
- ✓ Une présentation de l'EMAS a été réalisée auprès du conseil d'administration de l'IRTS de Besançon.
- ✓ Des contacts ont été pris avec des professionnels du Pôle Enfant confié (PEC) à travers les situations les plus complexes.

La cartographie des partenaires du territoire a été établie par l'équipe de l'EMAS et des temps d'échange vont être organisés régulièrement tout au long de 2023.

III.3. MOYENS HUMAINS :**III.3.a. Salariés au 31/12 :**

| EMAS AU-NFC | | | |
|------------------------|-------------|---------------|----------------------|
| FONCTIONS | SALARIE DE | ETP AUTORISES | ETP POURVUS AU 31/12 |
| Chef de projet | AHS-FC | 0.80 | 0.80 |
| Médecin Psychiatre | Arc en Ciel | 0.10 | 0.05 |
| Psychologue | Adapei 90 | 0.40 | 0.40 |
| Neuropsychologue | AHS-FC | 0.50 | 0.50 |
| Educateurs spécialisés | AHS-FC | 1.50 | 0.5 |
| | Adapei 90 | | 0.5 |
| Agent administratif | AHS-FC | 0.25 | 0.25 |
| TOTAL | | 3.55 | 3.5 |

| EMAS 25 | | | |
|------------------------|-------------------|---------------|----------------------|
| FONCTIONS | SALARIE DE | ETP AUTORISES | ETP POURVUS AU 31/12 |
| Chef de projet | AHS-FC | 1 | 1 |
| ES coordinateur | Adapei25 | 0.50 | 0.50 |
| Médecin Psychiatre | AHS-FC | 0.10 | 0 |
| Psychologue | AHS-FC | 0.50 | 0.50 |
| Neuropsychologue | AHS-FC | 0.40 | 0.40 |
| Educateurs spécialisés | AHS-FC | 2 | 2 |
| | Fondation Pluriel | | |
| Agent administratif | AHS-FC | 0.30 | 0.30 |
| TOTAL | | 4.90 | 4.7 |

Concernant l'aire urbaine :

Tous les postes sont pourvus.

Le poste du médecin n'est occupé qu'à hauteur de 0,05 ETP. Le travail est donc effectif puisque qu'il est présent depuis le début de l'expérimentation et connaît de fait notre fonctionnement et l'équipe.

Nous constatons que le temps de travail de neuropsychologue est insuffisant au regard des besoins, ce qui peut induire des retards dans la réalisation de nos interventions, avec parfois jusqu'à 6 semaines de délai pour un rdv d'observation.

Pour l'EMAS 25 :

Un éducateur (0,50 ETP) a été mis à disposition par la Fondation Pluriel au cours du second trimestre sur le poste de référent du réseau Haag. Le poste du médecin psychiatre reste toujours à pourvoir.

III.3.b. Recours à des prestations réalisées par des partenaires :

Pour les deux saisines concernant la scolarité d'un élève présentant une déficience motrice, l'EMAS 25 a fait appel au SESSAD de l'APF. Pour la première saisine, il y a eu une intervention directe en commun puis des contacts à distance (échanges d'informations par mail ou téléphone). La deuxième saisine n'étant pas clôturée, il n'y a eu pour l'instant que des contacts (par mail ou téléphone), les interventions des professionnels de l'APF sont prévues en janvier 2023 pour la réalisation d'une observation et la rédaction de préconisations.

Pas de recours à des prestations extérieures pour l'EMAS AU-NFC.

III.3.c. Formations, colloques, journées d'études suivies :**Pour l'EMAS AU-NFC :**

- ✓ Cheffe de projet :
 - Formation managériale OXADIS (3j) + journée IRTS sur le Management en période de transformation

- Participation aux GT et réunion régionale du CREAI BFC sur les EMAS
- Conférence EN (Visio) penser des pratiques d'enseignement dites inclusives. Greta Pelgrim
- Journée de formation (AIRE) « Scolarisation des jeunes accompagnés par les DITEP, enjeux et innovation » avec Charles Gardou.
- ✓ Equipe complète :
 - Formation Auto-Régulation Anne -Sophie Morena Annecy
 - Formation Troubles Neuro-Développementaux-Déficiences Intellectuelles en partenariat avec Adapei 90 (3 jours)
 - Journée CRA « le particularités sensorielles »
 - Colloque « Le répit des aidants » avec l'Adapei 90.

Pour l'EMAS 25 :

- ✓ Cheffe de projet et coordinatrice : participation au groupe de travail et réunion régionale du CREAI BFC sur les EMAS
- ✓ Neuropsychologue : 3 webinaires du réseau PLURADYS sur les TDAH, participation à la journée des Neuropsychologues de Franche-Comté
- ✓ Educateurs :
 - Conférence EN (visio) école inclusive
 - Journée d'étude Autisme et inclusion CRA
 - Conférence EN (Visio) penser des pratiques d'enseignement dites inclusives. Greta Pilgrim.
 - Journée de formation (AIRE) « Scolarisation des jeunes accompagnés par les DITEP, enjeux et innovation
 - Conférence (résa'do Pontarlier) le psycho-traumatisme chez l'adolescent ; repérage et accompagnement
 - Journée de formation (université Bourgogne F-C) Terroir, territoires, émotions, migrations.

III.4. DEMARCHE QUALITE :

Pour l'EMAS AU-NFC :

Outre les formations régulières afin de maintenir un bon niveau d'expertise au sein de l'équipe, nous organisons au moins trois fois dans l'année des journées de capitalisation. Ces journées sont organisées dans l'esprit du « faire équipe » afin de faire émerger l'intelligence collective autour de difficultés rencontrées, de renforcement de nos outils ou de sujets d'actualité type « école inclusive ».

Pour l'EMAS 25 :

Des réunions d'amélioration continue de la qualité ont été réalisées tous les trimestres pour harmoniser les pratiques entre chaque professionnel et définir un processus commun d'intervention. Les documents de travail élaborés ont pu être améliorés à partir de retours sur leur utilisation en situation.

La plaquette de l'EMAS 25 comporte des éléments d'informations généraux, les retours des personnes sur leurs besoins d'informations via cet outil met en lumière le manque d'informations concrètes comme le processus d'intervention notamment. Une action pourra être menée en ce sens.

Niveau de satisfaction des équipes accompagnées et précisions concernant des attentes non satisfaites :

A chaque clôture d'intervention, un questionnaire de satisfaction est envoyé aux équipes pédagogiques.

- ✓ Pour l'EMAS AU-NFC, un questionnaire est également envoyé aux familles et un autre questionnaire a été réalisé récemment en direction des collégiens et lycéens. En 2022, seuls 8 questionnaires nous ont été renvoyés.
- ✓ Pour l'EMAS 25 : le questionnaire est envoyé uniquement aux équipes pédagogiques ; 7 questionnaires ont été retournés sur les 25 envoyés. La plupart des suggestions proposées évoquent l'attente d'interventions directes auprès de l'élève sans expliquer le besoin sous-jacent.

Dans la perspective d'avoir davantage de retours sur les interventions de l'EMAS, le questionnaire sera maintenant transmis directement par les professionnels de l'EMAS lors de leur dernière rencontre dans l'établissement scolaire, plutôt qu'au moment de l'envoi de la conclusion.

IV. CONCLUSION

BILAN 2022

EMAS AU-NFC :

L'année a été une année de stabilité pour l'équipe, sans mouvement de personnel. Cette stabilité ainsi que la professionnalisation de l'équipe a permis de répondre à 35% de saisines supplémentaires. Un point de vigilance apparaît quant à la capacité de traitement des saisines en tenant compte de l'organigramme qui pourrait faire apparaître pour la première année une liste d'attente, et supposerait d'envisager un renfort des moyens de l'équipe.

La mission « d'aller vers » les établissements du second degré a été menée envers 8 collèges et un lycée dans les réseaux Centre et Sud. Ces rencontres ont permis aux établissements de mieux nous connaître, voire d'apprendre notre existence et à 7 reprises à l'évocation d'une situation complexe qui a débouché sur une saisine.

EMAS 25 :

L'équipe de l'EMAS 25 intervient maintenant auprès d'équipes pédagogiques depuis plus d'un an, les professionnels ont pu expérimenter une démarche d'intervention cohérente mais personnalisée aux singularités des situations. Les interventions dans les établissements du second degré sont plus nombreuses depuis septembre suite à la présentation des missions de l'EMAS auprès de responsables de collège et de lycée. Ces nouvelles saisines ont nécessité un ajustement des pratiques des professionnels de l'EMAS qui s'adressent à un groupe de personnes plus important que dans le premier degré. Les aspects de coordination sont plus prégnants que ce soit pour l'organisation de temps d'échange mais également pour la co-construction et la mise en place de préconisations communes.

PERSPECTIVES 2023

- ✓ Poursuivre des actions de communication de l'EMAS 25 régulièrement, notamment dans les établissements du second degré et dans ceux où le PAS est également positionné.
- ✓ Poursuivre l'expérimentation des interventions de professionnels de l'EMAS avec des pairs-experts de l'éducation nationale pour des situations relevant du second degré. Evaluer l'effet de leurs interventions dans le travail de réflexion avec les équipes de collège et lycée.
- ✓ Réaliser le bilan intermédiaire en fin d'année scolaire à présenter lors du COPIL (ARS/Education nationale/Associations co-porteuses). Les échanges qui en émanent permettent de réaliser des ajustements et d'identifier des points de vigilance.
- ✓ Articuler les dispositifs EMAS – PAS à partir des besoins identifiés des situations évoquées au moment d'une demande de la part d'un établissement scolaire, et travailler à la complémentarité des 2 dispositifs.
- ✓ Poursuite de la concertation inter-EMAS menée par le CREA I BFC.
- ✓ Solliciter auprès de l'ARS une augmentation du temps de neuropsychologue à l'EMAS AU qui est en tension puisqu'intervenant sur tous les réseaux et dans plusieurs phases du protocole.
- ✓ Projet d'expérimentation « fonctionnement de classe inclusive » avec une classe de maternelle à mettre en œuvre avec les acteurs concernés au cours de l'année scolaire 2023/2024.



ANTENNE GRAND BESANÇON
15 AVENUE DENFERT ROCHEREAU – 25000 BESANÇON
TÉL : 03.81.65.44.52

sessadcomtois.besancon@ahs-fc.fr

ANTENNE AIRE URBAINE
15 RUE DE LA PETITE HOLLANDE - 25200 MONTBELIARD
TÉL : 03.81.98.59.43

sessadcomtois.montbeliard@ahs-fc.fr

ANTENNE HAUT-DOUBS
28 RUE DE LA GARE - 25800 VALDAHON
TÉL : 03.81.26.07.43

sessadcomtois.hautdoubbs@ahs-fc.fr



DIRECTEURS :

M. LYLIAN LEUBA

M. CEDRIC LEMAITRE

M. WILLIAM LAVRUT

SESSAD COMTOIS

I. PRÉSENTATION

| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | SERVICE D'ÉDUCATION SPÉCIALE ET DE SOINS A DOMICILE | | | | |
|--|--|---|--|--|-----------|
| | SESSAD COMTOIS | ANTENNE GRAND BESANÇON | ANTENNE AIRE URBAINE | ANTENNE HAUT-DOUBS | |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | Attente confirmation ARS | Décision ARS N°2010.51 du 27/05/2010 | Arrêté préfectoral N°2005.2311.06394 du 23/11/2005 | 23/02/1993 Renouvelé au 03/01/2002 | |
| AGREMENT | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté ARS/BFC/DA/2019-101 | | | |
| | CAPACITE TOTALE | 182 places | 65 places + 7 UEMA + 10 UEEA + 12 TSA | 30 places + 7 UEMA + 4 TSA | 47 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné | | | |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestation en milieu ordinaire | | | |
| BENEFICIAIRES | 142 places 0/20 ans, Mixte, Tous types de déficiences (sauf sensorielles) 14 places UEMA 3/6 ans 10 places UEEA 6/11 ans 16 places TSA 6/20 ans | | | | |

La capacité globale du service au 31/12/2022 est de 182 places intégrant en 2022 la pérennisation des 32 places financées en CNR depuis le 1^{er} septembre 2021 au titre de la rentrée inclusive.

Le SESSAD Comtois intègre le CPOM 2018-2022 prolongé jusqu'au 31/12/2023 avec l'ARS BFC.

2022 marque la dernière année de présentation consolidée de l'activité du SESSAD ; à compter du 1^{er}/01/2023, cette activité sera intégrée dans l'autorisation de chacun des 3 DAME et constituera l'un des modes d'accompagnement au sein de ces dispositifs.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre d'actes :

L'activité cible retenue est de 26 326 actes soit l'activité cible 2021 auxquelles s'ajoutent l'extension année pleine des places créées en septembre 2021 : 402 actes pour la section TSA GB (+3 places) et 1 715 actes pour le SESSAD toutes déficiences (+32 places). Le différentiel de 87 actes est lié au mode de calcul de l'activité des UEMA et UEEA selon les périodes scolaires et au calendrier d'ouverture qui varient chaque année. L'activité est basée sur une ouverture de 222 jours par an avec :

- ✓ 2 actes hebdomadaires par enfant déficient intellectuel ou ayant des troubles du comportement et des conduites et 5 par enfant ayant des troubles du spectre autistique (hors UE) avec un taux d'occupation à 95%

- ✓ 8 actes hebdomadaires par enfant en période scolaire (35 semaines) et 3 lors des vacances scolaires (10 semaines) avec un taux d'occupation à 90% pour les UEMA
- ✓ 21.75 actes hebdomadaires par enfant (prestations SERAFIN-PH) pendant les périodes scolaires et 1.5 lors des vacances scolaires avec un taux d'occupation à 90% pour l'UEEA.

| NOMBRE D'ACTES/ ANNEE | TTES DEF. GB | | SECTION TSA GB | | UEMA GB | | UEEA GB | | TTES DEF. AU | | SECTION TSA AU | | UEMA AU | | TTES DEF. HD | |
|-----------------------------|--------------|------|----------------|------|---------|------|---------|------|--------------|------|----------------|------|---------|------|--------------|------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité installée au 31/12 | 49 | 65 | 12 | 12 | 7 | 7 | 10 | 10 | 22 | 30 | 4 | 4 | 7 | 7 | 39 | 47 |
| Nbre jours d'ouverture | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 | 228 |
| Actes cibles CPOM | 4134 | 5483 | 2129 | 2531 | 1953 | 1971 | 7194 | 7031 | 1856 | 2531 | 844 | 844 | 1953 | 1971 | 3290 | 3964 |
| Actes réalisés | 7165 | 9076 | 1723 | 2520 | 5618 | 5589 | 7666 | 7933 | 4453 | 4123 | 949 | 1079 | 5379 | 6818 | 3640 | 4977 |
| Dont transports | 1160 | 1579 | 294 | 575 | 1684 | 1744 | 2113 | 2311 | 1840 | 1380 | 252 | 242 | 1650 | 1895 | 259 | 676 |

Mode de décompte :

1 enfant/1 professionnel = 1 acte

3 enfants/2 professionnels aux fonctions différentes = 6 actes

1 professionnel/1 parent = 1 acte.

On observe globalement une activité :

- ✓ Supérieure à la cible du fait du mode de décompte en prestations SERAFIN depuis 2019 alors que le prévisionnel CPOM était établi, hormis sur l'UEEA, en séances
- ✓ Supérieur à 2021 en raison de l'effet année pleine 2022 des places ouvertes en septembre 2021.

| NOMBRE D'ACTES/ ANNEE | SESSAD COMTOIS | |
|-----------------------------|----------------|--------|
| | N-1 | N |
| Capacité installée au 31/12 | 182 | 182 |
| Nbre jours d'ouverture | 228 | 228 |
| Actes cibles CPOM | 23 353 | 26 326 |
| Actes réalisés | 36 593 | 42 115 |
| Dont transports | 9 252 | 10 402 |

L'antenne GB a accompagné quelques jeunes en sureffectif dans l'année et réalisé plus d'actes /enfant, notamment pour les 3-10 ans aux profils plus complexes ayant davantage de besoins d'accompagnement et de soins. L'activité auprès du public TSA est très légèrement inférieure à la cible du fait de vacance temporaire de postes, compensée en partie par l'accueil en sureffectif d'un enfant suite aux recrutements. L'activité de l'UEEA est en augmentation du fait d'enfants accueillis davantage en classe (moins à l'IME l'Essor ou en inclusion).

L'antenne AU a une activité inférieure à 2021, malgré le maintien des 8 places ouvertes en septembre 2021. Des accueils en surnombre avaient eu lieu en 2021, et cette antenne a été impactée par l'absence de professionnels et des postes temporairement vacants en 2022.

L'antenne HD a une activité supérieure à 2021 et à la cible en raison d'un mouvement important des effectifs sur l'année avec une file active importante, de l'accueil de 3 jeunes en sureffectif et de nouveaux partenariats conventionnés avec des professionnels libéraux (orthophonie, psychomotricité et kinésithérapie) permettant de répondre aux besoins de soin des nouveaux admis.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

| MOUVEMENTS | TTES DEF. GB | | SECTION TSA GB | | UEMA GB | | UEEA GB | | TTES DEF. AU | | SECTION TSA AU | | UEMA AU | | TTES DEF. HD | |
|--------------------------------|--------------|---------|----------------|----|----------|---------|---------|----------|--------------|----------|----------------|---------|----------|----------|--------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Pers. Accompagnées au 01/01 | 52 | 57 | 4 | 11 | 7 | 7 | 10 | 10 | 23 | 33 | 4 | 4 | 7 | 7 | 40 | 41 |
| Entrées de l'année | 15 | 18 | 7 | 3 | 4 | 4 | 2 | 4 | 19 | 14 | 1 | 2 | 5 | 1 | 8 | 19 |
| Sorties définitives de l'année | 10 | 9 | 0 | 1 | 4 | 4 | 2 | 4 | 9 | 15 | 1 | 3 | 5 | 1 | 7 | 10 |
| Pers. Accompagnées au 31/12 | 57 | 66 | 11 | 13 | 7 | 7 | 10 | 10 | 33 | 31 | 4 | 4 | 7 | 7 | 41 | 50 |
| File active de l'année | 67 | 75 | 11 | 14 | 11 | 11 | 12 | 14 | 42 | 46 | 5 | 6 | 12 | 8 | 48 | 60 |
| DMS des sortants | 3ans 5m. | 2ans 2m | | | 2ans 3m. | 1an 7m. | 1an 4m. | 3ans 5m. | 5ans 2m. | 3ans 5m. | 2ans 7m. | 1an 5m. | 2ans 6m. | 2ans 2m. | 3ans 3m. | 4ans 4m. |

| MOUVEMENTS (*) | SESSAD COMTOIS | |
|--------------------------------|----------------|----------|
| | N-1 | N |
| Pers. Accompagnées au 01/01 | 147 | 170 |
| Entrées de l'année | 54 | 59 |
| Sorties définitives de l'année | 31 | 41 |
| Pers. Accompagnées au 31/12 | 170 | 188 |
| File active de l'année | 201 | 229 |
| DMS des sortants | 3ans 3m. | 3ans 1m. |

(*) 6 entrées/sorties correspondant aux passages entre antennes ou dispositifs sont décomptées du tableau global.

On peut noter :

- ✓ 6 enfants en sureffectif au 31/12
- ✓ 14 entrées (8 GB, 6 AU) liées à la création de places sur des CNR « rentrée inclusive » en 2021 non pourvues au 31/12/21
- ✓ 4 jeunes admis sur le GB dans la cadre d'une notification « plan B » dans l'attente d'une place en IME
- ✓ 2 places dédiées à des enfants polyhandicapés dans l'AU non pourvues faute de demandes
- ✓ 1 enfant en situation de polyhandicap accueilli sur le HD suite à une commission d'harmonisation.

PAS :

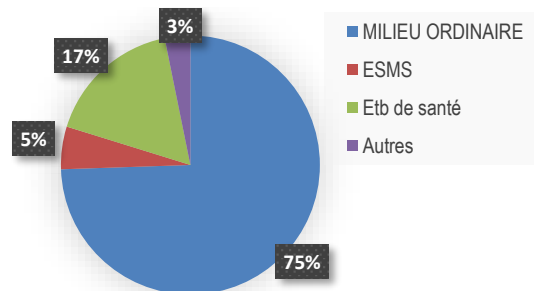
Besançon : Au 31/12, 9 élèves bénéficient d'interventions éducatives individuelles ou collectives sur leur lieu de scolarisation dans le 1^{er} degré (maternelle et primaire).

Montbéliard : Au 31/12, 6 élèves bénéficient d'interventions individuelles au sein de leur classe (+3 demandes en cours). La file active de 2022 est de 13 enfants scolarisés en maternelle, collège et primaire.

Expertises médico-éducatives mandatées par la MDPH :

Aucune expertise n'a été sollicitée cette année pour le GB et l'AU. Une notification a été reçue dans le HD en décembre (démarrage en janvier 2023).

Provenance des enfants présents au 31/12 :



Le pourcentage d'enfants admis qui bénéficiaient préalablement d'un accompagnement en établissement de santé est plus important qu'en 2021 (passage de 8 à 17%).

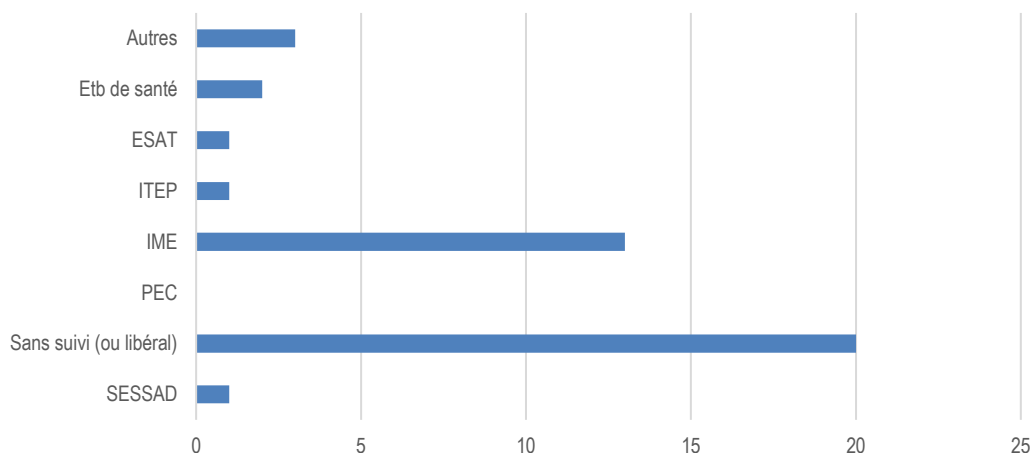
| PROVENANCE | TTES DEF. GB | | SECTION TSA GB | | UEMA GB | | UEEA GB | | TTES DEF. AU | | SECTION TSA AU | | UEMA AU | | TTES DEF. HD | |
|-----------------------------|--------------|-----------|----------------|-----------|----------|----------|-----------|-----------|--------------|-----------|----------------|----------|----------|----------|--------------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile | 51 | 45 | 9 | 10 | 7 | 6 | 6 | 7 | 27 | 24 | 3 | 3 | 6 | 7 | 35 | 39 |
| Milieu ordinaire | 2 | 14 | 2 | 3 | | 1 | 3 | 3 | 3 | 3 | 0 | 1 | 1 | | 3 | 7 |
| Etablissement de sante | 3 | 5 | | | | | 1 | | 1 | 3 | 0 | | 0 | | 3 | 2 |
| Etablissement Médico-social | 1 | 2 | | | | | | | 2 | 1 | 1 | | | | | 2 |
| Autre | | | | | | | | | | | | | | | | |
| TOTAL | 57 | 66 | 11 | 13 | 7 | 7 | 10 | 10 | 33 | 31 | 4 | 4 | 7 | 7 | 41 | 50 |

Situations « autres » : 2 enfants PCPE Transition CAMSP/SESSAD F+ (GB), 1 PAS Montbéliard (AU), 2 enfants bénéficiant d'un suivi médical important sans pour autant provenir d'un établissement de santé (HD).

Orientation des jeunes sortis dans l'année :

| DESTINATION | TTES DEF. GB | | SECTION TSA GB | | UEMA GB | | UEEA GB | | TTES DEF. AU | | SECTION TSA AU | | UEMA AU | | TTES DEF. HD | |
|-----------------------------|--------------|----------|----------------|---|----------|----------|----------|----------|--------------|-----------|----------------|----------|----------|----------|--------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile Milieu ordinaire | 4 | 3 | | | | | | | 8 | 12 | | | | | 4 | 6 |
| Etablissement De sante | 1 | | | | | 1 | | | 1 | 1 | | | | | | |
| Etablissement Médico-social | 1 | 2 | | | 3 | 3 | 2 | 3 | | 2 | | 2 | 5 | 1 | 2 | 2 |
| Autres | | 2 | | | | | | | | | | | | | | 1 |
| TOTAL | 6 | 7 | | | 3 | 4 | 2 | 3 | 9 | 15 | | 2 | 5 | 1 | 6 | 9 |

6 enfants ayant bénéficié de mouvements internes décomptés.

ORIENTATION DES JEUNES SORTIS DANS L'ANNÉE

Précisions concernant les orientations post-dispositifs TSA en interne ou externe :

- ✓ UEMA : 1 scolarité milieu ordinaire avec hôpital de jour en attente d'UE suite à un déménagement, 1 UEEA, 3 IME (CLEX ou scolarité interne)
- ✓ UEEA : 1 scolarité milieu ordinaire avec section TSA du SESSAD, 3 IME (CLEX ou scolarité interne)
- ✓ Sections TSA : 1 UEMA, 1 SESSAD Toutes Déficiences et 2 IME.

Précisions concernant les sorties sans suivi :

- ✓ 15 Mineurs : 5 en fin de notification (1 à l'initiative des parents et 4 d'un commun accord famille-jeune-SESSAD) et 10 en cours de notification (2 liées à un déménagement et 7 d'un commun accord famille-jeune-SESSAD)
- ✓ 5 Majeurs : 1 aux 20 ans du jeune, 1 à l'initiative de la jeune fille (démobilisation - Interpellation du juge des tutelles par le service), 1 à la demande d'un jeune suite au départ du domicile familial à sa majorité, 1 en accord entre le jeune et les professionnels du SESSAD, 1 liée à l'arrêt de contact par le jeune (notification de fin d'accompagnement par la MDPH).

Ces jeunes et familles bénéficient d'un service de suite plus ou moins soutenu.

II.1.c. Liste d'attente au 31/12 (Via Trajectoire) :

GB : 82 notifications sans contact et 58 sur liste d'attente.

AU : 44 notifications sur liste d'attente, aucune sans contact.

HD : 14 notifications sans contact actif et 8 sur liste d'attente.

Les délais d'attente au 31/12 sont d'environ 1 an.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

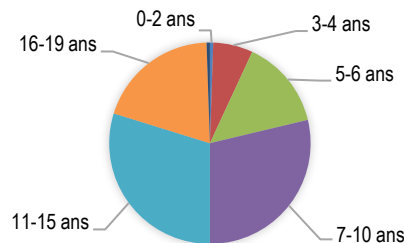
II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE DES ENFANTS ACCOMPAGNES

| REPARTITION AGE/SEXE | TTES DEF. GB | | SECTION TSA GB | | UEMA GB | | UEEA GB | | TTES DEF. AU | | SECTION TSA AU | | UEMA AU | | TTES DEF. HD | |
|----------------------|-------------------|-----------|------------------|-----------|------------------|----------|------------------|----------|-------------------|-----------|------------------|----------|--------------|----------|---------------|-----------|
| | F | G | F | G | F | G | F | G | F | G | F | G | F | G | F | G |
| 0/2 ans | | | | 1 | | | | | | | | | | | | |
| 3/4 ans | 1 | 3 | | | 3 | 2 | | | | | | | 1 | | 1 | 1 |
| 5/6 ans | 3 | 3 | 1 | 2 | | 2 | 1 | | | 3 | | | 1 | 5 | 2 | 4 |
| 7/10 ans | 5 | 11 | | 4 | | | 3 | 6 | 1 | 10 | | 4 | | | 1 | 9 |
| 11/15 ans | 11 | 12 | 1 | 3 | | | | | 3 | 7 | | | | | 7 | 12 |
| 16/19 ans | 7 | 10 | | 1 | | | | | 2 | 5 | | | | | 7 | 5 |
| 20 ans et + | | | | | | | | | | | | | | | 1 | |
| TOTAL | 27 | 39 | 2 | 11 | 3 | 4 | 4 | 6 | 6 | 25 | | 4 | 2 | 5 | 19 | 31 |
| MOYENNE D'AGE | 12 ans 1m. | | 9 ans 6m. | | 4 ans 7m. | | 7 ans 4m. | | 11 ans 3m. | | 7 ans 9m. | | 5 ans | | 12 ans | |

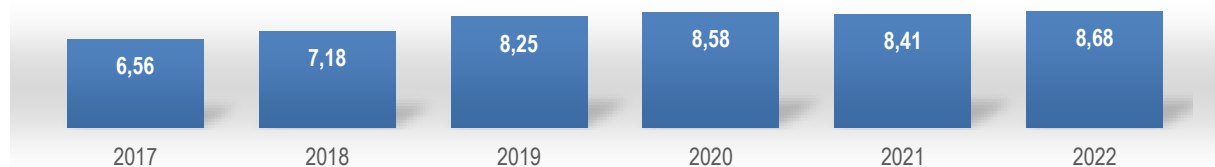
Les garçons représentent 66% de l'effectif et les filles 33%.

RÉPARTITION GLOBALE PAR ÂGE



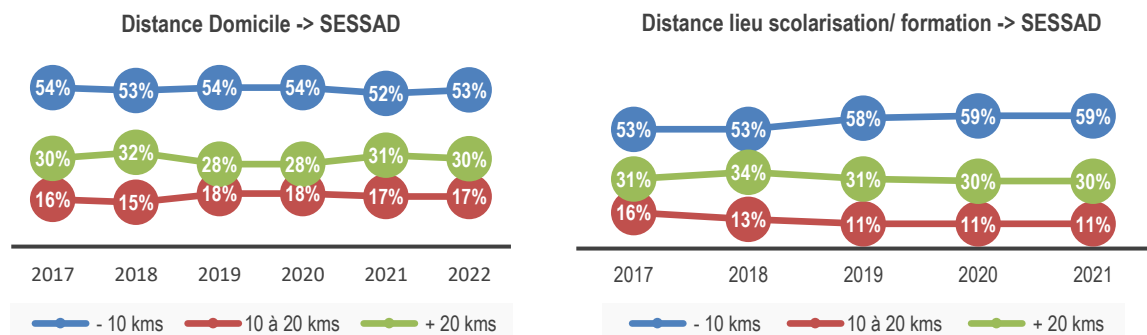
Répartition comparable à 2021.

MOYENNE D'ÂGE DES ENFANTS ACCOMPAGNES



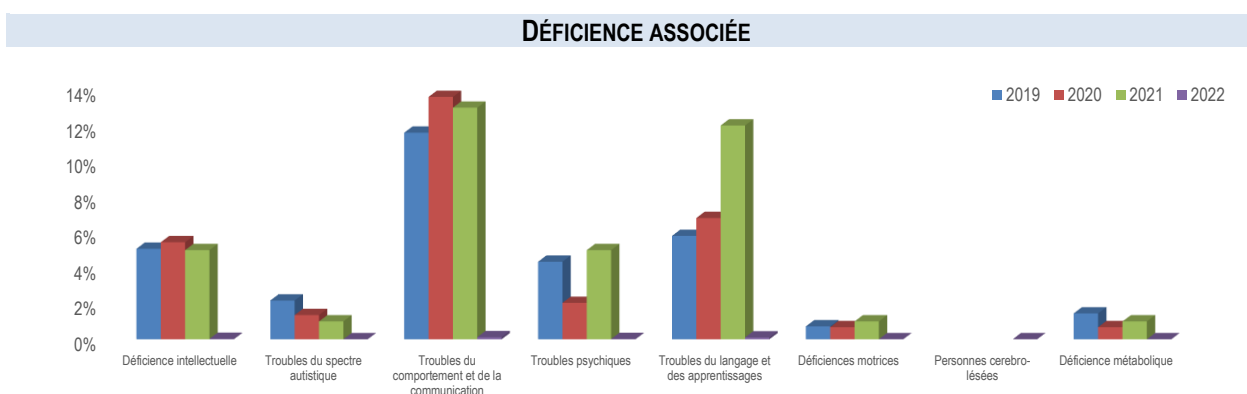
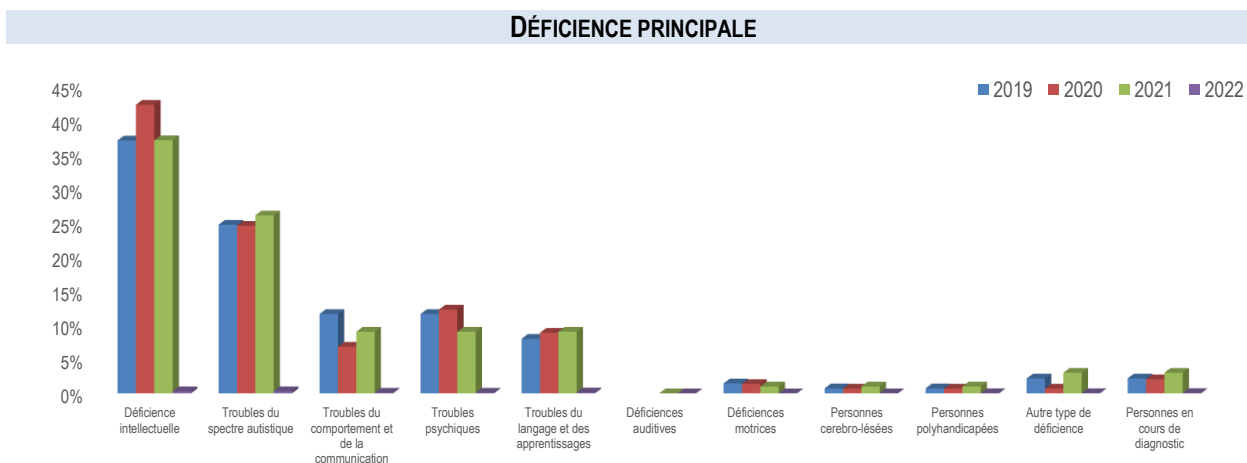
Moyenne d'âge stable à l'échelle du SESSAD mais en baisse d'une voire de 2 années pour les sections TSA, l'UEEA et l'antenne HD.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES LIEUX DE RÉSIDENCE ET DE SCOLARISATION, FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES



Les répartitions géographiques sont stables mais plus d'une cinquantaine de jeunes dont 35 dans le HD et 13 dans le GB sont domiciliés à plus de 40 km du SESSAD, ce qui génère des temps de trajet importants (1h matin et soir pour certains déplacements et tournées d'UE) générant fatigabilité chez les enfants et organisation spécifique pour les professionnels.

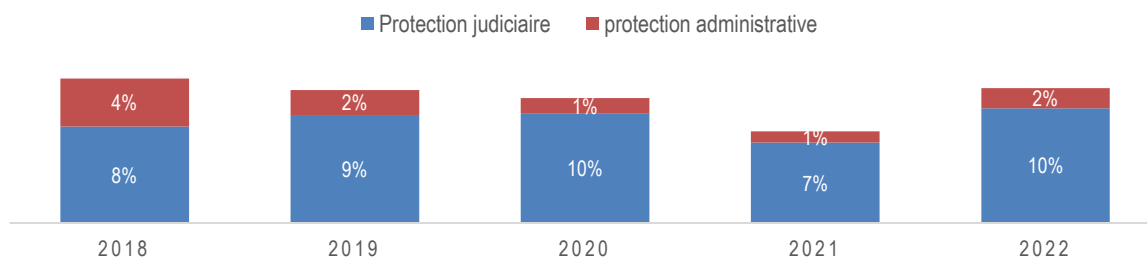
II.2.b. Répartition par type de handicap pour les jeunes présents au 31/12 :



À l'exception d'un enfant de l'UEEA en cours de réorientation en IME, tous les enfants accueillis dans les dispositifs dédiés TSA (UE et section) ont un diagnostic posé.

Environ 27% des jeunes présentent une déficiência associée (37% en 2021), notamment des troubles du comportement et de la communication ou troubles du langage et des apprentissages, ce qui impacte les modalités d'accompagnement.

II.2.c. Mesures de protection au 31/12 :



Protections judiciaires : 10 mesures de placement (9 FA dont 1 contrat jeune majeur, 3 PEAD ; 1 pupille), 3 AEMO et 1 curatelle.

Protections administratives : 3 AED.

Il est à noter plusieurs informations préoccupantes en 2022 (3 pour l'AU) mais aucune mobilisation du GTO.

II.2.d. Public accueilli présentant des spécificités par rapport à l'agrément :

Le SESSAD a toujours régulièrement recours à des traducteurs pour les familles ne parlant pas ou peu le français.

Selon le niveau de leurs besoins d'accompagnement, les enfants avec TSA sont accompagnés soit par la section dédiée (accompagnement renforcé) soit par le SESSAD Toutes Déficiences lorsqu'ils ne nécessitent pas

d'accompagnement spécifique et renforcé. Nous constatons de plus en plus d'enfants avec des traits autistiques mais non diagnostiqués.

Dans le Haut-Doubs :

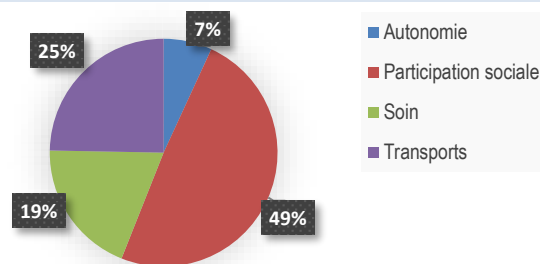
- ✓ Avec accord de l'ARS et dérogation MDPH, le SESSAD a poursuivi l'accompagnement de 2 jeunes ayant eu 20 ans dans l'année pour éviter des ruptures de parcours et consolider leur projet socio-professionnel.
- ✓ 1 jeune en situation de polyhandicap avec une santé très fragile a été admis suite à la commission d'harmonisation ; cela a nécessité un temps de relai et de préparation avec le SESSAD situé auparavant, des temps de coordination avec des professionnels de l'IME l'Eveil (pédiatre, ergothérapeute) et une recherche de partenaires libéraux (orthophoniste, psychomotricienne, kinésithérapeute) pouvant intervenir au domicile.
- ✓ 2 jeunes avec des troubles psychiques (déficience principale) ont désinvesti leur scolarité et nécessitent des soins. Ce sont des situations préoccupantes à risque de rupture et qui, malgré la présence et le soutien du SESSAD, rendent les parents démunis et sans solution de répit.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Les projets de service du SESSAD vont être mis à jour en 2023 dans le cadre du passage en Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif (DAME).

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

RÉPARTITION DES ACTES PAR PRESTATION



Répartition comparable à 2021.

III.1.a. La santé :

Photographie annuelle de l'activité sur file active du 01/01 au 31/12

| JEUNES SUIVIS (EN NOMBRE) | SESSAD | | LIBERAL | | TOTAL | | ENFANTS FILE ACTIVE |
|------------------------------|--------|-----|---------|----|-------|-----|---------------------------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | |
| Méd. psychiatre | 53 | 73 | 1 | 15 | 37 | 88 | 38% |
| Psychologue | 163 | 215 | 8 | 5 | 171 | 220 | 96% |
| Orthophoniste | 7 | 14 | 62 | 77 | 69 | 91 | 40% |
| Psychomotricien | 76 | 98 | 20 | 24 | 96 | 122 | 53% |
| Kinésithérapeute | | | 5 | 10 | 5 | 10 | 4% |
| Ergothérapeute | | | 8 | 4 | 8 | 4 | 2% |
| Orthoptiste | | | 1 | 1 | 1 | 1 | 0.4% |

| INTERVENTIONS DIRECTES AUPRES DES JEUNES (EN NOMBRE) | TOTAL SESSAD | |
|--|-----------------|-------------|
| | N-1 | N |
| Méd. Psychiatre | 167 | 151 |
| Psychologue | 2593 | 2553 |
| Orthophoniste | 1937 | 1970 |
| Psychomotricien | 2844 | 3115 |
| Kinésithérapeute | 225 | 231 |
| Ergothérapeute | 104 | 91 |
| Orthoptiste | 6 | 5 |
| TOTAL | 7876 | 8116 |

Globalement, le nombre de prestations et d'enfants nécessitant des soins a augmenté cette année de par les admissions réalisées.

Excepté dans l'AU, les médecins psychiatres, salariés du SESSAD, participent aux admissions et garantissent le projet de soin des jeunes accompagnés. Ils peuvent également assurer le suivi ponctuel de certains jeunes et prescrire ou ajuster si nécessaire leurs traitements médicamenteux, en lien avec les parents. Le recours à un médecin psychiatre libéral reste donc limité à 6 situations d'enfants de l'UEMA AU.

Concernant les psychologues, le recours au libéral vise essentiellement des bilans neuropsychologiques et suivis spécifiques (EMDR) ou réguliers à proximité du domicile. Les professionnels salariés assurent la majorité des suivis des jeunes accompagnés et des familles, à des rythmes adaptés à leurs besoins, de très ponctuels à très réguliers (1 fois tous les 15 jours). Sur le HD, un jeune bénéficiait d'un suivi individuel hebdomadaire au CMPP, et un autre au CGI. Sur le GB, on note une augmentation du besoin de soins psychothérapeutiques mais un manque de réponses en pédopsychiatrie.

Les besoins en orthophonie sont importants mais pas tous couverts du fait de postes vacants (défaut de candidatures) et de longs délais d'attente en libéral. Cependant, l'UEMA GB a pu conventionner avec des orthophonistes pour des séances réalisées sur site, ce qui favorise le lien avec l'équipe et la mise en place d'outils de communication adaptés et courant 2022, le SESSAD AU a recruté une orthophoniste à 25%.

Il en est de même pour la psychomotricité. Certains postes restant vacants et les besoins relativement importants, le SESSAD a recours à des professionnels libéraux dès que possible (secteurs géographiques peu ou pas couverts) et un jeune du HD bénéficie toujours de séances hebdomadaires au CMPP. Par ailleurs, depuis septembre, les professionnels de l'EMAS et du PAS AU rencontrent, une fois par trimestre, les psychomotriciennes du service pour échanger sur les situations d'enfants nécessitant un éclairage psychomoteur.

Enfin, pour les enfants ayant des besoins spécifiques de bilans voire de suivis en ergothérapie et/ou kinésithérapie, il est fait appel à des professionnels d'autres ESMS associatifs (IME l'Eveil) ou libéraux, qui interviennent à domicile ou sur d'autres lieux de vie (crèche...).

III.1.b. L'autonomie :

BESOINS EN LIEN AVEC L'ENTRETIEN PERSONNEL

Dans les UE, les enfants accueillis ont des besoins importants en matière d'acquisition de la propreté et d'accompagnement à l'alimentation. Des PAI sont signés par les parents et la mairie pour les enfants qui nécessitent des aménagements (heure du repas, panier repas des parents...).

Dans le HD, les interventions de l'ergothérapeute de l'IME l'Eveil ont permis d'identifier les besoins des 3 jeunes polyhandicapés et ainsi de conseiller et orienter les parents (ex : installation d'une baignoire à domicile).

BESOINS EN LIEN AVEC LES RELATIONS ET LES INTERACTIONS AVEC AUTRUI

Une vingtaine d'enfants, y compris au sein des antennes toutes déficiences, ont accès à une communication non verbale avec support gestuel, matériel ou humain. Cela nécessite d'identifier et mettre en place des outils de communication adaptés, notamment avec les orthophonistes, et de généraliser leur utilisation en lien avec les parents et différents intervenants auprès de l'enfant.

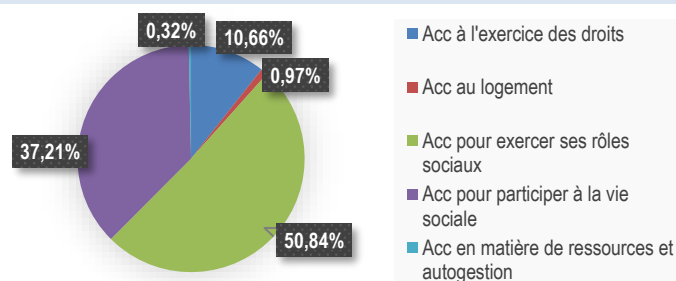
BESOINS POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES ET POUR LA SECURITE

L'UEEA a admis des enfants issus de classes maternelle précédemment accompagnés par des AESH individuels, nécessitant un accompagnement renforcé autour de la sécurité (enfants pouvant fuguer et/ou se mettre en danger lors de moments de transitions).

Au regard des besoins émergents des jeunes accompagnés dans le HD, des temps collectifs d'information et d'échanges co-construits et animés par un brigadier et la psychologue du service ont été proposés à 17 jeunes autour de différentes thématiques à risque de danger (harcèlement, intimité, réseaux sociaux) afin qu'ils puissent identifier les situations et assurer leur sécurité.

III.1.c. La participation sociale :

RÉPARTITION DES ACTES DES EDUCATEURS



BESOINS POUR ACCEDER AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Sur les 188 jeunes présents au 31/12, 130 ont bénéficié d'un projet individualisé (PIA) co-construit avec familles et les jeunes dans l'année soit 69 % (64% en 2021). Le delta s'explique par :

- ✓ 38 admissions au dernier trimestre (PIA programmés début 2023)

- ✓ 15 jeunes dont les derniers PIA datent de fin 2022 et seront actualisés début janvier 2023 pour répondre au calendrier MDPH
- ✓ 1 jeune dont l'accompagnement n'a pas pris effet
- ✓ 1 situation en attente de confirmation de fin d'accompagnement de la MDPH
- ✓ 1 jeune n'adhérant pas au suivi ayant fait l'objet d'une information à la MDPH
- ✓ 1 jeune qui a souhaité, à la majorité, mettre fin à l'accompagnement
- ✓ 1 jeune ayant bénéficié d'un stage long au CMPro Vaucluse au dernier trimestre 2022 dans la perspective d'une notification DAME.

Préparation au passage à la vie adulte :

Dès 14/16 ans, les jeunes sont invités à échanger avec leur référent autour de leurs souhaits et perspectives de futurs adultes dont leur projet professionnel. Des stages sont alors réalisés et évalués avec les regards croisés du jeune et son tuteur. Le SESSAD bénéficie par ailleurs du dispositif associatif pour les 14-22 ans visant à accompagner les projets professionnels de manière transversale sur les 3 territoires (création d'une commission, partage d'outils communs...).

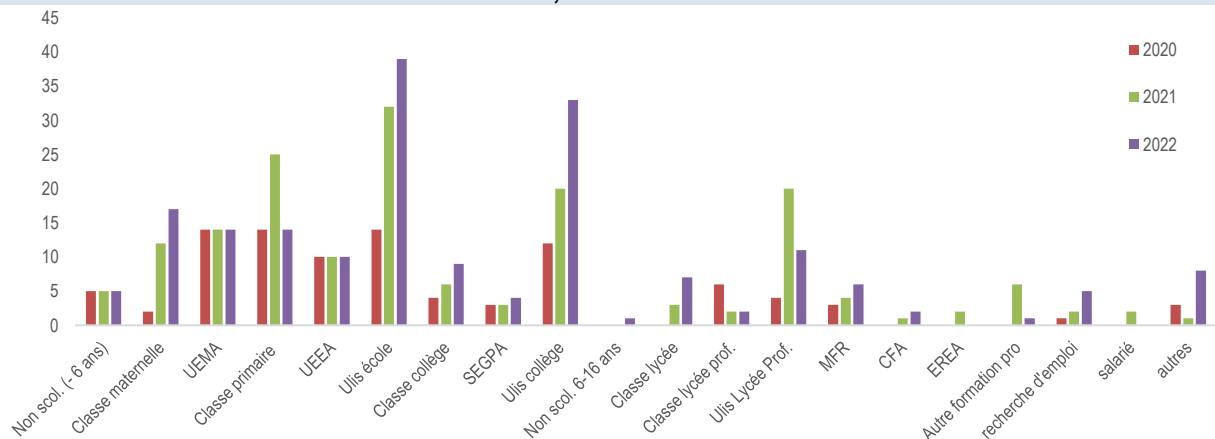
Au passage à la majorité, un entretien spécifique est proposé à tous les jeunes pour échanger sur leurs nouveaux droits et devoirs. Dans le HD et l'AU, un document spécifique (« la majorité, ça se prépare » ou « guide ressource »), créé par l'équipe pluridisciplinaire leur est alors remis.

BESOINS POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT ET ACCOMPLIR DES ACTIVITES DOMESTIQUES

Les adolescents et jeunes majeurs bénéficient d'accompagnements individuels et collectifs dans ce domaine par des mises en situation qui leur permettent de se confronter à la réalité et ainsi, d'évaluer et développer leurs compétences. Différents moyens sont alors mobilisés : guidance éducative à domicile en situation (préparation d'un repas), appartement dédié à Besançon pour des activités en journée voire des nuitées, locations ponctuelles (ex. : studio chez l'habitant pour un stage), intégration progressive en FJT, ateliers communs avec des jeunes du CMPro Vaucluse au sein de l'atelier professionnel...

BESOINS POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE ET POUR EXERCER SES ROLES SOCIAUX

RÉPARTITION PAR TYPE DE SCOLARISATION, FORMATION ET EMPLOI DES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12



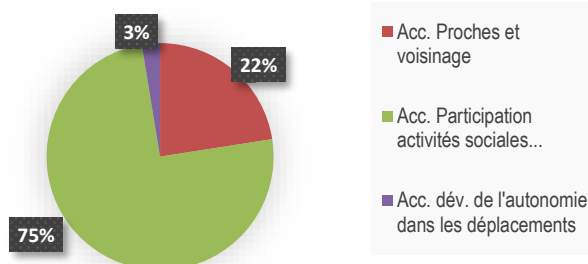
Situations « autres » et « autres formations pro » : 1 classe prépa, 1 licence psychologie, 1 formation AFPA, 2 sans projet professionnel déterminé, 3 en attente d'un accompagnement par le SAVS, 1 inscrite à la MILO suite à l'arrêt de sa formation.

Diplômes obtenus dans l'année : 4 CFG, 3 Brevets des collèges, 8 CAP, 1 Baccalauréat technologique, 4 ASSR et 1 permis de conduire. L'accès au permis de conduire est un projet pour plusieurs jeunes mais qui demeure encore peu réalisable sur le terrain.

PAS : Les professionnels interviennent dans différents établissements scolaires, 5 à Besançon (maternelles Fribourg, Fourier et Saint Exupéry, élémentaire Fourier et collège Voltaire) et 5 à Montbéliard (maternelles et primaires Coteau Jouvent et Petit Chénois, collège Lou Blazer).

BESOINS POUR PARTICIPER A LA VIE SOCIALE ET SE DEPLACER AVEC UN MOYEN DE TRANSPORT

RÉPARTITION DES ACTES



L'accompagnement familial est une mission essentielle du SESSAD menée par l'ensemble des professionnels en fonction des demandes et besoins repérés. Les parents, y compris en cas de positionnement d'un service de Protection de l'Enfance, sont associés autant que possible à chaque étape du projet et accompagnés sous diverses formes : médiations, guidances, entretien au service, à domicile ou dans des lieux tiers à proximité du domicile pour les familles ayant des difficultés à se déplacer... Des interventions auprès des fratries (temps d'échange et/ou d'activités) sont également proposées si besoin.

Dans le GB, une journée de sensibilisation, de partage et d'échanges a été proposée aux familles avant la rentrée en UEMA ou UEEA. 10 familles sur 17 y ont participé avec une sensibilisation aux TSA le matin et des échanges sur le thème des troubles alimentaires l'après-midi. Pour les autres jeunes SESSAD GB, à la demande de familles, deux activités ont été mises en place (atelier cuisine et sortie dans un parc avec deux parents et trois enfants).

Dans l'AU, deux cafés-parents ont été proposés sur la thématique des écrans ainsi que des temps conviviaux (pique-nique, goûter de Noël à l'UEMA, fête de fin d'année scolaire au service avec jeux de kermesse et exposition...).

Par ailleurs, il arrive que des parents demandent l'accompagnement du SESSAD dans différentes démarches telles que la constitution d'un dossier MDPH (revalorisation de l'allocation ou prise en charge de dépenses complémentaires), l'appui pour un déménagement dans un logement plus adapté aux troubles de leur enfant...

Les accompagnements pour la participation aux activités sociales et de loisirs (expériences collectives visant à développer les compétences sociales) ont pu reprendre pleinement. Pour exemple :

GB : 2 groupes « expression des émotions » (13 jeunes), 2 groupes « habiletés sociales » (4 jeunes et jeunes de la section TSA), 2 mini-séjours...

AU : groupes randonnée, yoga du rire, habiletés sociales (...), activités piscine et participation aux projets et sorties de l'école pour les enfants de l'UEMA...

HD : activités collectives encadrées par l'association « le soleil brille pour tout le monde » (escalade /4 jeunes, canoé /9 jeunes, pêche /5 jeunes, Zumba /10 jeunes, découverte d'ateliers dont tir à l'arc et curling /11 jeunes), journée « foot pour tous » organisée par le district...

L'accompagnement peut également se faire de manière individuelle, par exemple, lors de temps périscolaires afin de faciliter et soutenir l'inclusion d'un jeune mais aussi d'évaluer la nécessité ou non d'un étayage spécifique.

Par ailleurs, les professionnels du SESSAD soutiennent le développement de l'autonomie dans les déplacements, en accord et en lien avec les familles, par le biais d'un accompagnement autour des repères spatio-temporaux, de la compréhension des situations de danger voire de la préparation du Code de la Route en vue du passage du permis de conduire. En milieu rural, l'autonomie est plus difficile à préparer du fait d'un accès aux transports en commun plus limité, ce qui nécessite le recours aux taxis pour certains transports notamment vers des séances en libéral.

BESOINS EN MATIERE DE RESSOURCES ET D'AUTOSUFFISANCE ECONOMIQUE

Les éducateurs accompagnent les jeunes par des mises en situation réelle (magasin, restaurant...) dès l'adolescence, bien en amont d'une indépendance financière. Lorsqu'ils sont en situation d'apprentissage ou d'emploi, les jeunes bénéficient de temps d'accompagnement autour des tâches administratives inhérentes à la gestion de leur contrat et ressources financières, l'identification des dépenses, voire à l'ouverture d'un compte bancaire. Enfin, lors des entretiens de passage à la majorité, la question d'une mesure de protection juridique est abordée ; aussi, des demandes de curatelle sont actuellement travaillées avec 6 jeunes majeurs.

III.2. OUVERTURE DU SERVICE SUR SON ENVIRONNEMENT :

SANTE

Les partenariats avec les structures et le réseau de soin hospitalier, associatif et libéral se sont poursuivis voire renforcés avec notamment des temps de rencontre autour de situations individuelles ou du fonctionnement des dispositifs. On peut évoquer :

GB : Un temps d'accueil et de rencontre de familles avec le réseau Handidents et des accompagnements individuels de jeunes vers des lieux de soin ou prévention (CICS, CLAT, RéPOPP...).

AU : Deux groupes « vie affective et sexuelle » et un atelier collectif sur l'utilisation des écrans organisé de façon conjointe par des professionnels du SESSAD et de l'IMP l'Esperel.

HD : De nouveaux conventionnements avec les professionnels paramédicaux libéraux (multipliés par 2,5) et l'intervention de professionnels de l'IME l'Eveil, notamment l'ergothérapeute. Un partenariat avec une psychomotricienne libérale a aussi permis à 5 jeunes de bénéficier gratuitement d'une salle sensorielle en période de vacances scolaires.

AUTONOMIE

On peut noter cette année, l'intervention de l'EMA NFC tous les 15 jours au domicile d'un enfant de l'UEMA AU sur la question, notamment, de l'alimentation.

Dans le cadre de la prévention, un partenariat a été initié dans le HD avec un brigadier GSP de la Police Nationale du secteur dans l'objectif d'accompagner les jeunes à prendre des décisions adaptées pour leur sécurité.

PARTICIPATION SOCIALE

De nouveaux partenariats ont été mis en place cette année en vue de faciliter l'accompagnement des jeunes dans ce domaine dont :

- ✓ Association « le soleil brille pour tout le monde » (activités collectives encadrées par une éducatrice sportive)
- ✓ Bibliothèque de Valdahon (prêts, participation aux animations...)
- ✓ CMPro Vaucluse (location d'un appartement à Maïche pour évaluer les capacités à vivre seul et à gérer les actes de la vie quotidienne de 2 jeunes en stage)
- ✓ IME l'Essor (accompagnement de 4 jeunes à développer des habiletés dans l'entretien d'un logement)
- ✓ DAPEH 25 (expertise pour un jeune du HD à risque de rupture de parcours à la majorité)
- ✓ EMA 25 et l'enseignante référente autisme de l'EN (interventions de sensibilisation en direction des équipes pédagogiques accueillant deux jeunes avec TSA)
- ✓ ADNA (Association pour le Développement de la Neuro-psychologie Appliquée, relais d'accompagnement de jeunes dans leur insertion socio-professionnelle).

Concernant les PAS :

Besançon : La cheffe de projet propose des temps d'échange aux responsables d'établissements, à la psychologue scolaire EN et aux enseignants référents de la MDPH chaque trimestre pour faire un état des lieux de la mise en place du PAS et des suivis réalisés. Par ailleurs, l'éducatrice évalue les projets d'accompagnement conjointement avec les enseignants tous les trimestres. Différents partenaires ont été rencontrés, notamment le PRE et le CMS de Planoise.

Montbéliard : Des bilans des accompagnements sont formalisés à la fin de chaque période scolaire, entre l'éducatrice PAS et les enseignants concernés. Un point d'étape est également fait trimestriellement entre la cheffe de projet et les directeurs d'écoles ou le principal du collège. Un comité de pilotage a eu lieu en juin, avec l'ARS et l'Education Nationale. Autres partenariats : PRE de Montbéliard, CMS, PEAD, APF de Belfort, Ditep ADDSEA, Fondation Pluriel...

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Un questionnaire satisfaction a été adressé aux familles et jeunes majeurs du GB. Sur 88 questionnaires envoyés, 21 ont été retournés avec les taux de satisfaction suivants :

- ✓ 91% / Accessibilité accueil (le stationnement demeure problématique)
- ✓ 90% / Modalités d'admission
- ✓ 93% / PIA

✓ 97% / Accompagnement.

La majorité des commentaires met en avant la qualité relationnelle des professionnels du service. Les points à améliorer selon certaines familles et/ou jeune majeur concernent le nombre de sorties éducatives, l'accessibilité et les séances annulées (COVID mentionné). Dans l'espace suggestions, un questionnaire souligne la nécessité de développer les sorties culturelles. Enfin, deux questionnaires font référence aux temps de formation parents (souhait et modalités d'organisation).

Par ailleurs, l'expression des jeunes et des familles est systématiquement recherchée et plus particulièrement lors de l'élaboration du Projet Individualisé d'Accompagnement ou en amont de l'organisation d'activités. Des temps conviviaux et/ou thématiques cités précédemment favorisent également leur participation.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Salariés :

Hors EMA/DRA/DAPEH/EMAS, l'effectif autorisé au 31/12 est de 54.52 ETP et le SESSAD compte 61 salariés auxquels il faut ajouter 3 enseignants mis à disposition par l'Education Nationale.

ORGANIGRAMME DU SESSAD COMTOIS AU 31/12

SECTEUR GRAND BESANCON

| DIRECTION MUTUALISEE SESSAD/IME CHEF DE SERVICE 2 ETP | | | | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-----------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|-------------------------|------------------------|------------------------|------|------|
| ADMINISTRATIF | EDUCATIF | | | | PARAMEDICAL | | | | MEDICAL | | | |
| | ttes def. | S° TSA | UEMA | UEEA | ttes def. | S° TSA | UEMA | UEEA | ttes def. | S° TSA | UEMA | UEEA |
| AGENT ADMIN 2 ETP | EDUC SPECIALISE 6,8 ETP | EDUC SPECIALISE 3 ETP | EDUC SPECIALISE 1 ETP | EDUC SPECIALISE 1 ETP | PSYCHOLOGUE 1,78 ETP | PSYCHOLOGUE 0,8 ETP | PSYCHOLOGUE 0,5 ETP | PSYCHOLOGUE 0,35 ETP | PSYCHIATRE 0,16 ETP | PSYCHIATRE 0,05 ETP | | |
| | EJE 1 ETP | | EJE 1 ETP | AMP/AES 1 ETP | PSYCHOMOT 1 ETP | PSYCHOMOT 0,585 ETP | PSYCHOMOT 0,5 ETP | PSYCHOMOT 0,25 ETP | | | | |
| | | | AMP/AES 1 ETP | | ORTHO. 0,75 ETP | ORTHO. 0,2 ETP | ORTHO. 0,5 ETP | | | | | |

SECTEUR AIRE URBAINE

| DIRECTION MUTUALISEE SESSAD/IME CHEF DE SERVICE 1 ETP | | | | | | | | | |
|--|-------------------------------|-----------------------------|-----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------|
| ADMINISTRATIF | EDUCATIF | | | PARAMEDICAL | | | MEDICAL | | |
| | TTES DEF. | S° TSA | UEMA | TTES DEF. | S° TSA | UEMA | TTES DEF. | S° TSA | UEMA |
| ASS. DIRECTION 0,17 ETP | EDUC SPECIALISE 3,8 ETP | EDUC SPECIALISE 1 ETP | EDUC SPECIALISE 1 ETP | PSYCHOLOGUE 0,8 ETP | PSYCHOLOGUE 0,2 ETP | PSYCHOLOGUE 0,4 ETP | PSYCHIATRE 0,05 ETP | PSYCHIATRE 0,05 ETP | |
| AGENT ADMIN 0,75 ETP | | | EJE 1 ETP | PSYCHOMOT 0,55 ETP | PSYCHOMOT 0,25 ETP | PSYCHOMOT 0,5 ETP | | | |
| | | | AMP/AES 1 ETP | ORTHO. 0,3 ETP | ORTHO. 0,285 ETP | ORTHO. 0,5 ETP | | | |

SECTEUR HAUT DOUBS

| DIRECTION MUTUALISEE SESSAD/IME/CMP ^{ro} CHEF DE SERVICE 1 ETP | | | |
|--|-------------------------------|--------------------------|------------------------|
| ADMINISTRATIF | EDUCATIF TTES DEF. | PARAMEDICAL TTES DEF. | MEDICAL TTES DEF. |
| AGENT ADMIN 0,8 ETP | EDUC SPECIALISE 5,8 ETP | PSYCHOLOGUE 1 ETP | PSYCHIATRE 0,14 ETP |
| | | PSYCHOMOT 0,75 ETP | |
| | | ORTHO 0,5 ETP | |

PAS

| SECTEUR GRAND BESANCON | SECTEUR AIRE URBAINE |
|--------------------------|--------------------------|
| EDUC SPECIALISE 1 ETP | EDUC SPECIALISE 1 ETP |

Il est à noter :

- ✓ 7 embauches CDI dans l'année dont 3 suite à création ou pérennisation de poste, 2 suite à départs, 1 suite à mobilité intra SESSAD et 1 sur poste à pourvoir depuis 2021
- ✓ 10 postes sont à pourvoir au 31/12 (1 ETP ES, 1 ETP AES, 0.35 ETP psychologue, 1 ETP psychomotricien, 1,95 ETP orthophoniste, 0.14 ETP médecin).

III.4.b. Formations, analyse de la pratique :

Principales formations, journées d'études et réunions réseaux : Troubles Neuro-Développementaux, Handicap psychique, polyhandicap, habiletés sociales, troubles de l'oralité, troubles de la déglutition, prévention des conflits, création d'espaces sensoriels, collaboration avec les familles et guidance parentale, émotions, médiation par la relaxation, DU pratiques psychocorporelles, sensibilisation aux connaissances actualisées sur les TSA, colloque UEEA/UEMA, journée d'étude autisme et inclusion mais aussi profil de Dunn et particularités sensorielles en lien avec le CRA, prévention des risques routiers sur piste glissante, Excel, SST...

Quatre professionnels des crèches accueillant des enfants en situation de polyhandicap dans le HD ont participé à la formation du CESAP avec les professionnels du service, ce qui a permis de renforcer le partenariat existant et de favoriser les échanges et regards croisés sur les situations respectivement accompagnées.

Analyse de la pratique / Supervision : Les groupes AU se sont poursuivis ; ils ont repris dans le GB (dont les UE et le PAS) et le HD.

III.4.c. Accueil de stagiaires :

4 stagiaires accueillis sur les UEMA/UEEA (1ES / 2EJE / AES) et 2 sur le SESSAD (EJE et Psychologue).

III.5. DEMARCHE QUALITE :

L'ensemble des actions s'inscrit dans le cadre d'un Plan d'Action Qualité. Quelques COPIL et/ou groupes de travail sur différentes thématiques telles que le passage en DAME, l'enquête de satisfaction, le DIU (3 dans l'année), l'écriture du projet de service du DAME AU-DC ainsi qu'une formation-action sur les Troubles de la Déficience Intellectuelle en lien avec le CREA 90.

IV. CONCLUSION

Bon nombre des objectifs fixés pour 2022 ont été réalisés. En plus de ceux cités dans les chapitres précédents, on peut évoquer les points suivants :

- ✓ La convention cadre pour le passage en DAME a été travaillée conjointement entre les différents partenaires (ARS, MDPH, EN, CPAM et OG) et signée. La répartition des places par DAME a également été validée avec l'ARS en lien avec les besoins identifiés. Une présentation des dispositifs a été faite aux équipes, soutenue par la Direction Générale, lors des réunions de rentrée et certains dispositifs proposent déjà une fluidité de parcours aux enfants accompagnés. La réécriture du projet de service a par ailleurs été engagée sur l'AU.
- ✓ Le PAS a été mis en place en janvier 2022 sur le secteur de Besançon.
- ✓ Les propositions d'habitat inclusif restent ponctuelles avec des projets de développement toujours en cours notamment la location d'un studio à Valdahon.
- ✓ La recherche de nouveaux locaux dans le Haut-Doubs s'est poursuivie par des sollicitations régulières et rencontres avec les maires de Valdahon et Étalans ainsi que la Communauté de Commune mais aucun projet concret n'est à ce jour défini. En revanche, le projet sur le secteur de Palente pour le SESSAD GB a bien avancé et abouti à un permis de construire. Le déménagement est prévu au printemps 2024.

Par ailleurs, la pérennisation des places ouvertes grâce à des CNR en septembre 2021 a permis de stabiliser les effectifs (enfants et professionnels) et les listes d'attente.

Les enjeux majeurs à noter pour 2023 sont les suivants :

- ✓ Mise en œuvre concrète du passage en DAME avec adaptation des outils 2002-02 (contrat de séjour, projets de service, livrets d'accueil) et supports de communication (plaquettes...) mais aussi des indicateurs et tableaux de bord (ATIH, CPOM...) et la gestion des impacts sur les processus (admission, viatracatoire, DIU, suivi de l'activité) et fonctions ressources (équipes cadres, paye, RH, compta...) tout en développant les liens entre les structures composant les dispositifs afin de fluidifier les parcours ;
- ✓ Conduite de l'auto-évaluation pour septembre 2023 d'après le nouveau référentiel HAS ;

- ✓ Démarche associative et mise en conformité RGPD ;
- ✓ Suivi des travaux et préparation du déménagement à Besançon.

Enfin, il est à souligner que les orientations et donc admissions des enfants à l'UEMA de Belfort sont un vrai enjeu pour 2023 compte tenu du nombre de sortants en juillet (6/7) et au regard de la tension territoriale des places disponibles.

Si le rattachement managérial des antennes du SESSAD à trois directions d'IME dans une logique territoriale a été mis en place depuis plusieurs années, l'autorisation SESSAD restait une autorisation consolidée à l'échelle du département, avec un rapport d'activité unique et un budget consolidé.

Avec le passage en DAME dès 2023, les trois antennes SESSAD deviennent des services de prestations en milieu ouvert (PMO), dont l'activité sera désormais intégrée au sein de chaque DAME.

La territorialisation déjà en place de l'action des service PMO trouvera une expression concrète dans les futurs rapports d'activité des DAME, rendant compte des logiques « parcours » des jeunes accueillis.



SECTEUR « ADULTES »

| ETABLISSEMENTS OU SERVICES | IMPLANTATION | CAPACITE AGREEE 2022 |
|----------------------------------|--------------|-------------------------|
| EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL | VILLERSEXEL | 33 |
| EAM BELLEVUE | PONTARLIER | 24 |
| EAM LA CITADELLE | ROUGEMONT | 36 |
| EANM FOYER DE VIE LE MANOIR | ROUGEMONT | 42 |
| EANM FOYER DE VIE ROUSSET | LEVIER | 48 |
| ESAT DE VILLERSEXEL | VILLERSEXEL | 35 |
| MAS GUY DE MOUSTIER | VILLERSEXEL | 40 |
| MAS GEORGES PERNOT | FRANCOIS | 44 |
| SAMS - VIVRE EN VILLE | BESANÇON | 38 |
| TOTAL SECTEUR « ADULTES » | | 340 |

465 RUE DE MARTINEY
70110 VILLERSEXEL
TEL : 03.84.62.49.20
lacuisine@ahs-fc.fr



DIRECTRICE : MME AURORE HUOT
CHEF DE PRODUCTION : MME SYLVIE GUGLIELMINETTI

EA LA CUISINE DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|-------------------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Entreprise Adaptée (EA) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | 1 ^{er} /11/2000 |
| AGREMENT OU HABILITATION | AGREMENT TECHNIQUE CUISINE CENTRALE | 24/10/2008 n°70.561.035 (cuisine centrale) – DDCSPP Haute-Saône |
| | AGREMENT ENTREPRISE ADAPTEE | Contrat d'Objectifs (CPOM) 2021/2025 Préfecture de Haute-Saône |
| | CAPACITE TOTALE | 33.5 Travailleurs handicapés en ETP |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Unité économique de production de type cuisine centrale |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Personnes bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé et orientées par la CDAPH vers le marché du travail |

Fin 2021, les prémices de la situation d'inflation s'annonçaient ; l'année s'est inscrite dans ce contexte, avec une filière agro-alimentaire fortement impactée par différentes hausses de matières premières, du coût de l'énergie, du transport, des emballages, auxquelles il a fallu répondre par des mesures budgétaires notamment le recours à une revalorisation de nos prix de vente ainsi qu'à l'application d'un « surcoût inflation ».

Cependant, grâce à la forte mobilisation des professionnels, nous avons poursuivi le développement de nos projets comme l'ouverture de La Petite Cuisine et obtenu la confiance de nouveaux clients avec la signature de deux marchés publics importants et une convention avec une association d'aide à domicile pour les personnes âgées.

Pour répondre à la hausse d'activité, un renfort des effectifs et une nouvelle organisation temporaire du travail impliquant une production de nuit ont été mis en place en concertation avec les salariés, ainsi que les instances représentatives du personnel (RDP, CSSCT, CSE et organisations syndicales dans le cadre d'un accord d'entreprise).

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

| ACTIVITE | N-1 | N |
|---|--------|---------|
| Capacité journalière (nombre de repas) | 2200 | 2200 |
| Nombre de jours d'ouverture | 254 | 253 |
| Production journalière prévisionnelle (nombre de repas) | 2200 | 2200 |
| Production journalière réalisée (nombre de repas) | 2117 | 2546 |
| Taux de production (réalisé/prévisionnel) | 96.18% | 115.33% |
| Personnel travailleur handicapé en ETP conventionnés | 31.56 | 33.04 |

II.1.a. Production livrée sur site externe ou interne à l'AHS-FC :

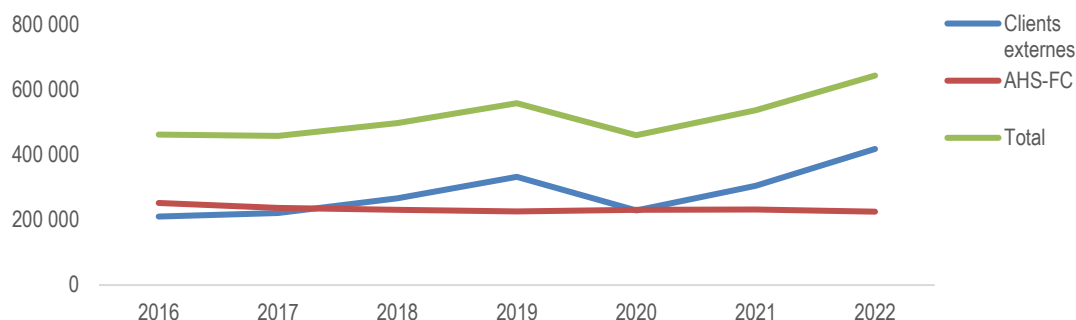
La Cuisine de Villersexel a produit et livré en liaison froide 644 179 repas, répartis comme suit :

Clients externes ----- 418 534 repas (65%)
Clients AHS-FC ----- 225 645 repas (35%)

Elle a également préparé 14 470 goûters.

| CLIENTS | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Clients externes | 210 661 | 221 348 | 267 052 | 332 851 | 229 325 | 305 309 | 418 534 |
| AHS-FC | 252 362 | 237 282 | 231 164 | 226 543 | 231 031 | 232 326 | 225 645 |
| TOTAL | 463 023 | 458 630 | 498 216 | 559 394 | 460 356 | 537 635 | 644 179 |

COMPARAISON DE L'ACTIVITÉ 2016-2022



La Cuisine a répondu à plusieurs appels d'offres (6) et conventions :

- ✓ Retenus :
 - Micro-crèche de l'Isle sur le Doubs, « Les 1001 pattes », à partir de février, 20 repas/jour
 - MAM « Les Petits Renards », La Cote, à partir de mai, 3 repas crèche/jour
 - Appel d'offre restauration scolaire de la CPPL (500 repas/jour) et 38 repas crèche/jour
 - Appel d'offre restauration scolaire de la CCPMC, 125 repas scolaire/jour et 28 repas crèche/jour
 - Appel d'offre en liaison chaude restauration scolaire Echenoz la Méline, septembre (54 repas/jour)
 - Convention Association ELIAD, prestation de repas adulte en liaison froide portage à domicile, secteur Haute-Saône, 150 repas/jour à compter du 17 octobre
 - Centre périscolaire de Fresse, en délégation Francas 70, à compter de septembre, 12 repas/jour.
- ✓ Non répondus :
 - Appel d'offre de la Communauté de Communes de Rahin et Chérimont concernant la gestion d'une cuisine centrale à Ronchamp
 - Appel d'offre du CCAS de Polaincourt, Résidence Autonomie de la Grande Fontaine
 - Demande d'un Camp d'été pour la ville de Hunningue.
- ✓ Temporaires :
 - Communauté de Communes du Pays de Lure, restauration scolaire, les 7 et 8 février
 - Camps de vacances Association Idoine à Clairegoutte et Larians (14 repas/jour du 16/07 au 13/08 et 17 repas/jour du 22/12 au 01/01)
 - Congrégation des Sœurs de l'Alliance de Villersexel, fourniture occasionnelle de repas
 - Séjour de préparation au BAFA, Ligue de l'enseignement (34 repas/jour, du 19/02 au 26/02 et du 22/10 au 28/10)
 - Camp de vacances à Montbozon, Association YES (63 repas/jour, du 16/08 au 19/08)
 - Colo apprenante de la FOL 70 à Noidans le Ferroux (45 repas, du 31/10 au 04/11)
 - Camp d'été d'Amance, (31 repas/jour du 11 au 28/07)
 - Contrat de prestation de vente de repas avec l'UPC Brognard durant travaux (22 577 repas en août).

Le chiffre d'affaires réalisé est de 3 170 775 € HT (repas vendus, goûters et cafétéria).

| REPARTITION DE LA CLIENTELE (HORS AHS-FC) PAR NATURE DES CONTRACTANTS ET NATURE DES PUBLICS | | NOMBRE DE SITES | | |
|--|--|-----------------|-----------|-----------|
| | | CRECHES | SCOLAIRES | ADULTES |
| NOMBRE DE CLIENTS | | | | |
| 1 | ADAPEI – Fondation Pluriel | | | 3 |
| 1 | ELIAD | | | 1 |
| 14 | Associations-Mairies-Centres de loisirs - | 7 | 6 | 1 |
| 4 | Communautés de Communes | 6 | 12 | |
| 4 | Entreprises | | | 5 |
| 1 | Familles Rurales | 4 | | |
| 1 | Fédération des Œuvres Laiques Haute-Saône | | 5 | |
| 1 | Francas | | 11 | |
| 1 | Léo Lagrange (jusqu' à août 2022 puis reprise Francas) | | 6 | |
| TOTAL | | 17 | 40 | 10 |

II.1.b. Cafétéria :

Après deux années marquées par les fermetures administratives liées à l'épidémie de Covid-19, la cafétéria a pu ouvrir en année pleine. La levée du pass vaccinal le 14 mars a eu un impact positif sur la fréquentation qui a progressé de mois en mois.

Les animations pizza ont eu lieu durant le premier semestre.

Comparativement à 2019 (année de référence avant la crise Covid), le chiffre d'affaire de la cafétéria a diminué de 27.46 %.

| EVOLUTION DU CA | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------|--------|---------|---------|---------|--------|--------|--------|
| CA (€) | 94 966 | 109 736 | 129 687 | 116 689 | 53 364 | 44 383 | 84 647 |

Quelques chiffres :

| | |
|---------------------------|---------|
| Moyenne prix plateau----- | 10.03 € |
| Moyenne repas/jour----- | 33.35 € |
| Total repas----- | 8 438 |

| ANNEE | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|-----------------|--------|--------|--------|--------|-------|-------|-------|
| Plateaux vendus | 11 402 | 13 070 | 15 150 | 13 743 | 6 021 | 4 448 | 8 438 |

La clientèle n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise ; cependant, une reprise de la fréquentation s'est engagée et laisse présager une reprise d'activité satisfaisante en 2023.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

L'Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins. Elles sont orientées par la Commission des Droits à l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) « marché du travail ».

Depuis le 01^{er} janvier 2019, la proportion des professionnels reconnus travailleurs handicapés dans les effectifs salariés doit être comprise entre 55 et 100% ; le montant total annuel d'aides versé à l'EA est calculé sur la base d'une proportion maximale de 75 % de l'effectif salarié annuel.

Définition de « Travailleur Handicapé » selon le Code du travail : « Toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont effectivement réduites par suite de l'altération d'une ou plusieurs fonctions physique, sensorielle, mentale ou psychique » (article L. 5213-1).

| REPARTITION DES TRAVAILLEURS HANDICAPES CDI ET CDD PAR AGE AU 31/12 | |
|--|----|
| Salariés moins de 30 ans | 4 |
| Salariés de 30 à 55 ans | 31 |
| Salariés de plus de 55 ans | 8 |

Les mouvements du personnel Travailleurs Handicapés au cours de l'année ont été les suivants :

- ✓ 10 CDD dont 8 départs au 31/12 ; 2 personnes en CDD ont été consolidées en CDI au 01/01/2023
- ✓ 2 sorties CDI au 31/12 : un départ suite à une démission (suivi du conjoint suite à une mutation) et une sortie pour inaptitude.

La vocation de l'EA est de soutenir et d'accompagner l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel du salarié handicapé en vue de sa valorisation, sa promotion et sa mobilité au sein de la structure ou vers les autres entreprises. Le travail réalisé sur ces points est présenté plus spécifiquement dans la partie III.1.b.

Un jeune Travailleur Handicapé a bénéficié d'un contrat d'apprentissage (2020/2022 à 100%). Il a suivi les cours en alternance au CFA de Vesoul et a obtenu le CAP Cuisine en juillet.

2 jeunes de l'IME René Nauroy et un de l'IME l'Envol ont pu intégrer les ateliers et avoir ainsi une première approche du métier. Ils sont accompagnés par des professionnels travailleurs handicapés dans des situations de travail qui soutiennent l'apprentissage des gestes professionnels issus de l'expérience. Cela permet également aux professionnels de l'EA de dispenser leurs acquis et savoir-faire dans une logique de transmission.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Les EA contribuent au développement économique, à une dynamique d'emploi pérenne. Elles interviennent également dans le champ social agissant pour que chacun trouve sa place dans la société. Les bénéfices qualitatifs attendus portent sur l'amélioration du rapport au travail, les conditions d'existence, la santé, l'image de soi des personnes handicapées et le regard porté sur le handicap.

Le CPOM 2021-2025 formalise le projet économique et social en faveur du développement de l'emploi des Travailleurs Handicapés. Il est construit autour de deux grands axes :

- ✓ Des objectifs de consolidation et développement d'activité pour assurer la pérennité de l'emploi : ils reflètent la stratégie commerciale de l'entreprise, les prévisions d'investissements, pistes de développement et perspectives d'activité.
- ✓ La définition des moyens et actions affectés aux parcours des Travailleurs Handicapés au titre de l'accompagnement socio-professionnel et de la formation en vue de la réalisation de leur projet professionnel au sein de l'entreprise elle-même ou vers un autre employeur.

III.1.a. Objectifs économiques et financiers :

En tant qu'unité de production économique, l'EA dispose d'objectifs pour garantir sa viabilité dans un environnement économique concurrentiel et s'assurer de perspectives de développement pour garantir l'emploi durable.

Les objectifs 2022 fixés au CPOM sont les suivants :

OBJECTIF 1 : MAINTENIR LA QUALITÉ DE LA PRODUCTION AVEC UN PRIX COMPÉTITIF

- ✓ Promouvoir une alimentation de qualité :
 - Développement de la part des produits bio et des circuits courts : l'objectif d'arriver à 20% de produits bio est atteint ; pour la CCPMC (Montbozon), ce taux est porté à 40 %.
 - Maintenir un savoir-faire garant de la qualité nutritionnelle et gustative des repas
 - Mise en place d'actions dans le cadre du projet environnement et développement durable :
 - Changement de produits lessiviels pour une gamme écoresponsable nécessitant moins de plastique et occasionnant moins de déchets
 - Avec l'aide du SICTOM d'Esprels, sensibilisation et formation des salariés au tri (papier, carton, plastique...)
 - Dans le cadre de la loi EGALIM, les contenants alimentaires de cuisson, réchauffe et service plastique en restauration collective seront interdits d'ici 2025. L'étude est faite avec le partenariat de la fondation PLURIEL et la société RESCASET sur différentes compositions de barquettes mais avec le maintien de notre outil de scellage. Des essais de barquettes en cellulose avec un autre fournisseur ont été réalisés mais peu concluants au niveau de la manipulation des barquettes car beaucoup moins rigides ; de plus, les analyses bactériologiques n'étaient pas optimales. Le travail prospectif se poursuit.
- ✓ Optimiser la production par l'acquisition et l'installation d'un nouvel outil informatique pour la gestion de production. Dans le cadre du partenariat avec la Cuisine d'Uzel, ce projet n'a pas été priorisé compte tenu des enjeux d'activité. Il sera repris en 2023.
- ✓ Optimiser le conditionnement : après 2 ans d'exploitation, l'agrandissement du secteur conditionnement-allotissement et l'acquisition d'une thermoscelleuse en janvier 2021 donnent satisfaction aux salariés, l'organisation du travail a évolué favorablement. Les services de l'OPSAT sont intervenus en septembre (étude du poste et préconisations).

Outre ces actions spécifiques, la Cuisine a pu garantir un niveau de production de 2 546 repas/jour dépassant la cible des 2 250 repas.

Ce sont 684 936 repas produits pour 644 179 repas vendus ; 94 % de la production est vendue.

Notre coût alimentaire par repas a augmenté de 8.33 % (1.86/2020, 1.80/2021, 1.95/2022). Le prix de vente moyen d'un repas est de 4.72 € HT.

La filière agro-alimentaire a été impactée par le contexte de conflit russo-ukrainien, 2 pays exportateurs de denrées (céréales, produits de la mer, huile de tournesol). La filière volaille de chair française a également connu une grave crise sanitaire. A ceci s'ajoutent les hausses du coût des transports, barquettes, produits lessiviels et de l'énergie.

Dans ce contexte de rupture et de difficultés d'approvisionnement, les menus ont été modifiés plus fréquemment selon les aléas des livraisons.

Le travail sur la diminution de la matière première alimentaire se poursuit :

- ✓ Baisse des quotas pour moins de perte et gaspillage
- ✓ Adaptation ponctuelle des menus selon les stocks et les ruptures de denrées
- ✓ Recours à la cuisson de nuit des viandes pour moins de perte de matière.

Pour réduire le nombre de barquettes, selon les préparations, le conditionnement est réalisé en optimisant le rendement. Une barquette initialement prévue pour 4 parts pourra éventuellement contenir plus de parts.

Les investissements ayant contribué à maintenir l'outil de production performant et accompagner la hausse d'activité ont représenté 49 106.26 € HT avec :

- ✓ L'achat d'un four mixte électrique MKN et de 2 chariots d'enfournement
- ✓ L'acquisition de 10 chariots à glissière
- ✓ L'acquisition d'un mixer plongeant
- ✓ L'achat d'un gerbeur pour le magasin
- ✓ Le remplacement d'un tapis de décontamination
- ✓ Le remplacement de la fenêtre de la zone de préparation froide
- ✓ L'acquisition de 2 switch et d'une licence.

Une sauteuse gaz et une cellule de refroidissement ont été également commandées (8 818 € HT et 18 624 € HT).

OBJECTIF 2 : DIVERSIFIER L'OFFRE DE PRODUCTION ET LA CLIENTÈLE

- ✓ Le travail en synergie des deux Cuisines de Villersexel et de Frasn-le-Château s'est poursuivi en 2022. Le regroupement des tâches administratives et comptables est effectif. Le DUERP de la Cuisine de Frasn-le-Château a été conçu en 2022.
- ✓ Les travaux du restaurant La Petite Cuisine, prolongement de l'EA, ont démarré le 5 décembre 2021 pour se terminer le 26 juillet 2022. Durant l'automne, l'aménagement intérieur, le volet communication et signalétique ont pris le pas. La cheffe de cuisine, Mme Blondine Poleus Cachot, a été recrutée en octobre, puis 2 salariés dont une personne en situation de handicap ont été embauchés pour constituer l'équipe.

Le 25 novembre, à l'occasion de la Foire de la Sainte Catherine, la Petite Cuisine a ouvert ses portes en avant-première avant l'ouverture officielle le 5 décembre. Le restaurant a été inauguré le 15 décembre en présence des principaux financeurs, partenaires et entreprises impliquées dans le projet.

Les investissements de la Petite Cuisine ont représenté 316 k€ pour les travaux et honoraires ; 30 k€ pour le mobilier, le système d'encaissement, l'agencement et l'enseigne ; 93 k€ pour les équipements de cuisine. Les subventions (Fonds Européen Leader Pays Vesoul Val de Saône, Région BFC, CCAH – Malakoff Humanis, CAV, Fatea DREETS) représentent 308 k€.

Est Républicain 21-01-2023

VESOUL

La Petite Cuisine : un restaurant inclusif



Le restaurant « La Petite Cuisine » a ouvert ses portes rue du Commandant Girardot, le mois dernier. Un établissement qui emploie des personnes en situation de handicap, et favorise leur inclusion dans le monde du travail.

C'est un pas de plus en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap. Le restaurant inclusif La Petite Cuisine a ouvert ses portes le 5 décembre dernier, rue du Commandant Girardot, en lieu et place de l'ancienne Caisse d'Épargne. Un projet qui a pu voir le jour, grâce au soutien de l'Association hygiène sociale de Franche-Comté et d'autres partenaires.

Une cuisine familiale
« C'est une annexe de l'entreprise adaptée La Cuisine de Villersexel », précise Aurèle Huot la directrice de l'établissement. C'est en s'inspirant d'une « expérimentation entreprise par l'Adapei (association qui œuvre en faveur des droits des personnes souffrant de handicap) du Doubs d'installer un restaurant inclusif sur Pontarlier » que le projet a vu le jour. L'idée était de développer une autre activité, « avec toujours la volonté de pouvoir accueillir des travailleurs en situation de handicap », souligne la directrice.
« Ici tout est cuisiné sur place », assure Sylvie Gugliemini, la responsable de production, sur qui la directrice peut compter, pour encadrer la cuisine des deux établissements. La Petite Cuisine qui compte trois salariés dont un en situation de handicap, promet « une cuisine simple et accessible, dans un cadre convivial et chaleureux ». Avec à la carte quelques spécialités : truffade comtoise, rillettes de saumon, filet de poulet au macvin du Jura, ou encore des salades. Sur place ou à emporter, le service est assuré du

lundi au vendredi, jusqu'à 16 h 45.

Des produits locaux
La cuisine familiale se veut également locale, et « les fournisseurs sont pratiquement les mêmes que pour La Cuisine de Villersexel », explique la directrice. La viande est d'origine Haut-saônoise, puisqu'elle provient tout comme la charcuterie de la Ferme Des Grands Champs, à Esprels. Les fruits et légumes viennent du distributeur Bonnefoy, situé en Saône-et-Loire, et les produits laitiers bios proviennent tout droit de la ferme Galniche, à Saint-Bresson. La Petite Cuisine est un res-

taurant dans lequel les employés sont amenés à cuisiner, contrairement à La Cuisine de Villersexel, où les plats sont simplement fabriqués et livrés. La directrice trouve très intéressant de pouvoir également « amener des employés de La Cuisine de Villersexel, à venir découvrir l'environnement de La Petite Cuisine », mais également à répondre présent en cas de besoin de renfort sur le terrain.

Installée depuis seulement un mois, La Petite Cuisine accueille déjà des habitués, « des collègues de boulot ou encore des retraités qui ont déjà pris leurs petites habitudes », témoignent les deux femmes.

Louane MASSON

- ✓ En juillet, la Cuisine a été retenue pour le marché de restauration en liaison froide de la Communauté de Communes de Lure soit 500 repas scolaire/jour en moyenne. Cette activité permet d'anticiper la fin d'un autre marché prévu en août 2023 avec la commune Communauté de Communes de Rahin et Chérimont. Pour faire face à cette hausse d'activité temporaire jusqu'en août 2023, une nouvelle organisation du travail incluant une production de nuit est mise en place pour lisser la production dans le temps et optimiser l'espace dans les ateliers. Une équipe de 4 personnes, 1 encadrant et 3 salariés TH volontaires pour cette expérimentation, ont démarré en horaire de nuit fin août et un accord d'entreprise spécifique à cette organisation a été signé. L'OPSAT a été sollicité pour vérifier l'aptitude au poste en horaire de nuit ; la CSSCT a suivi cette évolution par le biais de visites et entretiens avec l'équipe de nuit ainsi que la remise de questionnaires à tout le personnel. Pour accompagner cette hausse, 1 encadrant et 3 agents de cuisine ont été recrutés pour un an.
- ✓ En octobre, suite à la fermeture de la cuisine centrale Fontaine Saveurs à Combeaufontaine, l'association ELIAD, spécialisée dans le service, le soin et l'accompagnement à domicile a sollicité les services de la Cuisine pour ses secteurs de Haute-Saône. Afin de pouvoir absorber ce marché, un partenariat a été conclu avec l'UPC de Brognard vers qui un transfert temporaire de 5 clients (soit 75 repas/jour) du secteur de Montbéliard a été mis en place. Ainsi, La Cuisine a pu intégrer les 150 repas supplémentaires dans sa production journalière sans nouvelle modification des cycles horaires et de l'organisation mise en place. Un renfort de 1 ETP a été plus particulièrement affecté au secteur conditionnement/allotissement.

III.1.b. Accompagnement pour l'émergence et la consolidation d'un projet professionnel pour les TH :

ACCUEIL ET INTÉGRATION DES SALARIÉS TH

Deux partenaires principaux sont positionnés dans le cadre du recrutement :

- ✓ CAP emploi : accueil de 18 personnes dans le cadre de la Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel (PMSMP) des personnes bénéficiant de la RQTH (Reconnaissance Qualité de Travailleur Handicapé) et répondant aux critères prioritaires. Ces PMSMP sont utiles pour découvrir le poste d'agent de cuisine en EA ; 10 personnes se sont vu proposer un CDD à l'issue. En partenariat avec l'Adapei d'Héricourt (industrie-soudure), après une PMSMP de 4 semaines, la Cuisine a intégré en CDD de 6 mois, une salariée qui souhaite se réorienter dans les métiers de la cuisine collective. Cette démarche de passerelle entre EA a permis de construire un nouveau projet professionnel pour cette personne.
- ✓ Les instituts d'enseignement ou formation : 8 stagiaires dans le cadre de stage découverte en entreprise, Groupe scolaire de la Compassion (1), MECS Pas à Pas (2), CEP St Joseph (1), Lycée Lumière (1), Greta (2), MFR Orchamps-Venne (2).

ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET PROFESSIONNEL DES TH

- ✓ Accompagnement à la technicité du poste :
 - Accompagnement collectif et individuel sur l'utilisation du matériel, la sécurité alimentaire et la traçabilité
 - Accompagnement ponctuel pour les matériels spécifiques ; animée par le moniteur d'atelier et les encadrants, la formation interne occupe une place importante et permet aux salariés Travailleurs Handicapés de monter en compétences, travailler en sécurité pour manipuler du nouveau matériel, et d'intégrer d'autres ateliers. Plusieurs exemples :
 - Utilisation de matériel : four (8 personnes), ouvre boîte électrique (7), cellule de refroidissement (6), trancheuse (2)
 - Utilisation et nettoyage : Dosipak (4 personnes), Duotrack (6)
 - Formation pizzas : 2 personnes.
 - Réalisation avec les équipes des audits process qualité sanitaire et développement produit par le plateau technique d'Uzel.
- ✓ Structuration du projet professionnel : elle repose sur l'utilisation du logiciel E-formAdapt déployé depuis 2016. Compte tenu de la formation du chargé d'insertion et des réorganisations de production survenues en 2022, il n'y a pas eu de mise à jour des passeports de compétences dans le cadre d'entretiens annuels. Celle-ci interviendra en avril 2023.

- ✓ Le chargé d'insertion diplômé accompagne individuellement les salariés Travailleurs Handicapés, à leur demande, ou lorsqu'un permanent constate un besoin.
- ✓ Participation au concours national de l'Assiette Gourm'hand à Bailleuil : un binôme composé d'un salarié en situation de handicap et d'un encadrant cuisinier ont présenté une recette autour de la figure imposée du maquereau, de la moule de bouchot et du chou-fleur.

Après des mois d'entraînement, coachés par le moniteur d'atelier et un cuisinier, ils ont remporté avec brio la seconde place du concours avec à la clé un stage de 3 jours dans les cuisines du Ministère des Affaires étrangères.

Retombées médiatiques : dans la presse régionale le 18 octobre (ci-dessous) ainsi que dans le Bulletin Municipal de Villersexel mettant à l'honneur les deux lauréats.

VILLERSEXEL

La Cuisine de Villersexel prépare aussi de grands chefs

Guillaume Favre, cuisinier formé à La cuisine de Villersexel, s'est classé deuxième du concours « L'Assiette Gourm'hand » dans les Hauts de France. Il a réalisé un plat à base de moules de bouchot et de chou-fleur.

Non seulement on y apprend à faire la cuisine dans les règles de l'art, et les clients peuvent déguster chaque jour des petits plats soigneusement préparés, mais la Cuisine de Villersexel forme aussi des chefs de grande qualité. Car le fait d'avoir un handicap n'empêche pas de faire et d'apprécier la bonne cuisine !

Cet établissement fait partie des 30 qui sont gérés par l'Association d'hygiène sociale de Franche-Comté. Tous sont ouverts au public et l'on y sert une moyenne de 3 000 repas par jour.

A Villersexel, le service de restauration est ouvert au public fonctionné de 11 h 45 à 14 h. Il accueille des clients de tous âges dans un lieu tran-



tentent pas de réaliser un simple steak garni.

Dix assiettes en une heure et demie

Non seulement ils travaillent généralement par équipe de deux, mais ils participent aussi à des concours qui ne sont pas à la portée de n'importe quel cuisinier, comme « Assiette Gourm'hand ». Cette année, les candidats devaient élaborer un plat original et nouveau avec des choux-fleurs, des moules de bouchot, des pommes de terre, du vin jaune, et de la saucisse de Morteau. Le tout en 1 h 30 et pour 10 assiettes...

Cette année, 36 candidats, répartis par équipe de deux, ont été retenus pour ce concours « Assiette Gourm'hand » suite à une lettre de motivation, et Guillaume Favre, qui a un handicap à la main droite, a terminé à la deuxième place de ce concours. Son ambition est d'avoir un jour des responsabilités et de pouvoir transmettre ce qu'on lui a appris. Pour lui, le plus difficile était d'attendre les résultats de son examen.

Guillaume Favre aspire désormais à prendre des responsabilités et à transmettre ce qu'il a appris à la Cuisine de Villersexel.

quille, avec un flux particulier les jours de marché. Et le restaurant, qui est assimilé à un commerce, adhère aussi à A2V, l'association des commerçants du bourg.

Mais il n'y a pas de cuisines sans cuisiniers, et ceux formés dans l'établissement ne se con-

Est Républicain 18-10-2022

FORMATION DES SALARIÉS TH

- ✓ Dans le cadre du dispositif RSFP (Reconnaissance des savoirs faire professionnels) animé par l'AFPA, le chargé d'insertion a réalisé 2 entretiens de positionnement, 2 évaluations, qui ont abouti à 2 remises de titre RSFP Agent de cuisine en restauration collective pour 2 jeunes de l'IME René Nauroy. La Cuisine a également accueilli un candidat de l'ESAT PROLABOR pour une évaluation de 2 semaines au poste de chauffeur-livreur ; il a validé l'intégralité du portefeuille de compétences.
- ✓ Deux salariés sont en VAE pour le titre de cuisinier et d'agent de cuisine en restauration collective. Ils se présenteront à l'épreuve en 2023
- ✓ Formation HACCP pour 10 salariés Travailleurs Handicapés.

PERSPECTIVES DE SORTIE DES SALARIÉS TH

- ✓ Créée en 2020, la convention type de partenariat avec les entreprises du milieu ordinaire pour des mises en stage est un outil pour développer les partenariats avec les entreprises locales et soutenir l'insertion professionnelle des TH dans le marché ordinaire du travail. Elle n'a pas été activée en 2022.
- ✓ L'EA a obtenu un agrément pour participer à l'expérimentation du CDD Tremplin qui est mobilisé pour la Petite Cuisine ; il s'agit de permettre à des personnes en situation de handicap, dans le cadre d'un parcours limité dans le temps, l'acquisition d'une expérience professionnelle, l'accès à une formation, un accompagnement renforcé et individualisé favorisant la réalisation d'un parcours professionnel. La perspective de ce contrat est la sortie du salarié vers un poste en CDI, CDD longue durée, contrat en

alternance... C'est un nouveau modèle d'accompagnement pour les EA qui implique une approche différente des parcours d'insertion.

III.1.c. Partenariat avec la Cuisine d'Uzel (Fondation PLURIEL) :

Ce partenariat vise à mutualiser les compétences suivantes :

- ✓ Achats/négociation fournisseur
- ✓ Service commercial
- ✓ Logiciel de production (GPAO)
- ✓ Qualité/sécurité alimentaire
- ✓ Service diététique/gestion des menus.

III.1.d. Engagement de l'Etat :

Le CPOM prévoit la possibilité pour l'EA de bénéficier de deux types d'aide auprès de l'Etat en contrepartie des engagements pour l'emploi pérenne des Travailleurs Handicapés :

- ✓ En 2022, le taux de consommation a dépassé l'avenant financier fixé entre 31.56 et 32.79 ETP ; au regard de l'augmentation du besoin de main d'œuvre et de la hausse du SMIC, nous avons demandé une revalorisation, la DREETS a reprogrammé l'aide aux postes à hauteur de 33.04 ETP (30.86 ETP en 2021). Les montants représentent en moyenne 85.77% de la valeur du SMIC horaire.
- ✓ Le Fonds d'Accompagnement de la Transformation des Entreprises Adaptées (FATEA) qui compense en partie la perte de la subvention spécifique. Il a été mobilisé pour la Petite Cuisine exclusivement en 2022.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Les réseaux :

L'Entreprise Adaptée est inscrite dans plusieurs réseaux au cœur de son environnement qui soutiennent sa mission d'insertion et ses objectifs économiques. A ce titre, elle a participé :

- ✓ Aux réunions des associations de commerçants et artisans du bassin de Villersexel (A2V) - 3 réunions
- ✓ Au réseau des Entreprises Adaptées et des ESAT, « ADAPTEA » - 7 réunions
- ✓ A une réunion décentralisée de l'UNEA.

III.2.b. La communication auprès des institutionnels et des tiers :

- ✓ La Cuisine a proposé des pizzas durant le 1^{er} semestre avec diffusion d'affiches dans les commerces de Villersexel
- ✓ Participation au Forum Emploi de Lure le 22 mars : le chargé d'insertion et la directrice ont rencontré une vingtaine de demandeurs d'emploi ainsi que des employeurs
- ✓ Le 9 mai, lors de la participation de la Cuisine à L'EA Tour, démarche initiée par la DREETS et le Service public de l'emploi afin de favoriser l'interconnaissance ; 4 conseillers en insertion professionnelle (Cap Emploi, Mission Locale, ADCH Héricourt, Oneline Formapro) accompagnés de 10 demandeurs d'emploi ont visité les ateliers et découvert les postes de travail.
- ✓ Les enfants de l'accueil de loisirs de Villersexel ont visité les ateliers de la Cuisine le 19 juillet puis ont pris leur repas à la cafétéria. Ce moment convivial a donné lieu à des échanges sur les plats préférés des jeunes convives ; les frites et les brocolis sont plébiscités !
- ✓ La compagnie Hartman, spécialisée dans l'animation musicale, a sollicité la Cuisine pour récupérer des boîtes de conserve et en faire des tambours pour les enfants. Cette initiative a été présentée par la compagnie au festival des solutions écologiques du Conseil régional.
- ✓ Le 25 octobre, lors du repas du Conseil d'Administration de l'association à la cafétéria, le président a pu féliciter les deux lauréats du Concours de l'Assiette Gourmande et recueillir leurs impressions lors de cette expérience unique (cf. § 3.1.b).
- ✓ En novembre, à l'occasion de la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées, des conseillers en insertion professionnelle de Cap Emploi et Oneline Formapro sont venus visiter les locaux ainsi que la presse.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Cette participation se fait en particulier à travers des réunions ou des instants d'échanges entre les salariés.

Deux réunions sont planifiées :

- ✓ La réunion hebdomadaire avec les encadrants : échange sur l'organisation de la semaine à venir, la planification de la production et des menus et l'accompagnement des salariés en situation de handicap. Cette réunion est animée par la chef de production et le chargé d'insertion.
- ✓ Une réunion mensuelle d'information générale et d'échanges avec l'ensemble des salariés. Favorisant l'expression collective des permanents et salariés TH. Elle permet de répondre aux interrogations des salariés et fait l'objet d'un compte rendu affiché.

A noter, l'organisation d'un moment de convivialité autour d'un barbecue avec le personnel le 24 septembre à la cafétéria.

III.4. MOYENS HUMAINS :

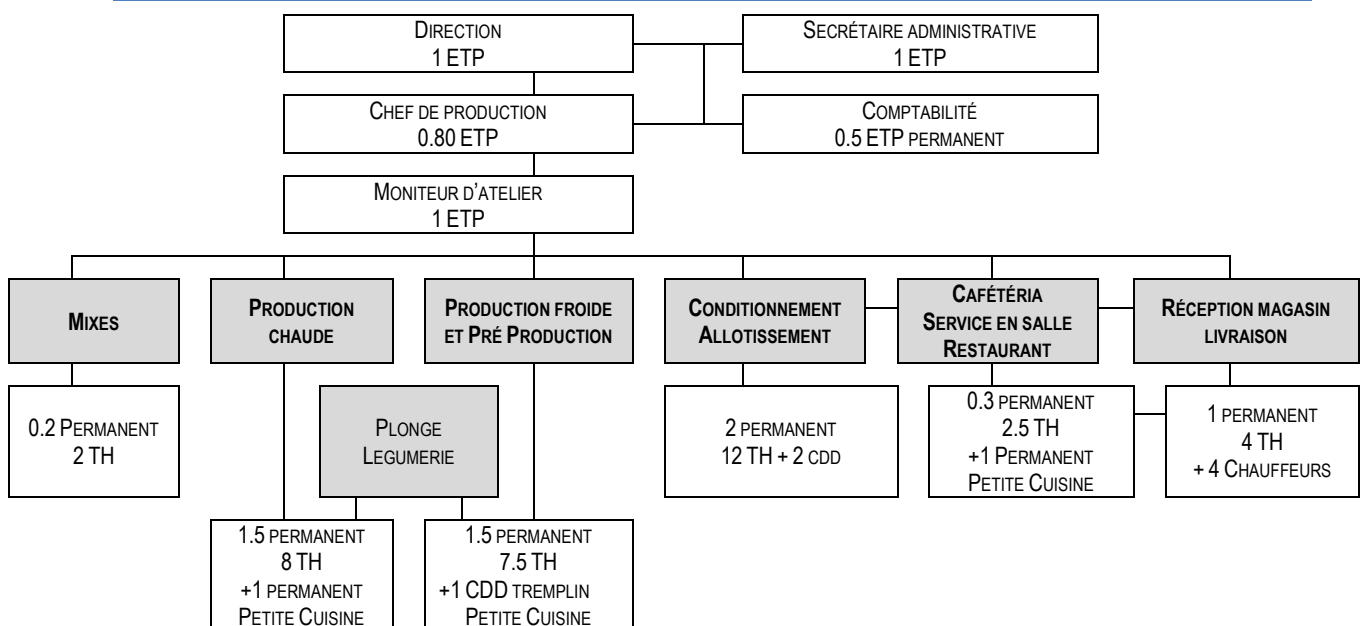
III.4.a. Organigramme :

L'organigramme théorique ci-dessous est renforcé du fait du surcroît d'activité temporaire (4 ETP supplémentaires affectés en conditionnement-allotissement et plonge).

L'effectif au 31/12 est de 57.34 ETP salariés (dont 6,5 ETP de remplacement) ; s'y ajoutent 3 ETP pour la Petite Cuisine:

- ✓ 34,04 ETP de personnes reconnues TH en situation de travail ainsi que 5,5 ETP en remplacement d'absences longues soit 39.54 ETP
- ✓ 2 agents de cuisine non TH
- ✓ 4 chauffeurs livreurs non TH et 1 remplaçant du fait d'une absence longue
- ✓ 10,8 ETP à l'encadrement :
 - 5 agents techniques cuisiniers, 1 technicien qualifié, 1 magasinier (production froide, production chaude, mixés, magasin/livraison, conditionnement/allotissement)
 - 1 chargé d'insertion
 - 1 agent administratif principal
 - 0.8 chef de production
 - 1 directrice.

ORGANIGRAMME DE LA CUISINE DE VILLERSEXEL



III.4.b. Formations du personnel encadrant :

- ✓ Du 07/02 au 13/10, le chargé d'insertion a suivi et validé la formation qualifiante « Conseiller en insertion professionnelle » (niveau V) à l'AFPA Besançon
- ✓ La responsable de production et un cuisinier ont suivi 3 jours de formation les 12, 13 et 14 octobre « Gestion et planification de la production en restauration collective » avec Cuisson Expertise
- ✓ Formation au permis d'exploitation les 7, 8 et 9 novembre de la responsable de production
- ✓ Formation « Entretien professionnels » le 25 janvier pour la direction.

III.4.c. Autres formations :

- ✓ 4 sessions de Formation HACCP : comprendre les bases de l'hygiène, identifier les dangers : 10 personnes en ont bénéficié ainsi que la nouvelle cuisinière de la MECS André Marguet
- ✓ L'équipe de la Petite Cuisine a également suivi la formation HACCP le 28 novembre
- ✓ 2 salariés en situation de handicap ont suivi la formation Incendie, manipulation des extincteurs le 15 février à l'ESAT de Villersexel
- ✓ Formation Gestes et Postures (Manipulation de charges) pour 4 salariés en situation de handicap.

III.5. DEMARCHE QUALITE :**III.5.a. Enquête satisfaction :**

Le suivi de la satisfaction client se fait via des fiches d'évaluation de la prestation mises à disposition. Le retour des fiches de satisfaction nous assure du bon ressenti de la qualité de nos repas.

Une commission « menu » a lieu mensuellement pour répondre avec le service commercial aux attentes et aux besoins des clients et pour valider avec les responsables de production la capacité de produire des unités de production.

Une rencontre a eu lieu avec les directions des établissements clients de l'AHS-FC. Le guide pratique destiné au personnel en charge de servir les repas ainsi que les conseils de réchauffe ont été communiqués pour renforcer la qualité gustative des repas fournis. Les fiches réclamations permettent également de recueillir les dysfonctionnements de manière plus précise et objective.

Une enquête ciblée a été réalisée auprès des crèches de la CCPL et des sites de la CCPMC avec des retours positifs.

La directrice est également intervenue en CVS à l'EAM la Citadelle pour faire un bilan des prestations ; ceci se poursuivra par un groupe de travail en 2023.

III.5.b. Contrôles externes :

Le laboratoire EUROFINS effectue mensuellement différentes analyses.

Le PMS déposé en juillet 2019 et validé par les services de la DIRECCTE le 08 novembre 2019 est maintenu à jour. Il sera complété suite à l'installation de la nouvelle ligne de thermoscelleuse. Il n'y a pas eu de visite de contrôle de la DDCSPP en 2022. L'inspection du travail a réalisé une visite des locaux de la Cuisine le 19 avril 2022 ; une préconisation sur la mise en place de barres anti paniques a été faite. Elle est réalisée.

III.5.c. En interne :

Concernant la production :

- ✓ Les audits mensuels du service qualité et sécurité alimentaire de la Fondation PLURIEL perdurent et nous confortent dans les comptes rendus généralement positifs ; notre moyenne annuelle de conformité est de 91.07% (objectif : 95%)
- ✓ Une réorganisation des tournées de livraisons a été travaillée fin 2021 pour une expérimentation début 2022. La mise en œuvre de ces 2 tournées de nuit a été efficiente pour les chauffeurs (gain de temps sur la route, moins de circulation et de risques routiers, articulation vie personnelle notamment).

Concernant les conditions de travail, l'OPSAT a réalisé une visite afin de vérifier les conditions de travail de nuit notamment par des mesures de luxmétrie, et observer l'utilisation de la thermoscelleuse. Les conclusions font état de niveaux d'éclairage satisfaisants hormis sur une zone de l'allotissement à un endroit où aucun travail de lecture ou de précision n'est réalisé. Les hauteurs des plans de travail de la thermoscelleuse correspondent aux recommandations et l'ambiance lumineuse est adaptée dans cette pièce. Pour répondre aux recommandations sur

l'utilisation des échelles de stockage des barquettes, une évolution du process a été mise en place. Est également étudiée la possibilité d'équiper les socles rouleurs de poignées.

IV. CONCLUSION

2022 s'inscrit dans un contexte économique exceptionnel marqué par une forte inflation et des ruptures d'approvisionnement sur les marchés de l'agro-alimentaire. La hausse des prix des matières premières très forte a été complétée par des augmentations de tous autres coûts (blanchisserie, énergie, transports, emballages, matières premières...). Ces hausses ont fragilisé la Cuisine et nous ont contraint à en répercuter le coût sur nos prix de vente.

2022 est aussi une année positive marquée par plusieurs événements encourageants.

L'obtention de nouveaux marchés sécurise le modèle économique de la Cuisine en anticipation de la perte d'un client important en 2023, et la reprise de l'activité de la cafétéria qui retrouve un public constant apporte dynamisme et fierté pour les équipes.

Au niveau de l'organisation du travail, l'articulation entre l'équipe de production de nuit et celle de jour s'est affinée au fil des semaines ; les points d'évaluation et les questionnaires au personnel ont permis de s'assurer de la qualité des conditions de travail durant ce changement.

Le dialogue social et les négociations engagés en 2022 autour de la question de la rémunération des personnes en situation de handicap sont des signes de reconnaissance pour ces salariés, de même que l'acquisition de nouveaux équipements pour soutenir la hausse d'activité.

L'obtention du diplôme du jeune apprenti, le second prix de l'Assiette Gourm'Hand, les démarches VAE sont venus rythmer la vie du collectif et montrent qu'il est possible de progresser et d'apprendre dans son parcours professionnel.

L'accompagnement dans l'emploi et les formations internes occupent une place importante dans l'EA qui permettent aux salariés Travailleurs Handicapés de diversifier leurs compétences et d'occuper des postes variés tout en restant adaptés à leur possibilité.

Après 3 ans d'attente et d'aléas, l'ouverture de la Petite Cuisine, prolongement de l'Entreprise Adaptée apporte un nouveau souffle ; c'est un outil complémentaire à l'inclusion et au développement des compétences des Travailleurs Handicapés, les débuts sont prometteurs ; les ingrédients sont réunis pour en faire un lieu de restauration apprécié et reconnu ainsi qu'un lieu de formation et d'apprentissage.

2023 s'ouvre dans la confiance même si quelques incertitudes persistent. La perte annoncée du marché de Rahin et Chérimont suite à l'ouverture de leur propre cuisine centrale en 2023 est un élément qui doit être pris en compte dans les perspectives 2023 – 2024.

La Cuisine a démontré qu'elle savait s'adapter et répondre à des situations inattendues avec optimisme et professionnalisme. 2023 s'inscrit dans la même motivation et le souci de garantir des prestations et un accompagnement de qualité.



ESAT DE VILLERSEXEL

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Préfectoral 08/06/2007 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | ARS 16/10/2015 – Décision 2015-478 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée et installée : 35 ETP |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Temps plein ou temps partiel |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Externat, Semi-internat |
| CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | | Adultes, déficients psychiques |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté (2018/2022) prolongé d'un an en 2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

| JOURNEES | N-1 | N |
|-----------------------------|-------|------|
| Capacité installée | 35 | 35 |
| Nombre de jours d'ouverture | 229 | 228 |
| Journées cibles CPOM | 6 801 | 6801 |
| Journées réalisées | 6 883 | 6827 |
| Taux d'occupation | 87% | 86% |

Le nombre de journées réalisées (6 827 journées) est proche de 2021.

Au 31/12, 37 personnes physiques sont présentes dont 27 à temps plein, 7 à 80 %, 1 à 60 % et 2 à 50 % soit 34,20 ETP. Une personne en stage de préadmission au 31/12 sera accueillie en janvier 2023.

294 journées et 60 demi-journées d'accueil ont été réalisées pour des stagiaires et ne sont pas décomptées dans l'activité. Elles sont détaillées dans le point III.1.c.

Le suivi des absences :

Le taux d'absentéisme de 14 % est quasi stable par rapport à 2021 (13 %). 1 091 journées d'absence maladie ont été comptabilisées. Ceci illustre une bonne évolution de la stabilité psychique de plusieurs personnes accompagnées même si cela reste la première cause d'absentéisme.

Sur 37 personnes présentes au 31/12, 26 personnes ont eu des absences maladie pour quelques jours jusqu'à plusieurs mois avant tout pour des difficultés psychiques. 5 personnes ont été concernées par des absences maladie dues à des problèmes physiques (dos, genoux, chevilles...). Elles ont conservé leur place et le maintien du salaire durant ces absences.

Il convient de rappeler que les jours d'absence maladie ne sont pas comptés dans le reporting ARS alors qu'il n'est pas possible d'intégrer un travailleur sur le poste vacant, faute de pouvoir lui garantir la rémunération ; comme indiqué dans le guide méthodologique de la CNSA sur la mesure de l'activité (janvier 2019), cela doit être pris en compte dans l'analyse du taux d'occupation.

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|----------|-------------------------|------------|----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie | 116 | 6 | 4 | 108 | 5 | 4 |
| En MCO | | | | 17 | 3 | 2 |
| TOTAL | 116 | 6 | 4 | 125 | 8 | 6 |

108 journées d'hospitalisation en psychiatrie contre 116 en 2021. Elles ont concerné 4 personnes soit 10.81 % de l'effectif pour 5 séjours.

Parcours des personnes accompagnées :

| MOUVEMENTS DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | N-1 | N |
|---|----------------|-------|
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 37 | 39 |
| Entrées de l'année (B) | 4 | 2 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 2 | 4 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 39 | 37 |
| File active de l'année (A+B) | 41 | 41 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 5 ans 13 jours | 7 ans |

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------|----------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 39 | 37 | 4 | 2 |
| Etablissement de santé | | | | |
| Etablissement médico-social | | | | |
| Provenance inconnue | | | | |
| TOTAL | 39 | 37 | 4 | 2 |

Les admissions concernent 2 personnes qui fréquentaient l'atelier thérapeutique du CMP de Vesoul :

- ✓ Le 16 mai, un homme de 26 ans sans expérience professionnelle préalable
- ✓ Le 1^{er} septembre, un homme de 41 ans avec quelques expériences professionnelles dans le domaine de l'industrie.

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNÉE | N-1 | N |
|--|----------|----------|
| Décès au sein de l'ESMS | | |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | | |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH) | 2 | 4 |
| Etablissement médico-social | | |
| TOTAL | 2 | 4 |

Les sorties ont concerné :

- ✓ Le 5 février, un homme de 26 ans a démissionné. Accueilli depuis le 1^{er} avril 2019 à l'ESAT, il souffrait de troubles du spectre autistique et avait bénéficié d'un Plan d'Accompagnement Global. Malgré de réelles compétences professionnelles, ses difficultés ne lui ont pas permis de poursuivre sa vie professionnelle.
- ✓ Le 24 juin, une femme de 46 ans a démissionné. Jeune maman, elle avait déjà réduit son temps de travail à 40 % depuis le 1^{er} juillet 2021 et a souhaité mettre en pause sa vie professionnelle pour s'occuper à plein temps de sa fille.
- ✓ Le 1^{er} septembre, un homme de 45 ans a quitté l'ESAT suite à une décision de la CDAPH. En arrêt de travail depuis le 15 mai 2021 et ne souhaitant pas reprendre le travail sans pour autant vouloir démissionner, nous avons sollicité sa sortie en accord avec son médecin psychiatre et son curateur.
- ✓ Le 1^{er} décembre, un homme de 33 ans a démissionné du fait de ses difficultés psychiques.

II.1.b. Liste d'attente :

Depuis 2018, l'ESAT a intégré le dispositif Via Trajectoire. Lors de la réception des nouvelles orientations, un courrier précisant l'inscription sur la liste d'attente est adressé aux personnes concernées.

88 orientations ont été prononcées dont 80 par la MDPH 70 et 8 par la MDPH 25.

Au 31/12, 88 personnes sont inscrites sur liste d'attente, ce qui est en légère diminution par rapport à 2021. 28 personnes sont en liste d'attente active, 50 personnes ont été classées sans suite par la MDPH (personnes ne souhaitant pas être accueillies ou ayant démissionné) mais bénéficient toujours de l'orientation vers notre

établissement et peuvent à tout moment réactiver leur demande d'accueil. Enfin, pour 10 personnes, nous sommes en attente de leur souhait d'accueil à l'ESAT.

Par ailleurs, 3 rencontres en vue d'une admission ont eu lieu.

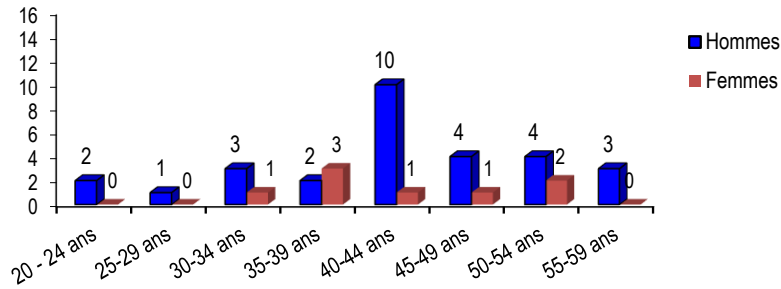
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

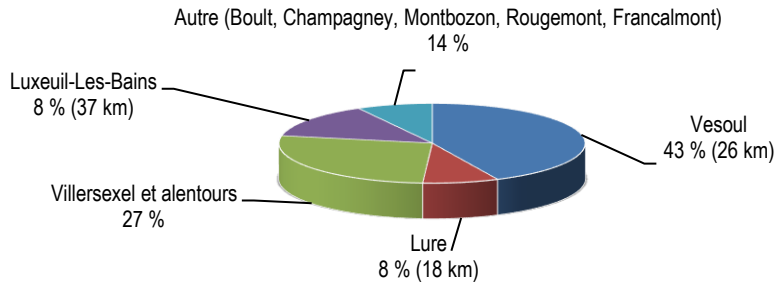
Au 31/12, l'effectif est de 37 personnes de 21 à 59 ans avec une moyenne d'âge de 42,35 ans.

Il existe toujours un déséquilibre important entre le nombre d'hommes et de femmes : 8 femmes sur 37 personnes accueillies, soit 21,62 % de l'effectif global.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

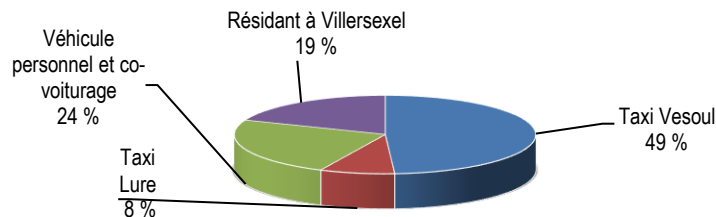


RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Comme en 2021, on observe une diversité des origines géographiques avec une majorité de personnes originaire du secteur de Vesoul.

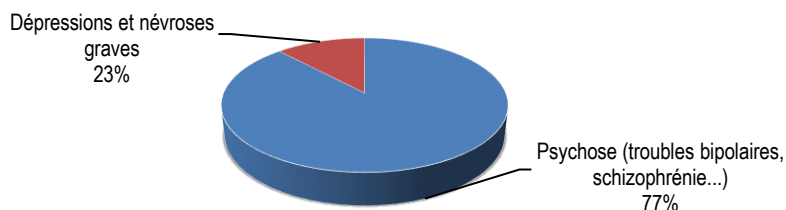
MOYENS DE TRANSPORT



Plusieurs modalités de transports sont proposées en fonction des besoins :

- ✓ 18 personnes prennent un transport en taxi collectif (2 véhicules) ou les navettes ESAT avec un moniteur ou un travailleur handicapé pour le trajet Vesoul-Villersexel
- ✓ 3 personnes utilisent la navette ESAT avec un moniteur résidant à Lure
- ✓ 9 personnes utilisent leur véhicule personnel ou pratiquent le co-voiturage
- ✓ 7 personnes résident à Villersexel.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES



Suite à l'évaluation par le médecin psychiatre de l'ESAT, 37 personnes présentent des troubles psychiques, ce qui est conforme au projet d'établissement. Nous abordons le retentissement de ces troubles dans la partie III.1.a.

3 personnes présentent des troubles associés, 2 déficiences intellectuelles légères, 1 déficience visuelle sans adaptation particulière.

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12) | NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | |
|---|-----------------------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | | 2 |
| Autisme et autres TED | | |
| Troubles du comportement et de la communication | | |
| Troubles psychiques | 37 | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | |
| Déficiences auditives | | |
| Déficiences visuelles | | 1 |
| Déficiences motrices | | |
| Déficiences métaboliques | | |
| Personnes cérébrolésées | | |
| Personnes polyhandicapées | | |
| Personnes en cours de diagnostic | | |
| Personnes avec autres types de déficiences | | |
| TOTAL | 37 | 3 |

II.2.b. Mesures de protection :

5 personnes ont une mesure de curatelle.

| MESURE DE PROTECTION (AU 31/12) | NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | |
|---|-----------------------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | | |
| Mesure d'accompagnement judiciaire | | |
| Mesure de Sauvegarde de justice | | |
| Mesure Curatelle | 6 | 5 |
| Mesure de Tutelle | 1 | |
| Autre mesure de protection | | |
| TOTAL | 7 | 5 |

II.2.c. Evolutions significatives du public :

La sortie du jeune homme autiste suivi en PAG a été validée par la CDAPH. Une organisation spécifique à l'accueil de cette personne souffrant de Troubles du Spectre autistique n'a pas pu être soutenue de façon durable malgré la mobilisation de partenariats extérieurs. Une réorientation a été proposée vers le CATTTP avec la poursuite de l'accompagnement par le Service d'Accompagnement Renforcé et la mise en place d'activités sportives et culturelles.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le CoPil qualité a terminé la réécriture du projet d'établissement qui a été présenté et validé lors du CVS élargi du 2 décembre. Il couvrira la période 2023/2027.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Sur le plan somatique, 8 personnes rencontrent des difficultés physiques (articulaires ou dorsales) souvent liées à leur parcours de vie avant admission en ESAT. L'état physique de chacun et les restrictions émises par le médecin du travail pour 8 personnes sont prises en compte dans l'organisation du travail des équipes.

Tous les travailleurs handicapés doivent avoir une visite médicale auprès de la médecine du travail lors de leur admission à l'ESAT, ainsi qu'un suivi adapté. La saturation de ces services rend parfois difficile la réalisation des visites dans les délais prévus.

Une action spécifique est menée concernant le suivi ophtalmologique avec l'organisation groupée de la prise de rendez-vous. Ainsi nous avons accompagné 12 personnes lors de 3 rendez-vous.

Plusieurs niveaux de réponses aux besoins de santé psychique des personnes sont prévus (Objectif 1.1.2. du CPOM : *Apporter des réponses spécialisées pour les publics en situation de handicap psychique, autisme et polyhandicap*) :

- ✓ Toutes les personnes accueillies ont un suivi externe à l'ESAT auprès d'un médecin psychiatre et parfois d'un psychologue. Ces suivis se font pour la plupart auprès des CMP de Vesoul, Lure, Luxeuil, Héricourt ou auprès de psychiatres libéraux.
- ✓ La prise d'un traitement (psychotropes, anxiolytiques, benzodiazépines...) concerne 91,9 % des personnes accueillies : seules 3 personnes sur 37 n'ont pas de traitement. Le respect de l'observance fait partie des points régulièrement rappelés afin de favoriser la stabilité psychique et donc la capacité de travail ; des effets secondaires peuvent survenir comme somnolence, agitation...
- ✓ La présence du Docteur Masouy dans le cadre d'une convention d'activité d'intérêt général signée avec l'AHBFC (une demi-journée tous les 15 jours) permet de proposer des temps de rencontres aux personnes accueillies selon leurs besoins. Elle rencontre également toutes les personnes préalablement à leur admission (2 personnes en 2022). Elle rencontre en moyenne 4 à 5 personnes par demi-journée de présence ce qui permet d'assurer une meilleure continuité des soins tant pour l'observance des traitements que pour le repérage des ruptures de soin ou de phases de déstabilisation psychique. Elle fait le lien si besoin avec les psychiatres référents et les différents CMP.
- ✓ 24 personnes sollicitent la psychologue ponctuellement ou très régulièrement, ce qui a représenté 83 entretiens dans l'année. Par ailleurs, la psychologue rencontre chaque personne accueillie une fois par an pour un entretien bilan dans le cadre du projet individualisé.

Les accompagnements par les CSAPA de Montbéliard et de Vesoul se sont poursuivis. Cela concerne une personne en démarche d'arrêt du cannabis, une en situation d'addiction aux jeux d'argent et deux personnes en situation d'addiction à l'alcool. L'ESAT n'interfère pas dans cet accompagnement mais met tout en œuvre pour en faciliter le suivi (organisation du travail, transport...). Cette collaboration correspond à une action de prévention et d'éducation favorisant l'accès à une plus grande autonomie sociale (*fiche action n°2.2.1 du CPOM*).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES A LA SECURITE (SERAFIN 2.2.1.4)

11 personnes ont pu bénéficier de la formation sécurité incendie, manipulation des extincteurs comme chaque année. Par ailleurs, une formation aux premiers secours a concerné 10 personnes accueillies le 9 décembre.

Concernant la sécurité des postes de travail : en respect des réglementations, les dispositions sont prises par l'ESAT pour assurer une formation à la sécurité avant toute utilisation d'une machine dans les ateliers professionnels. Ainsi, une formation portant sur les équipements de sécurité spécifiques aux différents postes de travail occupés au sein de Galvanoplast avait été mise en place en 2021 pour 17 personnes. 3 autres ont été formées en 2022.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

La diversité des activités de l'ESAT permet d'adapter le travail à chaque personne accueillie selon ses besoins et attentes en partant de ses potentialités.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.3)

L'accompagnement réalisé ces dernières années par l'équipe éducative dans les diverses activités professionnelles a permis aux personnes accueillies de développer leurs compétences techniques et leur savoir-être au travail. Ainsi, le travail en autonomie sur site ou en mise à disposition en entreprises continue de se développer et permet aux personnes accueillies de prendre conscience de leurs qualités professionnelles.

De plus, la confiance acquise pousse certaines personnes à s'intéresser de plus en plus à l'organisation du travail et à proposer de participer à sa planification. Elles peuvent constater que cela nécessite de prendre en compte de

multiples facteurs (demande des clients, absences, conditions météo...) pour organiser au mieux le travail de chacun et le défi qu'il faut relever chaque jour pour y arriver.

Cette responsabilisation et le comportement plus professionnel de certaines personnes tire l'ensemble de l'équipe vers le haut et met en évidence les réelles compétences acquises au fil du temps. Cela incite également certains à réfléchir à leur avenir professionnel et à envisager une évolution malgré le frein que représente la maladie psychiatrique.

Plusieurs actions ont été mises en place par la chargée d'insertion pour accompagner les projets d'évolution professionnelle :

- ✓ Coordination avec le DEA (1 personne)
- ✓ Intégration de 2 personnes à l'APP et missions confiées à l'ESAT sur la bureautique (2 personnes)
- ✓ Entretiens individuels dédiés au projet professionnel (6 personnes)
- ✓ Contacts avec des partenaires pour réalisation de stages en milieu ordinaire en 2022 (3 personnes)
- ✓ Travail partenarial avec les missions locales pour permettre aux personnes accueillies de bénéficier de leurs ateliers thématiques (confiance en soi, techniques d'entretiens...).

Le volet accompagnement professionnel est soutenu par la mise en place d'un logiciel informatique dédié (cf. III.5.c.).

Les activités professionnelles mises en œuvre sont les suivantes :

| AU SEIN DE L'ESAT | HORTICULTURE / MARAICHAGE | SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE |
|----------------------------------|---|---|
| Description activité | Production horticole et maraîchère, vente directe | Assemblage d'éléments plastiques, contrôle qualité, conditionnement, tri de pièces, façonnage, filmage... |
| % Chiffre d'affaires | 2.96 | 40.50 (interne + externe) |
| Nombre de TH | 2 à 10 | 1 à 25 |
| Nombre encadrants (mon. atelier) | 1 à 2 | 0 à 3 |
| Clients | Particuliers, entreprises, associations, mairies... | Delfingen, Galvanoplast, IME by estimprim |

| A L'EXTERIEUR DE L'ESAT | ESPACES VERTS | SOUS-TRAITANCE INDUSTRIELLE | MENAGE / VITRES | PEINTURE | DIVERS |
|---|--|---|---|----------|--|
| Description activité | Tonte, débroussaillage, taille de haies, arbustes, plantations... | Contrôle qualité, tri, conditionnement, façonnage (imprimerie)... | Nettoyage de locaux administratifs, commerciaux, nettoyage vitres | | Déménagements, évacuation déchetterie... |
| % Chiffre d'affaires | 46,67 | 40,50 (interne + externe) | 9,07 | 0,49 | 0,31 |
| Nombre de TH | 2 à 18 | 1 à 25 | 2 à 10 | | 2 à 15 |
| Nombre encadrants (moniteurs d'atelier) | 1 à 3 | 0 à 3 | 1 | 1 | 1 à 3 |
| Clients | Particuliers, entreprises, Communauté de communes, mairies, associations | Galvanoplast, IME by Estimprim | Commerces, entreprises, associations... | | Particuliers, EHPAD |

Le chiffre d'affaires est en augmentation de 7,97 % par rapport à 2021.

Be 4 Work :

Plusieurs CoPil réunissant l'ensemble des partenaires ont permis de faire le point de façon régulière sur ce dispositif (nombre de stagiaires accueillis, coordination entre les partenaires, prévision des accueils...). L'objectif de 10 à 12 stagiaires accueillis en 2022 a été atteint. L'ensemble des partenaires confirme la nécessité du dispositif ainsi que son efficacité. Des améliorations en termes de communication auprès des professionnels (Missions Locales), des élus et des jeunes en démarche d'insertion professionnelle sont envisagées afin de faire connaître ce dispositif. L'ensemble des partenaires souhaite aujourd'hui pouvoir pérenniser ce dispositif et le développer.

ACCOMPAGNEMENT POUR RÉALISER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES (SERAFIN 2.3.3.4)

8 personnes ont pu bénéficier de 9 séances de formation avec l'APP de Rioz sur les notions de base (lecture, écriture, mathématiques) et une initiation à l'informatique.

De plus, chaque participant bénéficie d'un accès à une plateforme de formation personnalisée sur internet lui permettant de poursuivre les apprentissages en dehors des séances sur site.

ACCOMPAGNEMENT EN MATIÈRE DE RESSOURCES ET D'AUTOGESTION (SERAFIN 2.3.5)

11 personnes accueillies sollicitent régulièrement l'accompagnatrice socio-professionnelle et 13 de façon plus ponctuelle pour avoir un soutien dans le domaine de la vie sociale. Cela concerne les démarches administratives (déclaration impôt, prime d'activité...), l'aide à la recherche de logement, à la gestion du budget... L'ESAT apporte seul les réponses à ces diverses demandes et/ou avec la mobilisation de partenaires de droit commun.

Suite à la mise en place d'une mutuelle collective facultative en 2021, une réunion d'information annuelle en présence du conseiller de la mutuelle est proposée aux personnes accompagnées, afin d'expliquer les évolutions des conditions de remboursement et répondre aux questions des 11 personnes ayant adhéré. Cette réunion permet également d'informer les personnes accueillies en cours d'année de la possibilité d'adhérer à cette mutuelle.

L'ensemble des personnes accueillies a été accompagné pour l'ouverture d'un compte CPF. Cette démarche sera mise en place à chaque nouvelle admission.

ACCOMPAGNEMENT POUR PARTICIPER À LA VIE SOCIALE ; ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIR (SERAFIN 2.3.4.2)

12 personnes participent à des activités de loisirs. Sur proposition de l'accompagnatrice socio-professionnelle ou des personnes accueillies, des activités cuisine, cinéma, matchs de foot, marché de Noël ou futsal peuvent avoir lieu. 8 personnes ont participé à une journée aux Thermes de Luxeuil réservée aux femmes de l'équipe.

De plus, une journée loisirs a été organisée le 1^{er} juillet permettant un moment de convivialité autour d'activités canoë, VTT, randonnée pédestre, se clôturant par un pique-nique.

ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE (SERAFIN 2.3.3.2)

147 journées et 84 demi-journées d'accueil en stage ont été réalisées. Ces stages ont pour but de découvrir des métiers, de travailler le projet professionnel ou de valider l'accueil à l'ESAT.

- ✓ 171 journées de stage réalisées par des jeunes issus du secteur du handicap ou de la protection de l'enfance dans le cadre du « dispositif 14/22 ans » mis en place par l'AHS-FC en 2021. L'évaluation des compétences techniques et des savoir-être menée par les professionnels de l'ESAT a pour but d'aider ces jeunes dans la construction de leur parcours professionnel en étant mis en situation. Elle leur permet également d'attester des compétences acquises et repérées auprès de futurs employeurs.
- ✓ 50 journées de stage réalisées par des adultes en insertion professionnelle accompagnés essentiellement par les missions locales dans le cadre du dispositif « Be 4 Work ». Là encore, l'évaluation des compétences techniques et des savoir-être est le principal objectif de ces stages. L'environnement bienveillant proposé par l'ESAT est primordial pour ces personnes souvent en manque de confiance en elles et fragilisées psychologiquement par un parcours d'insertion professionnelle compliqué. Un partenariat avec le Point Habitat Jeunes de Frotey-les-Vesoul permet pour certains stagiaires de proposer une solution de logement pour la réalisation du stage et d'évaluer les aptitudes dans le logement. Ce dispositif soutenu par la Région dans le cadre de l'appel à projets « initiatives territoriales » s'est structuré en 2022 et a montré toute son efficacité.
- ✓ Le partenariat avec l'IMPro de Noidans-les-Vesoul se poursuit avec l'accueil de groupes de 4 à 7 jeunes tout au long de l'année scolaire pour la découverte des activités professionnelles par demi-journées (60 demi-journées).
- ✓ 2 personnes ont réalisé un stage de pré-admission qui a permis d'aboutir à un accueil (57 jours).
- ✓ 1 personne a réalisé un stage dans le cadre d'une MISPE (16 jours).

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Pour le développement des activités professionnelles :

L'ESAT travaille avec trois partenaires industriels essentiellement par le biais de mises à disposition, mais il a une clientèle très diversifiée. Les établissements internes à l'AHS-FC, les particuliers, les collectivités (intercommunalités, communes), les commerces du territoire sont autant de supports à l'ouverture de l'établissement sur son environnement.

Aujourd'hui, l'ESAT est bien identifié par l'ensemble des acteurs du territoire. Le partenariat avec la Communauté de Communes et la future implantation de la Maison France Services dans nos locaux permettront d'asseoir un peu plus cet ancrage dans le paysage local.

III.2.b. Pour la prévention et l'inclusion des personnes en situation de handicap psychique :

Les échanges réguliers avec le secteur psychiatrique permettent de coordonner les différents acteurs et ainsi tenter d'éviter des déstabilisations importantes pour les personnes les plus fragiles psychiquement. Cela permet de gérer au mieux l'articulation soin/travail.

Le Directeur siège au Conseil Territorial de Santé 70 qui a été renouvelé en 2022. Deux réunions plénières ont eu lieu. Il siège également à la Commission Santé Mentale du CTS qui s'est déjà réunie une fois et a défini les axes de travail des années à venir.

Par ailleurs, il a pu participer aux travaux de la newsletter de la plateforme en santé mentale 70 en tant que membre du comité de réflexion. Le directeur a également participé aux SISM 2022 en intervenant pour présenter l'ESAT lors de la soirée débat organisée à Vesoul le 12 octobre avec la participation d'une personne accueillie.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le CVS :

Le CVS s'est réuni 4 fois (dont 1 CVS élargi) suite au renouvellement des membres en décembre 2021. Chaque CVS débute par les questions des personnes accueillies avant d'aborder l'ensemble des thématiques liées au fonctionnement de l'établissement (activités professionnelles, activités extra-professionnelles, accueil de stagiaires, projets d'investissement, démarche qualité...). Les représentants des personnes accueillies ont bien appréhendé leur rôle au sein du CVS et participent activement à chaque réunion. Ils échangent beaucoup avec leurs collègues avant et après chaque CVS ce qui permet de tenir l'équipe informée des différents sujets évoqués.

Enfin, le nouveau projet d'établissement a été présenté et validé lors du CVS élargi de décembre réunissant l'ensemble de l'équipe (professionnels et personnes accueillies).

III.3.b. Contribution des personnes accueillies au rapport d'activité :

Au cours d'un CVS, il a été proposé que les représentants au CVS s'expriment directement dans le rapport d'activité. C'est l'objet du texte qui suit :

L'implication et la participation des personnes accueillies dans la vie de l'ESAT se concrétise sous diverses formes en plus du CVS :

- *Depuis que les restrictions liées au Covid ont été allégées, les activités extra-professionnelles ont repris avec de nouvelles propositions (sorties canoë, VTT, marche, futsal, bowling, thermes...).*
- *La validation du projet d'un nouvel ESAT permet au collectif de se projeter et de constituer des groupes de travail sur l'organisation du déménagement.*
- *Les réunions « entre nous » et « vie collective » ont été maintenues suite aux retours positifs qui en sont ressortis.*
- *La mise en place du logiciel WIKIKAP ayant abouti, les projets individuels ont pu être relancés.*
- *Plusieurs personnes ont pu avoir accès à diverses formations (diplômantes ou non). Exemples : permis tronçonneuse, formation vente, incendie, premiers secours...).*

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Salariés :

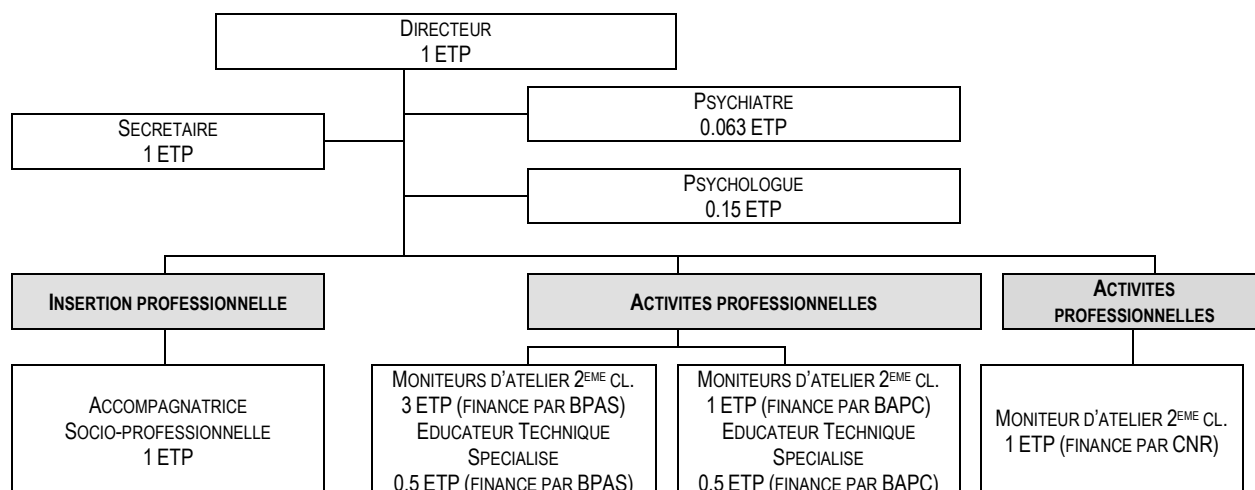
Au 31/12, l'équipe est constituée de 11 salariés soit 9,21 ETP. Cf. organigramme en page suivante.

Le service met en œuvre l'obligation vaccinale pour les professionnels.

III.4.b. Mouvements des personnels :

En plus de l'organigramme autorisé, à noter le poste de moniteur d'atelier en CDD financé par les CNR 2018 « transformation de l'offre ». Ce poste supplémentaire sur l'équipe de production nous a permis d'avoir un renfort pour développer l'accueil des stagiaires et assurer le déploiement de WIKIKAP notamment.

ORGANIGRAMME DE L'ESAT DE VILLERSEXEL



III.4.c. Formations, analyse de la pratique :

- ✓ Un moniteur d'atelier a pu réaliser le renouvellement SST
- ✓ Un moniteur d'atelier a obtenu son diplôme de moniteur d'atelier avec l'IRTESS de Dijon
- ✓ L'accompagnatrice socio-professionnelle et le directeur ont participé aux rencontres nationales d'Andicat en mars dont le thème était « Anticipation et adaptation, les ESAT en perpétuelle transformation »
- ✓ 3 séances d'analyse de la pratique ont concerné toute l'équipe de professionnels. Ces séances sont menées par le Dr Martinet, médecin psychiatre de Air Formation
- ✓ Un moniteur d'atelier a été formé en tant que référent RSFP
- ✓ Participation aux rencontres nationales en région Andicat en novembre dont le thème était « Les ESAT de demain, qualité de vie au travail et bienveillance, supports d'inclusion »
- ✓ L'accompagnatrice socio-professionnelle a suivi une formation sur les événements indésirables et une formation relaxation
- ✓ Formation tronçonneuse pour 1 moniteur d'atelier.

III.4.d. Accueil de stagiaires :

L'ESAT a accueilli un stagiaire en formation de moniteur d'atelier dans le cadre du stage de 105 heures. Celui-ci a pu découvrir un nouveau public et un accompagnement adapté aux personnes en situation de handicap psychique.

L'ESAT a également accueilli un professionnel de l'ESAT de Vesoul dans le cadre de l'ouverture d'un groupe handicap psychique afin de partager notre expérience et nos pratiques avec celui-ci.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

III.5.a. Suivi du plan d'amélioration continu de la qualité et évaluation externe :

Le CoPil Qualité composé de 3 personnes accueillies, 5 professionnels de l'ESAT et de l'équière du Requams s'est réuni 10 fois en 2022 pour travailler à la réécriture du projet d'établissement, ce qui a abouti à sa validation en décembre.

Le Plan d'Action Continue de la Qualité fait l'objet de points réguliers et d'une réactualisation annuelle, ce qui permet d'y incorporer les actions issues des travaux du CoPil qualité notamment.

Par ailleurs, suite à la réforme de l'évaluation, l'ESAT doit réaliser son évaluation avant le 30 septembre 2024. Nous avons d'ores et déjà lancé cette démarche par un temps de présentation au CoPil qualité et par une réunion d'information et de présentation à l'ensemble de l'équipe (professionnels et personnes accueillies) le 9 décembre 2022. Les travaux liés à cette évaluation vont débuter dès janvier 2023.

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2022. 15 incidents ont été signalés cette année (aucun EIG). Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la logistique (53%) et à la santé de la personne (27%).

III.5.b. Actualisation du DUERP :

Comme chaque année, le DUERP a été réactualisé en septembre afin de suivre les actions engagées et de le compléter selon les activités professionnelles réalisées.

III.5.c. Amélioration de la qualité de vie au travail :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de vie au travail, l'ESAT a lancé un projet de construction d'un nouveau bâtiment dans la zone du Martiney à Villersexel.

L'obtention du permis de construire le 9 décembre 2022 nous permet de lancer la phase de consultation des entreprises début 2023 et nous laisse espérer un début des travaux en avril 2023 avec une réception prévue à l'automne 2024.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- ✓ Une amélioration des conditions de travail et d'accueil grâce à un bâtiment passif intégrant des critères élevés en termes environnementaux (consommation énergétique) et de qualité de vie (espaces de travail et de repos plus spacieux, qualité de l'air et luminosité).
- ✓ Une volonté affirmée de poursuivre le travail d'inclusion avec l'installation de la Maison France Services au sein de notre bâtiment. Ce partenariat a été acté par le vote à l'unanimité des élus de la Communauté de Communes le 30 mars 2022 suite à la réunion de présentation du projet.
- ✓ Une inscription dans une démarche sociale avec l'introduction d'une clause d'insertion dans les appels d'offres auprès des entreprises candidates. Ce projet a reçu le soutien de la région Bourgogne Franche-Comté dans le cadre du plan de relance aussi bien sur la partie investissement immobilier que sur la partie investissement matériel. En effet, il répond à tous les critères attendus par la Région en termes environnemental, économique et intégration dans la vie locale.

III.5.d. Développement d'un outil d'évaluation professionnelle :

Le développement de l'outil d'évaluation WIKIKAP avec la société Co-Savoirs débuté fin 2018 en tant qu'établissement pilote a permis d'aboutir à sa commercialisation à partir de janvier 2022.

Que ce soit pour les personnes accueillies avec la gestion des projets personnalisés (34 projets mis en forme en 2022) ou pour les stagiaires avec les bilans de stage, WIKIKAP nous permet d'évaluer -en lien avec le référentiel RNCP- les compétences techniques dans les différents métiers proposés par l'ESAT, ainsi que les savoir-être au travail.

Cet outil, aujourd'hui pleinement opérationnel, continue son développement puisque de nouveaux modules vont être disponibles début 2023 avec notamment l'accès direct par les personnes accompagnées ce qui leur permettra de renseigner leurs souhaits et attentes en amont de la rencontre projet avec le moniteur référent. Ceci permettra de renforcer le pouvoir d'agir et l'expression des personnes dans le cadre de leur projet personnalisé. De plus, un module auto-évaluation permettra aux personnes accompagnées de s'évaluer dans les différents domaines et ainsi nourrir les échanges avec les professionnels sur leur évolution. Enfin, nous avons été sollicités par nos collègues d'Handy Up pour témoigner de notre expérience dans le développement de cet outil lorsque ceux-ci étaient en phase de choix d'un prestataire. Nos échanges les ont confortés dans le choix de WIKIKAP ce qui nous permet aujourd'hui de pouvoir partager nos expériences et optimiser l'utilisation de WIKIKAP.

IV. CONCLUSION

La réécriture du projet d'établissement, la poursuite du développement de l'outil WIKIKAP, la mise en œuvre des actions du PACQ, l'expérimentation du dispositif Be 4 Work, le développement du dispositif 14/22 ans et l'avancée du projet immobilier sont autant d'actions et de projets réalisés en 2022.

La poursuite de ces actions et projets avec ses partenaires conforte l'ESAT dans la démarche de transformation de l'offre dans une visée inclusive. La participation active et l'implication des personnes accueillies à la vie de l'établissement et aux projets qu'il développe atteste de la capacité de celles-ci à s'emparer de ces sujets et à être acteurs de leur parcours.

Le projet immobilier qui va se concrétiser dans les mois à venir va quant à lui permettre de proposer un lieu de travail et de vie offrant une bien meilleure qualité de vie contribuant ainsi au bien-être de tous.

Les enjeux 2023 :

- ✓ La fin de l'expérimentation et la pérennisation du dispositif Be 4 Work

- ✓ La poursuite du projet immobilier
- ✓ La réalisation de la démarche d'évaluation qui se terminera en 2024
- ✓ La poursuite du travail avec nos partenaires, notamment la Communauté de Communes et les missions locales
- ✓ Le lancement d'une réflexion avec nos partenaires sur le thème du logement et de la mobilité sur le territoire dans le but de lever les freins aux parcours de divers publics.

Par ses activités économiques et ses partenariats, l'ESAT est aujourd'hui pleinement intégré dans l'environnement local ce qui contribue à la destigmatisation et à l'inclusion des personnes en situation de handicap qu'il accueille. Les compétences des équipes et les actions développées par l'ESAT en font un acteur essentiel du territoire dans le secteur de l'accompagnement et de l'évaluation des personnes en situation de handicap et des jeunes en insertion socio-professionnelle.

La qualité des échanges avec nos partenaires et la volonté de tous les acteurs de travailler ensemble nous permettent de poursuivre notre réflexion pour trouver les solutions les plus adaptées aux parcours des personnes que nous accompagnons et ainsi lever les freins à leur insertion socio-professionnelle.



EAM BELLEVUE

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement d'Accueil Médicalisé |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté ARSBFC/DA/2019-039 pour transfert des places de la MAS et du Foyer de Vie « le Château » de Villeneuve d'Amont au sein de « l'EAM Bellevue » de Pontarlier |
| AGREMENT | DATE DERNIER AGREMENT | 13 mai 2019 – arrêté conjoint ARS – CD25 |
| | CAPACITE TOTALE | 24 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil et accompagnement spécialisé permanent : 16 places dont 2 en accueil temporaire Accueil et accompagnement médicalisé permanent : 8 places |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet en Internat |
| CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | | Personnes adultes à partir de 20 ans présentant un handicap psychique |

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Département du Doubs pour la période 2018/2022 prolongé jusqu'au 31/12/2023.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Evolution des journées de présence :

| JOURNEES | N-1 | | | | N | | | |
|---|---------------------|---------------------|------------|--------|---------------------|---------------------|------------|--------|
| | SECTION MEDICALISEE | SECTION SPECIALISEE | | TOTAL | SECTION MEDICALISEE | SECTION SPECIALISEE | | TOTAL |
| | PERMANENT | PERMANENT | TEMPORAIRE | | PERMANENT | PERMANENT | TEMPORAIRE | |
| Capacité autorisée | 8 | 14 | 2 | 24 | 8 | 14 | 2 | 24 |
| Capacité installée | 8 | 14 | 2 | 24 | 8/5 | 14/13 | 2/1 | 24/19 |
| Jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM | | | | 8 212 | 2 715 | 5 263 | | 8 212 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC (BE 2022) | 1 660 | 4 617 | 56 | 6 333 | 2 350 | 3 241 | | 4 776 |
| Journées réalisées | 1 731 | 4 660 | 26 | 6 417 | 1 644 | 3 209 | 30 | 4 883 |
| Taux d'occupation | 59,30% | 80,24% | | 73,25% | 56,30% | 55,46% | | 55,74% |

NB : TO calculé en 2022 selon capacité suivante 24 pl. (dont 2 places temporaires) x 365 j = 8 760 jours

Le taux d'occupation global de l'EAM est de 55,74% en 2022. Cette baisse significative est liée à plusieurs facteurs :

- ✓ Absence sur une année complète d'une résidente (situation complexe)
- ✓ Suspension d'admissions malgré des places vacantes, dans l'attente des réorientations des personnes en situation de polyhandicap et en rapport à la diminution des places d'hébergement dans le cadre de l'évolution de l'offre de l'EAM ; en effet, d'un point de vue de l'hébergement, la capacité cible suite aux travaux conjoints menés avec l'ARS et le CD25 doit passer à 19 places au lieu des 24 initiales (complétée par de l'accueil de jour et du SAMSAH) : le taux d'occupation recalculé pour 19 places serait de 70,4%.
- ✓ Tensions RH importantes avec un recours important de l'intérim ne permettant pas d'accueillir des résidents avec handicap psychique peu stabilisés.

A noter la reprise de l'accueil temporaire : au total 159 journées réalisées pour 5 résidents différents, 1 venant d'un autre ESMS et 3 orientés par des établissements sanitaires spécialisés en psychiatrie en vue de préparer leur admission.

Le suivi des absences :

✓ Hospitalisations :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|----------------------|----------|-----------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie adulte | - | 13 | 4 | 0 | 7 | 3 |
| En MCO | 150 | 3 | 5 | 0 | 0 | 0 |
| Service Urgences | 3 | 1 | 7 | 0 | 6 | 4 |
| TOTAL | 153 | 17 | 16 | 0 | 13 | 7 |

Nous notons 49 jours d'hospitalisation non décomptés pour 7 séjours concernant 3 résidents du FAM.

Nous avons fait appel au service des urgences pour 4 résidents pour des problèmes somatiques.

✓ Séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------|----------|---------|----------------------|----------|---------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par les résidents | 26 | 5 | 5 | 44 | 6 | 6 |

Nous avons proposé des séjours adaptés pour 6 résidents, en lien avec les tuteurs.

✓ Séjours intra/inter associatifs :

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|----------|---------|----------------------|----------|---------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Accueil venant d'un autre ESMS : | | | | | | |
| EANM Foyer de Vie Rousset | - | - | - | - | - | - |
| EANM Foyer de Vie Le Manoir | . | 4 | 1 | 30 | 5 | 1 |
| Accueil venant d'un établissement de santé : | | | | | | |
| Pôle psy CHIHC | - | 7 | 2 | 129 | 48 | 3 |
| CHS Novillars | - | 5 | 2 | - | - | - |
| Accueil dans un autre ESMS : | | | | | | |
| MAS Georges Perrot | - | 6 | 2 | 11 | 2 | 2 |
| MAS Guy de Moustier | - | 1 | 1 | 6 | 1 | 1 |
| MAS Etalans | - | - | - | 71 | 3 | 3 |
| MAS Novillars | - | - | - | 58 | 1 | 1 |

Reprise des accueils temporaires pour 4 résidents, dont 3 venant du pôle de psychiatrie dans le cadre de préparation à des accueils permanents et 1 du Foyer de vie le Manoir.

Dans le cadre des projets de réorientation de résidents polyhandicapés, nous avons également concrétisé 7 séjours en MAS pour 3 résidents. Une résidente sera réorientée à la MAS d'Etalans en janvier 2023.

II.1.b. Parcours des résidents :

| MOUVEMENTS | INTERNAT PERMANENT | | INTERNAT TEMPORAIRE | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1er janvier (A) | 21 | 17 | 0 | 0 |
| Entrées de l'année (B) | 1 | 2 | 5 | 6 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 5 | 5 | 5 | 2 |
| Personnes accompagnées au 31 décembre (A+B-C) | 17 | 14 | 0 | 4 |
| File active de l'année (A+B) | 22 | 19 | 5 | 6 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 29 ans et 3 mois | 27 ans et 8 mois | 11,2 jours | 20 jours |

Nous enregistrons cette année 2 admissions permanentes pour 2 personnes orientées par le pôle de psychiatrie du CHIHC, 4 sorties définitives et 1 suspension d'accueil pour 2022.

Provenance des personnes en accueil permanent :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES AU 31/12 | SITUATION | | DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|--|-----------|----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Etablissement de santé | - | - | - | - |
| Etablissement médico-social | - | 1 | - | 1 |
| Provenance inconnue | - | - | - | - |
| TOTAL | 1 | 2 | 1 | 2 |

Nous avons réalisé 2 admissions de résidents en situation de handicap psychique. Le premier était auparavant au domicile de sa mère et suivi au Pôle de psychiatrie du Grandvallier. Le deuxième était accompagné par le Foyer APAT et le CATTP. Ce dernier avait bénéficié d'un accueil temporaire avant une intégration en section médicalisée.

Motifs de sortie :

| MOTIFS DE SORTIE | SITUATION AU 31/12 | |
|--|--------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Décès au sein de l'ESMS | - | - |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 3 | - |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAVS ou SAMSAH) | - | - |
| Etablissement médico-social | 2 | 4 |
| TOTAL | 5 | 4 |

Nous avons réalisé 4 réorientations : 2 à la MAS Georges Pernot (Franois), 1 à la MAS Guy de Moustier (Villersexel) et 1 à la MAS la Chataigneraie (Novillars).

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE | SITUATION AU 31/12 | |
|--------------------------------|--------------------|---|
| | N-1 | N |
| Tous les WE | - | - |
| 2 à 3 WE par mois | 2 | 2 |
| 1 WE par mois | 4 | 3 |

5 résidents sur 14 ont des retours réguliers en famille. 5 autres n'ont plus de contact avec leurs proches, et 4 des contacts avec leurs familles (visites, contacts téléphoniques).

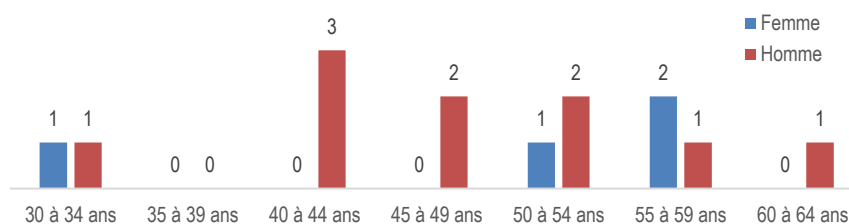
II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12, l'établissement enregistre une liste d'attente de 14 personnes (source Progiciel Via Trajectoire Items « Liste d'attente » + « Premier contact »).

Deux commissions d'admission se sont tenues à l'établissement le 04 octobre et le 1^{er} décembre en présence du médecin co/psychiatre pour évaluer les demandes d'admission réceptionnées. Il a été proposé l'accueil permanent de 2 personnes et le maintien de 4 autres dans le dispositif « Accueil Temporaire ».

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :**II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :**

14 résidents (nous n'avons pas pris en compte la personne en situation de suspension, décision en lien avec la CDAPH non présente toute l'année).

Répartition par âge et par sexe :

La répartition par âge des 14 résidents présents au 31/12 se décline ainsi : 4 femmes et 10 hommes.

Moyenne d'âge : 44,3 ans.

Les résidents sont majoritairement originaires du Doubs.

Répartition en fonction des déficiences observées :

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | |
|---|--------------------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 6 | 8 |
| Autisme et autres TED | | - |
| Troubles du comportement et de la communication | | 11 |
| Troubles psychiques | 5 | 4 |
| Troubles du langage et des apprentissages | - | 10 |
| Déficiences auditives | - | 2 |
| Déficiences visuelles | - | 3 |
| Déficiences motrices | - | 7 |
| Déficiences métaboliques | - | - |
| Personnes cérébrólésées | - | - |
| Personnes polyhandicapées | 3 | - |
| Personnes en cours de diagnostic | - | - |
| Personnes avec autres types de déficiences | - | - |
| TOTAL | 14 | 14 |

Nature du handicap au 31/12 :

- ✓ Handicap d'origine psychique : 5 personnes à titre principal et 4 à titre associé
- ✓ Déficiant intellectuel : 6 personnes à titre principal et 9 à titre associé
- ✓ Troubles du comportement : 11 à titre associé
- ✓ Polyhandicap : 3 personnes à titre principal en attente de réorientation en MAS.

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURE DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | |
|---|--------------------------------|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | - | - |
| Mesure d'accompagnement judiciaire | - | - |
| Mesure de Sauvegarde de justice | - | - |
| Mesure Curatelle | 3 | 4 |
| Mesure de Tutelle | 14 | 9 |
| Pas de mesure de protection | - | 1 |
| TOTAL | 17 | 14 |

9 résidents sont sous tutelle et 4 sous curatelle renforcée. Une seule personne n'a pas de mesure de protection.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli :

L'écart entre l'agrément cible et le public accueilli a diminué au cours de l'année. Les personnes pour lesquelles une priorité de réorientation existe sont les 3 résidents en situation de polyhandicap au 31/12/2022.

Nous avons retravaillé avec la MDPH 25 et la PTSM 25 la liste des personnes admissibles en hébergement permanent et en accueil temporaire répondant en priorité à l'agrément handicap psychique.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2019-2024. Sa mise en œuvre a été mise à mal sous l'effet de plusieurs facteurs :

- ✓ La difficulté à faire aboutir les réorientations de résidents accueillis initialement dans le cadre du redéploiement d'autorisation, mais dont le profil ne correspond pas à l'agrément
- ✓ Des tensions fortes d'un point de vue des ressources humaines : turn-over important, existence de tensions interpersonnelles.

Afin de répondre à ces enjeux et aux besoins du territoire, un diagnostic du projet d'établissement a été engagé avec le concours de l'ARS, le Conseil Départemental et la MDPH. Les professionnels ont été associés à cette démarche. Ce diagnostic a permis d'analyser les besoins et de formuler des scénarios d'évolution.

Le scénario choisi conjointement prévoit en 2023 une baisse de la capacité d'hébergement de 24 à 19 places, et une diversification de l'offre avec le développement d'accueils de jour et de places de SAMSAH.

Parallèlement, des recommandations issues d'échanges avec le service de santé au travail et les élus de la CSSCT ont été formulées, certaines retraduites en plan d'action. Parmi celles impactant l'accompagnement des résidents, la réactivation des réunions pour la formalisation des Projets Personnalisés.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins de santé psychique et somatique :

Les réponses aux besoins en matière de santé psychique et somatique des personnes accueillies passent par une coopération entre les différents intervenants médicaux et paramédicaux (objectif 2.2 du CPOM : développer la prévention et la promotion de la santé à tous les âges et améliorer les soins des personnes en situation de handicap).

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.1)

Mme le Dr Daillet Martin, médecin coordonnateur psychiatre, effectue des consultations pour l'ensemble des résidents. Un suivi régulier pour 5 résidents s'est réalisé avec une moyenne de 2 consultations par mois. Elle coordonne également les relations médicales auprès des partenaires sanitaires de l'établissement et apporte des compétences cliniques à l'ensemble des professionnels de l'EAM nécessaires à l'accompagnement singulier de chacun. Elle est aussi un relais indispensable dans le dialogue avec les familles et proches des résidents.

Mme le Dr Grenard, médecin traitant, a réalisé quant à elle le suivi somatique de l'ensemble des résidents accompagnés. 240 consultations ont été réalisées pour 46 venues soit une moyenne de plus de 5 consultations/intervention. Ses missions sont conjointes avec les interventions du médecin co/psychiatre. Elle assure aussi le lien avec ses confrères et confrères spécialistes auprès desquels elle oriente les résidents en cas de nécessité et besoins somatiques en collaboration avec les infirmiers de l'établissement.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

Les soins infirmiers restent prédominants au sein de l'établissement. Nous constatons dans le tableau ci-dessous l'ensemble des besoins en santé somatique et psychique. Ils sont coordonnés par les infirmiers de l'EAM sur prescription médicale. Malgré un contexte sanitaire complexe et des difficultés récurrentes de recrutement de professionnel infirmier, nous avons apporté les prestations primordiales au maintien de la santé des personnes.

Notons aussi que nous avons pratiqué en interne les campagnes de vaccination Covid-19 et antigrippale. 96 tests RT-PCR et 61 tests antigéniques ont été réalisés pour les personnes accompagnées.

Le tableau ci-dessous montre une légère augmentation du nombre de consultations (7 de plus qu'en 2021) pour une file active moindre.

| SPECIALISTES EXTERNES | NB CONSULTATIONS | NB DE RESIDENTS | OBSERVATIONS |
|------------------------------|------------------|-----------------|----------------------------------|
| - « Handident » | 4 | 2 | Dépistage « Handident » sur site |
| - « dentiste » | 6 | 4 | Dentiste en externe |
| Ophthalmologue | 4 | 3 | En externe |
| - Dermato consultation | 13 | 13 | Consultations sur site |
| - Dermato Chir | 2 | 1 | |
| Neurologue | 3 | 3 | |
| Pédicure/podologue | 21 | 12 | Consultations sur site |
| Radiologue – Scanner - IRM | 12 | 9 | Centre Millénium à Pontarlier |
| Médecin orthopédique | 7 | 7 | CRF de Salins-les-Bains |
| Angiologue | 1 | 1 | |
| Psychiatre – CMP | 23 | 2 | RDV infirmiers en CMP |
| CSAPA | 2 | 2 | |
| ORL | 4 | 1 | En consultation externe |
| Consultations anesthésie | 1 | 1 | |
| Consultations chirurgie | 1 | 1 | |
| Podo-orthésiste | 5 | 5 | Interventions sur site |
| Orthopédiste | 15 | 7 | Interventions sur site |
| CSAPA centre addictologie | 2 | 2 | |
| Consultation médecin externe | 1 | 1 | |
| UP+ Médical | 1 | 1 | |
| Chimiothérapie | 79 | 1 | |
| TOTAL | 207 | 19 | |

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Suite à un départ en 2021, le poste de psychologue a été vacant plusieurs mois, avec un recrutement effectif de la nouvelle psychologue au mois de juin 2022.

Ses missions ont notamment porté sur les points suivants :

- ✓ Participation à de nombreuses réunions de cadres, pour organisation et réflexion en lien avec les projets institutionnels (nouveaux accueils, réorientation de résidents), et des problématiques de dynamiques internes
- ✓ Réunion avec des partenaires extérieurs (Grand Vallier, tuteurs, SAVS, CHS Novillars)
- ✓ Suivi individuel de 11 résidents, à raison d'un entretien par semaine pour 7 d'entre eux, d'un tous les 15 jours pour 2 d'entre eux et lors de leur présence dans l'établissement pour les 2 derniers (AT). Parmi ces accompagnements un est réalisé avec un autre professionnel (ME/AS/AES) en salle Snoezelen.
- ✓ Temps informels partagés sur le groupe de vie avec les résidents qui ne sont pas concernés par ces accompagnements individuels.

7 groupe de paroles co-animés avec d'autres professionnels (ME/AS/AES) ont été proposés à l'ensemble des résidents.

L'accompagnement des familles a également été poursuivi ou engagé (échanges, soutien, médiation, VAD) pour 14 résidents.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

12 résidents ont bénéficié de 50 séances de 3h avec notre prestataire extérieur « Siel Bleu », en l'absence de la psychomotricienne.

Un bilan a été réalisé en milieu d'année pour réajuster l'accompagnement auprès des résidents avec un handicap psychique et moteur.

Gestion Covid 19

En 2022, l'établissement a effectué 3 campagnes de dépistage suite à des professionnels positifs :

- ✓ Le 05/01 : 15 résidents et 18 professionnels testés, suite à la positivité d'un professionnel éducatif ; 3 résidents déclarés positifs.
- ✓ Le 10/05 : 13 résidents et 17 professionnels testés, suite à la positivité d'un professionnel de nuit ; 1 résident déclaré positif.
- ✓ Le 07/12 : 14 résidents et 17 professionnels testés, suite à la positivité d'un professionnel soignant ; 4 résidents déclarés positifs.

Sur les recommandations du CPIAS et de l'infirmier hygiéniste, nous avons mis en place :

- ✓ Les dispositions spécifiques pour accompagner le résident positif
- ✓ Les gestes barrières pour les professionnels qui à 100% détenaient un pass-sanitaire valide
- ✓ Les dépistages généralisés par Test RT-PCR à J7 et lors d'apparition de symptômes
- ✓ Les déclarations aux ACT concernés.

L'engagement des professionnels de l'établissement durant cette période nous a permis de maintenir la qualité des accompagnements.

III.1.b. Réponses aux besoins d'autonomie :

Des outils de communication alternative individuels et collectifs sont proposés afin que chacun puisse se repérer dans le temps et l'espace (schéma journalier dans les chambres).

Un tableau hebdomadaire des activités proposées construit à l'aide de pictogrammes et photos est tenu quotidiennement par les professionnels éducatifs et les résidents qui peuvent participer.

A noter, 6 résidents sur 14 requièrent une aide totale pour la toilette : 3 résidents en situation de polyhandicap et 3 personnes déficientes intellectuelles avec troubles associés.

Le tableau ci-dessous reprend les besoins en matière d'autonomie :

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|--------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Toilette | 3 | 5 | 6 |
| Habillage | 7 | 3 | 4 |
| Alimentation | 10 | 2 | 2 |
| Mobilité (marche) | 8 | 2 | 4 |
| Transferts | 7 | 4 | 3 |
| Elimination | 7 | 4 | 3 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 7 | 4 | 3 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 4 | 1 | 9 |
| Repères temporels | 5 | 1 | 8 |
| Communication verbale | 6 | 1 | 7 |
| Relation avec autrui | 6 | 3 | 5 |

III.1.c. Réponses aux besoins de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (2.3.1.1)

La réactualisation des PAP des résidents n'a pas eu lieu. Cependant, les personnes accueillies ont bénéficié de mise à jour de la fiche Habitude de vie et des protocoles d'accompagnement. La mise à jour des PAP est programmée pour 2023.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (2.3.4.2)

Comme en 2021, les sorties extérieures favorisant la participation sociale des personnes accompagnées ont été perturbées d'une part, par le contexte sanitaire et d'autre part, par la situation RH.

Cette année a permis l'organisation d'un pique-nique avec l'ensemble des résidents et de l'équipe de l'établissement à la Source du Lison.

Le tableau ci-dessous présente les actions extérieures réalisées.

| PROJETS DE SORTIES EXTERIEURES (EN NOMBRE) | PROJETS | RESIDENTS | PROJETS | RESIDENTS |
|---|------------|-----------|------------|-----------|
| | N-1 | | N | |
| Sorties à thème (concerts, festivals, visites culturelles...) | 3 | 10 | 7 | 13 |
| Restaurant / Goûter | 9 | 16 | 26 | 20 |
| Cinéma | 3 | 10 | 8 | 12 |
| Coiffeur (salon en ville) | 5 | 3 | 11 | 6 |
| Coiffeur (à domicile) | 47 | 19 | 4 | 13 |
| Piscine et thermes | - | - | 5 | 10 |
| Séjours vacances adaptées | 5 | 5 | 6 | 6 |
| Soirées thématiques (pizza, raclette, barbecue...) | 3 | 21 | 5 | 21 |
| Sorties « Courses personnelles » | 110 | 21 | 130 | 21 |
| Equicie | - | - | 16 | 10 |
| Journée « Kermesse » | 1 | 20 | - | - |
| Bowling | - | - | 5 | 12 |
| TOTAL | 186 | / | 223 | / |

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Nous avons coopéré avec les partenaires suivants :

- ✓ CHIHC : Une convention spécifique intitulée : Coopération / interventions infirmières entre 21h et 7h aux bénéficiaires des personnes accompagnées au sein de l'EAM « Bellevue », Plan bleu (ajusté et réévalué cette année en lien avec la Covid 19), Unité Douleur, Equipe Mobile des Soins Palliatifs et Hotline / Covid 19, la cellule dispositif Equipe Mobile en Hygiène de Territoire (EMHT) en partenariat avec le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins (CPIAS) Bourgogne Franche-Comté et partenariat pour des sessions de formation interne au pôle de psychiatrie, Contrat de location du bâtiment qui comprend un partenariat logistique et en formation.
- ✓ Officine les Augustins de Pontarlier : pour la dispensation et prestations pharmaceutiques
- ✓ Le CRF de Salins les Bains (convention) pour l'accompagnement médical et orthopédique de 7 résidents
- ✓ Laboratoire LPA de Pontarlier qui assure l'analyse des prélèvements prescrits
- ✓ Dispositif Handident pour les soins bucco-dentaires (cf. 3.1.a)

- ✓ SIEL Bleu : 12 résidents bénéficient d'Activités Physiques Adaptées par un professionnel qualifié
- ✓ PTSM du Doubs (Plateforme Territoriale en Santé Mentale) dans le cadre des problématiques spécifiques en lien à l'efficiencia de notre liste d'attente.

Poursuites des partenariats auprès de :

- ✓ L'Institut Régional du Travail Social (IRTS) pour l'accueil de stagiaires
- ✓ UNAP pour la location et l'entretien du linge plat
- ✓ PROSERVE, nouveau partenaire conventionné pour la collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux
- ✓ UP médical pour la maintenance des dispositifs médicaux
- ✓ La Société Chabloz orthopédie pour le matériel médical des personnes en situation de polyhandicap
- ✓ Le Pôle paramédical du Pied pour les chaussures orthopédiques.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

Le CVS ne s'est pas réuni. De nouvelles élections auront lieu en 2023.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 30,95 ETP (soit 36 personnes physiques) auxquels s'ajoutent 2,11 ETP de remplacement (cf. page suivante). Recrutement en juin de la psychologue et en août d'une cheffe de service

Le tableau ci-dessous décrit les sorties et embauches de personnel en fonction de la catégorie professionnelle :

| SECTEURS | SORTIES | EMBAUCHES |
|--------------------------|----------|-----------|
| Direction/administration | - | 1 |
| Educatif et soins | 5 | 5 |
| Paramédical/médical | 2 | 1 |
| Services Généraux | - | - |
| TOTAL | 7 | 7 |

Du fait de tensions fortes sur le recrutement, les postes Educatifs/Soins ont été compensés en partie par des professionnels intérimaires. Deux professionnels ont bénéficié de contrat d'apprentissage sur les fonctions Aide-Soignante (1 an) et Moniteur Educateur (2 ans).

L'établissement met en œuvre l'obligation vaccinale pour les professionnels.

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

Le tableau suivant recense les formations réalisées.

| FORMATIONS | NB DE SALARIES |
|--|----------------|
| Les entretiens professionnels | 1 |
| Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence | 13 |
| MAS SST | 2 |
| SST initial | 1 |
| Formation incendie | 8 |
| Environnement informatique et Windows | 7 |
| Gestes et postures : manutention manuelle des personnes | 1 |
| Handident : prévention bucco-dentaire | 4 |
| Formation DIE | 6 |
| TOTAL | 43 |

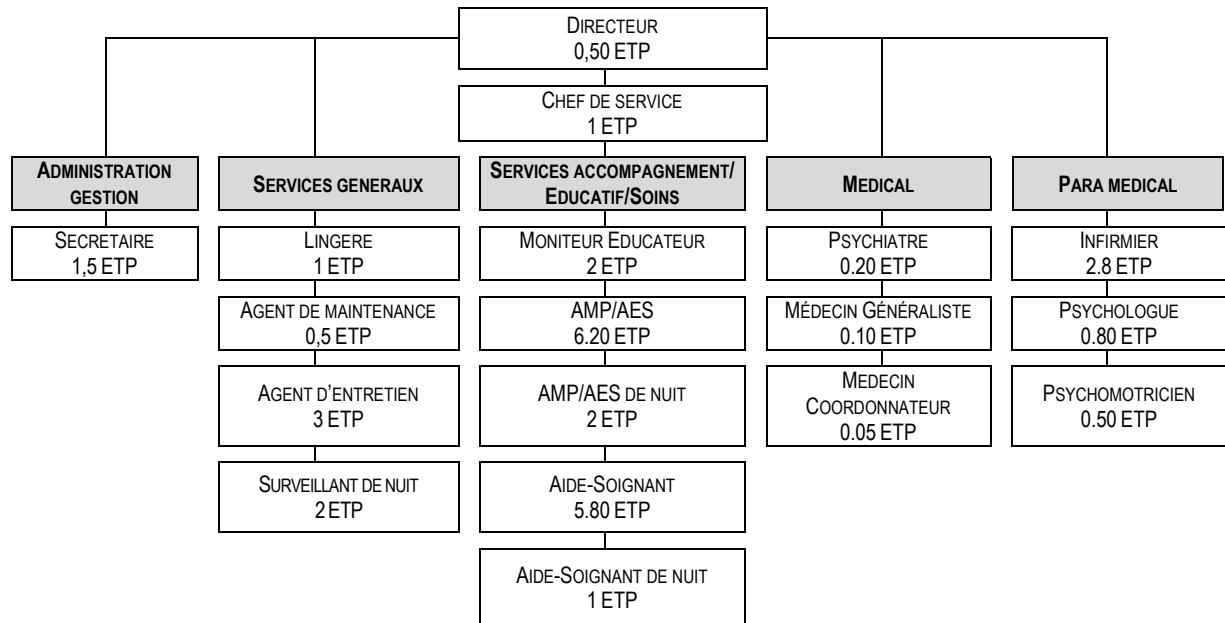
Le Groupe d'Analyse de situation est animé par Mme Emmanuelle Klein, 20 séances réalisées, avec en moyenne 5 professionnels/groupe. Ces temps institutionnalisés permettent à chacun de réfléchir sur sa pratique. Ils visent à apporter des solutions quant aux problèmes rencontrés sur le terrain. Depuis 2022, les ASI participent à ces groupes. En 2023, il est prévu de modifier cet accompagnement pour passer de l'analyse de situation à l'analyse de la pratique.

III.4.c. Accueil de stagiaires et volontaires en service civique :

Nous enregistrons l'accueil de 4 étudiants :

| FORMATIONS | STAGIAIRES (EN NOMBRE) | HEURES (EN NOMBRE) |
|------------------------------|------------------------|--------------------|
| Accompagnant Social Educatif | 2 | 385 |
| Socio-esthéticienne | 2 | 315 |
| TOTAL | 4 | 700 |

ORGANIGRAMME DE L'EAM BELLEVUE



III.5. DEMARCHE QUALITE :

Poursuite des interventions :

- ✓ De l'Equipière Mobile Qualité du REQUAMS
- ✓ De l'IDEHT du CPIAS (convention avec le CHICH).

Les actions principales menées durant l'année se sont centrées sur les thématiques suivantes :

- ✓ Circuit du médicament avec intervention en mars de l'ERAGE (erreur d'administration du médicament)
- ✓ Livret d'accueil du salarié et ou intérimaire
- ✓ Surveillance des épisodes infectieux et préconisations (Covid-19, grippe, infections respiratoires...)
- ✓ Evaluation et ajustements des procédures « Hygiène des locaux », « Circuit du linge » et « Plan Bleu »
- ✓ Conseils et formations auprès des nouveaux professionnels de l'EAM : hygiène des mains, précautions standards, asepsie dans l'utilisation de dispositif médical (VNI) et respect des normes HACCP relatif au circuit « Repas ».

L'EAM Bellevue préparera en 2023 son auto-évaluation dans le cadre de la réalisation de la démarche d'évaluation à partir du nouveau référentiel.

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2021. 127 incidents ont été signalés cette année et 1 EIG. Les 3 principales thématiques : les événements relatifs à la santé (20%), à la sécurité des biens et des personnes (63%) et au fonctionnement de l'établissement (17%). A noter également 1 intervention avec l'ERAGE.

IV. CONCLUSION

Suite à la mission de diagnostic réalisée par ABAQ de novembre 2021 à mars 2022, un schéma cible relatif à l'évolution de l'offre de l'EAM Bellevue a été présenté fin mars 2022 aux autorités de contrôle (ARS et CD 25) en lien avec la PTSM 25, les équipes des services de psychiatrie et la MDPH 25 notamment pour la priorisation des admissions en EAM Handicap Psychique.

Ce schéma cible précisé en juin 2022 a fait l'objet d'une présentation aux équipes et aux instances représentatives du personnel :

- ✓ Confirmation de la cible « handicap psychique » compte tenu des besoins du territoire pontissalien, de la configuration des locaux
- ✓ Révision de la capacité d'accueil : 19 places d'hébergement dont 1 temporaire, 3 places d'AJ, 10 places de SAMSAH.

Les enjeux 2023 demeurent importants pour accompagner l'évolution de l'EAM Bellevue :

- ✓ Au niveau RH :
 - Stabiliser l'équipe de direction suite au départ de la cheffe de service fin février 2023
 - Limiter le recours à l'intérim en activant les leviers de la formation en alternance, en se rapprochant des écoles de formation, en développant les formations qualifiantes
 - Soutenir les dynamiques d'équipe en assurant un management de proximité avec régulation en cas de besoin et en mobilisant les outils de formation.
- ✓ Au niveau des résidents :
 - Programmer les Projets d'accompagnement personnalisé (PAP)
 - Promouvoir les outils de communication, FALC...
 - Accompagner les dernières réorientations en MAS
 - Réactiver le CVS.
- ✓ Au niveau de la démarche qualité :
 - Proposer les groupes d'analyse de la pratique (démarrage en mars 2023)
 - Préparer l'EAM à l'évaluation en réalisant l'auto-évaluation selon le référentiel de l'HAS
 - Poursuivre les collaborations avec le CPIAS et le REQUAMS.
- ✓ Au niveau de l'évolution du projet d'établissement :
 - Faire évoluer les modalités d'accompagnement avec les besoins nouveaux des publics en situation de handicaps psychiques désormais majoritaires
 - Réaliser les admissions cibles en lien avec les services de psychiatrie
 - Formaliser l'offre SAMSAH avec la MDPH, la PTSM, les ACT et les partenaires sanitaires.



EAM LA CITADELLE

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement d'Accueil Médicalisé |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Renouvelé par arrêté conjoint DG ARS/Présidente Conseil Départemental du 08/11/2021 avec effet au 26/05/2021 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté conjoint du 08/11/2021 |
| | CAPACITE TOTALE | 36 autorisées et installées |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil Spécialisé Permanent et Temporaire pour personnes adultes handicapés |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat en hébergement complet (34 places) et temporaire (2 places) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Adultes à partir de 20 ans, tous types de déficiences |

Établissement inscrit dans les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs et l'ARS de Bourgogne Franche-Comté (2018/2022).

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | ACCUEIL DE JOUR | | TOTAL | |
|--|----------|--------|--------------------|-------|-----------------|----|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 34 | 34 | 2 | 2 | | | 36 | 36 |
| Capacité installée | 35 | 35 | 1 | 1 | | | 36 | 36 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | | | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM | 10 949 | 10 949 | | | | | 10 949 | 10 949 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD) | 11 035 | 11 035 | | | | | 11 035 | 11 035 |
| Journées réalisées | 10 773 | 10 650 | | 31 | 0 | 84 | 10 773 | 10 765 |
| Taux d'occupation (*) | 84,32% | 83,36% | | 8,49% | | | 81,98% | 81,93% |

(*) Taux d'occupation = journées réalisées / (capacité installée x nombre de jours d'ouverture) x 100

10 681 journées réalisées au total (-92 journées/N-1). Le taux d'occupation est en légère baisse du fait d'une forte augmentation des absences pour retour famille (dont une suspension d'accueil dans le cadre d'un PAG).

Hébergement permanent :

10 650 journées réalisées. Les 2 125 journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 1 937 journées de retours en famille (dont 365 journées pour un résident permanent accueilli en journée dans le cadre d'un PAG et 685 journées < 72h)
- ✓ 188 journées de séjours vacances.

La personne dont l'accueil permanent a été suspendu toute l'année a bénéficié de 84 journées en accueil de jour dans l'attente d'une réorientation. Ce mode d'accueil se poursuit en 2023.

Perspectives 2023 : Sortie des effectifs d'accueil permanent du résident faisant l'objet d'un PAG, application des nouvelles modalités du RDAS CD 25 (journées d'absences).

Accueil temporaire (1.1.1.2 CPOM) :

31 journées réalisées pour 3 personnes (aucune en N-1).

| NOMBRE DE JOURS | SEXE | AGE | COMMENTAIRE |
|-----------------|------|-----|---|
| 14 | F | 69 | Hébergée au FDV de Pelousey (préparation orientation EAM) |
| 10 | F | 49 | Hébergée en famille (répit) |
| 7 | F | 59 | Hébergée au FDV le Manoir (préparation orientation EAM) |

Perspectives 2023 : augmenter les accueils temporaires.

Accueils libres (1.1.1.5. CPOM) :

93 journées non facturées pour 2 personnes (hors notification d'AT) pour découverte du secteur adulte avec hébergement (1.1.4.2. CPOM) :

- ✓ 7 journées pour un homme de 20 ans de l'IME l'Envol de Rougemont
- ✓ 2 journées pour un homme de 20 ans de l'IME l'Eveil de Villeneuve d'Amont.

Perspectives 2023 : poursuivre les accueils les séjours découverte secteur adulte pour les jeunes des DAME en amendement Creton et les accueils de jour pour les résidents du FDV le Manoir.

Suivi des absences :

Le nombre moyen de journées d'absence est de 65 jours par résident (+10 jours/N-1).

- ✓ Les hospitalisations :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| En psychiatrie | 157 | 23 | 6 | 119 | 20 | 4 |
| En MCO | 26 | 6 | 6 | 20 | 4 | 4 |
| TOTAL | 183 | 29 | 12 | 139 | 24 | 8 |

Diminution des hospitalisations en psychiatrie (-24,20%) ainsi qu'en MCO (-24,04%). Pas d'hospitalisation >45 jours.

- ✓ Séjours adaptés (2.6.1.2. CPOM) :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------|----------|---------|-----------|----------|---------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| FINANCEMENT RESIDENTS | 127 | 14 | 14 | 188 | 29 | 29 |

29 personnes ont financé leurs séjours individuels en choisissant l'UFCV comme prestataire.

- ✓ Retours au domicile :

| RETOURS EN FAMILLE | | NOMBRE DE PERSONNES | | NOMBRE DE JOURNEES | |
|-----------------------|--------------|---------------------|-----------|--------------------|--------------|
| | | N-1 | N | N-1 | N |
| <72h | 1 WE/ mois | 9 | 7 | 83 | 112 |
| | 2-3 WE/mois | 6 | 9 | 368 | 371 |
| | Tous les WE | 5 | 4 | 284 | 202 |
| TOTAL < 72H | | 20 | 20 | 735 | 685 |
| >72h | 1 semaine | 11 | 7 | 334 | 354 |
| | + 2 semaines | 9 | 7 | 562 | 898 |
| TOTAL > 72H | | 20 | 14 | 806 | 1 252 |
| TOTAL GENERAL | | | | 1 631 | 1 937 |

Augmentation de 18.76% du total des retours en famille (+306 journées/N-1) et de 55.33% des séjours <72h.

3 résidents sont accueillis au domicile plus de la moitié de l'année (+1/N-1). 5 résidents n'ont plus aucun contact avec leur famille.

- ✓ Séjours intra/inter associatifs (1.1.1.3 CPOM) :

Aucun séjour extérieur avec hébergement de résident de l'EAM mis en place mais des accueils libres réalisés en journée au FDV le Manoir (3 personnes concernées). Les parcours des personnes concernées par des projets de réorientation (voir § II.2.c) et/ou de répit ont été réactivés (dépôt de dossier d'admission, demande de visite de contact).

II.1.b. Parcours des résidents :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|---|----------|----|------------|----|-------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a) | 35 | 35 | 2 | 0 | 37 | 35 |
| Entrées directes de l'année (b) | 1 | | | 3 | 1 | 3 |
| Entrées / Sorties par changement de service(c) | | | | | | |
| Sorties définitives de l'année (d) | 1 | | 2 | 1 | 3 | 1 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d) | 35 | 35 | 0 | 2 | 35 | 37 |
| File active de l'année (a+b) | 36 | 35 | 2 | 3 | 38 | 38 |
| Durée moyenne de séjour des sortants, en jours | 2 947 | | 923 | 14 | 1 290 | 14 |

✓ Provenance des personnes :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|---|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 2 | 2 | | |
| Établissement de santé | 4 | 4 | | |
| Établissement médico-social | 29 | 29 | | |
| Provenance inconnue | | | | |
| TOTAL | 35 | 35 | - | - |

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social (83%).

II.1.c. Liste d'attente (1.4.1.2. CPOM) :

Au 31/12, 28 personnes sont inscrites sur la liste d'attente Viatrajectoire (dont 3 contacts actifs). 24 personnes sont orientées par la MDPH du Doubs, 1 de l'Isère, 1 du Territoire de Belfort, 1 de la Haute-Saône et 1 du Jura.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accueillies au 31/12 :

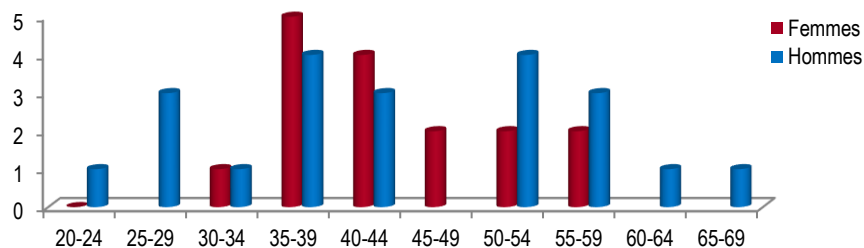
L'effectif au 31/12 est de 37 personnes (35 en AP et 2 en AT) : 19 femmes et 18 hommes.

La moyenne d'âge des femmes est de 41 ans, celle des hommes de 47 ans.

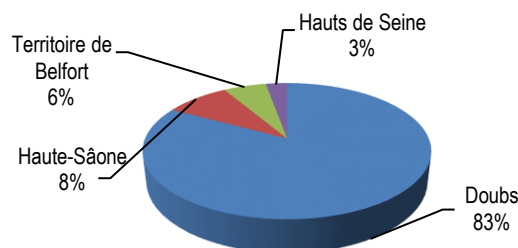
L'âge moyen global est de 44 ans.

2 personnes ont +60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (EN NOMBRE – AU 31/12) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE | |
|---|--------------------------------|-----------------|---------------------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 2 | 32 | 1 | |
| Autisme et autres TED | 7 | 16 | | |
| Troubles du comportement et de la communication | | 30 | | |
| Troubles psychiques | 4 | 23 | | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | 26 | | |
| Déficiences auditives | | 1 | | |
| Déficiences visuelles | | 4 | | |
| Déficiences motrices | | 10 | | |
| Personnes polyhandicapées | 22 | | 1 | |
| TOTAL | 35 | 142 | 2 | - |

Les 2 résidentes admises cette année en accueil temporaire et à l'effectif au 31/12 présentent une déficience intellectuelle et un polyhandicap à titre principal.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

| MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE | |
|---|--------------------------------|-----------|---------------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure de Tutelle | 34 | 34 | | 2 |
| Mesure de Curatelle | | | | |
| Mesure de Curatelle renforcée | 1 | 1 | | |
| Habilitation familiale | | | | |
| Aucune mesure | | | | |
| TOTAL | 35 | 35 | - | 2 |

L'ensemble des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection. 55% de ces mesures sont exercées par des familles.

II.2.c. Evolution significative du public accueilli et écarts avec l'agrément :

| EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE | TYPES D'ESMS ENVISAGES | NB PERSONNES | VALIDATION CDAPH |
|------------------------------|------------------------|--------------|------------------|
| Troubles du comportement | URTSA/EAM/MAS | 5 | 4 |
| Perte d'autonomie | MAS et/ou EHPAD | 5 | 1 |
| TOTAL | | 10 | 4 |

29% des résidents permanents sont concernés par une évolution de leur état de santé somatique ou psychique (10/35). Ces évolutions sont liées à des troubles du comportement et à une perte d'autonomie.

Les 5 résidents avec majoration des troubles du comportement ont bénéficié de prestations élaborées en équipes pluridisciplinaires avec nos partenaires :

- ✓ Renouvellement de PAG pour une personne TSA le 18/11 (1.4.1.1. CPOM)
- ✓ Séjours séquentiels au CHS de St-Rémy et/ou au CHS de Novillars
- ✓ Suivis EMILAH
- ✓ Accueils de jours au GEM de Vesoul
- ✓ Prise de contact pour des séjours d'AT à la MAS Guy de Moustier (Villersexel).

Les 5 résidents en situation de perte d'autonomie ont été concernés par une adaptation de leur accompagnement lors des actes de la vie courante ; une prise de contact avec un EAM ayant été réalisée pour une personne.

Perspectives 2023 : mener une réflexion sur la mise en place d'un PAG pour une résidente avec majoration des troubles du comportement, programmer des séjours d'AT en MAS pour des résidents avec perte d'autonomie.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Le comité de pilotage de réécriture du nouveau projet d'établissement s'est réuni 2 fois (accompagnement REQUAMS) et 3 groupes de travail PE sur 4 ont été installés (pour les autres actions mises en œuvres, cf. § III.5). A noter, le départ

en fin d'année de la cheffe de service qui a accompagné l'EAM pendant 5 années, poste ouvert au recrutement en janvier 2023.

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.1)

- ✓ Les prestations médicales (1.1.1.3. CPOM) :

- Prestations externes :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL | NB RESIDENTS |
|--|-------|------------|------|----------|-------|--------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS (AP) | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | - |
| PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES | | | | | | |
| Consultations au cabinet | 14 | 4 | 6 | 4 | 28 | 20 |
| Renouvellement ordonnances | 2 | 1 | 2 | 3 | 8 | 8 |
| PRESTATIONS SPECIFIQUES | | | | | | |
| Urologie/néphrologie | 1 | | | | 1 | 1 |
| Ophthalmologie | | | 1 | | 1 | 1 |
| Anesthésie | 1 | 1 | | | 2 | 2 |
| Gastroentérologue | | 1 | | | 1 | 1 |
| Neurologie | | 1 | 1 | | 2 | 2 |
| Cardiologie | | 2 | | 1 | 3 | 3 |
| Pédicure | 4 | 4 | | | 8 | 8 |
| Orthopédie | 6 | | 1 | | 7 | 3 |
| Dentaire | 6 | 18 | | | 24 | 5 |
| Radiologie | 4 | 8 | 4 | 1 | 17 | 16 |
| APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15) | | | | | | |
| IDE | 8 | 4 | 2 | | 14 | 12 |
| PRESTATIONS PHARMACIEN | | | | | | |
| Préparation des piluliers | 624 | 364 | 572 | 260 | 1 820 | 35 |

- ✓ 35 résidents ont un traitement médicamenteux régulier.
- ✓ Dans un contexte de vacance du poste de médecin coordinateur, l'établissement a répondu à l'appel à candidature télémédecine (ARS/GRADeS). Cette nouvelle prestation sera délivrée lorsqu'un examen physique n'est pas nécessaire. L'utilisation de cet outil est prévue en 2023 par l'équipe IDE.
- ✓ Le comité « circuit du médicament » s'est réuni (direction, médecins coordinateurs et libéraux, pharmacien, IDE).

Perspectives 2023 : mener une réflexion avec les médecins généralistes sur la possibilité de mettre en place des passages sur site, réunir le comité du circuit du médicament, signer une convention avec les médecins libéraux.

- Prestations internes :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL | NB RESIDENTS |
|--|-------|------------|------|----------|-------|--------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | - |
| PRESTATIONS MEDECIN PSYCHIATRE (COORDINATEUR PAR INTERIM) | | | | | | |
| Consultations | 27 | 32 | 29 | 18 | 119 | 20 |
| Révisions ordonnances et renouvellements* | 56 | 33 | 48 | 35 | 172 | 35 |
| Dossiers MDPH | | 6 | 1 | 2 | 9 | 9 |
| Protocoles de soins individualisés | 3 | 2 | 7 | 4 | 16 | 16 |
| Résidents avec traitements médicamenteux réguliers | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | 35 |

(*) Dont ordonnances Quantité Supérieure Pour 1 à 3 mois

16 résidents bénéficient de protocoles de soins individualisés.

Le poste de médecin coordinateur est vacant depuis le 01/02. La continuité de service est assurée par le médecin psychiatre de l'EAM la Citadelle.

SOINS INFIRMIERS ET AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH 2.1.1.2)

✓ Prestations réalisées par des IDE externes :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL | NB RESIDENTS |
|---|-------|------------|------|----------|-------|--------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | - |
| PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH) | | | | | | |
| Suivis individuels | 1 | 3 | | 1 | 5 | 5 |
| Réunions pluridisciplinaires EAM | | | 1 | | | |
| IDE HYGIENISTE DE TERRITOIRE (IDETH) | | | | | | |
| Interventions sur site | | | 6 | | | |
| PRESTATIONS IDE LIBERALES | | | | | | |
| Actes IDE | 119 | 8 | 81 | 1 | 209 | 12 |

5 résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH (6 passages sur site). Une convention de coopération CHN/AHS-FC a été signée ; elle définit les modalités d'intervention de l'EMILAH (continuité des parcours de soins des personnes accueillies en ESMS et souffrant de troubles psychiques).

✓ Prestations réalisées par les IDE de l'EAM la Citadelle (2.1.1.1. CPOM) :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL | NB RESIDENTS |
|---|-------|-----------------------------------|------|----------|-------|--------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS (AP) | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | - |
| PRESTATIONS IDE EAM | | | | | | |
| Bilans sanguins | 39 | 12 | 14 | 14 | 79 | 22 |
| ECG | 4 | 2 | 2 | 2 | 10 | 10 |
| Ablation fils suture | 1 | 2 | | | 3 | 3 |
| Pansements | 420 | 176 | 207 | 246 | 1 049 | 16 |
| Injections sous-cutanées | | | 4 | | 4 | 1 |
| Vaccinations grippe A | 7 | 3 | 1 | 1 | 12 | 12 |
| Analyses d'urines ou diurèses | 7 | 3 | | 1 | 11 | 5 |
| Prises TA + Saturation | 142 | 60 | 106 | 26 | 334 | 35 |
| inhalateur pour broncho dilatation | 401 | | | | 401 | 1 |
| injections retards | 11 | 53 | 20 | | 84 | 6 |
| Surveillances mensuelles du poids | 84 | 48 | 77 | 32 | 241 | 7 |
| Instillations collyre OPH | 130 | 54 | 532 | | 716 | 3 |
| Lavements évacuateurs + Normacol | 1 | | 91 | | 92 | 2 |
| Lavages d'oreilles + céruleuse | | 88 | 50 | | 138 | 5 |
| COVID 19 | | | | | | |
| Test PCR/Antigéniques | 21 | 25 | 19 | 9 | 74 | 30 |
| Résidents à risque de +65 ans | 1 | | | | 1 | 1 |
| Résidents à risque -65 avec comorbidité | 12 | 7 | 11 | 5 | 35 | 35 |
| Vaccination (1ère dose de rappel) | 1 | 1 | 3 | | 5 | 5 |
| Vaccination (2ème dose de rappel) | 11 | 5 | 8 | 3 | 27 | 27 |
| Résidents Covid+ (pas de forme grave) | 9 | 4 | 11 | 3 | 27 | 27 |
| Campagne de test généralisée | | 5 (13/01-15/03-23/03-23/04-13/07) | | | | |
| Episodes épidémiques | | 7 | | | | |

Une augmentation de +0.5 ETP IDE pour l'EAM la Citadelle et le DAME l'Envol a été actée dans le cadre de la réorganisation du service IDE et sera mise en œuvre en 2023.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN-PH 2.1.1.3)

Le poste de psychologue a été vacant du 01/07/2021 au 22/08/2022 puis du 02/10/2022 au 22/11/2022. Il est pourvu depuis le 23/11. Durant les périodes de vacances du poste, une résidente a bénéficié de 4 entretiens avec la psychologue du Manoir. La nouvelle professionnelle a engagé le suivi individuel hebdomadaire de 2 résidents. Elle participe aux réunions des équipes d'internat, des projets personnalisés des résidents et à celles organisées avec nos partenaires (CHS Novillars, EMA 25).

Perspectives 2023 : proposer des ateliers permettant d'aider les résidents au niveau de la structuration du temps et de l'espace (formation programme TEACCH à prévoir).

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (SERAFIN-PH 2.1.2)

- ✓ Prestations réalisées par une enseignante APA et un éducateur sportif :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL | NB RESIDENTS |
|--|-----------|------------|-----------|----------|-----------|--------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 12 | 7 | 11 | 8 | 38 | - |
| Suivis individuels | 5 | 7 | 10 | 2 | 24 | 24 |
| Suivis ponctuels | 4 | | | | 4 | 4 |
| PRESTATIONS DE RÉÉDUCATION MÉCANIQUE | | | | | | |
| Renforcements musculaires | 30 | 30 | 27 | 10 | 97 | 28 |
| Rééducations à la marche | 14 | 11 | 7 | 2 | 34 | 28 |
| Verticalisations | 1 | | 11 | | 12 | 4 |
| Déambulations en FR, canne | 2 | 2 | | | 4 | 2 |
| PRESTATIONS DE RÉÉDUCATION SENSORIELLE ET MOTRICE | | | | | | |
| Rééducations à l'équilibration | 43 | 25 | 25 | 1 | 94 | 24 |
| Eveils sensoriels/relaxations | 9 | 7 | 9 | | 25 | 24 |
| PRESTATIONS DE RÉÉDUCATION RESPIRATOIRE ET CARDIOVASCULAIRE | | | | | | |
| Réadaptations cardiorespiratoires à l'effort | 31 | 20 | 25 | 15 | 91 | 24 |
| PRESTATIONS DE RÉINSERTION, INCLUSION, SOCIALISATION | | | | | | |
| Activités physiques adaptées collectives | 41 | 30 | 27 | 6 | 104 | 28 |

Le poste de kinésithérapeute est vacant depuis le 31/08/2018 et celui de psychomotricien depuis le 26/07/2019.

28 résidents ont bénéficié d'activités physiques adaptées auprès d'une enseignante APA (CDD du 01/01 au 22/07) et d'un éducateur sportif (CDD du 21/11 au 31/12). 2 résidents ont un suivi avec un kiné libéral (88 séances).

Perspectives 2023 : recruter un kinésithérapeute et un psychomotricien ou garantir une continuité du parcours de soin des résidents.

- ✓ Prestations réalisées par un ergothérapeute libéral :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL |
|---|-----------|------------|-----------|----------|-----------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 12 | 7 | 11 | 8 | 38 |
| PRESTATIONS ERGOTHERAPEUTE LIBERAL (EN NOMBRE) | | | | | |
| Accompagnements individuels (appareillages, etc.) | 9 | 6 | 11 | 4 | 30 |
| Séances d'évaluation (sur demande médicale) | 8 | 14 | 6 | 5 | 33 |
| Suivis de matériel | | | 80 | | |
| Séances d'appui aux professionnels | | | 38 | | |

Le poste d'ergothérapeute est vacant depuis 14/12/2019. Durant l'année, les résidents ont bénéficié des services d'une ergothérapeute libérale (convention).

Perspectives 2023 : recruter un ergothérapeute ou garantir une continuité du parcours de soins des résidents.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

- ✓ Besoins des résidents en matière d'autonomie :

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | | AIDE PARTIELLE | | AIDE TOTALE | |
|----------------------------------|-----------|----|----------------|----|-------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Toilette | | | 9 | 11 | 26 | 24 |
| Habillage | 8 | 8 | 14 | 15 | 13 | 12 |
| Alimentation | 5 | 5 | 27 | 27 | 3 | 3 |
| Mobilité (autonomie à la marche) | 25 | 25 | 8 | 7 | 2 | 3 |
| Transferts | 28 | 28 | 6 | 6 | 1 | 1 |
| Elimination | 13 | 13 | 13 | 13 | 9 | 9 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 17 | 17 | 8 | 8 | 10 | 10 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 2 | 2 | 5 | 6 | 28 | 27 |
| Repères temporels | 3 | 3 | 12 | 12 | 20 | 20 |
| Communication verbale | 10 | 10 | 4 | 4 | 21 | 21 |
| Relation avec autrui | 10 | 9 | 14 | 15 | 11 | 11 |

Les principales prestations de compensation concernent la toilette d'une part et d'autre part l'aide des personnes pour se repérer en dehors de l'établissement (77%) et pour communiquer (60%). 66% des personnes accompagnées présentent des troubles du spectre autistique (23/35) dont 7 personnes à titre principal (20%).

L'EMA 25 a collaboré avec l'équipe pluridisciplinaire pour 5 situations individuelles (pour les autres prestations EMA 25 cf. § III.2).

12 résidents ont participé à 30 séances de travail sur table animées par du personnel éducatif afin d'être aidés au niveau de la structuration du temps (repères visuels, schémas journaliers/hebdomadaires) et de la structuration de l'espace (aménagement de l'espace de vie). La réflexion concernant l'évolution d'une organisation des groupes de vie prenant en compte le projet d'obtention d'un agrément Autisme n'a pas été menée cette année (prochain PE).

Perspectives 2023 : installer un groupe de travail aménagement des groupes de vie (prise en compte des particularités des public TSA et PHV, identification et sécurisation des espaces).

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (SERAFIN-PH 1.2.1.2)

Les 11 résidents ayant besoin d'une aide totale dans leur relation à autrui en l'absence d'accès au langage oral bénéficient d'outils de communication alternative et augmentée (CAA) pour maintenir leur autonomie dans leur communication et leurs échanges ; de nouveaux outils ayant été proposés cette année (tableaux de sentiments et programme Makaton).

Perspectives 2023 : mettre en place un groupe de parole animé par la nouvelle psychologue (échanges sur la vie de groupe, les habiletés sociales).

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

12 projets personnalisés seulement ont été réactualisés (34% de la population accueillie), avec un fort retard pris dans la réactualisation des PP suite à des absences d'une part et l'annulation de réunions programmées lors des périodes épidémiques Covid-19. Une formation transversale FDV le Manoir/EAM la Citadelle sur la thématique du projet personnalisé a été réalisée (prestataire REQUAMS).

Perspectives 2023 : Réactualiser les Projets personnalisés ; installer un groupe de travail projet personnalisé afin d'utiliser la trame associative intégrant la nomenclature SERAFIN-PH (2.1.1.2. CPOM).

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

Les élections CVS ont été organisées. Des supports adaptés ont été utilisés pour faciliter la compréhension des résidents (photos, pictogrammes). Aucun résident n'a souhaité candidater pour le Collège Usagers. Néanmoins, 4 représentants des personnes accueillies ont été volontaires pour assister aux réunions à venir du CVS (1 par groupe de vie). Ces 4 personnes ont suivi une formation (IRTS-FC) afin de leur permettre d'utiliser des supports visuels adaptés pour communiquer leurs souhaits, formuler des remarques et des demandes lors d'un CVS.



Temps de convivialité et de partage au moment du dépouillement lors des élections renouvellement CVS

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERFIN-PH 2.3.3.4) ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

- ✓ Activités spécialisées de jour portées par l'EAM (en interne ou en externe) :

| ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS A L'EAM | FREQUENCE THEORIQUE | SEANCES REALISEES N* | RESIDENTS (AP) | | RESIDENTS (AT, AL) | |
|--|---------------------|----------------------|----------------|----|--------------------|---|
| | | | N-1 | N | N-1 | N |
| Cuisine | 2/mois | 24 | 14 | 14 | | 1 |
| Arts plastiques | 1/semaine | 35 | 20 | 15 | | 1 |
| Eveil sensoriel | 1/jour | 59 | 3 | 10 | | |
| Esthétique | 1/semaine | 22 | 4 | 5 | | |
| Outils numériques | 1/jour | 3 | 2 | 2 | | |
| Travail sur table | 1/jour | 30 | 24 | 12 | | |
| Activités motrices-Nouveau | 1/semaine | 9 | | 9 | | |
| Musique/Chant | 2/semaine | 20 | 12 | 16 | | 1 |
| Danse-Nouveau | 1/semaine | 3 | | 28 | | |
| Séances APA-Nouveau | 1/semaine | 12 | | 10 | | |
| Jeux de société-Nouveau | 2/semaine | 49 | | 12 | | |
| Lecture | 2/semaine | 30 | 12 | 12 | | |

(*) Les séances ont été comptabilisées à partir du mois de mai

Les activités théâtre et poterie avec des intervenants extérieurs n'ont pas été réalisées cette année. En revanche, les résidents ont bénéficié de 4 nouvelles activités : activités motrices, danse, séances APA et jeux de société.

Perspectives 2023 : garantir une réalisation effective des activités prévues pour favoriser le lien social, l'autonomie, la socialisation, le bien-être et l'épanouissement des résidents.

- ✓ Activités spécialisées de jour à visées inclusives (2.6.1.1. CPOM) :

| ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES | FREQUENCE THEORIQUE* | SEANCES REALISEES N | RESIDENTS (AP) | |
|--------------------------------------|----------------------|---------------------|----------------|----|
| | | | N-1 | N |
| Marche et randonnée | 1/jour | 120 | 28 | 23 |
| Sortie bus | 4/semaine | 14 | 16 | 14 |
| Equithérapie (Courchaton et Quincey) | 3/mois | 13 | 11 | 10 |
| Médiathèque | 1/mois | 6 | 4 | 5 |
| Sorties extérieures | 2/semaine | 85 | 21 | 21 |
| Atelier Manou'Art | 1/semaine | 9 | | 3 |
| Piscine (Lure)-Nouveau | 1/semaine | 3 | | 3 |
| Piscine (Noidans-les-Vesoul) | 1/semaine | 2 | | 4 |
| GEM (Baume-les-Dames) | 1/semaine | 4 | 1 | 1 |
| GEM (Vesoul) | 1/mois | 3 | 1 | 1 |

(*) Les séances ont été comptabilisées à partir du mois de mai

| ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES | PARTENAIRES | RESIDENTS (AP) | |
|----------------------------------|--------------------------------|----------------|---|
| | | N-1 | N |
| Le Coni'Fer-Nouveau | Office du tourisme de Metabief | | 4 |
| SPA-Nouveau | Deluz-Avilley | | 7 |
| Journée multisports-Nouveau | CDSA 25 | | 4 |
| Voile | Vaivre | | 3 |
| Tram | Ville de Besançon | | 4 |
| Bateau mouche-Nouveau | Bateau de Besançon | | 6 |

3 résidents ont participé à 9 séances d'Art Brut à l'atelier le Manou'Art du Foyer de vie le Manoir.

La réflexion concernant la participation d'un ou plusieurs résidents à la formation initiation informatique proposée aux Séniors par le Réseau Santé Doubs Central n'a pas été réalisée cette année (prochain PE).

Le projet de siestes soniques en partenariat avec un intervenant extérieur présenté dans le cadre de l'appel à projet Culture et Santé (ARS/DRAC) n'a pas été retenu.

Perspectives 2023 : poursuivre la dynamique inclusive en partenariat avec le FDV le Manoir, expérimenter une séance de sieste sonique avec un nouveau partenaire et répondre à l'appel à projet Culture et Santé.



Une résidente en équithérapie à Courchaton



Un résident à l'atelier le Manou'Art du FDV le Manoir



Un résident lors de la sortie Coni'Fer à Métabief

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

4 résidents ont bénéficié de 3 séances sur le thème de la vie affective et sexuelle avec une intervenante extérieure accompagnée d'une AMP.

Perspectives 2023 : poursuivre l'atelier VAS en prenant en compte la fatigabilité des participants (séance annuelle de 45 minutes en présence de la psychologue de l'établissement).

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

- ✓ En lien avec la santé (1.1.1.3. CPOM) :

Un résident a participé à 3 accueils de jour au GEM de Vesoul (AFTC) et un autre à 4 accueils de jour au GEM de Baume-les-Dames (Floréal). 4 résidents ont effectué 20 séjours au CHS de Novillars (cf. § « suivi des absences ») ; 5 résidents ayant été suivis en ambulatoire par les IDE de l'équipe mobile de la structure partenaire (cf. § « prestations réalisées par les IDE externes »). Un résident a été suivi par le CMP de Baume-les-Dames à sa demande.

- ✓ Prestations réalisées par l'EMA 25 :

| GROUPES DE VIE | TEMPO | ALLEGRETTO | ALTO | CONCERTO | TOTAL |
|---|-------|------------|------|----------|-------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN INTERNAT PERMANENT | 12 | 7 | 11 | 6 | 35 |
| PRESTATIONS EMA 25 | | | | | |
| Résidents suivis individuels | | 2 | 3 | | 5 |
| Préconisations | | 2 | 2 | | 4 |
| Observations sur site | | 2 | 2 | | 4 |
| Participation réunion pluridisciplinaires | | | 2 | | |

L'EMA 25 a participé à l'élaboration d'un dossier d'admission URTSA pour un résident TSA bénéficiant d'un PAG.

- ✓ En lien avec la participation sociale :

Un groupe de travail création d'un blog pour l'établissement a été installé. Le blog « reflets de Citadelle » est en cours de construction. Il médiatisera les principaux événements institutionnels.

Perspectives 2023 : associer les résidents à la démarche, finaliser le blog.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le CVS a été renouvelé cette année. Il s'est réuni 3 fois. Parmi les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, l'entretien des locaux, la rénovation des salles de bain de Tempo et Concerto, les recrutements.

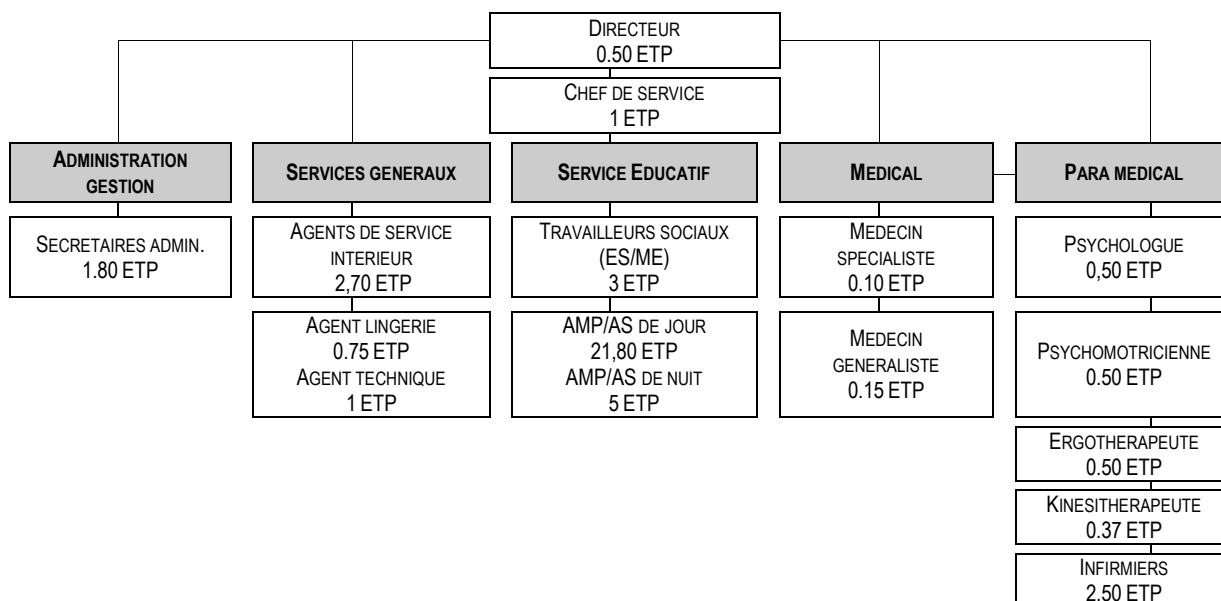
Une enquête de satisfaction a été réalisée (accompagnement REQUAMS). 5 résidents et 9 familles ont renseigné le questionnaire. Les résultats seront transmis début 2023.

Perspectives 2023 : intégrer les résultats de l'enquête de satisfaction dans le PACQ.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Les salariés au 31/12 :

ORGANIGRAMME DU FAM LA CITADELLE



La réorganisation du service IDE DAME l'Envol/EAM Citadelle a conduit à une évolution de l'organigramme qui compte désormais 44.07 ETP (dont 1,9 ETP de remplaçants).

L'établissement met en œuvre l'obligation vaccinale pour les professionnels.

- ✓ Mouvements du personnel :

| CATEGORIES | SORTIES | ENTREES |
|------------------------------------|-----------|----------|
| Direction | 1 | |
| Administratif | 1 | 1 |
| Educatif | 9 | 6 |
| Paramédical | 1 | 2 |
| Médical | 1 | |
| TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES) | 13 | 9 |

L'EAM la Citadelle est confronté à des difficultés structurelles d'attractivité et d'emploi (postes vacants, difficultés de recrutement). 13 salariés sont sortis des effectifs dont 5 départs en retraite. 9 salariés ont rejoint les effectifs. L'ouverture du recrutement AES à des salariés non qualifiés mais connaissant bien la structure et souhaitant s'inscrire dans un parcours de qualification est envisagé.

III.4.b. Accueil de stagiaires :

L'établissement a accueilli 2 stagiaires :

- ✓ 1 découverte métier assistante administrative (ESAT de Villersexel)
- ✓ 1 AES (IRTS-FC).

III.4.c. Formations/analyse de la pratique :

- ✓ Analyse de la pratique : 9 séances d'une durée de 1.5 heures ont été organisées par notre prestataire l'IRTS-FC pour 24 salariés répartis en 2 groupes.

✓ Formations (3.2.1.1. CPOM) :

| FORMATIONS (PLAN) | PARTICIPANTS (NBRE) | FORMATIONS (HORS PLAN) | PARTICIPANTS (NBRE) |
|--|---------------------|--|---------------------|
| Améliorer les gestes et postures | 4 | APP | 24 |
| Accompagner les personnes TSA | 5 | Manipulation extincteurs + évacuation + SSI | 32 |
| PHV | 5 | SST initiale | 1 |
| Entretiens professionnels | 2 | Word maîtrise | 1 |
| Windows les bases | 10 | Légionnelle | 1 |
| ME | 1 | Faire vivre le PP | 7 |
| Maîtriser les gestes simples de comptabilité | 1 | | |
| Mise en place d'un CREX | 5 | | |
| Gestion des troubles du comportement | 6 | | |
| Démarche éthique | 4 | | |
| TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (PLAN) | 43 | TOTAL PARTICIPANTS FORMATIONS (HORS PLAN) | 66 |
| TOTAL DES PARTICIPANTS | 109 | | |

III.5. DEMARCHE QUALITE :

✓ Signalement des incidents :

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2021. 236 incidents ont été signalés (dont 2 ont fait l'objet d'une déclaration aux ACT). Une réunion CREX a permis de réaliser une analyse des causes formalisée. Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la santé des résidents (50%) et au fonctionnement de l'établissement (28%).

✓ Evaluations :

L'évaluation interne a été réalisée en 2008 et l'évaluation externe en 2021. L'EAM la Citadelle réalisera sa prochaine évaluation au plus tard le 30/09/2024 (décret n°2021-1476 du 12/11/2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS).

✓ Réunions « qualité »:

| REUNIONS « QUALITE » | AVEC REQUAMS | AVEC FDV LE MANOIR | AVEC IME L'ENVOL | EAM CITADELLE SEUL |
|---|--------------|--------------------|------------------|--------------------|
| Copil PACQ/PE | 2 | | | |
| GT Projet personnalisé | 1 | 1 | | |
| GT Blog EAM | | | | 1 |
| GT Tâches administratives | | | | 2 |
| GT Entretien des locaux | | | | 6 |
| GT IDE | | | 1 | |
| GT Réorganisation locaux DAME Envol/EAM | | | 1 | |
| GT Livret d'accueil/RF | 1 | | | |
| GT PE X 3 | | | | 7 |
| GT Enquête de satisfaction | 1 | 1 | | |
| Comité circuit du médicament | 1 | | | |
| CREX (formation et installation) | 3 | | | |
| TOTAL | 9 | 2 | 2 | 16 |

Du 01/01 au 06/10, l'IDETH a réalisé un travail de réajustement des produits d'entretien, de mise en place des nouvelles recommandations liées à la lutte contre la Covid-19 et d'évaluation de l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI).

Le REQUAMS nous a accompagnés pour l'élaboration du protocole d'enquête de satisfaction, la mise à jour du livret d'accueil, la mise à jour du PACQ, l'installation d'un CoPil PE, la mise à jour du circuit du médicament, la réalisation d'une formation commune EAM/FDV trame projet personnalisé, la réalisation d'une formation à l'analyse des événements indésirables, l'installation d'un CREX et la réalisation d'un bilan des fiches incidents. Hors présence du REQUAMS, 6 groupes de travail ont été activés (16 réunions).

Perspectives 2023 : prendre contact avec la nouvelle IDETH afin de poursuivre les travaux DASRI en lien avec le CPIAS, transmettre les résultats du questionnaire de satisfaction, valider le nouveau livret d'accueil, réunir les groupes de travail transversaux EAM/FDV parcours usagers et activités spécialisées de jour, valider le nouveau PE, utiliser la trame associative du projet personnalisé.

IV. CONCLUSION

En 2022, l'EAM la Citadelle a poursuivi son action en faveur des personnes accompagnées avec l'objectif de maintien de la qualité du service rendu aux usagers malgré de fortes tensions de recrutement. Cela a été possible grâce à une forte implication des équipes de professionnels.

Des évolutions sont constatées :

- ✓ Concernant l'activité : une reprise des accueils temporaires
- ✓ Au sujet de la mise en œuvre du projet d'établissement :
 - Une adaptation de l'offre pour les personnes avec évolution de leur état de santé (diversification des modes d'accueils, sollicitation du réseau médico-social et sanitaire, définition d'une nouvelle organisation IDE pour 2023)
 - Un renforcement de la coopération inter-établissements (notamment avec le Foyer de vie le Manoir dans le cadre de mutualisation des activités spécialisées de jour et de formations communes)
 - Le travail sur la réorganisation des locaux avec le retour programmé de l'IME l'Envol sur le site de Rougemont en 2023
 - Une activation de la démarche de réécriture du nouveau projet d'établissement (réunions du CoPil et des groupes de travail)
 - Des démarches entreprises pour répondre aux difficultés structurelles d'attractivité et d'emploi.

Les enjeux concernant le recrutement des professionnels sont déterminants pour la qualité d'accueil des résidents et la qualité de vie au travail. Ils feront l'objet d'une attention particulière en 2023, dans un contexte global marqué par un nombre peu important de candidatures. Dans ce contexte, tous les travaux engagés sur l'accompagnement du résident sont indispensables car ils étayent le sens de notre action : diversification des accueils, élaboration et validation du nouveau projet d'établissement, démarche éthique, organisation des équipes infirmières...



EANM FOYER DE VIE ROUSSET

I. PRESENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement d'Accueil Non Médicalisé (art. L 313-1-1 du CASF) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | 18/03/1988 renouvelé au 04/01/2017, modification et extension au 8/01/2021 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | CPOM 2018/2022 valant habilitation à l'Aide Sociale |
| | CAPACITE TOTALE | 48 places : tous modes d'accueil avec ou sans hébergement |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil permanent et temporaire |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat (47 places) Accueil de jour (1 place) |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Adultes handicapés avec déficience intellectuelle |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs 2018/2022. Pendant la réalisation de travaux de construction et de réhabilitation en cours, l'établissement propose un accueil à Levier (3 unités de vie) et à Villeneuve d'Amont (1 unité de vie temporaire).

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | ACCUEIL DE JOUR | | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE INTERNAT | | TOTAL | |
|--------------------------|-----------------|------|----------|--------|-----------------------------|-------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 1 | 1 | 46 | 46 | 1 | 1 | 48 | 48 |
| Nb. de jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Journées réalisées | 8 | 14 | 14 950 | 14 768 | 147 | 211 | 15 105 | 14 993 |
| Taux d'occupation | 2,19 | 3,83 | 89,04 | 87,96 | 40,27 | 57,81 | 86,21 | 85,58 |

*NB : Base TO 2021 et 2022 (46 places*365 jours) = 16 790 jours*

En 2022, 14 993 journées ont été réalisées, 112 journées de moins que l'année précédente. Le taux d'occupation fléchit à 85,58 % lié aux journées réalisées en internat. Cette baisse s'explique par 2 faits :

- ✓ En premier lieu, une population de résidents qui rajeunit et sort plus fréquemment du Foyer pour des retours famille ou des séjours vacances
- ✓ En second lieu, la suspension d'accueil d'un résident en début d'été, avec une nouvelle orientation hors du Foyer officialisée par la MDPH en fin d'année. Ce résident est resté présent à l'effectif théorique jusqu'au 25/11. Sa place est désormais vacante au 31/12.

Une autre place permanente reste vacante au 31/12 en lien avec l'opération de rénovation/construction des villas et l'installation provisoire dans les locaux du « Château » à Villeneuve d'Amont. Elle sera activée à l'ouverture du bâtiment SAPHIR.

Nous ne notons pas d'absences de plus de 45 jours cette année mais un résident a dû rester en hospitalisation en psychiatrie une partie du premier semestre, sa santé psychique restant préoccupante et altérée.

Concernant les séjours de vacances adaptés : 16 étaient programmés, 15 ont pu réellement se mettre en œuvre (1 annulation du fait de l'organisme prestataire). Ces séjours ont généré 137 journées d'absence.

Les temps en famille (hors week-end) concernent également 17 résidents pour un total de 717 journées d'absence.

Zoom sur les journées d'absence de moins de 72 heures (retour famille) :

653 journées d'absences pour des retours de moins de 72 heures ont eu lieu. Si ces retours <72h étaient ajoutés aux journées réalisées, le taux d'occupation d'internat passerait de 85.58 % à 93.19 % (cible de 93 % du CPOM), confirmant le changement des habitudes de sortie du Foyer de la nouvelle population accueillie au sein de l'établissement.

Concernant l'accueil temporaire en internat, 23 séjours ont eu lieu (211 journées) pour 5 résidents concernés dont 2 ont débouché sur des admissions définitives les 13 juin et 01^{er} juillet.

Pour ce qui est de l'accueil de jour, un résident issu de l'unité de soins psychiatriques du Grandvallier a pu en bénéficier pour 14 jours à raison d'une journée par semaine lors du premier semestre dans l'attente d'un accompagnement au sein de l'EAM Bellevue.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations (avec nuitée) :

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|------------|-----------|-------------------------|------------|-----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie | 495 | 25 | 8 | 230 | 17 | 4 |
| En MCO/SSR | 153 | 10 | 7 | 62 | 12 | 8 |
| TOTAL | 648 | 35 | 15 | 292 | 29 | 12 |

Les hospitalisations avec nuitées, tout domaine confondu, baissent de plus de 20% en fréquence et 55% pour la durée d'hospitalisation.

Le nombre d'hospitalisations en psychiatrie diminue de 68% en lien avec la raréfaction des séjours séquentiels, séjours trop souvent impossibles malgré les besoins (continuité de la crise COVID et défaut de lits d'hospitalisation) mais également avec l'absence d'hospitalisations de plus de 45 jours. La durée de ces séjours diminue de 46% dans le même temps.

Les séjours en MCO/SSR ont légèrement augmenté en fréquence, mais leur durée a été divisée par 3 (15 jours en moyenne en 2021 contre 5 en 2022).

Les partenariats avec les hôpitaux psychiatriques de Novillars et de Pontarlier restent facilités par la mise en place effective de suivis ambulatoires par le biais des équipes mobiles dédiées. Mais l'accès aux soins en hospitalisation complète (programmée ou non) devient difficile, le recours à une hospitalisation sous contrainte a dû être mobilisée pour pallier cette difficulté (hospitalisation sous contrainte confirmée par le secteur psychiatrique).

- ✓ Les séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par les résidents | 180 | 17 | 17 | 137 | 16 | 16 |
| Réalisés et financés par les structures (« transferts ») | - | - | - | - | - | - |

Des lieux de vacances adaptés aux besoins des résidents accompagnés ont été programmés en concordance avec l'objectif CPOM 2.6 « Promouvoir la citoyenneté et l'inclusion ». Un prestataire, du fait d'un incident imprévisible, a annulé en dernière minute, situation difficile à vivre pour le résident concerné, mais qui a pu bénéficier d'un séjour en fin d'année.

Le foyer n'a pas pu organiser de séjour de transfert cette année, en lien avec des problématiques de tension RH et les incertitudes liées à la crise sanitaire COVID.

- ✓ Retours famille :

En concordance avec l'objectif CPOM 2.4 « Promouvoir la place de la famille et des aidants », le Foyer de Vie continue de faciliter les liens, notamment au travers des retours en famille. Ils sont majoritaires au sein du Foyer même si 40% des résidents accueillis ne bénéficient d'aucun retour en famille.

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE (EN NOMBRE) | PERSONNES CONCERNÉES | |
|---|----------------------|----|
| | N-1 | N |
| Tous les WE | 0 | 0 |
| 2 à 3 WE par mois | 8 | 9 |
| 1 WE par mois | 10 | 6 |
| Vacances 1 semaine | 4 | 2 |
| Vacances plus de 2 semaines | 14 | 14 |
| 1 à 2 jours à l'année | 8 | 8 |
| Aucun retour en famille | 19 | 18 |

II.1.b. Parcours des résidents :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | ACCUEIL DE JOUR | | TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|---|----------|-------|-----------------|---|------------|----|-------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 46 | 45 | 1 | 0 | 0 | 0 | 47 | 45 |
| Entrées de l'année (B) | 0 | 0 | 0 | 1 | 4 | 5 | 4 | 6 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 3 | 3 | 1 | 1 | 2 | 1 | 5 | 5 |
| Mutations interne | +2 | +2 | | | -2 | -2 | 0 | 0 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 45 | 44 | 0 | 0 | 0 | 2 | 46 | 46 |
| File active de l'année (A+B+mutation interne) | 48 | 47 | 1 | 1 | 4 | 3 | 51 | 51 |
| Durée Moyenne de Séjour des sortants (jours) | 6 388 | 3 851 | - | - | - | - | - | - |

✓ Les entrants :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|---|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile/Milieu ordinaire | 7 | 8 | | 1 |
| Etablissement de santé | 12 | 11 | 1 | |
| Etablissement médico-social | 26 | 25 | 1 | 1 |
| Provenance inconnue | | | | |
| TOTAL | 45 | 44 | 2 | 2 |

Les accueils permanents ont concerné 2 résidents, l'un issu d'un IME (amendement Creton) et l'autre du domicile. Les admissions ont été prononcées à la suite de périodes d'accueil temporaire.

La file active pour l'accueil de jour est faible, la distance domicile-foyer de vie venant rapidement restreindre le recours à celui-ci. Les demandes en accueil temporaire reviennent en plus grand nombre, plus en termes de préalable à de l'admission permanente que pour des besoins de répit.

✓ Les sortants :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT) | N-1 | N |
|--|----------|----------|
| Décès au sein de l'ESMS | - | - |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | - | 1 |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH) | - | 1 |
| Etablissement médico-social | 3 | 1 |
| TOTAL | 3 | 3 |

1 sortie a eu lieu vers un EHPAD, 1 autre a été réalisée vers le domicile dans le cadre d'une suspension d'accueil confirmée définitivement en fin d'année, et la 3^e a été due à un décès au décours d'une hospitalisation.

II.1.c. Liste d'attente :

La liste d'attente au 31/12 est constituée de 11 personnes ayant une notification MDPH dont 9 sont en provenance du Doubs, 1 de la Haute-Saône et 1 du Jura :

- ✓ 3 vivent à domicile
- ✓ 2 en hôpital psychiatrique
- ✓ 2 en Foyer +/- ESAT
- ✓ 4 en ESMS.

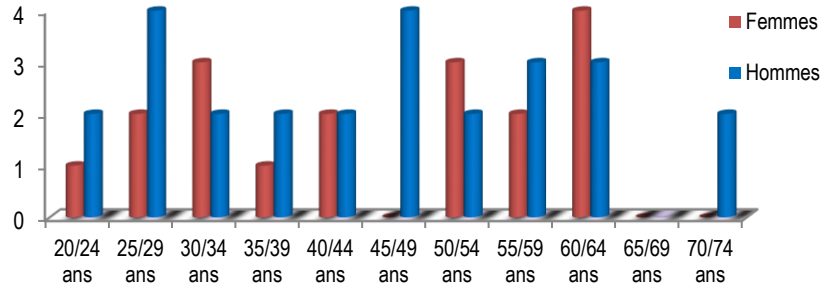
Conformément à l'objectif CPOM 1.4.1.2 « développer l'outil Via trajectoire PH au sein de tous les ESMS et assurer son actualisation », cette liste est réactualisée tout au long de l'année par le processus Via Trajectoire.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

La population du Foyer est composée au 31/12 de 26 hommes et de 18 femmes.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE



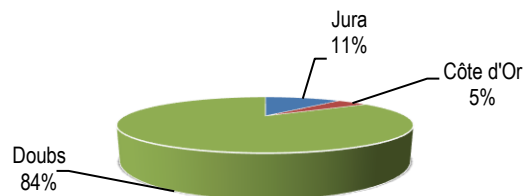
| | | |
|--------------------------------|-------|-----------|
| Le plus jeune | ----- | 21 ans |
| Le plus âgé | ----- | 73 ans |
| La moyenne des hommes | ----- | 45.27 ans |
| La moyenne des femmes | ----- | 44.89 ans |
| La moyenne d'âge des résidents | ----- | 45.11 ans |

L'âge moyen de la population est de 45 ans au 31/12, 9 personnes ont dépassé les 60 ans.

La moyenne d'âge des résidents reste stable (44 ans en 2019). La question du vieillissement précoce est toujours bien présente dans le quotidien. Les réorientations en établissement médicalisé (EAM) sont extrêmement difficiles et n'ont abouti pour aucun résident cette année, alors que 8 disposent de notifications de ce type et que des demandes sont en cours dans un ou plusieurs établissements.

Par ailleurs, 9 résidents pourraient bénéficier d'un accueil en EHPAD. Dans le respect de l'objectif CPOM 2.5 « Garantir la continuité de l'accompagnement en évitant la rupture », des orientations en EHPAD sont en cours pour 3 d'entre eux.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Tous les résidents sont originaires de la région Bourgogne Franche-Comté.

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES :

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES (AU 31/12) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | |
|---|--------------------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficiência intellectuelle | 19 | 16 |
| Autisme et autres TED | 2 | |
| Troubles du comportement et de la communication | | 7 |
| Troubles psychiques | 16 | 10 |
| Troubles du langage et des apprentissages | | 3 |
| Déficiences auditives | | 1 |
| Déficiences visuelles | | 1 |
| Déficiência motrices | 4 | 4 |
| Déficiences métaboliques | 1 | |
| Personnes cérébro-lésées | 2 | |
| Personnes polyhandicapées | | |
| Personnes en cours de diagnostic | | |
| Personnes avec d'autres types de déficiences | | 2 |
| TOTAL | 44 | 44 |

La déficience intellectuelle concerne une grande majorité (80% à titre principal ou associé) des résidents accueillis en concordance avec la clientèle définie dans l'autorisation. Les troubles psychiques arrivent à la suite et concernent 58% du public accueilli.

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|--|---|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP) | - | - |
| Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) | - | - |
| Mesure de Sauvegarde de justice | - | - |
| Mesure de Curatelle | 10 | 10 |
| Mesure de Tutelle | 29 | 28 |
| Autre mesure de protection (aidant familial) | 3 | 2 |
| Sans mesure de protection | 3 | 4 |
| TOTAL | 45 | 44 |

86 % des résidents accueillis bénéficient d'une mesure de protection de type tutelle ou curatelle, 7% ne disposent d'aucune mesure de protection, mais pour certains d'entre eux, la démarche est en cours.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli - écarts entre besoins et projet d'établissement :

Depuis 2019, la capacité d'accueil du Foyer de vie est de 46 résidents en accueil permanent. Sur les 2 entrées réalisées dans l'année, les deux sont porteuses, à titre principal, d'une déficience intellectuelle.

Les besoins en soins des 11 résidents en attente de ré orientation (EAM ou EHPAD) continuent de mobiliser l'équipe et les acteurs de santé du territoire, en lien avec l'objectif CPOM 1.1.1.3 « Mobiliser les ressources externes et la réponse du réseau social et sanitaire ».

Le Foyer reste en difficulté avec plusieurs de ces résidents en attente de ré orientation malgré la mobilisation des professionnels et de tous les partenaires.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

La réactualisation du projet d'établissement a débuté et devra se poursuivre en 2023, en adéquation avec la prochaine ouverture du bâtiment SAPHIR. Le bâtiment AMBRE a pu être ré investi à compter de fin mai, donnant lieu dans le même temps à une complète réorganisation du Foyer tant en termes d'harmonisation des groupes de vie qu'en termes de brassage des professionnels qui, de 3 équipes sont passés à 4. Des comités de pilotage sont venus accompagner ces changements. 10 des 19 résidents qui étaient à Villeneuve d'Amont ont rejoint Levier, les 9 autres intégreront Saphir en 2023.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

La déclinaison des nomenclatures Sérafin-Ph s'organise autour des 3 domaines que sont la « santé », la « participation sociale » et « l'autonomie ».

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

Le domaine « santé » est important au sein du Foyer, en lien avec la non médicalisation de l'établissement et les caractéristiques de la population accueillie.

Conformément aux objectifs CPOM 1.1.1.3 « Mobiliser les ressources externes et les réponses du réseau social et sanitaire » et 1.3.2 « Développer des compétences internes spécifiques vis-à-vis des personnes handicapées vieillissantes, et des partenariats extérieurs », la réponse aux besoins est organisée avec des professionnels salariés mais également par la mobilisation de tous les partenaires et acteurs du territoire.

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR LES PROFESSIONNELS MEDICAUX (SERAFIN : 2.1.1.1)

Pour tous les résidents, un médecin référent local est repéré et est consulté régulièrement. Sur les 44 résidents accueillis au 31/12, 43 bénéficient d'un traitement médicamenteux constant et sont accompagnés au quotidien dans leur observance médicamenteuse. Nous dénombrons ainsi 120 visites auprès des généralistes, chaque résident bénéficiant à minima de 2 visites annuelles.

| TYPE DE PROFESSIONNELS | NB DE RESIDENTS | NB CONSULTATIONS |
|---|-----------------|------------------|
| Médecins psychiatres | 12 | 47 |
| Médecins généralistes | 44 | 120 |
| Neurologue | 4 | 12 |
| ORL | 1 | 1 |
| Dentiste | 18 | 34 |
| Ophthalmologue | 8 | 12 |
| Cardiologue | 5 | 6 |
| Radiologue | 9 | 17 |
| Autres (gastro-entérologue, urologue..) | 11 | 40 |
| TOTAL | | 289 |

Les suivis spécifiques aux pathologies des résidents accueillis représentent une quarantaine de consultations : suivi néphrologique/urologique, médecin ré adaptateur podoprothésiste ou encore neurochirurgien pour exemple.

SOINS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE REALISES PAR DES INFIRMIERS, AIDES-SOIGNANTS ET AUXILIAIRES DE PUERICULTURE (SERAFIN : 2.1.1.2)

Les infirmières du Foyer de Vie coordonnent le circuit du médicament au sein de l'établissement, les piluliers étant toujours préparés par l'officine voisine. 43 résidents sur les 44 accueillis sont accompagnés au quotidien dans la prise médicamenteuse, les infirmières du Foyer, relayées par les IDE libérales, interviennent régulièrement auprès de 5 résidents pour des soins particuliers (soins de sonde, IM et pansements) et globalement auprès de tous pour des bilans sanguins de contrôle ou encore des actes ponctuels (ablation de fils, pansements, etc.).

Le SSIAD intervient auprès de 4 résidents de plus de 60 ans pour les accompagner 3 fois dans la semaine lors de la réalisation de leurs soins d'hygiène.

Une séance de vaccination contre le COVID et la grippe a pu se réaliser, courant décembre, au sein du Foyer, avec le concours et la coordination de l'officine et des médecins du cabinet médical, et a concerné la quasi intégralité des résidents accueillis.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN 2.1.1.3)

La psychologue, présente 3 demi-journées par semaine, participe activement à la rédaction des Projets Personnalisés (PP), en étant souvent relais avec les résidents et les familles.

Elle suit les résidents en séances individuelles, ou lors de bilans (d'entrée pour exemple). En 2022, 22 résidents ont été accompagnés sur le plan psychologique lors d'entretiens individuels. Les personnes suivies ont bénéficié de 1 à 19 séances. En totalité, 252 séances ont été menées.

En parallèle, l'établissement a souhaité travailler avec les résidents sur l'accès à la sexualité et le consentement. 15 résidents ont bénéficié de 5 séances de groupe animés par la psychologue, ces derniers étant composés en fonction de l'âge et du genre et comportaient 4 à 6 personnes.

REEDUCATION ET READAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

L'accès facilité à la plateforme technique du cabinet médical situé à proximité a autorisé la réalisation de 72 séances d'orthophonie pour un résident suivi, et 163 séances de kinésithérapie pour 9 résidents en soins.

Des séances de pédicure ont également eu lieu au sein du Foyer pour une file active de 40 résidents lors du 1^{er} semestre. Un changement d'intervenant a dû être opéré, en lien avec la cessation d'activité de notre précédent prestataire, et des rendez-vous sont désormais posés au sein du cabinet de ce nouveau professionnel situé à Levier.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

L'orientation des résidents en EANM est à mettre en lien avec l'autonomie de la personne, mais la réalité du Foyer diffère du fait des 11 résidents en attente de places en établissements médicalisés. Les services de soins à domicile (SSIAD et IDE libérales) viennent régulièrement soutenir les accompagnements les plus complets (pour 5 résidents en particulier) et ainsi alléger le quotidien des équipes.

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|--------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Toilette | 2 | 35 | 7 |
| Habillage | 19 | 21 | 4 |
| Alimentation | 38 | 5 | 1 |
| Mobilité (marche) | 36 | 6 | 5 |
| Transferts | 34 | 8 | 2 |
| Elimination | 38 | 2 | 4 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 39 | 3 | 2 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 11 | 14 | 19 |
| Repères temporels | 11 | 18 | 14 |
| Communication verbale | 34 | 1 | 9 |
| Relation avec autrui | 29 | 12 | 3 |

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

Plusieurs résidents (7) ont besoin d'un accompagnement total dans un ou plusieurs actes de la vie quotidienne, à mettre en lien avec les attentes de ré orientation. Les autres disposent d'une autonomie moyenne à bonne selon les domaines. Afin de répondre aux besoins d'accompagnement des usagers dans les actes essentiels du quotidien, l'équipe pluridisciplinaire s'engage dans une démarche respectueuse de compensation.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2)

Des outils de communication adaptés ont été mis en place dans les différents lieux de vie du Foyer :

- ✓ Chaque villa dispose de tableaux hebdomadaires d'activités et de menus agrémentés, si besoin, de pictogrammes et de photos. Les professionnels y sont également repérés, permettant à chacun de se projeter sur la semaine en cours et/ou à venir. Ces tableaux sont renseignés avec le concours des résidents pour en faciliter l'appropriation par tous.
- ✓ 1 résident dispose d'un cahier de communication (Bliss)
- ✓ 16 résidents ont un agenda/planning personnalisé pour répondre à leurs besoins spécifiques de repères temporels
- ✓ 1 résident déficient auditif reste appareillé et suivi régulièrement dans ce cadre par un audioprothésiste
- ✓ 2 résidents déficients visuels sont accompagnés verbalement et physiquement dans tous les gestes du quotidien
- ✓ Pour 10 résidents, la communication verbale est entravée et/ou limitée par des troubles associés, et pour 9 d'entre eux, ils n'ont pas ou très peu accès à la communication verbale.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

En adéquation avec la loi 2002-2 et pour mettre en place un accompagnement personnalisé visant la promotion personnelle et sociale des bénéficiaires en accord avec leurs souhaits, rythmes et projets, des PP sont mis en œuvre annuellement.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

37 PP ont été élaborés cette année lors des 19 réunions de synthèse annuelles (durant ces réunions de 2 heures, 2 PP sont examinés successivement), les 7 PP manquants ont été programmés en janvier 2023.

En amont de ces réunions de projet, l'équipe éducative et notamment le binôme de référents favorise l'expression des usagers en récoltant leurs besoins et attentes, et en les mettant en lien avec ceux repérés par l'équipe. La participation de l'entourage est recherchée au travers d'échanges formels et informels. Cet axe participatif a été développé avec plusieurs temps de rencontres formalisés avec certaines familles impliquées auprès des résidents. Toutefois, il nous appartiendra de le proposer systématiquement à l'ensemble des proches mais également aux mandataires des résidents accueillis, si ces derniers en donnent leur accord.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

L'implantation géographique du Foyer, très proche du centre du bourg, tout en étant retiré, facilite l'inscription des résidents à la vie de la cité. La longévité du Foyer facilite le contact avec la population et l'acceptation du handicap par tous.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Le projet Saphir, élaboré depuis 2018, répond directement à ce besoin. Les résidents ont pu préparer, tout au long de l'année, leur future entrée dans cette nouvelle unité de vie par le biais d'entraînement aux compétences nécessaires pour occuper un logement (ateliers ménagers/entretien du linge/ateliers cuisine, etc.).

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4)

| ACTIVITES (NOMBRE) | PARTICIPATIONS | SEANCES | NB DE RESIDENTS CONCERNE |
|-------------------------------------|----------------|---------|--------------------------|
| Informatique + maintien acquis | 178 | 43 | 16 |
| Atelier cuisine + pâtisserie | 389 | 103 | 44 |
| Danse moderne | 106 | 14 | 15 |
| Animations/veillées | 1143 | 372 | 44 |
| Esthétique – coiffeur – bien-être | 97 | 87 | 41 |
| Couture + Atelier créatif | 617 | 158 | 39 |
| Jeux – activités sur site | 3677 | 1010 | 44 |
| Atelier ménager/jardinage | 521 | 261 | 12 |
| Citoyenneté - réunions d'expression | 425 | 37 | 44 |
| Théâtre - Expression libre | 168 | 28 | 16 |
| Accompagnement aux déplacements | 572 | 242 | 44 |

Aux travers d'ateliers collectifs et/ou individualisés, l'équipe pluridisciplinaire s'attache à mettre en œuvre les PP. Les activités spécialisées restent nombreuses et variées, adaptées aux besoins de tous.

Les activités visant à développer l'autonomie ont été largement réalisées avec de nombreux ateliers cuisine/pâtisserie ou encore ateliers ménagers. Le Foyer s'attache également à proposer un cadre de vie familial et convivial avec la mise en place de veillées/animations en soirée. Menées par les surveillants de nuit, elles facilitent la réassurance et l'apaisement avant le coucher.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

Deux nouveaux prestataires sont venus renforcer l'offre d'activité du Foyer. L'un a été mis en place pour profiter de contact avec le cheval par le biais de séances d'équicie ou d'équitation. Le deuxième vient accompagner des séances de sport adapté, notamment pour les résidents en perte d'autonomie.

Les sorties estivales ont été perturbées par les températures caniculaires avec moins de sorties à la journée. Les randonnées, marches, et autres promenades restent très appréciées par les résidents et ont lieu quasiment en tous temps (quelles que soient les conditions climatiques ou la saison). La piscine refait son apparition, au grand bonheur d'une partie des résidents accueillis.

| ACTIVITES (EN NOMBRE) | PARTICIPATIONS | SEANCES | NB RESIDENT CONCERNE |
|--|----------------|---------|----------------------|
| Cinéma / Sorties culturelles | 242 | 103 | 32 |
| Sport adapté (marche, pétanque...) | 914 | 254 | 35 |
| Médiation animale / Equitation / Equicie | 60 | 12 | 9 |
| Randonnée | 311 | 94 | 39 |
| Piscine | 53 | 10 | 10 |

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Le Foyer de Vie Rousset s'ouvre sur son environnement dans les domaines suivants :

- ✓ Santé/autonomie : partenariats historiques avec le SSIAD local, Handident, ASALEE, partenariats spécifiques avec les unités de soins de psychiatrie de Novillars et du Grandvallier, l'HAD
- ✓ Participation sociale : la participation sociale des résidents se développe au quotidien par le souci de tous de faciliter l'intégration des résidents au sein de la cité. Cette année fut marquée par la formation des résidents élus au CVS et leur intégration à plusieurs comités de pilotage.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

L'expression des résidents a pu se faire au travers :

- ✓ Des réunions bimensuelles des résidents dans les 3 puis 4 unités de vie

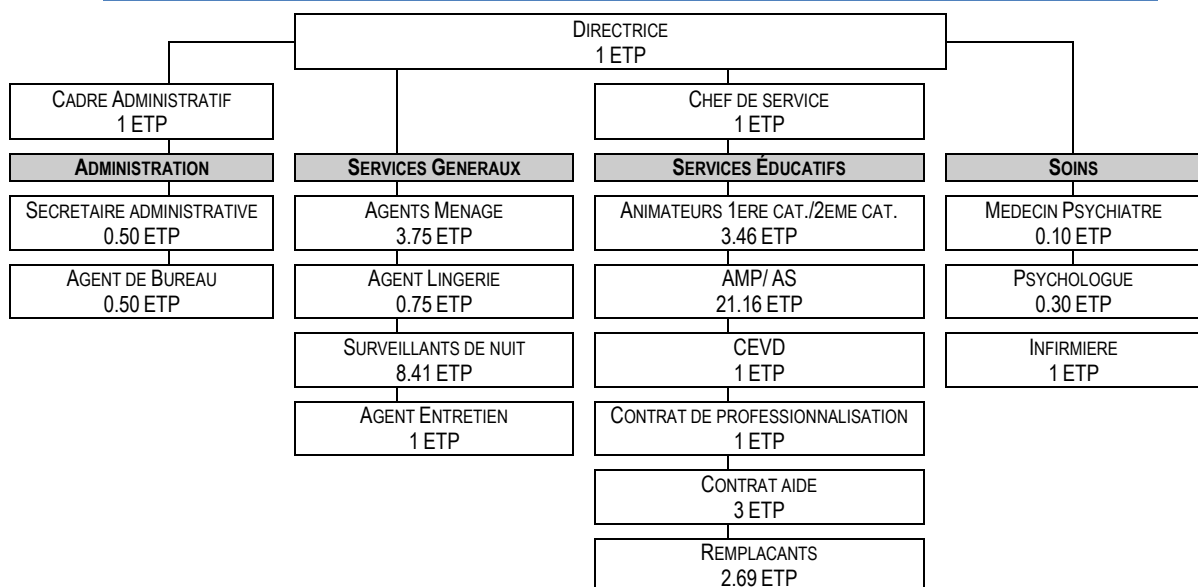
- ✓ Du Conseil de la Vie Sociale (CVS) qui s'est réuni 3 fois, les 16/03, 29/06 et 12/10 (en présentiel pour l'ensemble des séances). Les membres du CVS ont été à nouveau régulièrement informés et saisis pour être associés aux décisions posées dans le cadre de la gestion de la crise Covid. Les résidents élus ont été accompagnés en formation pour faciliter leur rôle et missions au sein de cette instance par le biais de 4 ateliers de 3h chacun. Ces formations, sous financement ARS et supervision de l'IRTS de Franche-Comté, ont été animées par 1 ou 2 professionnelles et se sont déroulées les 15, 19, 23 septembre et 6 octobre au sein de la salle d'expression du Foyer de Vie. Elles ont été accompagnées par des professionnels du Foyer pour en faciliter l'appropriation par les résidents à la suite.
- ✓ De la participation d'une partie des usagers à 7 CoPil Saphir et 2 CoPil Ambre en lien avec le fonctionnement de ces nouvelles villas.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 51.62 ETP assuré par 49 personnes physiques. Le Foyer de vie met en œuvre l'obligation vaccinale.

ORGANIGRAMME DU FOYER DE VIE ROUSSET AU 31/12



Un moment de convivialité a pu être organisé le vendredi 18 novembre pour officiellement dire au revoir et remercier 4 salariés qui ont souhaité prendre leur retraite au cours de cette année.

Mouvements du personnel :

| SECTEURS | SORTIES | EMBAUCHES |
|-------------------|----------|-----------|
| Direction | 0 | 0 |
| Educatif | 8 | 5 |
| Thérapeutique | 0 | 0 |
| Services généraux | 1 | 4 |
| TOTAL | 9 | 9 |

Au 31/12, trois postes d'AMP restent à pourvoir en lien avec des départs en retraite mais également des démissions. La crise sanitaire puis économique est venue fragiliser nos professionnels ; plusieurs d'entre eux ont souhaité se rapprocher de leur lieu de vie, trouvant des postes à proximité immédiate de leur domicile.

En lien avec ces vacances de postes, le Foyer continue à faciliter et promouvoir la formation professionnelle tout au long de la vie en ayant recours à des contrats de professionnalisation et d'apprentissage. Ceux-ci permettent d'accompagner vers une montée en compétences et l'acquisition d'un diplôme des professionnels non qualifiés mais dont les savoirs-être et savoir-faire sont déjà développés.

Le poste à temps partiel du médecin psychiatre est resté vacant.

III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

| FORMATIONS | SALARIES (NOMBRE) |
|--|-------------------|
| Ethique | 7 |
| Extincteur | 10 |
| Contrat de Professionnalisation | 2 |
| Gestion des troubles du comportement | 11 |
| ROR | 1 |
| Exercer son rôle de tuteur | 3 |
| Gestes et postures | 10 |
| Manipulation défibrillateur | 10 |
| Bienveillance | 39 |
| Moniteur Educateur | 1 |
| Prévention et gestion de l'agressivité et de la violence | 1 |
| Surveillant de nuit | 1 |
| Habilitation électrique | 1 |
| Analyse de la pratique | 26 |
| TOTAL DES PARTICIPANTS | 123 |

La formation, qualifiante ou non, fait partie du fonctionnement du Foyer de Vie. Plusieurs professionnels ont bénéficié de la formation « tutorat » (4 lors des 2 dernières années) et sont en charge du suivi des professionnels en cours de formation, mais également des élèves et autres stagiaires accueillis.

Une formation action bienveillance a fait son apparition pour venir renforcer nos connaissances et réaffirmer notre volonté de l'être, au quotidien, et dans l'ensemble des missions qui nous sont confiées.

III.4.c. Accueil des stagiaires :

5 stagiaires (1 ME, 1AES et 3 baccalauréats professionnels SAPAT ou ASSP) en provenance de l'IRTS de Besançon et des lycées de Pontarlier ont été accueillis et accompagnés par les équipes de moniteurs, sous la supervision de la Cheffe de service du Foyer.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le travail avec le Réseau QUALité du Médico-Social (REQUAMS) s'est poursuivi avec 51h35 de temps d'accompagnement réalisé. Ces interventions ont permis de travailler sur la mise à jour du plan d'amélioration continue de la qualité (PACQ), la ré écriture des documents issus de la loi 2022-2 (contrat de séjour, règlement de fonctionnement et livret d'accueil), la création d'une plaquette d'information synthétique permettant de présenter le Foyer, et enfin, la mise en œuvre effective du circuit de signalement des incidents avec la création d'un groupe d'analyse de ces fiches.

44 fiches incidents ont été réalisées dont un EIG : 27 sont en lien avec des situations d'agressivité physique et/ou verbale, 7 concernent le circuit du médicament, 3 se rapportent à des comportements sexuels inadaptés, et 5 sont en lien avec des problématiques d'ordre matériel.

Dans la continuité de l'année précédente, plusieurs Comités de Pilotage ont été mis en place :

- ✓ 6 CoPil transitions se sont poursuivis et ont abouti à la mise en place d'un fonctionnement en 4 sites/villas à compter du 30/05. Des nouveaux cycles de travail ont vu le jour, après avis du CSE, et ont été évalués au bout de 6 mois de mise en œuvre le 2/12. Quelques ré ajustements ont été effectués, mais ils donnent globalement satisfaction.
- ✓ 1 CoPil fiches de poste dans le but de remettre à jour collégialement ces éléments
- ✓ 2 CoPil Ambre avec les professionnels dans les semaines précédant sa ré-ouverture et plusieurs visites réalisées avec les résidents et à destination de leur entourage
- ✓ 6 CoPil Saphir permettant de co-construire ce projet avec les résidents et les professionnels concernés, il se prolongeront en 2023
- ✓ 1 CoPil analyse des fiches incidents, le 2^e ayant dû être reporté en janvier 2023.

Le Foyer Rousset a poursuivi le déploiement du Dossier Informatisé de l'Usager, le rendant complètement opérationnel au cours de cette année, et permettant ainsi d'en extraire les données (pour chiffrer notamment les activités réalisées).

Enfin, la réflexion autour de l'évaluation externe à venir qui doit être finalisée pour septembre 2024 a déjà été mise au travail avec une projection des actions et Comités de Pilotage à mener en 2023. La dernière évaluation externe date de 2014.

IV. CONCLUSION

2022 a été une année de transition. Transition entre la crise sanitaire et sa fin annoncée, transition entre un foyer délocalisé pour partie à Villeneuve d'Amont et un Foyer qui prévoit de se retrouver (enfin !) en totalité à Levier, enfin, transition entre une crise sanitaire qui se transforme en crise géopolitique puis énergétique et financière, menaçant de mettre à mal dans l'avenir nos institutions et les fragilisant dès à présent.

A défaut de trouver des solutions pérennes à chaque nouvelle problématique, il nous a importé de nous adapter et de continuer à mener à bien nos missions d'accompagnement. Pour ce faire, la traditionnelle fête du Foyer s'est déroulée le 16 septembre, regroupée en un seul et même lieu, une victoire en soi. Elle a été l'occasion d'inviter les proches des résidents accueillis et de partager quelques activités/animations ainsi qu'un goûter. La fête de Noël a de nouveau réuni chaque groupe de vie (résidents et une partie des professionnels), à tour de rôle, autour d'un bon repas dans un restaurant de proximité, chaleur et convivialité étaient au rendez-vous.

Enfin 2022 a été l'année du changement : la réouverture de Ambre a permis de retrouver un troisième site à Levier et de mettre en opérationnalité le fonctionnement en 4 sites qui se préparait depuis quelques mois. Résidents et professionnels auraient apprécié de mettre en place l'ouverture de la nouvelle villa SAPHIR en fin d'année, mais la crise mondiale actuelle en a décidé autrement... 2023 ne s'en présente que mieux !

DÉMÉNAGEMENT DANS LA VILLA « AMBRE »



ET DEMAIN, SAPHIR !



8 RUE BASSE
25680 ROUGEMONT
TEL : 03.81.86.98.59

manoir@ahs-fc.fr

<https://ahsfcbulledemanoirphotographie.photo.blog>



DIRECTEUR :

M. FRANCK STORTI

EANM FOYER DE VIE LE MANOIR

I. PRESENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Etablissement d'Accueil Non Médicalisé |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | 01/07/1982 renouvelée le 04/01/2017 pour 15 ans |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 18/12/2015 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée : 42 places dont 1 accueil temporaire Installée : 42 places dont 1 accueil temporaire |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil permanent (AP) et temporaire (AT) |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet en internat |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Adultes déficients intellectuels profonds ou sévères à partir de 20 ans |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs (2018/2022).

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|---|----------|--------|--------------------|---------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 41 | 41 | 1 | 1 | 42 | 42 |
| Capacité installée | 41 | 41 | 1 | 1 | 42 | 42 |
| Nombre jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM (1) | 13 917 | 13 917 | 255 | 255 | 14 172 | 14 172 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC (EPRD 2021) | 12 838 | 12 745 | 255 | 255 | 13 093 | 13 000 |
| Journées réalisées | 12 554 | 12 558 | 312 | 396 | 12 866 | 12 954 |
| Taux d'occupation (2) | 83.88% | 83.91% | 85.47% | 108.49% | 83.92% | 84.50% |

(1) Cible définie en anticipation d'une modification du RDAS et des décomptes jours, modification non mise en œuvre

(2) Taux d'occupation = journées réalisées / (capacité installée x nombre de jours d'ouverture) x 100

12 954 journées réalisées au total (+88 journées/N-1). Le taux d'occupation est en légère hausse (+0.58%).

Hébergement permanent :

12 558 journées réalisées (+4 journées/N-1). Le taux d'occupation est stable (+0.03%).

Les 2 407 journées non réalisées par rapport à la capacité théorique correspondent à :

- ✓ 1 854 journées de retours en famille (-49 journées/N-1) dont 893 jours pour des retours <72h
- ✓ 321 journées de séjours vacances
- ✓ 140 journées de places vacantes
- ✓ 55 journées d'hospitalisation >45 jours
- ✓ 37 journées de séjours intra-associatif.

Perspectives 2023 : appliquer les nouvelles modalités du RDAS CD 25 (journées d'absences).

Accueil temporaire (1.1.1.2 CPOM) :

396 journées réalisées pour 6 personnes (+84 journées/N-1). Le taux d'occupation est en hausse (+23.02%).

| NOMBRE DE JOURS | SEXE | AGE | COMMENTAIRE |
|-----------------|------|-----|--|
| 115 | F | 54 | Hébergée en famille (dérogation 90 jours) |
| 105 | F | 23 | Hébergée à l'IME d'Héricourt (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte-dérogation 90 jours) |
| 77 | F | 30 | Hébergée au FH de Vesoul (répit) |
| 49 | F | 22 | Hébergée à l'IME de Cemey (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte) |
| 43 | H | 20 | Hébergé à l'IME l'Envol de Rougemont (1.1.4.2. CPOM découverte secteur adulte) (1) |
| 7 | F | 64 | Hébergée au FDV Etalans (regroupement familial) |

(1) Résident admis sur place d'accueil permanent le 01/07

Accueils libres (1.1.1.5. CPOM) :

78 journées non facturées pour 4 personnes (hors notification d'AT) :

- ✓ Accueil de jour (37 journées, 3 personnes) :
 - Participation aux activités :
 - 29 journées pour un homme de 59 ans de l'EAM la Citadelle (Rougemont)
 - 6 journées pour une femme de 26 ans de l'EAM la Citadelle (Rougemont)
 - 2 journées pour une femme de 30 ans de l'EAM la Citadelle (Rougemont)
- ✓ Découverte secteur adulte avec hébergement (1.1.4.2. CPOM) :
- ✓ 41 jours (4 séjours) pour un homme de 20 ans de l'IME l'Envol (Rougemont), a été admis en accueil permanent le 07/03.

Suivi des absences :

Le nombre moyen de journées d'absence est de 64 jours par résident.

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|--|------------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| En psychiatrie | 79 | 13 | 3 | 262 | 20 | 3 |
| En MCO | 33 | 12 | 12 | 67 | 17 | 5 |
| TOTAL | 112 | 25 | 15 | 329 | 37 | 8 |

Forte augmentation des hospitalisations en psychiatrie (+231.65%) et en MCO (+103.33%). 55 journées d'hospitalisations >45 jours. Nature des hospitalisations MCO : surveillances médicales principalement (dont maladie rénale chronique pour un résident).

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--------------------------------|----------|---------|-----------|----------|---------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| Financés par les résidents | 374 | 27 | 27 | 321 | 27 | 27 |

27 personnes ont financé leurs séjours individuels (prestataire UFCV).

| RETOURS EN FAMILLE (EN NOMBRE) | NOMBRE DE PERSONNES | | NOMBRE DE JOURNEES | | |
|-----------------------------------|---------------------|-----------|--------------------|--------------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N | |
| <72h | 1 WE/ mois | 10 | 8 | 152 | 132 |
| | 2-3 WE/mois | 11 | 11 | 521 | 540 |
| | Tous les WE | 4 | 4 | 161 | 221 |
| TOTAL < 72H | 25 | 23 | 834 | 893 | |
| >72h | 1 semaine | 12 | 14 | 576 | 508 |
| | + 2 semaines | 7 | 7 | 490 | 453 |
| TOTAL > 72H | 23 | 21 | 1 066 | 961 | |
| TOTAL GENERAL | | | 1 900 | 1 854 | |

Diminution de 2.42% du total des retours en famille (-46 journées/N-1) et de 9.85% des séjours <72h.

2 résidents sont accueillis au domicile plus de la moitié de l'année. 10 résidents n'ont plus aucun contact avec leur famille.

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (1.1.1.3 CPOM) | N-1 | | | N | | |
|---|-----------|-----------|-----------|------------|-----------|-----------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES |
| Résidents du Manoir dans un autre ESMS | 23 | 4 | 1 | 37 | 8 | 2 |
| Résidents d'autres ESMS au Manoir | 47 | 15 | 3 | 78 | 41 | 4 |
| TOTAL | 70 | 19 | 4 | 115 | 49 | 6 |

Augmentation des séjours extérieurs des résidents du Manoir (+14 journées/N-1)

- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM de Pontarlier (30 journées, 5 séjours)
- ✓ Une résidente accueillie en AT à l'EAM la Citadelle de Rougemont (7 journées, 2 séjours)
- ✓ 4 personnes accueillies au Foyer de vie le Manoir hors accueil permanent et temporaire (voir § « accueils libres »).

II.1.b. Parcours des résidents :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|---|----------|--------|------------|----|-------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (a) | 40 | 40 | 5 | 4 | 45 | 44 |
| Entrées directes de l'année (b) | | 1 | 3 | 2 | 3 | 3 |
| Entrées / Sorties par changement de service (c) | +1 | +1 | -1 | -1 | | |
| Sorties définitives de l'année (d) | 1 | 1 | 3 | 2 | 4 | 3 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (a+b+c-d) | 40 | 41 | 4 | 3 | 44 | 44 |
| File active de l'année (a+b+c) | 41 | 42 | 8 | 6 | 48 | 47 |
| Durée moyenne de séjour des sortants, en jours | 6 257 | 13 838 | 778 | 80 | 7 035 | 13 918 |

- ✓ Provenance des personnes :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS AT) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|---|--------------------|-----------|----------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / milieu ordinaire | 4 | 4 | | |
| Etablissement de santé | 4 | 4 | | |
| Etablissement médico-social | 32 | 33 | 1 | 2 |
| Provenance inconnue | - | - | - | - |
| TOTAL | 40 | 41 | 1 | 2 |

Les personnes accompagnées au 31/12 sont majoritairement issues du secteur médico-social (80%).

2 admissions en internat permanent ont été réalisées les 07/03 et 01/07 pour 2 jeunes de l'IME l'Envol de Rougemont. Agés de 20 ans (amendement Creton), ils sont originaires du Doubs et de la Haute-Saône (le premier réalisait des accueils libres et le second était en accueil temporaire).

- ✓ Motifs de sortie :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS AT) | SITUATION AU 31/12 | |
|---|--------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Décès au sein de l'ESMS | 1 | |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | | 1 |
| Etablissement médico-social | | |
| Famille | | |
| TOTAL | 1 | 1 |

Un homme de 63 ans est décédé à l'hôpital de Lure le 17/04. Figure historique du Manoir, il avait été admis en accueil permanent le 28 mai 1984 suite à une orientation de la MDPH du Doubs.

II.1.c. Liste d'attente (1.4.1.2. CPOM) :

Au 31/12, 24 personnes sont inscrites sur la liste d'attente Viatrajectoire (4 contacts actifs).

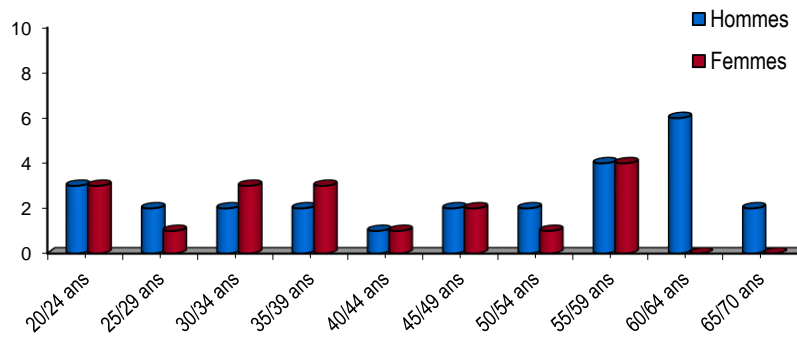
21 personnes sont orientées par la MDPH du Doubs et 3 par la MDPH de Haute-Saône.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

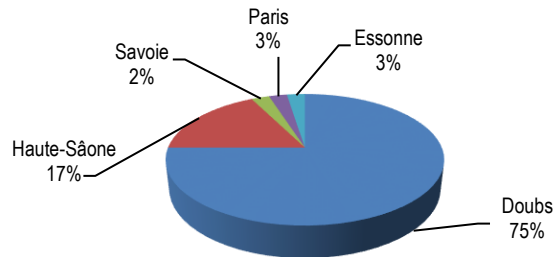
II.2.a. Profil des personnes accompagnées au 31/12 :

L'effectif au 31/12 est de 44 personnes (41/AP et 3/AT) : 18 femmes et 26 hommes. La moyenne d'âge des femmes est de 40 ans, celle des hommes de 47 ans. L'âge moyen global est de 44 ans. 8 personnes ont +60 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE AU 31/12 (AP/AT)



RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE AU 31/12 (AP)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES (EN NOMBRE – AU 31/12) | PERSONNES EN AP | | PERSONNES EN AT | |
|---|-------------------|-----------------|-------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIÉ | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIÉ |
| Déficience intellectuelle | 33 | | 3 | |
| Autisme et autres TED | 2 | | | |
| Troubles du comportement et de la communication | | 6 | | |
| Troubles psychiques | 5 | | | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | 12 | | |
| Déficiences auditives | | 2 | | |
| Déficiences visuelles | | 1 | | |
| Déficiences motrices | | 1 | | |
| Personnes cérébro-lésées | 1 | | | |
| Personnes avec autres types de déficiences | | 3 | | |
| TOTAL | 41 | 25 | 3 | |

Le résident admis en internat permanent le 07/03 présente une déficience intellectuelle à titre principal. Celui admis le 01/07 présente des troubles du spectre autistique.

II.2.b. Mesures de protection au 31/12 :

| MESURES DE PROTECTION (EN NOMBRE – AU 31/12) | PERSONNES EN AP | | PERSONNES EN AT | |
|---|-----------------|-----------|-----------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure de Tutelle | 32 | 32 | 1 | 3 |
| Mesure de Curatelle | 5 | 5 | | |
| Mesure de Curatelle renforcée | 3 | 3 | | |
| Habilitation familiale | | 1 | 2 | |
| Aucune mesure | | | 1 | |
| TOTAL | 40 | 41 | 4 | 3 |

L'ensemble des personnes accompagnées bénéficient d'une mesure de protection. 57% de ces mesures sont exercées par des familles.

II.2.c. Evolutions significatives du public accueilli ; écarts avec le projet d'établissement :

| EVOLUTION DE L'ETAT DE SANTE | ESSMS ENVISAGES | NB PERSONNES | VALIDATION CDAPH |
|--|-----------------|--------------|------------------|
| Surveillance post-greffe | EAM | 1 | 1 |
| Troubles du comportement | EAM | 2 | 1 |
| Perte d'autonomie (liée au vieillissement) | EAM/MAS | 2 | 2 |
| TOTAL | | 5 | 4 |

12% des personnes accompagnées sont concernées par une évolution de leur état de santé somatique ou psychique (5/41). Ces évolutions sont liées à des troubles du comportement ou au vieillissement.

- ✓ Le résident en situation d'insuffisance rénale a été greffé cette année ; son orientation en EAM restant d'actualité
- ✓ La résidente ayant bénéficié d'un PAG en 2021 a été accueillie en séjours séquentiels au CHS de Novillars ; un suivi par l'EMILAH, des AT à l'EAM Bellevue (Pontarlier) et des prises de contact avec des EAM ayant été effectués
- ✓ Une résidente a été hospitalisée à plusieurs reprises en séjours de répit au CHS de Novillars suite à une majoration des troubles du comportement
- ✓ Un contact a été effectué auprès de la MAS Guy de Moustier (Villersexel) pour une résidente
- ✓ Des séjours d'AT ont été mis en place à l'EAM la Citadelle (Rougemont) pour une résidente.

Perspectives 2023 : réflexion sur la pertinence de la mise en place d'un PAG pour la résidente avec majoration des troubles du comportement, réalisation de séjours d'AT en MAS et EAM pour les résidents avec perte d'autonomie.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2021-2025 est actif. Il n'a pas fait l'objet d'une réactualisation cette année. Le comité de pilotage du projet d'établissement s'est réuni une fois. La nouvelle organisation de direction a été consolidée par l'arrivée d'une cheffe de service dès janvier.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique ou psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.1)

- ✓ Les prestations médicales (1.1.1.3. CPOM) :
 - Prestations externes :

| GROUPES DE VIE | HOME | CASA | KUCA | KOTI | TOTAL | NB RESIDENTS CONCERNES |
|--|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS INTERNAT (AP) | 10 | 9 | 11 | 11 | 41 | |
| PRESTATIONS MEDECINS GENERALISTES | | | | | | |
| Consultations au cabinet | 42 | 34 | 27 | 41 | 144 | 40 |
| Consultations ESMS | 1 | 2 | 2 | | 5 | 3 |
| Résidents avec traitements médicamenteux réguliers | 9 | 9 | 7 | 11 | 36 | - |
| Résidents avec protocoles de soins individualisés | 5 | 4 | 7 | 11 | 27 | - |
| PRESTATIONS SPECIFIQUES | | | | | | |
| Examens/Consultations | 48 | 49 | 42 | 68 | 207 | 31 |
| APPEL AU MEDECIN REGULATEUR (15) | | | | | | |
| Internat | 11 | 5 | 6 | 6 | 28 | 10 |
| PRESTATIONS PHARMACIEN | | | | | | |
| Préparation des piluliers | 468 | 468 | 364 | 572 | 1 872 | 36 |

36 résidents ont un traitement médicamenteux réguliers et 27 bénéficient de protocoles de soins individualisés.

- Prestations internes (médecin psychiatre du Manoir) :

Le poste de médecin psychiatre est vacant depuis le 01^{er}/01/2021. Les résidents ont été orientés vers les médecins généralistes, le CHS de Novillars ou le CMP de Baume-les-Dames pour renouveler leurs ordonnances.

Perspectives 2023 : recruter un médecin psychiatre ou garantir une continuité du parcours de soins via notre réseau, signer la charte de collaboration FDV/Médecins traitants libéraux.

SOINS DES INFIRMIERS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (SERAFIN-PH : 2.1.1.2)

✓ Prestations réalisées par des IDE externes :

| GROUPES DE VIE | HOME | CASA | KUCA | KOTI | TOTAL | NB RESIDENTS CONCERNES |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|------------------------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 10 | 15 | 10 | 12 | 47 | |
| PRESTATIONS IDE LIBERALES | | | | | | |
| Bilan sanguins | 2 | | 1 | 2 | 5 | 4 |
| Injections IM | 1 | | | 11 | 12 | 2 |
| Pansements | 1 | 5 | | 3 | 9 | 5 |
| Injections sous-cutanées | 31 | | | 4 | 35 | 3 |
| Glycémies capillaires | 128 | | | | 128 | 1 |
| Soins sonde urinaire | | 22 | | | 22 | 1 |
| Lavement | | | | 7 | 7 | 1 |
| Analyse d'urine ou diurèse | 1 | | | | 1 | 1 |
| Dextro insuline | 103 | | | | 103 | 1 |
| Prise TA | 6 | 2 | | | 8 | 4 |
| PRESTATIONS IDE EQUIPE MOBILE INTERSECTORIELLE DE LIAISON POUR ADULTES HANDICAPES (EMILAH) | | | | | | |
| Suivis individuels (nombre de résidents) | 2 | 1 | 1 | 4 | 8 | - |
| Réunions pluridisciplinaires FDV | 2 | 2 | 2 | 2 | 8 | 8 |
| Consultations au CHS | | | | 2 | 2 | 1 |
| Consultations au FDV | | | 11 | | | |
| PRESTATIONS IDE ACTION DE SANTE LIBERALE EN EQUIPE (ASALEE) | | | | | | |
| Suivis individuels (nombre de résidents) | 2 | 2 | | 3 | 7 | 7 |
| ECG | 2 | | | | 2 | |

Les IDE libérales ont été sollicitées durant les temps d'absence de l'IDE titulaire. 8 résidents ont été suivis par les IDE de l'EMILAH. Une convention de coopération CHN/AHS-FC a été signée ; elle définit les modalités d'intervention de l'EMILAH (continuité des parcours de soins des personnes accueillies en ESMS et souffrant de troubles psychiques). 7 résidents sont suivis par une IDE ASALEE (tabagisme, diabète).

✓ Prestations réalisées par l'IDE du Manoir (2.1.1.1. CPOM) :

| GROUPES DE VIE | HOME | CASA | KUCA | KOTI | TOTAL | NB RESIDENTS CONCERNES | |
|---|-----------|----------|--------------------------|-----------|-----------|------------------------|--|
| NOMBRE DE RESIDENTS (AP) | 10 | 9 | 11 | 11 | 41 | | |
| PRESTATIONS IDE FDV | | | | | | | |
| Bilan sanguins | 24 | 11 | 16 | 32 | 83 | 4 | |
| Injections IM | 11 | | | 3 | 14 | 2 | |
| Pansements | 17 | 61 | 50 | 46 | 174 | 5 | |
| Injections sous-cutanées | 38 | | 1 | 15 | 54 | 3 | |
| Glycémies capillaires | 194 | | | | 194 | 1 | |
| Soins sonde urinaire | | 49 | | 7 | 56 | 2 | |
| Lavements | 1 | | | 12 | 13 | 2 | |
| Vaccinations grippe A | 7 | 5 | 7 | 7 | 26 | 26 | |
| Analyse d'urine ou diurèse | 1 | 5 | 1 | 8 | 15 | 4 | |
| Injections insuline | 195 | | | | 195 | 1 | |
| Prise TA | 24 | 26 | 13 | 31 | 94 | 4 | |
| COVID-19 | | | | | | | |
| Tests PCR/Autotests | 17 | 16 | 15 | 20 | 68 | 40 | |
| Résidents à risque (+65 ans) | | | 1 | 1 | 2 | 2 | |
| Résidents à risque (-65 avec comorbidité) | 5 | 4 | 3 | 5 | 17 | 17 | |
| Épisodes épidémiques | | | 8 | | | | |
| Résidents Covid+ (pas de formes grave) | 6 | 5 | 8 | 3 | 22 | 22 | |
| Vaccination (1 ^{ère} dose de rappel) | 10 | 9 | 11 | 11 | 41 | 41 | |
| Vaccination (2 ^{ème} dose de rappel) | 7 | 5 | 2 | 5 | 19 | 19 | |
| Campagne de tests généralisée | | | 3 (06/01-13/01 et 18/03) | | | | |

Le poste d'IDE a été pourvu le 03/01.

Perspectives 2023 : poursuivre la campagne de vaccination (2^{ème} rappel Covid), planifier des réunions mensuelles IDE/Equipe de direction pour répondre aux enjeux prioritaires identifiés (contrôle des piluliers préparés par l'officine, anticipation des départs en famille, sécurisation accès infirmerie).

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (SERAFIN-PH : 2.1.1.3)

✓ Prestations réalisées par la psychologue du Manoir :

| GROUPES DE VIE | HOME | CASA | KUCA | KOTI | TOTAL |
|--|------|------|------|------|-------|
| NOMBRE DE RESIDENTS EN FILE ACTIVE (AP/AT) | 10 | 15 | 10 | 12 | 47 |
| PRESTATIONS PSYCHOLOGUE MANOIR | | | | | |
| Résidents suivis | 6 | 8 | 7 | 7 | 28 |
| Entretiens avec résidents | 24 | 28 | 35 | 24 | 111 |
| Entretiens avec familles | 1 | 2 | | | 3 |
| Entretiens avec professionnels | | | 23 | | |

60% du public est suivi par la psychologue (28/47 en file active). 3 familles ont été reçues en entretien ; la professionnelle a également participé aux réunions des équipes d'internat, des projets personnalisés des résidents et à celles organisées avec nos partenaires (CHS Novillars, EMA 25).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR LES ACTES ESSENTIELS (SERAFIN-PH 2.2.1.1)

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | | AIDE PARTIELLE | | AIDE TOTALE | |
|----------------------------------|-----------|----|----------------|----|-------------|---|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Toilette | 9 | 9 | 30 | 31 | 1 | 1 |
| Habillage | 23 | 24 | 17 | 17 | | |
| Alimentation | 34 | 35 | 6 | 6 | | |
| Mobilité (autonomie à la marche) | 35 | 37 | 4 | 4 | 1 | |
| Transferts | 28 | 30 | 11 | 10 | 1 | 1 |
| Elimination | 37 | 37 | 3 | 4 | | |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 35 | 36 | 5 | 5 | | |
| Repères spatiaux hors ESMS | 17 | 17 | 23 | 24 | | |
| Repères temporels | 18 | 19 | 22 | 22 | | |
| Communication verbale | 27 | 28 | 5 | 5 | 8 | 8 |
| Relation avec autrui | 22 | 23 | 18 | 18 | | |

Les principales prestations de compensation concernent l'aide des personnes pour leur toilette (76%), pour se repérer en dehors de l'établissement (59%) et pour se repérer dans le temps (54%).

Le résident admis en internat permanent le 07/03 a besoin d'une aide partielle dans la réalisation des actes essentiels, pour se repérer en dehors de l'établissement, pour se repérer dans le temps, communiquer et entrer en relation avec autrui. Celui admis en internat permanent le 01/07 a besoin d'une aide partielle pour la toilette, l'élimination et se repérer en dehors de l'établissement.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (SERAFIN-PH 2.3.1.1)

La trame associative du projet personnalisé intégrant la nomenclature SERAFIN-PH est utilisée (2.1.1.2. CPOM). 32 projets personnalisés ont été réactualisés (78% de la population accueillie) et un projet a été élaboré dans le cadre d'une admission. Une formation transversale FDV le Manoir/EAM la Citadelle sur la thématique du projet personnalisé a été réalisée (prestataire REQUAMS). Les préconisations issues de l'audit organisationnel de 2021 ont été mises en œuvre (calendrier de préparation/réalisation des PP, clarification des missions des référents AES/Travailleurs sociaux).

Perspectives 2023 : installer un groupe de travail évaluation PP (accompagnement REQUAMS) et réaliser l'évaluation, participer au groupe travail AHS-FC harmonisation trame PP Adultes PH.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES (SERAFIN-PH 2.3.1.2)

11 résidents ont exercé leur droit de vote lors des élections présidentielles et législatives ; ces personnes ayant été accompagnées dans leur compréhension des programmes des candidats lors des 2 tours de la présidentielle.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT (SERAFIN-PH 2.3.2.1)

Un groupe de travail Habitat Inclusif a été installé avec des professionnels du Manoir ayant suivi la formation en 2021. L'Association a répondu à un appel à candidature habitat inclusif lancé par le CD25 pour l'attribution d'une aide à la vie partagée (1.1.1.8. CPOM). L'Association est lauréate d'une aide à l'ingénierie pour la réalisation d'une étude des besoins territorialisée en vue du développement de 10 logements accompagnés en cœur de ville pour des adultes en situation de handicap (déficience intellectuelle, handicap psychique, autisme). Le prestataire retenu est Familles Solidaires. Un co-financement a été recherché dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt du programme « Petites villes de demain » (ANCT).

Perspectives 2023 : réaliser l'étude de besoins (diagnostic, enquête de territoire, rapport de mission avec préconisations).

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES SPECIALISEES DE JOUR (SERAFIN-PH 2.3.3.4) ET POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS (SERAFIN-PH 2.3.4.2)

✓ Activités spécialisées de jour portées par le Manoir (en interne ou en externe) :

| ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS AU FDV | FREQUENCE THEORIQUE | SEANCES REALISEES N | RESIDENTS (AP) | | RESIDENTS (AT, AL) | |
|--|----------------------|---------------------|----------------|----|--------------------|---|
| | | | N-1 | N | N-1 | N |
| Manou'Art | 8 ½ journées/semaine | 218 | 30 | 32 | 6 | 9 |
| Percussion | 1/mois | 4 | 10 | 5 | 3 | |
| Musique | 1/semaine | 3 | | 9 | | 1 |
| Mots mêlés | 1/semaine | 24 | 10 | 11 | | 1 |
| Café littéraire | 3/mois | 2 | 10 | 10 | | |
| Sport (pétanque, ping-pong, tir-à-l'arc, etc.) (*) | 5/semaine | 69 | 40 | 37 | 9 | 6 |
| Informatique | 2/mois | 12 | 14 | 14 | | |
| Chiens visiteurs | 2/semaine | 58 | 16 | 15 | 5 | 3 |
| Travaux manuels (VSC)-Nouveau | 1/semaine | 11 | 5 | 10 | | 2 |

(*) Données comptabilisées à partir de juin suite à absence de la professeure APA de janvier à juin.

3/8 épisodes épidémiques Covid-19 ont eu un impact sur certaines activités collectives (suspensions temporaires).

3 résidents de l'EAM la Citadelle ont participé à des activités proposées par le FDV.

Perspectives 2023 : reprise des activités musique et café littéraire, trouver un lieu pour l'atelier batterie (éventuellement à l'EAM la Citadelle afin d'ouvrir l'activité aux résidents de cet établissement), mettre à jour le planning des activités spécialisées de jour pour plus de lisibilité et élaborer un outil de traçabilité des activités (recensement des participants et évaluation).

✓ Activités spécialisées de jour à visée inclusives (2.6.1.1. CPOM) :

| ACTIVITES INCLUSIVES REGULIERES | FREQUENCE THEORIQUE | SEANCES REALISEES N | RESIDENTS (AP) | | RESIDENTS (AT, AL) | |
|---|---------------------|---------------------|----------------|----|--------------------|---|
| | | | N-1 | N | N-1 | N |
| Piscine (Besançon et Lure) | 2/semaine | 7 | 16 | 19 | 3 | |
| Médiathèque (Baume-les-Dames)-Nouveau | 1/mois | 5 | | 5 | 1 | |
| Ecole de danse de Rougemont-Nouveau | 1/semaine | 12 | | 1 | | |
| Marche et randonnée | 1/semaine | 35 | 29 | 17 | | 1 |
| Découverte du territoire | 1/mois | 4 | 8 | 5 | | |
| Foot en salle (Larians-Munans) | 1/semaine | 5 | 8 | 7 | | 1 |
| Equithérapie (écuries du pré doré de Borey) | 2/mois | 22 | 7 | 10 | | |

| ACTIVITES INCLUSIVES PONCTUELLES | PARTENAIRES | RESIDENTS (AP) | | RESIDENTS (AP, AL) | |
|-------------------------------------|--|----------------|----|--------------------|---|
| | | N-1 | N | N-1 | N |
| Atelier Art Brut au Collège-Nouveau | Collège les Villannelles | 4 | 4 | | |
| Octobre rose-Nouveau | Comité des fêtes de Rougemont | | 10 | | 1 |
| Baume color (marche) | Ville de Baume-les-Dames | | 4 | | |
| Visite à la ferme-Nouveau | Ferme pédagogique de Loulans-Verchamps | | 10 | | |

4 collégiens du Collège les Villanelles et 4 résidents de l'atelier d'Art Brut le Manou'Art ont concrétisé un projet artistique commun durant 4 mois. Une exposition à la Maison Associative et Culturelle de Rougemont a permis de mettre en lumière cette belle expérience.

L'atelier a aussi exposé les œuvres des résidents à la Médiathèque de Baume-les-Dames et la ferme familiale Courbet à Flagey et publié 2 Gazettes. Le groupe de travail FDV le Manoir/EAM la Citadelle dédié aux activités spécialisées de jour n'a pas encore été installé (prévu N+1).

Perspectives 2023 : mettre en place une activité SPA à Deluz (fréquence 2/mois), inclure davantage de résidents en AT, réaliser des expositions du Manou'Art à Rougemont et Montagney.



Séance de création entre une résidente et une collégienne



Exposition des œuvres de Mirko à Flagey



« Une » de la Gazette de février



« Une » de la Gazette de novembre

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE (SERAFIN-PH 2.3.3.5)

19 résidents (-5/N-1) ont bénéficié de 4 séances sur le thème de la vie affective et sexuelle avec une intervenante extérieure accompagnée d'une AMP pour laquelle une formation à l'animation de l'atelier est envisagée. Il est constaté une forte participation des résidents. Un travail collectif portant sur les thèmes abordés depuis plusieurs années a été présenté à l'ensemble de l'établissement (panneaux créatifs avec collages et charte).

Perspectives 2023 : poursuivre l'atelier VAS.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

- ✓ En lien avec la santé (1.1.1.3. CPOM) :

Une résidente est suivie par une psychologue libérale à sa demande. 3 résidentes ont réalisé 20 séjours au CHS de Novillars (voir § « suivi des absences ») ; 8 résidents ayant également été suivis en ambulatoire par les IDE de l'équipe mobile de la structure (voir § « prestations réalisées par les IDE externes »). Le psychologue coordonnateur de la cellule situations complexes Doubs central (PTSM) est intervenu auprès de 2 équipes éducatives pour 2 résidentes suivies par le CHS Novillars. Le comité du circuit du médicament s'est réuni (équipe de direction, médecins libéraux, pharmacien, IDE) ; la convention avec les professionnels libéraux n'ayant pas été signée cette année (prévu N+1).

Perspectives 2023 : mener une réflexion sur la possibilité d'organiser le suivi psychologique de la résidente avec majoration des troubles du comportement par le CMP de Baume-les-Dames, réunir le comité de suivi du circuit du médicament, signer une convention avec les médecins libéraux, solliciter l'EMA 25 pour un résident TSA.

- ✓ En lien avec la participation sociale :

Le blog de l'établissement a mis en ligne 26 articles et médiatisé des événements comme la participation des résidents à la marche d'octobre rose ou l'exposition commune des Manou'Artistes et des Collégiens de Rougemont.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

- ✓ Le Conseil de la Vie Sociale :

Le CVS s'est réuni 3 fois (dont 2 réunions élargies). Les principaux sujets abordés : les demandes des résidents, les bilans des séjours UFCV, l'enquête de satisfaction, la campagne de vaccination contre la Covid-19.

Perspectives 2023 : organiser les élections de renouvellement du CVS.

- ✓ La mesure de la satisfaction :

Une enquête de satisfaction a été réalisée (accompagnement REQUAMS). 40 résidents (AP/AT) et 17 familles ont renseigné le questionnaire. Les résultats seront transmis début 2023.

Perspectives 2023 : intégrer les résultats de l'enquête de satisfaction dans le PACQ.

- ✓ Les temps de parole hebdomadaires :

L'élaboration d'un ordre du jour type et la mise en place de compte-rendu dans chaque groupe de vie n'ont pas été réalisées cette année (perspectives 2023) ; les réunions hebdomadaires ayant bien été organisées.

- ✓ L'atelier « mots mêlés » :

12 résidents ont participé de façon régulière à 24 séances animées par une bénévole. Les sujets abordés sont choisis par les participants et l'atelier est ouvert à tous selon un calendrier prévisionnel.

La bénévole et la professionnelle en charge de l'atelier le Manou'Art ont permis à 10 résidents de participer au concours organisé par l'association l'Hippocampe, en partenariat avec le Festival International de bande dessinée d'Angoulême (création collective et individuelles sur le thème « un trésor caché »).

Perspectives 2023 : nouvelle participation au concours de la bande dessinée sur le thème imposé des « petits bonheurs ».

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme du FDV est composé de 42.27 ETP (dont 2.67 ETP de remplaçants). Se reporter à la page suivante. L'établissement met en œuvre l'obligation vaccinale pour les professionnels.

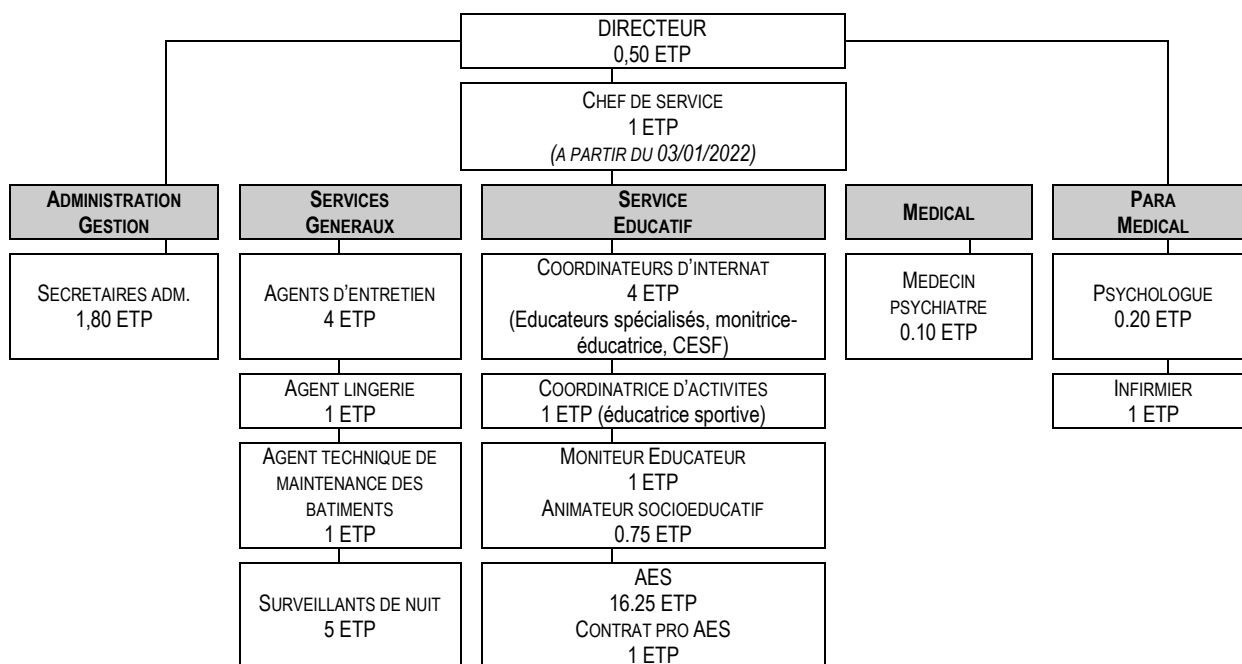
- ✓ Mouvements du personnel :

- 4 salariés sont sortis des effectifs : une surveillante de nuit, une ASI, un animateur socio-éducatif, une AES

- 6 salariés ont rejoint les effectifs (recrutements) : une cheffe de service, une IDE, 2 AES, une ASI, une animatrice.

| CATEGORIES | SORTIES | ENTREES |
|------------------------------------|----------|----------|
| Direction | | 1 |
| Services généraux | 2 | 1 |
| Educatif | 2 | 3 |
| Paramédical | | 1 |
| TOTAL (NOMBRE DE PERSONNES) | 4 | 6 |

ORGANIGRAMME DE L'EANM FOYER DE VIE LE MANOIR



III.4.b. Formations/analyse de la pratique :

- ✓ Formations (3.2.1.1. CPOM) :

| FORMATIONS (PLAN) | PARTICIPANTS (NBRE) | FORMATIONS (HORS PLAN) | PARTICIPANTS (NBRE) |
|--|---------------------|--------------------------|---------------------|
| AES (contrat pro) | 2 | APP | 26 |
| Relaxation (OPCO) | 3 | Manipulation extincteurs | 8 |
| Surveillant de nuit | 1 | Evacuation incendie | 7 |
| Bienveillance | 27 | Faire vivre le PP | 8 |
| Management | 1 | Exercice évacuation | 6 |
| Entretien professionnels | 1 | Défibrillateur | 9 |
| Manutention manuelle des personnes | 1 | SSI | 19 |
| Manutention manuelle des personnes | 5 | Légionnelle | 3 |
| Gestion des troubles du comportement en ESMS | 7 | | |
| Communication non verbale | 1 | | |
| Tuteur : référent | 1 | | |
| Environnement informatique Windows | 10 | | |
| Démarche éthique | 6 | | |
| MAC SST | 1 | | |
| Word Maîtrise | 2 | | |
| TOTAL (PLAN) | 69 | TOTAL (HORS PLAN) | 86 |
| TOTAL DES PARTICIPANTS | | | 155 |

Une professionnelle a obtenu un diplôme de surveillante de nuit et une professionnelle un diplôme d'AES (contrat de professionnalisation).

Perspectives 2023 : intégrer les préconisations issues de la formation-action bienveillance dans le PACQ.

- ✓ Analyse de la pratique :

6 séances d'une durée de 1,5 heures ont été organisées par notre prestataire l'IRTS-FC (nouvel intervenant) pour 26 salariés répartis en 3 groupes.

III.4.c. Accueil des stagiaires et contrats en service civique :

L'établissement a accueilli 2 stagiaires ME (IRTS-FC et Pôle Emploi). En octobre, un service civique a débuté sa mission de 8 mois : « faciliter l'accès aux loisirs de personnes en situation de handicap ».

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Signe fort de l'implication dans la démarche qualité, le Manoir a choisi de s'engager dans les deux formations transversales associatives : la bientraitance et la mise en place d'une démarche éthique. Ces formations contribuent à améliorer la qualité de vie des résidents par le soutien aux professionnels sur ces deux thématiques.

- ✓ Signalements :

Une procédure de signalement des incidents est mise en place depuis 2020. 296 incidents ont été signalés cette année (aucun EIG). Une réunion CREX a permis de réaliser une analyse des causes formalisée. Les 2 principales thématiques : les événements relatifs à la santé (69%) et à la sécurité des biens et des personnes (20%).

- ✓ Réunions « qualité » :

| REUNIONS « QUALITE » | AVEC REQUAMS | AVEC EAM LA CITADELLE | FDV LE MANOIR SEUL |
|------------------------------|--------------|-----------------------|--------------------|
| Copil PACQ/PE | 1 | | |
| GT Projet personnalisé | 1 | 1 | |
| GT Livret d'accueil/RF | 1 | | |
| GT Enquête de satisfaction | 1 | 1 | |
| Comité circuit du médicament | | | 1 |
| CREX | 1 | | |
| GT Habitat inclusif | | | 1 |
| TOTAL | 5 | 2 | 2 |

Le REQUAMS nous a accompagnés pour l'élaboration du protocole d'enquête de satisfaction, la mise à jour du PACQ, du plan d'action PE, la réalisation d'une formation commune FDV le Manoir/EAM la Citadelle sur le projet personnalisé et la réalisation d'un bilan du suivi des fiches incidents par le CREX. Les groupes de travail transversaux sur les parcours usagers et les activités spécialisées de jour ainsi que la validation/diffusion du nouveau livret d'accueil ont été reportés en 2023.

Hors présence du REQUAMS, 2 groupes de travail se sont réunis en transversalité avec l'EAM la Citadelle suite au rapprochement de direction et 2 autres ont concerné uniquement les professionnels du FDV le Manoir.

Perspectives 2023 : diffuser le nouveau livret d'accueil, transmettre les résultats du questionnaire de satisfaction, réunir les groupes de travail PHV et transversaux parcours usagers et activités spécialisées de jour.

- ✓ Evaluations :

L'évaluation interne a été réalisée en 2013 et l'évaluation externe en 2014. Le FDV le Manoir réalisera sa prochaine évaluation au plus tard le 30/09/2024 (décret n°2021-1476 du 12/11/2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des ESSMS).

IV. CONCLUSION

Par l'implication sans faille des professionnels, l'année 2022 a permis au Foyer de vie le Manoir de poursuivre avec détermination et satisfaction ses objectifs d'évolution et d'adaptation de l'offre aux besoins des publics et du territoire.

L'augmentation des accueils temporaires et des accueils libres a permis de répondre à des demandes de répit et de concrétiser des parcours usagers, notamment pour les jeunes en aménagement Creton sur le secteur Enfants.

Concernant la réorganisation de l'offre, les projets communs avec l'EAM la Citadelle ont été nombreux et confirment la pertinence de la création d'un pôle Adultes PH à Rougemont. Proactif en matière de diversification de l'offre, le FDV le Manoir a été partie prenante de la réflexion et de la formalisation du projet habitat inclusif porté par l'Association.

En 2023, le Foyer de vie le Manoir fêtera ses 40 ans d'existence et affirmera pour l'occasion son engagement à maintenir le cap d'un haut niveau de qualité du service rendu aux usagers et de prise en compte des enjeux prioritaires suivants :

- ✓ Concrétisation des parcours usagers (répit, préparation admission, prise en compte de l'évolution de l'état de santé des personnes)
- ✓ Développement du questionnement éthique
- ✓ Diversification de l'offre (activités spécialisées de jour, habitat inclusif, PHV)
- ✓ Ouverture à et sur notre environnement (coopération inter-ESSMS, développement du réseau).





MAS GUY DE MOUSTIER

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Maison d'Accueil Spécialisée |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté préfectoral du 18/11/1992 Renouvelé le 30/11/2016 Modifié le 1 ^{er} juillet 2022 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 29/03/1999 |
| | CAPACITE TOTALE | 40 places autorisées et installées |
| | MODALITE D'ACCUEIL | 39 places accueil permanent – 1 place accueil temporaire |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat mixte à l'année |
| CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | | Adultes, à partir de 20 ans, présentant un handicap mental profond avec troubles associés et polyhandicap |

L'établissement est inscrit dans le cadre d'un CPOM avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté couvrant la période 2018/2022.

Dans le cadre de l'évolution de l'offre médico-sociale en secteur adultes, afin de fluidifier les parcours de l'enfant vers l'âge adulte, de développer l'offre répit aux familles, aux résidents, aux professionnels et de préparer une admission, l'ARS a sollicité l'association pour diversifier l'offre d'accueil en intégrant une capacité d'une place d'accueil temporaire par transformation d'une place d'accueil permanent.

L'agrément a été ainsi modifié en date du 1^{er} juillet 2022 avec 39 places d'hébergement permanent et 1 place d'accueil temporaire.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|-----------------------------|----------|--------|--------------------|------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 40 | 40/39 | 0 | 1 | 40 | 40 |
| Capacité installée | 40 | 40/39 | 0 | 1 | 40 | 40 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 | NC | 184 | 366 | 365 |
| Journées cibles CPOM | 13 442 | 13 313 | NC | 129 | 13 442 | 13 442 |
| Journées réalisées | 13950 | 13 413 | 2 | 9 | 13952 | 13 422 |
| Taux d'occupation (%) | 95.55 | 93.04 | 0.01 | 0,05 | 95.56 | 91,93 |

Suite à la transformation d'une place d'accueil permanente en accueil temporaire, l'activité théorique 2022 est la suivante :

HP : (40 places x 181 jours = 7240) +(39 x 184 jours = 7176) soit 14 416 journées

AT : 1 x 184 jours = 184 journées.

Le taux d'occupation global de l'établissement est de 91,93% dont 93.04% en hébergement permanent.

Deux personnes ont effectué deux séjours d'accueil temporaire en vue de préparer leur admission.

Hospitalisations :

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE(EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|-----------|----------|-------------------------|-----------|-----------|-------------------------|
| | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES |
| En psychiatrie | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| En MCO | 23 | 6 | 5 | 97 | 11 | 8 |
| TOTAL | 23 | 6 | 5 | 97 | 11 | 8 |

Les séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES | JOURNÉES | SÉJOURS | PERSONNES CONCERNÉES |
| Financés par les résidents | 34 | 2 | 2 | 21 | 1 | 1 |
| Réalisés et financés par les structures (« transferts ») | 0 | 0 | 0 | 9 | 3 | 14 |

Les séjours intra/inter associatifs : Aucun séjour réalisé.

II.1.b. Parcours des résidents :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | TOTAL | |
|--|----------|--------|--------------------|---------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1er/01(A) | 40 | 40 | 0 | 0 | 40 | 40 |
| Entrées de l'année (B) | 1 | 3 | 1 | 2 | 2 | 3 |
| Sorties définitives de l'année(C) | 1 | 4 | 1 | 2 | 1 | 4 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 40 | 39 | 0 | 0 | 40 | 39 |
| File active de l'année (A+B) | 41 | 43 | 1 | 2 | 41 | 43 |
| Durée Moyenne de Séjour des sortants | 26 ans | 15 ans | 0 | 5 jours | 26 ans | 15 ans |

4 résidents sont décédés en secteur hospitalier au GH70 suite à une altération de leur état de santé : 2 d'entre eux faisaient partie des effectifs depuis plus de 20 ans, 1 depuis plus de 14 ans et la dernière avait été admise 4 mois auparavant (en décembre 2021).

3 résidents ont été admis définitivement dont 2 après un court séjour en accueil temporaire.

2 résidents admis sont issus des établissements de l'AHS-FC : 1 de l'EAM Bellevue et 1 de l'IME l'Eveil.

Provenance des personnes admises :

| PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTRÉES DE L'ANNÉE | |
|--|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Etablissement de santé | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Etablissement médico-social | 40 | 39 | 1 | 3 |
| Provenance inconnue | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 40 | 39 | 1 | 3 |

Sorties :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Décès au sein de l'ESMS | 0 | 0 |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 1 | 4 |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH) | 0 | 0 |
| Etablissement médico-social | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 | 4 |

Retour au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

Il n'y a aucun retour en famille pour 25 résidents dont 7 reçoivent des visites plus ou moins régulières.

6 résidents concernés par les retours vacances sont également comptabilisés dans la rubrique « retour WE ».

Précisons que le tableau qui suit n'intègre pas les sorties à la journée.

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE HORS PERIODES DE CONFINEMENT | NBRE DE PERSONNES CONCERNÉES | |
|---|------------------------------|----|
| | N-1 | N |
| Retour tous les WE | 2 | 3 |
| Retour 2 à 3 WE par mois | 7 | 7 |
| Retour 1 WE par mois | 3 | 4 |
| Retour vacances 1 semaine | 5 | 5 |
| Retour vacances plus de 2 semaines | 2 | 1 |
| Aucun retour en famille | 22 | 25 |

Liste d'attente :

L'outil « Via trajectoire » permet une actualisation constante de la liste d'attente (Objectif 1.4.1.2).

Au 31/12 (données issues de Via-trajectoire) :

8 personnes inscrites pour un accueil permanent et/ou temporaire dont 4 de l'AHS-FC (1 du Foyer de vie le Manoir, 2 de l'IME l'Envol et 1 de l'EAM la Citadelle)

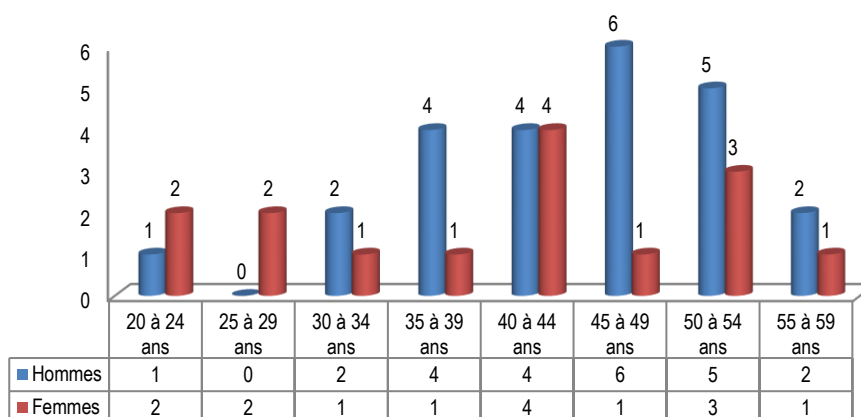
2 personnes sont originaires de la Haute-Saône, 5 du Doubs et 1 de la Côte d'Or.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, l'effectif est de 24 hommes et 15 femmes avec une moyenne d'âge de 42 ans.

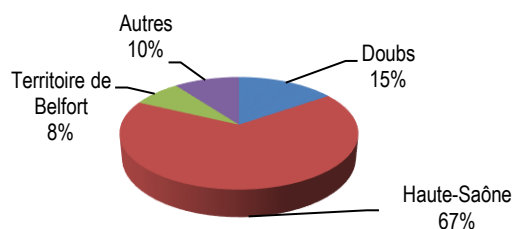
II.2.a. Profil des personnes accueillies :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET SEXE



11 résidents ont 50 ans ou plus.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



Deux nouveaux résidents sont originaires du Doubs, une troisième de Haute-Saône. Les 3 personnes décédées venaient de Haute-Saône, la 4^{ème} du Doubs.

| DEPARTEMENT | NOMBRE DE RESIDENTS |
|-----------------------|---------------------|
| Haute-Saône | 26 |
| Doubs | 6 |
| Territoire de Belfort | 3 |
| Bas-Rhin | 1 |
| Côte d'Or | 1 |
| Rhône | 1 |
| Vosges | 1 |

RÉPARTITION PAR TYPE DE HANDICAP

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES | NB DE PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|---|---|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | 0 | 25 |
| Autisme et autres TED | 0 | 3 |
| Troubles du comportement et de la communication | 0 | 2 |
| Troubles psychiques | 0 | 9 |
| Troubles du langage et des apprentissages | 0 | 0 |
| Déficiences auditives | 0 | 0 |
| Déficiences visuelles | 0 | 0 |
| Déficiences motrices | 0 | 0 |
| Déficiences métaboliques | 0 | 0 |
| Personnes cérébro-lésées | 0 | 0 |
| Personnes polyhandicapées | 39 | 0 |
| Personnes en cours de diagnostic | 0 | 0 |
| Personnes avec autres types de déficiences | 0 | 0 |
| TOTAL | 39 | 39 |

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION | NB PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT AU 31/12 | |
|---|--|-----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | | |
| Mesure d'accompagnement judiciaire | | |
| Mesure de Sauvegarde de justice | | |
| Mesure Curatelle | | |
| Mesures de Tutelle | 40 | 38 |
| Autre mesure de protection (*) | | 1 |
| TOTAL | 40 | 39 |

(*) NB : habilitation familiale des 2 parents.

II.2.c. Évolutions significatives du public accueilli : écart avec l'agrément :

Toutes les personnes accueillies bénéficient d'une orientation de la CDAPH correspondant à l'agrément de l'établissement.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement 2015-2019 est en cours de finalisation avec l'appui du REQUAMS intégrant la notion d'accueil temporaire.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Activités répondant aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MÉDICAUX (2.1.1.1) ET SOINS DES INFIRMIERS À VISÉE PRÉVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE (2.1.1.2)

L'année a encore été impactée par une organisation en mode dégradé avec 2 postes IDE titulaires au lieu de 3. La situation s'est améliorée en novembre avec la présence d'une 3^{ème} IDE en CDD qui n'a malheureusement pas abouti sur un CDI. Comme en 2021, la continuité des soins a été assurée par les deux titulaires complétée par l'intervention d'un personnel libéral et des missions d'intérim.

Perspectives 2023 : Une fois l'équipe IDE stabilisée, positionner chaque professionnel dans un rôle de référent relatif à la douleur, la nutrition et l'hygiène.

Circuit du médicament :

La préparation hebdomadaire des traitements se fait depuis 2 ans avec l'intervention sur site d'une officine de Villersexel qui prépare 2 des 4 pavillons. La réflexion et la mise en place d'outils autour du circuit du médicament se poursuit (cf. III.5. Démarche qualité).

Afin d'améliorer la communication famille/IDE, une fiche « sortie résident » a été mise en place cette année. Cette fiche navette permet une fluidité de l'information relative à la dimension « soin ».

2023 sera marquée par un réaménagement des locaux avec le déplacement du pôle médical à proximité des unités de vie.

Font également partie des grands objectifs pour 2023 : la préparation de l'Evaluation, le déploiement du Dossier Informatisé de l'Usager (DIU).

Le changement de sonde GPE par les IDE :

La formation en collaboration avec le GH70 n'a pu aboutir malgré nos relances. Un nouveau partenariat avec le prestataire Homeperf nous a permis de programmer une formation en deux temps sur site.

Perspectives 2023 : Réalisation de la formation « changement de sonde GPE » pour les IDE via Homeperf.

Concernant l'épidémie de Covid19 : 28 résidents ont contracté le virus en début d'année et 1 seul d'entre eux a été hospitalisé.

En réponse à l'objectif 2.2 du CPOM, focus sur les actions médicales menées :

- ✓ Suivis médicaux et consultations du médecin coordinateur :
 - Suivi biologique :
 - 105 examens réalisés
 - 37 résidents ont eu un bilan annuel en rapport avec leur traitement de psychotropes
 - 1 résident en surveillance AVK
 - 3 résidentes porteuses de GPE ont un bilan tous les 3 mois
 - 1 résidente atteinte de gammopathie est contrôlée tous les 6 mois
 - Infectiologie : 17 résidents traités par antibiothérapie pour les diagnostics suivants :
 - 1 infection urinaire
 - 6 bronchites
 - 1 infection dentaire
 - 1 abcès dorsal/1 abcès coude
 - 2 rhinopharyngites
 - 2 infections oreille
 - 3 conjonctivites
 - 2 pneumopathies d'inhalation.
- ✓ Suivi des consultations à distance :
 - Poursuite de la collaboration avec le Dr Legalery, cardiologue à Besançon pour interprétation des ECG réalisés à la MAS
 - Poursuite de la collaboration entre le médecin coordinateur et le neurologue du GH70 de Vesoul (courriers, avis téléphoniques). Elle permet de limiter significativement les déplacements pour les consultations annuelles.
- ✓ Suivi des consultations auprès de spécialistes :
 - 1 en ophtalmologie
 - 13 en orthopédie
 - 4 en neurologie
 - 3 en cardiologie
 - 21 en radiologie
 - 1 en gastro-entérologie
 - 13 en stomatologie
 - 1 en endoscopie
 - 2 en anesthésie
 - 1 en urologie
 - 4 en stomatologie

- 1 en chirurgie
- 5 passages de la pédicure (suivi de 15 résidents)
- Le partenariat avec un chirurgien dentaire, le Dr Delamarche a été mis en place. Ce dernier est intervenu une fois et a contrôlé l'état dentaire de 6 résidents, ceux pour qui des problèmes dentaires étaient avérés.
- Le partenariat avec un stomatologue susceptible de réaliser des soins dentaires sous anesthésie est en cours de validation et devrait être effectif en 2023.
- Comme chaque fin d'année, les IDE ont réalisé des ECG aux résidents le nécessitant et les tracés ont été envoyés au Dr Legalery pour interprétation.
- ✓ Hospitalisations :
 - 7 admissions aux urgences
 - 1 en gastroentérologie (syndrome occlusif)
 - 1 en médecine générale
 - 1 en pneumologie.
- ✓ Actions de prévention :
 - Vaccination Covid : la 4^{ème} dose a été injectée à tous les résidents sauf 1 suite au refus de la famille
 - Vaccination grippe : 97% des résidents ainsi que 10 membres du personnel ont été vaccinés (campagne de vaccination gratuite sur site pour le personnel)
 - Surveillance pondérale mensuelle de l'ensemble des résidents
 - Modalités d'alimentation : 15 repas entiers dont 3 régimes hypocaloriques avec un poids stable, 21 repas mixés, 3 GPE dont une exclusivement pour l'hydratation. A noter l'arrivée en décembre d'un 4^{ème} résident porteur d'une GPE
 - Dépistage systématique : poursuite du dépistage systématique des cancers du sein, colorectaux, et du col de l'utérus. Ces examens sont réalisés à la demande de la CPAM quand cela est réalisable. Les dépistages qui ont pu avoir lieu n'ont rien révélé de suspicieux.

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS À DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS (2.1.1.3)

Poursuite du travail clinique autour de l'expression et des émotions des résidents, avec cette année 6 suivis individuels plus réguliers et toujours des interventions ponctuelles en fonction des besoins.

Du fait des aléas du contexte sanitaire, le lien avec les familles s'est principalement maintenu par le biais d'entretiens téléphoniques. Cinq entretiens en présentiel ont toutefois été réalisés, portant principalement sur les problématiques intrafamiliales, l'articulation famille/institution, les traitements et le vieillissement pathologique. Lors des temps forts en présence des familles (fête de la musique, de Noël), la psychologue a pu aménager son organisation pour être présente, moments précieux d'échange et de prise de contact.

Afin de contribuer au mieux-être du résident, au cours des réunions d'équipe :

- ✓ Élaboration d'hypothèses et pistes de travail en lien avec les RBPP
- ✓ Apports d'éléments psychopathologiques et échanges cliniques
- ✓ Réflexion/échanges autour de la notion de bien-être.

Poursuite du travail interdisciplinaire autour de la notion de contenance afin d'améliorer le confort physique et psychique des résidents à travers les soins qui leur sont prodigués, leurs prises en charge et leurs installations.

RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE (2.1.2)

Dans une démarche d'interdisciplinarité, chaque projet de rééducation est réalisé sous couvert d'indications médicales du médecin coordinateur, Dr Besançon ou du médecin de Médecine Physique et de Réadaptation, Dr Mémeteau.

- ✓ Le kinésithérapeute :

Le kinésithérapeute est toujours présent 5 heures par semaines réparties sur deux matinées. L'essentiel de sa prise en charge consiste en des mobilisations passives avec étirements, et, pour certains résidents, des exercices de

renforcement musculaire et de maintien de l'autonomie à la marche. Il est parfois sollicité pour des séances de kinésithérapie respiratoire avec drainage bronchique.

Le nombre d'acte s'élève à 592. Cette stabilité est due à de nouveaux soins prescrits à 3 nouveaux résidents depuis le troisième trimestre. Cela donne une moyenne de 66 séances annuelle par résident pris en charge.

✓ L'ergothérapeute :

La professionnelle permet aux résidents d'optimiser leur positionnement, de leur potentialiser leurs activités par du matériel spécifique ou des appareillages, toujours dans un but d'autonomie et d'indépendance du résident.

L'ergothérapeute intervient à 25%, elle est présente les lundis et jeudis matin.

Pour ses activités, elle collabore avec les orthoprothésistes (ACMTO, Bulle), le podo-orthésiste (Podaxis), les revendeurs médicaux (Up médical, LCM, Luxmédical et les pharmacies de Villersexel).

ACMTO a effectué 10 passages pour 8 résidents, Paul Kersen de Podaxis est venu une fois, Bulle Confort et Orthopédie est intervenu lors de 5 passages pour 3 résidents, Up Médical est venu sur site 7 fois, LCM 3 fois. Le médecin de Médecine Physique et Rééducation est venu pour 4 consultations sur site afin de voir 61 résidents. 5 sont allés à l'hôpital de Vesoul pour des injections de toxine botulique et un résident a été emmené au cabinet du Dr Memeteau pour une consultation spécifique d'appareillage avec Paul Kersen.

✓ La psychomotricienne :

Depuis juin 2021, le poste de psychomotricien(ne) est toujours vacant dans l'attente de recrutement.

✓ Les Activités Physiques Adaptées (APA) :

Le professeur en APA contribue à la mise en mouvement des résidents afin de développer ou de préserver l'autonomie de déplacements :

- 3 résidents bénéficient de séances de dynamico qui facilitent la déambulation debout
- 2 résidents équipés d'attelles visant à maintenir leur autonomie de déplacement bénéficient de séances individuelles
- 5 résidents ont des séances en extérieur orientées sur la marche pour maintenir les capacités physiques et motrices
- 4 résidents bénéficient de séances de verticalisation quotidiennement. Elles ont pour but de limiter la perte de densité osseuse et les problèmes de transit intestinal liés à la station assise
- 1 résident bénéficie de 3 séances de vélo par semaine. Cette activité physique vise à maintenir les capacités cardio-vasculaires de façon ludique.
- ✓ Différentes activités co-animées participent à l'entretien des fonctions locomotrices et à la préservation de l'autonomie :
 - Séances de balnéothérapie en individuel ou binôme en fonction des objectifs spécifiques (8 résidents)
 - Marche en groupe : sorties hebdomadaires pour 4 à 5 personnes qui visent à solliciter de façon plus constante l'effort physique, encadrées par les AMP, une éducatrice et le professeur APA. Cette activité a été difficile à maintenir à cause des conditions climatiques qui n'ont pas permis d'assurer l'activité en toute sécurité.

Le professeur APA supplée également l'ergothérapeute (en lien avec sa diminution du temps de travail) sur le volet des renouvellements/réparations des chaussures orthopédiques ainsi que le renouvellement et l'entretien de certains appareillages orthopédiques.

III.1.b. Activités répondant aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENTS À L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISÉ (2.3.1.1.)

32 projets personnalisés (PP) ont été réalisés (4 projets préparés mais non finalisés du fait des 4 décès).

Perspectives 2023 : Evolution de la trame du PP (trame associative personnalisée) en lien avec le DIU.

ACCOMPAGNEMENTS DU LIEN AVEC LES PROCHES (2.3.4.1.)

En lien avec l'objectif du CPOM 2.4.1., les visites des familles se déroulent dans un lieu dédié avec la possibilité de prise de repas. 12 résidents reçoivent régulièrement des visites. Au-delà des journées festives partagées, l'ensemble de l'équipe est disponible pour tout échange ou entretien avec les proches et/ou familles.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS SOCIALES ET DE LOISIRS

Depuis la levée des restrictions dues à la crise sanitaire, l'équipe et les intervenants extérieurs ont remis en place des activités intérieures et extérieures à la MAS : atelier percussions, jeux, salle blanche, détente, cuisine, marche...

D'autres activités extérieures ont également été organisées :

- ✓ 3 résidents ont participé à l'activité fauteuil ski à la journée en collaboration avec les bénévoles de l'association Apach'évasion
- ✓ En mai, 4 résidents ont participé au meeting « Equi-handi » au Centre Omnisport de Besançon
- ✓ Une dizaine de résidents ont pratiqué l'activité vélo électrique
- ✓ Une matinée « paddle et pédalo » organisée au lac de Vaivre en collaboration avec les accompagnateurs de la base de voile. 3 de nos résidents ont pu goûter aux joies de la navigation en toute sécurité
- ✓ En juillet, 4 résidents se sont rendus au marché nocturne de Luxeuil
- ✓ La période estivale nous a permis d'organiser des sorties à la journée avec pique-nique pour l'ensemble des résidents de 2 pavillons
- ✓ Une dizaine de sorties en après-midi ont eu lieu (étangs, brocante, goûter, terrasse...). Elles ont concerné 21 personnes.
- ✓ 3 séjours ont été organisés par des professionnels de l'établissement :
 - 3 jours et 2 nuits au camping « Les Fuvettes » à Malbuisson en mobil-home (3 résidents)
 - 3 jours et 2 nuits en gîte à Noidans le Ferroux (4 résidents)
 - 3 jours et 2 nuits en appartement à Métabief (5 résidents).

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

L'atelier « toucher » a été de nouveau proposé de manière plus régulière. La découverte de nouvelles sensations et l'éveil de tous les sens sont les objectifs de cet atelier. Ce dernier entraîne aussi des échanges entre les résidents.

15 résidents manifestent un intérêt certain à la dimension sensorielle de cette activité.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER DES ACTIVITÉS DE JOUR SPÉCIALISÉES

Des activités régulières ou plus ponctuelles ont été proposées aux résidents :

- ✓ Activités de détente et relaxation : l'objectif est d'aider les personnes polyhandicapées à canaliser les tensions somatiques et psychiques qui peuvent être générées par leurs déficiences sensorielles. Elles visent un certain lâcher prise, un apaisement :
 - La salle de stimulation sensorielle et de détente accueille des résidents de chaque pavillon par groupe de 2-3 personnes. Un accompagnement individuel y a été également proposé pour 7 résidents. Le chariot Snoezelen permet de réaliser des séances en chambre.
 - L'activité bain détente est présente dans les 4 pavillons de manière ponctuelle en fonction du projet de chacun et des disponibilités du personnel (AMP/AES, AS, ES). Des soins esthétiques sont effectués suite aux accompagnements toilettes de façon régulière afin de travailler l'image de soi.
 - Les après-midis, détente et massages (pavillon Andromède) ainsi qu'atelier « Cocon » (pavillon Australe) participent au bien-être de chaque résident en offrant un accompagnement adapté aux envies et besoins de chacun.
- ✓ Cuisine : activité très présente dans l'établissement sous différentes formes : de l'élaboration du dessert jusqu'au repas complet pour l'ensemble d'un pavillon pour fêter les anniversaires par exemple.

Activités régulières avec intervenant extérieur :

- ✓ Percussions : cet atelier concerne 7 résidents (acteur ou spectateur). La présence d'un guitariste a ouvert à d'autres possibilités et a enrichi cette activité. Cette collaboration sera donc poursuivie en 2023. Le petit groupe a pu se produire lors de la fête de l'été de la MAS mais aussi lors de la fête de la musique à Esprels, en soirée.
- ✓ Zoothérapie : cette activité s'est poursuivie tout au long de l'année à raison de 2 séances mensuelles. Les interventions se sont concentrées sur des séances en individuel en chambre ou en extérieur. Pour l'ensemble de l'établissement, 25 résidents sont en relation avec le chien, le lapin, les oiseaux...
- ✓ Activité régulière à l'extérieur : l'activité équitation a toujours lieu au Poney club « Les crins d'argent » à Villersexel. Au vu de la proximité géographique, l'approche du cheval a pu être proposée dans le parc de la MAS. Cela a permis que davantage de résidents en profitent (15 résidents). Une dizaine se rendent au poney club pour bénéficier de l'activité « équitation » (monte).

III.1.c. Activités répondant aux besoins en matière d'autonomie :

Le tableau ci-dessous synthétise les besoins des résidents en matière d'autonomie :

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|--------------------------------|-----------|----------------|-------------|
| Toilette | 0 | 16 | 23 |
| Habillage | 4 | 19 | 16 |
| Alimentation | 24 | 3 | 9 |
| Transferts | 16 | 7 | 16 |
| Elimination | 5 | 15 | 19 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 21 | 6 | 12 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 0 | 16 | 23 |
| Repères temporels | 7 | 7 | 25 |
| Communication verbale | 8 | 10 | 21 |
| Relation avec autrui | 22 | 0 | 17 |

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS (2.2.1.1.)

Maintien des acquis tout en respectant le rythme et le niveau d'autonomie des personnes accueillies en lien avec leur vieillissement. Les éducatrices spécialisées ainsi que le professeur APA interviennent auprès des AMP/AS en soutien dans l'accompagnement des actes de la vie quotidienne.

ACCOMPAGNEMENTS POUR LA COMMUNICATION ET LES RELATIONS AVEC AUTRUI (2.2.1.2.)

Poursuite de la valorisation des différents modes de communication singuliers employés par les résidents par le biais d'échanges interdisciplinaires afin de transmettre les codes au plus grand nombre de personnes en proximité du résident.

Une attention particulière est portée aux modalités de communication lors des admissions.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. En lien avec la santé :

L'objectif CPOM.2 « Développer la prévention et la promotion de la santé et améliorer les soins des personnes en situation de handicap » s'est traduit notamment par les collaborations et partenariats suivants :

- ✓ Parcours de soins des résidents :
 - Dr Memeteau, spécialiste MPR, supervise la rééducation, notamment en termes de prescription d'appareillage : 4 visites. Chacune correspond à une quinzaine de consultations individuelles
 - Convention avec les 2 pharmacies de Villersexel
 - Collaboration avec un dentiste libéral intervenant sur site
 - Dr Legalery, cardiologue à Besançon qui analyse nos ECG à distance
 - Les partenaires orthoprothésistes et orthopédiste qui interviennent sur prescription du médecin MPR.
- ✓ Démarche qualité de soin :
 - Convention avec l'Equipe Mobile en Hygiène de Territoire
 - Partenariat avec l'Equipe Mobile de Soins Palliatifs

- Collaboration avec l'ERAGE, service spécifique du REQUAMS
- Collaboration avec le CPIAS, soutien tout particulier en lien avec la COVID-19
- Appui du REQUAMS dans la réflexion et l'actualisation des procédures notamment liées au soin
- Partenariat avec l'IRFSS et l'IRTS pour l'accueil de stagiaires IDE/aides-soignantes d'une part, et de stagiaires AES d'autre part.

III.2.b. En lien avec la participation sociale :

La diversité des activités de loisirs permet également de perpétuer et de développer des relations extérieures (association Bled'Arts, Centre équestre, Apach'évasion).

Perspectives 2023 :

- Poursuite de projets de transferts de courte durée pour les résidents
- Projet voie verte 2022 reporté en 2023 : une voie verte reliant Lure à Fontenoy les Montbozon. L'objectif sera de parcourir les 40 kilomètres de voie (découpée en tronçons adaptés) avec l'ensemble des résidents de l'établissement
- Dans une dynamique d'inclusion : partenariat avec les établissements du territoire (EHPAD, écoles, mairie...).

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Le Conseil de la Vie Sociale s'est réuni trois fois. Le renouvellement de membres du CVS (représentant des usagers) a également eu lieu. Durant ces réunions, différents points abordés : la crise sanitaire (modalités des visites/sorties, vaccination...), réflexion sur les directives anticipées, démarche éthique et bienveillance, fiche de doléances (gestion des plaintes), programmation des travaux, activités/loisirs des résidents.

Perspectives 2023 : Renforcer le partage avec le CVS des outils de pilotage (PACQ, plan bleu, fiche EI...), associer les familles à la réalisation de l'évaluation.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. L'organigramme :

L'organigramme est autorisé à hauteur de 51,59 ETP. Au 31/12, 48 personnes sont en CDI (cf. page suivante). L'évolution des postes est la suivante :

- ✓ 4 départs (1 infirmière, 1 assistante de direction 0,8 ETP, 1 AMP, 1 AS)
- ✓ 4 embauches (1 infirmière, 1 assistante de direction 1 ETP (mobilité interne), 1 AMP, 1 AS)
- ✓ Augmentation du temps de travail de l'assistante de direction : 0,2 ETP pris sur poste à pourvoir psychomotricien 1 ETP.

| MOUVEMENTS DU PERSONNEL PAR SECTEUR | SORTIES | EMBAUCHES |
|-------------------------------------|----------|-----------|
| Administratif | 1 | 1 |
| Socio-Educatif | 2 | 2 |
| Paramédical | 1 | 1 |
| TOTAL | 4 | 4 |

La campagne d'entretiens professionnels 2023 a dûment été réalisée pour l'ensemble des professionnels.

III.4.b. Accueil de stagiaires :

6 stagiaires ont été accueillis.

| DIPLOMES PREPARES - FILIERES | NIVEAU VISÉ | NB DE STAGIAIRES | COMMENTAIRES |
|--------------------------------|-------------|------------------|--|
| CAP SAPVER | CAP | 1 | Stage de 1 ^{ère} année |
| BAC PRO ASSP | BAC PRO | 1 | 2 stages sur l'année |
| BAC PRO SAPAT option structure | BAC PRO | 1 | 1 stage |
| DE Infirmier | BAC + 3 | 3 | 3 stagiaires de 1 ^{ère} année |

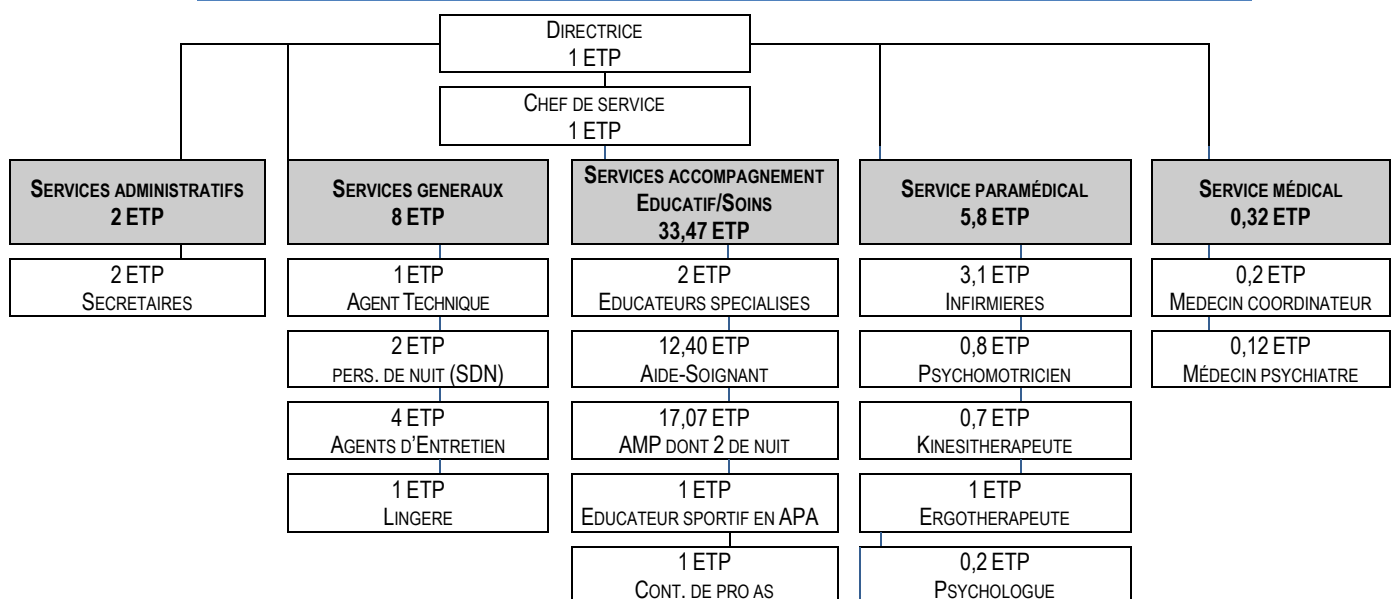
III.4.c. Formations/analyse de la pratique :

Dans le cadre du Développement Professionnel Continu (DPC), 9 paramédicaux ont suivi au moins une formation collective et/ou individuelle dans l'année.

| FORMATIONS | NB DE SALARIÉS |
|--|----------------|
| Le sens des activités | 7 |
| Référent en matière de lutte contre le HSAS-AQSE | 1 |
| Manutention bienveillante | 6 |
| La communication non verbale | 1 |
| FORMATIONS PLURIANNUELLES | |
| Aide-soignant | 4 |
| Surveillant de nuit | 1 |
| Infirmier | 1 |
| ACTIONS TRANSVERSALES | |
| Environnement informatique & Windows : les bases | 4 |
| Word perfectionnement | 1 |
| Excel maîtrise | 1 |
| MAC SST | 1 |
| Les entretiens professionnels | 1 |
| Ethique : bloc de base | 7 |
| Action bientraitance | 19 |
| ACTIONS COLLECTIVES OPCO | |
| Sensibilisation à la psychopathologie et à la psychogérontologie | 1 |
| HORS PDC | |
| Contention et isolement – colloque | 6 |

7 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle ont été réalisées. 26 salariés y ont participé.

ORGANIGRAMME DE LA MAS GUY DE MOUSTIER



III.5. DEMARCHE QUALITE :

Dans le cadre du Plan d'Actions Continu de la Qualité mis à jour annuellement, le REQUAMS a été un appui certain pour travailler notamment sur différents outils de la loi 2002-2 et sur le circuit du médicament. D'autres axes de travail ont participé à notre démarche d'amélioration continue de la qualité dans l'accompagnement des résidents :

- ✓ Prise en charge de la douleur :

5.1. –Poursuite de l'utilisation de l'échelle de la douleur ESDDA (Echelle Simplifiée d'évaluation chez les personnes dyscommunicantes avec des troubles du spectre de l'Autisme).

Perspective 2023 : Définition pour chaque résident d'un état de base engendrant une évaluation de la douleur plus efficiente (perspectives 2022 non intégralement atteintes du fait du départ de l'IDE référente « douleur »).

- ✓ Démarche éthique :

Au-delà du comité éthique existant dans l'établissement, 7 salariés ont participé cette année au module 1 de la formation éthique proposée à l'échelle associative. Riche de partage et d'apprentissage, cette formation permet de diffuser cette posture éthique essentielle à l'accompagnement de l'utilisateur.

Perspectives 2023 : Poursuite de cette démarche afin que cette posture éthique soit présente dans toutes les dimensions de l'accompagnement avec la participation d'autres salariés aux formations proposées.

- ✓ Promotion d'une politique de gestion des risques : Prévention des risques de maltraitance :

Formation/action sur le thème de la bientraitance avec une intervenante sur site durant 4 jours : temps d'observation des pratiques, temps d'échanges individuels et bilan partagé en groupes.

Perspectives 2023 : S'appuyer sur le livrable de l'intervenante pour améliorer les pratiques professionnelles.

7-2.c. - Réactualisation du DUERP et du PAPRIACT en fin d'année :

Perspectives 2023 : Dans le cadre de la gestion des événements indésirables et suite à l'organisation d'une CREX fin 2022, activation régulière de cette commission en 2023 (analyse en équipe des EI et communication du traitement de ces derniers).

38 fiches incidents ont été rédigées. Aucun EIG et aucune intervention de l'ERAGE.

7-2.d. - Poursuite de la sécurisation du circuit du médicament :

- ✓ Actualisation de la procédure du circuit du médicament
- ✓ Activation de la distribution journalière des médicaments
- ✓ Vérification journalière des piluliers.

Perspectives 2023 : Mise à jour de l'audit EVAMED au regard de l'évolution de notre circuit du médicament, maintien de la sécurisation du circuit du médicament dans l'utilisation du DIU et achat d'armoires de stockage de médicaments dans les nouveaux locaux du pôle médical.

IV. CONCLUSION

2022 a connu de fortes turbulences : un cluster important relatif à la COVID-19 en janvier, des tensions RH importantes tout particulièrement sur le volet médical et paramédical et le décès de 4 résidents.

Tous ces événements ont demandé une implication et une mobilisation de l'ensemble des équipes, dans leur gestion ou leur résolution et ce malgré des difficultés de recrutement. Notre établissement a pu garantir la continuité de service en limitant le recours aux intérimaires et en maintenant le ratio d'encadrement nécessaire, un vrai challenge.

Au-delà de ces éléments, la volonté d'avancer et le risque plus modéré de la circulation du virus ont notamment permis le retour des activités de loisirs en extérieur, de sorties en groupe, d'organisation de transferts... Presque un « retour à la vie normale » !

Précisons que l'ouverture de la fête de la musique à Esprels par les résidents de la MAS a constitué un réel exemple d'inclusion : un moment fort en émotions pour les résidents, leurs familles, le grand public et les professionnels. La première représentation publique extérieure!

Ces rencontres festives ont été l'occasion de renforcer ce lien, si malmené durant cette crise sanitaire.



Ouverture de la fête de la musique par les résidents de la MAS Guy de Moustier à Esprels.
Bel exemple d'inclusion !

Aussi, 2023 s'annonce à nouveau riche en projets :

- ✓ Déploiement du Dossier Informatique de l'Usager (DIU)
- ✓ Travaux d'insonorisation et de réaménagement des locaux avec un objectif prioritaire de maintenir la qualité de notre accompagnement malgré les travaux en site occupé
- ✓ Engagement dans la démarche d'évaluation de l'établissement (rapport transmis en septembre 2024)
- ✓ Poursuite de la démarche d'inclusion en développant les partenariats, notamment avec les acteurs locaux (EHPAD, école, mairie, associations...)
- ✓ Poursuivre le développement de l'accueil temporaire pour répondre aux besoins de répit et de préparation des admissions.





MAS GEORGES PERNOT

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------------|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Maison d'Accueil Spécialisée |
| DATE D'AUTORISATION (RENOUVELLEMENT) | | Arrêté ARSBFC/CA/2021-077 du 08/11/2021 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté ARSBFC/DA/2021-004 du 14/01/2021 avec effet au 01 ^{er} /01/2020 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisation modifiée au 1 ^{er} janvier 2020 44 places autorisées et installées |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Hébergement complet internat : 38 autorisées, 38 installées Accueil temporaire : 2 autorisées, 2 installées Accueil de jour : 4 autorisées, 4 installées |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Personnes adultes âgées d'au moins 20 ans Tout type de déficience |

L'établissement est inscrit dans le CPOM 2018/2022 prolongé jusqu'en 2023 avec l'ARS Bourgogne Franche-Comté.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | ACCUEIL JOUR | | TOTAL | |
|-----------------------------|----------|--------|--------------------|--------|--------------|--------|---------|---------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité installée au 31/12 | 38 | 38 | 2 | 2 | 4 | 4 | 44 | 44 |
| Jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 254 | 255 | 365/255 | 365/255 |
| Journées cibles CPOM* | | | | | - | | | |
| Journées réalisées | 13442 | 13290 | 614 | 449 | 561 | 535 | 14 617 | 14 274 |
| Taux d'occupation (*) | 96.70% | 95.81% | 84.11% | 61.51% | 55.22% | 52.45% | 93,57% | 91,38% |

(*) Taux d'occupation = $\text{journées réalisées} / \text{capacité installée} \times \text{nombre de jours d'ouverture}$

L'activité réalisée en 2022 est de 14 274 journées, soit un taux d'occupation de 91,38% pour les 3 types d'accueils autorisés dont un taux d'occupation de 95,81% pour l'internat.

- ✓ 13 290 journées pour 38 places d'accueil permanent, contre 13 442 en 2021, soit une baisse de 152 journées (à la suite de deux décès et aux délais de réadmission, et des retours en famille plus importants au regard des épisodes épidémiques).
- ✓ 449 journées pour 2 places d'accueil temporaire, contre 614 en 2021 soit une baisse de 165 journées. Cette baisse fait suite à l'annulation par des familles ou structures de certains séjours lors des épisodes épidémiques au sein de la structure.
- ✓ 12 personnes ont été accueillies en hébergement temporaire tout au long de l'année : 10 personnes ont profité de cet accueil entre 1 et 10 séjours ; 2 entre 17 et 24 séjours et 2 résidents ont effectué des accueils pour répit soit 2 séjours pour 15 jours (avant d'intégrer un hébergement permanent dans notre structure).
- ✓ 535 journées d'accueil de jour : 4 personnes accueillies.

Provenance des personnes en Accueil Temporaire :

- ✓ 4 personnes du département du Doubs pour la découverte du milieu adulte proviennent d'établissements pour enfants et adolescents polyhandicapés (intra et hors AHS-FC)
- ✓ 1 personne habituellement domiciliée chez ses parents dans le territoire de Belfort (100 km) pour 10 séjours de répit et 95 jours d'accueil

- ✓ 1 personne du département de la Haute-Saône pour la découverte du milieu adulte
- ✓ 1 personne du département du Jura pendant la fermeture de son foyer et pour un rapprochement familial pour 2 séjours et 20 jours d'accueil
- ✓ 2 personnes habituellement domiciliées chez leurs parents dans le Doubs pour 26 séjours de répit et 175 jours d'accueil (de plus elles alternent avec l'accueil de jour)
- ✓ 3 résidents d'établissements de l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté :
 - 2 personnes de l'Etablissement d'Accueil Médicalisé « Bellevue » de Pontarlier dans le cadre de leur projet de réorientation
 - 1 personne de l'EANM Foyer de Vie « Le Manoir » de Rougemont.

Provenance des personnes accueillies en journée :

- ✓ Les 4 personnes accueillies sont domiciliées chez leurs parents. Elles résident dans le Doubs, dans les communes du Grand Besançon : Deluz (25 km), Roche-lez-Beaupré (19 km), Serre les Sapins (1 km) et 1 à Franois.

Le suivi des absences :

- ✓ 421 journées d'absence sont recensées. Elles concernent 14 résidents (contre 471 journées pour 14 résidents en 2021)
- ✓ 401 journées d'absence sont liées à des retours en famille et concernent 12 résidents (contre 411 jours en 2021)
- ✓ Et 20 journées concernent des hospitalisations pour 9 résidents (contre 60 journées en 2021).

Le nombre moyen de jours d'absence est de 20 jours par résident contre 34 jours en 2021.

Les retours au domicile des personnes accueillies au 31/12 :

| RETOURS AU DOMICILE EN FAMILLE AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES CONCERNEES | |
|--|----------------------|----|
| | N-1 | N |
| Tous les WE | 2 | 2 |
| 2 à 3 WE par mois | 5 | 4 |
| 1 WE par mois | 2 | 2 |
| Vacances 1 semaine | 3 | 2 |
| Vacances plus de 2 semaines | 3 | 1 |
| Aucun retour en famille | 29 | 27 |

Concernant les liens familiaux :

- ✓ 13 résidents ont des contacts très fréquents avec leur famille (retour à domicile et/ou visites au sein de l'établissement)
 - ✓ 11 résidents ont quelques visites annuelles et/ou des nouvelles par courrier ou téléphone
- 14 résidents n'ont plus aucun contact avec la famille.

Hospitalisations :

Elles représentent 20 journées réparties en 9 séjours et concernent 9 résidents :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|---|-----------|-----------|----------------------|-----------|----------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie adulte | - | - | - | - | - | - |
| En MCO | 60 | 16 | 11 | 20 | 9 | 9 |
| TOTAL | 60 | 16 | 11 | 20 | 9 | 9 |

Séjours adaptés :

| SEJOURS ADAPTES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|----------|----------|----------------------|----------|----------|----------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par les résidents uniquement | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| Réalisés et financés par les résidents et la MAS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | 0 |

Les séjours intra/inter associatifs :

| SEJOURS INTRA/INTER ASSOCIATIFS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Stage dans un autre ESMS MAS | 49 | 3 | 3 | 15 | 2 | 2 |

II.1.b. Parcours des résidents :

Au 31/12 : 38 résidents en accueil permanent, 1 résident en accueil temporaire. Les 4 personnes en accueil de jour n'étaient pas présentes.

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS AU 31/12/2021 | INTERNAT | | ACCUEIL TEMPORAIRE | | ACCUEIL DE JOUR | | TOTAL | |
|---|-----------------|-----------------|--------------------|----|-----------------|---|-------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1/01(A) | 38 | 38 | 1 | 1 | 0 | 0 | 39 | 39 |
| Entrées de l'année (B) | 1 | 2 | 11 | 12 | 4 | 4 | 16 | 18 |
| Sorties définitives de l'année(C) | 1 | 2 | 1 | 4 | 2 | 0 | 4 | 6 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 38 | 38 | 2 | 9 | 2 | 4 | 42 | 51 |
| File active de l'année (A+B) | 39 | 40 | 8 | 13 | 4 | 4 | 55 | 57 |
| Durée Moyenne de Séjour des sortants (*) | 8 ans et 4 mois | 9 ans et 2 mois | 3 ans et 8 mois | - | - | - | - | - |

(*) Prise en compte de l'ouverture de la MAS au 13/02/2013

Entrées et sorties de l'établissement :

- ✓ 2 personnes de l'EAM Bellevue de Pontarlier ont été admises à la MAS Georges Pernot
- ✓ 2 résidents sont décédés au cours de l'année des suites de leurs pathologies
- ✓ 12 personnes ont été accueillies en accueil temporaire tout au long de l'année.

Provenance des personnes :

| PROVENANCES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) INTEGRANT L'ACCUEIL DE JOUR | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|---|--------------------|-----------|-------------------------|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | - | 4 | 2 | - |
| Etablissement de santé | - | - | - | - |
| Etablissement médicosocial | 40 | 38 | 1 | 2 |
| Provenance inconnue | - | - | - | - |
| TOTAL | 40 | 42 | 3 | 2 |

Motif de sortie :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE (HORS ACCUEIL TEMPORAIRE) | N-1 | N |
|---|----------|----------|
| Décès au sein de l'ESMS | - | 2 |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 1 | - |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH, SESSAD) | - | - |
| Etablissement médicosocial | 1 | - |
| TOTAL | 2 | 2 |

II.1.c. Liste d'attente :

Au 31/12 (données issues de Via Trajectoire) : 40 personnes inscrites pour une demande d'hébergement permanent et/ou temporaire :

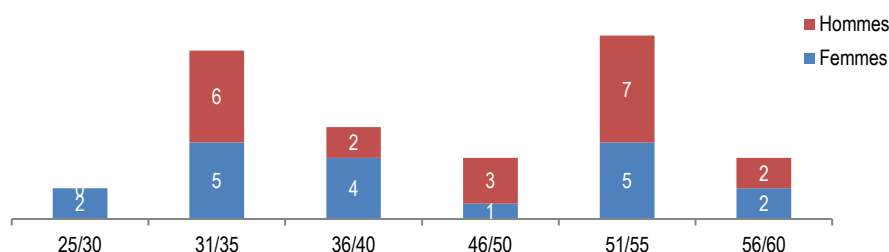
- ✓ 33 personnes sont originaires du Doubs
- ✓ 3 de la Haute-Saône
- ✓ 2 du Territoire de Belfort
- ✓ 1 du Haut Rhin
- ✓ 1 du Jura.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, 38 résidents en hébergement permanent, 1 résident en hébergement temporaire soit 20 hommes et 19 femmes. Aucune personne accompagnée n'est en dérogation ou hors autorisation.

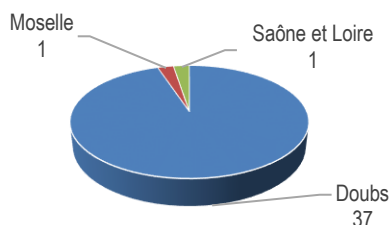
II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (EN NOMBRE AU 31/12)



La moyenne d'âge de l'ensemble des personnes accueillies est de 43 ans

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (EN NOMBRE DE PERSONNES)



RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DÉFICIENCES OBSERVÉES AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT N (38) | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE N (2) | | PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR (4) AU 30/12 | |
|--|--|--------------------|--|--------------------|--|--------------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIÉ | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIÉ | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIÉ |
| Déficience intellectuelle | | 14 | | | | |
| Autisme et autres TED | | 1 | | | | |
| Troubles du comportement et de la communication | 2 | 6 | | | 1 | |
| Troubles psychiques | | | | | | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | | | | | |
| Déficiences auditives | | | | | | |
| Déficiences visuelles | | | | | | |
| Déficiences motrices | | | | 1 | | 1 |
| Déficiences métaboliques | | | | | | |
| Personnes cérébro-lésées | | | | | | |
| Personnes polyhandicapées | 36 | | 1 | | 3 | |
| Personnes en cours de diagnostic | | | | | | |
| Personnes avec autres types de déficiences | | | | | | |
| TOTAL | 38 | 21 | 1 | 1 | 4 | 1 |

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION AU 31/12 (EN NOMBRE) | PERSONNES EN ACCUEIL PERMANENT | | PERSONNES EN ACCUEIL TEMPORAIRE | | PERSONNES EN ACCUEIL DE JOUR AU 30/12 | |
|---|-----------------------------------|-----------|------------------------------------|----------|--|----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | | | | | | |
| Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) | | | | | | |
| Mesure de Sauvegarde de justice | | | | | | |
| Mesure Curatelle | | | | | | |
| Mesure de Tutelle | 37 | 38 | 2 | 1 | 2 | 4 |
| Autre mesure de protection (*) | 1 | - | | | | |
| TOTAL | 38 | 38 | 2 | 1 | 2 | 4 |

(*) NB : il s'agit d'une personne ayant un représentant légal avec jugement sans désignation de tuteur.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvrant la période 2020-2025 a été finalisé en 2020 avec l'accompagnement du REQUAMS. Les objectifs identifiés dans le projet d'établissement sont intégrés au Plan d'Amélioration Continue de la Qualité.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

SOINS MEDICAUX A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

Au regard des polyopathologies des résidents, l'équipe soignante assure une surveillance et des soins médicaux constants avec le recours à tiers.

Nombres de consultations en externe / nombres de résidents :

- | | |
|---|--|
| ✓ Imagerie : 21 / 13 | ✓ Gastro-entérologie : 3 / 2 |
| ✓ Odontologie : 13 / 12 | ✓ Endoscopie digestive : 9 / 4 |
| ✓ Psychiatrie au CMP : 1 / 1 | ✓ Urologie : 10 / 2 |
| ✓ Neurologie : 11 / 9 | ✓ Dermatologie : 0 / 0 |
| ✓ Médecine Physique et Réadaptation : 8 / 3 | ✓ Orthopédie : 2 / 2 |
| ✓ SAMU / Urgences : 9 / 8 | ✓ Ophtalmologie : 1 / 1 |
| ✓ SOS Médecin : 3 / 3 | ✓ Anesthésie : 3 / 3 |
| ✓ Pneumologie : 1 / 1 | ✓ Changement pompe à Baclofène : 1 / 1 |
| ✓ Gynécologie : 1 / 1 | ✓ Service douleur HNFC : 5 / 1 |
| ✓ EMILAH : 15 / 6 | ✓ Unité de soins palliatifs : 2 / 1. |

Par ailleurs, l'année a été marquée par :

- ✓ Le changement de prestataire pour tout ce qui concerne l'alimentation entérale, les compléments nutritionnels oraux et l'oxygénothérapie via HOME PERF
- ✓ La mise à jour du circuit du médicament suite à l'externalisation depuis décembre 2021 de la préparation des traitements à administrer (piluliers) qui est réalisée par la pharmacie de Franois.

SOINS DES INFIRMIERS, DES AIDES-SOIGNANTS A VISEE PREVENTIVE, CURATIVE ET PALLIATIVE

- ✓ 10 résidents sont porteurs d'une gastrostomie permettant une alimentation entérale
- ✓ 1 résident est porteur d'une iléostomie ayant besoin de soins pour le changement de sa poche tous les 3 jours
- ✓ 29 résidents sont épileptiques
- ✓ 1 résident nécessite un pansement régulier
- ✓ 1 résident a bénéficié d'une perfusion en intraveineuse annuel pour lutter contre l'ostéoporose
- ✓ 1 résident bénéficie d'une injection mensuelle intramusculaire de Vitamine B12, en rapport direct avec sa pathologie digestive et les carences qu'elle entraîne
- ✓ 1 résident a bénéficié d'une perfusion veineuse de morphinique pour des soins à visée palliative.

Les 38 résidents bénéficient de protocoles de soins individualisés :

| PROTOCOLES « PREVENTION DE CRISE » | | | |
|------------------------------------|--|--|---|
| 14 protocoles douleur | 7 protocoles fièvre | 36 protocoles constipation | 2 protocoles insomnie |
| 16 protocoles crise d'épilepsie | 11 protocoles crise d'agitation | 4 protocoles anxiété | 19 protocoles crise hémorroïdaire |
| 1 protocole morphinique | 3 protocoles désaturation | 1 protocole eczéma | 9 protocoles stabilisation du PH urinaire |
| 12 protocoles dysménorrhée | 3 protocoles anorexie | 4 protocoles diarrhée | 1 protocole psoriasis |
| 4 protocoles nausée/vomissements | 1 protocole prémédication avant examen | 2 protocoles poussée de dermite séborrhéique | |

PRESTATIONS DES PSYCHOLOGUES, Y COMPRIS A DESTINATION DES FRATRIES ET DES AIDANTS

- ✓ 14 résidents suivis en consultation individuelle
- ✓ 3 accompagnements de familles dans une forme de soutien à la parentalité
- ✓ Participation aux projets personnalisés
- ✓ Echanges avec les professionnel(les) sur les observations des comportements et difficultés rencontrées
- ✓ Animation de 8 cafés-parents, 9 familles y ont participé en 2022.

PRESTATIONS DES AUXILIAIRES MEDICAUX

La kinésithérapie :

31 résidents en bénéficient. Les techniques utilisées sont la mobilisation, les massages et la verticalisation. Cette dernière apporte également des bénéfices sur les fonctions cardiovasculaires, osseuses, viscérales, motrices, psychologiques et sociales.

La kinésithérapie respiratoire préventive a permis de diminuer de façon significative les hospitalisations liées aux pneumopathies. Elle est réalisée à l'aide de Cough-Assist qui permet de réduire les encombrements bronchiques.

10 résidents à risque bénéficient de 2 séances de kinésithérapie respiratoire par semaine et d'autres de manière ponctuelle selon les états cliniques et les périodes propices aux infections bronchiques.

Ces séances sont réalisées par la kinésithérapeute salariée de l'établissement et les kinésithérapeutes libéraux de François.

L'ergothérapie :

En 2022, les résidents ont pu bénéficier :

- ✓ D'une communication améliorée et alternative développée pour 5 résidents dans le but d'améliorer leur mode de communication.
- ✓ D'un accompagnement aux actes quotidiens de la vie afin de développer et maintenir l'indépendance et l'autonomie par de biais d'aides techniques et de stimulations des capacités. 22 résidents en ont bénéficié.
- ✓ De temps individuels dans le cadre de leur projet personnalisé (23 personnes).
- ✓ D'un suivi orthopédique pour renouveler et améliorer leurs installations pour 36 d'entre eux.
- ✓ D'un atelier « Top Chef » afin d'entretenir une mobilisation active et de stimuler les fonctions sensorielles. 24 résidents en ont les capacités.

L'ergothérapeute a pu également :

- ✓ Apporter des repères aux professionnel(les) afin d'harmoniser les accompagnements par le biais de fiches personnalisées d'habitudes de vie et d'aide à l'installation pour l'ensemble des résidents.
- ✓ Participer à la réflexion institutionnelle concernant le projet d'extension de l'établissement (adaptation environnement intérieur quotidien et extérieur ludique).
- ✓ Participer à plusieurs activités et fêtes tout au long de l'année en stimulant les capacités des résidents de manière ludique.
- ✓ Apporter des conseils quant à l'amélioration des gestes et postures des professionnel(le)s dans les accompagnements et à l'acquisition de nouvelles aides techniques. Ces apports ont permis ainsi un accompagnement sécurisé et plus confortable pour 17 résidents et ont amélioré les conditions de travail de l'ensemble des soignants.
- ✓ Participer à la réflexion du projet d'extension de l'établissement par des propositions d'adaptation de l'environnement intérieur et extérieur.

Un nouveau partenariat a vu le jour avec le Fablab de Besançon, lieu où les résidents peuvent se rendre pour donner vie à leurs idées comme la création de matériel adapté (télécommande, piano, couvert...).

La psychomotricité :

Les projets d'aménagements d'espaces de stimulations sensorielles à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement sont en cours de développement :

- ✓ L'équipe du Fablab, récent partenaire, nous aide dans la démarche de création d'un mur sensoriel

- ✓ Plusieurs entreprises ont pu être consultées autour du projet jardin sensoriel (ex : paysagistes, CFA, ESAT)
- ✓ Mise en place d'un chariot fourni d'outils multi-sensoriels pour apporter une ambiance de détente ou stimulante pendant les accompagnements du quotidien.

Deux nouvelles activités thérapeutiques : danse et socio-esthétique bénéficient à 30 résidents. Elles ont été mises en place avec le concours de partenaires extérieurs.

Les résidents profitent d'apports sensoriels ludiques dans la structure ou hors les murs par le biais de séances snoezelen, zoothérapie, médiation animale au centre équestre, utilisation de l'eau à la piscine Croppet.

Activités physiques adaptées :

Les résidents peuvent profiter d'activités thérapeutiques grâce à l'appui d'une éducatrice sportive en Activités Physiques Adaptées. Cela a permis de maintenir et d'apporter de nouvelles activités physiques et rééducatives comme la piscine, l'équithérapie, la patinoire, la danse, le tricycle, la sarbacane, la boccia, les promenades, la verticalisation, la réflexologie plantaire.

Orthophonie :

Une nouvelle convention avec le cabinet d'orthophonie de François est établie. Les bilans de déglutition et d'orthophonie sont assurés au sein de la structure (6 en 2022).

Equipe Mobile Intersectorielle Liaison Adulte Handicapé :

Deux infirmières d'EMILAH proposent des accompagnements auprès des résidents afin d'améliorer l'accès aux soins en assurant un lien entre les professionnels, le médecin généraliste et le psychiatre du CHS. L'analyse de plusieurs situations complexes sont suivies et analysées en équipe.

Equipe Mobile de Soins Palliatifs :

Un médecin et une infirmière du CHRU sont intervenues tout au long de l'année pour un soutien aux professionnels et médecin (orientation médicale) lors des deux décès. 6 modules de formations sur les aspects législatifs et éthiques ont été assurés par cette équipe auprès des professionnels.

Equipe Mobile Autisme :

Une résidente a pu profiter de l'expertise de l'EMA par plusieurs évaluations et accompagnements de l'équipe pluridisciplinaire. 5 rencontres sont réalisées en 2022.

Equipe Mobile Hygiène de Territoire :

Une convention avec l'EMHT d'Avanne Avenney coordonnée par le CPIAS permet les interventions mensuelles de Mme Hamelin, Infirmière en Hygiène de Territoire, pour améliorer les pratiques sanitaires par le développement de protocoles et soutien technique dans le cadre des épisodes épidémiques.

Perspectives 2023 :

- Développement des suivis et des actions de formations pour assurer des accompagnements sensoriels, en santé mentale et en soins palliatifs.

III.1.b. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE (PP)

Résidents, familles et/ou tuteurs sont invités pour la co-construction des projets personnalisés (PP).

19 réactualisations de projets ont été programmées dans l'année sur les 44 attendues. Le taux de renouvellement est faible au vu du nombre de professionnels récemment recrutés.

Nous utilisons un tableau synthétique reprenant les objectifs définis et les prestations de chacun sous une ligne directrice SERAFIN-PH. La construction d'une nouvelle synthèse associative est en cours d'adaptation pour le secteur adulte.

Perspectives 2023 :

- Adapter la synthèse du PP pour rendre plus lisible la mise en œuvre en lien avec le DIU
- Maintenir la programmation des réunions de PP sur 12 mois afin d'être en cohérence avec le renouvellement de l'avenant au contrat de séjour.

ACCOMPAGNEMENT A L'EXERCICE DES DROITS ET LIBERTES

La psychomotricienne et l'éducatrice spécialisée ont organisé les élections des représentants des personnes accueillies avec des modalités de vote adaptées aux capacités de communication des résidents (affichage photo grand format, temps individuel...).

En lien avec les professionnels, les résidents élus au CVS sont accompagnés dans l'expression de leur citoyenneté sur trois temps :

- ✓ Avant le CVS pour recueillir les attentes des résidents et préparer avec eux un ou plusieurs diaporamas photos/vidéos et/ou présentations power point
- ✓ Le jour du CVS, en proposant aux représentants des outils adaptés pour qu'ils diffusent eux-mêmes les supports préparés
- ✓ Après le CVS, pour aider les résidents à faire un « compte rendu ».

Par ailleurs, nous avons continué nos échanges relatifs à la construction des directives anticipées avec l'unité de soins palliatifs. En 2022, cette collaboration fructueuse a permis de réaliser 9 sessions de formation portant sur l'éthique, la loi et le travail pluridisciplinaire.

Perspectives 2023 :

- Mettre en place une nouvelle session de formation proposée par les soins palliatifs à destination des professionnels.
- Acter les directives anticipées par le biais de réunions collégiales animées conjointement par le médecin généraliste et le chef de service.

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

En 2022, nous avons souhaité engager une démarche d'appropriation des extérieurs pour créer des points d'accueil lors des visites des familles par beau temps. Une réunion spécifique a été réalisée en avril pour recueillir les besoins et attentes des familles.

Par ailleurs, 8 rencontres « café des familles » ont pu être organisées par la psychologue. Ce moment convivial est fortement apprécié des familles comme en témoigne le taux de participation en constante hausse.

Perspectives 2023 :

- Développer les propositions de sorties et d'activités avec les familles
- Associer les familles aux démarches d'aménagement extérieur
- Associer les familles à la réflexion de création de lieux d'accueil intérieurs et extérieurs.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA REALISATION D'ACTIVITES DE JOUR SPECIALISEES - ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Au regard du contexte sanitaire, nous avons privilégié les activités au sein des unités de vie pendant les périodes épidémiques : brut box, arts sensoriels, borne handimélo, cuisine, musique et chant, lecture, veillées à thème, bain détente, espace multi sensoriel, snoezelen, activités au tapis, activités manuelles...

Toutefois, pour maintenir les liens entre les résidents et les professionnels en dehors des périodes épidémiques, les moments festifs et certaines activités internes et externes ont été maintenues entre unités comme l'intervention des « Clowns à la MASse » de la compagnie « Plein les yeux ».

Par ailleurs, nous avons veillé à relancer les sorties extérieures relativement limitées depuis deux ans dont la piscine, la patinoire, les concerts, le parc d'attraction, les spectacles...

Perspectives 2023 :

- Conventionner avec la compagnie « Plein les yeux » qui propose des interventions de clowns en milieu de soins
- Rechercher des financements pour le développement de l'espace multi sensoriel et de la communication.

ACCOMPAGNEMENTS DE LA VIE AFFECTIVE ET SEXUELLE

Comme chaque année, cette partie de l'accompagnement a amené plusieurs échanges lors des projets personnalisés et des réunions médico-socio-éducatives. Elle fait régulièrement émerger des questionnements éthiques qui ont concerné 3 résidents dans l'année.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

| BESOINS EN MATIERE D'AUTONOMIE | FAIT SEUL | AIDE PARTIELLE | AIDE TOTALE |
|--------------------------------|-----------|---|-------------------------------|
| Toilette | 0 | 0 | 42 |
| Habillage | 0 | 2 | 40 |
| Alimentation | 0 | 18 | 24 (dont 10 gastrostomies) |
| Mobilité (marche) | 8 | 8 (fauteuils électriques ou manuels) | 26 |
| Transferts | 8 | 3 | 31 |
| Elimination | 0 | 8 | 34 |
| Repères spatiaux dans l'ESMS | 0 | 4 | 38 |
| Repères spatiaux hors ESMS | 0 | 0 | 42 |
| Repères temporels | 0 | 11 | 31 |
| Communication verbale | 0 | 11 | 31 |
| Relation avec autrui | 0 | 21 | 21 |

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS – COMMUNICATION ET RELATIONS AVEC AUTRUI

Nous avons continué à répertorier et adapter les habitudes de vie singulières de chacun des résidents, pour que celles-ci soient facilement connues de tous et à chaque instant par le biais de différents supports du quotidien.

Perspectives 2023 :

- Réaliser l'installation de rails au plafond pour une partie des chambres (10)
- Développer les moyens d'expression et les capacités de compréhension des résidents avec l'achat de tablettes et d'accès à l'outil (ex : commandes oculaires, contacteurs...)
- Continuer à développer l'inscription des habitudes de vie des résidents sur des supports ludiques.

III.2. ORGANISATION SPECIFIQUE DE L'ETABLISSEMENT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID :

L'établissement a connu 7 épisodes Covid et 1 épisode de grippe A au cours de l'année qui ont touché 32 résidents et 29 professionnels. Nous avons dû adapter nos pratiques tant dans l'accompagnement des résidents que dans le respect des mesures sanitaires pour limiter les contaminations entre les résidents des différentes unités. Ainsi, tout au long de l'année, la MAS a alterné des périodes d'isolement des unités de vie lors des épisodes afin de limiter le brassage dans le respect des protections gouttelettes. Les interventions des partenaires extérieurs et les visites ont toujours été préservées dans le respect des gestes barrières. Nous avons pu nous appuyer tout au long de l'année sur notre réseau de partenaires afin d'être soutenus dans nos décisions par l'expertise de :

- ✓ L'infirmière en hygiène de territoire
- ✓ Le Centre d'appui pour la Prévention des Infections Associées aux Soins
- ✓ Le Réseau Qualité des Etablissements Médico-sociaux
- ✓ L'Agence Régionale de Santé
- ✓ Suite à la fin de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 31 juillet, l'établissement a fait le choix après échange avec les familles lors du CVS du mois d'octobre de rendre le port du masque obligatoire en fonction d'un baromètre épidémique. En effet, il s'agit désormais d'adapter nos pratiques au regard de la perte de lien pour les résidents mise en évidence de par l'absence de reconnaissance, d'expression, de communication et de convivialité avec le port du masque et de la nécessité de les protéger contre les épidémies.
- ✓ Le port du masque fait désormais partie de notre culture, chaque professionnel ou visiteur a l'opportunité de porter un masque mis à sa disposition s'il présente des symptômes faisant évoquer une pathologie. Il n'est cependant plus rendu obligatoire dès lors que nous ne recensons pas de cas positif à la Covid, grippe ou à la gastro-entérite au sein de l'établissement.

III.3. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.3.a. Dans le domaine de la santé : Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés :

En 2022, l'établissement a maintenu des partenariats avec :

- ✓ Le Dr Droz Bartholet et le Dr Jacob, spécialistes en Médecine Physique et de Réadaptation
- ✓ Mme Martin Céline, orthophoniste en activité libérale
- ✓ Mme Hamelin, Infirmière en Hygiène de Territoire
- ✓ L'Unité Mobile de Soins palliatifs
- ✓ L'Unité Mobile Autisme du Doubs (EMA25)
- ✓ L'Equipe Mobile Intersectorielle Liaison Adulte Handicapé
- ✓ Le Centre Hospitalier Régional Universitaire de Besançon.

Perspectives 2023 :

- Renouvellement de la convention avec le CHRU
- Mise en place de formations à destination des professionnels par le service des soins palliatifs.

III.3.b. Dans le domaine de la participation sociale : Appui-ressources et partenariats institutionnels :

- ✓ ALEDD : 4 résidents adhérents profitent d'activités adaptées hors les murs ainsi que de séjours de vacances.
- ✓ Maison du Mieux Vivre Familles rurales - Franois : avec la mise en place d'ateliers cuisine inclusifs où les résidents et les habitants de Franois et Serre les Sapins confectionnent et partagent un repas. Ce temps d'échange est animé par un chef cuisinier.
- ✓ Mise à disposition de la salle des fêtes de l'établissement aux artistes en résidence. Un spectacle de danse contemporaine a pu naître sous le regard des résidents lors de la venue de Lou et Julie, artistes.

Perspective 2023 :

- Poursuivre le développement de partenaires dans le milieu social et culturel.*

III.4. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Deux réunions de CVS ont pu se tenir avec pour sujet :

- ✓ L'expression libre et les souhaits des résidents dans les domaines des fêtes, activités, sorties, séjours
- ✓ La Covid, les activités et la vaccination
- ✓ La situation RH et les embauches
- ✓ Le projet d'extension
- ✓ Le projet d'aménagement de l'accueil de jour
- ✓ La présentation des films liés aux soins dentaires.

Perspectives 2023 :

- Les 10 ans de la MAS
- Le projet d'extension de la MAS et l'aménagement des extérieurs
- Le développement de la communication alternative améliorée
- Le projet d'installation de rails au plafond (10 chambres).

III.5. MOYENS HUMAINS :

III.5.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé est de 54.56 ETP dont 3,71 ETP de remplacement et 1 ETP en contrat de professionnalisation (cf. page suivante).

La quatrième campagne des entretiens professionnels a été réalisée de mars à juin.

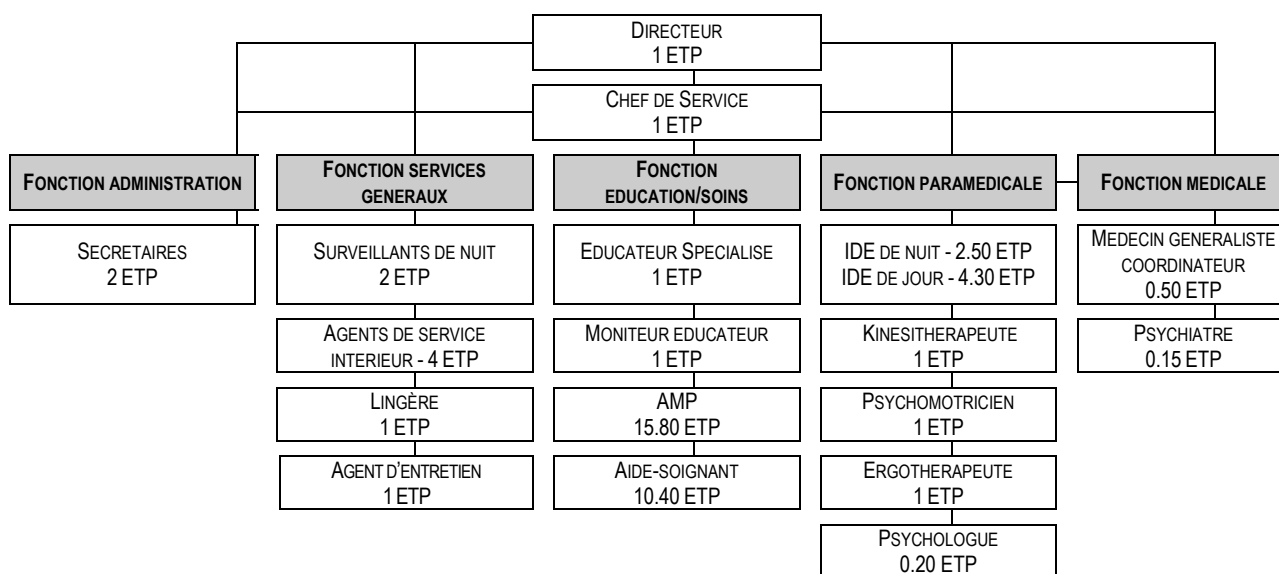
Le taux de rotation des équipes est en forte augmentation avec :

- ✓ 8 sorties (17%) : 3 mutations, 5 démissions contre 7% en 2021
- ✓ 10 entrées (22%) contre 7% en 2021.

| ROTATION DES EQUIPES PAR SECTEUR | SORTIES | EMBAUCHES |
|----------------------------------|----------|-----------|
| Direction | 0 | 1 |
| Educatif | 6 | 6 |
| Paramédical | 1 | 2 |
| Médical | 0 | 0 |
| Services généraux | 0 | 0 |
| Administratif | 1 | 1 |
| TOTAL | 8 | 10 |

Poursuite du recours à de l'intérim AS/AMP (en CDI ou CDD) afin de garantir la continuité et la qualité des soins au regard du contexte sanitaire.

ORGANIGRAMME DE LA MAS GEORGES PERNOT (54,56 ETP)



III.5.b. Formation :

L'accent sur la qualité de l'accompagnement des résidents s'est poursuivie avec notamment deux formations axées sur la communication adaptée et la stimulation multi sensorielle. 72% des professionnels ont été sensibilisés à l'approche sensorielle par le biais de ces formations au cours des trois dernières années.

Dans la continuité de la démarche, la Team Snoezelen composée des professionnels formés a développé un « chariot mobile sensoriel » mobilisable dans tous les actes de la vie quotidienne. L'approche sensorielle peut se réaliser lors des soins en chambre, lors de la douche ou du bain détente au moyen d'outils lumineux, sonores, vibrants.

| FORMATIONS | PARTICIPANTS |
|--|--------------|
| Surveillant de nuit qualifié (formation qualifiante) | 1 |
| DE AS – Contrat d'apprentissage | 1 |
| DE. A.E.S – Contrat d'apprentissage | 1 |
| Dirigeant de l'économie médico-sociale | 1 |
| Stimulation basale | 10 |
| L'approche Snoezelen | 11 |
| Colloque Snoezelen | 1 |
| Action Bien-être | 2 |
| La communication en équipe | 11 |
| SST – Formation initiale | 1 |
| Evacuation Incendie | 26 |
| Equipier de 1ère intervention Incendie | 10 |
| Défibrillateur | 2 |
| Soins palliatifs | 33 |
| Sécuridrap | 10 |

III.5.c. Analyse de la pratique :

L'analyse des pratiques a été réactivée en 2022. Suite au changement d'intervenant, deux séances mensuelle d'1h30 par groupe sont programmées. 23 professionnels ont pu y participer depuis le mois de juin.

III.5.d. Accueil de stagiaires :

Depuis sa création, la Maison d'Accueil Spécialisée veille à diversifier ses partenariats avec les sites de formation : lycées professionnels de Besançon, instituts de formations des professions de santé de Besançon et Vesoul, instituts de formations d'ergothérapie et de psychomotricité au niveau national. Cette dynamique s'est encore renforcée en 2022 avec des interventions de l'équipe de direction au sein des écoles pour présenter la MAS et les particularités du public.

Ainsi en 2022, nous avons accueilli des étudiants(es) :

- | | |
|---|-----------------------|
| ✓ Soins infirmiers : 11 | ✓ Musicothérapie : 1 |
| ✓ Aides-soignants : 5 | ✓ Ergothérapie : 1 |
| ✓ Accompagnant éducatif et social : 3 | ✓ Psychomotricité : 1 |
| ✓ Baccalauréat services à la personne : 3 | ✓ Collégien : 1 |
| ✓ Moniteur éducateur : 1 | ✓ EMT : 2. |

III.6. DEMARCHE QUALITE :

Les outils de la loi 2002-2 ont fait l'objet d'une révision entre 2020 et 2022. Un Copil Qualité a été réinstallé en 2022 pour poursuivre les nombreux chantiers en cours. Par ailleurs, conformément au Décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, l'établissement s'inscrira dans une nouvelle démarche d'évaluation en 2023 en réalisant son auto-évaluation en lien avec le REQUAMS.

Dans le cadre de la mise en place en janvier 2022 d'un nouveau circuit de déclaration des évènements indésirables graves, nous avons recensé 4 déclarations au cours de l'année dont 3 transmises à l'ARS :

- ✓ 3 déclarations concernaient l'accompagnement lié aux soins. La MAS a bénéficié du support de l'ERAGE pour deux de ces événements.
- ✓ 1 déclaration concernait des pratiques professionnelles.

IV. CONCLUSION

Pour la première fois depuis 2020, l'établissement a dû faire face à plusieurs épisodes épidémiques dans un contexte RH en tension au regard de la vacance des postes en CDI à pourvoir. Toutefois, l'investissement de l'équipe et le renfort RH intérimaire ont permis de garantir la continuité de l'ensemble des accompagnements tout au long de l'année.

La situation de tension RH inédite a fortement mobilisé l'équipe de direction. Pour y remédier, l'établissement a entre autre renforcé ses liens avec Pôle emploi, la mission locale et les différents centres de formation partenaires mais également élargi les embauches à de nouveaux diplômés dont les auxiliaires de vie et les Bacs professionnels du service à la personne. Cet enjeu majeur restera un objectif prioritaire pour 2023 afin de veiller à garantir la qualité de l'accompagnement proposé en stabilisant les équipes tout en maintenant l'équilibre budgétaire de l'établissement.

L'année a également été marquée par des projets d'aménagement des locaux avec la transformation de l'ancienne balnéothérapie en salle d'activité et le dépôt du permis de construire en vue du projet d'extension de 10 places. Au regard du contexte inflationniste, ce projet a fait et continuera de faire l'objet de réajustements et adaptations en 2023 pour s'adapter à l'enveloppe financière contrainte.

Dans le cadre des autres enjeux 2023, nous continuerons à développer la qualité de l'accompagnement pour les résidents tout en veillant au développement de la qualité de vie au travail. Une réflexion est actuellement en cours concernant la refonte des plannings, le développement de la mobilité douce et l'aménagement des espaces extérieurs.

Enfin, la demande de crédits non reconductibles 2022 validée par l'ARS, nous permettra en 2023 de continuer l'installation de rails de transfert fixes dans 10 chambres et de développer la Communication Alternative Améliorée au sein de l'établissement.





SAMS VIVRE EN VILLE

I. PRESENTATION

| | | |
|--|------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | SAVS : Conseil Départemental du Doubs - 02/07/1998 Renouvelé le 03/01/2017 pour 15 ans |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | 03/01/2017 |
| | CAPACITE TOTALE | Autorisée : 38 Installée : 59 depuis mi-2022 |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accompagnement individualisé en journée |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Ambulatoire |
| CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | | Adultes présentant un handicap psychique, stabilisés, + 20 ans résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon |

Le service est inscrit dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens entre le Département du Doubs et l'AHS-FC signé en 2018 pour cinq ans.

Deux instances administratives sont présentes au sein du SAMS :

- ✓ Un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)
- ✓ Un Centre d'Activités Thérapeutiques à Temps Partiel (CATTP).

Deux comités de pilotage se sont réunis en 2022 intégrant les nouveaux représentants du CH de Novillars (CHN) suite au rattachement des professionnels au Pôle A du CHN. Le Dr Benjamin Chabod - médecin psychiatre, Mme Laetitia Galmiche - Cadre Supérieur de Santé et Mme Barbara Invernizzi - médecin cheffe du Pôle A ont été accueillis au COPIL.

- ✓ Le Copil du 14 avril, fort du constat de l'évolution favorable du profil des personnes accompagnées et par conséquent d'une moindre intensité des accompagnements, a pris la décision d'augmenter la capacité installée à 59. Celle-ci pouvant être réévaluée en fonction de la charge de travail.
- ✓ Le Copil du 2 décembre, a abordé trois points affectant à plus ou moins long terme l'organisation et le fonctionnement du service :
 - L'impact sur le service des difficultés de recrutement du personnel médical et paramédical au sein du CHN
 - Un projet d'extension et de diversification de l'offre pour répondre à l'augmentation de la liste d'attente et à l'émergence de nouveaux besoins
 - La présentation du nouveau dispositif d'évaluation et le calendrier prévisionnel pour 2023.

La nouvelle convention réactualisant le partenariat CHN, AHS-FC et UNAFAM a été signée en décembre 2022.

Par ailleurs, « Vivre en Ville », par le biais de sa directrice, représente l'AHS-FC dans sa mission de parrain du Groupe d'Entraide Mutuelle « La Grange de Léo ». A ce titre, elle participe aux différentes instances et rencontres organisées par le GEM et peut être mobilisée par les animateurs ou les adhérents pour des questions relatives à la dynamique de groupe des adhérents.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | N-1 | N |
|--------------------|-----|-----|
| Capacité autorisée | 38 | 38 |
| Capacité installée | 56 | 59 |
| Jours d'ouverture | 253 | 255 |

Le service est ouvert toute l'année, hors week-ends et jours fériés.

Le SAVS a fait l'objet d'un renouvellement de son autorisation en janvier 2017 pour 38 places. La capacité a été reprise à l'identique de l'autorisation de 2002 alors que la capacité installée de 56 depuis 2015 est désormais de 59 depuis mi-2022.

II.1.b. Parcours des personnes accompagnées :

| MOUVEMENTS | N-1 | N |
|---|---------|---------|
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 52 | 55 |
| Entrées de l'année (B) | 18 | 21 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 15 | 18 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 55 | 58 |
| File active de l'année (A+B) | 70 | 76 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 3.4 ans | 2.4 ans |

Ce tableau appelle quelques précisions :

- ✓ Le nombre d'entrées et sorties est proche de 2021, si on prend en compte l'augmentation de l'effectif mensuel dès mi-2022
- ✓ Une baisse de la durée moyenne d'accompagnement des sortants qui varie chaque année compte tenu de l'hétérogénéité des durées d'accompagnement des sortants :
 - 1 seule personne accompagnée depuis plus de 10 ans a quitté le service (2 en 2021)
 - 11 l'ont été entre 1 an et 5 ans
 - Et 6 personnes pendant 1 an et moins (dont 4 personnes ont été accompagnées moins de 3 mois).
- ✓ Au cours des 5 dernières années, nous notons une baisse progressive des personnes accompagnées au-delà de 10 ans. Au 31/12, 3 personnes sont présentes depuis plus de 10 ans et 2 depuis plus de 15 ans (dont 1 depuis plus de 20 ans).
(Pour rappel, en 2017, 17 personnes étaient accompagnées depuis plus de 10 ans).

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES DE L'ANNEE | |
|---------------------------------------|--------------------|-----------|-------------------------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile/Milieu ordinaire | 55 | 58 | 18 | 21 |
| Etablissement de santé | 0 | 0 | - | - |
| Etablissement médico-social | 0 | 0 | - | - |
| Provenance inconnue | 0 | 0 | - | - |
| TOTAL | 55 | 58 | 18 | 21 |

Précision : Une des deux personnes orientées par le GEM Ô Jardin de Floréal reste accompagnée par le service. Malgré l'absence de demande, le partenariat se maintient. Une personne repérée au sein du GEM « jeune » est susceptible d'être concernée en 2023.

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE | N-1 | N |
|--|-----------|-----------|
| Décès au sein de l'ESMS/en cours de l'accompagnement | 0 | 0 |
| Hospitalisation (y compris si décès au cours de l'hospitalisation) | 1 | 0 |
| Domicile/milieu ordinaire (y compris avec SAMSAH) | 14 | 18 |
| Etablissement médico-social | 0 | 0 |
| Destination inconnue | 0 | 0 |
| TOTAL | 15 | 18 |

Les motifs de sortie et le nombre de personnes concernées/motifs varient peu :

- ✓ Mise en place d'un étayage suffisant : 7
- ✓ Priorité à donner aux soins psychiques : 1
- ✓ Impossibilité de définir des objectifs d'accompagnement relevant des missions du service : 5.
Pour 4 d'entre elles, l'orientation vers le service n'était pas pertinente : les personnes bénéficiaient d'un étayage suffisant et n'avaient pas d'attentes vis-à-vis du service.
- ✓ Difficultés à se mobiliser rendant impossible un réel accompagnement : 2
- ✓ Réorientation vers un SAMSAH : 1
- ✓ Départ du département : 2.

II.1.c. Liste d'attente :

| PERSONNES EN ATTENTE DE PRISE EN CHARGE | ANNEE D'INSCRIPTION SUR LISTE D'ATTENTE | | | TOTAL AU 31/12 |
|---|---|----------|-----------|----------------|
| | N-3 (2019) | N-1 | N | |
| Contact personne / service existant | | | 9 | 9 |
| Contact familles ou partenaires /service existant | | 2 | 0 | 2 |
| Pas de contact avec le service | | | 18 | 18 |
| Contact avec demande de délai | 2 | 1 | 4 | 7 |
| Accompagnement en cours de proposition | | | 2 | 2 |
| TOTAUX | 2 | 3 | 33 | 38 |

L'augmentation de la liste d'attente se confirme, 38 personnes au 31/12 (33 en 2021 et 24 en 2020) malgré les nouvelles admissions réalisées en 2022 et la hausse de la capacité d'accueil. Cela s'explique essentiellement par une augmentation des orientations MDPH : 43 nouvelles orientations en 2022 (contre 33 en 2020 et 41 en 2021).

Ce qui a comme conséquence une augmentation des délais d'attente, désormais de 12 mois en fin d'année (pour rappel, 10 mois en 2021, 7 mois en 2020 et 9 en 2019).

Pour autant, 40 personnes sont sorties de la liste d'attente en cours d'année :

- ✓ 21 personnes ont accepté une proposition d'accompagnement
- ✓ 5 n'ont pas donné suite à la proposition
- ✓ 11 ont décliné la proposition estimant avoir un étayage suffisant
- ✓ Pour 2 personnes, l'orientation était inadaptée
- ✓ Et 1 personne avait déménagé.

Les 2 personnes inscrites depuis 2019 ont demandé des délais. Elles se disent non disponibles, évoquant l'une, des raisons de santé et l'autre, un emploi. Pour celles orientées en 2021, le soin est à prioriser. Le contact avec les personnes ou partenaires du soin est maintenu pour suivre l'évolution de leur situation.

Il n'est pas noté d'augmentation des orientations pour la tranche d'âge 20/25 ans ; leur nombre reste stable (6).

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Le Service d'Accompagnement Médico-Social « Vivre en Ville » s'adresse à des personnes orientées par la MDPH :

- ✓ Souffrant d'un handicap psychique consécutif à une maladie mentale
- ✓ Agées de plus de 20 ans
- ✓ Engagées dans un processus de soin spécialisé régulier permettant la mise en place d'un accompagnement visant au développement d'une vie sociale et citoyenne
- ✓ Résidant à Besançon ou dans le Grand Besançon ou en ayant le projet.

II.2.a. Principales caractéristiques du public accueilli :

La grande majorité des personnes est isolée - célibataires/divorcés(es), veufs(ves) - et perçoit essentiellement des revenus liés au handicap (AAH, invalidité) et à l'âge (retraites). Deux personnes vivent en couple. Néanmoins, l'isolement semble être moins caractérisé. De plus en plus de personnes entretiennent des relations avec des membres de leur famille (parents/enfants) ou évoquent des relations amicales et amoureuses stables.

La plupart sont locataires ou colataires (46) et 12 hébergées dans la famille. Pour 3 d'entre elles, un accompagnement vers un logement autonome a été travaillé en 2022. Les autres, du fait d'une cohabitation qui se passe bien, n'expriment pas d'attente dans ce domaine.

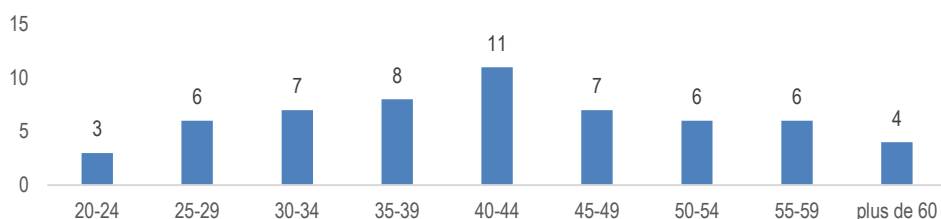
En 2022, 11 personnes (à l'identique de 2021) sont dans un processus d'insertion professionnelle durable (CDI ESAT, CDI temps partiel, CDD longs en emploi aidé).

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE

Le service accueille 62 % d'hommes (55 % en 2021). Depuis 2 ans, le service accompagne 2 personnes en transition de genre.

La moyenne d'âge continue à baisser (de 46 ans en 2018 à 42 ans en 2022) : départ des personnes accompagnées depuis plus de 10 ans et rajeunissement des entrants. La moyenne des entrants en 2022 se situe autour de 38 ans (33 en 2021 et 42 en 2020).

RÉPARTITION PAR TRANCHE D'ÂGE



Ce graphique permet de repérer :

- ✓ Une stabilité des tranches d'âge 20-29 et 30-39 ans
- ✓ Une forte augmentation des personnes entre 40-44 ans (+ 6) au détriment des 45-49 (-3)
- ✓ Une baisse des plus de 60 ans (-2).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE

95 % des personnes résident dans le Grand Besançon (55 à Besançon et 4 dans des communes environnantes). Trois des personnes vivant en dehors de la ville n'ont pas de véhicule et utilisent les transports publics. Il est important de saluer l'effort conséquent pour honorer leur rendez-vous (temps et organisation).

3 personnes dérogent à ce critère de territoire. L'accompagnement n'est possible que si elles possèdent un véhicule.

Le nombre de personnes qui possèdent leur propre moyen de transport reste stable (40%).

RÉPARTITION EN FONCTION DES DÉFICIENCES OBSERVÉES

| TYPE DE DEFICIENCES OBSERVEES | NB PERSONNES AU 31/12 | |
|---|-----------------------|-----------------|
| | A TITRE PRINCIPAL | A TITRE ASSOCIE |
| Déficience intellectuelle | | 3 |
| Autisme et autres TED | | |
| Troubles du comportement et de la communication | | 5 |
| Troubles psychiques | 58 | |
| Troubles du langage et des apprentissages | | 1 |
| Déficiences auditives | | 2 |
| Déficiences visuelles | | 1 |
| Déficiences motrices | | 3 |
| Déficiences métaboliques | | 5 |
| Personnes cérébro-lésées | | |
| Personnes polyhandicapées | | 1 |
| Personnes en cours de diagnostic | | 0 |
| Personnes avec autres types de déficiences | | 1 |
| TOTAL | 58 | 16 |

Le service accompagne exclusivement des personnes en situation de handicap psychique consécutif à une pathologie psychique.

En 2022, la tendance sur le long terme de la modification du profil clinique des personnes accompagnées s'affirme : 55% des personnes présentent un trouble de l'humeur et 36% un trouble psychotique (36 %), alors que ces dernières étaient à l'origine largement majoritaires.

La proportion de personnes accompagnées souffrant de pathologie addictive augmente (12 %) /2021 (7%) pour se rapprocher des données 2020 (15 %). La part des personnes présentant un trouble de la personnalité augmente (18 %). Elle se situait autour de 11 % ces dernières années. A noter que certains troubles sont cumulatifs.

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURES DE PROTECTION | NB PERSONNES AU 31/12 | |
|---|-----------------------|----------|
| | N-1 | N |
| Mesure d'accompagnement social personnalisée (MASP) | 1 | 1 |
| Mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) | 1 | 0 |
| Mesure de Sauvegarde de justice | 0 | 0 |
| Mesure de Curatelle | 11 | 5 |
| Mesure de Tutelle aux prestations familiales | 0 | 0 |
| Demande en cours | 0 | 1 |
| TOTAL | 12 | 7 |

Le nombre de personnes bénéficiant d'une mesure de protection poursuit la baisse constatée depuis 4 ans (de 37 % en 2019 à 12 % en 2022).

II.2.c. Evolutions significatives :

L'évolution du public constatée en 2021 se confirme du fait des différents indicateurs (rajeunissement de la population, pathologie moins lourde, autonomie, etc.), ce qui a permis d'augmenter le nombre de personnes accompagnées et d'engager une réflexion sur l'évolution de l'offre de service.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet de service actuel a été validé en décembre 2018 pour une durée de 5 ans.

Fin 2021, le CH de Novillars a confirmé son implication dans le fonctionnement du service, avec notamment l'arrivée du Dr Chabod en février 2022. Toutefois, le service a continué à pâtir des tensions de recrutement du personnel médical et paramédical au sein du CHN.

En effet, la présence du médecin est assurée à 0.05 ETP au lieu de 0.10 et l'infirmière partie en congé maternité fin juin n'a pas pu être remplacée, sans perspective de remplacement début 2023.

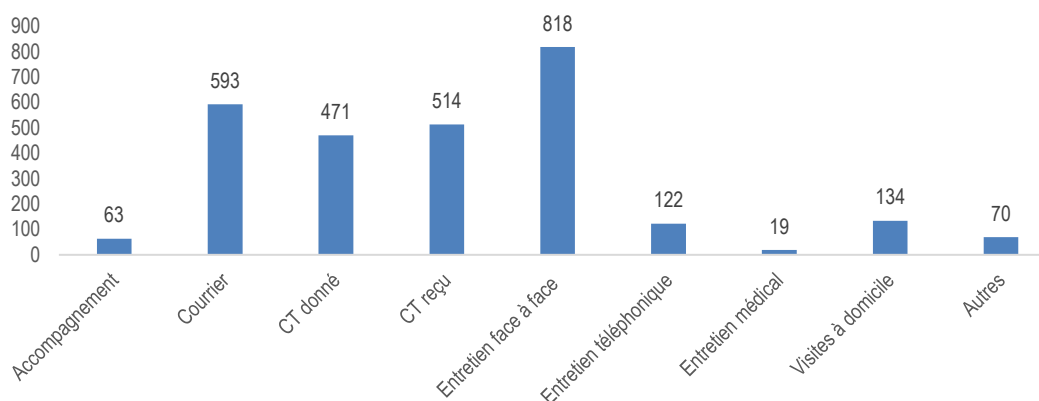
Au 31/12, 26 personnes ont un suivi éducatif seul et ne bénéficient pas de l'accompagnement en binôme médico-social, dispositif pilier du projet de service. L'IDE présent peut soutenir ponctuellement ces personnes dans les moments sensibles, mais ces interventions sont limitées aux situations complexes (dégradation de la santé somatique, sortie d'hospitalisation) et se font aux détriments d'autres. Les travailleurs sociaux supportent également la charge administrative des situations pour lesquelles l'IDE était référente.

Par ailleurs, le programme PEP'S prévu-en 2022, de ce fait, n'a pu être proposé.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Au 31/12, 51 personnes ont un projet personnalisé dont la dernière actualisation datait de moins d'un an, soit 91 % (89 % en 2021). 5 personnes venaient d'intégrer l'accompagnement et 2 n'étaient pas disponibles du fait, pour l'un, de son organisation de travail et d'une hospitalisation pour le second.

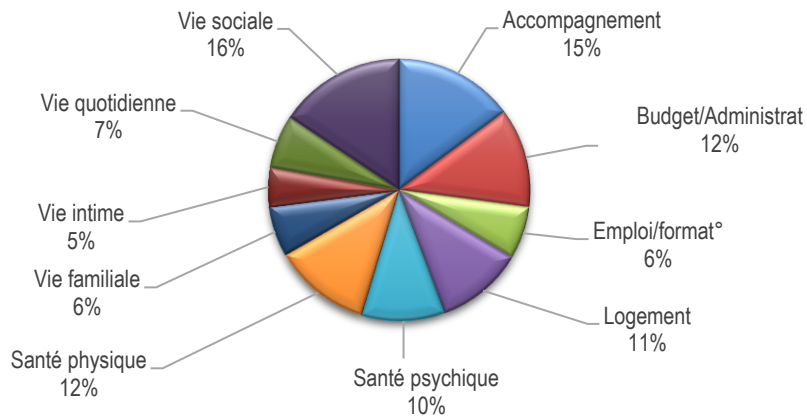
RÉPARTITION DES MODALITÉS D'INTERVENTIONS INDIVIDUELLES AUPRÈS DES PERSONNES



Près de 3 600 interventions ont été réalisées (actions individuelles et collectives confondues). Elles sont en légère augmentation /2021. Ceci s'explique par l'accroissement de l'effectif en 2022 qui se traduit par un nombre d'entretiens en face à face, en hausse de + 10 %.

Le répondeur, fortement utilisé par le passé pour déposer des angoisses lors des soirées et week-ends est de moins en moins un recours. Deux personnes l'ont utilisé à cet effet (150 pour l'une et 47 pour la seconde).

DOMAINES ABORDÉS



Ce graphique reflète les préoccupations des personnes accompagnées ; on note des besoins en logement (+2 %) et en vie sociale (+ 3%) plus importants qu'en 2021, une légère baisse concernant l'emploi et la formation (-2%).

III.1.a. Réponses aux besoins en matière de santé somatique et psychique :

La santé psychique mais aussi physique est une préoccupation pour l'ensemble des personnes accompagnées.

L'accompagnement peut se révéler plus compliqué lorsque les deux se cumulent d'autant que les problèmes de santé somatique peuvent majorer les troubles psychiques. Trois personnes ont été hospitalisées suite à une dégradation de santé psychique et une dizaine de personnes a évoqué des problèmes de santé somatique, assez sérieux pour certaines.

Assurer l'accompagnement garantissant le bien-être psychique et physique ainsi que la continuité des soins est une des missions essentielles du service, pour permettre la réalisation des différents projets de la personne.

Cela est notamment rendu possible par la présence quotidienne des infirmiers qui assurent une veille tant sur le plan de la santé somatique que psychique et ainsi peuvent prévenir ou accompagner les rechutes, faire le lien avec les autres soignants, les accompagner physiquement si nécessaire, les conseiller et informer sur les traitements et les pathologies.

Par ailleurs, ils apportent leur savoir-faire expérimental aux professionnels du social, ce qui permet d'adapter leurs interventions. La présence depuis juin d'un seul infirmier fragilise cette dynamique.

Des temps collectifs sont également proposés pour prendre soin de sa santé, à travers le sport adapté animé par le CDSA, l'activité « marche » et les ateliers compétences.

Le sport adapté :

Il est proposé par le service depuis 2019 avec l'objectif de donner envie aux personnes de faire une activité sportive régulière dans un espace sécurisé et ainsi de contribuer à une meilleure santé physique et psychique. Chacun peut trouver sa place en fonction de ses capacités dans un espace bienveillant.

A la question posée aux participants « Pourquoi participez-vous aux activités sportives ? », la réponse a été unanime « Sortir de chez soi, voir d'autres personnes et se dépenser ensemble pour une bonne santé ».

Le CDSA a proposé 36 séances diversifiées, fréquentées par 7 personnes, pour découvrir des sports tant individuels que collectifs (escalade, biathlon, ultimate, basket, cardiogoal, Pilates, badminton, accrobranche...).





Du fait de départs courant 2022, il a fallu un peu de temps pour redynamiser le groupe avec l'arrivée de deux nouvelles personnes. Les animateurs du CDSA veillent à soutenir le collectif et la cohésion du groupe et sont à l'écoute des demandes de découvrir de nouvelles activités. Plusieurs partenariats avec des clubs sportifs sont prévus en 2023 pour approcher de nouvelles disciplines.

Un des participants a participé au championnat de France Para-Badminton adapté qui a eu lieu à Besançon en novembre 2022. Son aventure s'est arrêté en huitième de finale après s'être brillamment défendu.

L'activité marche :

Depuis avril 2021, celle-ci est proposée les 1ers mercredis du mois par l'infirmier. Elle a pour objectif de favoriser et sensibiliser à l'activité physique. 10 personnes ont investi ces temps de marche (2 à 3 participants/séance).

III.1.b. Réponses aux besoins en matière d'autonomie :

96 % des personnes sont concernées par ce domaine.

De même que les relations et interactions avec autrui pour 39 personnes (76%/ en 2021, 78 %), « prendre des décisions adaptées et pour la sécurité » restent une problématique récurrente pour 44 personnes (86 %/ en 2021, 78 %). Cela recouvre le repérage dans le temps et surtout la gestion du stress.

Ces difficultés peuvent impacter tous les domaines de la vie quotidienne. Le soutien des professionnels va consister à aider au repérage de ces freins, prodiguer des conseils et aussi mettre en place des actions concrètes de repérage et d'organisation du temps, voire des routines quotidiennes.

Les activités collectives proposées chaque semaine contribuent à s'essayer à la relation et à la communication avec l'autre sur un mode sécurisé.

Fin 2022, trois professionnelles ont engagé une formation pour proposer des séances de relaxation aux personnes accompagnées avec pour objectif d'aider à mieux gérer les situations de stress en proposant des exercices de relaxation individuels et/ou collectifs.

Le jeu « Compétences » est aussi un des outils permettant le repérage des difficultés de communication et de comportements inappropriés.

Pour la 2^{ème} année, le service a proposé ce jeu simple visant à développer les habiletés sociales via un jeu de cartes abordant les situations du quotidien dans un contexte bienveillant et rassurant du fait de la présence de professionnels. L'objectif étant que chacun puisse confronter ses idées et entrevoir plusieurs solutions possibles aux mises en situation/questions proposées par les cartes. Quelques exemples à titre d'illustration : « Vous vous apercevez que vous avez oublié de vous rendre chez un(e) ami (e) qui vous avait invité la veille. Que faites-vous ? » « Donnez un exemple de compliment que vous pouvez faire à une personne que vous connaissez depuis peu », « Vous entendez une voix qui commente vos actions en permanence. Cela commence à vous agacer. Que faites-vous ? ».

4 personnes ont été conviées à 3 séances. Elles ont apprécié de réfléchir ensemble à ces situations auxquelles le jeu les a confrontées. La plupart ont pu prendre plus de recul sur des situations potentiellement angoissantes.

III.1.c. Réponses aux besoins en matière de participation sociale :

L'analyse des projets individuels permet de mettre en évidence les besoins suivants :

- ✓ Pour vivre dans un logement (55%) et/ou accomplir les activités domestiques (53 %). En hausse /2021, respectivement 49 % et 35 %

- ✓ Pour participer à la vie sociale (69 %)
- ✓ En matière de ressources et d'autosuffisance économique (80 %, 63% en 2021)
- ✓ En lien avec le travail et l'emploi (31%, 37 % en 2021)
- ✓ Vie familiale, parentalité, vie sexuelle et affective (25 %).

Plusieurs supports proposés par le service permettent de répondre aux attentes des personnes.

Concernant les réponses en matière de logement :

- ✓ L'appartement « d'expérimentation » a permis de proposer :
 - Des essais à 3 personnes (5 périodes d'une à trois semaines) qui souhaitent travailler un projet logement. A chaque essai, des objectifs sont définis en amont avec les professionnels et évalués au terme de la période. Ces essais ont pour vocation de faire mûrir le projet, de le différer ou le valider.
 - Des ateliers « habitat » : au vu des besoins et difficultés repérés dans le cadre des accompagnements individuels, 3 sessions ont été organisées sur les thématiques suivantes :
 - Entretien son logement
 - Entretien son linge
 - Préparer un repas.

Malgré l'intérêt qu'elles portent à nos ateliers, certaines personnes peinent à se mobiliser (8 participations pour les 4 ateliers/5 absences).

A côté de ces outils concrets, les professionnels du social accompagnent individuellement, voire physiquement, les personnes dans les liens avec les bailleurs, les administrations, etc.

- ✓ Les appartements de la rue Suard : En 2007, SOLIHA, ex HDL25, propriétaire de cette maison (3 appartements) située au cœur du quartier des Chaprais, a proposé à Vivre en Ville une collaboration permettant la location de ces logements à des personnes en situation de handicap psychique accompagnées par le service.

Depuis 2010 et jusqu'alors, les 3 locataires d'origine n'avaient pas déménagé. En août 2022, l'un d'eux a quitté le département pour accéder à une Résidence Autonomie proche de sa famille dans le Nord.

Une jeune femme hébergée dans sa famille à 30 km de Besançon pour qui un projet logement était travaillé avec les supports présentés ci-dessus a pu intégrer le logement rue Suard mi-novembre.

Pour favoriser la participation à la vie sociale, le service propose :

- ✓ Des activités collectives : Elles sont la plupart du temps animées par les professionnels du service et se déroulent les mercredis après-midi. 49 activités ont été organisées en 2022. Le programme propose alternativement des sorties, des activités manuelles, des jeux. L'activité cuisine est restée rare dans le contexte sanitaire actuel, et remplacée par des pique-niques en période estivale. Les professionnels ont à cœur de proposer des nouveautés.



*Visite de l'Atelier de typographie « Affiche Moiklan »
à Baume-les-Dames*



*Promenade en Bateau-Mouche sur le Doubs
à Besançon*

Les partenariats avec les musées de Besançon et d'Ornans se sont poursuivis, avec des visites et animations toujours très appréciées.



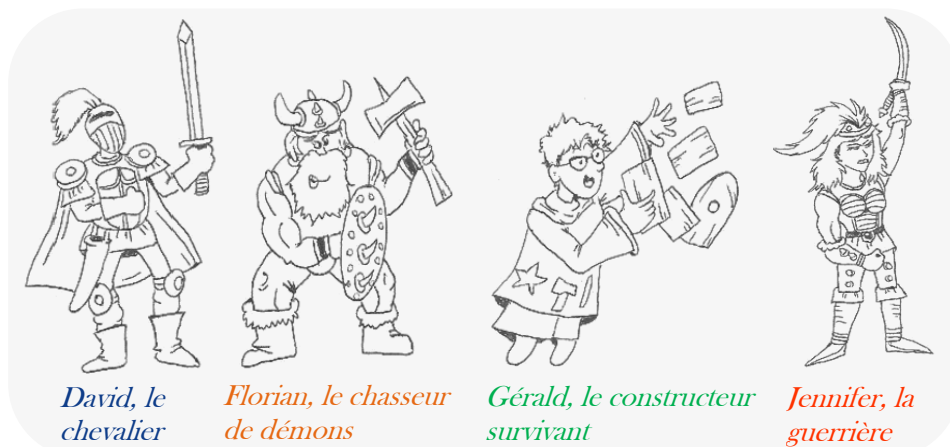
Visite guidée du musée Courbet et de l'exposition « Des paysans dans l'art », suivie d'un pique-nique et d'une animation à la ferme à Flagey

- ✓ Atelier écriture : Enfin, sur l'impulsion d'une personne accompagnée, il est désormais proposé chaque trimestre un atelier d'écriture qu'il anime avec un(e) professionnel(le). Il reçoit un tel succès qu'il sera au programme en 2023. Cela permet également à cette personne de gagner en confiance et en assurance dans une dynamique de pair-aidance.

Parallèlement à ces temps collectifs, le service a proposé un atelier à destination des femmes, avec pour objectif de retrouver confiance en soi et de passer un moment agréable :

- ✓ 4 personnes ont osé s'initier à la danse, à travers 5 ateliers au conservatoire de musique de Besançon
- ✓ 8 personnes ont participé ponctuellement à des ateliers manuels (10 sur l'année). En 2023, nous envisageons un partenariat avec le musée des Beaux-Arts et d'Archéologie de Besançon pour diversifier l'offre d'ateliers artistiques.
- ✓ Un atelier « jeux vidéo » : Il a été initié fin 2021 pour des personnes isolées passionnées de jeux vidéo avec l'objectif de sortir plus facilement de chez elles et de venir se rencontrer autour d'un même intérêt.

La dynamique du groupe et sa cohésion se sont construites autour de cet intérêt commun. Le peu d'absences dans la durée indique une motivation et une mobilisation assez inhabituelles. Les personnes ont créé des liens que certains tentent de maintenir par internet. 8 séances ont été proposées avec une moyenne de 4 participants par séance. Deux séances ont été organisées dans un cybercafé afin de découvrir les propositions d'activités autour du jeu vidéo en ville. La volonté de partager cette passion a été l'occasion de rédiger un article sur ce thème pour le journal du service.



*Extrait des Chroniques de Vivre en Ville n°6 – sept. 2022
Avatars créés par le groupe « Jeu vidéo »*

Par ailleurs, le projet de créer un Escape Game en 2023 à destination des personnes accompagnées par le service a émergé au fil des séances. Pour le mener à bien, le groupe a participé en septembre à un Escape Game afin que chacun découvre le fonctionnement de ce type de jeu.

- ✓ Les repas : Le nombre de personnes participant aux repas reste stable/2021 malgré 3 nouvelles personnes les ayant expérimentés. 16 sont venues régulièrement en 2022. Ces repas sont proposés aux personnes désireuses de partager des temps de rencontre et de convivialité. C'est une occasion supplémentaire pour sortir de chez soi, rompre l'isolement et expérimenter la relation aux autres.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

La coopération avec les autres acteurs est essentielle pour les professionnels. Plusieurs cas de figure se présentent :

- ✓ En lien avec l'accompagnement :
 - Des partenaires sont déjà situés dans l'accompagnement et identifiés en cas de besoin de liens et d'échanges, notamment le soin, les mandataires judiciaires, les aides à domicile, les organismes intervenant dans l'insertion professionnelle, les GEM, les assistantes sociales du CCAS ou du département, etc.
 - En fonction des attentes et du projet de la personne, notamment lors de la préparation à la fin d'accompagnement, les professionnels mobilisent ces mêmes partenaires. Pour ce faire, il est souvent indispensable d'accompagner physiquement les personnes.
- ✓ En lien avec les missions du service : outre la convention cadre avec le CHN et l'UNAFAM, d'autres conventions de partenariat existent :
 - Avec SOLIHA et SOLIHA AIS pour les logements de la rue Suard
 - Avec le CDSA pour les activités sportives adaptées
 - Avec le SAMSAH des IAF, l'IME de Montfort et le SESSAD Comtois pour permettre la mise à disposition du logement rue Berlioz
 - Avec HABITAT et HUMANISME pour l'accompagnement dans leurs logements
 - Avec le Conservatoire (convention ponctuelle).

Par ailleurs, le service accueille des partenaires dans l'objectif d'une meilleure connaissance réciproque. En 2022, le service a reçu :


- ✓ Les référents emplois de la MDPH
- ✓ Des professionnels de l'Equipe Mobile de Transition vers l'Age Adulte (EMTAA)
- ✓ Le référent sport handicap CD25/MDPH.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Depuis 2020, à la faveur de la crise sanitaire, le service privilégie l'expression et la participation des personnes à travers les « *Chroniques de Vivre en Ville, les infos qui donnent du Pep'S* ».

En 2022, 7 personnes accompagnées y ont contribué par des articles et dessins abordant essentiellement les activités et leur vécu au service. De belles découvertes de talents d'écriture et de dessin.

Mes 1ers mois à Vivre en Ville



Cela fait un an que je suis accompagné par Vivre en Ville.

J'ai pu découvrir différentes activités proposées par le service. Mon objectif était de ressentir des émotions positives. En participant à des jeux de société, j'ai pu partager des moments très riches, en stratégie, en vocabulaire, avec des personnes de différents niveaux.

Il y a eu également des sorties diverses, dans lesquelles je me suis senti apaisé, et qui m'ont permis d'apprendre des choses. Je pense par exemple à une visite du conservatoire de Besançon. J'ai pu essayer des instruments, et même assisté à une répétition d'orchestre de jeunes musiciens... Une expérience épanouissante.

J'espère que je vivrai d'autres belles expériences, loin de la crise sanitaire.

Par cette occasion, je souhaite une bonne année à tout le monde au sein du service Vivre en Ville.

O.M.

Extrait des Chroniques
de Vivre en Ville n°5
Janvier 2022

C'est aussi l'occasion pour les professionnels de transmettre des informations, notamment en lien avec l'organisation et l'actualité du moment.

En 2022, une enquête sur les besoins en lien avec les ateliers habitat a été distribuée à 43 personnes et a recueilli 15 réponses, soit 35 %. Celle-ci avait pour objectif de recenser les attentes non satisfaites à ce jour et ainsi adapter les séances prévues en 2023. 73% des répondants se disent intéressés pour participer à de prochains ateliers habitat.

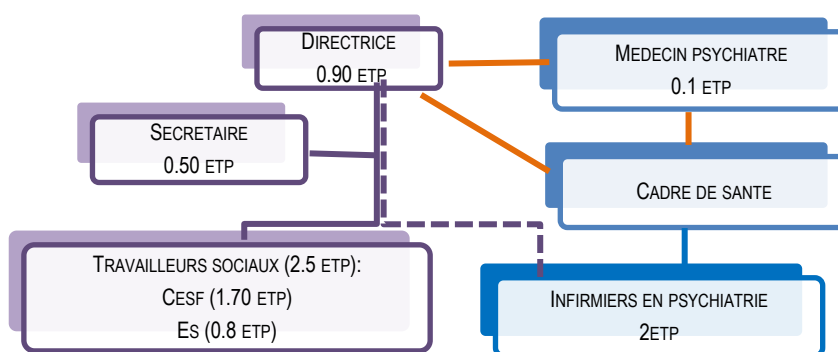
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme

La professionnelle présente en remplacement d'une absence longue depuis octobre 2021 est restée présente tout au long de l'année.

Une IDE a quitté le service le 1^{er} juillet 2022 pour un congé maternité et réintégrera ensuite le CHN. Elle n'est pour l'instant pas remplacée.

ORGANIGRAMME DU SAMS VIVRE EN VILLE



Personnel mis à disposition par le CHN. Au 31/12/2022, seuls sont pourvus 1 ETP infirmier et 0.05 ETP de médecin psychiatre

III.4.b. Formations/Analyse des Pratiques :

- ✓ Principales formations : En 2022, tous les salariés ont bénéficié d'une action de formation. Le service a également été à l'initiative d'une formation transversale à 4 autres établissements de l'AHS-FC (10 salariés) visant à mettre en place des ateliers de relaxation et utiliser cette méthode comme média éducatif.

| FORMATIONS | NB DE SALARIES |
|--|----------------|
| Prévenir les conflits | 1 |
| Utiliser la relaxation comme média éducatif, mettre en place des ateliers de relaxation (formation transversale) | 3 |
| MS Publisher | 1 |
| Co-construction avec les acteurs | 1 |
| Tuteur approfondissement (module 2) | 1 |
| Premier Secours en Santé Mentale | 1 |
| Formation Entretien Professionnel | 1 |
| Formation à l'utilisation des extincteurs | 1 |
| TOTAL | 10 |

- ✓ Analyse de la pratique : 7 séances. Pour renouveler la dynamique, il a été fait le choix à l'automne 2022 de changer d'intervenant, le précédent animant les séances depuis 7 ans.
- ✓ Accueil des stagiaires : 3 stagiaires en soins infirmiers de l'IFSI de Besançon.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Du fait de la réforme du dispositif d'évaluation par l'HAS, un moratoire avait été instauré pour les évaluations internes et externes prévues en 2021. Les nouvelles dispositions sont désormais connues. Le dispositif a été présenté en novembre 2022 lors d'une réunion de direction et en janvier 2023 à l'équipe.

Afin de promouvoir une démarche d'amélioration continue, il est prévu un suivi annuel des actions engagées et une évaluation tous les 5 ans.

Le calendrier prévisionnel pour le service est le suivant :

- ✓ 1^{er} semestre 2023 : réalisation de l'autoévaluation. Un calendrier est déjà positionné. Elle implique la participation de l'ensemble des professionnels et de certaines personnes accompagnées
- ✓ Juin 2023 : remise du rapport
- ✓ 4^{ème} trimestre 2023 ou début 2024 : réalisation de l'évaluation par un organisme extérieur.

Le service est accompagné par une équipière du REQUAMS depuis 2017. Elle est intervenue à 11 reprises en 2022.

Deux Copil se sont tenus, réunissant l'ensemble de l'équipe pluridisciplinaire.

Des actions nombreuses et diversifiées, avec ou sans le soutien de l'équipière selon leur nature, ont été réalisées tout au long de l'année, notamment celles-ci :

- ✓ Approfondissement d'une RBPP « Soutien aux aidants non professionnels »
- ✓ Elaboration d'une nouvelle plaquette pour le service
- ✓ Création d'une fiche de présentation des activités collectives
- ✓ Actualisation du protocole de prévention en cas de danger et pour sécuriser les professionnels et personnes accompagnées
- ✓ Rédaction d'une procédure pour sécuriser les sorties extérieures
- ✓ Réalisation et analyse de fiches incidents (2 en 2022).

IV. CONCLUSION

L'année 2022 a débuté avec l'arrivée d'un nouveau médecin après plusieurs mois de poste vacant, confirmant positivement le partenariat avec le CHN au bénéfice des personnes accompagnées.

Cependant, malgré la volonté des acteurs d'aller de l'avant, le contexte de tensions sur les recrutements hospitaliers a impacté le service avec un temps de présence médicale restreint et le départ d'une IDE en juin, sans perspective connue à ce jour. Si la continuité des accompagnements est assurée grâce à l'implication de chacun, des choix de priorisation sont régulièrement faits.

Malgré tout, les professionnels restent dans une dynamique qui ne fléchit pas en déployant de nouvelles activités (diversification de propositions collectives, nouveaux partenariats) pour répondre aux attentes des personnes accompagnées et en contribuant activement aux travaux liés au plan d'amélioration de la qualité.

Il y a aussi d'autres raisons de se réjouir. En réponse à une liste d'attente grandissante, nous avons pu augmenter le nombre de personnes accueillies dès 2022, et réfléchir à un projet d'extension du service et à une offre de nouvelles modalités d'accompagnement à moyen terme.

Ce projet présenté au Département serait de nature à répondre au mieux aux personnes orientées par la MDPH, tant sur le plan quantitatif que qualitatif à l'horizon 2024.

L'année 2023 sera aussi l'occasion, par la réalisation de l'autoévaluation, de poursuivre la démarche d'amélioration continue.

« Tout ce qui a un début a une fin, mais chaque fin est le début d'un nouveau départ » - S. Zeller



MISSION « SANTE PUBLIQUE »

| MISSION SANTE PUBLIQUE ADDICTIONS, SANTE SEXUELLE, TUBERCULOSE |
|---|
| PREVENTION |
| INFORMATION |
| DEPISTAGE |
| VACCINATION |
| SOINS |

Dans le Doubs et le Jura, ce sont des services ambulatoires inscrits dans un Centre de santé dont les interventions sans délai favorisent la prophylaxie des infections par le Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH), des hépatites, des Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de la tuberculose.

Dans le Nord Franche-Comté, l'Association propose un accompagnement médical, psychologique et social à toute personne en difficulté avec des consommations (alcool, tabac, cannabis, médicaments et/ou autres substances) ou en prise avec des comportements addictifs (jeux, réseaux sociaux, problèmes relationnels...).

| ETABLISSEMENTS OU SERVICES | IMPLANTATION | FILE ACTIVE |
|---|------------------------------------|---------------|
| CEGIDD DOUBS-JURA | BESANÇON | 9 478 |
| | MONTBÉLIARD | 1 825 |
| | LONS LE SAUNIER | 410 |
| | DÔLE | 98 |
| CLAT DOUBS-JURA | BESANÇON | 1 969 |
| POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE : | | |
| CSAPA LE RELAIS EQUINOXE | MONTBELIARD, BELFORT, HERICOURT | 1 603 |
| CAARUD ENTR'ACTES | MONTBELIARD, BELFORT, UNITE MOBILE | 447 |
| TOTAL MISSION SANTE PUBLIQUE | | 15 830 |

SITE PRINCIPAL BESANÇON :
 15 AV. DENFERT-ROCHEREAU
 BP 36005 - 25012 BESANÇON CEDEX
 TEL : 03.81.65.44.50 - FAX : 03.81.88.32.56



cegidd.besancon@ahs-fc.fr

ANTENNE DE MONTBELIARD :
 40 FBG DE BESANÇON - 25200 MONTBELIARD
 TEL : 03.81.99.37.00 - FAX : 03.81.97.16.52

cegidd.montbeliard@ahs-fc.fr

ANTENNE DE DOLE :
 CH LOUIS PASTEUR - 73 AV. L. JOUHAUX – CS 20079
 39108 DOLE CEDEX
 TEL : 03.84.79.80.77 - FAX : 03.84.79.66.72

cegidd.dole@ahs-fc.fr

ANTENNE DE LONS LE SAUNIER :
 CH JURA SUD - 55 RUE DU DR J. MICHEL - CS 50364
 39016 LONS LE SAUNIER CEDEX
 TEL : 03.84.35.62.06 - FAX : 03.84.35.61.13

cegidd.lonslesauquier@ahs-fc.fr

MEDECIN REFERENT :

MME LE DOCTEUR ADELIN FOLTZER

**SERVICE EN GESTION DIRECTE
 PAR LA DIRECTION GENERALE DE L' AHS-FC**

CEGIDD DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

| | | | | | |
|---|--|--|-------------------------|------------------------------------|------------|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | Centre Gratuit d'Information, de Dépistage, de Diagnostic des infections par les virus d'immunodéficiences humaines, des hépatites virales et des Infections Sexuellement Transmissibles. | | | | |
| DATE D'AUTORISATION | Habilitation en date du 14/12/2015 renouvelée le 2/8/2018. Renouvelée par arrêté ARSBFC/DSP/DPPS/2018-41 du 11/01/2023 pour une durée de 5 ans. Intégré au Centre de Santé de l'AHS-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité). | | | | |
| CEGIDD | SITE PRINCIPAL BESANÇON | ANTENNE MONTBELIARD | ANTENNE DOLE | ANTENNE LONS LE SAUNIER | |
| AGREMENT | DATE DERNIER AGREMENT | 11/01/2023 | 11/01/2023 | 11/01/2023 | 11/01/2023 |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Consultations médicales sur site. Activités hors les murs. | | | |
| | BENEFICIAIRES | Tout public, notamment publics prioritaires définis dans le cadre du CPOM 2019/2023. | | | |

L'ARS Bourgogne Franche-Comté a renouvelé l'habilitation délivrée le 14/12/2015 puis renouvelée le 2/08/2018 à l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté en qualité de Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficiences humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles à compter du 11 janvier 2023 pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 11 janvier 2028.

L'habilitation est accordée pour les sites suivants :

- ✓ Site principal : Besançon : 15 avenue Denfert-Rochereau
- ✓ Antennes :
 - Montbéliard : 40 Faubourg de Besançon
 - Dole : Centre Hospitalier Louis Pasteur (CHLP) - 73 avenue Léon Jouhaux
 - Lons le Saunier : Centre Hospitalier Jura Sud - 55 rue du Docteur Michel.

II. ACTIVITÉ

Le rapport d'activité 2022 présente l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura (site principal et ses 3 antennes) et les actions menées par les différents sites conformément aux orientations stratégiques du CPOM 2019/2023.

II.1. ACTIVITE GLOBALE DU CeGIDD :

Les données sont extraites du logiciel NADIS.

| REPARTITION DE L'ACTIVITE (EN NOMBRE) | CEGIDD | | SITE BESANÇON | | ANTENNE DE MONTBELIARD | | ANTENNE LONS- LE- SAUNIER | | ANTENNE DOLE | |
|---|--------|------|------------------|------|---------------------------|------|------------------------------|-----|-----------------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| ½ journée d'ouverture au public | 905 | 933 | 476 | 486 | 346 | 355 | 46 | 48 | 37 | 44 |
| Plages de consultations médicales (½ journée) | 410 | 396 | 234 | 221 | 93 | 83 | 46 | 48 | 37 | 44 |
| File active des consultations médicales (1) | 2443 | 2865 | 1738 | 2024 | 479 | 532 | 177 | 212 | 49 | 97 |
| Personnes ayant levé l'anonymat (4) | 285 | 414 | 226 | 320 | 42 | 32 | 10 | 45 | 7 | 17 |
| Personnes ayant seulement bénéficié d'une information et/ou d'un conseil personnalisé (3) | 6737 | 8946 | 5238 | 7454 | 1289 | 1293 | 209 | 198 | 1 | 1 |
| Consultations médicales : | 5849 | 6702 | 4152 | 4710 | 1188 | 1343 | 407 | 437 | 102 | 212 |
| - Dont consultations pré tests (2) | 2858 | 3231 | 2039 | 2196 | 566 | 652 | 200 | 271 | 53 | 112 |
| - Dont consultations de remise de résultats individualisés | 2819 | 2959 | 2017 | 2092 | 579 | 631 | 178 | 134 | 45 | 102 |

(1) Nombre d'individus différents ayant consulté au moins une fois un médecin de la structure

(2) Comprend l'ensemble des consultations de dépistage et/ou de diagnostic

(3) Sans examen médical ni prélèvement

(4) Depuis 2021, nous comptabilisons le nombre total de levée d'anonymat (à la demande du patient ou en raison de l'obligation de lever l'anonymat en cas de prescription médicale).

Concernant l'activité globale du CeGIDD Doubs-Jura, on note une augmentation d'activité par rapport à 2021, une augmentation du nombre de demi-journées d'ouverture au public (+ 28), une diminution du nombre de plages de consultations médicales (- 14), une progression de la file active (+ 17.3 %), des consultations médicales (+ 14.6 %) ainsi que des personnes ayant bénéficié d'information-conseils (+ 32.8 %).

2 865 personnes ont été vues au moins une fois dans l'année.

→ Site principal de Besançon :

- ✓ Augmentation de la file active (16,5 %), des consultations médicales (13,4 %) et du nombre de personnes ayant bénéficié d'informations/conseils personnalisés téléphoniques (42 %)
- ✓ 18.6 % de la file active a un suivi régulier
- ✓ 320 personnes ont levé l'anonymat soit 15,8 % de la file active, en augmentation par rapport aux années précédentes, en raison de l'obligation de lever l'anonymat en cas de prescription médicale (vaccins, PrEP, autres traitements, etc.).

→ Antenne de Montbéliard :

- ✓ Augmentation de la file active (11 %), des consultations médicales (13 %)
- ✓ Aucune consultation médicale n'a été effectuée à la Maison d'Arrêt depuis l'absence du médecin référent en mars 2020. La reprise des consultations aura lieu en janvier 2023 avec le recrutement d'un nouveau médecin
- ✓ 22 % de la file active a un suivi régulier
- ✓ 32 personnes ont levé l'anonymat soit 6 % de la file active.

→ Antenne de Lons le Saunier :

- ✓ Augmentation de la file active (20 %), des consultations médicales (7,3 %)
- ✓ 45 personnes ont levé l'anonymat soit 21,2 % de la file active.

→ Antenne de Dole :

- ✓ Augmentation de la file active (+ 98 %), des consultations médicales (+ 108 %) expliquées par le fait que l'IDE référente a contacté les lycées, les services des urgences, maternité/gynécologie du CH de Dole pour rappeler les missions du CeGIDD
- ✓ 17 personnes ont levé l'anonymat soit 17,5 % de la file active.

II.2. PUBLIC ACCUEILLI :

| REPARTITION DES PUBLICS (EN NOMBRE) | CEGIDD | | SITE BESANÇON | | ANTENNE MONTBELIARD | | ANTENNE LONS-LE-SAUNIER | | ANTENNE DOLE | |
|--|-------------|-------------|------------------|-------------|------------------------|------------|----------------------------|------------|-----------------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| REPARTITION PAR SEXE | | | | | | | | | | |
| Femmes | 999 | 1084 | 709 | 742 | 203 | 229 | 70 | 74 | 17 | 39 |
| Hommes | 1442 | 1773 | 1028 | 1274 | 276 | 303 | 106 | 138 | 32 | 58 |
| Trans | 2 | 8 | 1 | 8 | 0 | 0 | 1 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 2443 | 2865 | 1738 | 2024 | 479 | 532 | 177 | 212 | 49 | 97 |
| PUBLIC PRIORITAIRE | | | | | | | | | | |
| HSH (1) | 365 | 425 | 270 | 307 | 70 | 81 | 20 | 22 | 5 | 15 |
| Mineurs < 18 ans | 144 | 117 | 93 | 82 | 39 | 27 | 10 | 6 | 2 | 2 |
| Femmes < 25 ans | 620 | 689 | 461 | 495 | 116 | 142 | 34 | 30 | 9 | 22 |
| Hommes < 30 ans | 941 | 772 | 687 | 507 | 165 | 170 | 68 | 58 | 21 | 37 |

(1) Hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes.

→ CeGIDD Doubs-Jura :

- ✓ La file active est composée plus d'hommes (61, 9 %) que de femmes, en raison de l'accueil spécifique en CeGIDD des HSH, qui représentent 14,83 % de la file active, et des usagers de la PrEP qui sont majoritairement des hommes
- ✓ Le public jeune (femmes < 25 ans et hommes < 30 ans) représente 51 % des personnes (63,9 % en 2021). Le vieillissement de la file active peut s'expliquer en partie par l'âge moyen plus élevé des personnes vaccinées contre le monkeypox (MKP)
- ✓ Les mineurs représentent 4,1 % de la file active (5,9 % en 2021)
- ✓ Le CeGIDD Doubs-Jura a accueilli 111 migrants soit 3,9 % de la file active dont 5 consultations nécessitant le recours à un interprétariat téléphonique.

→ Site principal de Besançon :

- ✓ La file active compte 63 % d'hommes. 8 personnes trans sont suivies dans le cadre de la PrEP
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 24,5 ans et chez les hommes : 30,7 ans
- ✓ Le public jeune représente 49,5 % de la file active avec une diminution de 12,7 % par rapport à 2021
- ✓ Diminution de 11,8 % de la proportion de mineurs venant consulter (4 % de la file active)
- ✓ Les HSH représentent 15,1 % de la file active et 24 % des hommes accueillis
- ✓ 2,6 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale
- ✓ 21 TDS (Travailleurs/euses Du Sexe) dont 2 trans, ce qui représente 1 % de la file active. On peut noter que peu de TDS réalisent des dépistages du VIH et des IST ni n'ont recours à la PrEP par méconnaissance des structures de dépistages et par peur de la stigmatisation ; c'est pourquoi des rencontres ont été organisées en 2022 avec les associations de TDS pour améliorer la prévention et le dépistage de cette population.
- ✓ 61 personnes migrantes, soit 3 % de la file active, originaires pour la plupart d'Afrique sub-saharienne et d'Amérique du Sud. La réorganisation des consultations au sein du centre de santé CLAT-CeGIDD et la création d'un groupe de travail « parcours santé migrants » par l'ARS devraient optimiser le dépistage systématique des migrants.

→ Antenne de Montbéliard :

- ✓ La file active compte 57 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 25,5 ans (14-62) et chez les hommes : 31,4 ans (16-74)
- ✓ Le public jeune représente 58,6 % de la file active
- ✓ Le nombre de mineurs est en diminution, il représente 5 % des personnes accueillies ; cela peut s'expliquer par la diminution des consultations proposées le mercredi après-midi en 2022
- ✓ Les HSH représentent 15,2 % de la file active
- ✓ Diminution du nombre d'usagers consommateurs de drogue : 8,45 % de la file active contre 17,3 % en 2021

- ✓ 8,2 % de la file active sont des personnes migrantes, en augmentation, venant d'Afrique du Nord, d'Afrique centrale et d'Amérique du Sud.

→ **Antenne de Lons le Saunier :**

- ✓ La file active compte 65,1 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 27,2 ans et chez les hommes : 35,9 ans
- ✓ Le public jeune représente 41,5 % de la file active et les mineurs moins de 1 %
- ✓ Les HSH représentent 10,4 % du public accueilli
- ✓ 3,3 % de la population accueillie a déjà consommé des drogues par voie intraveineuse ou nasale.

→ **Antenne de Dole :**

- ✓ La file active compte 60 % d'hommes
- ✓ Moyenne d'âge chez les femmes : 31 ans et chez les hommes : 34 ans
- ✓ Le public jeune représente 24,8 % de la file active
- ✓ 2 mineurs ont été accueillis
- ✓ 15,5 % des personnes accueillies étaient des HSH
- ✓ 6,2 % de la file active sont des personnes migrantes venant du Venezuela et de la Palestine.

II.3. ACTIVITE DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC DES IST :

| REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE) | CEGIDD | | SITE BESANÇON | | ANTENNE MONTBELIARD | | ANTENNE LONS-LE-SAUNIER | | ANTENNE DOLE | |
|--|--------|------|------------------|------|------------------------|-----|----------------------------|-----|-----------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Sérologies VIH | 2611 | 2791 | 1877 | 1959 | 542 | 588 | 150 | 151 | 42 | 93 |
| Dont positives | 2 | 6 | 1 | 3 | 1 | 2 | 0 | 1 | 0 | 0 |
| Sérologies VHB | 1964 | 1962 | 1366 | 1328 | 452 | 450 | 105 | 94 | 41 | 90 |
| Dont positives | 3 | 2 | 2 | 2 | 1 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sérologies VHC | 1602 | 1722 | 1023 | 1137 | 448 | 419 | 98 | 97 | 33 | 69 |
| Dont positives | 2 | 0 | 2 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sérologies VHA | 414 | 298 | 299 | 209 | 91 | 75 | 13 | 5 | 11 | 9 |
| Dont positives | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Sérologie Syphilis | 1371 | 1346 | 971 | 912 | 247 | 268 | 144 | 134 | 9 | 32 |
| Dont positives | 10 | 10 | 9 | 5 | 0 | 4 | 1 | 1 | 0 | 0 |

En cas de séropositivité VIH ou d'hépatite B, C actives, la personne est prise en charge dans le SMIT (Service des Maladies Infectieuses et Tropicales) ou le service d'hépatologie du CHU de Besançon ou à l'HNFC (Hôpital Nord Franche-Comté de Trévenans) ou au CH de Lons Le Saunier dans les plus brefs délais ou à la PASS en cas d'absence de couverture médicale de la personne.

- ✓ Dépistage du VIH : 2791 dépistages ont été effectués dont 6 positifs : 3 à Besançon, 2 à Montbéliard et 1 à Lons-Le-Saunier :
 - À Besançon, il s'agit d'un homme bisexuel de 31 ans, d'un HSH de 25 ans vivant et travaillant en Italie (primo-infection, primoprescription de PrEP) et d'une femme de 29 ans originaire du Niger, orientés tous les 3 vers le CHU
 - À Montbéliard, il s'agit de 2 HSH, de 24 et 27 ans, chemsexuels, dont 1 avait arrêté la PrEP quelques semaines avant la contamination. Ils ont été orientés vers l'HNFC de Trévenans après une consultation d'urgence auprès de la psychologue du CSAPA située dans les mêmes locaux
 - À Lons-Le-Saunier, il s'agit d'un homme de 29 ans orienté vers l'infectiologue du CH de Lons-Le-Saunier.
- ✓ Dépistage de l'hépatite B : 1962 dépistages sur les 4 sites ont été effectués, dont 2 positifs à Besançon : Il s'agit d'un homme de 41 ans, originaire de Nouvelle-Calédonie, orienté vers le service d'hépatologie du CHU et d'un homme originaire du Niger de 26 ans orienté vers la PASS.
- ✓ Dépistage de la syphilis : 10 syphilis ont été diagnostiquées et traitées (5 à Besançon, 4 à Montbéliard et 1 à Lons-Le-Saunier). Toutes sont des syphilis précoces.

✓ Dépistage des IST (hors VIH, syphilis et hépatites) :

| REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE) | CEGIDD | | SITE BESANÇON | | ANTENNE MONTBELIARD | | ANTENNE LONS-LE-SAUNIER | | ANTENNE DOLE | |
|---|--------|------|---------------|------|---------------------|------|-------------------------|-----|--------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| PCR chlamydias | 4219 | 5085 | 3003 | 3681 | 921 | 1021 | 262 | 291 | 33 | 92 |
| Dont positives | 223 | 268 | 167 | 191 | 44 | 62 | 10 | 14 | 2 | 1 |
| PCR gonocoques | 4288 | 5092 | 3017 | 3684 | 922 | 1037 | 317 | 293 | 32 | 78 |
| Dont positives | 74 | 130 | 58 | 102 | 16 | 17 | 0 | 8 | 0 | 3 |
| Autres IST | 37 | 54 | 20 | 17 | 16 | 21 | 1 | 13 | 0 | 3 |
| Condylomes | 13 | 3 | 9 | 3 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |

Le CeGIDD propose un dépistage des IST bactériennes, en particulier du gonocoque et du chlamydia par auto-prélèvements. Ce dépistage est essentiel car la plupart des infections sont asymptomatiques et elles peuvent conduire à des complications à long terme (infections génitales hautes, grossesses extra-utérines, infertilité). En cas de symptômes, des prélèvements vaginaux ou urétraux peuvent être réalisés par le médecin, à la recherche d'autres IST (trichomonas, gardnerella, mycoplasma genitalium, etc.).

En cas de positivité, un traitement médical adapté (sur place ou sur ordonnance) est proposé lors de la remise des résultats.

Des protocoles de prise en charge des IST ont été élaborés prenant en compte les dernières recommandations afin d'harmoniser les pratiques médicales sur l'ensemble des antennes.

→ **CeGIDD Doubs-Jura :**

455 IST ont été diagnostiquées et traitées : 268 infections à chlamydia, 130 infections à gonocoque, 54 autres IST (mycoplasma genitalium, vaginose, candidose, herpès, etc.) et 3 infections à HPV. 5.3 % des tests sont positifs à chlamydia, 2,6 % positifs à gonocoque. 537 traitements ont été délivrés.

| REPARTITION DE L'ACTIVITE ENTRE LES SITES (EN NOMBRE) | CEGIDD | SITE BESANÇON | ANTENNE MONTBELIARD | ANTENNE LONS-LE-SAUNIER | ANTENNE DOLE |
|---|--------|---------------|---------------------|-------------------------|--------------|
| Gonocoques anaux positifs | 32 | 27 | 3 | 2 | 0 |
| Chlamydia anaux positifs | 54 | 38 | 10 | 6 | 0 |
| Mycoplasma genitalium anaux positifs | 5 | 2 | 0 | 3 | 0 |
| Gonocoques pharyngés positifs | 65 | 55 | 6 | 3 | 1 |
| Chlamydia pharyngés positifs | 47 | 41 | 4 | 2 | 0 |
| Mycoplasma genitalium pharyngés positifs | 4 | 1 | 0 | 3 | 0 |
| Gonocoques vaginaux positifs | 11 | 7 | 2 | 1 | 1 |
| Chlamydia vaginaux positifs | 82 | 51 | 26 | 4 | 1 |
| Mycoplasma genitalium vaginaux positifs | 7 | 2 | 0 | 2 | 3 |
| Gonocoques urinaires | 22 | 14 | 6 | 1 | 1 |
| Chlamydia urinaires | 86 | 61 | 22 | 3 | 0 |
| Mycoplasma genitalium urinaires | 11 | 6 | 0 | 5 | 0 |

3 infections à MKP ont été diagnostiquées et confirmées biologiquement à Besançon (au 20/12/2022, 4967 cas ont été recensés en France).

II.4. ACTIVITE DE DEPISTAGE PAR TROD (TEST RAPIDE D'ORIENTATION DIAGNOSTIQUE) :

Des projets TROD sont prévus en 2023 : organiser des créneaux de dépistages par TROD VIH/VHB/VHC dans les locaux du CeGIDD et des actions de dépistages hors les murs pour des publics peu enclins à réaliser des prises de sang (UDI, migrants).

II.5. CONSULTATION PREP (PROPHYLAXIE PRE-EXPOSITION) :

Les personnes exposées au VIH, de par leur multipartenaires ou leur vulnérabilité, sont éligibles à la prophylaxie pré-exposition ou PrEP.

Les personnes sous PrEP sont suivies tous les 3 mois avec évaluation de l'observance, de la tolérance clinique et biologique, de l'efficacité, dépistage des autres IST. Ces consultations sont l'occasion d'une mise à jour du calendrier vaccinal, de l'identification des problématiques liées à la sexualité.

La consultation PrEP a été réalisée comme suit :

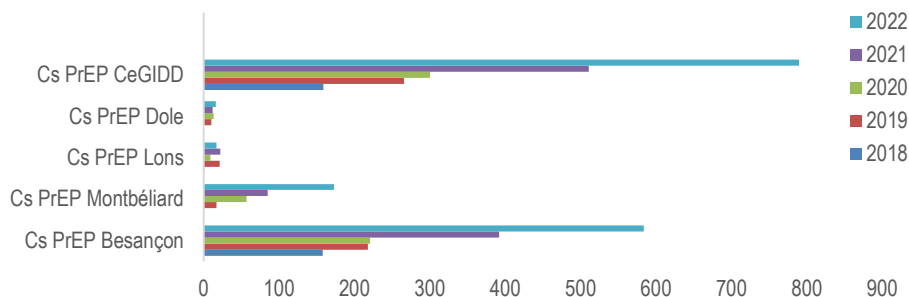
→ **Le CeGIDD Doubs-Jura a pris en charge 172 Prépeurs (127/2021), soit une augmentation de 35.4 % :**

- ✓ Site principal de Besançon : Augmentation des consultations (584, + 49 %) 64 personnes l'ont initiée dont 4 femmes et 4 trans (43/2021). Actuellement 119 personnes (dont 4 femmes cis, 2 femmes trans,

2 hommes trans ,111 hommes dont 110 HSH) sont suivies. Le CeGIDD finance le traitement pour 1 personne trans, TDS et sans couverture sociale

- ✓ Antenne de Montbéliard : Augmentation des consultations, 173 ont été réalisées (85/2021, +103 %). 36 personnes sont suivies avec une moyenne d'âge de 39.7 ans (23-65 ans), il s'agit uniquement d'hommes. 16 personnes ont initié la PrEP
- ✓ Antenne de Lons-le-Saunier : 17 consultations ont été réalisées (22/2021), 11 personnes sont suivies
- ✓ Antenne de Dole : 16 consultations ont été réalisées (12/2021), 6 personnes sont suivies.

EVOLUTION DES CONSULTATIONS PREP CEGIDD DOUBS-JURA



II.6. ACCIDENT D'EXPOSITION SEXUELLE/TRAITEMENT POST-EXPOSITION OU TPE :

En cas de prise de risque sexuel avéré datant de moins de 48 heures, un kit de traitement pour une durée de 72 heures est délivré gratuitement par le CeGIDD (pour une première prise dans les plus brefs délais, idéalement dans les 4 h) puis le médecin prescrit le traitement pour une durée totale de 28 jours. Le suivi biologique de l'AES est réalisé au sein du CeGIDD.

- ✓ Consultations AES :
 - Sans prescription du TPE : 16 personnes à Besançon
 - Avec prescription du TPE : 15 personnes à Besançon et 3 à Montbéliard.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT :

L'organisation des consultations du CeGIDD se réalise comme suit :

| SITE DE BESANÇON | |
|------------------------------------|--------------------------------------|
| OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC | HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES |
| lundi 9h00-12h00 et 13h00-19h15 | lundi 15h00-19h15 |
| mardi 9h00-12h00 et 12h45-17h00 | |
| mercredi 9h00-12h00 et 12h30-17h00 | mercredi 13h00-17h00 |
| jeudi 9h00-12h00 et 13h00-17h00 | jeudi 9h00-12h00 et 13h30-17h00 |
| vendredi 9h00-12h00 et 13h00-17h00 | vendredi 13h30-17h00 |
| TOTAL : 10 DEMI JOURNEES | TOTAL : 6 DEMI JOURNEES |

| ANTENNE DE MONTBELIARD | |
|--------------------------------------|--|
| OUVERTURE DU CENTRE AU PUBLIC | HORAIRES DES CONSULTATIONS MEDICALES |
| lundi : 08h30-12h00 - 12h30-16h00 | - |
| mardi : 08h30-12h00 - 12h30-16h30 | mardi : 13h00-16h00 |
| mercredi : 08h30-11h30 - 12h00-16h00 | mercredi : 13h00-16h00 (tous les 15 jours) |
| jeudi 08h00-12h30 - 12h30-16h00 | jeudi : 9h30-12h30 |
| vendredi : 08h30-12h00 - 12h30-15h00 | - |
| TOTAL : 10 DEMI JOURNEES | TOTAL : 3 DEMI JOURNEES |

| ANTENNE DE LONS LE SAUNIER |
|---|
| La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 13 h à 18 heures dans les locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence d'une infirmière. |

| ANTENNE DE DOLE |
|---|
| La consultation médicale est assurée chaque mercredi de 14 h à 17 heures au sein des locaux des consultations externes du Centre Hospitalier en présence de l'infirmière et de la secrétaire. |

III.2. BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

Faits marquants :

1- Mise en place de la vaccination MONKEYPOX :

L'année a été marquée par l'émergence de cas d'infections à Monkeypox Virus (MKP) en Europe au printemps. L'HAS a recommandé la vaccination pré-exposition le 7 juillet 2022 pour des publics cibles (HSH et Trans multipartenaires, TDS, professionnels des lieux de consommation sexuelle). L'ARS BFC a confié cette mission au CeGIDD Doubs-Jura pour organiser la vaccination dès le 11 juillet 2022 sur les sites de Besançon et Lons-Le-Saunier.

L'organisation de la vaccination a nécessité une logistique importante liée à l'approvisionnement des vaccins par la PUI du CHU et également liée aux dates de péremption courtes des vaccins. La prise de RDV et la remontée des données sur la plateforme « Demat Social » ont généré un temps administratif important. Des crédits ont été alloués pour le recrutement de renforts en secrétariat et en présence médicale durant les congés estivaux. Un médecin retraité a assuré des temps de vaccination financés par la CPAM. Afin d'optimiser la prise de RDV, une adresse mail a été créée et diffusée via les réseaux sociaux.

Une réunion a été organisée par l'ARS avec les CeGIDD réalisant les vaccinations MKP en BFC, le SUMPPS, le CROUS et AIDES, afin d'identifier d'une part les besoins des étudiants par rapport à l'épidémie MKP et d'autre part, les besoins en santé sexuelle plus globale et notamment pour les étudiants travailleurs du sexe. D'autres rencontres sont prévues en 2023.

2- Mise en place du protocole de coopération « Consultation de santé sexuelle par l'infirmier(ère) en centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD), en lieu et place du médecin au sein du CeGIDD Doubs-Jura (Décret n°2021-1512 du 19 novembre 2021 relatif aux modalités de déclaration et de suivi des protocoles locaux de coopération au sein des dispositifs d'exercice coordonné et des établissements et services médico-sociaux) :

Ce protocole a été autorisé par l'ARS pour l'antenne de Montbéliard et mis en œuvre à compter du 20/10/22.

Premier bilan du 20/10 au 31/12 : 80 personnes ont été vues en consultation par l'IDE (55 dépistages et 25 résultats) dont 3 mineurs. Aucune personne à qui le dispositif a été proposé n'a refusé. 3 avis ont été demandés au médecin délégué. Tous les dossiers ont été supervisés par le médecin à postériori. 42/80 ont répondu au questionnaire de satisfaction (100 % très satisfaits).

3- Participation à l'installation de l'instance territoriale de lutte contre les inégalités de santé du Doubs par l'ARS, et au groupe de travail « Mise en œuvre du RDV Santé Migrants » afin de mettre en œuvre l'instruction du 8 juin 2018 relative à la mise en place du parcours de santé des primo-arrivants ; 3 réunions ont eu lieu avec l'ARS, la PASS, le CLAT, le CDOM, le DAC, le DAHIS et la CPAM 25. D'autres réunions sont prévues en 2023.

4- Collaboration médicale à la demande de la délégation départementale de l'ARS afin d'organiser l'accueil et le dépistage des maladies infectieuses des déplacés ukrainiens avec le CLAT, la PASS, le DAC, la Croix-Rouge, le CDOM, l'URPS, le conseil départemental. Ces temps de travail ont permis l'élaboration d'un flyer d'information sur les lieux et les modalités de dépistage et du rattrapage vaccinal à Besançon.

Dans le cadre du CPOM 2019-2023, l'ARS BFC a défini 4 orientations stratégiques qui font l'objet du bilan suivant :

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 :

LUTTE CONTRE L'INFECTION PAR LE VIH, LES HEPATITES VIRALES ET LES AUTRES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES.

Se reporter au § II.3 « Activité de dépistage et de diagnostic des IST ».

Sous la coordination du médecin responsable, l'équipe médicale des 4 sites s'appuie sur les recommandations en matière de prévention des IST pour établir la prescription des tests en fonction des publics cibles et la mise en place d'un traitement médical adapté.

Le CeGIDD dispose de multiples outils de prévention et de dépistage et promeut la prévention combinée :

- ✓ Information et sensibilisation en santé sexuelle
- ✓ Délivrance de préservatifs, et prescription de préservatifs remboursés par la sécurité sociale
- ✓ Dépistage régulier du VIH, des hépatites virales et IST, notamment dans les populations à risque
- ✓ Prescription de la PrEP et du TPE.

**ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 :
VACCINATION ET PREVENTION DES AUTRES RISQUES LIES A LA SEXUALITE.**

Vaccination :

Le CeGIDD propose et réalise les vaccinations recommandées et protégeant contre certaines infections sexuelles.

En fonction des résultats des sérologies et des indications et selon les publics et les âges, les vaccinations sont mises à jour et réalisées sur place.

→ **CeGIDD Doubs-Jura, nombre de personnes ayant reçu une recommandation :**

- ✓ VHB : 1083 (1068/2021)
- ✓ VHA : 165 (210/2021)
- ✓ HPV : 651 (449/2021)

→ **Antenne principale de Besançon :**

- ✓ 44 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 37 contre le HPV et 28 contre le VHA

→ **Antenne de Montbéliard :**

- ✓ 15 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 7 contre le HPV et 9 contre le VHA

→ **Antenne de Lons-Le-Saunier :**

- ✓ 6 personnes ont débuté une vaccination contre le VHB, 4 contre le HPV et 5 contre le VHA

→ **Antenne de Dole :**

- ✓ 1 personne a débuté une vaccination contre le VHB.

En ce qui concerne la vaccination contre le MKP :

→ **Antenne principale de Besançon :**

- ✓ Nombre de personnes vaccinées : 291 (dont 20 résidents suisses)
- ✓ Nombre de doses administrées : 423 dont 135 doses de rappel.

→ **Antenne de Lons-Le-Saunier :**

- ✓ Nombre de personnes vaccinées : 36 (dont 10 résidents suisses)
- ✓ Nombre de doses administrées : 54 dont 19 doses de rappel.

Au 19/12/2022, le nombre total de doses administrées en France était de 141 049.

Prévention des autres risques liés à la sexualité :

- ✓ Contraception régulière et contraception d'urgence :

La contraception est systématiquement abordée lors de la consultation médicale et les différentes méthodes expliquées aux femmes, dont les mineures : la primo-prescription ou le renouvellement de pilule peuvent être réalisés par le médecin du CeGIDD. Une orientation est proposée vers le CPEF si besoin.

En cas de risque de grossesse lors d'un rapport datant de moins de 72 heures, la contraception d'urgence est délivrée dans le centre :

- 4 prescriptions de contraception régulière et 13 d'urgence ont été délivrées à Besançon
- 12 prescriptions de contraception régulière et 2 d'urgence ont été délivrées à Montbéliard.
- ✓ Interruption volontaire de grossesse :
 - 123 consultations pour grossesse ont été réalisées avec demande de dosage BHCG (dont 63 à Besançon, 57 à Montbéliard et 3 à Lons le Saunier).
- ✓ Violences sexuelles :

La question des violences sexuelles actuelles ou anciennes est systématiquement posée lors de la consultation médicale aux hommes et aux femmes.

En l'absence de temps de psychologue dans le centre, les personnes victimes sont orientées vers des structures d'accueil et de prise en charge spécialisées (CAVASEM, France Victimes, Solidarité Femmes, etc.) :

- 118 personnes à Besançon, 20 à Montbéliard et 3 à Lons le Saunier.
- ✓ Chemsex :

La consommation de substances psychoactives (NPS) lors des rapports sexuels est réelle, notamment chez les HSH, avec la particularité d'une administration par voie IV (SLAM). Les complications sanitaires et psycho-sociales sont importantes et les réseaux de prise en charge peu nombreux en région.

La question est systématiquement posée lors de la consultation médicale et l'information est donnée sur la réduction des risques le cas échéant. Les personnes peuvent être orientées vers l'association AIDES (CAARUD), l'ELSA ou une psychologue spécialisée du CHU.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 :
ORIENTATION VERS DES STRUCTURES ADAPTEES DE PRISE EN CHARGE PAR LE BIAIS DE CONVENTIONS DE PARTENARIAT.

Comme en 2021, le CeGIDD a poursuivi son travail d'orientation vers les partenaires locaux :

→ **Site principal de Besançon :**

- ✓ CICS/CPEF, gynécologues/sages-femmes, Soléa, ANPAA, CHU (SMIT, hépatologues, urgences gynécologiques, PASS, psychologues), urologues, proctologue, dermatologues, Solidarité Femmes, CAVASEM, association AIDES.

→ **Antenne de Montbéliard :**

- ✓ Psychologues, CSAPA, dermatologues, assistantes sociales, services d'hépatologie, urgences, SMI de l'Hôpital Nord Franche-Comté, France Victimes, Solidarité Femmes.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 :
MISSIONS FACULTATIVES MISES EN ŒUVRE APRES ACCORD DE L'ARS (ACTIONS HORS LES MURS, AUTRES ACTIVITES REpondant A DES BESOINS TERRITORIAUX OU POPULATIONNELS).

→ **Site principal de Besançon :**

- ✓ Organisation du 1er décembre : 1 journée continue sans RDV a été organisée
- ✓ Participation au Forum Santé Jeunes le 29/09, organisé par la CPAM
- ✓ Organisation d'ateliers santé sexuelle dans le cadre du Contrat Engagement Jeunes au sein de la mission locale de Besançon, à raison d'une intervention mensuelle en 2022-2023 (15 jeunes par atelier)
- ✓ Projet DEP IST CeGIDD-AIDES : dépistage hors les murs en direction des HSH (en dehors d'un suivi PrEP), du chlamydia, du gonocoque et du VIH par auto-prélèvements sur les lieux de rencontre et au sein de l'association AIDES à Besançon dans le cadre de la campagne « semaine de santé sexuelle » financée par l'ARS d'avril à juin 2022.
 - Objectif principal : Proposer anonymement le dépistage du VIH et des infections bactériennes sexuellement transmissibles (chlamydia trachomatis et gonocoque) et augmenter l'offre de dépistage par auto-prélèvements (urines, anus, pharynx) sur les lieux de rencontres.
 - Résultats : 100 inclusions étaient prévues. Peu de recrutement en raison des sous-effectifs au sein de l'association AIDES durant cette période (congrès des militants mobilisés pour les Portes Ouvertes de la permanence AIDES à Besançon, organisation de la Gay Pride). Au final, 10 personnes ont bénéficié de ce dispositif (67 contacts ont été pris, 25 personnes éligibles, 19 proposés et 10 acceptés). Une personne a eu 1 diagnostic d'infection à gonocoque.

→ **Antenne de Montbéliard :**

- ✓ Les partenariats initiés les années précédentes ont été poursuivis : lycée professionnel Mandela à Audincourt, Forum Santé « Tip Top la Forme », Marché de Noël (CPAM)
- ✓ Interventions au niveau de la mission locale dans le cadre de la Garantie Jeunes puis du Contrat d'Engagement Jeunes : 8 séances ont été réalisées pour la GJ (touchant 48 jeunes) et 6 séances pour le CEJ (touchant 63 jeunes)
- ✓ Mise en place d'actions de prévention sur plusieurs séances auprès de MNA, en lien avec l'ADDSEA
- ✓ Interventions VAS à l'ESAT d'Héricourt (ADAPEI 70) et au centre éducatif Grange-La-Dame

- ✓ En partenariat avec le CSAPA-CAARUD, le CeGIDD a été présent sur 2 festivals pour sensibiliser aux risques liés à la sexualité et réaliser de la RDR, ainsi qu'à une soirée étudiante (Rencontres et Racines, Bocksons, Moloco).

III.3. OUVERTURE DU CeGIDD SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.3.a. Partenariats :

- ✓ Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard : Rencontres :
 - Solidarité Femmes - France Victimes - Fédération Addiction - Secours Populaire de Besançon - SAAS de Besançon - CCAS d'Audincourt - CRIP 25 - La psychologue et une éducatrice spécialisée de l'IME l'Envol - Sage-femme SOLEA, sage-femme du CPEF de Pontarlier – IREPS - MJC de Sochaux - Le Mouvement du Nid
 - Les militantes de l'association PDA (Partage, Droit, Autonomie) souhaitent collaborer avec le CeGIDD afin de développer la prévention et le dépistage des IST, du VIH et des hépatites à destination des TDS :
 - Proposition de créneaux spécifiques de consultations médicales pour les TDS au CeGIDD (à priori un lundi par mois de 16h à 18h) avec création de flyers en plusieurs langues indiquant les dates et les horaires que les militantes de PDA pourront distribuer.
 - Echange autour du kit DEP'IST que le CeGIDD souhaite adapter aux TDS. Un kit de démonstration a été fourni à PDA (en attente d'un retour de leur part).
 - Organisation de créneaux d'informations sur la santé sexuelle par le CeGIDD à destination des TDS dans les locaux de PDA (En attente des thèmes qu'elles souhaitent aborder).
 - CPEF de Besançon et CICS avec échanges sur nos pratiques. L'objectif étant d'améliorer le parcours de prévention et de soins des usagers et de mettre en place des actions de prévention communes. Un flyer commun est en cours de réalisation afin d'informer au mieux les usagers des différentes structures de prévention existantes en santé sexuelle
 - Participation du médecin coordinateur à l'assemblée générale de l'association « Cellule Sida » en tant que secrétaire de l'association
 - Rencontres avec les infirmières scolaires des établissements scolaires (collèges/lycées) de Besançon
 - Participation du médecin coordinateur aux réunions de concertation pluridisciplinaire Trans et Santé Sexuelle au CHU de Besançon.
- ✓ Conventions établies :
 - IFPS pour l'accueil des stagiaires infirmières
 - UFR Santé pour l'accueil des étudiants en maïeutique.

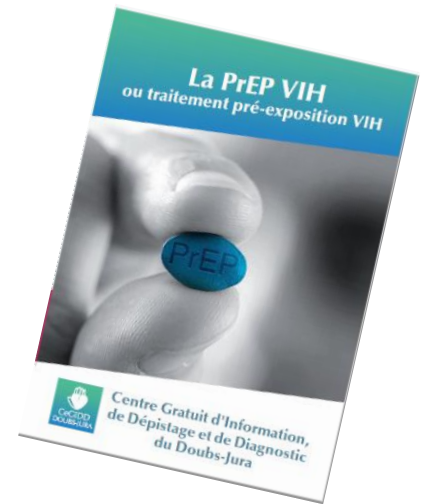
III.3.b. Communication :

- ✓ Parution de 2 articles dans l'Est Républicain concernant la vaccination MKP



Est Républicain – 26 août 2022

- ✓ Création d'une plaquette d'information sur la PrEP
- ✓ Participation du CeGIDD Doubs-Jura au groupe national de discussion WhatsApp des CeGIDD/CPEF
- ✓ Boussole des jeunes
- ✓ Carte avantage jeunes.



III.4. MOYENS HUMAINS :

→ Site principal de Besançon :

- ✓ 2 médecins ont été recrutés : 0,1 ETP depuis mai 2022 et 0,2 ETP depuis septembre 2022

→ Antenne de Montbéliard :

- ✓ Le poste de médecin à 0, 2 ETP sera pourvu à compter du 05/01/23 avec reprise des consultations à la maison d'arrêt de Montbéliard 2 fois par mois.

Organigramme du CeGIDD Doubs-Jura

| SITE PRINCIPAL DE BESANÇON | ANTENNE DE MONTBELIARD | ANTENNE DE LONS LE SAUNIER | ANTENNE DE DOLE |
|----------------------------|------------------------|----------------------------|-------------------------|
| MEDICAL 0.9 ETP | MEDICAL 0.314 ETP | MEDICAL 0.15 ETP | MEDICAL 0.085 ETP |
| IDE 2 ETP | IDE 1 ETP | IDE 0.20 ETP | IDE 0.11 ETP |
| SECRETARIAT 1 ETP | SECRETARIAT 1 ETP | | SECRETARIAT 0.11 ETP |

III.4.a. Formation du personnel :

| FORMATIONS | INTITULE | PERSONNEL CONCERNE | DUREE |
|--|--|---|---------|
| Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard | Journées SFLS PrEP-IST à Paris | 1 médecin + 4 infirmières + 1 secrétaire | 2 jours |
| Site principal de Besançon | Congrès annuel SFLS à Paris | Médecin coordinateur CeGIDD Doubs-Jura | 2 jours |
| Site principal de Besançon et les antennes | Formation « TROD » animée par le CRIPS | Les infirmières, les secrétaires, 3 médecins, 1 étudiante sage-femme. | 4 jours |
| Site principal de Besançon et antenne de Montbéliard | Formation PSC1 | 1 médecin + 3 infirmières + 1 secrétaire | 1 jour |

III.4.b. Formations des futurs professionnels de santé, accueil de stagiaires :

→ Site principal de Besançon :

- ✓ Accueil en stage de 2 étudiantes en maïeutique et de 2 élèves infirmières
- ✓ Le médecin coordinateur dirigera un travail de mémoire pour le DE de sage-femme sur la connaissance des IST chez les jeunes en FC.

→ Antenne de Montbéliard :

- ✓ Accueil de 3 élèves infirmières en stage au CSAPA
- ✓ Accueil de 2 internes en médecine générale.

III.5. EVALUATION/DEMARCHE QUALITE :

Afin d'harmoniser les pratiques médicales des différents sites, des conduites à tenir sont mises à jour, concernant la prise en charge des IST, de la PrEP, des AES et des IVG et les protocoles d'urgence actualisés.

Un protocole concernant la saisie des données dans le dossier Nadis a été rédigé et diffusé.

Des réunions de service ont lieu tous les 15 jours (Besançon et Montbéliard).

Des réunions d'équipe ont lieu 2 fois par an sur le site de Besançon avec les médecins consultants.

3 COPIL sont organisés par an avec toutes les antennes et la directrice générale adjointe de l'AHS-FC.

Une rencontre a eu lieu avec la Directrice des coopérations du CHU de Besançon afin de formaliser les conventions avec les services du CHU.

Des réunions entre les coordinateurs du CeGIDD et du CLAT sont organisées dans le cadre du centre de santé CLAT-CeGIDD.

Afin de se mettre en conformité avec la réglementation RGPD, l'AHS-FC se fera accompagner par un prestataire externe (RESSOURCIAL).

A noter, la participation à l'étude régionale des CLAT-CeGIDD-Centre de vaccination dans le cadre de la prévention santé réalisée par une interne, Mme Leuci. Les résultats sont en cours de restitution fin mars 2023.

IV. CONCLUSION

Les projets du CeGIDD Doubs-Jura en 2023 :

- ✓ Améliorer l'offre de dépistage et de prévention :
 - Poursuivre les consultations dans le cadre du protocole de coopération à Montbéliard
 - Assurer les consultations de dépistage à la Maison d'Arrêt de Montbéliard (2 consultations mensuelles)
 - Organiser des consultations de dépistage par TROD VIH /VHB/ VHC dans les locaux du CeGIDD et hors les murs auprès de populations éloignées de l'offre de dépistage.
- ✓ Promouvoir la prévention combinée des IST auprès de publics éloignés du système de soins mais aussi auprès des professionnels de santé, en particulier la PrEP auprès des personnes Trans, des TDS et des étudiants dans le cadre de la semaine de Santé Sexuelle
- ✓ Participer aux ateliers santé mensuels de la Mission Locale dans le cadre du CEJ
- ✓ Poursuivre la formation à la Santé Sexuelle des professionnels du CeGIDD et notamment l'accueil des publics LGBTQI+ en lien avec l'ARS et les associations locales
- ✓ Améliorer les articulations entre le CeGIDD et le CLAT dans le cadre du centre de santé et au sein du groupe de travail « Parcours Santé Migrants » de l'instance territoriale de stratégie renforcée de lutte contre les inégalités de santé du Doubs
- ✓ Améliorer les articulations avec les structures de prise en charge des personnes pratiquant le chemsex et les victimes de violences sexuelles
- ✓ Mettre à jour les protocoles de prise en charge suite aux nouvelles recommandations nationales attendues en 2023
- ✓ Recruter une nouvelle IDE suite à un départ en retraite en février 2023 sur le site de Besançon
- ✓ Mettre à jour les conventions avec le CHU de Besançon, l'HNFC de Trévenans et le CH de Dole et Lons-Le-Saunier.





CLAT DOUBS-JURA

I. PRÉSENTATION

| CATEGORIE DE SERVICE | | Centre de Lutte Antituberculeuse |
|--------------------------------|----------------------------|--|
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté n°2009-1002-00404 du 10/02/2009 portant sur le renouvellement de l'habilitation intégré au « Centre de santé de l'AHS-FC » le 30/09/2014 Avenant n°3 du 10/11/2020 portant sur la reprise des activités du CLAT du Jura Intégré au Centre de Santé de l'AHS-FC en date du 11/01/2019 (engagement de conformité) |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Consultations sur site et hors les murs |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Population à risque des territoires du Doubs et du Jura (Enfants et adultes) |

Le Centre de Lutte Antituberculeuse Doubs-Jura (CLAT Doubs-Jura) porte les actions en faveur de la prévention et de la promotion de la santé définies par l'Agence Régionale de Santé Bourgogne Franche-Comté.

Le 15 octobre 2019, un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour la période 2019/2023 a été signé entre l'ARS et l'AHS-FC fixant les orientations stratégiques du service et les modalités de financement.

A compter du 1^{er} septembre 2020, la mission du CLAT du Doubs a été étendue au Jura.

II. ACTIVITE

II.1. ÉLÉMENTS DE CONTEXTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE :

En France, la stratégie nationale de santé 2018-2022 constitue le cadre de la politique de santé.

Cette stratégie met particulièrement en avant les actions de prévention et de promotion de la santé dans une approche populationnelle tout au long de la vie (axe 1), la lutte contre les inégalités (axe 2), la qualité des prises en charge (axe 3) et l'innovation (axe 4). Ce sont donc ces mêmes axes qui irriguent nos actions destinées à mieux maîtriser la tuberculose.

II.2. ÉVOLUTION GLOBALE DE L'ACTIVITE :

Le rapport d'activité 2022 issu du Rapport d'activité et de Performance (RAP) construit à partir de ces orientations et des statistiques internes au CLAT rend compte des actions menées dans la lutte et la prévention de la tuberculose auprès des publics prioritaires.

Les données sont extraites à partir du logiciel WebTUB (anciennement Siloxane).

| PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 POUR LE DOUBS | N (**) POUR DOUBS ET JURA |
|--|---------------------------------------|-------------------------------------|
| Actes et consultations médicales réalisées par le médecin/IDE (hors vaccination BCG) | 4 611 | 6 400 |
| Consultations de dépistage et suivi de traitement par IDE/médecin | 2 838 dont 870 dans le cadre d'EE (*) | 5 521 dont 1 143 dans le cadre d'EE |
| Tests tuberculiques réalisés (dépistage et test avant vaccin BCG) Dosage QuantiFERON | 410 171 dont 74 par IDE25 | 790 162 dont 89 par IDE25 |
| Examens radiologiques pulmonaires | 1175 (25 et 39) | 1 163 demandées 984 réalisées |
| Examens médicaux complémentaires (scanner thoracique, bilan biologique/sérologie, fibroscopie, expectorations) | 488 demandés | 321 demandés |
| Vaccinations BCG (uniquement Doubs) | 524 | 575 |

(*) EE : enquête épidémiologique

(**) Données accessibles à partir de 2022

Répartition des données d'activité :

| PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 POUR LE DOUBS | N (*) POUR LE JURA |
|---|--------------------------------|--------------------------------|
| Actes et consultations médicales réalisées par le médecin/IDE (hors vaccination BCG) | 4580 | 1820 |
| Consultations de dépistage et suivi de traitement par IDE/médecin | 3961 | 1560 |
| Tests tuberculiques réalisés (dépistage et test avant vaccin BCG) | 530 | 260 |
| Dosage QuantiFERON | 118 dont 89 par IDE | 44 |
| Examens radiologiques pulmonaires | 905 demandées 752 réalisées | 268 demandées 232 réalisées |
| Examens médicaux complémentaires (scanner thoracique, bilan biologique/sérologie, fibroscopie, expectorations) | 274 | 47 |

| PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE) AVEC SA REPARTITION AU SEIN DE L'EQUIPE | N-1 | N |
|---|-------------------|-------------------|
| Programmation par la secrétaire avec le médecin coordonnateur des consultations de dépistage et des BCG en CMS | 1051 (856+195) | 1212 (879+333) |
| Saisie informatique par la secrétaire des dossiers correspondants (*) | 2000 | 3674 |
| Consultations IDE25 sur site/téléphone pour dépistage/suivi TM + demande BCG sur site + dosage QF + Enquêtes épidémiologiques (EE) | 953 | 1633 |
| Saisie informatique IDE25 des dossiers EE (*) | 1000 | 1136 |
| Suivi EE N-1 par IDE25 (suivi CC et saisie informatique) | 200 | 200 |
| Programmation par IDE39 avec le médecin coordonnateur des consultations de dépistage | 311 | 307 |
| Consultations IDE39 sur site/téléphone pour dépistage + EE | 320 | 382 |
| Saisie informatique par IDE39 des dossiers dépistage + EE(*) | 725 | 1268 |
| Suivi EE N-1 par IDE39 (suivi CC et saisie informatique) | 30 | 30 |
| Programmation et consultations (**) par les médecins pour dépistage, traitements ITL- tuberculose et EE | 3230 | 3494 |

(*) double saisie dans logiciel WebTUB et dans les tableaux de suivi excel mis en place en 2021

(**) incluant les consultations sur dossier

Le CLAT Doubs-Jura a reçu 1 394 demandes de dépistage qui se répartissent comme suit :

- ✓ 1098 personnes pour le Doubs :
 - 879 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs ou mineurs), le service de santé étudiante de Besançon (SSE) ou à la demande d'un médecin
 - 219 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.
- ✓ 296 personnes pour le Jura :
 - 257 personnes adressées par une structure prenant en charge les primo arrivants (majeurs ou mineurs)
 - 39 personnes dans le cadre d'une enquête épidémiologique.

| ENQUETES EPIDEMIOLOGIQUES (EE) AUTOUR D'UN CAS INDEX (CI) | N-1 | N |
|---|-----|----|
| Déclaration obligatoire de tuberculose (DO) | 50 | 37 |
| DO sans EE (tuberculose non contagieuse) | 15 | 5 |
| Poursuite enquête débutées les 2 années précédentes | 18 | 21 |

Pour le Doubs, le CLAT a reçu 31 déclarations obligatoires de tuberculose :

- ✓ 27 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 12 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Doubs
- ✓ 219 personnes ont été invitées à se faire dépister et 130 ont bénéficié de ce dépistage.

Pour le Jura, le CLAT a reçu 6 déclarations obligatoires de tuberculose :

- ✓ 5 enquêtes épidémiologiques ont été menées autour d'un cas index de tuberculose contagieuse
- ✓ 2 enquêtes à la demande d'un CLAT extérieur pour dépister les cas contacts domiciliés dans le Jura
- ✓ 39 personnes ont été invitées à se faire dépister et 29 ont bénéficié de ce dépistage.

Le CLAT Doubs-Jura a diagnostiqué 178 infections tuberculeuses latentes (ITL) dont 138 (77%) ont reçu un traitement préventif et 3 tuberculoses (1 dans le Jura et 2 dans le Doubs).

Le médecin consultant et l'IDE ont suivi 3 patients pour tuberculose maladie dans le Doubs dont 1 adressé par le CHU de Besançon.

| PRINCIPALES DONNEES D'ACTIVITE (EN NOMBRE) | N-1 | N |
|---|-----|-----|
| ITL diagnostiquées chez l'adulte (sans DO) | 194 | 104 |
| ITL diagnostiquées chez les enfants de moins de 18 ans (avec DO) | 55 | 74 |
| Tuberculose pulmonaire commune découverte chez l'adulte par le CLAT | 2 | 3 |

Le CLAT a réalisé 575 BCG pour le Doubs dont 399 (70%) à la demande de la PMI.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Le bilan annuel des actions par orientation stratégique est présenté en partie III.3 du présent rapport.

III.1. MISSIONS DU SERVICE :

Conformément aux objectifs du CPOM, le CLAT intervient en priorité auprès des populations à risque en termes d'information, de dépistage et de vaccination : personnes migrantes, étudiants étrangers, bébés à risque, personnes en situation de précarité, cas contacts, professionnels de santé, personnes détenues...

Ces missions ont été étendues au département du Jura à partir du 1^{er} septembre 2020, exceptée la vaccination BCG qui est assurée par le Conseil Départemental du Jura.

Ses missions sont de 5 ordres :

- 1- Prévention primaire avec réalisation de vaccination BCG en accord avec les recommandations :

Assurer l'accès du public à un lieu de vaccination gratuit.

- 2- Prévention secondaire avec dépistage et traitement préventif :

Réaliser un dépistage systématique auprès des populations à risque : migrants, situation de précarité.

Identifier dans l'entourage d'une personne atteinte de tuberculose contagieuse les cas contacts à risque d'avoir été contaminés et leur proposer un dépistage.

Proposer un traitement préventif à toute personne dépistée et présentant une ITL pour limiter le risque d'évolution vers la tuberculose maladie.

- 3- Consultations médicales de suivi de traitement :

Des personnes présentant une tuberculose maladie avec délivrance du traitement antituberculeux pour les patients avec difficulté de suivi (sans couverture sociale, en inobservance thérapeutique, problèmes sociaux...).

Des patients mis sous traitement préventif en s'assurant mensuellement de l'observance thérapeutique et de la tolérance clinique et biologique (prescription si nécessaire d'examens complémentaires médicaux).

- 4- Formation des professionnels médicaux et sociaux :

Développer la formation continue.

- 5- Développer des partenariats et participer à un réseau national de lutte contre la tuberculose :

Participation à la surveillance de la maladie sur le territoire, à la recherche épidémiologique (DO, issue de traitement, études...).

III.2. MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

- ✓ Le CLAT est ouvert 10 demi-journées par semaine à Besançon pour les consultations et séances de vaccination exclusivement sur rendez-vous du fait des contraintes sanitaires actuelles. Les périodes de fermeture n'excèdent pas une semaine, en 4 ou 5 fois réparties dans l'année. Les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et aux parents avec des enfants en poussette.
- ✓ Les consultations sont programmées et assurées au sein des structures (CADA, CCAS, DMNA, MECS...) pour le Jura et à Montbéliard (CADA, CMS).
- ✓ Le secrétariat du CLAT assure un accueil téléphonique et par messagerie à l'ensemble des partenaires et du public du Doubs et du Jura.
- ✓ Les séances de vaccinations sont assurées à Besançon (3 fois/mois) et au sein des CMS dans les secteurs de Montbéliard/Audincourt (1 fois/mois). Les vaccinations dans le Jura sont assurées par la PMI du Jura.
- ✓ Le CLAT fait appel à un service d'interprétariat téléphonique parisien mis à disposition gratuitement par la DGS pour tous les CLAT nationaux pour les consultations des patients allophones.

III.3. BILAN DES ACTIONS REALISEES :

ORIENTATION STRATEGIQUE N°1 – ASSURER UN DIAGNOSTIC PRECOCE ET UN TRAITEMENT ADAPTE POUR TOUS LES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE ET D'INFECTION TUBERCULEUSE LATENTE (ITL) :

- ✓ Consultation médicale et infirmière
- ✓ Délivrance des traitements antituberculeux en particulier chez les patients précaires, non suivis par le régime commun avec transmission des issues de traitement à l'ARS.

Le diagnostic précoce de la tuberculose (maladie et ITL) requiert un certain nombre d'examens complémentaires à l'examen clinique. Le consensus national prévoit la réalisation systématique d'un examen radiologique (radiographie pulmonaire dans un premier temps) suivi d'un test tuberculique et/ou dosage sanguin QuantiFERON.

1-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT :

La programmation des consultations est assurée par la secrétaire pour le Doubs et l'IDE pour le Jura en lien avec la structure demandeuse le cas échéant et le médecin coordonnateur qui détermine quel sera le dépistage.

Dans le Doubs, la première consultation est réalisée par l'infirmière avec test tuberculique/QuantiFERON à la demande du médecin. Les autres consultations sont réalisées par un des deux médecins du CLAT.

Dans le Jura, les consultations de dépistage sont assurées par le médecin coordonnateur et l'IDE depuis le 1^{er} avril 2021 qui se déplacent dans les structures. Les autres consultations sont assurées par le médecin coordonnateur.

En cas de suspicion de tuberculose maladie, le médecin du CLAT en lien avec les services hospitaliers organise la réalisation d'examens plus spécifiques (prélèvements pulmonaires, scanner thoracique, bilan sanguin, sérologies). La confirmation bactériologique de la maladie et la mise en route du traitement sont assurées par les médecins des centres hospitaliers.

A la demande expresse d'un médecin hospitalier ou libéral ou compte tenu d'un contexte particulier, le médecin consultant du CLAT peut assurer le suivi d'un patient pour son traitement de tuberculose.

Les traitements préventifs d'ITL s'inscrivent dans la prévention secondaire. Les deux médecins du CLAT assurent la mise en route, la prescription et le suivi médical des traitements préventifs d'ITL ou de chimioprophylaxie de la rechute.

Les examens et les traitements sont gratuits pour le patient avec une prise en charge financière du CLAT en fonction de la couverture sociale de ce dernier.

La prise en charge médicale est assurée en lien avec les structures prenant en charge le patient le cas échéant, afin de favoriser une continuité des soins planifiée et définie avec ce dernier. A ce titre, les médecins du CLAT sont en contacts réguliers avec les services concernés du CHU de Besançon, CH de Dole, Lons et le centre hospitalier Nord Franche-Comté. Une convention est en cours de finalisation avec le CHUB.

A la demande des médecins du CLAT, l'infirmière accompagne le patient dans la réalisation des examens demandés et s'assure de la bonne observance du traitement. En 2022, l'IDE a accompagné 3 personnes prises en charge pour une tuberculose maladie.

Le CLAT assure une coordination régulière avec tous les partenaires médicaux et sociaux qui lui adressent des personnes à dépister afin d'optimiser le service rendu.

Dans ce cadre et au décours de l'organisation pour l'accueil des déplacés ukrainiens, le CLAT a participé à un groupe de travail sous l'égide de l'ARS pour optimiser la coordination des principaux opérateurs du parcours de soins des migrants pris en charge dans les structures d'accueil.

1-2. Bilan de l'action :

- ✓ Le médecin consultant du CLAT du Doubs a suivi 3 patients dont 1 adressé par le CHU Besançon. Le traitement n'a pu être mené jusqu'à son terme pour 2 d'entre eux (reconduite hors de France) et a nécessité de nombreux échanges avec la préfecture.
- ✓ Le CLAT Doubs-Jura a dépisté 1004 personnes sur les 1136 qui leur ont été adressées, diagnostiqué 162 ITL et instauré un traitement préventif pour 126 (78%) d'entre elles.
- ✓ Suite au dépistage systématique, le CLAT du Doubs a diagnostiqué 2 tuberculoses maladies chez un Mineur Non Accompagné pris en charge par la pédiatrie du CHU Besançon et un étudiant étranger pris en charge au CLAT. Le CLAT du Jura a diagnostiqué 1 tuberculose qui a été prise en charge au CH de Lons.

- ✓ Les consultations ont nécessité plus de 1000 recours à l'interprétariat et une approche particulière du fait d'un grand nombre de patients issus des pays de l'Est, en particulier d'Afghanistan.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°2 – SYSTEMATISER LES ENQUETES AUTOUR DES CAS DE TUBERCULOSE MALADIE :

- ✓ Application des recommandations du HCSP de 2013 et de l'annexe technique
- ✓ Rencontre du cas index pour repérage
- ✓ Dépistage des sujets contacts résidant dans le Doubs et le Jura en lien avec les différents partenaires potentiellement impliqués quel que soit le lieu de résidence du cas index.

Tout cas de tuberculose maladie confirmée ou suspectée, même si le patient est décédé, ainsi que tout cas d'ITL chez un enfant de moins de 15 ans doit être signalé à l'ARS sous forme de déclaration obligatoire (DO). L'ARS de Bourgogne Franche-Comté transmet au CLAT la DO des cas index domiciliés dans le Doubs et le Jura.

2-1. Présentation des différentes interventions de l'équipe du CLAT Doubs-Jura :

A réception de la DO, le médecin coordonnateur fait le plus rapidement possible le point médical avec le médecin qui a diagnostiqué ou pris en charge la tuberculose et évalue la contagiosité du patient.

L'enquête d'entourage est réalisée par l'infirmière sous la supervision du médecin.

Les modalités de dépistage sont définies par le médecin coordonnateur pour chaque cas contact en tenant compte de ses contacts avec le cas index et de ses facteurs de risque personnels.

L'équipe médicale et infirmière du CLAT assurent le dépistage des cas contacts identifiés et domiciliés dans le Doubs et le Jura et adressent les cas contacts en dehors de ces deux départements aux CLAT de leur département de domiciliation. A l'inverse, le CLAT assure le dépistage des cas contacts domiciliés dans le Doubs et le Jura à la demande des CLAT extérieurs.

L'infirmière organise le dépistage pour chaque cas contact en lien avec le médecin coordonnateur, assure le suivi des cas contacts pour lesquels le dépistage est réalisé hors du CLAT et collecte les informations médicales de suivi des cas index du Doubs et Jura (culture et antibiogramme des prélèvements, issues de traitement). La secrétaire intervient en renfort dans l'organisation et le suivi du dépistage quand les cas contacts sont nombreux.

Un bilan de l'intervention du CLAT et la mise à jour des données épidémiologiques concernant les cas est assurée via le logiciel E-DO pour chaque enquête épidémiologique.

Le CLAT assure également la recherche de l'origine de la contamination des cas de tuberculose et d'ITL chez les enfants de moins de 18 ans.

A l'instar des recommandations de la mission d'audit menée par l'ARS en 2019, l'équipe a rédigé une procédure pour le Doubs et le Jura tenant compte des recommandations du HCSP et de la procédure régionale CLAT-ARS pour le suivi des tuberculoses « complexes ».

2-2. Bilan de l'action :

En ce qui concerne le Doubs :

- ✓ 31 DO avec 19 (61%) cas index domiciliés dans le département dont 3 résidaient en CADA et 4 enquêtes avec des contacts en milieu scolaire ou professionnel avec organisation d'un dépistage sur site en collège et lycée.
- ✓ 27 cas index (87% des DO) présentaient une tuberculose pulmonaire contagieuse ayant donné lieu au dépistage de 130 personnes sur 219 identifiées dans leur entourage avec contact dans les 3 derniers mois avant le diagnostic :
 - 181 personnes identifiées et contactées par le CLAT du Doubs dont 14 enfants
 - 38 personnes adressées par des CLAT extérieurs dont 2 enfants.
- ✓ 89 refus de dépistage/dépistage incomplets car personnes perdues de vue : ces personnes ont reçu un courrier du CLAT déclinant toute responsabilité en cas d'évolution ultérieure vers une tuberculose
- ✓ 116 dépistages négatifs (89%)
- ✓ 14 ITL diagnostiquées (11%) dont 4 chez des enfants et 10 traitées (67%) dont 2 en lien avec la pédiatrie du CHU Besançon.

En ce qui concerne le Jura :

- ✓ 6 DO reçues dont 4 cas index domiciliés dans le Jura

- ✓ 5 cas index avec tuberculose pulmonaire contagieuse et 2 cas index accueillis en structure (1 à la FJMAP de Lons et 1 en CADA)
- ✓ 39 cas contacts dont 37 identifiés par le CLAT et 16 enfants : dépistage de 29 cas contacts dont 15 à la FJMAP de Lons ; 2 ITL diagnostiquées et traitées chez 2 enfants.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°3 – ASSURER DES DEPISTAGES AU SEIN DES GROUPES A RISQUE (HORS ENQUETE AUTOUR D'UN CAS), EN PRIVILEGIANT UN PARTENARIAT CONVENTIONNE :

- ✓ Maisons d'arrêt de Besançon, de Montbéliard et Lons : dépistages systématiques par les USMA
- ✓ Personnes primo arrivantes (partenariat avec les structures d'accueil de personnes demandeurs d'asile et mineurs non accompagnés), populations précaires (partenariat avec les PASS et le SIAO)
- ✓ Etudiants internationaux (partenariat avec le service de santé étudiant SSE)
- ✓ OFII pour dépistage, consultation pneumologique et traitement de personnes étrangères, après consultation du médecin de l'OFII.

Le dépistage actif de la tuberculose repose sur le repérage des signes cliniques de la maladie accompagnée de la réalisation d'une radiographie pulmonaire et d'un test immunologique. L'objectif est de diagnostiquer d'une part les tuberculoses latentes pour les traiter le plus précocement possible et d'autre part d'éventuelles ITL ou d'anciennes primo-infections spontanément guéries pour proposer aux patients un traitement préventif ou une surveillance clinico-radiologique afin de diminuer leur risque de progression vers la maladie ou la rechute.

Suite aux recommandations de la mission d'audit menée par l'ARS en 2019, trois protocoles ont été rédigés en fonction du groupe de population : la prise en charge des personnes migrantes (adultes isolés ou en famille), celle des mineurs non accompagnés, les étudiants internationaux. Ces protocoles ont été rédigés par l'équipe du CLAT en lien étroit avec les structures qui accueillent ces personnes ou prennent part à leurs soins et sont rediscutés et diffusés aux structures chaque année.

3-1. Dépistage tuberculeux auprès des personnes incarcérées à la Maison d'Arrêt :

- ✓ Le partenariat avec le CHU de Besançon (USMA) n'a pu être retravaillé compte tenu du contexte sanitaire
- ✓ Il y a eu 1 enquête épidémiologique autour d'un cas diagnostiqué par l'USMA au sein de la maison d'arrêt du Doubs.

3-2. Dépistage tuberculeux auprès des personnes migrantes :

Les migrants adultes ou mineurs, en particulier nouvellement arrivés, représentent un groupe à risque important de tuberculose et la législation prévoit un dépistage systématique à leur arrivée sur le territoire français.

Les structures et dispositifs d'accueil et d'hébergement adressent systématiquement au CLAT les primo-arrivants après s'être renseignés dans la mesure du possible sur un dépistage antérieur en France ou dans un autre pays.

La programmation est assurée par le secrétariat dans le Doubs et l'IDE dans le Jura en lien étroit avec le médecin coordonnateur qui décide du dépistage à faire. Les consultations de dépistage sont assurées par l'IDE et le médecin, au CLAT pour le Doubs ou en CMS à Montbéliard et dans les structures pour le Jura.

- ✓ Concernant les Mineurs Non Accompagnés (MNA) :
 - Le protocole de dépistage a été présenté et validé par les structures partenaires du Doubs (CDEF, et les 5 PEC pour MNA) et du Jura (cellule MNA du CD39, associations PEP39 et Juralliance) en 2020
 - Dans le Doubs : 128 MNA ont été dépistés dont 11 adressés par l'association SolMiRé et 52 ITL diagnostiquées soit 40% d'entre eux dont 51 traitées préventivement par le CLAT
 - Dans le Jura : 57 MNA ont été dépistés avec 16 (28%) ITL diagnostiquées et traitées.
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) dans le Doubs :
 - Partenariat avec les 5 structures d'accueil gérées par ADOMA, l'AHS-FC, l'ADDSEA et la SPADA BFC
 - Le protocole de dépistage a été modifié pour les demandeurs d'asile sous procédure Dublin du fait de leur court passage en structure à partir de novembre 2021 : réalisation uniquement d'une radiographie pulmonaire
 - Partenariat avec la PASS du CHU de Besançon pour les personnes migrantes sans couverture sociale mis en place entre le médecin coordonnateur du CLAT et le médecin responsable de la PASS

- Le médecin de l'OFII adresse systématiquement au CLAT les personnes dont l'examen radiologique pulmonaire standard est anormal et les dépistages pour les enfants
- 536 personnes migrantes dépistées contre 397 en 2021 soit 26% d'augmentation. 371 demandes (50%) concernaient des personnes en procédure Dublin : 271 ont été dépistées
- 42 (8%) ITL ont été diagnostiquées dont 25 traitées (60%).
- ✓ Concernant les primo arrivants (adultes seuls ou en famille) pour le Jura :
 - Le partenariat mis en place en 2020 avec 2 structures (CADA Dole, AFPA Lons) a été élargi en 2021 aux autres partenaires identifiés (CCAS Lons, CADA Lons/Poligny/ Morez ; PASS Dole et Lons)
 - 195 personnes adressées par une structure dont 31 à Lons le Saunier, 118 à Dole et 46 à Morez
 - 32 (16%) ITL ont été diagnostiquées dont 22 traitées (69%).

3-3. Dépistage des étudiants internationaux dans le Doubs :

Le protocole de dépistage a été actualisé pour l'année scolaire 2021-2022 entre le CLAT et le SSE (Service Santé des étudiants). Tous les étudiants bénéficient d'une IDR réalisée par le SSE qui les adresse ensuite au médecin du CLAT pour la poursuite du dépistage avec éventuellement prélèvement sanguin pour dosage de QuantiFERON et proposition de traitement.

L'année précédente avait montré un fort taux de perdus de vue entre SSE et CLAT malgré de nombreuses relances du secrétariat : un flyer réalisé en collaboration CLAT-SSE expliquant la démarche est distribué dès la première consultation au SSE à partir de janvier 2023. Son impact sera évalué en 2024.

- ✓ 71 étudiants ont été adressés par le SSE dont 47 (66%) avec une IDR positive : 16 (34%) présentent une ITL avec 11 (69%) mises sous traitement préventif
- ✓ 25 étudiants (35%) n'ont pas bénéficié d'un dépistage complet.

3-4. Dépistage tuberculeux auprès des populations en situation de précarité :

Le CLAT assure ce dépistage quand il y a diagnostic de tuberculose contagieuse dans cette population dans le cadre des enquêtes épidémiologiques. Il n'y a pas eu d'enquête en 2022.

Le CLAT a participé aux groupes de travail pour la proposition de dépistage et de soins aux déplacés ukrainiens sous l'égide de l'ARS.

- ✓ Le dépistage de la tuberculose par radiographie pulmonaire était proposé dans le cadre de la visite chez le médecin généraliste pour les adultes.
- ✓ La PMI assurait le dépistage des enfants dans le Jura en même temps que le rattrapage vaccinal.
- ✓ Dans le Doubs, le CLAT a travaillé avec le service de santé scolaire pour organiser un dépistage des élèves des classes UPE2A de Besançon, Pontarlier et le nord FC où sont scolarisés la plupart des enfants de familles migrantes dont les enfants ukrainiens. Les classes de collège ont été prioritaires : 19 élèves d'une classe à Besançon ont été dépistés dans le cadre d'une enquête épidémiologique autour d'une élève ukrainienne. Cette action sera pérenne et il est prévu le dépistage des classes des collèges Nord FC en 2023 avant les vacances d'été.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°4 – PROMOUVOIR LA VACCINATION BCG EN ACCORD AVEC LES RECOMMANDATIONS DU CALENDRIER VACCINAL EN VIGUEUR :

- ✓ Réalisation de vaccinations dans le cadre des dépistages
- ✓ Travailler avec les maternités pour permettre une vaccination des populations à risque dès le plus jeune âge.

4-1. Contexte de la vaccination :

En France, le BCG est inscrit dans le calendrier vaccinal, mais n'est plus obligatoire pour les enfants depuis 2007. Il est encore fortement recommandé chez les enfants à risque élevé de tuberculose selon des critères définis par l'HCSP ou ayant eu un contact récent avec un cas de tuberculose contagieuse. Il n'est plus obligatoire pour les professionnels depuis juillet 2019.

Le BCG a pour principal effet de protéger les jeunes enfants des formes graves de tuberculose précoce : méningite tuberculeuse et tuberculose disséminée. Il a surtout un effet de protection individuelle.

La vaccination BCG ne comprend qu'une dose et ne peut avoir lieu que lors de séances publiques. En effet, il n'existe pas de dose individuelle de vaccin. On vaccine entre 6 et 8 enfants selon leur âge avec un flacon.

Le CLAT est le seul centre à organiser une séance hebdomadaire de vaccination au CLAT à Besançon en alternance avec des séances dans les CMS des secteurs du nord Franche-Comté programmées en lien avec les PMI. Le CHU de Besançon assure une séance mensuelle et adresse les autres enfants qui naissent à la maternité vers le CLAT.

4-2. Bilan de l'action dans le Doubs :

En conformité avec les recommandations nationales, le CLAT ne pratique des IDR avant BCG que pour les enfants <6 ans ayant voyagé dans des pays de forte endémie ou pour les enfants > 6 ans. Ce protocole a été mis en application à la reprise des vaccinations à partir du 10 mai 2020.

Le protocole validé en 2020 avec les représentants de la PMI du Conseil Départemental du Doubs a été modifié en 2021 avec des séances uniquement dédiées à la vaccination. Les IDR sont réalisées par les médecins traitants pour les BCG en CMS. Poursuite du partenariat dynamique avec les secrétariats des CMS et du CLAT pour la programmation des séances.

Le CLAT a reçu 739 demandes de BCG programmées sur 27 séances de vaccination :

- ✓ 18 au CLAT (70%) et 9 dans 3 CMS à Audincourt, Bethoncourt et Montbéliard
- ✓ 575 BCG réalisés (22% absents) dont 57% pour des bébés de moins de 1 an : 247 (43%) en CMS et 328 au CLAT (57%)
- ✓ 134 BCG (23%) ont été précédés d'une IDR dont 48 réalisées par l'infirmière au CLAT
- ✓ 399 (64%) sont orientés par la PMI et 37 (6%) dans le cadre d'un dépistage familial de primo arrivants ou cas contact.

Le médecin coordonnateur a rédigé un flyer destiné aux parents pour faciliter leurs démarches pour la vaccination. En 2023, un plan de diffusion de ce flyer et du livret d'information sur la vaccination BCG réalisé en 2022 par le réseau national des CLAT sera travaillé avec les PMI, les pédiatres, sages-femmes et les maternités du Doubs et Jura.

ORIENTATION STRATEGIQUE N°5 – ASSURER LA PROMOTION DE LA LUTTE ANTITUBERCULEUSE :

- ✓ Information dans le cadre des enquêtes épidémiologiques autour d'un cas
- ✓ Information d'un public ciblé hors enquête épidémiologique autour d'un cas, en privilégiant un partenariat conventionné
- ✓ Formation et coordination des professionnels hors enquêtes épidémiologiques et hors dépistage ciblé, en privilégiant un partenariat conventionné.

Le CLAT est un pôle de référence départemental et collabore étroitement depuis des années avec les partenaires du réseau médico-social. Il œuvre pour le dépistage des publics à risque et pour le maintien d'une couverture vaccinale pour le public cible par le BCG. Des médecins de toute institution privée et publique le contactent pour conseil, suivi et orientation de patients.

Le travail en réseau régional suspendu pendant la crise sanitaire a repris fin 2022 et le médecin coordonnateur a participé au groupe de travail de l'ARS pour redynamiser le réseau avec la préparation d'une réunion régionale qui aura lieu en mars 2023.

Le CLAT a accueilli deux étudiantes infirmières de l'IFPS en stage partagé avec le CeGIDD.

III.4. MOYENS HUMAINS :

Au 31/12, l'équipe est composée de :

- ✓ Deux médecins : un médecin coordonnateur à 0.8 ETP et un médecin généraliste à 0.2 ETP. Les prescriptions médicales sont assurées par les deux médecins. Le médecin coordonnateur assure seul les vaccinations depuis juillet 2021
- ✓ Une infirmière à 0,80 ETP a pris ses fonctions le 19/01/21 pour l'activité du Doubs
- ✓ Une nouvelle infirmière à 0,50 ETP a pris ses fonctions le 09/05/22 pour l'activité du Jura
- ✓ Une secrétaire à 1 ETP pour l'activité du Doubs et du Jura.

La campagne des entretiens professionnels s'est déroulée durant le premier semestre 2022.

Le service met en œuvre l'obligation vaccinale pour les professionnels.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Le CLAT se réunit en équipe deux fois par mois. Une réunion mensuelle avec la direction générale et les médecins coordinateurs du CLAT et du CeGIDD permet de coordonner les actions transversales des missions de santé publique.

Dans le cadre de la coordination des activités CLAT-CeGIDD, le projet de centre de santé CLAT-CeGIDD porté par la direction a été finalisé en 2022 avec proposition d'une consultation conjointe pour les primo-arrivants, accueil d'étudiants de l'IFPS, conventionnement avec tous nos partenaires et plan de rénovation des locaux.

Afin d'améliorer la compliance des patients au dépistage et d'accélérer les délais des résultats, le CLAT a passé une convention avec le CHU de Besançon pour que l'IDE pratique les prélèvements de quantiFERON à la demande du médecin au CLAT avec acheminement pour dosage au CHU de Besançon.

Tous les membres de l'équipe ont bénéficié d'une formation aux premiers secours dans le cadre de la remise à niveau des compétences.

A noter, la participation à l'étude régionale des CLAT-CeGIDD-Centre de vaccination dans le cadre de la prévention santé réalisée par une interne Mme Leuci, les résultats sont en cours de restitution fin mars 2023.

IV. CONCLUSION

Les actions de lutte antituberculeuse du CLAT dans le Doubs et le Jura en 2022 ont été soutenues comme en 2021 malgré la poursuite de la crise sanitaire liée à la COVID.

Les vaccinations BCG sont stables avec un très bon partenariat avec les PMI et les pédiatres. Cependant le taux d'absents aux séances s'élève à 22% des demandes. Le CLAT va diffuser un flyer aux PMI et professionnels libéraux dans le but d'aider les familles dans leur démarche et rencontrera en 2023 les maternités concernées.

L'organisation des dépistages en milieu scolaire ainsi que la participation à l'organisation du parcours de soin des déplacés ukrainiens a amené le CLAT à développer une collaboration avec le service de santé scolaire et les principaux des collèges pour dépister les élèves de classe d'intégration (UPE2A) dans le Doubs.

Le CLAT dépistera les élèves dans 4 collèges du Nord Franche-Comté pour l'année scolaire 2022-23.

L'activité de dépistage des personnes migrantes a augmenté de 26% dans le Doubs en 2022. Cette augmentation est liée à l'afflux de personnes en procédure Dublin qui représentent 50% des demandes. La collaboration étroite entre les structures d'accueil concernées et le CLAT a permis de s'assurer pour 73% d'entre eux qu'ils n'avaient pas de tuberculose maladie avant leur retour à la frontière.

Nous poursuivrons en 2023 la coordination des missions de santé publique entre le CLAT et le CeGIDD pour adapter nos réponses de prévention auprès des publics communs aux deux services dans le cadre du projet de centre de santé porté par la direction et d'autre part avec les partenaires du parcours de santé des migrants dans le cadre du groupe de travail de l'ARS.

Tous les membres de l'équipe du CLAT Doubs-Jura restent pleinement investis et fortement mobilisés pour faire évoluer ses missions de santé publique tout en s'adaptant au contexte sanitaire et social.



POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE

I. PRÉSENTATION

Le travail de rapprochement entre les services CSAPA Le Relais et le CAARUD Entr'actes, gérés par l'Association ALTAU (Association de Lutte contre les Toxicomanies de l'aire Urbaine) et le CSAPA Equinoxe, géré par l'AHS-FC (Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté) engagé depuis plusieurs années, s'est concrétisé. Le 16 décembre 2021, à l'issue des votes des Assemblées Générales Extraordinaires, les présidents respectifs de l'AHS-FC et de l'Association ALTAU ont définitivement entériné la fusion des CSAPA le Relais et Equinoxe et l'intégration du CAARUD Entr'actes au sein des structures de l'AHS-FC par la signature d'un traité de fusion absorption. Cette fusion a été pensée et construite pour le service rendu au public accueilli, avec une offre complète et cohérente dans le parcours de nos usagers. A compter du 1er janvier 2022, la mission « santé publique » de l'AHS-FC évolue avec une offre de service renforcée en addictologie.

Le **Pôle Addictologie Nord Franche-Comté** de l'AHS-FC est désormais composé :

- ✓ Du **CSAPA Le Relais Equinoxe** (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) à Montbéliard, Belfort, Héricourt et Maîche, dont l'ensemble des missions obligatoires et facultatives des CSAPA sont fixées par le décret du 14 mai 2007.
- ✓ Du **CAARUD Entr'actes** (Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de drogues) à Belfort et Montbéliard et une Unité Mobile Nord Franche-Comté, dont les missions sont fixées par le décret du 19 décembre 2005.

L'année 2022 a été le point de départ de cette fusion absorption de l'association ALTAU par l'AHS-FC. Cette fusion, préparée depuis de nombreuses années avec les équipes, a été source de changements et d'adaptation de chacun dans cette nouvelle configuration.

Tout d'abord, elle a nécessité de s'adapter à un nouveau fonctionnement administratif avec la création d'un pôle administratif, qui est une réelle plus-value pour notre Pôle Addictologie Nord Franche-Comté.

Par ailleurs, sans pouvoir déterminer une relation de causalité directe avec la fusion, différents éléments ont pu affecter partiellement la continuité des services : un déficit de médecins au premier semestre, plusieurs départs, et des tensions interpersonnelles entre professionnels qui ont engendré un absentéisme important en voie de résolution au dernier trimestre. Certaines de ces tensions ont fait l'objet d'un accompagnement dédié avec l'intervention d'une psychologue du travail, extérieure à l'association. Ces difficultés rencontrées ont temporairement impacté l'organisation et le fonctionnement des services. Des adaptations ont été mises à l'œuvre pour assurer la bonne prise en charge du public, avec le soutien de la Direction générale de l'Association.

Enfin, il s'agissait également de maintenir un ancrage territorial fort avec cette animation participative de tous les acteurs concernés par la problématique addictive. Pour rappel, l'association ALTAU est née de la volonté d'élus locaux du Nord Franche-Comté de s'impliquer dans la lutte contre les toxicomanies. L'idée, novatrice à l'époque, consistait à dire que les politiques répressives de lutte contre le commerce de drogue n'étaient pas incompatibles avec une politique de santé publique pour accompagner et soigner les personnes en proie à des addictions. Cet engagement, constant depuis plus de 20 ans, avait conféré à l'association ALTAU une singularité parmi les acteurs de l'addictologie : un conseil d'administration composé majoritairement d'élus locaux, impliqués, sensibilisés aux problématiques addictives, des relations avec une multitude d'acteurs du territoire, qui sont autant de leviers pour mener des projets et toucher une diversité de publics. Les administrateurs des deux associations ont vivement souhaité que les élus locaux restent pleinement associés au pilotage de notre activité. Aussi, la fusion a entériné la mise en place d'un comité stratégique de territoire, instance qui réunit les élus des collectivités locales et territoriales souhaitant s'y impliquer, afin d'éclairer le pilotage de l'activité du Pôle Addictologie Nord Franche-Comté sur les réalités territoriales et de continuer à entretenir une dynamique entre acteurs publics et privés en matière d'addictions. L'instance qui s'est réunie deux fois en 2022 a notamment pour objectif de :

- ✓ Présenter les projets et l'activité du Pôle aux élus locaux

- ✓ Partager des constats et des réflexions sur des réalités locales
- ✓ Favoriser des dynamiques de coopération sur le territoire
- ✓ Apporter des éclairages d'élus locaux au Conseil d'Administration de l'AHS-FC.

II. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE PÔLE

Le travail débuté en 2021 pour la co-construction du projet de Pôle en Addictologie Nord Franche-Comté s'est poursuivi. Au cours des dernières années, plusieurs thématiques telles que la participation des usagers, la pair-aidance, les outils de communication, l'animation de la pluri-inter-trans-disciplinarité, la place des enfants, les traitements de substitution, le partenariat ont été mises au travail de manière participative, aboutissant à des documents repères permettant une harmonisation des pratiques.

La formalisation du projet de Pôle Addictologie Nord Franche-Comté a pris du retard compte tenu des difficultés rencontrées et sera finalisée au premier semestre 2023. Cette finalisation s'inscrira dans un processus continu d'amélioration de l'offre et des pratiques. Il s'agit de poursuivre collectivement les réflexions dans le cadre d'une démarche qualité, en y incluant l'ensemble des critères d'évaluation du nouveau référentiel d'évaluation externe des ESMS.

Nos deux services, qui constituent notre pôle addictologie, seront dans les premiers établissements de l'association à rendre leur évaluation externe pour le 1er décembre 2023. Compte tenu de la fusion, une demande de délai a été sollicitée auprès de l'ARS, qui devrait nous amener à rendre nos rapports pour le mois de juin 2024. Le nouveau référentiel d'évaluation a été présentée aux équipes en fin d'année et des groupes de travail selon les trois niveaux d'évaluation (public, personne accompagnée et établissement) ont été formés et se réuniront dès le début 2023.

Concernant l'ouverture du pôle addictologie sur son environnement, nous avons poursuivi notre travail de partenariat. L'addictologie touche à l'ensemble des politiques publiques (politique de santé, politique sociale, insertion, politique jeunesse, éducation...). Aussi, nos actions n'ont de sens que si elles sont pensées, construites et réalisées avec un maximum d'acteurs du territoire. Nous avons donc besoin :

- ✓ De nous faire connaître auprès d'eux
- ✓ De leur présenter ce que nous faisons
- ✓ De nous intégrer à des projets auxquels nous pourrions apporter une contribution
- ✓ De leur proposer des actions suite à leur demande ou sur notre propre initiative.

A ce titre, nous développons des partenariats tant pour favoriser les orientations et le parcours du public que développer des actions de prévention avec :

- ✓ Les collectivités locales et territoriales (municipalités, communautés de communes...)
- ✓ Les institutions relevant du champ du sanitaire (services hospitaliers : unité d'addictologie, maternité, gynécologie, maladies infectieuses, professionnels de premier recours, EHPAD...)
- ✓ Les établissements sociaux et médico-sociaux (services du handicap, protection de l'enfance, CSAPA, CAARUD, LHSS, ACT, CHRS, Abri de nuit, CCAS, CMS, centre sociaux culturels...)
- ✓ Les services du ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire (SPIP, PJJ, maison d'arrêt)
- ✓ Les services de l'Education Nationale.

Quelques coopérations privilégiées ont été mises à l'œuvre cette année pour des partenariats identifiés et prioritaires, elles sont présentées spécifiquement pour chacun des services.

Il nous a fallu également communiquer auprès de nos partenaires sur cette fusion et cette nouvelle organisation. Cette communication s'est faite au fil de l'eau en fonction des rencontres par chacun des membres de l'équipe. La finalisation de nos nouveaux outils de communication au premier semestre 2023 nous permettra de formaliser davantage cette communication auprès de nos partenaires multiples.

III. MOYENS HUMAINS

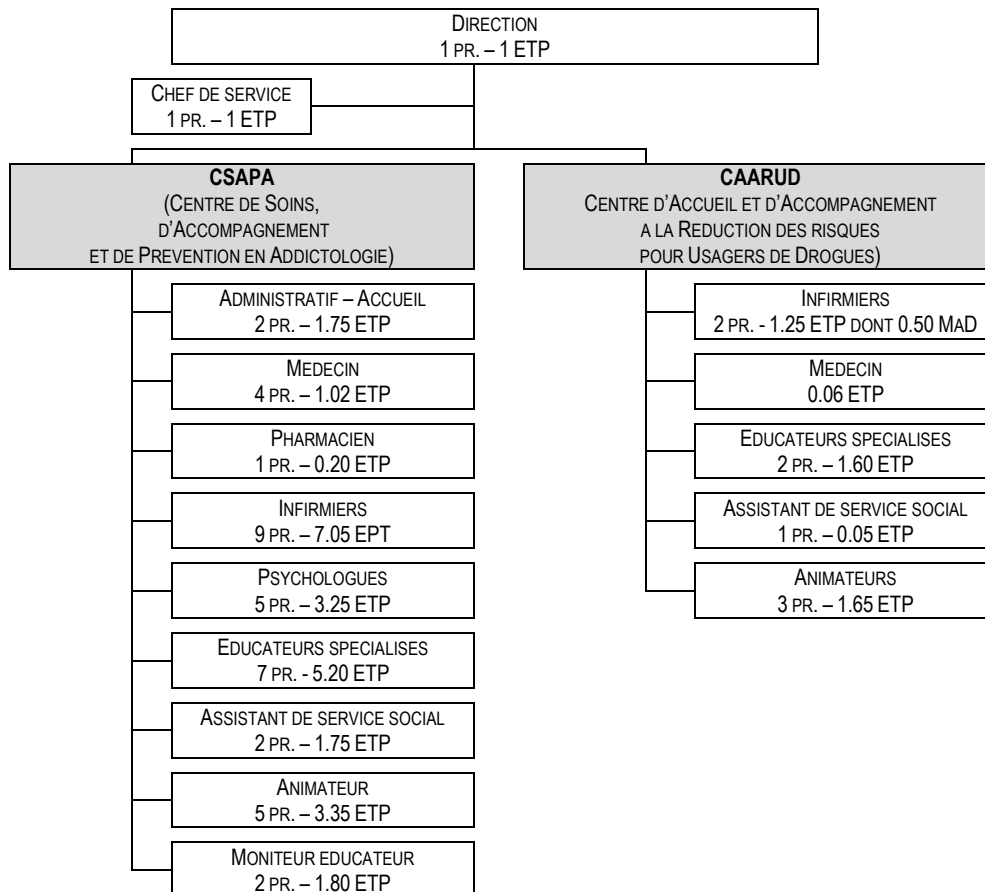
III.1. L'ORGANIGRAMME :

Le travail spécifique engagé sur les fiches métiers a abouti en 2022. Ces fiches ont été réalisées dans le cadre du travail global sur le projet de pôle :

- ✓ Elles posent le principe d'une participation de tous les professionnels (éducatifs, psychologues, infirmiers) aux différentes actions de prévention, d'accompagnement et de soins, sous la forme d'interventions individuelles ou collectives ;
- ✓ Elles définissent les spécificités propres à chaque métier dans le cadre de l'accompagnement des usagers.

A noter, début juin 2022, le départ de la cheffe de service pour de nouveaux projets professionnels, qui a soutenu et accompagné le travail de rapprochement entre nos structures. Un nouveau recrutement a été réalisé et est désormais effectif.

ORGANIGRAMME DU POLE ADDICTOLOGIE NORD FRANCHE-COMTE



III.2. LA FORMATION :

Les principales formations ont été les suivantes :

| FORMATIONS | NB DE JOURNEES | NB DE SALARIES |
|--|----------------|----------------|
| Deuil et travail de deuil | 3 | 14 |
| Intérêt de la VAPE dans l'accompagnement en addictologie | 2 | 10 |
| Entretien motivationnel | 3 | 16 |
| Collecte de produits pour analyse | 1 | 5 |
| Dépistage TROD VHB | 1 | 1 |
| Développer les compétences psychosociales : les fondamentaux | 1 | 1 |
| Programme probant de prévention : | 3 | 1 |
| .PRIMAVERA | 3 | 3 |
| .UNPLUGGED | 3 | 3 |
| Formation Ecran | 2 | 1 |
| Parentalité et santé | 1 | 1 |

C'est également la participation de plusieurs professionnels à divers webinaires, journées thématiques, congrès proposés : présentation du Buvidal, Femmes et Addictions (GEGA), Congrès de la Fédération Addiction, Webinaires logiciel patient, cannabis et CBD du traitement à la RDR (Réduction Des Risques), Santé intégrative en addictologie : reconnaissance du travail en réseau, formation sur la naloxone, formation incendie, défibrillateur...

Enfin, ce sont deux professionnels inscrits sur le DU Addictologie de Besançon qui ont obtenu leurs diplômes. Un professionnel a suivi sa formation en sophrologie, laquelle se terminera en 2023.

III.3. LES GROUPES D'ANALYSE DE LA PRATIQUE :

Les professionnels volontaires, répartis en 3 groupes, ont pu bénéficier de 8 séances de 2 heures par groupe animées par François Begue : deux groupes pour les professionnels du CSAPA et un groupe pour ceux du CAARUD. Au total, 30 professionnels participent aux temps d'analyse de la pratique.

III.4. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Nous accueillons régulièrement des étudiants stagiaires infirmiers, psychologues, assistants de service social, éducateurs spécialisés..., pour des durées plus ou moins longues.

En 2022, ce sont 6 étudiants infirmiers, 2 étudiants psychologues, 1 étudiante moniteur éducateur, 3 étudiants éducateurs spécialisés, 1 étudiant en sciences politiques, 3 étudiants en DU Addictologie et 2 personnes inscrites sur des parcours d'insertion.

IV. CONCLUSION

L'aboutissement en 2022 du projet de fusion a été une étape importante pour nos structures, possible grâce à la confiance de l'ensemble des partenaires, et soutenue par l'ARS BFC. L'énergie déployée au service de ce projet doit maintenant être mobilisée au service des nouveaux enjeux qui marqueront l'année 2023.

Au-delà de nos activités qui se poursuivent et de la consolidation du Pôle Addictologie au sein de l'Association, l'année 2023 sera en effet ponctuée par des temps forts :

- ✓ Une démarche qualité à mener en lien avec le nouveau référentiel d'évaluation des ESMS. Un travail participatif mené avec l'ensemble de l'équipe, qui aura pour objectif de questionner et de formaliser davantage nos pratiques professionnelles,
- ✓ Le renouvellement avec l'ARS BFC du CPOM qui prend fin en 2023,
- ✓ Le maintien d'une dynamique partenariale avec les collectivités locales via le comité stratégique, et avec l'ensemble des acteurs de la démocratie sanitaire via des instances comme le CTS ;
- ✓ L'entrée dans une phase de travaux à Montbéliard, où notre projet immobilier va devenir de plus en plus concret et permettra d'accueillir le pôle santé avec le CSAPA, le CAARUD mais également le CEGIDD. Le soutien apporté à ce projet par la ville de Montbéliard et l'ARS est déterminé et permet une mise en synergie des acteurs locaux favorables à sa réalisation.



40 FG DE BESANÇON
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.91.09.22

pole-addictologie.nfc@ahs-fc.fr

6 RUE DU RHONE
90000 BELFORT
TEL. : 03.84.21.76.02

25 AV. LEON JOUHAUX
70400 HERICOURT
TEL. : 03.84.36.67.07

24 RUE MONTALEMBERT
25120 MAICHE
TEL. : 07.68.47.75.41



DIRECTRICE :

MME MAUD CAVERZASIO

CSAPA LE RELAIS EQUINOXE

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Décision ARS du 28/06/2010 et du 25/03/2010 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.104 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022(*) |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestation en milieu ordinaire |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Personnes ayant des pratiques addictives |

(*) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'Association ALTAU par l'AHS-FC.

Le Relais Equinoxe œuvre dans un cadre ambulatoire pour l'aide et le soin aux personnes préoccupées ou concernées par un comportement addictif. CSAPA généraliste, le service accueille toute personne désireuse d'engager une démarche de soins dans la perspective d'aborder et de traiter des consommations à risques, abusives et/ou problématiques de substances psychoactives.

Sa mission s'étend également aux addictions sans substance, comme le jeu pathologique, les troubles des conduites alimentaires... Il accueille également toute personne (famille, parent, proche...) en interrogation ou en difficulté par rapport à la consommation de produits ou le comportement addictif d'un proche. Par ailleurs, le service assure le fonctionnement des dispositifs de prévention et de réduction des risques.

Les personnes que nous accueillons peuvent bénéficier de plusieurs services :

- ✓ Accueil, Informations, Ecoute, Documentations
- ✓ Évaluation médicale, psychologique et/ou socio-éducative
- ✓ Orientation, prise en charge sociale et éducative
- ✓ Prise en charge médicale et psychologique
- ✓ Accompagnement individualisé des femmes enceintes
- ✓ Prescription et suivi de traitements de substitution aux opiacés
- ✓ Matériel stérile de consommations
- ✓ Consultations avancées sur des zones géographiques non couvertes
- ✓ Interventions en maison d'arrêt à Montbéliard et Belfort
- ✓ Interventions en milieu hospitalier
- ✓ Journées d'Accueil Personnalisé, Temps d'activités collectives
- ✓ Consultations Jeunes Consommateurs dans et hors les murs
- ✓ Actions de prévention.

II. ACTIVITES

II.1. ACTIVITÉS DE SOINS ET ÉDUCATIVES :

Notre CSAPA, toutes antennes confondues, a reçu au cours de l'année, 1 232 usagers, 126 proches et 114 professionnels, ce qui représente 13 249 actes et 7 436,75 heures d'accompagnement. Il convient de préciser qu'une même personne accueillie peut être suivie par les différentes antennes du CSAPA, ce qui explique que la somme des files actives usagers des différentes antennes (1 359 usagers) est supérieure à la file active globale : ce sont 127 personnes qui ont été suivies sur plusieurs sites.

II.1.a. Analyse quantitative :

Les files actives et les actes présentés ci-dessous font état de l'activité globale, toutes offres de services confondues.

✓ File active :

| FILE ACTIVE | MONTBÉLIARD | | BELFORT | | HERICOURT | | MAÏCHE | |
|--|-------------|-----|---------|-----|-----------|-----|--------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| File active (usagers, entourage, professionnels) | 823 | 691 | 560 | 591 | 278 | 268 | 43 | 53 |
| File active usagers : | 789 | 637 | 418 | 449 | 255 | 223 | 43 | 50 |
| Dont usagers vus une seule fois | 140 | 135 | 27 | 118 | 9 | 36 | 5 | 4 |
| Dont nouveaux patients | 354 | 284 | 60 | 227 | 68 | 92 | 34 | 21 |
| File active entourage | 21 | 29 | 41 | 70 | 4 | 26 | 0 | 2 |
| File active professionnels | 13 | 25 | 101 | 72 | 19 | 19 | 0 | 1 |

Nous constatons une baisse significative de la file active des usagers à Montbéliard, certainement en partie due aux difficultés énoncées en amont de ce rapport, qui ont concerné principalement ce site.

Néanmoins, il convient de souligner que nous rencontrons toujours des difficultés dans la qualité du reporting des professionnels, malgré des rappels sur l'importance de cette mission, avec un taux d'exhaustivité non satisfaisant. L'arrivée du nouveau dossier informatisé, élaboré par la Fédération Addiction, pourrait être un réel levier pour faciliter cette mission et permettre de valoriser notre activité réelle.

✓ Actes thérapeutiques et éducatifs au global :

| ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS | N-1 | N |
|--|---------------|---------------|
| Médecins | 1 166 | 934 |
| Infirmiers : | 4 599 | 6 504 |
| Dont actes pour la délivrance de TSO | 3 812 | 2 999 |
| Psychologues | 845 | 1 170 |
| Assistants sociaux | 370 | 366 |
| Educateurs spécialisés | 1551 | 978 |
| Moniteurs éducateurs (inclus en N-1 dans les animateurs) | - | 485 |
| Animateurs | 2201 | 1765 |
| Autres (assistante administrative, direction, stagiaire) | 79 | 358 |
| TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS | 10 891 | 12 560 |

✓ Focus sur les accompagnements extérieurs :

| ACCOMPAGNEMENTS EXTERIEURS | NOMBRE PERSONNES CONCERNÉES | | NOMBRE D'ACTES RÉALISÉS | |
|---|-----------------------------|----|-------------------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Visite à domicile | 9 | 11 | 54 | 36 |
| Accompagnement démarches extérieures | 10 | 18 | 16 | 35 |
| Visite lors d'hospitalisations | 5 | 28 | 12 | 53 |
| Rencontre extérieure chez un partenaire | 10 | 42 | 16 | 82 |

✓ Orientations thérapeutiques :

| DECISIONS THERAPEUTIQUES | N-1 | N |
|---|-----|-----|
| Interruptions de consommation / Sevrages (ambulatoires et autres) | 181 | 231 |
| Accompagnement projet cure, post-cure | 12 | 18 |
| Accompagnement TSO | 137 | 129 |
| Amorces TSN (Traitement De Substitution Nicotinique) | 13 | 17 |
| Formation et délivrance Naloxone | 23 | 11 |
| Distribution et délivrance de matériel RDR (*) | 36 | 77 |

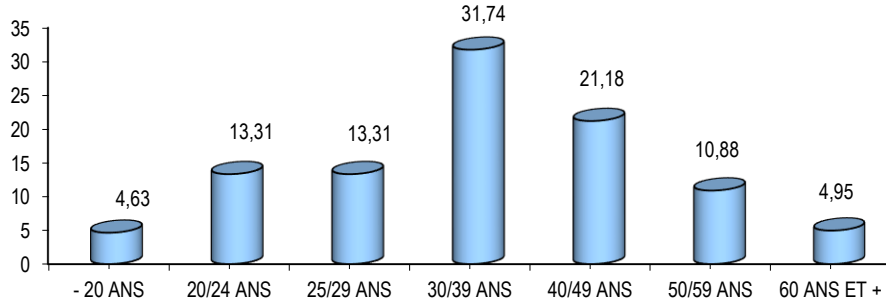
(*) Afin de répondre au mieux aux besoins des usagers et pour une meilleure accessibilité, du matériel RDR en « vrac » est mis à disposition sur le CSAPA depuis cette année, ce qui explique la hausse de la file active.

II.1.b. Le profil des usagers :

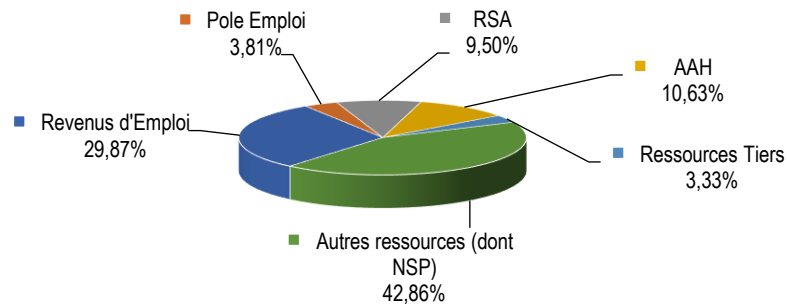
Moyenne d'âge : 37 ans.

- ✓ Hommes : 77,44 %
- ✓ Femmes : 22,56 %.

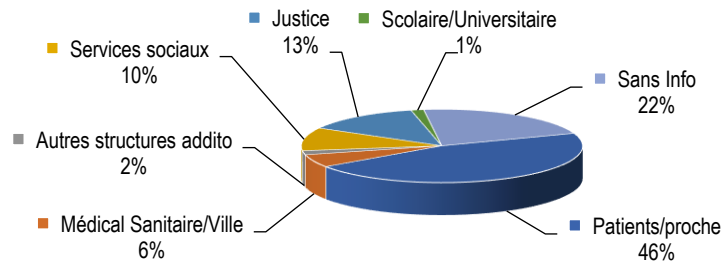
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



LE COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE

| COMPORTEMENT A L'ORIGINE DE LA PRISE EN CHARGE | PERSONNES CONCERNEES |
|--|----------------------|
| Alcool | 408 |
| Tabac | 46 |
| Cannabis | 338 |
| Opiacés | 237 |
| Fentanyl | 4 |
| Cocaine, crack | 63 |
| Ecstasy, Kétamine, GHB | 6 |
| Médicaments psychotropes détournés | 19 |
| Traitements de substitution détournés | 57 |
| Drogues de synthèse | 3 |
| Autres produits | 6 |
| Cyberaddictions | 13 |
| Jeux d'argent et de hasard | 14 |
| Autres addictions sans substance | 18 |

II.2. ACTIVITÉS D'INTERVENTION PRÉCOCE ET DE PRÉVENTION :

II.2.a. Analyse quantitative :

| CONSULTATIONS JEUNES CONSOMMATEURS (EN NOMBRE) | N-1 | N |
|--|-----|-----|
| Adolescents | 94 | 103 |
| Parents | 10 | 32 |
| Consultations | 221 | 352 |

NB : Les données CJC sont comptabilisées dans la file active globale.

| ACTIONS DE PREVENTION / DE FORMATION | NOMBRE DE PERSONNES | | NOMBRES D'HEURES | |
|---|---------------------|------|------------------|-------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Scolaire | 580 | 1545 | 101 | 272 |
| Social | 202 | 325 | 132 | 153,5 |
| Santé | 410 | 226 | 138 | 137,5 |
| Justice | 188 | 125 | 136 | 125 |
| Total | 1380 | 2221 | 507 | 688 |

NB : Ces données ne sont pas comptabilisées dans la file active globale.

II.2.b. Analyse qualitative :

Les actions menées s'adressent majoritairement à un public jeune scolarisé ou en décrochage scolaire. Ces actions sont réalisées tant en milieu scolaire qu'en milieu spécifique. Ces actions sont décrites dans le détail dans le rapport d'activité RRAPPS et des bilans de chaque action peuvent être transmis.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. L'accueil et la prise en charge en ambulatoire :

Toute première demande (téléphonique ou physique) est accueillie sans délai et sans obligation de prise de RDV.

Un professionnel est donc toujours disponible pour mener un premier entretien.

A partir de la demande de la personne, un accompagnement global personnalisé est proposé, basé sur son adhésion. L'idée est de lui proposer un interlocuteur privilégié que nous appelons « référent », qui pourra la guider tout au long de son parcours, dont il assure la cohérence et la continuité. Pour ce faire, il travaille avec des missions socles : informer, accueillir, accompagner, coordonner, adapter, orienter.

Le référent est désigné à l'issue d'un premier entretien qui permet d'accueillir la demande et d'évaluer les besoins. Pour faciliter le parcours des personnes, le référent est prioritairement la personne ayant réalisé le premier entretien. Selon la complexité de la situation et si d'autres besoins émergent lors du premier entretien, le professionnel revient vers l'équipe pour demander à d'autres intervenants de se positionner de manière complémentaire ou pour proposer qu'un autre référent se positionne en fonction des compétences métiers de chaque intervenant. Le référent anime la pluridisciplinarité et la transdisciplinarité autour de l'utilisateur et de son parcours en fonction de ses besoins et de ses problématiques.

La personne peut également exprimer le besoin de voir un professionnel d'un métier en particulier. En fonction du parcours, un changement de référent peut être proposé, après échange en équipe et consentement de la personne.

Nous défendons l'idée d'une implication active de la personne dans son parcours de soin lui permettant à la fois d'identifier et de mobiliser son pouvoir d'agir, mais également de développer et consolider son estime et sa confiance. C'est toute la logique d'un parcours individualisé et d'un accompagnement qui se construit au rythme de la personne, dans ce qu'elle est capable d'investir au moment où nous la rencontrons.

III.1.b. Les traitements de substitution :

Même si le produit de substitution maintient la personne dans une dépendance, elle engendre une réduction des nuisances (que nous appelons « coûts ») tant au niveau de sa santé physique, psychologique qu'au niveau de sa situation sociale. La personne voit son rythme de vie modifié, ce qui lui permet de prendre davantage soin d'elle, de découvrir ou redécouvrir des centres d'intérêts, de renouer des liens avec sa famille.

Toutefois, cette réduction des coûts engendre des changements difficiles à gérer. Les traitements de substitution ne sont qu'un outil, une étape, qui offre la possibilité à la personne d'effectuer un travail sur les difficultés qu'elle rencontre, par exemple ses envies à reconsommer, ce mal-être qui réapparaît.

C'est pourquoi, l'équipe pluridisciplinaire propose un accompagnement médical, social et psychologique. Outre le suivi médical imposé par la réglementation, les suivis psychologiques et sociaux ne sont pas investis d'emblée par les usagers, leur seule demande au départ apparaissant souvent centrée sur le produit de substitution. Croyant fortement dans l'efficacité des produits, la personne pense que le produit de substitution se suffit à lui seul. De ce fait, elle s'implique peu, au départ, dans l'accompagnement proposé. Les multiples temps de rencontres, que représentent les temps d'accueil et de distribution du produit, sont un moyen pour favoriser l'adhésion à un accompagnement. Ces moments permettent de faire connaissance, de créer des liens, d'évoluer vers une relation de confiance, de rendre visibles et accessibles les professionnels. Ils vont ainsi favoriser les offres de services et les orientations vers l'accompagnement, ce qui permettra au jeune de réduire davantage les coûts de sa dépendance pour arriver vers un réel changement.

| FILE ACTIVE | MONTBÉLIARD | BELFORT | HERICOURT |
|--------------------------------------|-------------|---------|-----------|
| Accompagnement TSO | 98 | 49 | 119 |
| Méthadone : | | | |
| Prescription par le centre | 62 | 18 | 34 |
| Délivrance au centre | 54 | 36 | 71 |
| Passage en gélule | 5 | 4 | 3 |
| Subutex : Prescription par le centre | 30 | 4 | 14 |

III.1.c. Les accompagnements « Grossesse et Addictions » :

L'enjeu primordial des différents accompagnements et du travail de réseau est de tisser un lien de confiance entre les professionnels de santé gravitant autour des situations d'une part et la mère et le couple parental d'autre part. Ces accompagnements spécifiques à notre territoire de santé sont intrinsèquement liés à l'intérêt du développement de l'enfant et au bien-être de tous les membres du système familial.

Les accompagnements sont divers et les questions de la maternité et la parentalité sont transversales dans l'ensemble des situations rencontrées. Le CSAPA propose donc aux femmes et aux futurs pères des offres de soins et des services variés et complémentaires. Le travail partenarial nécessaire et indispensable pour un accompagnement cohérent avec l'ensemble des professionnels du champ de la natalité se réalise essentiellement dans le cadre des réunions staff médico-social qui se déroulent à l'hôpital, mais également par téléphone et mail. Ces prises en charge nécessitent une réactivité, une adaptation des agendas, une connaissance fine des dispositifs de la protection de l'enfance et des missions de chaque professionnel de la périnatalité.

Le départ en retraite de la coordinatrice du Réseau Périnatalité, non remplacée, a impacté notre travail dans la mesure où cette dernière était un pivot dans l'articulation du parcours de soin de ce public. Néanmoins, la connaissance de notre action par le Pôle enfant de l'hôpital de Trévenans a permis de garder le lien entre nos services et les professionnels de la périnatalité. Il est envisagé de faire intervenir le Groupement Addiction Franche-Comté auprès des professionnels des différents services de la périnatalité pour améliorer la visibilité de notre action. Depuis plusieurs années, un projet d'ouvrir une consultation spécifique au sein de l'hôpital est en réflexion. La concrétisation de ce projet favoriserait la coordination de ces parcours de soins qui sont bien souvent complexes.

| ACCOMPAGNEMENTS (EN NOMBRE) | PERSONNES CONCERNÉES | ACTES RÉALISÉS |
|-----------------------------|----------------------|----------------|
| Femmes accompagnées | 19 | 80 |
| Hommes accompagnés | 2 | 2 |
| Partenaires mobilisés | 8 | 22 |

III.1.d. Les interventions en maison d'arrêt :

Le CSAPA intervient au sein des maisons d'arrêt de Belfort et de Montbéliard tant au niveau du soin qu'au niveau de la préparation à la sortie par notre coordinatrice. Les intervenants proposent des entretiens individuels qui sont l'occasion pour les personnes de rencontres avec un professionnel.

Il s'agit avant tout de libérer la parole autour des consommations, de créer un lien et de faire connaître nos services et missions. C'est par la création du lien et l'identification de notre structure et de ses valeurs, qu'il sera par la suite plus facile pour la personne d'entreprendre une démarche de soin, pendant ou après la détention. L'intervenant, en partenariat avec l'unité sanitaire accompagne aussi la personne détenue dans le sevrage physique et psychologique

ainsi que dans la contrainte de l'arrêt des consommations compte tenu du contexte. L'équipe participe de manière hebdomadaire à la Commission Pluridisciplinaire Unique (CPU) où sont abordées chacune des situations des arrivants.

La coordinatrice est chargée, quant à elle, de la préparation à la sortie et fait le lien entre les différents acteurs qui interviennent autour des personnes détenues ayant une problématique addictive, en vue de la réinsertion socio-professionnelle (acteurs de la santé, du logement, de l'emploi d'insertion, de la justice...). L'objectif est d'établir un projet de soin médico-psycho-socio-éducatif individualisé pour la sortie. Selon les besoins et les attentes de la personne, la coordinatrice accompagne dans l'ensemble des démarches à réaliser (dossier SIAO, CMUC, RSA, aide juridictionnelle, organisation des aménagements de peines en lien avec le SPIP, accompagnement pour des permissions de sortie en vue de réaliser des démarches à l'extérieur, mise en place des Journées d'Accueil Personnalisé...).

L'équipe intervient également sur des actions collectives. Le rajeunissement du public en maison d'arrêt sur ces deux dernières années nous a amenés à réfléchir à notre manière d'intervenir. Les entretiens individuels ne sont pas le mode de communication privilégié par les jeunes.

Dès lors, nous avons décidé cette année, d'accroître les animations collectives pour impulser les demandes de prise en charge individuelle. La modalité d'interventions en groupe est plutôt bien adapté au public 18-25 pour nous permettre d'aborder les notions liées aux compétences psychosociales, la prévention des risques et la préparation à la sortie. Ce public jeune vit et s'épanouit dedans comme dehors au sein de groupes de pairs. Des informations collectives à destination des personnes n'ayant pas donné suite à nos rendez-vous individuels sont mises en place. Dans ces groupes, il est travaillé la question des préjugés, le renforcement et la valorisation des compétences psychosociales, la présentation de notre rôle en détention. Par ailleurs, nous avons mené une action collective autour de la gestion des émotions à Montbéliard, qui a engendré la prise de rendez-vous individuel pour poursuivre la réflexion débutée en collectif. Il semble également que cette action a fait l'objet d'échos au sein de la maison d'arrêt, d'autres détenus ayant manifesté le souhait de participer à ces actions. Nous allons donc accroître nos actions collectives en 2023 et réfléchir à leur articulation avec nos collègues du SPIP.

| INTERVENTIONS EN MAISON D'ARRET (EN NOMBRE) | N-1 | N |
|---|-----|-----|
| Usagers | 134 | 114 |
| Consultations | 735 | 774 |

| ACTIVITES DE GROUPES | DUREE DE L'ATELIER | REUNIONS DE GROUPES | PERSONNES CONCERNEES |
|-------------------------------|--------------------|---------------------|----------------------|
| Groupes d'informations | 1H30 | 4 | 15 |
| Groupes gestion des émotions | 2H | 5 | 6 |
| Forum ensemble vers la sortie | 45' | 4 | 22 |

III.1.e. Les consultations avancées :

Les consultations avancées avec nos collègues du CSAPA Soléa dans les communes de Ornans, Delle, L'Isle sur le Doubs et Pont de Roide sont mises en place et permettent un réel travail de proximité avec les acteurs locaux, qui apprécient notre présence sur ces secteurs géographiques. Le travail de communication sur l'existence de ces consultations généralistes en addictologie est à poursuivre pour permettre et faciliter les orientations des personnes.

| CONSULTATIONS AVANCEES | NOMBRE D'USAGERS | | NOMBRE D'ACTES | |
|------------------------|------------------|----|----------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| L'Isle sur le Doubs | 14 | 13 | 31 | 53 |
| Pont de Roide | 11 | 14 | 19 | 25 |
| Delle | 15 | 24 | 27 | 62 |

Les files actives de ces consultations sont relativement stables avec une légère augmentation à Delle. Compte tenu des départs de professionnels, les équipes constituant les binômes d'intervention ont dû être repensées. Une stabilité des équipes a permis de redynamiser le travail partenarial local au second semestre pour favoriser les orientations du public par les partenaires.

III.1.f. Le Dispositif d'Appartements Thérapeutiques en Addictologie (DATA) :

Le DATA est doté d'une équipe mobile de 2 travailleurs sociaux qui travaillent en collaboration avec chaque CSAPA référent d'un appartement sur sa ville. Concernant notre CSAPA, nous sommes référents de 3 appartements, 2 à Montbéliard et 1 à Belfort. Ces appartements visent à renforcer et à prolonger l'action thérapeutique engagée. Il s'agit d'un dispositif de soin résidentiel visant également à l'inscription sociale du patient et au renforcement de ses

compétences personnelles. Il représente, en outre, une opportunité pour l'usager de mettre à l'épreuve son autonomie, à l'aide d'un accompagnement. Il peut également favoriser l'initiation d'une démarche de prise en charge et faciliter l'accès aux soins pour les personnes géographiquement isolées. Deux personnes ont été accueillies sur ce dispositif.

III.1.g. Les Journées d'Accueil Personnalisé et les temps d'activités collectives :

Ces offres de services sont un outil complémentaire à l'accompagnement individuel proposé. Elles permettent d'offrir aux personnes un accompagnement dans le quotidien qui va leur permettre de passer d'un mode de vie centré sur le produit à un mode de vie plus autonome et créatif dans la redécouverte de ses capacités, de ses compétences et de ses goûts. Un réel travail sur la valorisation des compétences est réalisé lors de ces temps, ce qui permet de travailler la confiance en soi et l'estime de soi. Les expériences vécues à travers ces journées et ces temps collectifs vont permettre à la personne de transposer ce qu'elle a fait avec un professionnel à l'extérieur, seule, en tant que citoyen à part entière.

- ✓ Les Journées d'Accueil Personnalisé (JAP) :

Elles sont proposées par le référent et formalisées par la signature d'un contrat mentionnant les objectifs de la personne, la fréquence et l'engagement à respecter un certain nombre de règles. La journée débute à 11H pour se terminer à 16H, avec toutefois des possibilités d'adaptation en fonction des usagers. Les courses et la confection du repas sont faites avec l'usager, l'après-midi est consacrée à des activités en lien avec le projet et les objectifs définis par la personne. Les activités peuvent être diverses : atelier d'écriture, activités manuelles, activités sportives et/ou culturelles, démarches administratives, accompagnements extérieurs... Lors de ces journées, l'usager peut être seul ou avec d'autres usagers en fonction des disponibilités des accueillants, mais également des compatibilités entre les usagers.

| JOURNEES D'ACCUEIL PERSONNALISE (EN NOMBRE) | N-1 | N |
|---|-----|----|
| Usagers accueillis | 5 | 13 |
| Journées réalisées | 16 | 46 |

- ✓ Les temps d'activités collectives :

Ces temps ont le même objectif que les JAP, mais se déroulent sur un temps plus réduit de 2 heures. Ils sont proposés par le biais d'un affichage à toute personne accueillie qui souhaiterait participer. Cette offre de services n'avait pas été mise en place en 2021, l'accueil d'une stagiaire en 2022 nous a permis de la relancer.

| ACTIVITES DE GROUPES | NOMBRE D'ATELIERS | PERSONNES CONCERNÉES |
|--|-------------------|----------------------|
| Activités collectives culturelles, sportives et d'expression / activités extérieures | 5 | 5 |

III.1.h. Les Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) :

Les CJC, créées en 2004, consistent à prendre en charge les jeunes entre 12 et 25 ans et leur entourage, avant qu'une véritable addiction ne s'installe. Le principe est de faire le point, éventuellement de proposer une aide, avant que la consommation ne devienne problématique. Toutes les problématiques d'addiction peuvent être abordées dans ces lieux : l'usage d'alcool, de cannabis, la pratique de jeux vidéo ou de l'utilisation d'Internet. L'évaluation des situations est réalisée avec trois entretiens maximum et les personnes seront ensuite, si besoin, orientées vers le professionnel adéquat (CSAPA, Médecins de ville, CMPP...).

Nous proposons un temps de permanence distinct des autres activités pour recevoir les jeunes consommateurs, leurs parents et/ou leurs proches. Des créneaux spécifiques ont été réservés pour accueillir ce public le samedi matin de 9h00 à 12h00 à Montbéliard uniquement sur RDV. Cependant, afin de satisfaire aux besoins du public, nous accueillons aussi les usagers pendant nos plages d'ouverture de la semaine. A Belfort, une permanence dédiée, avec un lieu dédié hors CSAPA, tous les mercredis de 14h00 à 17h00, est mise en place en partenariat avec l'AAF, depuis début 2022. L'antenne d'Héricourt ne porte pas de CJC. Toutefois, le public peut être accueilli aux horaires d'ouverture du centre.

La structuration du CSAPA avec un accueil et un lieu dédié à la CJC permet d'améliorer l'accès à ce dispositif. Faire la démarche d'appeler, ou de se rendre dans un CSAPA, peut être une étape difficile pour les jeunes et leur entourage. Cela nécessite souvent d'avoir évalué préalablement la situation comme « suffisamment préoccupante » pour accéder à nos services. Les représentations des familles peuvent être très fortes concernant les CSAPA. De nombreux parents supposent que les centres d'addictologie sont réservés uniquement aux personnes souffrant de troubles sévères, et

qu'ils seraient mal adaptés à l'accueil des familles de jeunes consommateurs. Pour intervenir précocement, la CJC doit être suffisamment accessible aux jeunes et à leur entourage, si possible avant que la situation ne devienne préoccupante. La question de l'accessibilité et du seuil d'accès est un élément de l'amélioration de notre dispositif CJC. A ce jour, seul notre site de Belfort permet cette amélioration.

Nous avons également développé des permanences CJC hors les murs :

- ✓ 3 heures tous les 15 jours à la MDA de Belfort
- ✓ 2 heures tous les 15 jours dans trois régies de quartier de Belfort, en partenariat avec l'AAF
- ✓ 2h30 chaque semaine à l'Epide en partenariat avec l'AAF.

Diverses structures nous sollicitent ponctuellement pour intervenir en CJC hors les murs : Régies de quartiers, Mission locale, Ecole de la deuxième chance, Protection de l'enfance, Protection Judiciaire de la Jeunesse... Toutefois, les moyens alloués au dispositif CJC ne permettent pas de couvrir tous les besoins dans le territoire. Aujourd'hui, il ne serait pas possible de multiplier les permanences de proximité, pourtant nécessaires pour aller à la rencontre des jeunes. A défaut, la bonne connaissance du dispositif par les partenaires peut favoriser les orientations.

III.1.i. Les stages de sensibilisation à l'usage de stupéfiants :

Suite à une mesure judiciaire en lien avec des stupéfiants, les magistrats peuvent condamner des auteurs d'infractions vers un stage de sensibilisation à l'usage de stupéfiants. L'objectif est d'amener une réflexion autour des conduites addictives afin que les personnes puissent mieux se situer dans leurs usages et également bénéficier de connaissances sur les dispositifs en addictologie, s'ils souhaitent un accompagnement dans l'avenir pour eux ou leur proche. Cette année, nous avons observé d'une part, des stagiaires absents le jour du stage et d'autre part, des orientations moins nombreuses du fait d'une nouvelle sanction à disposition des magistrats qui peuvent prononcer une amende pénale. Pour rappel, 2021 avait été une année spécifique, les instances judiciaires avaient orienté davantage pour rattraper le retard accumulé en 2020 du fait de la période sanitaire.

| STAGES DE SENSIBILISATION A L'USAGE DE STUPEFIANTS | NOMBRE DE STAGES | | PERSONNES CONCERNEES | |
|---|------------------|---|----------------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Montbéliard | 10 | 9 | 69 | 29 |
| Belfort | 15 | 7 | 77 | 19 |

III.1.j. La prévention :

Nous poursuivons le travail développé par le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS), porté par l'IREPS et dans lequel les CSAPA sont positionnés comme expert de la prévention des addictions. Le référentiel travaillé par les acteurs régionaux conforte notre méthode de prévention, qui vise très directement la responsabilisation des personnes, axée sur le développement des compétences psychosociales. Aujourd'hui, les politiques publiques mettent une priorité à la prévention individuelle et collective et l'accent sur le développement de programmes probants.

Notre objectif est de tendre au développement de programmes probants et d'actions construites axées sur le développement des compétences psychosociales. Toutefois, nous nous heurtons encore à bon nombre de demandes d'actions ponctuelles de sensibilisation. Il s'agit de poursuivre un travail de sensibilisation de nos partenaires aux approches que nous souhaitons développer. Les freins ne sont pas liés aux approches proposées mais bien souvent à la difficulté de la mise en œuvre de ces actions : du temps d'élaboration du projet, une mobilisation de groupes dans la durée, parfois une animation en binôme, une formation du partenaire... Nous retrouvons ces difficultés tant dans le milieu scolaire que dans des contextes plus spécifiques, avec toutefois des leviers plus mobilisables au sein de certaines institutions où leur fonctionnement facilite davantage l'implantation de ces actions.

Ces interventions ponctuelles restent, néanmoins, des amorces essentielles pour nous : elles nous donnent l'occasion de rencontrer de nouveaux partenaires, de nouveaux publics, et d'entamer des formes de collaborations simples à partir desquelles des programmes plus ambitieux peuvent être envisagés comme les programmes probants. Nous tenons à ce parti pris puisque nous avons l'expérience que les interventions construites ont majoritairement émergé de plusieurs interventions ponctuelles nécessaires à la création d'un lien de confiance. A titre d'illustration, le travail mené depuis plus de 2 ans avec une école primaire, qui a débuté par des interventions ponctuelles, puis plus construites, nous a amené sur cette rentrée scolaire 2022 à développer Primavera dans la commune de Valentigney. Ce programme probant, axé sur le développement des compétences psychosociales, s'inscrit sur 4 ans à destination

des élèves de toutes les écoles primaires qui rayonnent autour du collège avec des interventions du CM1 à la cinquième.

Ce travail de partenariat, qui s'inscrit dans la durée, a également permis de développer un programme Primavera à Blamont et des programmes de prévention construits avec différentes institutions (Epidé, Ditep, Haltes garderies, écoles primaires...). Nos actions sont relatées dans le rapport d'activité RRAPPS qui peut être communiqué sur demande.

Nous encourageons la formation de nos professionnels aux différents programmes probants : PSFP, Primavera, Protect, Unplugged, Candis (programme déjà expérimenté par nos 2 professionnels, plus aisé à mettre en œuvre dans la mesure où il se décline en entretiens individuels et est proposé à des personnes suivies au CSAPA).

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATIONS :

Au-delà des partenariats exposés en début de rapport, quelques coopérations ont été mises au travail cette année afin de formaliser davantage nos actions auprès du public. Certaines sont finalisées, d'autres sont encore en cours d'élaboration. Ces travaux spécifiques ont été menés avec les SPIP de Montbéliard et de Belfort, le CHRS de Montbéliard, le DITEP porté par la Fondation Arc en Ciel et l'Epidé à Belfort.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

La mise en place d'un CVS a été expérimentée mais n'a pas fonctionné, compte tenu de la spécificité du fonctionnement du service. Une réflexion a été initiée en 2021 pour réfléchir aux modalités favorisant l'expression et la participation des usagers accueillis, mais n'a, à ce jour, pas abouti. Les travaux de groupe, qui seront mis en place en 2023 dans le cadre de notre démarche qualité, vont permettre de réaborder cette thématique afin de mettre en place des actions concrètes.

IV. CONCLUSION

Malgré les difficultés rencontrées et exposées en début de rapport, nous avons pu soutenir au cours de l'année la continuité des activités auprès des usagers. Le CSAPA a su s'adapter à un manque conséquent de temps médical désormais résolu, à des absences longues et des départs de professionnels, pour assurer au mieux la continuité des soins. Depuis le second semestre, la situation s'est stabilisée et nous retrouvons une dynamique collective.

Le recrutement effectif de temps médical va nous permettre de mettre en place la téléconsultation en 2023 et ainsi améliorer la prise en charge médicale du public accueilli, et ce quel que soit le lieu de résidence.

La communication sur l'existence des consultations avancées auprès des acteurs locaux doit se poursuivre pour favoriser les orientations du public et permettre une meilleure accessibilité au soin. A Delle, une réflexion sur le lieu de consultation est en cours du fait de l'ouverture d'une nouvelle maison de santé. Un rapprochement permettrait une meilleure coordination avec les professionnels de santé locaux et une meilleure visibilité pour le public accueilli.

L'antenne de Maîche sera consolidée par un temps médical spécifique en 2023. Des recherches sont en cours pour trouver de nouveaux locaux, étant précisé que nous avons, d'ores et déjà, confirmé notre intérêt d'intégrer la maison de santé, qui fait l'objet d'un projet d'extension.

Concernant la mission prévention, les objectifs sont de taille et nous savons que ce travail prendra du temps. Néanmoins, nous nous réjouissons du déploiement du programme Primavera dans 2 territoires, après 4 années de tentatives, mais également de différents partenariats qui nous conduisent à élaborer des programmes d'actions construits en fonction des besoins des institutions et des attentes du public. Le travail de partenariat doit se poursuivre pour sensibiliser nos partenaires à notre approche de prévention et favoriser le déploiement des programmes probants. Simultanément, ce travail avec les acteurs locaux intervenant auprès des jeunes, permettra davantage de visibilité pour les orientations sur le dispositif des CJC.

Enfin, l'enjeu de la mission de reporting des professionnels pour l'ensemble des activités du CSAPA devra être mis au travail en 2023. Le retard du dossier informatisé proposé par la Fédération Addiction nous oblige à penser cette question, nécessaire et indispensable, à la valorisation du travail mené par les équipes au service du public.



30 FG DE BESANÇON
25200 MONTBÉLIARD
TEL : 03.81.31.29.41
pole-addictologie.nfc@ahs-fc.fr



4 RUE G. KOEHLIN
90000 BELFORT
TEL. : 03.84.26.12.20
K-MOBILE
TEL. : 06.85.11.08.91

DIRECTRICE :

MME MAUD CAVERZASIO

CAARUD ENTR'ACTES

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Décision ARS du 28/06/2010 (*) |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Décision ARS du 28/06/2010 N° 2010.106 et Arrêté ARS BFC 2022-03 du 24/01/2022 (**) |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Prestation en milieu ordinaire |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Personnes ayant des pratiques addictives |

(*) (**) Arrêté du 24/01/2022 portant fusion par voie d'absorption de l'association ALTAU par l'association AHS-FC.

Le CAARUD Entr'actes œuvre pour un accueil sans condition et un accompagnement en direction des usagers de drogues précarisés et/ou isolés.

Le service regroupe la gestion de deux centres à Belfort, Montbéliard, et d'une unité mobile rayonnant sur tout le territoire Nord Franche-Comté. Il assure le fonctionnement des dispositifs de réduction des risques dans l'aire urbaine.

Entr'actes accueille toutes personnes désireuses de trouver un lieu convivial où se poser dans un cadre d'accueil collectif pouvant ouvrir selon les demandes sur un suivi individualisé. Les missions générales du CAARUD sont l'accueil sans préalable, l'accès aux soins et aux droits sociaux, le travail de rue et le milieu festif, la gestion du matériel de prévention, un rôle de médiation et enfin d'alerte.

II. ACTIVITE

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. File active :

La file active globale est de 405 usagers, toutes actions confondues, ce qui représente :

- ✓ 4 697 actes
- ✓ correspondant à 4 436,50 heures d'accompagnement.

Il convient de souligner que la somme des files actives de Montbéliard, Belfort et de l'Unité Mobile s'élève à 447 personnes. En effet, ce sont 42 personnes que l'on nomme « doublons », personnes qui ont sollicité et/ou fréquenté plusieurs sites.

| FILE ACTIVE | MONTBÉLIARD | | BELFORT | | UNITÉ MOBILE | |
|---------------------------------|-------------|-----|---------|-----|--------------|----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| File active usagers : | 96 | 149 | 154 | 271 | 32 | 27 |
| Dont usagers vus une seule fois | 37 | 67 | 97 | 160 | 11 | 8 |
| Dont nouveaux patients | 43 | 85 | 91 | 193 | 10 | 7 |

II.1.b. Typologie des actes éducatifs :

| ACTES EDUCATIFS | N-1 | N |
|--|-------------|-------------|
| Accueil / Refuge / Lien social | 1573 | 1970 |
| Réduction des risques liés à l'usage de drogues et à la sexualité (modes de consommation, récupération de matériel, risques infectieux et sanitaires...) | 719 | 984 |
| Hygiène (nutrition, douches, machine à laver...) | 1358 | 1525 |
| Soins infirmiers | 42 | 28 |
| Réassurance | 20 | 20 |
| Dépistage et vaccination (VIH, IST, hépatites...) | 27 | 5 |
| Démarches d'accès aux droits (sociaux, santé, administratif, justice...) | 150 | 151 |
| Logement (court et moyen séjour, logement autonome, maintien dans le logement...) | 8 | 10 |
| Formation et emploi (accès et recherche formation, emploi, maintien dans l'emploi...) | 3 | 4 |
| TOTAL ACTES THERAPEUTIQUES ET EDUCATIFS | 3900 | 4697 |

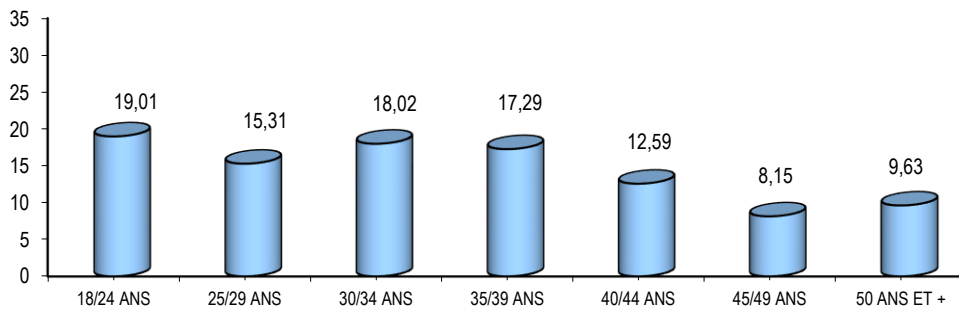
II.2. LE PROFIL DES USAGERS :

Répartition :

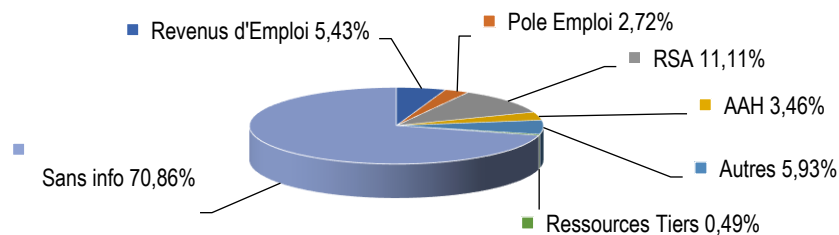
- ✓ Hommes : 80 %
- ✓ Femmes : 20 %.

Moyenne d'âge : 35 ans.

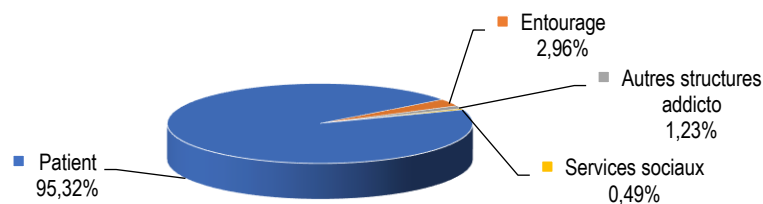
PYRAMIDE DES ÂGES HOMMES/FEMMES (%)



ORIGINE DES RESSOURCES (%)



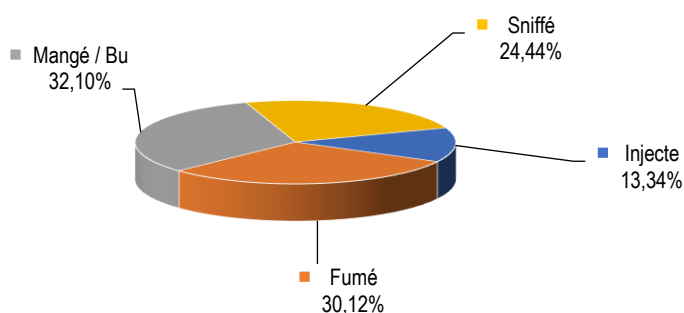
ORIGINE DE LA DEMANDE DE CONSULTATION (%)



PRODUIT MOTIVANT LA DÉMARCHE

| PRODUIT MOTIVANT LA DEMARCHE | PERSONNES CONCERNEES |
|---------------------------------------|----------------------|
| Alcool | 124 |
| Tabac | 33 |
| Cannabis | 45 |
| Opiacés | 59 |
| Cocaïne, crack | 125 |
| Amphétamines, Ecstasy, LSD | 10 |
| Médicaments psychotropes détournés | 1 |
| Traitements de substitution détournés | 7 |
| Drogues de synthèse | 1 |

MODE DE CONSOMMATION



III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MENÉES :

III.1.a. L'accueil collectif :

Depuis la période sanitaire, nous avons observé un essoufflement de la dynamique de groupe au sein des accueils collectifs. Les usagers nous apparaissaient parfois comme « des simples consommateurs de services ». Les conditions d'accueil, lors des restrictions sanitaires, ont mis à mal ces temps d'accueil, ne nous permettant plus de soutenir une démarche de projet collectif.

Nous avons fait le constat que le public n'arrivait plus à réinvestir les lieux, passant le temps devant les services à consommer. L'équipe a donc fait le choix de mettre l'accent sur la mise en place d'animations collectives régulières avec pour objectifs de :

- ✓ Créer du lien et donner l'envie de revenir à l'intérieur du collectif
- ✓ Leur permettre d'être co-acteur du changement de la dynamique collective
- ✓ Les impliquer dans divers projets et leur permettre d'être force de propositions
- ✓ Leur apporter de la considération et valoriser leur image
- ✓ Réduire les consommations sur l'espace public sur un temps collectif.

L'équipe s'est investie et s'est mobilisée pour favoriser la participation des jeunes en les questionnant sur leurs besoins, leurs envies. Une boîte à idées a également été déposée dans les collectifs de façon à recueillir au mieux leurs attentes.

A Montbéliard, l'organisation d'un pique-nique en pleine nature, sur la suggestion d'usagers qui se sont investis dans la préparation, a été le déclencheur d'une nouvelle dynamique. Quatorze jeunes ont participé à cette journée rythmée par des activités collectives. Une journée de cohésion, suivie par la programmation d'ateliers collectifs réguliers (ateliers culinaires, culturels, d'expression...), qui ont permis la mise en place progressive d'une dynamique collective. Ces animations, rythmant le collectif, sont appréciées par le public et favorisent l'investissement du lieu par les usagers.

A Belfort, nous avons mobilisé les usagers sur l'aménagement du lieu de vie avec la construction d'un espace « Bar » en palette. Toutefois, le public a beaucoup plus de mal à s'inscrire sur des animations programmées. Nous avons alors décidé de proposer des « ateliers libres » spontanés avec comme outils des jeux de sociétés, des mandalas. Ces ateliers entrent progressivement dans le quotidien avec un public qui s'investit davantage. Un projet de réaménagement des lieux, peu adaptés, a été pensé et écrit avec les usagers : « Exister entre ces murs ». A Noël, un

atelier cuisine programmé a mobilisé 10 personnes. Ces éléments contribuent à une amélioration progressive de la dynamique de groupe.

Enfin, il s'agit également de prendre en compte les consommations du public durant les horaires d'ouverture. La majorité du public accueilli consomme de l'alcool, et bien souvent à l'extérieur, devant les locaux, de manière excessive et rapide, engendrant des alcoolisations massives et des difficultés avec le voisinage. Depuis quelques années, l'équipe propose des bières sans alcool, qui, pour certains usagers, vont leur permettre de faire une pause de quelques heures et s'investir dans le collectif. Toutefois, cette offre n'est pas suffisante pour limiter la consommation rapide. Depuis plusieurs années, l'équipe sollicite une formation RDR alcool (Réduction Des Risques), laquelle a été reportée à différentes reprises. Cette formation, inscrite au plan de développement des compétences, permettra, au-delà de ce que l'équipe a déjà comme connaissances, de penser davantage la RDR alcool au sein des services en termes d'actions concrètes.

III.1.b. Les soins :

Au-delà de proposer un espace d'hygiène corporelle, il s'agit pour les infirmières de prodiguer des soins dits de « bobologie », de conseiller, d'informer sur des problématiques de santé spécifiques, d'orienter vers la médecine de ville, les services d'urgence mais également de promouvoir la santé (vaccination, dépistage...). Une de nos infirmières est formée à la réalisation de TROD (Test Rapide d'Orientation Diagnostique) VIH et VHC. Sa formation a été complétée cette année pour réaliser les TROD VHB. L'ensemble de l'équipe est en attente d'une formation pour développer ces dépistages, qui, au-delà de l'acte, favorisent les échanges sur les prises de risques, les connaissances sur les modes de contaminations et les traitements.

Nous avons également favorisé l'accès à la naloxone, antidote des opiacés, permettant d'éviter la mort en cas de surdose d'opioïdes. L'objectif est de former à l'utilisation de la naloxone un maximum de personnes fréquentant des lieux de consommations ou consommant à plusieurs. Une formation en ligne d'une heure, permettant aux usagers d'apprendre à repérer les signes de surdoses, d'intervenir pour les premiers gestes d'urgences, d'alerter les secours, d'administrer la naloxone et d'établir la surveillance dans l'attente de l'arrivée des secours, doit être suivie pour permettre la délivrance du kit. Cette formation est proposée en individuel. Une expérimentation d'une formation collective a permis de former 4 usagers, aujourd'hui en possession du kit. Au-delà de la formation, ce temps a permis d'échanger plus largement sur les overdoses.

III.1.c. Les droits sociaux :

Les problématiques des personnes accueillies sont diverses et variées. L'équipe est sollicitée quotidiennement pour soutenir les usagers dans leurs démarches administratives : CMU, RSA, administratif, logement, justice, insertion... Il s'agit de réorienter, à moyen ou plus long terme, le public sur le droit commun. Néanmoins, les personnes accueillies, éloignées des dispositifs de droit commun, par leur parcours, leur expérience, peuvent faire preuve de méfiance envers les institutions, ce qui freine les orientations. L'équipe va prendre le temps pour permettre cette orientation et va soutenir les personnes dans les démarches à accomplir pour permettre l'assainissement de leurs situations. Les difficultés rencontrées engendrent davantage de demandes d'aides financières et d'aides alimentaires, réalisées par les professionnels auprès des organismes caritatifs.

III.1.d. L'Aller vers :

- ✓ Les interventions en milieu festif :

Nos interventions consistent à aller à la rencontre du public tant sur les festivals que dans les salles de concert. Un stand de réduction des risques composé de différents espaces (documentation, chill out, distribution de matériel) est mis à disposition du public qui peut s'informer, échanger avec les intervenants sur tous les risques liés à la fête. Le public pourra également bénéficier de matériel de réduction des risques mais aussi d'un accompagnement en cas de difficultés suite à une prise de produits.

Cette année marque la reprise des interventions en milieu festif après une longue période d'absence liée à la crise sanitaire. Le public était bien au rendez-vous tant dans les salles de concerts que dans les festivals. Nous avons pu recenser de nouvelles demandes de la part des personnes, notamment sur la distribution de « capotes de verre » et la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles. Les organisateurs ont également été sollicités pour cette demande. Deux festivals ont mis en place des « safe-place » afin de proposer une équipe et un lieu dédié à la prise en charge des victimes de violences sexistes et sexuelles.

Une nouvelle intervention lors d'un festival récent « Contreforts » à Giromagny a été initiée suite à une demande des organisateurs. Ce festival prend la forme d'une « free » légale. Notre présence était justifiée et a fait écho aux

nombreuses demandes d'interventions sur des free pour lesquelles nous ne pouvons pas répondre favorablement. Les modalités d'organisation des free sont spécifiques et nécessitent une réactivité du jour au lendemain que nous ne pouvons assumer faute de moyens humains. Pour pallier ces impossibilités d'intervention, du matériel de réduction des risques a été mis à disposition des organisateurs pour 3 soirées.

Enfin, cette année, nous avons expérimenté des permanences avec le CeGIDD de Montbéliard lors de festivals. Cette expérience a été positive. Elle apporte une réelle plus-value aux messages de réduction des risques délivrés en matière de sexualité.

| INTERVENTIONS EN MILIEU FESTIF | NOMBRE DE SOIRÉES | NOMBRE DE PASSAGES | NOMBRE D'USAGERS ACCOMPAGNÉS | NOMBRE D'ACTES |
|-----------------------------------|-------------------|--------------------|------------------------------|----------------|
| Axone Montbéliard | 2 | | | |
| Moloco | 2 | | | |
| Atelier des Mômes | 1 | 3 861 | 56 | 91 |
| Fête de la musique Blamont | 1 | | | |
| Festival Rencontres et Racines | 3 jours | | | |
| Festival du Bockson | 2 jours | | | |
| Poudrière Belfort | 1 | | | |
| FIMU Belfort | 3 jours | | | |
| Festival Eurockéennes | 4 jours | 5 549 | 169 | 369 |
| Festival Contreforts | 2 jours | | | |
| Résidence secondaire Eurockéennes | 1 | | | |

✓ L'unité mobile appelée K-Mobile :

L'unité mobile permet l'accès aux différentes missions portées par le service à destination des personnes ne pouvant accéder aux différents centres. L'équipe mobile a poursuivi le développement du maillage territorial en termes de rencontres partenaires, notamment à Delle et en Haute-Saône. Toutefois, malgré ce travail de communication, notre file active peine à se développer. Pour permettre la rencontre du public, nous avons également réalisé 7 maraudes qui nous ont permis de rencontrer 19 personnes.

Notre camion aménagé a été utilisé lors de certains événements festifs, nous permettant ainsi de créer un espace en dehors du son, favorisant une invitation à l'échange et à la discrétion. Cette utilisation nous permet également de pouvoir communiquer sur l'existence du dispositif, tout en lui donnant une dimension concrète.

L'équipe mobile a développé son offre de service en proposant des kits naloxone avec une formation adaptée à leur utilisation à destination des personnes consommatrices d'opiacés. Ce sont 2 formations qui ont été réalisées, qui ont donné lieu à la distribution de cet outil. Ces temps d'échange privilégiés autour des pratiques de consommation des jeunes nous ont permis d'être au plus proche de leur réalité, permettant ainsi des espaces de démonstration d'utilisation des outils de RDR.

III.1.e. L'accès à du matériel de réduction des risques et des dommages :

Il s'agit de prévenir et de réduire les risques infectieux (VIH, VHC, VHB) en développant des messages de prévention, en adaptant des outils aux nouveaux messages, en permettant l'accès aux outils de réduction des risques efficaces et adaptés à travers l'accès gratuit aux matériels de réduction des risques (kits d'injection, kits sniff, préservatifs, kits base, feuilles aluminium) et en assurant la récupération et la gestion des déchets à risques infectieux.

L'achat de matériel et la gestion de la récupération est possible par le biais de la mise à disposition d'une salle spécifique à la réduction des risques. Des informations sont diffusées sur les risques associés à l'usage de drogues et leur prévention. Un travail en partenariat est formalisé avec un réseau de pharmaciens qui participe au Programme d'Echange de Seringues (livraison et récupération du matériel) ainsi qu'avec les services médicaux locaux (Hôpitaux, CDAG). Cette année, afin de répondre au mieux aux besoins des usagers, le CAARUD a organisé la mise à disposition de matériel en vrac au sein des sites du CSAPA, jusqu'alors seulement pourvus de kits d'injection.

| MATERIEL PRINCIPAL DE RDR DISTRIBUES | N-1 | N |
|--------------------------------------|--------|--------|
| Seringues | 45 855 | 46 134 |
| Pipes coudées | 1 877 | 2 285 |
| Kit base | 2 441 | 2 886 |
| Kits sniff (2 feuilles) | 167 | 24 |
| Carnet Roule Ta Paille (10 feuilles) | 88 | 339 |
| Feuilles aluminium | 18 968 | 35 224 |

Nous constatons une stabilisation des seringues distribuées par rapport aux années précédentes. Il convient de relever que nous avons une hausse considérable du taux de récupération des seringues souillées atteignant 82% (59% en 2021). Une augmentation plus que satisfaisante, qui peut s'expliquer, d'une part, par la mise à disposition en 2022 de containers de récupération de taille différente plus adaptée aux besoins des usagers et d'autre part, par la discrétion que l'unité mobile peut garantir aux usagers qui ramènent plus facilement leurs containers. Au-delà des seringues, l'ensemble du matériel proposé fait état d'une très forte augmentation, laquelle est davantage constatée par l'activité de l'unité mobile.

Cette année, nous avons expérimenté différents outils proposés par SAFE avec 10 usagers :

- ✓ Pipe universelle : outil innovant pour les fumeurs, adapté pour les cailloux, cristaux et poudre. Cette pipe, munie de filtres en cellulose pour réduire l'inhalation de particules, permet de chauffer sans support métallique (15 pipes distribuées)
- ✓ Le Kit MAD : un spray nasal à vaporiser finement dans les sinus, qui réduit les dommages au niveau de la cloison nasale. Cet outil peut également permettre aux personnes injectrices de mettre au repos leur système veineux, tout en gardant un rituel de préparation (40 kits distribués)
- ✓ Bicarbonate en unidoses pour baser la cocaïne (transformation de poudre en cristaux afin de pouvoir la fumer) en remplacement de l'ammoniaque plus nocive et très utilisée (30 unidoses distribuées).

Chaque nouvel outil dans une phase d'expérimentation fait l'objet d'un questionnaire que l'utilisateur doit renseigner afin de favoriser l'évaluation de ces nouveaux matériaux proposés. Les usagers expérimentant la pipe universelle peuvent la retourner, usagée, afin d'analyser les résidus de produits et d'identifier l'éventuelle nocivité. Cette participation apporte un dédommagement d'une potentielle perte de produit par l'octroi d'un ticket service d'une valeur de 10 €. Au-delà de l'amélioration du matériel proposé, l'expérimentation de ces différents outils valorise le savoir expérientiel des usagers en les plaçant au centre de cette recherche. Par ailleurs, ces outils ont été l'occasion pour l'équipe de faire un point, avec les usagers participants, sur leurs consommations et leurs prises de risques.

Dans le cadre de sa mission de RDR et de veille sanitaire, une partie de l'équipe s'est formée à l'analyse par Chromatographie sur Couche Mince (CCM). L'objectif est d'offrir un outil permettant aux usagers demandeurs d'analyser leur produit afin de mieux en connaître la composition et donc les risques. Le principe est de déterminer les principales drogues et produits de coupe contenus dans le produit, sans notion de quantité ou de « pureté ». Seuls les personnels formés peuvent proposer à l'utilisateur de réaliser la collecte par toxitube, suite à un entretien préalable orienté sur la réduction des risques et le contexte de la demande.

Les éléments sont envoyés au laboratoire, dont la gestion est assurée par la Sauvegarde 71 à Châlon. 5 tests ont été réalisés cette année. Un test a nécessité un envoi au laboratoire SINTES (Système d'identification national des toxiques et des substances) pour confirmation de produit de coupe, qui n'avait pas pu être identifié par la CCM. L'un des tests, censé identifié de la cocaïne, a révélé la présence d'héroïne, ce qui a permis d'alerter le centre d'addictovigilance (CEIP).

III.1.f. La médiation :

L'implantation de nos services en zone urbaine dans des copropriétés crée des tensions et des difficultés avec le voisinage. Une réunion formelle est proposée au voisinage chaque année pour permettre à chacun d'exprimer ses difficultés et trouver des pistes de solutions. Depuis la période sanitaire, nous avons omis de remettre en place ces temps de réunion. Des tensions très fortes sur notre site de Montbéliard nous ont amenés, au-delà des échanges individuels, à proposer au voisinage un temps d'échanges collectif. Considérant que l'implication des usagers sur cette problématique est nécessaire, le sujet a été abordé en CVS. Certains usagers ont exprimé le souhait de participer à ce temps d'échanges qui a été construit avec eux, de l'élaboration de la lettre d'invitation à leur participation aux échanges. Les usagers se sont investis dans l'accueil du voisinage en participant à la confection de gâteaux et à la préparation de la salle pour en faire un lieu organisé et convivial.

L'un des usagers a préparé avec l'équipe le texte pour introduire la rencontre. L'équipe, en amont, a échangé et préparé les usagers aux potentiels discours du voisinage. La rencontre, réunissant 4 voisins, 6 usagers, une partie de l'équipe et la direction, a été confrontante avec des propos parfois violents et stigmatisants des voisins. Néanmoins, les usagers ont réussi à verbaliser ce que ce lieu leur apportait, tout en rejoignant le voisinage sur les nuisances engendrées. Sans être magique, les témoignages des usagers ont permis aux voisins d'entendre et peut-être de modifier leurs représentations. Des pistes d'amélioration pour favoriser une meilleure cohabitation ont été envisagées et semblent produire des effets : les tensions semblent apaisées à ce jour, les usagers faisant preuve de davantage de vigilance sur leurs comportements à l'extérieur, qui peuvent être source de tensions.

III.1.g. Le dispositif Travail Alternatif Payé A la Journée (TAPAJ) :

TAPAJ est un programme national d'insertion spécifique qui permet aux jeunes consommateurs de produits psychoactifs, en situation de précarité, d'isolement, de décrochage..., une entrée progressive mais immédiate dans le monde du travail commençant par des missions de 4 heures, sur un emploi réel mais non qualifié, payé à la fin de chaque journée. Les temps de travail peuvent être ensuite progressivement augmentés tout en permettant une mise à plat de la situation globale du jeune (santé, social, hébergement...). Par ce biais, l'usager développe non seulement l'estime de soi, mais également un savoir-faire et un savoir-être professionnels.

Le service s'est engagé dans le déploiement de ce dispositif avec un agrément de TAPAJ France pour développer un TAPAJ Montbéliard. Ce dispositif constitue un nouvel outil pour aller à la rencontre de ce public, souvent réfractaire à toute démarche auprès des institutions. Il s'agit d'initier une démarche d'accompagnement visant, à terme, l'autonomie et la responsabilisation du jeune.

En effet, sur chaque chantier, un intervenant en addictologie est présent pour encadrer et « faire avec ». L'Association Intermédiaire DEFI, partie prenante du programme, collabore avec TAPAJ Montbéliard pour faire vivre le programme sur le terrain. Cette dernière est l'employeur des jeunes et a une mission administrative (édition contrat de travail, fiche de paie, rémunération) et une mission d'accompagnement lorsque le jeune sera en capacité de pouvoir sortir du dispositif TAPAJ pour expérimenter des missions plus longues (contrat intérim/chantier d'insertion/CDD...).

L'année 2022 a permis de faire entrer le programme dans une nouvelle étape. Soutenus par Pays Montbéliard Agglomération dans le cadre de la politique de la ville, par l'ARS dans le cadre du fonds addiction et par Tapaj France, nous avons pu acquérir le véhicule adapté pour transporter les jeunes et le matériel, et mettre en œuvre 18 plateaux de travail de 4 heures avec une moyenne de 3 tapajeurs par chantier pour des collectivités du Pays de Montbéliard volontaires. Les services techniques des communes ont accueilli les plateaux de travail avec enthousiasme et satisfaction. 8 jeunes ont participé à ces chantiers, consistant principalement à des travaux de peinture et d'espaces verts. Les premiers jeunes ont été orientés par des médiateurs et des animateurs socio-culturels, les suivants ont été fidélisés par leurs pairs. Ce sont des jeunes en errance faisant état de différentes problématiques sociales et de santé. Ces premières expériences nous confortent dans la plus-value que ce dispositif apporte aux jeunes : motivation, entraide, satisfaction à accomplir la mission, une rémunération en fin de chantier, une création de lien et de confiance avec l'intervenant qui favorise l'échange et la formulation de demandes d'aides administratives, médicales...

Ces plateaux de travail ont été réalisés dans des quartiers prioritaires de la ville compte tenu du financement de chantiers dans le cadre de la politique de la ville, mais également à Bethoncourt qui avait obtenu un financement de chantiers. Ces soutiens nous ont permis de proposer une régularité de plateaux de travail pour les jeunes, lesquels doivent être diversifiés et proposés régulièrement. Nous continuons parallèlement à communiquer sur ce dispositif afin d'accroître sa visibilité et sa lisibilité sur le territoire et ainsi se voir proposer des plateaux de travail par des collectivités, des entreprises, des bailleurs sociaux... Le coût économique s'élève à 24 € par heure par jeune, décomposé ainsi : 10 € pour le tapajeur, 9 € pour l'association intermédiaire et 5 € pour financer le temps de l'intervenant en addictologie qui encadre le chantier.

III.2. PARTENARIAT PRIVILÉGIÉ ET COOPÉRATION :

Au-delà des relations de coopérations exposées en début de rapport, un partenariat est privilégié avec les officines qui participent au Programme d'Echanges de Seringues. Les livraisons et les récupérations des DASRI sont l'occasion pour l'équipe d'échanger avec les pharmaciens sur leurs besoins et leurs difficultés. Nous déplorons encore cette année l'absence de pharmacies volontaires pour intégrer ce programme en Haute-Saône.

Nous avons poursuivi le travail partenarial avec le secteur de l'hébergement et plus particulièrement celui de l'hébergement d'urgence pour favoriser les orientations de notre public, souvent sans domicile. Des échanges de pratiques avec le CHRS de Montbéliard, initiés depuis plusieurs années, nous ont permis de présenter notre expérience lors de webinaires organisés par la Fédération Addiction et la FAS sur la RDR en hébergement. Nous avons rejoint nos collègues du CSAPA sur les travaux engagés avec le CHRS.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Nous proposons un Conseil à la Vie Sociale (CVS) chaque trimestre afin d'évaluer les besoins et donner l'opportunité aux jeunes d'être force de propositions. Réel outil de communication entre les jeunes et les professionnels, cet espace permet la création de liens, la coopération et la valorisation du public qui participe à la construction des projets. Rencontrant des difficultés pour faire vivre cette instance, perçue par les usagers comme une contrainte, nous avons adapté les modalités de son déroulement afin de mobiliser le public.

Sous forme d'animations, nous avons utilisé la technique du « mur parlant », qui facilite l'expression libre de chacun et favorise l'implication des usagers. Cet outil permet d'aborder les points inscrits à l'ordre du jour, affiché en amont dans chaque collectif. Le CVS devient un espace d'animation où l'on peut partager, échanger et construire ensemble dans un moment de convivialité. Le compte rendu des échanges fait l'objet d'un affichage. Cette modalité d'intervention a permis de mobiliser 8 usagers à Montbéliard. Compte tenu de la dynamique collective à Belfort depuis quelques mois, avec un public plus volatil, cette modalité n'a pas encore permis de mobiliser le public. Le travail mis en place pour redynamiser ce collectif devrait permettre de favoriser la participation des usagers dans le cadre du CVS.

IV. CONCLUSION

Le service, qui faisait état de fortes baisses des files actives en 2021 a pu reprendre ses activités en 2022 et retrouver une stabilité. Toutefois, cette période sanitaire mais aussi probablement les tensions interpersonnelles relatives au début de rapport ont eu un impact certain sur nos actions et notre public.

Les questionnements et les réflexions de l'équipe ont permis de développer d'autres modalités d'interventions pour redynamiser les collectifs, avec une issue positive pour Montbéliard et encore quelques interrogations pour Belfort. Notre activité nécessite pour les équipes de questionner continuellement les pratiques professionnelles : le public vient et va, des nouveaux arrivent, des anciens partent, reviennent... Les dynamiques ne sont jamais acquises et demandent à être sans cesse réimpulsées.

Il conviendra également de poursuivre le travail de communication et de partenariat avec un enjeu fort de développer l'activité du CAARUD mobile. Des collaborations sont à l'étude avec le dispositif « Espace Santé Mobile », pour mener des actions dans diverses communes identifiées. Notre participation avec l'unité mobile nous offrirait ainsi une visibilité plus grande auprès d'un public précaire et éloigné des services de santé. Nous projetons également de développer de nouveaux moyens de communication (réseaux sociaux : Facebook / Instagram / Grindr pour le Chemsex) afin d'étendre le rayonnement de notre action.

Enfin, il s'agira en 2023 de poursuivre le déploiement de Tapaj Montbéliard en poursuivant le travail de communication autour de ce dispositif, qui permettra de proposer des plateaux de travail aux jeunes volontaires à s'inscrire dans ce programme. Souhaitant proposer la même offre de service sur l'ensemble du territoire Nord Franche-Comté, nous avons déposé notre candidature auprès de Tapaj France pour déployer un Tapaj Héricourt et un Tapaj Belfort. Tout début 2023, une réponse favorable de Tapaj France nous a été notifiée. Le déploiement du dispositif va pouvoir être pensé à l'échelle de notre territoire de santé.



MISSION « ACTION SOCIALE ET INSERTION »

MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION

ENFANTS, ADULTES

ACCOMPAGNEMENT,
HEBERGEMENT ET INSERTION DES
PERSONNES MIGRANTES

PROTECTION DE L'ENFANCE

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA
JEUNESSE

INSERTION SOCIALE ET
PROFESSIONNELLE

Cette mission concerne l'accompagnement, l'hébergement et l'insertion sociale de personnes migrantes (mineurs et adultes) en Franche-Comté.

Elle vise également à accueillir des enfants, adolescents et jeunes adultes relevant de la Protection de l'Enfance assurée par les Départements et les juges pour enfants du Doubs et de la Haute-Saône, en proposant des accompagnements directs pour ces jeunes et des actions de soutien à la parentalité.

| MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION | ETABLISSEMENTS OU SERVICES | LOCALISATION | CAPACITE AGREEE |
|--|-------------------------------|-------------------------------------|--------------------|
| PROTECTION DE L'ENFANCE | CEP ST JOSEPH | FRASNE-LE-CHATEAU | 103 |
| | MECS ANDRE MARGUET | PONTARLIER | 47 |
| | ME PAS A PAS | MOIMAY | 87 |
| | DMNA 25 | BESANÇON, PONTARLIER | 112 |
| | DMNA 70 | FRASNE LE CHATEAU, VESOUL, BESANÇON | 23 |
| SOIT 372 PLACES | | | |
| DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE (DAHIS) | SPADA FC | BESANÇON, PONTARLIER, MONTBELIARD | (1) |
| | CADA 25 | BESANÇON | 158 |
| | CADA 70 | FRASNE LE CHATEAU, GRAY | 84 |
| | HUDA 25 | BESANÇON | 86 |
| | HUDA 70 | FRASNE LE CHATEAU | 30 |
| | CPH | BESANÇON | 50 |
| SOIT 408 PLACES | | | |
| TOTAL MISSION ACTION SOCIALE ET INSERTION | | | 780 |

(1) La capacité de la Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) ne s'exprime pas en places. Il y a eu 1 124 primo arrivants en 2022.

16 RUE GAMBETTA
BP 307
25017 BESANÇON



« **DAHIS** » :
SPADA - CADA 25 - CADA 70 – HUDA - CPH - DMNA 25 -
DMNA 70 – DISPOSITIF UKRAINE
TEL : 03.81.47.99.15 - FAX : 03.81.61.38.81
dahis@ahs-fc.fr

DIRECTRICE :

MME CLAIRE BRET

DAHIS

(DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT, D'HEBERGEMENT ET D'INSERTION SOCIALE)

I. PRESENTATION

Le DAHIS fait partie de la mission « action sociale et insertion » portée par l'Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté depuis 2000. Il est présent sur le territoire du Doubs (Besançon, Pontarlier et Montbéliard) et sur le territoire de Haute-Saône (Gray, Frasne-le-Château et Vesoul) mais sa mission rayonne sur l'ensemble de la Franche-Comté par le service de la SPADA (Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile) qui s'adresse à l'ensemble des usagers de la région.

Les services du DAHIS se répartissent sur trois champs d'intervention :

L'accompagnement des demandeurs d'asile :

- ✓ Une Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) gérée par l'AHS-FC pour la Franche-Comté comportant un lieu d'accueil principal à Besançon et une antenne à Montbéliard (l'antenne de Pontarlier a été fermée le 01/01/2022 compte tenu du faible flux). Cette structure dépend du marché public OFII 2022-2024 dans le cadre d'un groupement solidaire avec COALLIA. L'équipe de la SPADA a accueilli 1 124 personnes en 2022.
- ✓ Deux Hébergements d'Urgence pour Demandeurs d'Asile (HUDA) à Besançon de 86 places et en Haute-Saône (Gray et Frasne-le-Château) de 30 places dans le cadre de convention pluriannuelle avec les DDETSPP 25 et 70.
- ✓ Deux Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) de 158 places depuis le 01/06/2016 à Besançon et de 84 places depuis le 28/05/2021 réparties en 45 places à Frasne-le-Château et 39 places à Gray. Ces établissements sont inscrits au CPOM 2018-2022 intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC en lien avec les DDETSPP 25 et 70.

L'insertion sociale :

- ✓ Un Centre Provisoire d'Hébergement (CPH) pour les personnes ayant obtenu le statut de réfugié ou en protection subsidiaire, situé en périphérie de Besançon (quartier de Planoise) de 50 places depuis le 01/01/2022 (ESMS autorisé DDCSPP 25).
- ✓ Une résidence sociale à Frasne-le-Château de 24 places (établissement autorisé par la Préfecture de Haute-Saône – renouvellement en date du 19/12/2016).
- ✓ Un dispositif Ukraine créé en mars 2022 à la demande de la Préfecture du Doubs en réponse aux besoins d'accueil des ressortissants Ukrainiens suite au conflit. Ce dispositif est porté par le Groupement de Coopération Sociale (GCS 25). 1 047 personnes ont été accompagnées.

La protection de l'enfance :

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés : 100 places autorisées (intégrant 10 places Famille Tiers Bénévoles dont 3 ont été occupées en 2022), réparties à Besançon et Pontarlier inscrit dans le CPOM AHS-FC / CD 25 – 2018/2022 avec la MECS André Marguet (Maison d'Enfant à Caractère Social) de Pontarlier (autre établissement protection de l'enfance du Doubs de l'association).

- ✓ Un Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA 70) de 23 places depuis le 1^{er}/08/2021 inscrit au CPOM AHS-FC / CD 70 – 2018/2020 prolongé jusqu'au 31/12/2021. L'établissement a fait l'objet d'échanges avec le département tout au long de l'année dans le cadre du renouvellement du CPOM 2022-2026.

II. FAITS MARQUANTS

Evolution du contexte législatif et migratoire :

L'activité du DAHIS a été marquée par la réouverture des frontières et par un afflux important de personnes. L'AHS-FC s'est impliquée dans l'accueil des publics Ukrainiens dans le cadre du groupement de coopération sociale (GCS 25).

Dès février, la SPADA a été sollicitée pour aider la préfecture aux pré-enregistrements des ressortissants ukrainiens dès leur arrivée vers le SAS organisé par la Croix Rouge. Après une évaluation sanitaire (et vétérinaire pour les animaux de compagnie), les publics ont été accueillis au Foyer de la Roche d'Or à Besançon par les équipes conjointes ADDSEA, ADOMA et AHS-FC pour les ressortissants n'ayant pas de solution auprès de famille ou connaissance.

Avec le nombre conséquent d'arrivées, les associations ADDSEA et AHS-FC ont ouvert des appartements en Inter Médiation Locative (IML) pour héberger les personnes ukrainiennes et fluidifier le site de la Roche d'Or. En juillet, le site d'accueil collectif a été déplacé à Montbéliard au Relais Vert. Une nouvelle équipe s'est constituée.

A ce jour, le dispositif Ukraine est composé de deux équipes (Besançon et Montbéliard) multi opérateurs (ADDSEA et AHS- FC) d'un chef de service rattaché à l'AHS-FC. Le dispositif accompagne 1047 ressortissants ukrainiens (au 31/12/2022) répartis dans des logements autonomes, des appartements en IML, présents sur le site du Relais Vert ou dans des logements de particuliers ou communaux sur l'ensemble du département du Doubs.

La mise en place du dispositif Ukrainien comme dispositif prioritaire, a amplifié la tension présente sur l'accès au droit commun déjà constatée suite aux années post covid. Nous avons dû faire face au changement de traitement des demandes auprès des différentes administrations avec le déploiement de la numérisation. Ce virage numérique est souvent source de difficulté pour les publics accompagnés qui doivent apprendre à comprendre le fonctionnement de l'outil.

L'activité en hausse, corrélée à la mise en place de la numérisation et à la présence des publics ukrainiens nous a amenés à constater des délais plus longs pour l'ouverture des droits (CAF, CPAM...) et surtout pour l'accès au logement social. Cette situation a accentué le nombre de présence indue « réfugiés » au sein de nos établissements.

Afin de pallier les présences indues « réfugiés » et « déboutés » et la sous-occupation ou le déclassement de certains logements (P6 transformé en 3 P1), nous essayons constamment d'augmenter nos places pour répondre au mieux aux typologies orientables.

L'année a été également marquée par l'accueil d'un grand nombre de public Dublin orienté vers les dispositifs HUDA avec une file active qui a doublé (63 en 2021 contre 105 cette année). Ces publics arrivant dans nos dispositifs doivent être réadmis dans le pays de l'union européenne plus ou moins rapidement. Ces accompagnements sont de courte durée et requièrent un accompagnement réactif et très chronophage.

II.1. EVOLUTION DES SERVICES :

II.1.a. Les Dispositifs pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) :

La capacité du DMNA 25 a atteint 93 places (82 accompagnements « global », 8 accompagnements vers l'autonomie et 3 familles tiers bénévoles) en 2020. Les 12 places restantes de l'appel à projets de novembre 2018 sont restées inactives. Dans le Doubs, les jeunes sont accompagnés jusqu'à l'obtention de leur titre de séjour (ou de leur OQTF) donc au-delà de leur majorité. Les jeunes présents pendant la période covid sont sortis massivement en début d'année. De nombreux jeunes sont entrés dans le dispositif mais pas suffisamment pour remplir sa capacité ce qui a contraint le département a baissé temporairement la capacité de 10 places en fin d'année.

En Haute-Saône, le dispositif a connu une baisse de capacité en août 2021 passant de 38 places à 23. Il s'est rempli progressivement pour atteindre 19 jeunes (sur 23 autorisés) en fin d'année et des perspectives d'accueil début 2023, il n'y a donc pas eu de demande de baisse de capacité.

II.1.b. Les Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) :

Selon les données OFPRA, les demandes sont en hausse de 27 % par rapport à 2021. Les CADA voient augmenter le nombre d'orientations via le CAES et via les orientations nationales. Ces mesures ont été mises en place pour répondre à la volonté de « mieux héberger » et « mieux accompagner » en fluidifiant les parcours et éviter la concentration de la demande d'asile en Île-de-France défini dans le SNADAR (Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et d'intégration des réfugiés 2021-2023).

Une nouvelle campagne d'ouvertures de places a d'ailleurs été initiée en 2022 pour des ouvertures en 2023. L'Afghanistan est demeuré, pour la cinquième année consécutive, le premier pays de provenance des demandeurs d'asile (+ 37 % par rapport à l'année précédente), suivi du Bangladesh, de la Turquie, de la Géorgie et de la République démocratique du Congo. On voit également émerger de nombreuses problématiques santé.

Les CADA de Haute-Saône et du Doubs ont ainsi connu beaucoup d'orientations et parallèlement avec la réduction des délais de traitement des dossiers au niveau de l'OFPRA et de la CNDA, beaucoup de sorties. Après une ouverture de 5 places en Haute-Saône, les DDETSPP 25 et 70 ont lancé un nouvel appel à projet pour la création en 2023 de 5 nouvelles places en Haute-Saône et de 15 places dans le Doubs.

Le CPH a évolué au 1^{er} janvier 2022 à 50 places (5 nouvelles places) et une perspective d'augmentation de places est à prévoir en 2023.

II.1.c. La Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile (SPADA) :

Le marché a été renouvelé pour la gestion de la SPADA (lot 2 pour 2022/2024) au niveau régional Bourgogne Franche-Comté par l'AHS-FC en lien avec COALLIA dans le cadre d'une convention de groupement solidaire. Ce nouveau marché implique :

- ✓ La dématérialisation : des bornes ont été mises en place sur le site pour permettre la « re-matérialisation » par les publics
- ✓ L'accompagnement des réfugiés (prestation C)
- ✓ L'accompagnement des réexamens qui étaient jusqu'alors uniquement domiciliés.

La SPADA a également mis en place un logiciel de gestion des usagers qui nécessitera encore des ajustements en 2023.

II.1.d. Les actions transitoires :

Le Dispositif d'Insertion Jeunes :

Ce dispositif a été mis en place en juillet. Au FJT (Foyer Jeunes Travailleurs) de la Cassotte à Besançon, 10 places sont réservées pour des jeunes de moins de 25 ans bénéficiant d'une protection internationale sortant de CADA vers l'accès à l'emploi et au logement. Les publics sont orientés en CODAHL, ce dispositif s'adresse donc à l'ensemble des publics tous opérateurs confondus.

Le renouvellement du Dispositif MASI (Mesure d'Accompagnement Social à l'Intégration) :

Créé en 2017, ce dispositif accompagne les bénéficiaires d'une protection internationale sortant de CADA ou de CPH lorsqu'ils sont dans leur logement. L'objectif est d'accompagner les démarches vers le droit commun pour permettre l'autonomie des publics. L'accompagnement est personnalisé selon les besoins repérés : barrière de la langue et culturelle, démarches administratives, repérage des divers acteurs de la société, tant administratifs que sociaux et professionnels, problématique santé... 119 personnes ont pu bénéficier de ce dispositif en 2022 contre 71 en 2021.

Le renouvellement de l'offre de formation linguistique renforcée pour réfugiés :

L'action PIAL (Parcours d'Intégration par l'Apprentissage de la Langue) accompagne des jeunes de moins de 25 ans bénéficiaires d'une protection internationale suivis par la mission locale de Besançon (et autres publics extra-européens) qui ne disposent pas du niveau minimal de maîtrise du français dans l'apprentissage de la langue. La professeure de FLE propose des sessions par groupe de niveau avec passage d'un diplôme. Depuis 2021, elle a déployé un outil permettant aux élèves de continuer leur apprentissage en dehors des temps de cours. Elle peut voir leur progression et corriger leurs exercices.

Le renouvellement de la Passerelle Emploi Réfugiés :

La Passerelle Emploi Réfugiés propose un accompagnement aux Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) à la recherche d'emploi et/ou dans le cadre du parcours d'intégration dans l'entreprise. Ce dispositif rencontre les employeurs pour identifier leurs besoins en termes d'embauche et les accompagner dans les démarches de

recrutement. Parallèlement, la Passerelle accompagne les BPI pour identifier leur projet et les mettre en lien avec les entreprises pour ceux qui souhaitent s'orienter vers un emploi. Un site internet permet de rendre accessibles à tous les différentes offres <https://www.passerelleemploirefugies.fr>.

En 2022, 90 personnes ont été accompagnées par la passerelle. 14 sont en cours d'accompagnement et 49 sont sortis vers l'emploi. La non-maitrise de la langue reste le frein le plus important.

La Passerelle oriente les BPI vers de nombreux ateliers en lien avec les partenaires.

L'Accompagnement des Jeunes Majeurs (AJM) sortant des dispositifs protection de l'enfance :

Ce dispositif d'accompagnement vers le logement assure une continuité de parcours pour les jeunes devenus majeurs sortant de l'ASE que ce soit du DMNA 70 mais également du CEP ou de la MECS.

Les jeunes sont accompagnés par un travailleur social qui les aide dans les démarches inhérentes à leur insertion par le logement et l'ouverture des droits. Cela peut également inclure une aide financière pour l'achat d'électroménager. Ce dispositif est financé par la DDETSPP 70, il a accompagné 15 jeunes cette année.

L'Aide à la Gestion Locative Sociale :

Ce dispositif vise à préparer les publics de la résidence sociale de Frasne-le-Château à être locataire en les accompagnant sur la gestion budgétaire, en accompagnant l'ouverture de leurs droits et en faisant le lien vers le droit commun.

Des actions collectives pour prévenir l'isolement sont également présentes dans ce dispositif.

14 jeunes ont bénéficié de ce dispositif dont 8 sont sortis en 2022 vers une solution pérenne et 1 sans solution connue.

II.2. CONTRACTUALISATION :

L'AHS-FC est engagée dans trois contractualisations pour les services du DAHIS suivants :

- ✓ Un CPOM avec la DREETS BFC pour les CADA du Doubs et de la Haute-Saône avec un conventionnement pour les places HUDA. Ce CPOM a pris fin (2018/2022) et sera en discussion en 2023. Les premiers échanges visent à intégrer le CPH dans le nouveau CPOM (2023/2027).
- ✓ Un CPOM avec le Département du Doubs et l'ARS BFC qui couvre 2018/2022 intégrant le DMNA 25 depuis 2018 (conjoint avec la MECS André Marguet)
- ✓ Un CPOM avec le Département de Haute-Saône qui a été renouvelé pour 2022-2026 intégrant le DMNA 70, le CEP St Joseph de Frasne-le-Château et la MECS Pas à Pas de Moimay.

La SPADA fait l'objet d'une convention avec Coallia qui sera remise à jour courant 2023 pour intégrer le nouveau marché 2022-2024.

III. OUVERTURE DU DISPOSITIF SUR SON ENVIRONNEMENT

Notre réseau est constitué par des partenariats institutionnels, intra-associatifs et opérationnels dans les départements du Doubs et de la Haute-Saône. La liste de nos partenaires n'est pas exhaustive.

III.1. LES PARTENARIATS INSTITUTIONNELS :

- ✓ Préfecture de Région Bourgogne Franche-Comté, Préfecture du Doubs, Préfecture de Haute-Saône
- ✓ Service de l'immigration et de l'intégration : validation des offres d'hébergement en HUDA
- ✓ DDETSPP 25 et 70/DREETS : financement des places CADA, HUDA, CPH et soutien sur les problématiques des populations les plus fragiles. Cette année, la DDETSPP 25 a également financé le dispositif Ukraine
- ✓ Direction Territoriale de l'OFII : Pilotage régional du DN@
- ✓ OFII : Pilotage National du DN@ et financement de la SPADA
- ✓ Conseil Départemental du Doubs : Financement et pilotage des places MNA. Une commission d'orientation a lieu tous les premiers lundis du mois pour la répartition des Mineurs Non Accompagnés vers les différents opérateurs
- ✓ Conseil Départemental de la Haute-Saône : Financement et pilotage des places MNA
- ✓ Groupement de Coopération Sociale du Doubs (GCS 25).

Dans le Doubs, le DAHIS participe aux commissions de régulation hebdomadaire avec la préfecture, la DDETSPP, l'OFII, la ville et les autres opérateurs de la demande d'asile et d'hébergement d'urgence. Se tient également la commission Ukraine pour ajuster le fonctionnement du dispositif et fluidifier le parcours des publics (désengorgement du SAS, désengorgement des régions en tension).

En Haute-Saône, une commission liée à l'asile se tient une fois par trimestre environ.

III.2. LES COOPERATIONS INTRA-ASSOCIATIVES :

- ✓ La proximité géographique du Centre Educatif et Professionnel Saint-Joseph (Frasne-le-Château) permet de mutualiser l'accès aux ateliers pédagogiques, des transports et la veille de nuit. Des temps de convivialité sont également partagés. Le dispositif AJM concerne le CEP et la MECS Pas à Pas
- ✓ A Pontarlier, l'astreinte de proximité et les interventions techniques sont mutualisées avec la MECS « André Marguet »
- ✓ Les services du « Centre de Santé » de l'AHS-FC : CLAT Doubs-Jura / CeGIDD Doubs-Jura.

III.3. LES PARTENAIRES OPERATIONNELS :

Le DAHIS s'appuie sur un grand nombre de partenaires institutionnels et intra-associatifs (paragraphe ci-dessus), et sur des partenaires acteurs du quotidien.

L'ensemble des structures de droit commun :

- ✓ Santé : hôpitaux de Besançon, Gray, Vesoul, Pontarlier, notamment les services PASS et accès au CMP. Cette année est particulièrement marquée par une plus grande fluidité dans l'accès aux soins psychiques avec l'Equipe Mobile Prévention Précarité. Une permanence est assurée une fois par mois au sein de la SPADA. Un groupe de travail initié par l'ARS pour l'accès aux soins des publics précaires est en cours.
- ✓ Droits sociaux : CAF, CPAM, Pole Emploi, la mission locale, les structures de formation et les banques. De nouveaux liens se sont créés avec ces partenaires dans le cadre de l'accueil des publics ukrainiens.
- ✓ Hébergement : service du 115, bailleurs sociaux, CHRS et résidence sociale
- ✓ Scolarité : l'Education Nationale, les sections UPE2A, les établissements privés d'enseignement sous contrat ou habilités, le CASNAV
- ✓ Animation et vie sociale : la boutique Jeanne Antide, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix Rouge, la Banque Alimentaire, les épiceries sociales, les Restos du Cœur, la ligue de l'enseignement, France Bénévolat... A noter la mise en place d'un partenariat avec l'association Doubs'téO qui intervient une fois par mois pour proposer des séances d'ostéopathie sur une demi-journée.

A noter le partenariat avec les mairies de Frasne-le-Château, Gray, Besançon. Enfin, l'adhésion au GCS 25 (Groupement de Coopération Sociale) regroupant les associations gestionnaires et les CCAS, qui a permis, cette année, de créer le dispositif Ukraine.

IV. MOYENS HUMAINS

Au 31/12, l'organigramme total du DAHIS compte pour l'ensemble des services : 80 salariés, soit 73,60 ETP.

Les travailleurs sociaux sont les plus représentés : éducateur spécialisé, assistant social, moniteur éducateur, technicien de l'intervention sociale et familiale, conseiller en économie sociale et familiale.

Le DAHIS mutualise également les services administratifs (comptable, secrétariat, ressources humaines), psychologue, infirmière, interprètes, professeurs de FLE, équipe technique, surveillants de nuits et direction.

L'équipe des cadres a évolué avec le départ du directeur en janvier 2022 et le passage de la directrice adjointe vers le poste de directrice du DAHIS.

Le poste de directeur adjoint a évolué vers un poste plus opérationnel de chef de service SPADA et CPH/Insertion. Avec l'augmentation continue des places et des différentes actions, le périmètre du chef de service CADA25/HUDA25 et CPH/Insertion, nous avons redimensionné l'organisation managériale avec un chef de service dédié CADA/HUDA 25 et un chef de service PADA, CPH et actions d'insertion.

En Haute-Saône, la cheffe de service a quitté ses fonctions le 22 février. Le recrutement abouti en septembre ne s'est pas poursuivi. Le poste de chef de service CADA/HUDA et DMNA 70 reste à ce jour toujours à pourvoir.

Un chef de service a également été recruté pour le dispositif Ukraine pour encadrer l'ensemble des équipes ADDSEA et AHS-FC. Ce professionnel est majoritairement sur le site du relais Vert (Montbéliard).

IV.1. LES FORMATIONS :

| NOMBRE DE SALARIES | OBJET DE LA FORMATION | DUREE |
|--|--|-----------|
| AU NIVEAU DE LA REGLEMENTATION | | |
| 1 | Habilitation électrique (APAVE) | 2 jours |
| 1 | Prévention et maîtrise du risque légionnelle en EMS | 1 jour |
| 9 | Maniement des défibrillateurs | ½ journée |
| 3 | Formation SST initial | 2 jours |
| 1 | Formation SST MAC | 2 jours |
| AU NIVEAU DE L'ACCOMPAGNEMENT DES PUBLICS | | |
| 7 | S'affirmer, développer sa capacité à exprimer des idées sans agressivité et dans le respect de l'autre | 2 jours |
| 14 | Cohésion d'équipe (équipe DMNA 25) | 2 jours |
| 14 | Premier secours en santé mentale | 1 jour |
| 5 | MNA et accès au séjour à la majorité | 2 jours |
| 13 | Réunification familiale | 1 jour |
| 18 | Cohésion d'équipe (CADA 25) | 2 jours |
| 19 | Colloque : Clinique transculturelle : quelles singularités ? | ½ journée |
| 17 | Colloque : Qu'est-ce qu'une médiation transculturelle ? | ½ journée |
| 8 | Laïcité et Valeurs de la République | ½ journée |
| 7 | L'accès aux logement (MNA) | 1 jour |
| 2 | Aborder les questions d'hygiène de vie en structure d'hébergement accueillant un public migrant | 1 jour |
| 7 | Premier secours en santé mentale | 1 jour |
| FORMATION PERSONNELLE | | |
| 1 | Management d'équipe | 3 jours |
| 3 | Excel maîtrise | 2 jours |
| 1 | Word maîtrise | 2 jours |

Les équipes éducatives bénéficient d'un temps mensuel d'analyse de la pratique avec, d'un côté les professionnels de l'asile et de l'autre, les professionnels du DMNA 25. Depuis décembre 2022, l'analyse de la pratique pour les DMNA 70 est mutualisée avec les autres opérateurs du département : AFSAME et AHSSEA.

IV.2. L'ACCUEIL DE STAGIAIRES :

Le DAHIS a accueilli 15 stagiaires :

- ✓ 5 stagiaires en formation assistante de service social de l'Institut Régional du Travail Social
- ✓ 3 en formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 1 en formation de moniteur éducateur
- ✓ 1 en BTS CESF
- ✓ 1 en formation Technicien Intervention Sociale et familiale
- ✓ 1 de découverte troisième auprès de l'équipe technique
- ✓ 2 STAPS
- ✓ 1 en formation de psychologue.

V. DEMARCHE QUALITÉ

En novembre, le DAHIS a pu présenter les actions menées dans le cadre du CPOM des CADA 25/70 à la DREETS et aux DDETSPP 25 et 70. Les principaux sujets sont l'accompagnement des publics, les outils permettant leur expression, la formation des professionnels, la gestion des événements indésirables et la fluidité des dispositifs.

En vue de l'évaluation qui aura lieu fin 2023 dans le cadre du nouveau référentiel, le DAHIS a prévu un accompagnement spécifique sur la démarche qualité et la mise en place d'un copil qualité. Le CPH sera inclus dans cette démarche en vue de son inclusion dans le nouveau CPOM 2023-2028.

Pour le DMNA 25, une campagne d'enquête de satisfaction a été proposée aux jeunes. Elle aborde différentes thématiques (accueil, accompagnement, hébergement, bien-être, activité, scolarité). 94% des jeunes sont globalement satisfaits de l'accompagnement proposé. Certains axes, comme « se repérer en ville », « la vie quotidienne » demandent à être améliorés. La démarche d'évaluation est programmée dans le cadre du calendrier communiqué par le CD 25 au troisième trimestre 2024.

Le DMNA 70 a travaillé ses fiches actions dans le cadre du nouveau CPOM. Avec l'arrivée d'une nouvelle équipe, les outils seront réfléchis et déployés progressivement sur les prochaines années. L'évaluation est programmée par le CD 70 pour 2027.

VI. CONCLUSION

Les faits marquants cette année ont été :

- ✓ La reprise, voire l'intensification des arrivées des publics impactant les services SPADA, CADA et HUDA
- ✓ La poursuite de la coopération entre le GCS et les services de l'Etat qui a permis de mettre en place rapidement un dispositif Ukraine sachant apporter des réponses aux besoins des publics. Ces accueils ont néanmoins pesé sur l'ensemble des administrations qui ont dû faire face à un surcroît d'activité (notamment la préfecture et l'OFII) ce qui a impacté la fluidité des communications avec les services de la demande d'asile
- ✓ L'accompagnement des publics à la dématérialisation des démarches : les personnes étant rarement dans la maîtrise de l'outil informatique ce qui a généré des dépassements de date de recours, des convocations...)
- ✓ La démarche de renouvellement du CPOM Protection de l'enfance 70 qui a permis de fixer de nouveaux objectifs communs avec les autres établissements de la protection de l'enfance haut-saônoise de l'association
- ✓ L'adaptation du DMNA 25 pour répondre à la baisse du nombre de jeunes et les échanges avec le département pour faire évoluer notre offre
- ✓ Les difficultés d'adaptation du parc locatif qui crée des tensions sur l'accès au parc locatif social.

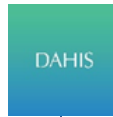
Les autres enjeux pour 2023 :

- ✓ Le renouvellement du CPOM CADA 25 et 70 avec l'intégration du CPH, la pérennité de certaines actions notamment celles liées à la fluidité des disponibilités
- ✓ L'évaluation des deux CADA et du CPH fin 2023
- ✓ La poursuite du dispositif Ukraine et son éventuelle consolidation
- ✓ La poursuite des recrutements pour stabiliser les équipes
- ✓ Le renouvellement du CPOM Protection de l'enfance avec le CD 25 intégrant l'évolution de l'offre attendue pour le DMNA 25
- ✓ La poursuite de l'adaptation du parc locatif pour garantir une offre modulable sur les territoires.

Pour conclure, nous pouvons souligner la mobilisation des équipes du DAHIS dans un contexte en tension sur le plan des ressources humaines pour garantir un accompagnement de qualité et également la réactivité des équipes dans les réponses aux sollicitations des services de l'Etat, notamment dans le cadre de l'accueil des familles ukrainiennes.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.spada@ahs-fc.fr



DIRECTRICE:
MME CLAIRE BRET

SPADA FRANCHE-COMTE



Fonds Asile Migration
et Intégration



Ministère de l'Intérieur
Direction générale des étrangers en France

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--------------------------------|----------------------------|---|
| CATEGORIE DE SERVICE | | Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile |
| DATE D'AUTORISATION | | Marché public OFII n°210001 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIERE CONVENTION | Marché public OFII 2019-2021 renouvelé pour la période 2022-2024 |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil des demandeurs d'asile primo-arrivants sans hébergement Accueil sur RDV |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Entretiens individuels |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Primo-arrivants Demandeurs d'asile non hébergés en dispositifs dédiés Bénéficiaires d'une protection internationale sur le territoire franc-comtois |

L'AHS-FC a répondu en cotraitance avec COALLIA au lot 2 du nouveau marché public pour la période 2022-2024 pour les quatre départements de Franche-Comté. Il est scindé en 3 prestations :

- ✓ Prestation A : Pré-accueil en amont du guichet unique
- ✓ Prestation B.1 : Domiciliation des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation B.2 : Accompagnement social, juridique et administratif des demandeurs d'asile non hébergés dans le DN@
- ✓ Prestation C : Accès effectif au droit des bénéficiaires de la protection internationale non pris en charge par un dispositif dédié.

Cette dernière prestation n'était pas présente sur le marché précédent. A noter également le suivi social des publics en réexamen, uniquement domiciliés dans le marché précédent.

Depuis 2011, l'AHS-FC assure la gestion du dispositif de premier accueil des demandeurs d'asile pour la région Franche-Comté. Dès 2013, l'AHS-FC a mis en œuvre une convention de partenariat avec l'ADDSEA afin de permettre l'implantation de deux antennes SPADA relais dans les villes de Pontarlier et Montbéliard.

Au regard de l'activité de l'antenne de Pontarlier, le choix a été fait de fermer cette antenne au 1^{er} janvier 2022.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Activité globale :

En 2022, la SPADA a accueilli et/ou accompagné pour la région Franche-Comté :

- ✓ 1 124 personnes au titre du premier accueil (contre 797 en 2021), soit 771 ménages. Sur ces accueils, 165 personnes le sont dans le cadre d'une demande de réexamen de leur demande d'asile

- ✓ 468 personnes dont 229 personnes isolées en cours d'accompagnement et ou de domiciliation, déjà présentes dans le service au 1er janvier 2022, contre 349 personnes au 1er janvier 2021.

Ainsi, entre le 1^{er}/01 et le 31/12, la SPADA a accueilli, orienté, informé et/ou accompagné 1 592 personnes dont 724 personnes isolées contre 1 146 en 2021.

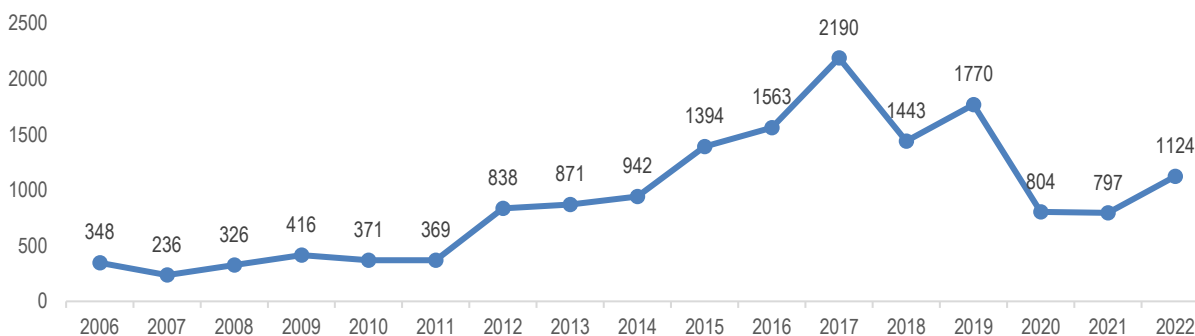
Selon l'OFII, l'augmentation du nombre d'accueils est nationale (+ 33%) et est davantage marquée en Bourgogne Franche-Comté avec 38% d'accueils de demandeurs d'asile en plus.

II.1.b. Prestation A « Prestation de pré-accueil des demandeurs d'asile » :

Cette prestation est centralisée par la SPADA de Besançon. Les primo-arrivants se présentant sur l'antenne de Montbéliard sont réorientés sur Besançon pour leur enregistrement.

La sortie de la crise sanitaire et la réouverture des frontières explique cette forte augmentation : 1124 contre 797 en 2021 et 804 en 2020.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PERSONNES ACCUEILLIES AU TITRE DU 1^{ER} ACCUEIL



II.1.c. Prestation B « La domiciliation et l'accompagnement social » :

695 nouvelles domiciliations ont été enregistrées. L'activité de la prestation B est directement corrélée à celle de la prestation A, puisqu'elle représente les personnes domiciliées.

II.1.d. Les sorties de la SPADA :

677 personnes sont sorties de notre service et ont connu les orientations suivantes :

- ✓ 382 personnes ont été orientées vers un dispositif d'hébergement dédié pour demandeurs d'asile, dont 129 en dehors du département du Doubs
- ✓ 131 personnes ne se sont plus manifestées en cours de suivi, dont 64 dans le cadre d'un réexamen
- ✓ 99 personnes ne se sont pas présentées entre l'enregistrement en SPADA et le premier rendez-vous au GUDA
- ✓ 55 réfugiés sont sortis à la fin de l'accompagnement dans le cadre de la prestation C
- ✓ 10 personnes sont sorties dans le cadre de l'Aide au Retour Volontaire.

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Évolution des typologies familiales accueillies :

En 2022, la répartition entre personne isolé et famille est plus équilibrée, seulement 49,47% sont des isolés contre 57,84 en 2021. Cela s'explique par la fin de la fermeture des frontières où seuls les isolés tentaient le passage en période de crise.

| ENTITE FAMILIALE 1 ^{ER} ACCUEIL | NOMBRE DE MENAGES EN N-1 | NOMBRE DE PERSONNES EN N-1 | NOMBRE DE MENAGES EN N | NOMBRE DE PERSONNES EN N |
|---|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------|-----------------------------|
| Isolé H | 343 | 343 | 377 | 377 |
| Isolée F | 68 | 68 | 118 | 118 |
| Isolé H + 1 enfant | 1 | 2 | 1 | 2 |
| Isolé H + 2 enfants | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Isolé H + 3 enfants | 1 | 4 | 0 | 0 |
| Isolé H + 4 enfants | 0 | 0 | 1 | 5 |
| Isolée F + 1 enfant | 11 | 22 | 27 | 54 |
| Isolée F + 2 enfants | 10 | 30 | 23 | 69 |
| Isolée F + 3 enfants | 10 | 40 | 8 | 32 |
| Isolée F + 4 enfants | 2 | 10 | 1 | 5 |
| Isolée F + 5 enfants | 0 | 0 | 2 | 12 |
| Isolée F + 6 enfants | 0 | 0 | 1 | 7 |
| Couple | 23 | 46 | 28 | 56 |
| Couple + 1 enfant | 9 | 27 | 16 | 48 |
| Couple + 2 enfants | 14 | 56 | 17 | 68 |
| Couple + 3 enfants | 5 | 25 | 5 | 25 |
| Couple + 4 enfants | 5 | 30 | 4 | 24 |
| Couple + 5 enfants | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Couple + 6 enfants | 1 | 8 | 1 | 8 |
| Couple + 7 enfants | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Mineurs (précision 2022) | 0 | 0 | 49 | 49 |
| Personnes famille en réexamen | 11 | 36 | 31 | 104 |
| Personnes isolées en réexamen | 50 | 50 | 61 | 61 |
| TOTAL | 564 | 797 | 771 | 1 124 |

II.2.b. Nationalité des personnes accueillies dans le cadre du premier accueil :

| REPARTITION DES PERSONNES ACCUEILLIES PAR NATIONALITE (EN % ET EN NOMBRE) | | | | | | | | | | | |
|---|-------|---------------|-------|---------------|-------|------------------------|-------|---------------|-------|-------------------|-------|
| AFRIQUE - 37,72 % | | | | EUROPE - 32 % | | MOYEN-ORIENT - 23,75 % | | ASIE - 5,43 % | | AMERIQUE - 1,07 % | |
| PAYS | PERS. | PAYS | PERS. | PAYS | PERS. | PAYS | PERS. | PAYS | PERS. | PAYS | PERS. |
| Guinée | 49 | Egypte | 2 | Bosnie | 24 | Afghanistan | 156 | Bangladesh | 26 | Venezuela | 1 |
| Sierra-Leone | 3 | Benin | 2 | Serbie | 26 | Arménie | 14 | Cambodge | 1 | Colombie | 6 |
| Somalie | 31 | Gambie | 4 | Albanie | 62 | Pakistan | 2 | Mongolie | 4 | El Salvador | 1 |
| Soudan | 24 | Sénégal | 7 | Kosovo | 72 | Iran | 2 | Kazakhstan | 7 | Haïti | 1 |
| Congo-Braz. | 13 | Mali | 7 | Macédoine | 22 | Syrie | 15 | Tibet | 2 | Pérou | 1 |
| Congo (RDC) | 42 | Centrafrique | 3 | Roumanie | 1 | Turquie | 36 | Russie | 20 | Etats-Unis | 2 |
| Erythrée | 17 | Tchad | 15 | Ukraine | 32 | Irak | 11 | Ouzbékistan | 1 | | |
| Nigéria | 23 | Cameroun | 19 | Géorgie | 113 | Palestine | 5 | | | | |
| Éthiopie | 27 | Gabon | 2 | Biélorussie | 8 | Jordanie | 1 | | | | |
| Algérie | 22 | Angola | 10 | | | Liban | 6 | | | | |
| Niger | 1 | Cote d'Ivoire | 46 | | | Yémen | 19 | | | | |
| Lybie | 24 | Maroc | 4 | | | | | | | | |
| Sri Lanka | 3 | Djibouti | 9 | | | | | | | | |
| Togo | 3 | Tunisie | 4 | | | | | | | | |
| Burkina Faso | 3 | Mauritanie | 2 | | | | | | | | |
| Ghana | 1 | Liberia | 2 | | | | | | | | |

SOIT UN TOTAL DE 1 124 PERSONNES ACCUEILLIES

Des publics originaires de 67 pays ont été accueillis au cours de l'année contre 58 en 2021 :

- ✓ Une baisse des personnes provenant du continent africain qui représente 37,72 % des arrivées contre 46,80% en 2021. Malgré cette baisse de la représentation, le nombre de personnes a augmenté passant de 373 en 2021 à 424 personnes.
- ✓ On peut observer une augmentation des publics originaires de l'Europe et du Moyen-Orient, notamment des publics originaires de Géorgie qui passe de 43 à 113 personnes. On constate une proportion importante de problématiques santé pour ces publics.
- ✓ Une augmentation constante des publics afghans (156 contre 107 en 2021) qui représentent 13,88 % des arrivées (13,42% en 2021 et 6,21% en 2020).
- ✓ Les libyens avaient baissé en 2021 passant de 24 à 6 pour remonter à 24 cette année. Pour le Bangladesh, on compte 26 personnes contre 8 en 2021 et pour la Turquie, 36 contre 8 l'année précédente.
- ✓ A noter, une baisse des publics soudanais qui passent de 48 à 24 ressortissants et des personnes originaires d'Erythrée (17 contre 38 en 2021).
- ✓ En 2021, seul un ukrainien avait demandé l'asile en Franche-Comté. Cette année, 32 ressortissants ont demandé l'asile dont 18 après le début du conflit (après le 17 février 2022). Ce chiffre est minime au regard du nombre de ressortissants présents sur le territoire. Les publics ukrainiens bénéficient d'une Attestation

Provisoire de Séjour (APS), leur donnant droit à l'Aide des Demandeurs d'Asile (ADA) et au travail. Les APS ne sont pas des demandes d'asile, elles n'apparaissent pas dans ces chiffres.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE SERVICE

Conformément au cahier des charges du marché public OFII et aux dispositions prévues par le Schéma Régional d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Réfugiés (SRADAR), la SPADA met en œuvre les trois prestations :

III.1. RÉALISATION DES PRESTATIONS PRÉVUES AU CAHIER DES CHARGES :

III.1.a. Bilan du Premier Accueil Prestation A :

La SPADA accueille, enregistre et oriente sur le Guichet Unique pour Demandeurs d'Asile (GUDA), toute personne se présentant avec l'intention de déposer une demande d'asile. L'équipe intervient du lundi au vendredi auprès des publics pour :

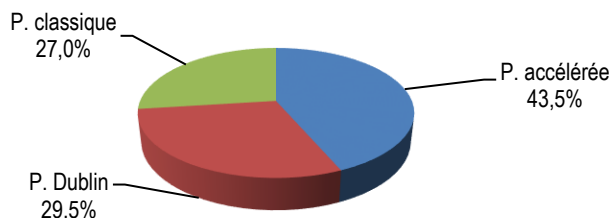
- ✓ Transmettre une information claire et compréhensible sur le parcours de la demande d'asile, les démarches à réaliser et l'accès aux droits, par l'intermédiaire d'un interprète quand cela est nécessaire
- ✓ Renseigner l'interface de la préfecture pour permettre l'obtention d'un rendez-vous auprès du GUDA (préfecture/OFII) et organiser cette rencontre : bons photos d'identité, plan et explication, ticket de transport pour les publics n'étant pas à Besançon
- ✓ Appeler les services du 115, avec la personne pour signaler si elle n'a pas de solution d'hébergement et expliquer le fonctionnement du 115
- ✓ Recueillir un moyen de contacter la personne s'il existe
- ✓ Comptabiliser le passage du public dans notre service et l'enregistrer.

En 2022, l'augmentation des procédures Dublin se confirme passant à 29,46 % des arrivées (26,1 % en 2021).

Les procédures classiques sont marquées par une forte augmentation des procédures accélérées qui représentent 43,57 % contre 23,5 % en 2021.

A cela s'ajoutent les réexamens (ils n'apparaissent pas dans les admissions au séjour puisqu'ils sont déjà présents en France) 150 personnes cette année dont 65 isolés. Dans le marché précédent, ces publics étaient uniquement domiciliés alors qu'ils bénéficient d'un véritable accompagnement cette année, quel que soit le nombre de réexamen.

RÉPARTITION DES ADMISSIONS AU SÉJOUR EN 2022



III.1.b. Bilan de la prestation B « domiciliation et accompagnement social » :

- ✓ Domiciliation des demandeurs d'asile :

La prestation de domiciliation est obligatoire pour tous les demandeurs d'asile non hébergés en dispositif dédié. Elle est assurée depuis les deux sites : Besançon et Montbéliard.

Dans l'année, le service a ouvert 695 nouvelles domiciliations (contre 670 en 2021). Chaque nouvelle demande de domiciliation est enregistrée informatiquement et sur registre papier au retour du passage au guichet unique, avec remise à la personne de l'attestation de domiciliation. Les personnes sont domiciliées, soit dans l'attente de leur orientation en hébergement, soit parce qu'elles n'ont pas les CMA (conditions matérielles d'accueil), soit parce qu'elles ne souhaitent pas d'hébergement (accueil par la famille). A noter cette année une orientation vers les dispositifs dédiés efficace mais un nombre important de personnes sans CMA correspondant au Dublin caduque de la période covid.

Depuis février 2022, la SPADA de Besançon s'est équipée d'un logiciel de suivi des résidents. Chaque ouverture de domiciliation y est enregistrée. Nous recueillons les informations administratives de la personne : documents d'identité, dossiers de Protection Universelle Maladie (PUMa), dossier OFPRA, dossier CNDA et tous documents utiles à l'évaluation et au suivi de la situation.

Le logiciel génère une attestation de domiciliation et une carte nominative avec un numéro d'identification et un code barre. Grâce à leur identifiant, les personnes peuvent regarder à distance s'ils ont des courriers en attente.

Cette consultation à distance n'a pas permis de diminuer le nombre de personnes venant sur les permanences courrier (lundi, mercredi et vendredi de 10h00 à 11h30), car elle donne l'opportunité de poser des questions ou tout simplement de maintenir le lien humain pour certains. Elle a même généré des passages, en dehors des permanences, lorsque les personnes attendent une décision importante et voient qu'elle est disponible sur leur espace personnel, elles se présentent pour la récupérer. La remise du courrier se fait sur présentation d'une pièce d'identité et ne peut en aucun cas être faite à un tiers. A chaque remise, l'action est enregistrée dans le logiciel.

En dehors des permanences, les personnes sont reçues sur rendez-vous pour :

- ✓ L'aide à la constitution du dossier de demande d'asile :

Cette prestation est réalisée par un travailleur social avec un interprète si la personne ne parle pas ou peu le français. Le dossier doit être réalisé dans les 21 jours suivant le passage en GUDA (Guichet Unique Pour les Demandeurs d'Asile). Le professionnel aide à renseigner la partie administrative et accompagne la construction du récit en français. Cette étape de constitution du dossier de demande d'asile auprès de l'OFPRA est essentielle au regard de l'importance que revêt ce dossier pour la suite du parcours des demandeurs d'asile. En cas de recours à la CNDA, le professionnel peut accompagner la demande d'aide juridictionnelle.

Cette année, la SPADA a aidé à la constitution de 246 dossiers de demande d'asile et constitué 94 dossiers d'aide juridictionnelle dans le cadre du recours à la CNDA.

Les données qui suivent ne concernent que les personnes arrivées entre le 01^{er}/01 et le 31/12 qui n'ont pas été orientées en dispositifs dédiés, soit 614 personnes au titre des arrivées 2022.

- ✓ L'aide apportée pour les ouvertures de droits :

La SPADA accompagne toutes les personnes domiciliées dans l'ouverture de leurs droits et la réalisation des démarches administratives en lien avec leur procédure (PUMa, aide à la scolarisation des enfants, renouvellement des titres de séjour...). 170 dossiers de demande de Protection Universelle Maladie (PUMa) ont été réalisés cette année.

L'équipe de la SPADA effectue également des démarches pour prendre en compte les situations d'urgence et de précarité des publics. Elle peut solliciter les associations caritatives partenaires pour faire des demandes d'aides alimentaires ou de soins (PASS, Croix rouge, orientation aide alimentaire, mise à l'abri). La communication se fait par l'intermédiaire des rapports sociaux, de courrier ou par le biais de formulaire spécifique.

- ✓ La préparation à la sortie du dispositif de premier accueil :

Les sorties sont liées à :

- L'orientation vers un dispositif d'hébergement dédié (HUDA ou CADA)
- Une décision définitive de rejet CNDA (la personne peut néanmoins refaire une demande de réexamen)
- L'obtention d'une protection. Dans ce cas, la personne reste suivie par les services de la SPADA mais bascule sur la prestation C.

III.1.c. Prestation C : Accompagnement des Bénéficiaires d'une Protection Internationale (BPI) :

Cette prestation ouverte dans le cadre du marché 2019-2021 vise à garantir un accompagnement administratif et social individualisé aux demandeurs d'asile qui ont obtenu le bénéfice d'une protection internationale. Cette année, l'équipe a accompagné 112 BPI (contre 68 BPI en 2021) :

- ✓ L'information relative aux démarches à réaliser :

Lors de l'obtention d'une protection, les personnes signent le Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) auprès de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration et sont informées des démarches à réaliser :

- Obtention des documents d'état civil par l'OFPRA
- Obtention du titre de séjour auprès de la Préfecture
- Ouverture des droits : séjour, sociaux, hébergement et logement, emploi et formation (inscription Pole emploi ou Mission Locale) et selon les situations, procédure de réunification familiale.

- ✓ Maintenir la domiciliation en SPADA dans l'attente d'une domiciliation de droit commun :

L'ouverture des droits et la possibilité d'accéder à un logement prennent souvent beaucoup de temps. En dehors d'une entité familiale très autonome qui a pu sortir dans le délai des 3 mois, les personnes restent les 6 mois et sont rarement autonomes au cours de cette période.

- ✓ Faire le lien avec les structures de droit commun pour assurer la fluidité du parcours des BPI :

La SPADA veille à se mettre en relation avec le CCAS pour la domiciliation (au-delà des 6 mois) et le suivi de proximité, avec les conseillers Pole Emploi ou Mission Locale, avec la CAF pour l'ensemble des droits familiaux et avec le département selon les situations. Elle réalise également les dossiers d'ouverture de droits et d'orientation vers le logement. Une demande SIAO, logement social et résidence sociale est faite systématiquement. Le CPH (Centre Provisoire d'Hébergement) est moins demandé car implique d'être envoyé n'importe où en France (là où il y a de la place) : 2 personnes orientées cette année.

22 personnes sont entrées dans un logement, la majorité couplée avec une demande MASI (Mesure d'Accompagnement Social d'Insertion) et 1 en DIJ (Dispositif d'Insertion Jeune). Ce dispositif s'adresse aux moins de 25 ans. Il est porté depuis juillet 2022 par l'AHS-FC. Il propose 10 places d'hébergement au sein d'un FJT avec un accompagnement social renforcé basé essentiellement sur l'accès à l'emploi.

- ✓ Informer et soutenir le réfugié dans ses démarches de reconnaissance des diplômes et/ou de validation des acquis professionnels.

11 demandes de reconnaissance de diplôme académique ou professionnelle ont été formulées cette année auprès du centre Enic-Naric (10 en 2021).

Au 31/12, 69 personnes bénéficiaires d'une protection internationale sont en cours d'accompagnement par la SPADA.

III.2. PARTENARIAT :

Depuis 2013, dans le cadre du partenariat institutionnel, le directeur du DAHIS en charge de la SPADA participe chaque semaine à l'instance de régulation animée par la Préfecture du Doubs, l'OFII et la DDETSPP 25, en présence du SIAO/115, du CCAS de la ville de Besançon, du Conseil Départemental et de tous les opérateurs de l'asile gestionnaires de CADA ou d'Hébergements d'Urgence. Ces instances permettent, entre autres, de partager les difficultés lors des situations complexes ou d'alerter quand les personnes sont identifiées vulnérables.

La SPADA est également en lien avec différents partenaires ressources selon les situations. On notera notamment le partenariat avec l'EMPP (Equipe Mobile Prévention Précarité) qui réalise des permanences mensuelles dans le service, la Pastorale des migrants qui peut apporter une solution d'hébergement temporaire, le Secours Catholique qui propose un lieu de « convivialité » ouvert à tous, la BJA (Boutique Jeanne Antide), vers qui sont orientées (avec validation de la DDETSPP) les personnes pour se restaurer...

III.3. LOCAUX :

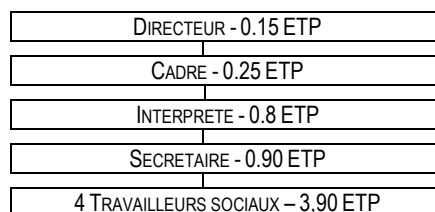
La SPADA est installée à proximité des administrations, elle dispose d'une salle d'accueil (permanences courrier), d'une salle de réunion et de trois bureaux d'entretiens.

Les locaux de l'antenne de l'ADDSEA se situent 6 rue Gaston Pretot à Montbéliard.

III.4. MOYENS HUMAINS :

L'équipe de la SPADA Besançon est actuellement constituée de 8 personnes, soit 6 ETP.

ORGANIGRAMME DE LA SPADA (HORS ANTENNES)



La Prestation C du nouveau marché est financée selon l'activité. Un ETP de travailleur social peut être ajouté à cet organigramme pour assurer le suivi des BPI.

Cette année, les professionnels de la SPADA ont participé entre autres à une formation sur la réunification familiale et sur les premiers soins en santé mentale.

IV. CONCLUSION

En 2022, la SPADA a connu une forte augmentation de primo-arrivants liée à la fin des effets de la crise sanitaire (réouverture des frontières). Elle a enregistré un grand nombre de publics déjà présents sur le territoire (Dublin non réadmis pendant la crise sanitaire), devenus Dublin caduques et ayant la possibilité d'instruire une demande d'asile en France mais ne pouvant obtenir les Conditions Matérielles d'Accueil (CMA). Ils seront donc suivis jusqu'à la réponse de l'OFPPRA ou de la CNDA par la SPADA. Les réexamens (sans CMA) sont également suivis par la SPADA dans le cadre du nouveau marché (150 en 2022).

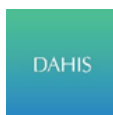
Son activité a également été marquée par le conflit en Ukraine. Les ukrainiens bénéficient de l'APS (Attestation Provisoire de Séjour) avec droit au travail, ils n'introduisent pas ou peu de demandes d'asile. Néanmoins, l'équipe a participé à l'enregistrement des ressortissants en mars et avril. Leur nombre (1047 ressortissants dans le Doubs fin 2022) a créé une tension supplémentaire sur le parc locatif social ce qui met en difficulté les accompagnements des autres publics pour l'accès au logement autonome dans le parc social, notamment les publics suivis dans le cadre de la prestation C de la SPADA (BPI). Ces publics sont en forte augmentation (112 contre 68 l'année précédente).

Par ailleurs, l'année a été marquée par la dématérialisation de l'OFPPRA et par une plus grande « gestion à distance » des administrations. Des outils ont été déployés pour permettre un accès facilité aux droits des usagers (borne OFPPRA, tablette). Néanmoins, la numérisation reste un obstacle supplémentaire dans l'autonomie des publics pour l'accès à leurs droits et nécessite un accompagnement davantage chronophage pour les équipes qui doivent expliquer l'outil en plus du contenu.

La SPADA a quant à elle mis en place un logiciel de gestion des usagers. Des ajustements seront encore à effectuer en 2023 pour extraire de manière fluide et certaine l'ensemble des indicateurs demandés par l'OFII.

Le virage numérique a été subi et nécessitera une organisation et la maîtrise de nouveaux outils pour permettre d'accompagner au mieux les personnes dans un contexte où la SPADA reçoit et accompagne de plus en plus de public précaire. La réactivité et l'implication des professionnels de nos services a permis de maintenir la qualité de l'accueil des personnes arrivant sur le territoire.





CADA 25

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté Préfectoral du 31/10/2003 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté Préfectoral du 15/06/2016 portant la création de 76 places d'extension |
| | CAPACITE TOTALE | 158 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet en semi autonomie |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Demandeurs d'asile (enfants et adultes) (mentionnés à l'article L.744-3 du CESEDA) |

Etablissement inscrit au CPOM 2018-2022 avec le CADA 70 intégrant les actions subventionnées (HUDA) avec la DREETS BFC en lien avec les DDTESPP 25 et 70.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

| JOURNEES | N-1 | N |
|---------------------------------|--------|--------|
| Capacité installée | 158 | 158 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 57 670 | 57 670 |
| Journées réalisées | 48 268 | 51 089 |
| Taux d'occupation | 83,7% | 88,6% |

L'évolution du taux d'occupation est principalement liée aux orientations de la Direction territoriale de l'OFII Franche-Comté et à l'instance de régulation selon le flux d'arrivée de publics primo-arrivants en Franche-Comté.

Après deux années de nette baisse en lien avec la crise sanitaire, ce flux a de nouveau augmenté en 2022.

L'écart par rapport à la cible de 97% s'explique par :

- ✓ La vacance des places qui correspond à 6,3% du taux d'occupation
- ✓ Le déclassement de deux appartements, à l'origine destinés à l'accueil de familles de 6 personnes, en colocations de 3 personnes isolées, soit 3,8% du taux d'occupation
- ✓ Des places non mobilisables en raison des typologies familiales orientées par l'OFII, soit 1,3% du taux d'occupation.

II.1.b. Mouvements des personnes accueillies :

La durée de présence moyenne en CADA est en diminution, ceci étant notamment dû au raccourcissement du délai de traitement des procédures de demande d'asile.

| MOUVEMENTS | N-1 | N |
|---|-----------|-----------|
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier | 144 | 137 |
| Entrées de l'année | 84 | 102 |
| Sorties de l'année | 91 | 96 |
| Personnes accompagnées au 31/12 | 137 | 143 |
| File active de l'année | 228 | 239 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 20,1 mois | 15,7 mois |

Au 31/12, sur les 15 places vacantes, 6 sont déclarées disponibles dans l'outil DN@ de l'OFII ; concernant les 9 places non mobilisables, 6 sont dues au déclassement de deux appartements destinés à des familles en colocation d'isolés, et 3 sont liées aux typologies familiales orientées par l'OFII.

- ✓ Admissions : 102 personnes ont été admises au CADA, représentant 59 ménages soit :
 - 42 personnes isolées
 - 59 personnes représentant 16 familles
 - 1 naissance.

Ces personnes (hors naissances) ont été accueillies dans le cadre d'orientations locales et nationales comme suit :

- 55 personnes, soit 38 ménages, ont bénéficié d'une orientation locale
- 46 personnes, soit 20 ménages, ont bénéficié d'une orientation nationale.
- ✓ Sorties : 96 personnes, soit 57 ménages, sont sorties au cours de l'année comme suit :
 - 37, soit 12 ménages ayant obtenu une protection internationale, ont bénéficié de l'attribution d'un logement social (dont 6 personnes isolées)
 - 10, soit 6 ménages, sont sorties de notre dispositif sans solution d'hébergement identifiée suite au rejet définitif de leur demande d'asile (dont 4 personnes isolées)
 - 10, soit 9 ménages, ont quitté volontairement le CADA suite à l'obtention d'une protection internationale (dont 8 personnes isolées)
 - 12, soit 11 ménages, ont quitté volontairement le CADA en cours de procédure (dont 10 personnes isolées)
 - 7, soit 4 ménages ont bénéficié d'une orientation en CPH suite à l'obtention d'une protection internationale (dont 3 personnes isolées)
 - 9 personnes isolées ont été orientées vers des structures d'insertion spécifique suite à l'obtention d'une protection internationale
 - 10 personnes, soit 5 ménages ont bénéficié de l'aide au retour volontaire organisé par l'OFII (dont 2 personnes isolées)
 - 1 personne isolée est décédée.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition des ménages :

Au 31/12, 143 personnes sont accompagnées en CADA, représentant 69 ménages :

- ✓ 42 personnes isolées
- ✓ 101 personnes représentant 27 familles réparties comme suit :

| COMPOSITION DES FAMILLES | |
|------------------------------------|--|
| 1 couple avec 5 enfants | 1 couple |
| 4 couples avec 4 enfants | 1 fratrie |
| 2 couples avec 3 enfants | 2 familles monoparentales avec 4 enfants |
| 1 couple avec 2 enfants et 1 aïeul | 2 familles monoparentales avec 3 enfants |
| 2 couples avec 2 enfants | 1 famille monoparentale avec 2 enfants |
| 1 couple avec 1 aïeul | 8 familles monoparentales avec 1 enfant |
| 1 couple avec 1 enfant | |

Nous observons une plus grande hétérogénéité des types de composition familiale et une hausse de l'accueil des familles monoparentales avec une nette surreprésentation des familles monoparentales avec un seul enfant.

II.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

| STATUTS | N-3 | N-2 | N-1 | N |
|-------------|-----|-----|-----|-----|
| OFPRA | 57 | 71 | 40 | 40 |
| CNDA | 43 | 37 | 27 | 32 |
| Statutaires | 13 | 27 | 57 | 43 |
| Retour OFII | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Déboutés | 26 | 9 | 13 | 28 |
| TOTAL | 139 | 144 | 137 | 143 |

La proportion des publics obtenant le bénéfice d'une protection internationale reste notoire en 2022. Cette donnée est à corrélérer principalement avec les nationalités accueillies, et notamment les personnes originaires d'Afghanistan qui représentent plus de la moitié (58,1%) des bénéficiaires d'une protection internationale.

Sur les 28 personnes déboutées, 21 sont en présences indues du fait de leur vulnérabilité :

- ✓ 3 familles avec des enfants en bas âge
- ✓ 1 famille dont les 3 membres sont déboutés du droit d'asile alors que 2 descendants directs sont reconnus réfugiés
- ✓ 2 personnes isolées qui refusent de quitter le CADA sans autre solution d'hébergement ; celles-ci ont fait l'objet d'une régularisation à titre sanitaire et sont en cours de recherche d'une solution de relogement.

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

La file active est composée de 239 personnes accompagnées originaires de 32 pays différents. La proportion importante des publics Afghans est corrélée aux arrivées enregistrées par la SPADA et aux orientations dans le cadre de l'opération Apagan.

| REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %) | | | | | | | | |
|---|-------------------|------|------------------------|-------------------|------|--------------------------|-------------------|------|
| AFRIQUE | | | BALKANS / MOYEN-ORIENT | | | ASIE / AMERIQUE CENTRALE | | |
| PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % | PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % | PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % |
| Erythrée | 13 | 5,4 | Géorgie | 32 | 13,4 | Afghanistan | 59 | 24,7 |
| Soudan | 12 | 5 | Palestine | 7 | 2,9 | Bangladesh | 14 | 5,9 |
| Côte d'Ivoire | 10 | 4,2 | Kosovo | 3 | 1,3 | Colombie | 6 | 2,5 |
| Somalie | 10 | 4,2 | Albanie | 2 | 0,8 | Pakistan | 6 | 2,5 |
| Cameroun | 8 | 3,3 | Serbie | 2 | 0,8 | Russie | 3 | 1,3 |
| Congo (RDC) | 8 | 3,3 | Egypte | 1 | 0,4 | Birmanie | 1 | 0,4 |
| Nigéria | 8 | 3,3 | Turquie | 1 | 0,4 | Chine (Tibet) | 1 | 0,4 |
| Ethiopie | 7 | 2,9 | Yémen | 1 | 0,4 | | | |
| Djibouti | 5 | 2,1 | | | | | | |
| Libye | 5 | 2,1 | | | | | | |
| Rwanda | 4 | 1,7 | | | | | | |
| Angola | 2 | 0,8 | | | | | | |
| Congo (Brazza) | 2 | 0,8 | | | | | | |
| Mali | 2 | 0,8 | | | | | | |
| Sénégal | 2 | 0,8 | | | | | | |
| Centrafrique | 1 | 0,4 | | | | | | |
| Gambie | 1 | 0,4 | | | | | | |

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le CPOM couvrant la période 2018-2022 avait été complété au regard de l'évolution de la réglementation (arrêté du 19 juin 2019).

Le bilan des actions menées durant cette période, étayé par les données de terrain et chiffrées, a été présenté à la DDETSPP et la DREETS fin 2022 ; la reconnaissance du travail mené nous a aussi permis de cibler les axes d'amélioration pour la période à venir.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

L'arrêté du 19 juin 2019, qui précise les missions des CADA suite à la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018, indique que ces derniers assurent comme missions principales : « *l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariats avec les collectivités locales et le tissu associatif, et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement* ».

Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 25 est présenté selon les 5 objectifs réglementaires actuels :

A. Organiser la prise en charge de la domiciliation, l'hébergement et l'accompagnement social du demandeur d'asile et de sa famille pendant la période d'instruction de sa demande (OFPPA / CNDA en cas de recours) :

Cette mission a concerné l'ensemble des résidents présents au cours de l'année, soit 239 personnes accompagnées par l'équipe du CADA.

B. Accompagner administrativement et juridiquement le demandeur d'asile et sa famille, notamment dans la procédure auprès de l'OFPRA :

Les accompagnements relatifs aux procédures de demande d'asile devant l'OFPRA ont représenté l'aide à la constitution de :

- ✓ 45 dossiers de demande d'asile
- ✓ 29 compléments aux dossiers OFPRA
- ✓ 38 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPRA.

Dans le cadre de l'aide à l'ouverture des droits à la scolarisation et à la santé, l'accompagnement proposé a notamment permis :

- ✓ La scolarisation de 50 enfants
- ✓ La mise en place de 22 suivis avec la PMI
- ✓ L'adhésion et le renouvellement de 143 dossiers à la PUMa/CSS
- ✓ L'aide à la constitution de 9 dossiers MDPH.

C. Donner l'information sur les possibilités de recours auprès de la CNDA et l'aide juridictionnelle dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 41 personnes ont été accompagnées pour la constitution de leurs dossiers d'aide juridictionnelle
- ✓ 39 compléments aux dossiers CNDA ont été réalisés en lien avec les avocats des personnes.

D. Informer, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

96 personnes ont quitté le CADA ; 83 d'entre elles ont vu leur demande d'asile faire l'objet d'une décision définitive (se reporter au § II.1.b).

Les personnes majeures bénéficiaires d'une protection internationale sont signataires du contrat d'intégration républicaine (CIR) à l'OFII ; si leur niveau de français est inférieur A1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), des cours de français sont imposés. La préparation à la sortie débute dès l'accueil en CADA. C'est donc tout au long de leur séjour que les usagers bénéficient d'un accompagnement orienté vers le recouvrement effectif de leur autonomie.

Le taux d'obtention d'une protection internationale reste important en 2022 ; les démarches afférentes et liées à la sortie sont de même conséquentes :

- ✓ 48 entités familiales ont été accompagnées pour leur demande de RSA
- ✓ 25 personnes ont été inscrites à Pôle Emploi
- ✓ 9 personnes ont été inscrites à la Mission Locale
- ✓ 45 entités familiales ont été accompagnées pour leur recherche de logement.

Sur le volet de l'insertion professionnelle, 12 usagers ont obtenu un emploi et 18 personnes ont engagé une formation.

E. Informer systématiquement les demandeurs d'asile sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire dans leur pays d'origine proposés par la Direction territoriale de l'OFII lorsqu'ils sont déboutés :

Concernant les 17 entités familiales déboutées en 2022, 4 personnes isolées ont quitté le CADA sans se rendre au rendez-vous d'information sur l'aide au retour volontaire à OFII, et une personne n'a pas bénéficié de cette information au motif de l'obtention d'un titre de séjour sanitaire. Sur les 12 entités familiales qui ont été reçues par les services de l'OFII à ce titre, 5 ménages ont accepté cette proposition.

III.2. EXPRESSION DES USAGERS :

Quatre « réunions d'expression » ont été organisées. Durant ces moments d'échanges, nous avons notamment invité l'association *Doubs'téo* dont l'objet est de dispenser gracieusement des soins ostéopathiques. Après cette présentation, des séances mensuelles ont été proposées dans les locaux du CADA. Deux autres sujets ont été spontanément évoqués par les résidents : les blocages administratifs récurrents et entravant les démarches de sortie et la dématérialisation des démarches dont l'essor considérable se pose comme un frein à l'insertion.

III.3. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 25 :

L'HUDA compte 86 places. Ces hébergements d'urgence à gestion régionale permettent notamment l'accueil de publics en procédure Dublin (105 personnes sur la file active 2022 contre 63 en 2021). Les actions menées sont en conformité avec le cahier des charges précisé dans l'arrêté du 19/06/2019.

La file active est de 185 personnes, soit une hausse de 31,2% par rapport à 2021. Elle représente 27 219 journées soit 86,7% de taux d'occupation. C'est notamment l'accueil de personnes en procédure Dublin qui a engendré une hausse notable des entrées/sorties dues aux réadmissions et départs volontaires des publics. L'augmentation de ces rotations a eu un impact fort sur notre organisation ; elles ont notamment nécessité une forte mobilisation des professionnels de terrain : adaptations récurrentes des emplois du temps pour les accueils, remises en état pour plus de 40 logements, intensification de la fréquence des temps impératifs aux accueils et à leur préparation.

Ces activités n'ont pas été intégrées dans les données d'activité du CADA 25 (§ II-1) ; elles font l'objet d'un compte rendu quantitatif et financier auprès de la DDETSPP 25. La convention de fonctionnement et de subvention pluriannuelle couvre la période 2020-2022.

III.4. MOYENS TECHNIQUES :

Les lieux d'hébergement sont répartis à Besançon avec 3 modalités d'accueil :

- ✓ Chambres équipées de sanitaires avec cuisines collectives pour le site du centre-ville (rue Gambetta)
- ✓ Appartements dans le quartier de Bregille (rue Chaffanjon)
- ✓ Appartements diffus dans les quartiers de Montrapon, Palente, Orchamps, Bregille et Clairs-Soleils.

III.5. MOYENS HUMAINS :

L'équipe du CADA est composée de 17 professionnels pour 12,10 ETP et se compose de la façon suivante :

ORGANIGRAMME DU CADA 25

| |
|---------------------------------|
| DIRECTEUR - 0.40 ETP |
| CHEF DE SERVICE - 0.70 ETP |
| CADRE ADMINISTRATIF - 0.35 ETP |
| AGENT COMPTABLE - 0.15 ETP |
| SECRETARE - 0.40 ETP |
| INTERPRETE - 0.10 ETP |
| EDUCATEUR SCOLAIRE - 0.65 ETP |
| TRAVAILLEURS SOCIAUX - 6.80 ETP |
| AGENT DE SERVICE - 1.30 ETP |
| SURVEILLANTS DE NUIT - 1.25 ETP |

III.6. DEMARCHE QUALITE :

Dans le cadre de l'harmonisation des pratiques avec le CADA 70 et suite aux comités de pilotage pour la mise en place de l'enquête de satisfaction, celle-ci a été finalisée en 2022. Cette forme de participation vient en complément des « réunions d'expression ». C'est par ailleurs lors de ces groupes d'expression que le contenu et la forme de cette enquête ont été soumis à l'avis des usagers, l'objectif restant leur pleine participation.

IV. CONCLUSION

Les accueils en nombre au sein du CADA ont diminué en 2022 : 3 personnes isolées ont été accueillies lors d'une opération du programme européen de relocalisation. Les publics Afghans orientés dans le cadre de l'opération Apagan étaient pour leur part déjà en France avant leur accueil dans notre dispositif ; ce sont 8 entités familiales représentant 32 personnes qui ont fait l'objet d'orientations nationales.

Nous retiendrons en 2022 l'importance de l'accompagnement des personnes en souffrance physique et psychique : les travailleurs sociaux sont à ce titre très sollicités pour les orientations vers les soins dédiés :

- ✓ Pour ce qui concerne les soins somatiques avant l'obtention d'une couverture maladie, le partenariat avec le service PASS reste fort.
- ✓ Pour les soins psychiques, le partenariat engagé avec l'Equipe Mobile Prévention Précarité du CHS de Novillars a permis aux usagers de bénéficier de consultations qui continueront d'être proposées en 2023.

Une formation en Premiers secours en santé mentale a par ailleurs été dispensée aux professionnels en 2022 ; en 2023, ce sont des formations sur les Troubles du psycho trauma qui seront proposées, grâce aux actions menées dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration signé entre l'Etat et la Ville de Besançon. C'est dans ce contexte prégnant du besoin de soins que des temps infirmier et psychologue ont été proposés dans le cadre du renouvellement du CPOM.

Tant pour le mieux-être des usagers que pour leurs projets d'insertion, l'équipe éducative leur a permis, cette année encore, de participer activement à des temps socio-culturels, comme la célébration de la Journée des réfugiés, les visites de musées ou des sorties sportives dans le Doubs et le Jura. Quant aux orientations vers le tissu associatif concourant à l'autonomie et l'intégration dans le territoire, le partenariat avec les Maisons de quartier perdure, notamment pour les cours de français.

Les enjeux pour 2023 :

- ✓ Poursuivre l'amélioration de l'offre de logements à Besançon afin de garantir la fluidité du parcours des personnes accompagnées
- ✓ Poursuivre le déploiement de la dématérialisation des démarches administratives afin d'améliorer son accès pour les publics bénéficiaires d'une protection internationale ainsi que pour les publics en demande d'asile et de faciliter la mobilité des parcours sans rupture
- ✓ Formaliser les nouvelles fiches actions dans le cadre du renouvellement du CPOM des CADA 25/70 et le CPH
- ✓ Préparer la démarche d'évaluation externe à partir du nouveau référentiel de l'HAS avec l'appui de l'association.





CADA 70

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (établissement social relevant de l'article L.312-1 du CASF) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté Préfectoral du 17/12/2014 portant création de 50 places |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté préfectoral du 24/06/2019 portant extension de 15 places à compter du 01 ^{er} /07/2019 Arrêté préfectoral du 28/05/2021 portant extension de 5 places : 3 places à compter du 22/03/2021 et 2 places à compter du 1 ^{er} /04/2021 |
| | CAPACITE TOTALE | 84 places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet, internat en semi autonomie |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Demandeurs d'asile (enfants et adultes) mentionnés à l'article 744-3 du CESEDA |

Les 84 places du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) sont réparties sur le site de Gray pour 53 places (dont 5 places dédiées aux femmes victimes de violence) et sur le site de Frasn-le-Château pour 31 places rattachées à l'organisation du CADA 70 dans le cadre d'une convention annuelle avec l'Etat.

Le DAHIS compte également 30 places d'hébergement HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) avec 10 places à Frasn-le-Château et 20 à Gray. Ces places s'inscrivent dans le CPOM avec la DRDJSCS 2018/2022 qui intègre les actions subventionnées HUDA.

La DDETSPP 70 a sollicité les opérateurs pour l'ouverture de 5 places (par opérateur). Cette extension est prévue pour début 2023.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre global de journées :

| JOURNEES | N-1* | N |
|---------------------------------|---------|--------|
| Capacité installée | 79/84 | 84 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 30 240 | 30 660 |
| Journées réalisées | 24 991 | 27 508 |
| Taux d'occupation | 82,64 % | 89,72% |

**NB : Le nombre de journées prévisionnelles 2021 = 30240 jours
(79 places + 3 places à compter du 22/03 + 2 places à compter du 01/04)*

S'appuyant sur la déclinaison régionale du Schéma National d'Accueil des Demandeurs d'Asile et Réfugiés, le CADA 70 accueille des demandeurs d'asile orientés par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII). Ces orientations peuvent être prononcées par l'OFII territorial ou par l'OFII d'autres régions, notamment la région parisienne dans le cadre d'orientation directive.

Alors que la capacité autorisée a augmenté en 2021, on constate une forte augmentation du taux d'occupation liée à une accélération des orientations par l'OFII en local comme en national.

L'ouverture du CAES (Centre d'Accueil et d'Examen des Situations) en juillet 2021 à Besançon qui offre un hébergement de transition (durée moyenne de séjour de 10 jours) a également joué un rôle important dans l'augmentation du taux d'occupation. En effet, ce dispositif d'accueil permet à l'OFII et à la préfecture d'étudier les situations administratives des personnes puis de les orienter vers les opérateurs de la région.

Au 31/12, 83 places sont occupées sur les 84 places existantes.

Les places vacantes sont systématiquement mises à jour via l'outil DN@, et des échanges réguliers sont réalisés avec l'OFII afin de fluidifier les arrivées et sorties.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

| MOUVEMENTS | N-1 | N |
|---|-----------|-----------|
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 | 76 | 79 |
| Entrées de l'année | 41 | 56 |
| Sorties de l'année | 40 | 51 |
| Personnes accompagnées au 31/12 | 76 | 83 |
| File active de l'année | 116 | 134 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 15,1 mois | 14,5 mois |

Une nette accélération dans le traitement des dossiers par l'OFPRA et la CNDA et une évolution de fonctionnement (accentuation des ordonnances de rejet et des irrecevabilités) favorisent une réponse plus rapide et par conséquent une file active plus importante pour les structures d'hébergement.

La durée moyenne de séjour passe de 15,1 mois à 14,5 mois avec 22 personnes sur les 54 dépassant la moyenne.

- ✓ Les admissions représentent 55 personnes ainsi qu'une naissance soit 56 personnes réparties sur 23 ménages :
 - 8 isolés
 - 15 familles regroupant 48 personnes.

| COMPOSITION DES FAMILLES | |
|--------------------------|---|
| 4 couples | 1 famille monoparentale avec 1 enfant |
| 3 couples avec 1 enfant | 1 famille monoparentale avec 2 enfants |
| 2 couples avec 2 enfants | 2 familles monoparentale avec 3 enfants |
| 2 couples avec 3 enfants | |

- ✓ Les sorties : 51 personnes sont sorties de notre structure :
 - 28 ont bénéficié d'une protection soit 52% des sortants contre 40% l'année précédente :
 - 10 ont obtenu une protection subsidiaire représentant 4 personnes isolées, un couple et une famille de 4 personnes
 - 18 ont obtenu une protection subsidiaire : 7 entités familiales et 1 personne isolée.
 - 23 personnes, soit 12 familles, ont été déboutées de leur demande d'asile :
 - 17 personnes, soit 7 isolés et 3 familles représentant 10 personnes, ont quitté la structure sans donner d'informations sur leur destination
 - Une famille de 4 personnes a été orientée sur le 115
 - Une personne a déménagé avec sa fille qui, elle, avait obtenu une protection dans une autre région et pour laquelle une demande de titre de séjour parent d'enfant réfugié a été faite.

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Composition familiale :

Au 31/12, 83 personnes soit 31 ménages sont présentes :

- ✓ 10 personnes isolées
- ✓ 73 personnes représentant 21 familles, soit :

| COMPOSITION DES FAMILLES | |
|--|--|
| 4 couples | 1 famille monoparentale avec 4 enfants |
| 2 familles monoparentales avec 1 enfant | 3 couples avec 1 enfant |
| 1 famille monoparentale avec 2 enfants | 4 couples avec 2 enfants |
| 2 familles monoparentales avec 3 enfants | 4 couples avec 3 enfants |

II.2.b. Statuts administratifs des personnes accueillies au 31/12 :

| STATUTS | N-1 | N |
|---------------------------------------|-----------|-----------|
| OFPRA | 28 | 16 |
| CNDA | 27 | 27 |
| Statutaires et Protection subsidiaire | 17 | 13 |
| Retour OFII | 0 | 0 |
| Irrecevabilité* | 4 | 1 |
| Déboutés | 0 | 26 |
| TOTAL | 76 | 83 |

(*) Personne ayant obtenu une protection dans un état tiers et est ré-admissible

Au 31/12, une famille de 5 personnes et une personne isolée avec ses 4 enfants sont en présence indue dans notre structure.

II.2.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Concernant les 56 personnes admises en 2022, 15 nationalités ont été recensées :

| REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %) | | | | | | | | | | | |
|---|------|------|---------------------|------|------|---------|------|------|----------|------|------|
| AFRIQUE | | | MOYEN-ORIENT - ASIE | | | EUROPE | | | AMERIQUE | | |
| PAYS | PERS | EN % | PAYS | PERS | EN % | PAYS | PERS | EN % | PAYS | PERS | EN % |
| Algérie (*) | 3 | 5,4 | Afghanistan | 7 | 12,5 | Russie | 2 | 3,6 | Haïti | 3 | 5,4 |
| Nigéria | 5 | 8,9 | Iran | 2 | 3,6 | Géorgie | 5 | 8,9 | | | |
| Guinée | 3 | 5,4 | Bangladesh | 1 | 1,8 | Albanie | 12 | 21,4 | | | |
| Cameroun | 3 | 5,4 | Pakistan | 5 | 8,9 | Kosovo | 2 | 3,6 | | | |
| Togo | 1 | 1,8 | | | | | | | | | |
| Tchad | 2 | 3,6 | | | | | | | | | |

(*) Les ressortissants algériens concernent une famille accueillie suite au conflit en Ukraine mais qui n'entrait pas dans le dispositif Ukraine bien que l'enfant est la nationalité Ukrainienne.

Ce sont les publics venant du Moyen-Orient et notamment d'Afghanistan qui sont le plus en augmentation.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'année 2022 marque la dernière année de notre CPOM contractualisé en 2018. Cette fin de période a permis d'établir un bilan des fiches actions présenté à la DREETS en fin d'année. La même présentation a été faite aux équipes pour les associer et réfléchir à l'évolution de ces actions pour établir le nouveau CPOM.

Beaucoup de projets, d'actions et de formations ont été mis en place. Il reste néanmoins nécessaire de les formaliser en faisant évoluer notre projet de service. Compte-tenu du nouveau CPOM, le projet de service sera repensé et réécrit.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Les missions du CADA sont définies par l'arrêté du 15 février 2019 suite à la loi n° 2018-778 du 10 septembre 2018. Les CADA assurent comme missions principales : « l'accueil, l'hébergement et la domiciliation des demandeurs d'asile, l'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques, l'accompagnement sanitaire et social, le développement de partenariat avec les collectivités locales et le tissu associatif et enfin l'accompagnement à la sortie du CADA, notamment vers le logement ».

Le bilan des actions mises en œuvre par le CADA 70 est présenté selon les 5 objectifs réglementaires actuels :

A. Organiser la prise en charge de la domiciliation, de l'hébergement et l'accompagnement social :

Chaque personne entrant dans le dispositif bénéficie de cette prestation, soit 134 personnes au cours de l'année, 10 isolées et 22 familles. Les personnes sont accompagnées administrativement et juridiquement notamment dans la procédure auprès de l'OFPRA :

- ✓ 20 dossiers de demande d'asile
- ✓ 112 entretiens préparatoires aux convocations à l'OFPRA et à la CNDA, dont 48 à Gray et 64 à Frasne le Château.

Par ailleurs, l'aide à l'ouverture des droits, à la scolarisation et à la santé a notamment permis :

- ✓ La scolarisation de 32 enfants
- ✓ La mise en place de 17 accompagnements d'enfants de moins de 6 ans avec la Protection Maternelle et Infantile.

B. Informer sur les possibilités de recours (CNDA et l'aide juridictionnelle) dont les demandeurs d'asile peuvent bénéficier :

- ✓ 17 personnes ont été accompagnées pour la constitution de leurs dossiers d'aide juridictionnelle
- ✓ 13 personnes, soit 3 familles, ont fait l'objet de rejets par ordonnance (sans convocation du requérant à une audience) au motif de la faiblesse des éléments nouveaux apportés à leurs dossiers.

C. Informer, préparer et organiser la sortie des personnes hébergées :

29 personnes toutes procédures confondues ont été accompagnées vers une sortie positive au cours de l'année :

- ✓ 9 personnes sont sorties vers le logement autonome de Besançon représentant 4 familles
- ✓ 6 personnes vers le logement autonome de Vesoul (4 isolés et des frères)
- ✓ 4 personnes sur un logement à Gray et 2 à Montbéliard
- ✓ 1 personne isolée et son enfant (seul l'enfant a la protection, la maman n'est donc pas comptabilisée dans les 29 personnes) sont sortis vers un autre département
- ✓ 7 personnes sont sorties vers le CPH : une famille de 5 vers le CPH de Dole, une personne isolée vers celui de Belfort et une autre personne isolée vers le CPH de Besançon.

Afin de faciliter les sorties, le CADA 70 travaille en partenariat avec des bénévoles pour proposer des cours de français. A Gray, deux petits groupes ont été proposés sur un tiers de l'année. A Frasne-le-Château, 2 bénévoles interviennent toutes les semaines. Pour pérenniser cette offre, le CADA est à la recherche d'un professionnel.

L'équipe accompagne les démarches auprès des partenaires pour permettre aux bénéficiaires d'une protection internationale une aide financière pour l'équipement de leur futur logement.

D. Informer systématiquement sur les dispositifs et modalités d'aide au retour volontaire (ARV) :

Aucune personne n'a souhaité bénéficier du retour volontaire proposé par l'OFII bien que l'information soit systématiquement transmise à l'ensemble des personnes au moment de la notification de la décision définitive.

Le CADA 70 est réparti sur les sites géographiques de Frasne-le-Château et de Gray. Néanmoins les professionnels travaillent en étroite collaboration afin d'harmoniser les pratiques et de proposer un accompagnement singulier mais équitable.

Au-delà des objectifs réglementaires, le CADA réalise de nombreuses actions :

- ✓ Des ateliers pédagogiques utiles durant (et après) leur séjour au CADA :
 - Tri des déchets et visite de la déchetterie
 - Intervention de l'association AIDES
 - Nettoyage du village avec les habitants
 - Atelier réparation vélo
 - Jardinage.
- ✓ Des ateliers tournés vers la culture :
 - Cuisiner des légumes peu ou inconnus
 - Ateliers crêpes, cookies, tartes aux pommes...
 - Jeux de société
 - Découverte du patrimoine.
- ✓ Des activités sportives et de loisirs :
 - Dinozoo, accrobranche
 - Course d'orientation
 - Fête de la musique
 - Foot, basket, musculation, pétanque, parcours santé, randonnée, ping-pong...

III.2. AUTRES ACTIONS MISES EN ŒUVRE : HUDA 70 :

L'HUDA (Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile) compte 30 places à gestion régionale pour l'accueil de demandeurs d'asile quelle que soit leur procédure, et ce durant toute l'instruction de leur demande.

Pour l'année, la file active est de 44 personnes avec 30 présentes au 31/12/2022. Le taux d'occupation est de 99,71% (80,82% en 2021) soit 10 918 journées réalisées sur 10 950. Ce taux important s'explique par un roulement sur la sortie de public isolé rapidement remplacé. Sur les 14 sorties, on compte 10 isolés et 2 couples. Ce taux s'explique également par les orientations directives prononcées par l'OFII national dès qu'aucune orientation n'est proposée par la Direction Territoriale de l'OFII de Besançon.

Comme pour l'HUDA porté dans le Doubs, les actions menées sont en conformité avec le cahier des charges précisé dans l'arrêté du 15/02/2019.

En juin 2020, la convention de fonctionnement et de subvention pluriannuelle a été renouvelée pour la période 2020-2022. Les données de l'HUDA font l'objet d'un compte rendu quantitatif et financier auprès de la DDETSPP 70.

III.3. EXPRESSION DES USAGERS :

Chaque année sont organisées des réunions pour permettre aux personnes hébergées de se réunir et d'exprimer leurs envies avec l'équipe et le chef de service. Ces réunions sont systématiquement menées avec des interprètes physiquement présents pour permettre à chacun une réelle participation. Le but est d'être à l'écoute des attentes et propositions des personnes pour améliorer le quotidien notamment, autour d'un temps convivial.

A Frasne le Château, une grande salle est mise à disposition par le CEP St Joseph (Centre Educatif et Pédagogique) nous permettant d'accueillir l'ensemble des personnes présentes au CADA.

A Gray, nous n'avions pas pu réaliser ces réunions en 2021 car la salle communale mise à disposition par la mairie avait été transformée en centre de vaccination. Cette salle a été libérée en fin d'année nous permettant d'organiser notre réunion le 15 septembre 2022.

Au quotidien, les équipes sont à l'écoute des personnes et de leurs besoins.

III.4. MOYENS TECHNIQUES :

Le CADA 70 se répartit entre les communes de Frasne-le-Château et Gray. Afin de répondre au mieux au besoin identifié par l'Etat, le CADA adapte continuellement son parc de logements pour proposer des places « familles » ou « isolés ». La demande de places « isolés » a été en forte hausse en 2021 et s'est poursuivie cette année.

Les 84 places du Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) sont réparties de la façon suivante :

- ✓ 53 places sur le site de Gray dont 5 dédiées aux femmes victimes de violence. Ces places sont réparties sur 17 appartements loués auprès des bailleurs sociaux et de 2 appartements situés au sein du bâtiment où se situent les bureaux.
- ✓ 30 places sur le site de Frasne-le-Château réparties sur 5 bâtiments, 2 bâtiments en collectif pour des typologies « isolés » ou « couples », 2 autres bâtiments proposent des logements familles de 3 à 6 places et le dernier bâtiment est dédié à une colocation femmes avec enfants jeunes (1 chambre).

Suite à nos échanges avec les mairies des deux communes accueillant le CADA 70, nous privilégions toujours l'accueil des publics isolés ou en couple à Frasne-le-Château et celui des publics en familles à Gray permettant ainsi de garantir l'accès à la scolarisation et autres infrastructures de droit commun (PMI...). Néanmoins, un appel à projet pour l'ouverture de 5 places qui devait avoir lieu fin 2022 (reporté en début d'année 2023), nous a amenés à proposer une colocation hommes (3 hommes isolés) à Gray et 2 places supplémentaires à Frasne (femme avec enfant). Cette future ouverture a été évoquée et approuvée par les deux maires concernés.

Afin de mener à bien ces missions d'accompagnement administratif, juridique et social, les professionnels du CADA 70 disposent :

- ✓ A Frasne-le-Château : d'un bureau partagé pour les travailleurs sociaux, une petite salle d'entretien, une grande salle de réunion dans le cadre d'une convention avec le FJT et mutualisée avec le service MNA (Mineurs non accompagnés) dans laquelle se déroulent les cours de français, les réunions d'équipe et des activités manuelles, un bureau pour le chef de service et un pour le service comptabilité. A cela s'ajoute un bureau pour la professionnelle dédiée à l'activité sportive et culturelle qui a mis en place une salle de convivialité permettant d'organiser notamment des ateliers cuisine et l'accès à des créneaux spécifiques au gymnase en accord avec le CEP St Joseph de l'AHS-FC.
- ✓ A Gray : d'un bureau dédié à l'équipe éducative, une salle d'entretien également utilisée par la psychologue et la comptabilité, une salle d'activité où se déroulent les cours de français. Les locaux limitent parfois l'accès à des temps d'échange. Nous avons entamé une réflexion sur une possible réorganisation des espaces qui devrait aboutir en 2023.

III.5. DEMARCHE QUALITE :

Courant 2021, une dynamique s'est créée entre les services du Doubs et de Haute-Saône pour harmoniser les pratiques. Des groupes de travail ont permis d'aboutir à la réalisation de questionnaires satisfaction à destination des publics accueillis. Avec le départ de la cheffe de service en Haute-Saône en février, les autres groupes de travail conjoints ne se sont pas mis en place.

L'équipe du CADA a travaillé sur la refonte du livret d'accueil à destination des personnes accueillies. Avec un tronc commun et une partie spécifique aux deux lieux géographiques (Frasne-le-Château et Gray) notamment pour les transports et la présentation du tissu partenarial. Le travail devrait aboutir en début d'année 2023.

III.6. MOYENS HUMAINS :

L'équipe est composée de 9 professionnels pour 6,75 ETP.

ORGANIGRAMME DU CADA 70

| |
|--------------------------------|
| 1 CADRE - 0.80 ETP |
| 5 TRAVAILLEURS SOCIAUX – 5 ETP |
| 1 TISF - 0.25 ETP |
| 1 AGENT TECHNIQUE - 0.50 ETP |
| 1 CHAUFFEUR - 0.20 ETP |

IV. CONCLUSION

La reprise progressive de l'activité amorcée en milieu d'année 2021 s'est poursuivie en 2022 avec une forte accentuation sur la deuxième partie de l'année. Les orientations sont de plus en plus rapides, les décisions OFPRA et CNDA sont rendues dans des délais courts entraînant une accélération des sorties et accueils.

De plus en plus, les publics accueillis nous semblent nécessiter un accompagnement psychologique.

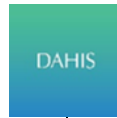
La tension sur l'accès au logement s'est accentuée pour les publics sortant positivement de la structure. Cette année, c'est à Besançon que le plus de sorties ont été effectuées. Pour les personnes déboutées, la sortie est également plus compliquée au vu du durcissement des critères d'accès à l'hébergement d'urgence.

Ces évolutions font bouger le périmètre du travail social en CADA et nécessitent des temps d'échange réguliers et de questionnement sur le sens du travail avec les équipes.

Le service a également été marqué par le départ de la cheffe de service en février, une période de vacance puis une nouvelle professionnelle qui n'est pas restée. Ces mouvements rendent difficile le suivi et l'animation de projet de fond. Néanmoins l'équipe est restée mobilisée et l'association ouvrira prochainement 5 nouvelles places. Les professionnels seront également mobilisés cette prochaine année pour partager leurs idées et participer à la réflexion du nouveau CPOM.



16 RUE GAMBETTA – BP 307
25017 BESANÇON
TEL : 03.81.47.99.15
dahis.cph@ahs-fc.fr



DIRECTRICE :
MME CLAIRE BRET

CPH

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre d'hébergement et de réinsertion sociale spécifique (CAFS L.345-1) (*) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté Préfectoral du 31/08/2022 |
| AGREMENT OU HABILITATION | CAPACITE TOTALE | 50 Places |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Non concerné |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet internat en diffus |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Personnes reconnues réfugiées Personnes bénéficiaires de la protection subsidiaire |

(*) Les étrangers s'étant vu reconnaître la qualité de réfugié ou accorder le bénéfice de la protection subsidiaire en application du livre VII du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile peuvent être accueillis dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale dénommés « Centres Provisoires d'Hébergement ».

La capacité du CPH a été portée de 45 à 50 places suite à l'arrêté préfectoral du 31/08/2022.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES REALISEES | N-1 | N |
|---------------------------------|--------|--------|
| Capacité installée | 45 | 50 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 16 425 | 18 250 |
| Journées réalisées | 16 123 | 16 708 |
| Taux d'occupation | 98.16% | 91.61% |

La gestion des orientations des publics au CPH est réalisée par la Direction Territoriale de l'OFII Franche-Comté.

Le nombre de personnes isolées accueillies en 2022 est en légère hausse (7 contre 6 en 2021). La proportion des places dédiées aux publics isolés passe de 28 % à 23 % mais cette baisse est à relativiser au regard du nombre de personnes accompagnées plus important dans l'année : la file active a de nouveau augmenté, passant de 69 à 88 personnes.

1 542 journées non réalisées correspondent à la vacance de places liée à l'orientation des familles et au gel de 4 places destinées à un logement sinistré et pour lequel le bailleur n'a pu faire de proposition de remplacement avant la fin de l'année. La tension liée à l'offre de logement ne nous a, par ailleurs, pas permis d'agrandir le parc d'accueil au 1^{er} janvier 2022 ; nous notons à ce titre que la nouvelle capacité de 50 places n'a été mentionnée sur l'outil de gestion dn@ qu'à partir du 01^{er}/06/2022.

Au 31/12, 52 personnes sont présentes, dont 12 isolées : la sur-occupation de 2 places est liée à l'accueil de familles avec des nouveau-nés.

II.1.b. Parcours des personnes accueillies :

| MOUVEMENTS | N-1 | N |
|---|-----------|-----------|
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 | 29 | 49 |
| Entrées de l'année | 40 | 39 |
| Sorties de l'année | 20 | 36 |
| Personnes accompagnées au 31/12 | 49 | 52 |
| File active de l'année | 69 | 88 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 15.2 mois | 17.1 mois |

Les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation de handicap sont prioritaires pour l'accueil en CPH.

Sur les 88 personnes accompagnées :

- ✓ 20 personnes isolées dont 14 jeunes de moins de 25 ans
- ✓ 68 personnes représentant 17 familles.

Sur ces 88 personnes, 5 ont fait l'objet d'une reconnaissance de leur handicap par la MDPH25.

La proportion des moins de 25 ans est relativement stable (15 en 2021) : les demandes d'accès en CPH de ces publics restent importantes. Aussi, nous avons adapté les modalités d'accueil pour 2 familles : l'une est composée d'une mère avec son fils majeur de moins de 25 ans, l'autre est une fratrie composée de 2 frères de moins de 25 ans dont 1 mineur.

- ✓ Entrées : 39 personnes, représentant 15 ménages :
 - 7 personnes isolées, uniquement des hommes
 - 32 personnes représentant 8 ménages soit :

| COMPOSITION DES FAMILLES |
|--|
| 3 couples avec 2 enfants |
| 1 couple avec 3 enfants |
| 1 couple avec 4 enfants |
| 1 famille monoparentale avec 1 enfant majeur |
| 1 famille monoparentale avec 4 enfants |
| 1 fratrie de deux dont 1 mineur |

- ✓ Sorties : 36 personnes :
 - 8 personnes isolées, uniquement des hommes
 - 28 personnes représentant 7 ménages

| COMPOSITION DES FAMILLES |
|--|
| 1 couple |
| 1 couple avec 1 enfant |
| 2 couples avec 2 enfants |
| 1 couple avec 3 enfants |
| 1 couple avec 4 enfants |
| 1 famille monoparentale avec 3 enfants |

L'accompagnement de ces personnes est présenté du § III.1.a. au § III.1.d.

3.1. ANALYSE QUALITATIVE :

1.1.1. Composition des familles accueillies :

Au 31/12, 52 personnes représentant 22 ménages sont accompagnées par le CPH :

| COMPOSITION DES FAMILLES |
|--|
| 12 personnes isolées |
| 5 couples avec 2 enfants |
| 1 couple avec 3 enfants |
| 1 couple avec 4 enfants |
| 1 famille monoparentale avec 1 enfant majeur |
| 1 famille monoparentale avec 4 enfants |
| 1 fratrie de deux dont 1 mineur |

Les jeunes de moins de 25 ans isolés représentent plus de 58 % des personnes isolées et plus de 13 % de l'ensemble du public accueilli au CPH au 31/12. La fratrie, composée de deux frères de moins de 25 ans dont un mineur, n'est pas comptabilisée ici ; cette situation inédite nécessite un accompagnement spécifique, tant pour les démarches d'insertion que pour l'anticipation de la sortie de la structure.

1.1.2. Statut administratif des ménages accueillis au 31/12 :

| RÉFUGIÉS CONVENTIONNELS | BÉNÉFICIAIRES DE LA PROTECTION SUBSIDIAIRE | AUTRES STATUTS |
|----------------------------|---|----------------|
| 31 résidents | 19 résidents | 2 résidents |

L'écart entre la proportion de bénéficiaires de la protection subsidiaire et bénéficiaires « réfugiés » a diminué : 59,6 réfugiés conventionnels contre 36,5 % sous protection subsidiaire (77,6 % contre 22,4 % en 2021). Concernant les autres statuts, il s'agit d'un couple régularisé en tant que parents d'enfants réfugiés.

II.1.c. Origine géographique des personnes accueillies :

Sur les 52 personnes accompagnées, 12 nationalités sont représentées. Les personnes originaires de Somalie sont majoritaires (25% des publics accompagnés). Si l'Afghanistan est une nationalité moins représentée qu'en 2021 (11,5% contre 39,1%), elle reste majoritaire au regard du nombre de ménages, soit 22,7%.

| REPARTITION DES NATIONALITES (EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN %) | | | | | | | | |
|---|-------------------|------|------------------------|-------------------|------|-----------------------------|-------------------|------|
| AFRIQUE | | | BALKANS / MOYEN-ORIENT | | | ASIE CENTRALE / ASIE DU SUD | | |
| PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % | PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % | PAYS | NBRE DE PERSONNES | EN % |
| Somalie | 13 | 25 | Albanie | 5 | 9,6 | Afghanistan | 6 | 11,5 |
| Erythrée | 5 | 9,6 | Syrie | 4 | 7,7 | Kirghizistan | 4 | 7,7 |
| Côte d'Ivoire | 4 | 7,7 | Yémen | 4 | 7,7 | | | |
| Soudan | 3 | 5,8 | | | | | | |
| Congo RDC | 2 | 3,8 | | | | | | |
| Cameroun | 1 | 1,9 | | | | | | |
| Nigéria | 1 | 1,9 | | | | | | |

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ETABLISSEMENT

La formalisation du projet d'établissement tient compte de l'évolution du cadre législatif et réglementaire, ainsi que des prestations mises en œuvre.

Portée depuis 2017, l'action MASI (Mesure d'Accompagnement Social d'Intégration) a pour objectif l'accompagnement à l'insertion des populations bénéficiaires d'une protection internationale sortant de CADA et intégrant leur logement. Financée par la DDETSPP 25 et en lien avec le Conseil Départemental du Doubs, cette action est rattachée à l'équipe du CPH.

En 2022, l'activité de cette action a de nouveau nettement augmenté : 119 bénéficiaires d'une protection internationale (contre 72 en 2021 et 40 en 2020), représentant 42 ménages (contre 31 en 2021 et 16 en 2020) ont été accompagnés pendant une période de 6 à 12 mois dans le cadre de cette insertion.

L'action « Passerelle Emploi Réfugiés » financée sur nos excédents en accord avec la DDETSPP et portée par le CPH depuis 2020, a été renouvelée en 2022. Ce projet a pour objectif de favoriser l'emploi des bénéficiaires d'une protection internationale présents dans le Doubs. La mise en lien entre les structures accompagnantes et des employeurs sensibilisés aux particularités de ces publics et à leurs compétences est notamment mise en œuvre via le site <https://www.passerelleemploi-refugies.fr/>.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

Conformément au décret du 2 mars 2016 et à l'information du 18 avril 2019, l'équipe du CPH propose un accompagnement individualisé au regard des besoins des publics dits « prioritaires » : les personnes n'étant pas en capacité de vivre dans un logement autonome, les jeunes de moins de 25 ans et les personnes en situation de handicap physique ou psychique.

Dès l'accueil, une évaluation faite avec les usagers permet de projeter un accompagnement personnalisé ; les personnes accompagnées bénéficient, durant leur séjour, de points d'étape pour l'ajustement de ce soutien le cas échéant. Ce travail est effectué dans le cadre des 10 missions propres au cahier des charges des CPH que nous réunissons autour de 4 axes :

A - L'accompagnement dans les démarches administratives et juridiques et le maintien des droits :

Cet accompagnement vise à l'ouverture et le maintien des droits notamment :

- ✓ Toutes les procédures liées à la reconstitution des actes d'état civil de la famille (état civil de l'OFPRA, modification au TGI lorsqu'un ou plusieurs enfants sont nés en France, demande d'inscription des enfants nés en France sur le livret de famille OFPRA auprès des mairies de naissance)
- ✓ Le suivi de l'accès au titre de séjour, aux documents de circulation et titre de voyage
- ✓ L'ouverture d'un compte bancaire
- ✓ Le suivi des droits CAF (RSA, prestations familiales, suivi du paiement de la rétroactivité) et CPAM

- ✓ Le suivi du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) qui comprend l'apprentissage du français
- ✓ La scolarisation en fonction des différentes classes d'âge. 16 personnes ont été scolarisées en 2022 :
 - 8 enfants au sein d'écoles maternelles dans le quartier de Planoise
 - 8 enfants en classe de primaire à Planoise
 - 3 adolescents au collège
 - 6 adolescents en lycée.

1 enfant de moins de 3 ans a bénéficié d'une place en EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant). Ces services permettent aux parents de répondre à leur obligation liée à l'apprentissage du français dans le cadre du CIR (contrat d'intégration républicaine).

B - L'accompagnement sanitaire et social :

Les résidents du CPH sont soutenus par l'équipe éducative pour ce qui concerne l'accès aux soins et à la santé.

16 personnes ont bénéficié d'un suivi somatique ou lié à des difficultés psychiques ; 7 d'entre elles ont été orientées en CMP ou autre structure de la santé mentale et 4 enfants se sont vu être orientés au CAMSP.

C - La formation linguistique, les actions d'insertion par l'accès à l'emploi et/ou la formation professionnelle selon un projet individualisé :

Comme tous bénéficiaires d'une protection internationale, les usagers du CPH sont signataires du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR). En complément du CIR, l'action linguistique portée par le CPH a été renouvelée en 2022. 39 personnes ont bénéficié de cours de français intensifs : 6 élèves ont atteint le niveau A1 et 11 ont accédé au niveau A2.

Concernant l'accompagnement au projet professionnel facilitateur d'intégration, l'action Passerelle Emploi Réfugiés a permis à 44 personnes d'accéder à un emploi et à 5 autres d'entrer en formation professionnelle.

Concernant les 20 adultes sortants du CPH, 9 ont concrétisé un parcours d'insertion professionnelle comme suit :

- ✓ 7 personnes ont accédé à un emploi
- ✓ 2 ont signé un contrat d'apprentissage.

Deux autres personnes n'avaient pas débuté leur parcours professionnel, l'une étant à l'université, l'autre toujours en formation linguistique.

D - L'accompagnement vers l'insertion par le logement et la préparation à la sortie :

Afin d'anticiper les sorties dans le délai de prise en charge, les personnes accompagnées bénéficient d'un accompagnement pour les demandes de logement au début du séjour en CPH.

Les usagers sont par ailleurs sensibilisés aux codes socio-culturels et à la dimension écoresponsable, parfois nouveaux pour eux et qu'il est nécessaire d'intégrer dans le cadre du parcours locatif.

Ils sont en outre aidés par l'équipe du CPH pour faire valoir leurs droits à des aides financières, tout en étant fortement invités à épargner afin de préparer leur installation en logement ; ils bénéficient, si nécessaire, d'un appui explicatif à la gestion de leur budget et aux charges locatives.

Un relais est effectué avec les dispositifs de droit commun (notamment CMS) quand la sortie vers le logement est planifiée. Aussi, le séjour au CPH est une période durant laquelle il est primordial de faciliter aux bénéficiaires l'accès à la culture et aux loisirs, ainsi qu'aux « points clefs de socialisation » comme les maisons de quartier.

Près de 92 % des sorties se sont effectuées en logement social dans le cadre d'un bail direct.

III.2. MOYENS TECHNIQUES :

Les lieux d'hébergement sont répartis en 13 appartements diffus et 12 studios au sein d'une même résidence, situés dans le quartier de Planoise à Besançon à proximité immédiate de nos bureaux. Les bureaux du CPH sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Ces locaux de 86 m² sont composés de trois bureaux, une salle d'attente, une grande salle collective et une salle de cours de français.

III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe est constituée de 9 professionnels soit 5,25 ETP. A cela s'ajoutent une prestation du professeur de français équivalent à 0.30 ETP ainsi que 1 ETP pour le poste du chargé de mission insertion professionnelle de la Passerelle

Emploi Réfugié. Aussi, un travailleur social est rattaché à l'équipe dans le cadre de la mise en place des mesures MASI.

ORGANIGRAMME DU CPH

| |
|--------------------------------------|
| DIRECTEUR - 0.1 ETP |
| CHEF DE SERVICE - 0.45 ETP |
| SECRETAIRE - 0.35 ETP |
| CHARGE DE GESTION LOCATIF – 0.20 ETP |
| TECHNIQUE – 0.25 ETP |
| VEILLEUR DE NUIT – 0.5 ETP |
| TRAVAILLEURS SOCIAUX – 3.4 ETP |

III.4. OUVERTURE SUR L'ENVIRONNEMENT :

Le projet du Pôle Ressources « Facile à lire et à comprendre – Décryptage » est une démarche collective regroupant les SIAE, le réseau des GRETA, la Fondation FACE Grand Besançon, des travailleurs sociaux de structures d'accompagnement et des bénéficiaires. Ce travail a abouti avec la production du livret « Je découvre le travail, je découvre l'entreprise » destiné aux bénéficiaires d'une protection internationale ; il est pour notre part diffusé dans le cadre de l'accompagnement à l'insertion, et notamment via la Passerelle Emploi Réfugiés.

Dans le cadre de son rôle de référent pour des actions d'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale, le CPH a participé à la première rencontre pour l'élaboration, via la méthode FALC, d'un « Livret culture du logement » organisée dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration signé entre l'Etat et la Ville de Besançon. Cet échange auquel ont été conviés les opérateurs de l'insertion et les bailleurs sociaux avait pour objectif de réfléchir à un outil permettant aux bénéficiaires d'une protection internationale, nouvellement locataires, de se familiariser efficacement avec les impératifs liés au parcours en logement : démarches pratiques et administratives, vie dans le logement et son environnement.

Le CPH s'est par ailleurs associé à une rencontre CAF/opérateurs de l'asile et de l'insertion : celle-ci avait pour objectif de réinstaurer des modalités d'échanges plus efficaces entre institutions pour une meilleure fluidité en ce qui concerne l'accès aux droits. Cet échange aboutira à une convention de partenariat entre la CAF et le CPH début 2023.

3.2. EXPRESSION DES USAGERS :

L'instance de participation intitulée « réunion d'expression » des résidents du CPH s'est réunie 3 fois.

Ces moments d'échanges ont permis de recueillir les inquiétudes des résidents quant aux délais d'obtention de leurs futurs logements. Ces temps collectifs sont en effet l'occasion de comprendre que ces difficultés sont les mêmes pour tous : l'offre actuelle de logement sociaux à Besançon est effectivement faible, mais cela ne fait qu'allonger le délai d'entrée en logement qui est tôt ou tard effective.

Sur le sujet de la vie dans le logement, les échanges ont été riches en opinions et expériences partagées pour ce qui concerne la vie avec le voisinage, les difficultés liées aux nuisances sonores notamment et les solutions à trouver pour y remédier. Les usagers ont par ailleurs été comme habituellement sensibilisés aux conduites économiques et écologiques sur le sujet des consommations énergétiques.

3.3. DEMARCHE QUALITE :

En sa qualité de centre d'hébergement et de réinsertion sociale spécialisé dans l'accueil et l'accompagnement des bénéficiaires d'une protection internationale, le CPH institue le groupe d'expression. A cette forme de participation s'ajoute aujourd'hui l'enquête de satisfaction. Suite aux comités de pilotage, celle-ci a été finalisée ; elle a été présentée lors des groupes d'expression pour être entérinée avant sa mise en place effective : demander un avis éclairant aux résidents sur ce sujet permet aussi de réaliser concrètement l'objectif de leur participation.

IV. CONCLUSION

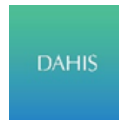
Les solutions de sortie restent complexes pour les moins de 25 ans sans ressources financières. La mise en place du programme HOPE à Besançon en 2022 a permis de pallier en partie ces difficultés. Si le nombre d'adultes sortant du CPH en situation d'emploi ou de formation professionnelle est en légère hausse, le frein dominant reste la maîtrise de la langue française qui nécessite un apprentissage parfois long. Pour les personnes qui ont acquis un niveau de langue minimal, l'orientation vers des formations professionnelles incluant l'enseignement linguistique reste l'une des meilleures opportunités.

Les offres de logements toujours faibles restent un véritable enjeu, tant pour les solutions de sorties pour les publics que pour ce qui a attiré aux moyens techniques de la structure : de manière récurrente cette problématique rend difficile l'objectif de sortie des ménages dans le délai de 12 mois ; ce paramètre nous impose en outre une attention particulière dans l'anticipation des recherches de nouveaux logements dans le cadre de l'appel à projets pour 27 places CPH qui sera lancé début 2023 et pour lequel l'AHS-FC se positionnera. Cette augmentation de places répondrait objectivement aux besoins actuels au regard de la part grandissante de personnes obtenant une protection internationale ; elle représenterait aussi une nouvelle opportunité pour notre projet d'accompagnement qui reste une intégration réussie.

Cet intérêt premier qu'est l'intégration nous a conduit à adhérer sans délai aux travaux menés et programmés dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration (CTAI) signé entre l'Etat et la Ville de Besançon :

- ✓ Le CPH continuera de participer activement à l'élaboration du « Livret culture du logement » en 2023
- ✓ Les vécus et parcours migratoires des publics accueillis engendrent souvent des difficultés psychiques pouvant freiner la dynamique d'insertion. C'est à ce titre que la chargée de mission du CTAI va organiser, en partenariat avec l'Equipe Mobile Prévention Précarité, le suivi psychologique de 20 personnes qui en éprouvent le besoin et qui souhaitent s'installer à Besançon ou le Grand Besançon. En février 2023, une rencontre CPH-MASI avec la chargée de mission du CTAI aura lieu avec l'objectif de définir les modalités de mise en place de ces suivis.
- ✓ L'association Hop Hop Hop est lauréate de l'appel à projets « Culture » du CTAI : elle a pour projet d'accompagner une quinzaine de bénéficiaires d'une protection internationale dans l'expression du rapport qu'ils ont à la ville de Besançon. Ce sont notamment des ateliers de cartographie sensible qui seront proposés, outil qui permet d'exprimer comment on vit un territoire par ses ressentis, ses émotions, ses souvenirs. C'est en mars 2023 qu'une première rencontre aura lieu entre l'équipe du CPH et l'association Hop Hop Hop.





DMNA 25

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA) Article D.313-13 du CASF (catégorie 177- MECS) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté n° 025-22500019-20170822-STCCP-17-34919-AR du 22/08/2017 (Création) - visite de conformité le 29/11/2017 Arrêté n° 20190221-SOESM-19-41005-AR du 21/02/2019 (extension) Arrêté n°SOEMS19-42189-AR du 18/06/2019 (2 ^{ème} extension) |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Habilitation Départementale du Doubs : notification du 22/08/2017 |
| | CAPACITE D'ACCUEIL | Autorisée pour 112 places : - 68 places à Besançon (Site principal) - 34 places à Pontarlier (Site secondaire) - 10 places en famille tiers bénévole |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Hébergement en logement diffus |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Accompagnement Global (AG) : 94 places Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 8 places Famille Tiers Bénévole (FTB) : 10 places |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Mineurs Non Accompagnés de 13-16 ans et plus de 16 ans / Jeunes Majeurs (18-21 ans) Jeune Majeur (APJM) Mixte |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Département du Doubs pour la période 2018/2022.

Le DMNA 25 a été autorisé pour une capacité initiale de 48 places en août 2017, sa capacité d'accueil a évolué progressivement à 62 places à compter du 1^{er} décembre 2018, 88 places à partir du 01/07/2019 puis 100 places en 2020. L'ouverture progressive des 12 nouvelles places ne s'est pas opérée en 2022 à la demande du Département en raison de la diminution des flux d'arrivée des MNA.

Le DMNA 25 est rattaché au « Dispositif d'Accompagnement, d'Hébergement et d'Insertion Sociale » (DAHIS).

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

Le calcul des journées prévisionnelles se base sur le nombre total de 93 places comprenant :

- ✓ 82 places en accompagnement global
- ✓ 8 places en AVA
- ✓ 3 places en FTB (la facturation de ces places est réalisée en fonction du nombre de jours réels).

Accompagnement global (AG) :

29 230 journées théoriques :

| ACTIVITE (EN NOMBRE) | | | | | | |
|---------------------------|---------|---------|-----------|---------|----------|----------|
| 1 ^{ER} SEMESTRE | JANVIER | FEVRIER | MARS | AVRIL | MAI | JUIN |
| Journées | 2 080 | 1 831 | 2 019 | 2 008 | 1 963 | 1 874 |
| Places | 68 | 66 | 67 | 67 | 63 | 67 |
| 2 ^{EME} SEMESTRE | JUILLET | AOUT | SEPTEMBRE | OCTOBRE | NOVEMBRE | DECEMBRE |
| Journées | 1 942 | 2 074 | 1 899 | 1 852 | 1 788 | 2 003 |
| Places | 64 | 70 | 65 | 60 | 60 | 71 |

Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 2 920 journées théoriques (365 jours x 8 places).**Familles Tiers Bénévoles (FTB) :** Les 3 places sont facturées au nombre de jours réels soit 598 journées en 2022.

Le tableau des journées réalisées est présenté par action et par territoire :

- ✓ Accompagnement Global (AG) : 82 places : 58 places à Besançon et 24 à Pontarlier
- ✓ Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) : 8 places : 5 places à Besançon et 3 à Pontarlier
- ✓ Familles Tiers Bénévoles (FTB) : 3 places dans 2 familles.

| NOMBRE DE JOURNEES | BESANÇON | | | | PONTARLIER | | | | FAMILLES TIERS BENEVOLES | | TOTAL | |
|------------------------------|----------------------------|-------|---------------------------------------|------|----------------------------|------|---------------------------------------|-----|--------------------------|-----|-------|-------|
| | ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) | | ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA) | | ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) | | ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA) | | N-1 | N | N-1 | N |
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | | | | |
| Capacité autorisée | 55 | 55 | 5 | 5 | 27 | 27 | 3 | 3 | 10 | 10 | 100 | 100 |
| Capacité installée | 58 | 58 | 5 | 5 | 24 | 24 | 3 | 3 | 3 | 3 | 93 | 93 |
| Jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Journées prévisionnelles (*) | 19053 | 19053 | 1643 | 1643 | 7884 | 7884 | 986 | 986 | 986 | 986 | 30551 | 30551 |
| Journées réalisées | 18390 | 16891 | 1020 | 1705 | 7487 | 6439 | 759 | 135 | 1003 | 598 | 28659 | 25768 |
| % d'occupation | 87 | 80 | 56 | 93 | 85 | 74 | 69 | 12 | 92 | 55 | 84 | 76 |

(*) les journées prévisionnelles représentent 90% de la capacité théorique installée.

Au 31/12, la capacité installée est de 91 places pour 100 autorisées. Le différentiel est lié aux places manquantes du dispositif FTB.

II.1.b. Mouvements des jeunes accueillis :

121 jeunes ont été accompagnés contre 106 en 2021. Au 31/12, 77 sont pris en charge comme suit :

- ✓ 71 jeunes en accompagnement global (52 à Besançon et 19 à Pontarlier)
- ✓ 5 en AVA (5 à Pontarlier)
- ✓ 1 en FTB.

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | BESANÇON | | | | PONTARLIER | | | | FAMILLES TIERS BENEVOLES | TOTAL | | |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-----|---------------------------------------|----|---------------------------------------|-----|---------------------------------------|-----|--------------------------|-------|-----|---|
| | ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) BESANÇON | | ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA) | | ACCOMPAGNEMENT GLOBAL (AG) PONTARLIER | | ACCOMPAGNEMENT VERS L'AUTONOMIE (AVA) | | | N | N-1 | N |
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | | | | |
| Présents au 01/01 | 50 | 49 | 2 | 2 | 18 | 16 | 2 | 2 | 2 | 75 | 71 | |
| Entrées directes | 23 | 36 | 0 | 0 | 11 | 14 | 0 | 0 | 0 | 34 | 50 | |
| Sorties directes | 17 | 18 | 5 | 13 | 9 | 9 | 3 | 3 | 1 | 35 | 44 | |
| Entrées par mutation interne DMNA | 1 | 1 | 6 | 16 | 0 | 0 | 3 | 3 | - | 10 | 20 | |
| Sorties par mutation interne DMNA | 6 | 16 | 0 | 0 | 4 | 4 | 0 | 0 | - | 10 | 20 | |
| Présents au 31/12 | 51 | 52 | 3 | 5 | 16 | 19 | 2 | 0 | 1 | 74 | 77 | |
| File active | 73 | 70 | 2 | 18 | 29 | 28 | 2 | 3 | 2 | 106 | 121 | |
| Durée moyenne du séjour (jours) | 693 | 657 | 125 | 80 | 711 | 769 | 195 | 123 | 805 | - | - | |

Les admissions : 70 admissions ont été réalisées de la façon suivante :

- ✓ 51 accueils en AG :
 - 36 en admission directe dont 2 filles à Besançon
 - 14 en admission directe à Pontarlier
 - 1 orientation interne : pris en charge en AG à Pontarlier, le jeune a trouvé un apprentissage à Besançon.
- ✓ 19 accueils en AVA par orientation interne.

Les sorties directes : Au cours de l'année, 44 jeunes majeurs sont sortis du dispositif :

- ✓ 28 à l'issue d'un Accompagnement Global :
 - 1 jeune est retourné vivre chez sa mère qui est arrivée sur le territoire français
 - 15 jeunes en logements autonomes
 - 3 jeunes ont bénéficié d'une admission en FJT
 - 1 jeune fille accueillie en FTB a été orientée en MECS
 - 5 jeunes suite à un rejet de leur demande de titre de séjour assortie d'une OQTF
 - 3 suite à un non-respect du règlement intérieur du DMNA 25.
- ✓ 16 sorties à l'issue d'un Accompagnement Vers l'Autonomie :
 - 13 jeunes en logements autonomes
 - 1 jeune vers les Logements ALT
 - 2 jeunes vers un FJT.

II.1.c. Liste d'attente :

Les jeunes sont admis dans le dispositif par le biais de la commission d'orientation mensuelle pilotée par le Département (SEAMNA).

II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

Au 31/12, nous comptons 77 jeunes présents dans le dispositif (71 en AG, 5 en AVA et 1 jeune en FTB).

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Pour les jeunes présents au 31/12 :

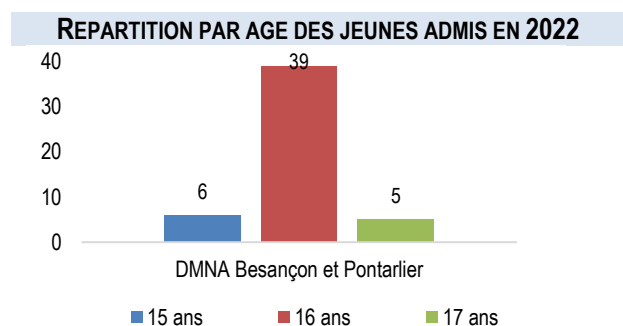
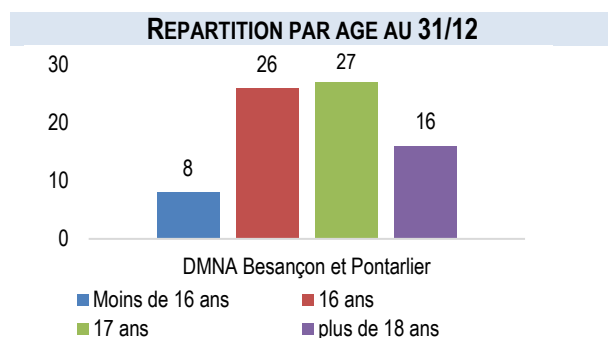
- ✓ 16 ont plus de 18 ans soit 21 %
- ✓ 53 ont entre 16 et 17 ans soit 69%
- ✓ 8 ont 15 ans soit 10%.

16 jeunes majeurs bénéficient d'un maintien de la prise en charge par contrat jeune majeur signé avec le Département.

Au 31 décembre, nous accueillons 4 filles et 73 garçons.

L'âge des jeunes au moment de l'admission :

- ✓ 15 ans pour 6 d'entre eux
- ✓ 16 ans pour 39 jeunes
- ✓ 17 ans pour 5 d'entre eux.



✓ Origine géographique :

Au 31/12, 12 nationalités sont représentées au sein du dispositif parmi les jeunes accueillis, 91% des jeunes sont originaires d'Afrique.

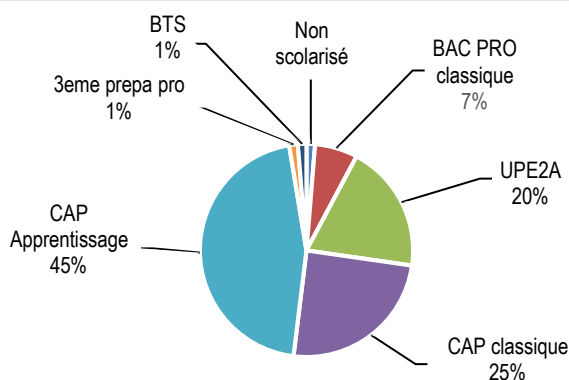
| REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN % | | | | | | | | |
|---|------------|------|----------------------|------------|------|-------------|------------|------|
| AFRIQUE | | | BALKANS MOYEN-ORIENT | | | ASIE | | |
| PAYS | NBRE PERS. | EN % | PAYS | NBRE PERS. | EN % | PAYS | NBRE PERS. | EN % |
| Sierra Leone | 2 | 3 | Albanie | 4 | 5 | Afghanistan | 3 | 4 |
| Cameroun | 4 | 5 | | | | | | |
| Congo (Rép. du) | 2 | 3 | | | | | | |
| Côte d'Ivoire | 20 | 26 | | | | | | |
| Gambie | 1 | 1 | | | | | | |
| Guinée | 16 | 21 | | | | | | |
| Libéria | 1 | 1 | | | | | | |
| Mali | 20 | 26 | | | | | | |
| Sénégal | 3 | 4 | | | | | | |
| Maroc | 1 | 1 | | | | | | |

✓ Scolarisation des jeunes accompagnés :

Les allophones accueillis représentent 20% contre 4% en 2021. En 2022, nous avons accueilli essentiellement des jeunes âgés entre 15,5 ans et 16 ans.

La voie de l'apprentissage représente 45% des jeunes contre 32 % en scolarité classique. Le projet d'insertion professionnelle est majoritairement axé sur l'apprentissage.

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES



II.2.b. Mesures de protection :

Les jeunes accueillis bénéficient de deux types de mesures de protection :

- ✓ L'Ordonnance de Placement Provisoire (OPP) notifiée par un juge des enfants et/ou dans le cadre d'un jugement de tutelle pour les mineurs
- ✓ Un Contrat d'Accueil Provisoire Jeune Majeur (APJM) à partir de 18 ans signé avec le SEA MNA en fonction des projets individualisés.

Au 31/12, pour les 77 jeunes accompagnés :

- ✓ 16 jeunes majeurs bénéficient d'un APJM contre 44 en 2022
- ✓ 61 mineurs bénéficient d'une mesure de placement contre 30 en 2022.

II.2.c. Evolutions significatives :

La diminution des arrivées des jeunes sur le territoire du Doubs est à mettre en lien avec le contexte sanitaire (Covid), de nombreuses frontières sont restées fermées en 2022 limitant le flux migratoire des jeunes.

Deux CoPil ont eu lieu avec l'ensemble des opérateurs, animés par la DEF nous sollicitant pour proposer une offre adaptée aux besoins des MNA plus jeunes et/ou présentant des problématiques santé.

Nous avons donc proposé un projet pour répondre aux attentes du SEA MNA :

- ✓ Développer et diversifier les modalités d'accompagnement au sein du DMNA 25 en prenant en compte les parcours de vie et les besoins des jeunes accompagnés

- ✓ Proposer une offre de parcours incluant différentes modalités :
 - Un collectif pour les plus jeunes avec présence de 7h à 23h la semaine et 9h à 23h le week-end
 - Un dispositif d'appartements en colocation autonome avec temps de présence lors des soirées et week-ends
 - Un dispositif d'appartements en colocation plus autonome (+ de 18 ans) avec accentuation du travail vers le logement autonome.

Fin décembre, une réunion avec la DEF et notre association a conduit à une diminution de 10 places de la capacité d'accueil à compter du 1^{er} janvier 2023 compte tenu de la poursuite de la baisse des orientations. Le projet d'une structure collective proposée pour les plus jeunes n'a pas été retenu mais sera réétudié en 2023 en fonction de l'évolution du contexte.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement couvre la période 2018/2023.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Accompagnement Global (AG) :

Les principales missions :

- ✓ Assurer un accompagnement socio-éducatif, scolaire, médical et psychologique
- ✓ Fournir aux jeunes un environnement sécurisé et des conditions de vie décentes
- ✓ Les rendre acteurs de leur projet de vie en élaborant avec chacun une prise en charge individualisée et adaptée
- ✓ Les aider à acquérir lors de leur prise en charge en France les savoir-faire et savoir-être suffisants qui leur seront utiles quelle que soit la réponse à leur situation administrative ou leur projet migratoire
- ✓ Les accompagner dans leur demande de régularisation
- ✓ Favoriser l'autonomie au quotidien et l'intégration en France.

III.1.b. Accompagnement Vers l'Autonomie (AVA) :

Les principales missions :

- ✓ Poursuivre l'autonomie sociale et administrative des jeunes : aide à la compréhension concernant l'accès aux droits fondamentaux ainsi qu'aux allocations et prestations auxquelles ils peuvent prétendre
- ✓ Aider à la recherche de logement et préparation à la fin de la prise en charge de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Aujourd'hui, nous faisons le constat que l'accompagnement proposé par le dispositif AVA intervient tardivement dans la prise en charge du jeune. Un questionnaire autour des missions de l'AVA est en cours, l'anticipation de plusieurs démarches pourrait être faite en amont de l'AVA. Il en résulte une réflexion plus générale autour de l'accompagnement proposé aux jeunes majeurs au sein du DMNA 25.

III.1.c. Familles Tiers Bénévoles (FTB) :

Le projet avait pour ambition la création d'un dispositif souple et réactif, à même de faciliter et d'assurer la fluidité et la continuité des parcours des MNA âgés de 13 à 16 ans.

Au 31 décembre 2022, nous accueillons une jeune au sein d'une famille qui sortira du dispositif en 2023. Au cours de l'année, nous n'avons pas été sollicités par le département pour l'admission de jeunes dans ce cadre.

III.1.d. Accompagnements transversaux proposés :

Nous avons continué à construire des partenariats avec différentes associations et ainsi mis en place plusieurs actions à destination des jeunes du DMNA 25 :

- ✓ Atelier avec INFOTUTO, sur l'accessibilité de l'outil numérique
- ✓ Atelier AIDS sur la sensibilisation à la vie affective et sexuelle
- ✓ Atelier Planning Familial sur le thème des relations hommes/femmes
- ✓ Atelier avec La Ligue de l'Enseignement sur le thème de la laïcité
- ✓ Atelier avec la Croix Rouge pour les gestes de premiers secours

- ✓ Atelier Théâtre Forum sur la sensibilisation à la vie affective et sexuelle
- ✓ Atelier avec le REPOP sur la sensibilisation à l'équilibre alimentaire
- ✓ Ateliers apprentissage du français avec la MPT de Pontarlier.

L'accompagnement à la santé :

L'infirmière du DMNA 25 intervient sur les deux sites du dispositif. Ses principales missions sont :

- ✓ Réaliser l'accompagnement et le suivi des jeunes
- ✓ Assurer le lien avec les différents partenaires, la gestion des CMU, les actions de prévention...

L'accompagnement à la santé a représenté :

- ✓ Accompagnement lors d'interventions chirurgicales : 3
- ✓ Dentiste : 96 consultations
- ✓ Ophtalmo : 36 consultations
- ✓ RDV spécialisés : 94
- ✓ Examens spécialisés (radio, IRM, scan...) : 68
- ✓ RDV infirmier (explications, prévention, suivi) : 42
- ✓ Vaccinations : 71
- ✓ Ateliers santé : 4.

L'accompagnement psychologique :

Suite aux départs des deux psychologues, nous avons recruté une nouvelle psychologue qui prendra son poste en janvier 2023. Son temps de travail sera réparti sur les sites de Besançon et Pontarlier, son intervention sera axée davantage sur le collectif que sur l'individuel (mise en place de groupe de paroles).

L'accompagnement à la langue française :

Les usagers bénéficient de cours de langue française dispensés par un professeur :

- ✓ Besançon : 32 jeunes ont bénéficié de cours
- ✓ Pontarlier : 9 ont bénéficié de cours
- ✓ Moyenne d'heures de cours par semaine : entre 18 à 20 heures.

Le reste du temps est partagé entre la préparation des cours, le suivi de la scolarité, les réunions et la participation à des sorties collectives.

L'accompagnement à visée d'insertion sociale :

Durant toute l'année, les jeunes accueillis participent à des activités physiques, culturelles et artistiques :

- ✓ Participation au City Rallye Challenge proposé par la ville de Besançon
- ✓ Visite de l'hôtel de Clévans et de la maison de Victor Hugo
- ✓ Visite de la ville de Lyon et Strasbourg
- ✓ Natation : Au rythme d'une séance par semaine, l'atelier s'est terminé par une sortie aux lacs de Chalain et d'Osselle
- ✓ Danse : Plusieurs variétés (Ragga Danse, Break Danse). Le Break Danse a été animé en partenariat avec l'association Céphéide et le Comité départemental Olympique
- ✓ Escrime : en partenariat avec le Besançon Université Club ; équitation ; musculation...
- ✓ Plusieurs activités ont été menées par un partenariat inter structures (DMNA 25, PAO, CAMNA, ADDSEA).

L'année a été marquée par 3 grands projets :

- ✓ Mini-camps à Cerniébaud
- ✓ Participation au Raid Sport Nature organisé par le CLJ de Strasbourg
- ✓ Mini-camps à Paris.



Séjour à Paris, de la Tour Eiffel au Sénat, une découverte pour les jeunes du DMNA 25

III.1.e. Situation relative au droit au séjour :

Cette année :

- ✓ 35 jeunes ont obtenu un titre de séjour en préfecture dont 15 en tant que travailleur temporaire, 20 ont obtenu une carte Vie Privée Familiale
- ✓ 5 ont reçu un rejet de demande de titre de séjour assorti d'une OQTF.

III.2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des réunions d'expression à destination des usagers ont été mises en place. Cette année, les jeunes ont exprimé le souhait d'aller en séjour à Paris et d'organiser une grande fête.

Ils ont également pu verbaliser l'état des appartements où ils sont hébergés, des actions concrètes sont également prévues lors du 1^{er} trimestre 2023.

III.3. MOYENS HUMAINS :

III.3.a. Organigramme :

Il n'y a pas eu d'évolution par rapport à 2021, le DMNA compte 22.50 ETP. Cf. organigramme en page suivante.

Plusieurs postes vacants :

- ✓ 2 postes de psychologues remplacés par un temps plein en janvier 2023
- ✓ 1 poste de TISF à Pontarlier : non pourvu en raison de la baisse d'activité.

Recrutement au DMNA 25 :

- ✓ Une monitrice éducatrice à Pontarlier
- ✓ Un travailleur social du CADA 25 a rejoint l'équipe du DMNA 25.

III.3.b. Accueil de stagiaires :

Le DMNA 25 a accueilli 1 stagiaire éducateur spécialisé et 5 stagiaires STAPS.

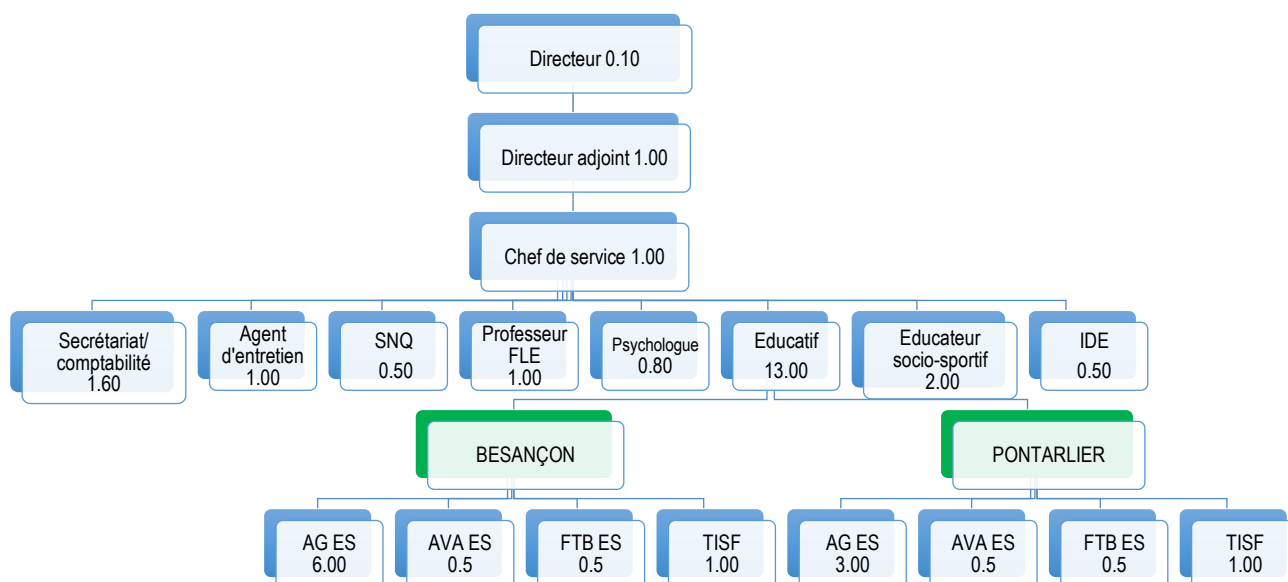
III.3.c. Formations/analyse de la pratique :

- ✓ Séminaires proposés par l'association Antigone
- ✓ Formation collective cohésion d'équipe proposée Epsilon Mélia
- ✓ Formation « Accompagnement des MNA » proposée par France Terre d'Asile, mise en place conjointement avec l'ADDSEA et le CAMNA
- ✓ Formation « Laïcité et Valeurs de la République » par l'IRTS de Franche-Comté
- ✓ Formation par Action Logement sur « l'Accès aux logements »
- ✓ Formation « Aborder les questions d'hygiène de vie en structure d'hébergement accueillant un public migrant » par l'IREPS
- ✓ Formation de l'IRTS « s'affirmer, développer sa capacité à exprimer ses idées sans agressivité et dans le respect de l'autre »

- ✓ Formation de l'IRTS « premiers secours en santé mentale »
- ✓ Une journée partenariale avec l'ASEA Nord Franche-Comté.

L'analyse de la pratique a également été reconduite pour l'année. A la demande de la majorité des professionnels, l'organisation des groupes sera modifiée en 2023 afin d'offrir un temps distinct pour chacune des équipes.

ORGANIGRAMME DU DMNA 25



III.4. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

Retour Enquête de satisfaction :

Une campagne de questionnaire de satisfaction s'est mise en place à destination des jeunes. Il aborde différentes thématiques (accueil, accompagnement, hébergement, bien-être, activité, scolarité).

- ✓ A Besançon, 33 jeunes ont répondu sur les 40 interrogés soit 82% de participation
- ✓ A Pontarlier, 9 jeunes ont répondu sur 19 interrogés soit 47% de participation.

94% des jeunes sont globalement satisfaits de l'accompagnement proposé.

Néanmoins, certains axes d'accompagnement comme « se repérer en ville », « la vie quotidienne » demandent à être améliorés au vu des résultats du questionnaire.

Nous devons également repenser notre support de communication afin de rendre l'information des activités proposées plus visible.

- ✓ A Besançon, un état des lieux général des appartements sera effectué sur le 1^{er} trimestre 2023 afin de mettre en place des actions concrètes de rénovation des logements
- ✓ Deux fiches incidents ont été transmises au Département conformément à la procédure des EIG concernant 2 fugues. L'un des jeunes est revenu et a été orienté sur le site de Pontarlier, le deuxième n'est jamais revenu
- ✓ La démarche d'évaluation externe est programmée dans le cadre du calendrier communiqué par le CD 25 au troisième trimestre 2024.

IV. CONCLUSION

En 2022, le DMNA 25 a subi une baisse d'activité avec un taux d'occupation de 76% contre 84% en 2021, résultant d'une diminution des arrivées des jeunes sur le territoire du Doubs, observée également sur le plan national.

La diminution de l'accueil des MNA dans le département du Doubs est constatée depuis le début de la crise sanitaire. C'est pour cette raison et au vu du nombre important de places vacantes au sein du DMNA 25 que la Direction Enfance Famille a décidé de réduire de façon transitoire sa capacité d'accueil en Accompagnement Global de 10 places en novembre 2022.

Les objectifs pour l'année 2023 sont :

- ✓ Réécriture du projet de service du DMNA 25, avec le soutien d'un organisme extérieur pour accompagner la démarche
- ✓ Continuer le travail mené sur l'accompagnement des jeunes majeurs et de l'AVA afin de sécuriser les sorties du dispositif
- ✓ Poursuivre la réflexion autour de la diversification des modalités d'accompagnement en lien avec les attentes du Département
- ✓ Promouvoir l'intégration des jeunes en France en renforçant l'ouverture vers le droit commun et par l'accès à la culture.

A travers ces objectifs, nous avons la volonté d'accompagner chaque jeune dans sa singularité et dans la réalisation de son projet de vie en France dans le cadre des missions de la protection de l'enfance. Ces valeurs fortes seront la base du projet de service du DMNA 25.





DMNA 70

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Dispositif d'accueil pour Mineurs Non Accompagnés (DMNA). Article D.313-13 du CASF (cat. 177- MECS) |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté DSSP/2018 n°338 du 27/06/2018 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté DSSP/2021 n°21-432 du 9/11/2021 modifiant la capacité d'accueil à compter du 1 ^{er} /08/2021 Habilitation à l'aide sociale à l'enfance |
| | CAPACITE D'ACCUEIL | 28 places socles et 10 places optionnelles du 1 ^{er} /01/2021 jusqu'au 31/07/2021 23 places socles à compter du 01 ^{er} /08/2021 |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Hébergement en logements collectifs et en diffus |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | 365 jours par an, 24 heures sur 24 |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Mineurs ou Mineures Non Accompagné(e)s âgé(e)s de 16 à 18 ans avec possibilité d'un Contrat Jeune Majeur |

Le Conseil Départemental de Haute-Saône a autorisé la création du « Dispositif Mineurs Non Accompagnés 70 » (DMNA 70) pour une durée de 15 ans en juin 2018, avec une capacité d'accueil de 28 places.

En juillet 2019, 10 places optionnelles ont été ajoutées. Les places se sont réparties sur le site principal de Frasne-le-Château et à Héricourt en lien avec l'ADDSEA par le biais d'une convention de partenariat.

En août 2021, au vu de la baisse des arrivées nationales, le dispositif a été réduit par arrêté n°21-432 du 09/11/2021 à 23 places socles centralisées sur le site de Frasne-le-Château mettant fin à la convention avec l'ADDSEA.

Le DMNA 70 est rattaché aux services du DAHIS (Dispositif d'Accompagnement d'Hébergement et d'Insertion Sociale). Ce service est inscrit dans le cadre du CPOM 2018/2020 prolongé jusqu'au 31/12/2021.

Le renouvellement du CPOM « Protection de l'enfance » regroupant le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas a donné lieu à des rencontres régulières avec les services de la DSSP et la PJJ. Il couvre la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES REALISEES | N-1 | N |
|-------------------------------------|---------|--------|
| Capacité autorisée | 38/23 | 23 |
| Capacité installée | 23 | 23 |
| Nb. jours d'ouverture | 365 | 365 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC (*) | 11575 | 8395 |
| Journées réalisées | 7941 | 6049 |
| Taux d'occupation | 68,60 % | 72,05% |

(*) Calcul du nombre de journées prévisionnelles 2022 : 23 places x 365 jours

Au 31/12, 19 jeunes étaient présents au sein du DMNA 70 :

- ✓ 14 jeunes accueillis à Frasne-le-Château
- ✓ 2 jeunes accueillis à Besançon dans des appartements en diffus
- ✓ 2 jeunes en appartement autonome à Vesoul
- ✓ 1 jeune à Gy dans un appartement pour faciliter les apprentissages locaux.

II.1.b. Mouvements des jeunes accueillis :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | AHS-FC FRASNE-LE-CHATEAU | | ADDSEA BASSIN D'HERICOURT | | TOTAL | |
|------------------------------------|-----------------------------|-------|------------------------------|---|-------|-------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Présents au 1 ^{er} /01(A) | 23 | 16 | 10 | - | 33 | 16 |
| Entrées directes(B) | 12 | 14 | 0 | - | 12 | 14 |
| Sorties directes (C) | 19 | 11 | 8 | - | 27 | 11 |
| Entrées par mutation interne (D) | 2 | 0 | 0 | - | 2 | 0 |
| Sorties par mutation interne | 0 | 0 | 2 | - | 2 | 0 |
| Présents au 31/12 | 16 | 19 | 0 | - | 16 | 19 |
| File active (A+B+D) | 37 | 30 | 10 | - | 47 | 30 |
| Durée moyenne du séjour (jours) | 440,3 | 351,8 | 539,4 | - | 458,7 | 351,8 |

Le site d'Héricourt ayant fermé en août 2021, seul les chiffres N-1 sont affichés pour ce bassin.

Le nombre d'orientations a augmenté, notamment sur la deuxième partie de l'année ; on compte 7 orientations sur les 5 derniers mois de l'année.

Les admissions :

Les orientations sont réalisées par la « cellule MNA » du Conseil Départemental de Haute-Saône vers les structures dédiées, suite à l'évaluation effective de la minorité.

Depuis la crise covid et la baisse des arrivées, le Département a réparti équitablement les différentes orientations dans les trois dispositifs de Haute-Saône.

7 des jeunes présents en 2021 ont été majeurs et sont donc sortis du dispositif sur les 5 premiers mois de l'année.

Les mois de mai, juin et juillet ont enregistré des taux d'occupation bas (moins de 15 jeunes). 3 orientations ont été prononcées en août et depuis, chaque mois une orientation minimum est prononcée portant le dispositif à 19 jeunes au 31/12.

Deux orientations sont déjà prévues pour la première semaine de 2023.

Les sorties :

Sauf cas particulier, la sortie du DMNA 70 se fait au moment de la majorité.

En 2022, 11 jeunes sont sortis du dispositif contre 26 en 2021. Cette forte diminution s'explique par le rajeunissement des publics accueillis qui n'atteindront la majorité que dans un ou deux ans.

Sur les 11 sorties, 10 sont sortis à leur majorité et un jeune a été réorienté vers un autre opérateur afin de sécuriser le jeune et les autres jeunes accueillis :

- ✓ 6 jeunes majeurs ont bénéficié d'un temps d'accompagnement transitoire dans le cadre du dispositif d'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'Aide Sociale à l'Enfance : 1 à Frasn-le-Château et 5 à Besançon
- ✓ 2 jeunes sont sortis vers le logement autonome en colocation à Besançon
- ✓ 1 jeune a pris une chambre au Foyer Jeunes Travailleurs « la Cassotte » à Besançon
- ✓ 1 jeune est parti dans une autre association (Gray) dans le cadre d'une réorientation
- ✓ 1 jeune est sorti sans solution à notre connaissance.

II.1.c. Profil des personnes accompagnées :

19 jeunes présents au DMNA 70 au 31/12 :

- ✓ 11 jeunes avaient moins de 16 ans (15 ans minimum)
- ✓ 7 jeunes entre 16 et 17 ans
- ✓ 1 jeune avait entre 17 et 18 ans.

Le rajeunissement des jeunes accueillis permet de privilégier le maintien dans le collectif de Frasn-le-Château et la scolarité. Cette présence dans le collectif est rassurante et permet de créer des liens de confiance avec l'équipe éducative.

ÂGE DES JEUNES PRÉSENTS AU 31/12



Contrairement à 2021, une grande majorité des jeunes accueillis sont éloignés de la majorité. 74% des jeunes ont moins de 17 ans. Sur les 5 jeunes de plus de 17 ans, 2 jeunes seront majeurs en tout début d'année 2023.

Origine géographique :

9 nationalités ont été représentées au sein du DMNA 70 au cours de l'année (sur la file active de 30 jeunes). Les jeunes d'origine des pays des Balkans ne sont plus représentés en 2022.

| REPARTITION DES NATIONALITES - EN NOMBRE DE PERSONNES ET EN % | | | | | |
|---|-----------|-------|------------|-----------|-------|
| AFRIQUE | | | ASIE | | |
| PAYS | PERSONNES | EN % | PAYS | PERSONNES | EN % |
| Côte d'Ivoire | 12 | 40 % | Bangladesh | 1 | 3,3 % |
| Mali | 6 | 20 % | | | |
| Guinée | 5 | 16,7% | | | |
| Gambie | 2 | 6,7 % | | | |
| Congo | 1 | 3,3 % | | | |
| Cameroun | 1 | 3,3 % | | | |
| Bénin | 1 | 3,3 % | | | |
| Sierra Leone | 1 | 3,3 % | | | |

Plus de 96% des jeunes sont originaires de l'Afrique et plus particulièrement de l'Afrique de l'ouest subsaharienne. Et plus de 76% des jeunes viennent de la Côte d'Ivoire, du Mali et de la Guinée, trois pays limitrophes.

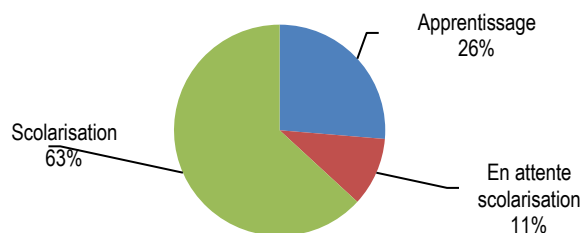
Scolarisation des jeunes accompagnés :

La moyenne d'âge étant plus basse cette année, les jeunes sont davantage scolarisés incluant souvent un passage en classe d'UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants).

Au 31/12, les jeunes se répartissent ainsi :

- ✓ 5 jeunes sont en apprentissage contre 13 en 2021 dont 1 par le biais d'une MFR (maison familiale rurale)
- ✓ 12 sont scolarisés, dont 7 en UPE2A et 5 en lycée général ou professionnel
- ✓ 2 sont en attente d'orientation scolaire : les jeunes sont souvent pressés d'accéder à l'apprentissage mais il est important de consolider leurs savoirs généraux et leur maîtrise de la langue.

SCOLARISATION DES JEUNES ACCOMPAGNES



II.1.d. Mesures de protection :

Au 31/12, les 19 jeunes accueillis bénéficient d'une mesure de tutelle d'état prononcée par un juge des tutelles.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

L'année a été une période d'échanges avec le Conseil Départemental pour déterminer les prochains axes de développement du service dans le cadre du renouvellement du CPOM.

Le projet de service ainsi que les supports seront un enjeu pour 2023. Les fiches actions du nouveau CPOM seront présentées aux professionnels en début d'année 2023. Cela donnera lieu ensuite à la mise à jour du projet d'établissement.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIVITES MISES EN ŒUVRE :

L'accueil et l'hébergement :

Sur les 19 jeunes présents au 31/12, 14 jeunes sont sur le collectif et 5 jeunes sont en appartement en diffus pour faciliter l'accès à leur apprentissage (2 à Besançon, 2 à Vesoul et 1 à Gy). L'arrivée à un jeune âge permet de bien identifier les besoins en accompagnement vers l'autonomie et de travailler sereinement les projets professionnels. L'éloignement géographique du site de Frasne-le-Château et le manque de transport restent un frein pour la mise en place de stage découverte.

L'accompagnement individualisé :

L'arrivée d'un jeune se prépare avec le Conseil Départemental qui prononce l'orientation. Le jeune accueilli signe un contrat tripartite avec l'ASE et le DMNA 70 présentant le suivi socio-éducatif qui lui sera proposé tout au long de son séjour dans la structure et, en regard, ses engagements de respect du règlement et d'adhésion à son projet.

L'accompagnement s'articule autour de différents axes :

- ✓ La santé : A leur arrivée, les jeunes bénéficient d'un rendez-vous chez le médecin référent au cabinet médical de Fretigney. Cette première consultation permet de faire un bilan de l'état de santé général et d'accompagner les jeunes vers des spécialistes en cas de nécessité. L'équipe éducative fait les demandes de PUMa (Protection Universelle Maladie) si cela n'a pas déjà été fait avant l'accueil.
- ✓ La scolarité, la formation et l'apprentissage : Chaque jeune rencontre le CIO (Centre d'Information et d'Orientation) pour déterminer avec lui, selon son projet, son âge et son niveau (déterminé par le biais de test d'évaluation), son orientation scolaire. Pour les plus âgés, il est parfois convenu d'une orientation directe vers l'apprentissage si les bases scolaires sont suffisantes. Les plus jeunes sont orientés vers la scolarité classique ou en UPE2A (Unité Pédagogique pour Elèves Allophones Arrivants) si leur niveau de langue est trop faible. La classe d'UPE2A de Vesoul étant saturée, un jeune a été orienté sur l'UPE2A de Gray et deux jeunes n'ont toujours pas d'orientation par manque de places. Les jeunes sont souvent impatients de démarrer un apprentissage pour être autonomes financièrement. Pour ceux dont la scolarité reste nécessaire, ils réalisent des stages durant les périodes de congés pour découvrir progressivement le milieu du travail. Les entreprises, notamment dans les métiers en tension (métier de bouche et bâtiment), sont ouvertes à l'accueil de stagiaires et d'apprentis.
L'équipe propose des temps de soutien scolaire et de soutien à l'acquisition du français. Au-delà des jeux de vocabulaire ou des cours, les jeunes participants ont affiché dans l'ensemble des pièces du foyer le mot en français en dessous de chaque objet. Des ateliers sont également proposés pour rédiger sa lettre de motivation et son CV, rédiger une lettre type avec formule de politesse et emplacement de l'adresse du destinataire, savoir chercher une offre de stage ou d'emploi, savoir se présenter auprès des entreprises, présentation du BTP et des formations liées au secteur par 3 intervenants extérieurs.
- ✓ L'admission au séjour : Pour avoir une chance d'obtenir un titre, les jeunes doivent :
 - Etre dans une démarche d'insertion de minimum 6 mois, il est donc essentiel que les jeunes puissent être en apprentissage avant leur 17 ans et demi. Afin de leur permettre l'accès au travail, les jeunes doivent déposer leur demande de titre en préfecture pour obtenir leur récépissé
 - Prouver leur état civil (acte de naissance, passeport, carte consulaire). Pour cela les professionnels accompagnent les jeunes dans les ambassades. Il est parfois nécessaire en amont de se mettre en lien avec des connaissances dans le pays d'origine pour obtenir les documents nécessaires. Selon les pays d'origine, les documents d'identité peuvent être très compliqués à obtenir.
 - N'entretenir aucuns liens avec des proches dans le pays d'origine.

Nous essayons d'offrir à chaque jeune la possibilité d'être conseillé par une avocate pour être acteur de sa demande de titre de séjour. Les demandes sont déposées à la préfecture accompagnées d'un rapport social visé par le chef de service. La réponse intervient généralement après leur sortie.

- ✓ L'acquisition de l'autonomie et des codes sociaux : L'intégration des jeunes passe par l'acquisition des codes et savoir-être. Le collectif va permettre des apprentissages de vie collective, par exemple, nous expliquons aux jeunes qu'en France, le repas est un moment d'échange. Nous leur demandons donc de venir manger avec l'équipe et les autres jeunes lorsqu'ils ne sont pas à l'école. Certains thèmes peuvent être abordés avec une association extérieure. AIDES est venue parler des rapports sexuels, de la nécessité de se protéger et des risques encourus.

Un travail sur le quotidien est aussi mené autour de l'hygiène, de l'entretien, de l'alimentation et de la gestion du budget. Des ateliers sont organisés : grand ménage collectif, gestion du budget, tri des déchets (avec une intervenante extérieure), atelier confection de désinfectants avec des produits naturels... Les ateliers cuisine sont aussi bien tournés vers la découverte de leur plat typique que vers la découverte des standards français.

L'équipe accompagne également la future autonomie des jeunes en les préparant à la recherche, à l'installation et à la tenue d'un appartement. Cela inclut également le paiement des factures, le suivi de sa consommation d'énergie et le tri de ses déchets. A leur majorité, les jeunes doivent sortir du dispositif mais pour certains cela est encore incertain. Afin d'assurer la continuité, la DDETSPP 70 subventionne le projet Accompagnement des Jeunes Majeurs qui permet de maintenir l'accompagnement et l'hébergement en attendant l'ouverture effective de leur droit ou l'entrée dans le logement autonome.

- ✓ L'accompagnement psychologique : la psychologue intervient lors de temps dédiés dans les réunions d'équipe et rencontre les jeunes en entretien individuel quand ils en expriment le besoin. Elle est également sur des missions de développement de partenariat pour faciliter l'accès au soin psychologique et l'orientation des jeunes sur le droit commun (Maison de l'Ado, psychologue scolaire). Pendant les vacances scolaires, elle organise en lien avec l'équipe éducative des temps de groupe comme un atelier autour des émotions en décembre.



De nombreuses activités sportives (inscription dans des clubs de sport, organisation d'un tournoi de foot avec le service MNA de l'AHSSSEA, musculation dans le gymnase prêté par le CEP St Joseph...), culturelles (visites de monument, de ville...) et de loisirs (cinéma, bowling, atelier tag pour rendre plus chaleureux la salle commune des jeunes...) sont également proposées tout au long de la vie du jeune dans le service.



III.2. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Des temps d'échange ont été organisés avec les jeunes, 3 à Frasne-le-Château et 1 à Besançon en tout début d'année. Le sujet de l'obtention du titre de séjour y est toujours très présent. Le but de donner la parole aux jeunes sur leur quotidien, l'organisation de la vie en collectif, leurs éventuelles attentes ou encore les activités proposées et attendues. Ces temps d'échange sont des moments conviviaux. Cet été, la réunion de Frasne-le-Château a été suivie d'un pique-nique.

III.3. MOYENS HUMAINS :

L'équipe du DMNA 70 est composée de 3 travailleurs sociaux, d'un temps de chef de service, de psychologue, d'agent technique et de surveillant de nuit. En dehors des travailleurs sociaux, les autres professionnels mobilisés sont

mutualisés avec d'autres services et relèvent d'une prestation de gestion. Le temps de chef de service est à pourvoir en début d'année 2023.

Le service est principalement à Frasn-le-Château, néanmoins, des jeunes sont présents à Besançon, Vesoul et Gy, ce qui nécessite des temps de présence sur les 4 sites. Le manque de transport en commun de Frasn est également une source de mobilisation des professionnels qui doivent véhiculer les jeunes pour chaque déplacement.

| REPARTITION DES ETP EDUCATIFS | TOTAL |
|-------------------------------|-------|
| 23 places | 3 |

Prestataire extérieur :

Compte tenu de sa situation géographique, le DMNA fait appel aux services d'une entreprise de transports pour assurer les déplacements des jeunes vers les lieux de scolarité et le samedi matin afin qu'ils puissent effectuer leurs courses.

III.4. EVALUATION / DEMARCHE QUALITE :

Le DMNA 70 met en œuvre les outils de la loi 2002-2. Lors de l'accueil, le jeune reçoit au cours d'un entretien, un livret d'accueil, le contrat de séjour et le règlement de fonctionnement. Le contrat de séjour est signé dans le mois maximum suivant son arrivée avec un cadre.

Le calendrier de l'évaluation du DMNA prévoit la réalisation de la démarche en 2027.

IV. CONCLUSION

Le bilan de l'année témoigne une dynamique positive pour le dispositif du DMNA 70. Avec la reprise des orientations et notamment de publics plus jeunes, l'équipe a pu proposer aux jeunes un véritable collectif. La proximité avec le CADA et le CEP St Joseph a permis également de partager des activités : fêtes, tournois de sport, ateliers.

Les collaborations avec le DMNA 25 ont permis le partage d'expertise avec, par exemple, la participation d'une professionnelle à une formation de « demande de titre de séjour ».

A noter, un rapprochement avec les autres opérateurs « mineurs non accompagnés » du département avec la formalisation d'une convention pour mettre en place l'analyse de la pratique pour l'ensemble des professionnels (AHS-FC, AFSAME et AHSSEA). La première séance s'est déroulée le 01^{er} décembre. Les professionnels sont engagés et ont apprécié ce partage inter associatif. Ce dispositif se poursuivra en 2023 à raison d'une séance par mois alternativement à Frasn-le-Château, Gray et Frotey-les-Vesoul.

Les travaux engagés pour le CPOM 2022-2026 ont permis de proposer des fiches actions communes avec les autres services de protection de l'enfance de l'association implantés en Haute-Saône, notamment dans l'accompagnement après la majorité pour éviter les ruptures de parcours, l'accès au numérique et la prévention des addictions.





CEP ST JOSEPH

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Centre Educatif et Professionnel |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUELEMENT) | | Arrêté conjoint PJJ/CD70 du 26/01/2018 (Renouvellement) |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Habilitation Département de Haute-Saône (ASE) : - CPOM 01/01/2022 au 31/12/2026 - Habilitation justice : notification DTPJJ du 15/04/2019 pour une durée de 5 ans |
| | CAPACITE TOTALE | - Internat : 33 places autorisées - Accueil d'urgence : 4 places autorisées (provisoires, consolidées en CPOM) - Service de suite/PEAD : 10 places autorisées (26 consolidées en CPOM) - Interventions Soutenues à Domicile (ISD) : 35 autorisées (40 consolidées en CPOM) |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil permanent et séquentiel Accueil d'urgence ASE et PJJ |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat – service de suite et placements à domicile – intervention à domicile |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Jeunes de 11 à 18 ans avec prolongation possible jusqu'à l'âge de 21 ans dans le cadre d'un contrat jeune majeur (1) Pas d'âge minimum concernant l'ISD |

(1) Au titre de l'habilitation PJJ, l'établissement peut recevoir des jeunes confiés au titre des articles 375 à 375-8 du code civil et des jeunes placés au titre de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante.

Au titre de l'habilitation du Conseil Départemental, l'établissement est habilité à recevoir des jeunes sur décision du service de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Le CEP St Joseph est inscrit dans le cadre du CPOM 2018/2020 avec le Conseil Départemental de Haute-Saône. Il a été prolongé jusqu'au 31/12/2021.

Le renouvellement du CPOM « Protection de l'enfance » regroupant le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas a donné lieu à des rencontres régulières avec les services de la DSSP et la PJJ. Il a été validé en décembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 et ira jusqu'au 31 décembre 2026.

Les fiches actions du CPOM intègrent les orientations stratégiques nationales et les objectifs du Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille 2021-2025.

II. ACTIVITÉ

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| NOMBRE DE JOURNEES | INTERNAT | | SUITE/PEAD | | ISD | | TOTAL | |
|------------------------------------|----------|--------|------------|------|------|------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée, CPOM 2022/2026 | 37(*) | 37 | 10 | 26 | 35 | 40 | 82 | 103 |
| Capacité installée | 37 | 37 | 20 | 20 | 30 | 30 | 87 | 87 |
| Jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 303 | 305 | 365 | 365 |
| Journées réalisées | 12 366 | 11 895 | 6614 | 8540 | 7787 | 9514 | 26 821 | 29 949 |
| Taux d'occupation | 91.6 | 88.10 | 90.6 | 117 | 85.1 | 104 | 89.4 | 100 |

(*) Intègre les 4 places d'accueil d'urgence en année pleine soit 37 places autorisées.

Base calcul TO 2021 et 2022 : (37x365) + (20x365) + (30x305) = 29 955

L'activité 2022 prend en compte les éléments significatifs suivants :

- ✓ L'extension de la capacité autorisée de l'internat à 37 places prenant en compte les 4 places d'accueil d'urgence
- ✓ Le développement de l'activité en PEAD/Service de Suite, pour une capacité installée à 20 places en 2022, puis 26 places en 2023, dans le cadre du nouveau CPOM
- ✓ Une activité à 30 places pour l'ISD en 2022, puis 40 places en 2023 avec une évolution en Mesure Unique Modulable (MUM)
- ✓ La fermeture du Service d'Accueil de Jour (SAJ).

Le Service de Placement à Domicile (SPAD), Mesures PEAD et Service de Suite :

En décembre, 24 jeunes sont accompagnés au titre d'une mesure de Placement Educatif à Domicile (PEAD) dont 1 en Contrat Jeune majeur

En cours de mesure de PEAD, 3 jeunes ont fait l'objet d'un placement au CEP.

L'internat :

Au cours de l'année, 10 jeunes ont été suivis par un service de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, en parallèle d'une mesure d'Aide Sociale à l'Enfance. Aucun jeune n'a été placé dans le cadre d'une Mesure PJJ.

L'accueil d'urgence :

Nous avons accueilli 15 jeunes en urgence, dont 4 accueils préventifs suite à des fugues. Les accueils préventifs ont une durée de 72 heures et visent à sécuriser un mineur.

11 jeunes ont vu leur accueil se pérenniser avec une Ordonnance de Placement Provisoire, suite à une audience.

L'Intervention Soutenue à Domicile (ISD) :

Ce service a eu une activité soutenue tout au long de l'année avec 30 mesures pour 3 éducateurs ainsi que l'intervention d'un psychologue à temps partiel. Le service a accompagné 32 familles pour un total de 66 enfants accompagnés.

Ce service travaille principalement avec les CMS de Gray, Vesoul et Rioz.

En cours de mesure ISD, un seul enfant a fait l'objet d'une réorientation vers un établissement médico-social de la Haute-Saône.

Dans le cadre du nouveau CPOM, le département a mis en place une Mesure Unique Modulable visant à assurer une continuité de suivi pour les enfants et leurs parents lorsque la mesure s'assouplit ou se renforce. Chaque professionnel aura donc en suivi à terme, 4 mesures soutenues + 23 mesures classiques.

Le suivi des absences :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) | INTERNAT | | SUITE/PEAD | | ISD | | TOTAL | |
|-----------------------------------|-----------|-----------|------------|----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| En psychiatrie adulte | 10 | 0 | - | - | - | - | 10 | 0 |
| En pédopsychiatrie | | 30 | | | | 10 | | 40 |
| En Réanimation | 08 | 0 | - | - | - | - | 08 | 0 |
| TOTAL | 18 | 30 | - | - | - | 10 | 18 | 40 |

Les 40 journées d'hospitalisation ont concerné deux jeunes accueillis, l'un en internat, l'autre en ISD. Des nouvelles orientations ont été effectuées pour ces deux enfants, après un bilan en pédopsychiatrie.

| SEJOURS EN COLONIE DE VACANCES (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|-----------|----------|-------------------------|-----------|-----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par le CEP, réalisés par un organisme | 58 | 7 | 7 | 49 | 7 | 7 |
| Réalisés et financés par le CEP (« transferts ») | 8 | 2 | 24 | 13 | 3 | 30 |
| TOTAL | 66 | 9 | 31 | 62 | 10 | 37 |

Des colonies de vacances ont été organisées en fonction des projets des jeunes accueillis.

Parallèlement, 3 transferts ont été organisés par les éducateurs, 2 transferts par l'équipe d'internat (1 vers la Camargue, l'autre en Ardèche) et un camp en Alsace organisé par deux éducatrices techniques.



II.1.b. Mouvements des résidents (nombre d'admissions et de sorties) :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | SUITE/PEAD | | ISD | | TOTAL | |
|---|----------|----|------------|----|-----|----|-------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} janvier (A) | 32 | 31 | 10 | 20 | 19 | 23 | 68 | 74 |
| Entrées de l'année (B) | 29 | 30 | 20 | 20 | 32 | 43 | 80 | 93 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 30 | 29 | 10 | 16 | 28 | 37 | 70 | 82 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B-C) | 31 | 32 | 20 | 24 | 23 | 29 | 74 | 85 |
| File active de l'année (A+B) | 61 | 61 | 31 | 40 | 21 | 66 | 146 | 167 |
| Durée moyenne de séjour des sortants (en mois) | 13 | 14 | 8 | 15 | 10 | 12 | 12 | 14 |

Les changements sociétaux observés au cours des deux années écoulées se confirment sur les différentes mesures de l'établissement :

- ✓ Pour l'internat : Un doublement de l'allongement de la durée moyenne des séjours : En 2 ans, nous sommes passés de 6 mois à 14 mois. Nous avons donc la confirmation de l'observation faite en 2020, conséquence des 2 confinements, majorant des dégradations de liens familiaux et l'augmentation des jeunes en décrochage scolaire. Le CEP a pu adapter son offre en faveur des décrocheurs scolaires et accompagner les jeunes vers des parcours de professionnalisation, en lien également avec la MECS Pas à Pas de l'AHS-FC.
- ✓ Pour le Pôle extérieur, confirmation de la pertinence de la mesure de Placement éducatif à domicile (PEAD) en accord avec le nouveau schéma départemental. Une augmentation qui a pratiquement doublé en une année, passant de 8 mois à 15 mois de prise en charge, au domicile dans le cadre du soutien à la parentalité.

Parcours des personnes accueillies :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES TOUS SERVICES CONFONDUS | SITUATION AU 31/12 | | DONT ENTREES 2022 | |
|--|--------------------|-----------|-------------------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Domicile / Milieu ordinaire | 67 | 77 | 77 | 58 |
| Famille d'accueil | - | 3 | - | 3 |
| Etablissement de santé | - | - | - | - |
| Etablissement médico-social | - | - | - | - |
| Etablissement social | 9 | 5 | 3 | 2 |
| Etablissement pénitentiaire | - | - | - | 1 |
| TOTAL | 76 | 85 | 80 | 64 |

Retour en familles :

| RETOURS AU DOMICILE POUR LES JEUNES EN INTERNAT | N-1 | | N | |
|---|---------|-----------------------|---------|-----------------------|
| | FAMILLE | FAMILLE DE PARRAINAGE | FAMILLE | FAMILLE DE PARRAINAGE |
| Tous les WE | 4 | - | 8 | - |
| 2 WE par mois | 14 | 2 | 4 | - |
| 1 WE par mois | 2 | 2 | 1 | 2 |

Les calendriers des retours famille sont co-construits avec les référents ASE de chaque jeune. Les différentes évolutions sont les suivantes :

- ✓ Nous constatons comme les années précédentes une constante évolution des jeunes restants au CEP le week-end : 20 à 25 jeunes sont présents chaque fin de semaine. Ces évolutions impliquent une évolution du ratio d'encadrement éducatif notamment le week-end, pour garantir une bonne prise en charge du collectif.
- ✓ Nous sommes passés d'une organisation de 4 à 6 éducateurs par week-end pour adapter les présences en fonction des modalités d'accompagnement. Le nouveau CPOM a pris en compte ces évolutions en augmentant le nombre d'éducateurs d'internat pour passer de 13 à 15 professionnels, permettant l'adaptation du planning.
- ✓ En ce qui concerne les Visites Médiatisées (VM), nous avons fait le constat des difficultés à mettre en œuvre cette prestation : absence de lieu dédié, investissement horaire trop important au niveau des éducateurs, une distance professionnelle difficile à avoir lorsque les enfants sont également hébergés au CEP. Actuellement, les travailleurs sociaux des CMS prennent en charge les temps de VM, les enfants sont accompagnés soit par un chauffeur soit par un taxi, en fonction des distances.

Les sortants :

| MOTIF DE SORTIE OU DESTINATION DES PERSONNES SORTIES AU COURS DE L'ANNEE TOUS SERVICES CONFONDUS | N-1 | N |
|--|-----------|-----------|
| Hospitalisation | 0 | 0 |
| Domicile / Milieu ordinaire | 50 | 65 |
| Etablissement médico-social | 1 | 3 |
| Etablissement social | 18 | 12 |
| Destination inconnue | 1 | 2 |
| TOTAL | 70 | 82 |

Comme nous avons pu déjà le remarquer, les jeunes restent plus longtemps au CEP que les années précédentes, avec en moyenne peu de retours en famille, ce qui implique un travail quotidien avec les familles des jeunes accueillis, ainsi que les référents ASE, pour sécuriser les parcours et faire évoluer les situations.

Ainsi, pour l'année, 5 jeunes ont été suivis dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur. Nous avons pu travailler sur 3 mises en appartement. Le CEP a sécurisé financièrement le passage en autonomie.

II.1.c. La liste d'attente :

Au niveau de l'internat, nous n'avons pas à proprement parler de liste d'attente, les accueils se font de manière régulière. L'internat a été pratiquement complet tout au long de l'année (33 places + 4 places d'accueil d'urgence). Les places d'urgence se sont transformées en places pérennes pour 11 jeunes sur 15 accueillis en urgence.

Pour l'ISD, une fois par mois, a lieu une réunion intitulée : « Commission renforcée », qui permet de donner un avis, avec des regards croisés et d'attribuer les mesures aux 3 différents services travaillant en milieu ouvert. Les mesures/services seront ensuite mandatées par le Tribunal pour enfants pour approbation et signature. Un délai d'attente d'environ un mois peut occasionner des pertes de journées et l'impression que le service n'atteint pas ses objectifs.

Nous avons continué à avoir des demandes constantes tout au long de l'année pour des Placements Educatifs à Domicile. Le CPOM a pris en compte les nouvelles demandes, nous sommes passés à 20 places installées en 2022, nous serons à 26 places en 2023, avec le renfort d'un éducateur supplémentaire.

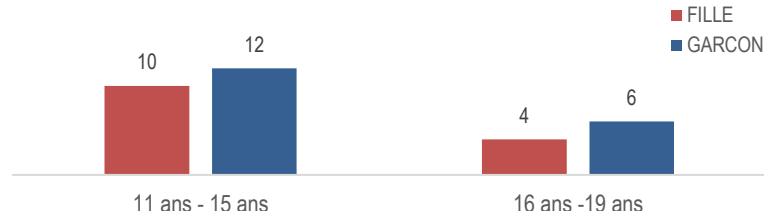
II.2. ANALYSE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Pour l'internat : 32 jeunes soit 14 filles pour 18 garçons.

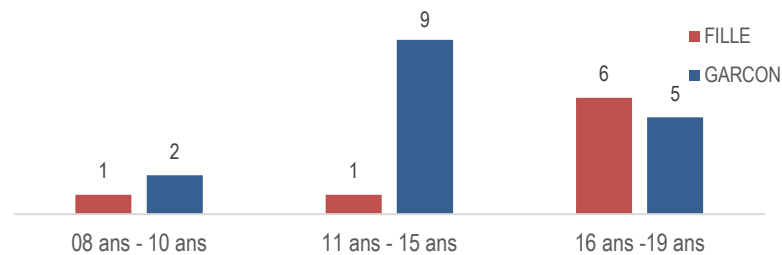
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (INTERNAT)

10 filles âgées de 11 à 15 ans et 4 âgées de 16 à 19 ans. Il est à noter depuis l'année dernière une nette évolution de la population féminine et un rajeunissement qui se confirme. En effet, nous avons une nette évolution de la tranche d'âge des 11/15 ans.



Pour le PEAD/Service de suite : 24 jeunes : 16 garçons et 8 filles au 31/12.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (SUITE/PEAD)



Ce service a doublé sa capacité, passant de 10 jeunes suivis en 2020 à 24 jeunes suivis au 31/12/2022, répondant aux besoins du département de la Haute-Saône en termes de mesure de Placement éducatif à Domicile ou Service de Suite et Contrat Jeune Majeur.

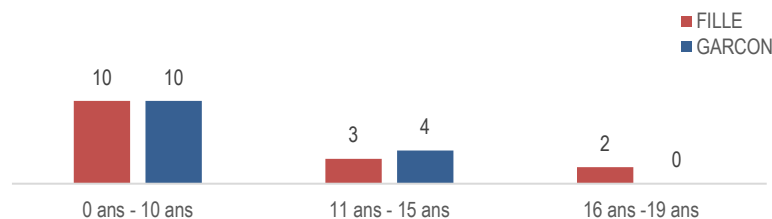
La pandémie a pu mettre en lumière la grande précarité des jeunes issus de l'aide Sociale à l'enfance et de leur devenir à leur majorité.

Pour l'ISD : 29 jeunes soit 15 filles et 14 garçons.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE (ISD)/

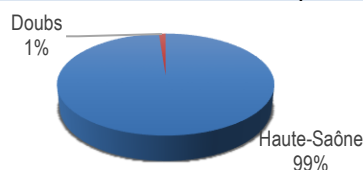
L'essentiel des enfants ont entre 0 et 10 ans, les éducateurs interviennent sur de la guidance parentale.

En 2022, le service ISD a accompagné 32 familles pour un total de 66 enfants.



Ce service accompagne principalement, des enfants dont l'âge moyen se situe entre 11/12 ans, avec des problématiques liées à la guidance parentale.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE (TOUS SERVICES)



La Haute-Saône est le principal département dont sont issus les jeunes accueillis (99%), suivant les orientations du Schéma départemental. Le CEP travaille principalement avec les CMS de Vesoul, Gray, Rioz, Héricourt et Jussey.

II.2.b. Mesures de protection:

| MESURES DE PROTECTION 31/12 | INTERNAT | | PEAD | | ISD | |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Article 375 du CC en placement direct (JE) | - | - | - | - | - | - |
| Article 375 du CC en placement ASE (ASE) | 27 | 26 | 18 | 23 | 20 | 21 |
| Accueil administratif (ASE) | 1 | 5 | - | 1 | 3 | 8 |
| Contrat Jeune Majeur (ASE) | 4 | 1 | 2 | - | - | - |
| Ordonnance du 02/02/1945 (PJJ) | - | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 32 | 32 | 21 | 24 | 23 | 29 |

II.2.c. Analyse des évolutions significatives du public accueilli :

Les deux tendances observées en 2021 se confirment, un rajeunissement de la population des jeunes accueillis en internat et une féminisation du public accueilli.

En 2022, 5 jeunes accompagnés contre 2 en 2020 pour des contrats Jeune Majeur, répondant ainsi aux objectifs de la stratégie nationale de protection de l'enfance en évitant les sorties « sèches ».

Ce positionnement du CEP se fait en étroite collaboration avec les différents services de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Haute-Saône et les autres établissements de la protection de l'enfance.

Pour continuer à accompagner au mieux les jeunes qui nous sont confiés, l'établissement ne cesse de se réinventer pour répondre à leurs besoins et à leurs préoccupations. Dans le nouveau CPOM, nous avons proposé l'ouverture du plateau pédagogique aux jeunes du DMNA de Frasne ainsi qu'aux jeunes en décrochage scolaire suivis par le Pôle Extérieur (PEAD, ISD).

Nous travaillons en partenariat avec les référents de l'Aide Sociale à l'Enfance du département de la Haute-Saône pour construire chaque projet des jeunes accueillis au Centre Educatif avec une diversification des prises en charge.

Sur l'année, pour l'internat, en file active :

- ✓ 6 jeunes sont en apprentissage, 3 jeunes en 1^{ère} année et 3 en 2^{ème} année :
 - 2 service restauration
 - 1 boulangerie/pâtisserie
 - 1 petite enfance
 - 1 agent d'entretien du bâtiment
 - 1 secrétariat.
- ✓ 16 jeunes sont scolarisés en fonction de leur niveau comme suit :
 - IME de Membrey : 1 jeune
 - Collège de Gy : 5 jeunes
 - Collège Jacques Brel de Vesoul : 2 jeunes en section SEGPA
 - Lycée Fertet Gray : 2 jeunes
 - Lycée Pontarchet : 1 jeune
 - Lycée Luxembourg de Vesoul : 2 jeunes
 - MFR Rioz, Combeaufontaine et Vercel : 3 jeunes.
- ✓ En moyenne, entre 8 et 12 jeunes bénéficient des ateliers pédagogiques du CEP/jour.

Les jeunes en décrochage scolaire en recherche d'une formation ou d'un apprentissage peuvent bénéficier du plateau pédagogique du CEP constitué de 5 ateliers :

- ✓ Atelier Restaurant Pédagogique qui accueille des clients les mardis, mercredis et jeudis midi. Deux éducatrices travaillent sur cet atelier, 1 en service, l'autre en cuisine. Des prestations sont aussi organisées à l'extérieur (personnes âgées, tribunal ...).
- ✓ Atelier Espaces Verts qui permet l'embellissement du site. Des nouveaux « habitants » sont venus agrémenter le poulailler (oies, poules, canards) ainsi que la rénovation de la serre.
- ✓ Atelier Métiers du Bâtiment : les jeunes peuvent expérimenter tous les métiers du second œuvre par des exercices exemple : refaire sa chambre (peinture, sol...).
- ✓ Atelier Sport

- ✓ Atelier Accompagnement à la Scolarité.

Nous avons également accueilli 7 jeunes porteurs d'un handicap. Le grand défi reste le même, l'articulation entre le projet « soins », la mesure de placement ainsi que la sortie du jeune vers l'autonomie ou vers un autre établissement.

- ✓ Un jeune accueilli au CEP et en IME depuis 4 ans a pu intégrer à sa majorité un Foyer de vie à Vesoul avec un travail en ESAT. Il a pu choisir son travail grâce à plusieurs mises en situation professionnelle avec l'accompagnement de l'IMPro et du CEP.
- ✓ La jeune qui bénéficiait d'un Plan d'accompagnement global avec la MDPH a décidé de rompre son Contrat Jeune Majeur avec le département se sentant trop en « décalage » avec un travail protégé mais en parallèle en incapacité à travailler en milieu ordinaire. Actuellement, cette jeune femme a toujours un lien avec le milieu de la psychiatrie et son tuteur, et tente de construire ses propres projets.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le renouvellement du CPOM et l'évolution de l'offre de service prenant en compte les orientations stratégiques du dernier Schéma Départemental de l'Enfance et de la Famille a fait partie de notre travail tout au long de l'année.

Le projet d'établissement couvre la période 2017-2021, il fera l'objet d'une réécriture intégrant les nouvelles modalités d'accompagnement en lien avec le CPOM 2022-2026.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIVITÉS MISES EN ŒUVRE :

Tout au long de l'année, le CEP, soutenu par la Direction Générale, a renforcé ses partenariats opérationnels avec les services concernés par les jeunes souvent à problématiques multiples : ASE, PJJ, MDPH et Pédopsychiatrie. L'objectif étant d'apporter une réponse la plus adaptée en cas de crise et de construire un parcours fluide.

III.1.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

Tous les jeunes bénéficient à leur arrivée d'un bilan de santé auprès de la CPAM de Vesoul, organisé par l'infirmière. Le cabinet de médecins généralistes de Gy participe également à la prise en charge médicale des jeunes accueillis.

En ce qui concerne les soins psychiques, en l'absence de médecin psychiatre (en recrutement depuis septembre 2019), nous pouvons nous adresser au CMP ou CMPP de Vesoul ou de Gray. Les deux psychologues ainsi que l'infirmière de l'établissement font les liens avec les différents professionnels de santé. Nous avons pu créer un réseau de professionnels qui permet de répondre à de nombreuses problématiques (somatique et/ou psychique) des jeunes accueillis.

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Nous avons mis en place un 0,50 ETP de temps infirmier répondant à une vraie demande de prise en charge rapide des actes médicaux du quotidien. Cette professionnelle a pu créer du lien avec différents professionnels de santé pour un meilleur accompagnement médical des adolescents accueillis (médecins généralistes, dentiste, podologue...). Elle est également en charge du travail de prévention (addictions, sexualité, vaccinations Covid 19...).

Lorsqu'un adolescent est accueilli au CEP, l'infirmière le reçoit en entretien et lui propose de l'accompagner à l'examen de santé de la Sécurité Sociale permettant un check up médical complet.

L'infirmière est en charge également de coordonner les parcours de soins des adolescents (pose de diagnostics infirmiers avant l'orientation, injections, vaccinations, surveillance ...).

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

Deux psychologues sont présents sur site, représentant 1,5 ETP.

Le temps de travail des deux professionnels (0.75 ETP pour chacun) est ainsi réparti :

- ✓ 0,50 ETP chacun sur l'internat
- ✓ 0,25 ETP chacun, l'un sur l'ISD, l'autre sur le SPAD (les deux services du Pôle Extérieur).

Ces deux professionnels travaillent sur différents plans, aussi bien auprès des jeunes que de leurs parents, sur site ou hors les murs. Le but de toutes ces interventions étant de créer l'alliance thérapeutique avec les adolescents. Pour cela, différentes approches sont proposées hors les murs ou dans un bureau (marches, psycho-boîte, hypnose, atelier cuisine...) pour répondre au mieux aux problématiques.

Les deux psychologues sont aussi présents lors des différentes réunions de service permettant aux professionnels de prendre de la distance et de réfléchir ensemble à la mise en place de stratégies éducatives. Ils sont aussi présents à domicile pour les situations du Pôle extérieur, pour travailler avec les parents sur l'anamnèse familiale et le génogramme, pour un éclairage de la prise en charge proposée à la famille.

Les psychologues ont aussi mené des actions de formations auprès des équipes pour assurer une meilleure prise en charge au quotidien et surtout une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre. Ces actions de formation ont été plébiscitées par les éducateurs.

Un outil d'évaluation a aussi été créé pour permettre aux éducateurs travaillant pour le Pôle extérieur de mieux appréhender et d'évaluer le danger encouru par un enfant ainsi que l'évaluation des compétences parentales.

III.1.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REpondre AUX BESOINS D'INSERTION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Les ateliers pédagogiques du CEP permettent de répondre aux différentes problématiques des adolescents, notamment le décrochage scolaire. Ce dispositif propose aux jeunes sortis du système scolaire des Ateliers de découverte de différents métiers. Au-delà d'un métier, il s'agit pour eux de reprendre le cours de leur vie avec des horaires fixes, des consignes à appliquer, le respect des autres et du matériel.

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REpondre AUX BESOINS DES JEUNES A VIVRE DANS UN LOGEMENT ET ACCOMPLIR LES ACTIVITES DOMESTIQUES – SOUTIEN DU PASSAGE EN LOGEMENT AUTONOME

La Maison des Vignes située en face de l'établissement continue à remplir un rôle majeur dans l'accompagnement des jeunes en semi-autonomie ou pour une phase d'évaluation de leur autonomie. En effet, les quatre jeunes de cette maison doivent gérer un budget alimentation, avec le choix de menus et les courses, l'entretien de leur linge ainsi que l'entretien de la maison. Le fonctionnement de la maison a été travaillé avec les jeunes sur le même principe qu'une colocation, chacun devant sa part du travail.

Ce fonctionnement permet un passage dans un logement autonome de manière plus facile. Quatre jeunes ont été accompagnés dans un logement indépendant en 2022, avec l'achat des meubles, de la vaisselle, pour une première installation jusqu'à la constitution du dossier Allocation logement de la CAF.

Actuellement, 3 jeunes filles sont présentes dans la Maison : Une est en apprentissage dans un service Petite Enfance ; une est en formation comme agent de sécurité, elle est également pompier volontaire et une autre est au Lycée, en Mention complémentaire Carrosserie, elle est également en CDD à l'Aérodrome de Gray. Une embauche est prévue pour elle à l'issue de son diplôme.

ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES MISES EN ŒUVRE PAR LES SERVICES

Le recrutement d'éducateurs passionnés par la pratique sportive complète, notamment le soir dans l'internat, la pratique du sport plaisir au quotidien. Ce qui a permis de :

- ✓ Mettre en place plusieurs tournois sportifs en lien avec d'autres établissements favorisant les échanges entre jeunes et professionnels
- ✓ Valoriser l'atelier de réparation de cycles, répondant aux besoins d'entretien des vélos et favorisant le développement de nouvelles compétences pratiques pour les adolescents.

Un professeur de musique complète l'équipe en proposant des cours de musique au CEP pour les jeunes de l'internat le lundi soir. Pour cette activité, nous avons fait l'achat d'un clavier. 3 jeunes participent à cette activité culturelle toutes les semaines.

Un partenariat a également été initié avec le Musée des Beaux-arts de Besançon. Des jeunes de l'internat et du Pôle extérieur ont pu bénéficier de séances de Médiation culturelle tout au long de l'année, le mercredi.

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR FACILITER L'AUTONOMIE DANS LES DEPLACEMENTS DES JEUNES

Depuis un an, nous avons fait le choix d'arrêter de proposer des navettes, notamment pour Vesoul et Gray, afin de favoriser l'utilisation des transports en commun existants dans le département par les jeunes dans le cadre de leur projet d'autonomie. L'établissement étant situé en milieu rural, les navettes étaient utilisées comme des recours « faciles » par les jeunes et ne favorisaient pas leur autonomie pour les déplacements du quotidien.

III.1.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENTS POUR LES ACTES ESSENTIELS

Un grand nombre d'enfants accueillis ont d'importantes carences en matière éducative. Les accompagnements éducatifs portent sur des actes essentiels : se brosser les dents, changer de vêtements, se doucher chaque jour, utiliser un aspirateur... Les éducateurs sont très vigilants en ce qui concerne l'hygiène quotidienne, l'estime de soi, l'entretien de la chambre.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

III.2.a. Besoins des jeunes en matière de participation sociale :

Les jeunes du CEP participent à l'action du Conseil Départemental de la Haute-Saône nommé « Bientôt majeur ». Cette action permet aux jeunes proches de la majorité, d'avoir toutes les informations en lien avec leur future majorité, ainsi qu'une vision de la citoyenneté. 7 jeunes ont participé aux différents ateliers du dispositif « Bientôt majeur ». Deux jeunes ont pu témoigner, au micro, devant l'assemblée, de leur parcours au sein du dispositif de la Protection de l'enfance.

*Participation des jeunes du CEP à 2 événements :
Rêves de gosse et Le Parcours du Goût*

✓ « Rêves de Gosse » le 27 mai à Dôle :

4 jeunes (3 jeunes du CEP et 1 MNA) ont participé de manière très active au service des repas lors de cette manifestation qui a accueilli 200 personnes sur l'aérodrome de Dôle. Cet événement permet de rassembler des jeunes porteurs de handicap et des jeunes de la Protection judiciaire de la jeunesse et des passionnés d'aviation. Des pilotes amateurs et des pilotes de l'Armée de l'Air permettent aux jeunes d'effectuer un baptême de l'air lors d'un Tour de France aérien (9 dates).



Les jeunes et leurs deux éducatrices ont pu faire leur baptême de l'air dans un avion de l'armée Française.



✓ « Le Parcours du Goût » les 15 et 16 octobre à Montigny le Bretonneux :

La deuxième manifestation nationale « Le Parcours du Goût » organisée par la Protection judiciaire de la jeunesse les 15 et 16 octobre 2022 s'est tenue en région parisienne, sous forme de stands présentant les différentes régions françaises en matière culinaire.

Le CEP, représenté par 3 jeunes ainsi que leurs deux éducatrices du Restaurant Pédagogique, ont été récompensés du prix « Coup de cœur du public » par leur enthousiasme et leur bonne humeur à présenter les produits phares de la région Franche-Comté.

Ce prix leur a valu un article dans la presse régionale, renforçant l'estime de soi de ces trois jeunes en grandes difficultés scolaire et sociale.

Tout le Plateau Pédagogique avait été associé à cet événement en amont de la manifestation pour la préparation du stand, la recherche des sponsors pour les produits alimentaires, le lien avec les partenaires pour les « goodies », la confection du stand.



Une découverte de la Tour Eiffel et une balade en bateau mouche ont clôturé ce week-end.



FRASNE-LE-CHATEAU

Le prix « Coup de cœur du public » pour trois jeunes du centre Saint-Joseph

Des adolescents du centre éducatif et professionnel ont participé au concours « Les parcours du goût », une manifestation nationale organisée par la Protection judiciaire de la jeunesse. Leur stand, qui promouvait les produits de la région, a été récompensé par les votes des visiteurs.

Chaque année, les Parcours du goût réunissent une trentaine d'équipes venues de toute la France, composées de jeunes et de professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ). Le temps d'un week-end à la Ferme du Manet, à Montigny-le Bretonneux dans les Yvelines, les participants présentent une recette autour d'un thème imposé, avec un objectif : remporter le concours de cuisine sur podium.

Parallèlement, chaque équ-

pe expose et fait déguster au public les spécialités régionales. C'est dans ce cadre que trois jeunes du CEP (centre éducatif et professionnel) Saint-Joseph de Frasné-le-Château, associé pour l'événement à celui de La Douce à Bavilliers (Territoire de Belfort), se sont illustrés le week-end des 15 et 16 octobre.

Sur la base du volontariat

Charley, 16 ans, Loïc et Baptiste, 15 ans tous les deux, ont pris part à l'aventure, sur la base du volontariat. « Il fallait monter et décorer un stand pour assurer la promotion de la Franche-Comté au niveau gastronomique et touristique. L'ensemble du plateau technique pédagogique du CEP a été sollicité pour ce projet », insiste Sandrine Parisot, éducatrice technique aux manettes du restaurant pédagogique de Frasné-le-Château avec Isabelle Mariet, qui cite Maxime Pommier, éducateur sportif, Philippe Destaing, éducateur en chantier de l'école bâtiment, et Marie Chevillot, éducatrice espaces verts : « Depuis septembre, il y a eu une grosse préparation. Mais que du fait main et fait maison ! Nous avons récupéré nombre de documents auprès des offices de tourisme et des départements, dont des fiches recettes qui ont eu beaucoup de succès ». Tout un programme dans lequel chacun s'est in-



« Le fait d'avoir gagné un titre renforce leur estime de soi. C'est un des objectifs travaillés au CEP afin qu'ils puissent prendre confiance en eux. » Aniss Maghnoûli, chef de service du CEP de Frasné-le-Château

pe expose et fait déguster au public les spécialités régionales. C'est dans ce cadre que trois jeunes du CEP (centre éducatif et professionnel) Saint-Joseph de Frasné-le-Château, associé pour l'événement à celui de La Douce à Bavilliers (Territoire de Belfort), se sont illustrés le week-end des 15 et 16 octobre.

Baptiste, Loïc et Charley encadrés par Aniss Maghnoûli, chef de service, et Sandrine Parisot, éducatrice technique au restaurant pédagogique de Frasné-le-Château. Photo ER/Brigitte GRANDJEAN

venti en tenant compte du cahier des charges imposé par l'organisateur, le ministère de la Justice.

« Sur place, les trois adolescents ont mis la main à la pâte, débambulant dans les allées, ambassadeurs de leur région, avec des plateaux de dégustation et des flyers. Macarons de Pontarlier, bus-

giers à la saucisse de Mombéliard comté, cancoillotte au savagnin, cake à la pistache et aux grêtoines de Fougerolles... ont touché les palais. À tel point qu'ils ont décroché, avec beaucoup d'émotion, le prix « Coup de cœur du public » (un millier de visiteurs sur les deux jours).

« Le fait d'avoir gagné un titre renforce leur estime de soi. C'est un des objectifs tra-

S.M.

ER du 28-10-2022

L'équipe souhaite renouveler sa participation aux deux événements l'année prochaine.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

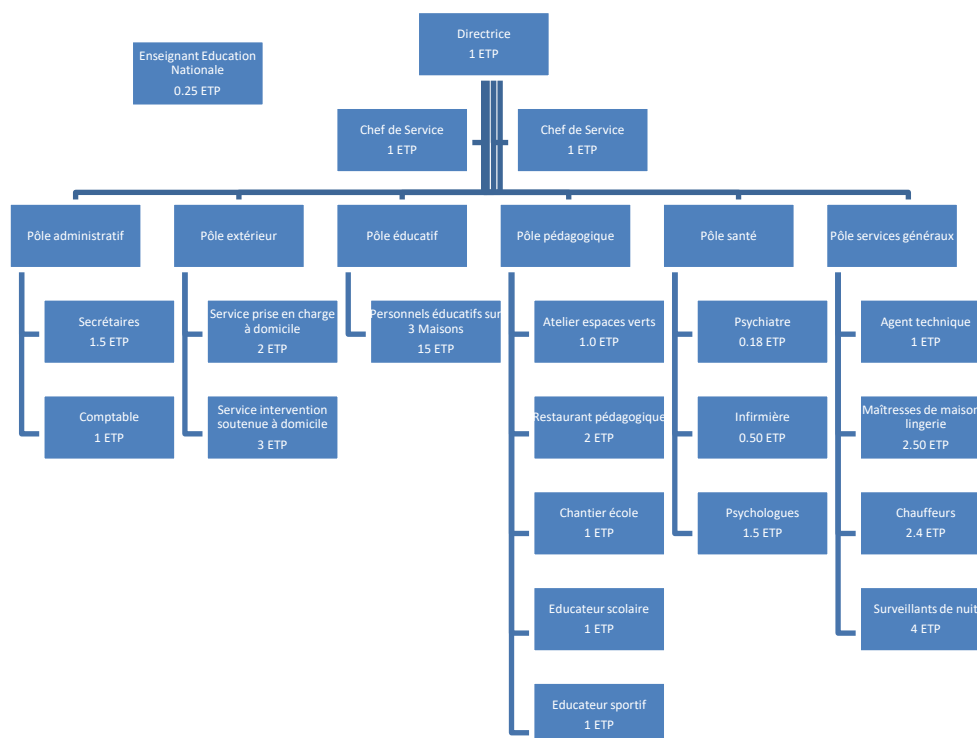
Des groupes d'expression sont organisés dans chaque « Maison » pour favoriser la parole des jeunes au sein de l'établissement. Chaque « Maison » organise une réunion avec les jeunes par semaine, ce qui permet de pouvoir résoudre les problèmes du quotidien et de préparer les activités des soirées et des week-ends.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme du CEP St Joseph :

L'effectif du CEP est constitué de 43,58 ETP (ou 47 personnes) auxquels s'ajoutent une enseignante à 0.25 ETP mise à disposition par l'Education Nationale et 2 contrats de formation en alternance.

ORGANIGRAMME DU CEP ST JOSEPH



En 2022, nous n'avons pas pu mettre en œuvre l'intégralité du nouveau CPOM pour des questions d'agenda et de différents ajustements en lien avec le Département.

Suite aux difficultés de recrutement, nous avons recours à l'intérim pour les postes en internat pour sécuriser les accueils.

Campagne des entretiens professionnels : 40 entretiens en 2022.

III.4.b. Taux de rotation des personnels CDI :

5 personnes ont été recrutées en CDI et 2 sont sorties des effectifs. Les personnes recrutées sont majoritairement des professionnels éducatifs.

III.4.c. Formations mises en œuvre :

| FORMATIONS | NOMBRES DE PERSONNES |
|---|----------------------|
| Les troubles psychiques des Adolescents | 2 x 8 personnes |
| Formation Incendie | 2 x 10 personnes |
| Formation Management | 1 |
| La conduite d'entretien | 5 |
| VAE ES et ME avec DSB | 2 |
| TOTAL | 44 personnes |

III.4.d. Bilan des séances d'analyse de la pratique :

Les séances d'Analyse de la Pratique ont eu lieu au nombre de 8. Trois groupes ont été constitués, un groupe sur le Pôle extérieur, deux groupes internat + éducateurs techniques.

III.4.e. Contribution du CEP à l'accueil des stagiaires :

8 stagiaires ont été accueillis cette année :

- ✓ 4 dans le cadre d'une formation d'éducateur spécialisé
- ✓ 1 en formation de moniteur éducateur
- ✓ 1 en formation d'accompagnant éducatif et social
- ✓ 2 dans le cadre d'une Mise en situation professionnelle par le biais de Pôle Emploi.

Deux personnes sont en contrat en alternance (1 contrat d'apprentissage et 1 contrat de professionnalisation) Moniteur Educateur 2^{ème} année depuis le 20/09/2021.

III.5. EVALUATION / DÉMARCHE QUALITÉ :

Le plan d'action qualité démarré fin 2020 a été poursuivi et amélioré en 2022. Les axes :

- ✓ Echanges et modalités de communication
- ✓ Problématiques de cohérence dans les pratiques
- ✓ Modalités de prises de décision et de leur mise en œuvre
- ✓ Modalités managériales en cas d'évocation d'un problème
- ✓ Fiches incidents : 10 fiches, 2 ont fait l'objet d'un travail avec la CSSCT
- ✓ Réactualisation du DUERP.

IV. CONCLUSION

L'année 2022 a été une année de transition entre deux CPOM. Nous avons pu travailler avec les services de la DSSP, de l'ASEF, ainsi que de la PJJ à intervalles réguliers pour ajuster nos propositions en accord avec le Schéma départemental de la Haute-Saône.

Le CEP a poursuivi son action auprès des jeunes de la Protection de l'Enfance et de la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans un contexte toujours en mouvement, avec une adaptation permanente de nos accompagnements. Depuis 2020, suite au choc de la pandémie de Covid 19, la sociologie des jeunes qui nous sont confiés et que nous accompagnons a fortement évolué, des profils plus jeunes, souvent en décrochage scolaire, une parité garçons/filles, des jeunes qui restent plus longtemps.

Le deuxième enjeu pour un établissement de la Protection de l'Enfance se situe au niveau des Ressources Humaines, avec la difficulté à recruter des profils motivés à travailler au quotidien avec des adolescents en difficultés.

Les liens renforcés avec les différents services du Département et la PJJ ont permis de continuer à améliorer l'accueil des jeunes au CEP et de trouver des solutions lors des situations complexes.

Les enjeux pour 2023 :

- ✓ Mettre en œuvre le nouveau CPOM à travers les Fiches Action en lien avec le Schéma départemental de la Haute-Saône
- ✓ Réécrire le projet d'établissement 2022-2026
- ✓ Accueillir un nouveau Chef de Service pour le Pôle extérieur
- ✓ Mettre en place la Mesure Unique Modulable au niveau de Pôle extérieur
- ✓ Continuer le travail de lien entre la MECS Pas à Pas et le DMNA70 avec l'ouverture des ateliers pédagogiques aux mineurs non accompagnés ainsi qu'aux jeunes du Pôle extérieur
- ✓ Continuer à améliorer l'accueil des nouveaux salariés dans l'établissement en améliorant son attractivité
- ✓ Préparer l'évaluation programmée en 2024 avec le nouveau référentiel de l'HAS.



21 RUE JEANNE D'ARC - TEL : 03.81.39.28.19
 9 RUE DE MORTEAU - TEL : 03.81.46.73.71
 25300 PONTARLIER
marguet@ahs-fc.fr



DIRECTEUR : M. PIERRE AGAMENNONE
 JUSQU'AU 16/12/2022

INTERIM DE DIRECTION ASSURE PAR LA DIRECTION GENERALE

CHEFFE DE SERVICE : MME CHRISTINE MOUCHET

MECS ANDRE MARGUET

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|--|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté préfectoral du 22/08/1978 Renouvelée 03/01/2017 |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté modifié avec habilitation départementale du 02/03/2023 |
| | CAPACITE TOTALE | 47 places : - 21 places d'internat - 3 places de semi-autonomie - 3 places d'accueil temporaire d'urgence - 20 mandats en Placement Educatif à Domicile (PEAD) |
| | MODALITES D'ACCUEIL | Accueil d'urgence Accueil permanent Accueil séquentiel |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Hébergement complet en internat Hébergement en studio Accompagnement éducatif à domicile Plateau de Jour |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Garçons et filles de 4 à 18 ans et 18 à 21 ans |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département du Doubs, pour la période 2018/2022.

A noter, l'évolution de l'offre de service du PEAD de la MECS fin 2022. Nous avons répondu en juin à l'appel à projets du Département du Doubs et été retenus pour l'extension de 10 nouveaux mandats PEAD, soit une capacité totale de 20 mandats à compter du 1^{er} octobre 2022, la totalité des mandats (anciens et nouveaux) répondant désormais au nouveau cahier des charges. L'activité est comptabilisée par « mandat » correspondant à une prise en charge familiale portant sur une fratrie jusqu'à 2 enfants (1 mandat par tranche de 2 enfants d'une même fratrie).

Le projet « Studio 8 » a également été finalisé avec la DTSH HD et le Foyer APAT et la MECS pour accompagner des jeunes dans leur projet d'autonomie ne relevant plus d'une mesure de placement. La MECS assure un accueil de jour ou repas si besoin et l'astreinte cadre.

II. ACTIVITE

II.1. ACTIVITÉ QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

Dans le cadre du CPOM 2018/2022, le taux d'occupation cible a été fixé à 80% afin de prendre en compte les différentes modalités d'accueil : internat, semi-autonomie, accueil d'urgence et PEAD suite à la nouvelle autorisation d'août 2018.

En 2022, le taux d'occupation est de 91 % (78.21 % en 2021).

| JOURNEES | INTERNAT | | SEMI AUTONOMIE | | ACCUEIL URGENCE | | PEAD | | TOTAL | |
|---------------------------------|----------|-------|----------------|-------|-----------------|-----|-------|---------|---------|---------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N | N |
| Capacité installée | 21 | 21 | 3 | 3 | 3 | 3 | 9 | 9/20 | 36 | 36/47 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 365 | 260 | 260/365 | 365 | 365 |
| Journées cibles CPOM (80%) | 6 132 | 6 132 | 876 | 876 | 876 | 876 | 1 872 | 3 152 | 9 756 | 11 036 |
| Journées prévisionnelles AHS-FC | 6 132 | 6 132 | 876 | 876 | 876 | 876 | 1 872 | 3 152 | 9 756 | 11 036 |
| Journées réalisées | 6 622 | 6 504 | 867 | 1 675 | 176 | 298 | 1 863 | 2 658 | 9 528 | 11 135 |
| Taux d'occupation (*) | - | - | - | - | - | - | - | - | 78.21 % | 82,79 % |

(*) Base taux occupation 2022 PEAD : (9 pl. x 260 j. x 9/12 de janvier à octobre) + (20 mandats x 90 j. d'octobre à décembre) = 3 595 jours théoriques

L'activité réalisée s'élève à 11 135 journées (+1 607 journées/2021) qui se répartissent comme suit :

L'internat, un total de 8 477 journées (7 665 en 2021) pour 7 884 journées-cibles CPOM :

- ✓ 6 504 journées en Internat (6 622 en 2021)
- ✓ 298 journées relatives à l'Accueil d'Urgence (176 en 2021)
- ✓ 1 675 journées en studio semi-autonomie (867 en 2021).

Le PEAD : intervention à domicile : 2 658 journées ont été réalisées (1 863 en 2021) soit une augmentation de 795 journées liée à la montée en charge des mandats PEAD. Le mode de calcul sera révisé en 2023 conformément au nouveau cahier des charges.

A noter, 4 nuitées d'enfants pour un accueil séquentiel dans le cadre du PEAD pour 2 enfants qui n'ont pas été comptabilisées dans les journées d'accueil Internat.

Le suivi des absences :

- ✓ Hospitalisations avec nuitées :

| HOSPITALISATIONS AVEC NUITEE (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|---|-----------|----------|-------------------------|-----------|----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En psychiatrie | 0 | 0 | 0 | 64 | 6 | 2 |
| En pédiatrie | 35 | 8 | 7 | 9 | 3 | 3 |
| TOTAL | 35 | 8 | 7 | 73 | 9 | 5 |

5 jeunes ont été hospitalisés soit en psychiatrie, car étant majeurs, soit en pédiatrie dans le cadre d'un mal-être exprimé par des comportements de mise en danger physique et psychologique (2 jeunes de moins que l'an passé).

- ✓ Autres séjours intra/inter associatifs :

| SEJOURS (EN NOMBRE) | N-1 | | | N | | |
|--|--------------------|----------|-------------------------|-----------|----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Financés par la MECS, réalisés par un organisme | 30 (24 nuitées) | 3 | 3 | 31 | 4 | 6 |
| Réalisés et financés par la MECS (« mini camps ») | 19 (14 nuitées) | 5 | 22 | 19 | 5 | 38 |
| TOTAL | 49 | 8 | 25 | 50 | 9 | 44 |

44 jeunes ont bénéficié d'un ou plusieurs séjours de vacances financés par la MECS. Une priorité est donnée aux jeunes qui n'ont aucun droit d'hébergement en famille. Ce chiffre est en croissance ces dernières années.

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

La file active de 63 enfants correspond à tous les jeunes accompagnés durant l'année, tous services confondus. En détail, cela représente 46 jeunes en placement internat, semi-autonomie ou PEAD, et 17 accueils d'urgence réalisés : donc plus d'un accueil urgence par mois. Ce chiffre a quasiment doublé par rapport à l'année précédente (9). Les placements en urgence nécessitent un accueil spécifique car impactent la dynamique du groupe selon le profil des jeunes.

29 sorties définitives : 8 pour l'internat, 11 concernent le PEAD et 10 accueils d'urgence non pérennisés. Fin 2022, plus de 10 jeunes sur les 24 places d'internat et de semi-autonomie ont un âge supérieur à 16 ans.

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | SEMI-AUTONOMIE | | INTERNAT | | PEAD | | ACCUEIL D'URGENCE | | TOTAL | |
|---|----------------|---|-----------------|----------------|----------------|--------|-------------------|----------|-----------------|---------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 3 | 3 | 22 | 18 | 6 | 9 | 0 | 0 | 31 | 30 |
| Entrées directes de l'année (B) | 0 | 0 | 9 | 4 | 9 | 12 | 9 | 17 | 27 | 33 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 2 | 0 | 8 | 8 | 10 | 11 | 8 | 10 | 28 | 29 |
| Entrées par mutation interne (D) | 2 | 2 | 3 | 7 | 6 | 2 | 0 | 0 | 11 | 11 |
| Sorties par mutation interne (E) | 0 | 1 | 8 | 2 | 2 | 1 | 1 | 7 | 11 | 11 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E) | 3 | 4 | 18 | 19 | 9 | 11 | 0 | 0 | 30 | 34 |
| File active de l'année (A+B+D) | 5 | 5 | 34 | 29 | 21 | 23 | 9 | 17 | 69 | 63 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 1 an 5 mois | 0 | 2 ans 5 mois | 1 an 9 mois | 1 an 7 mois | 9 mois | 24 jours | 21 jours | 1 an 10 mois | 10 mois |

Les admissions : 44 soit 33 entrées directes et 11 entrées par mutation interne :

- ✓ Pour l'internat : 11 entrées : 4 entrées internat et 7 mutations internes
 - 29 jeunes sont restés à l'internat
- ✓ Pour la semi-autonomie : 5 jeunes ont été sur la file active :
 - 2 entrées par mutation interne (projet MECS)
- ✓ Pour l'accueil d'urgence : 17 entrées directes dont :
 - 1 accueil 72 h avec retour à domicile
 - 1 orientation en PEAD chez le papa en Haute-Saône
- ✓ Pour le PEAD :
 - 12 admissions directes, dont 1 fratrie de 4 et 2 fratries de 3
 - 2 admissions par mutation interne.

2 admissions directes Plateau de Jour (Non décomptées dans le tableau « Il.1.b. ») et 1 admission en Studio 8.

Les sorties : 29 sorties définitives :

- ✓ 10 sorties définitives suite à des accueils d'urgence (retour en famille - 1 orientation en famille en PEAD vers un autre département - et établissement d'origine)
- ✓ 11 sorties de mesure PEAD
- ✓ 8 sorties issues de l'internat

Provenance des personnes accueillies :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES AU 31/12 TOUS SERVICES CONFONDUS (HORS PEAD ET ACCUEIL D'URGENCE) | SITUATION AU 31/12/2022 | DONT ENTREES DIRECTES 2022 |
|---|----------------------------|-------------------------------|
| Famille d'accueil ASE | 3 | 1 |
| Domicile / Milieu ordinaire | 19 | 2 |
| Etablissement de santé | | |
| Etablissement médico-social | | |
| Etablissement social | 1 | 1 |
| Provenance inconnue (*) | | |
| TOTAL | 23 | 4 |

Modalités de retours en famille :

Les droits d'hébergement ou de visites (visites médiatisées, encadrées ou libres) sont établis par un juge. Ils se mettent en œuvre en concertation avec le service gardien et les parents, en référence au jugement en assistance éducative ou au contrat d'accueil provisoire, selon un calendrier construit conjointement par la MECS et les parents.

| RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12) | N-1 | | N | | |
|---|---------|--------------------------|---------|--------------------------|----------------------|
| | FAMILLE | FAMILLE DE PARRAINAGE | FAMILLE | FAMILLE DE PARRAINAGE | FAMILLE D'ACCUEIL |
| Tous les WE | 7 | | 13 | 1 | |
| 2 à 3 WE par mois | 7 | 1 | | | |
| 1 WE par mois | 1 | 1 | 1 | | 1 |
| Vacances 1 semaine | 2 | | 4 | | 3 |
| Vacances plus de 2 semaines | 2 | | 7 | | |

- ✓ 13 jeunes ont un retour régulier en famille dont 4 avec des retours d'une semaine ou plus pendant les vacances scolaires
- ✓ 2 jeunes ont bénéficié d'un accueil au sein des familles AFB durant les vacances de Noël, 1 jeune dans sa future famille d'accueil dont c'est le projet d'orientation en juin 2022.
- ✓ Nous constatons une augmentation des droits d'hébergement en WE, ce qui explique en partie la baisse du nombre de journées d'accueil du tableau « II.1.a. ».

II.1.c. La liste d'attente :

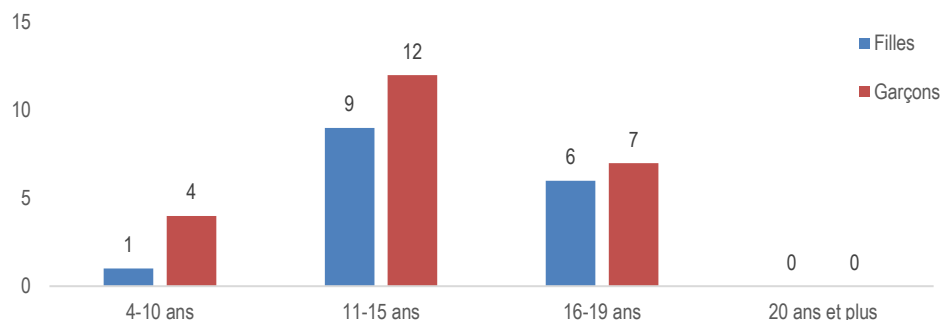
Au 20 février 2023, la liste d'attente s'élève à 2 demandes en internat en cours d'étude et 6 mandats PEAD à pourvoir. Une demande d'accueil en Plateau de jour pour 2 garçons de 14 et 15 ans en décrochage scolaire, hors placement, dans le cadre de la prévention en lien avec la Direction Territoriale des Solidarités Humaines du Haut-Doubs (DTSHHD).

II.2. ACTIVITE QUALITATIVE :

II.2.a. Profil des personnes accompagnées :

Le total des jeunes accompagnés au 31/12 est de 34 jeunes : 19 jeunes en internat, 11 en PEAD, 4 en studio. S'y ajoutent 4 jeunes bénéficiant du Plateau de Jour et 1 jeune en Studio 8.

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR ÂGE TOUS SERVICES CONFONDUS AU 31/12 (23 GARÇONS – 16 FILLES)

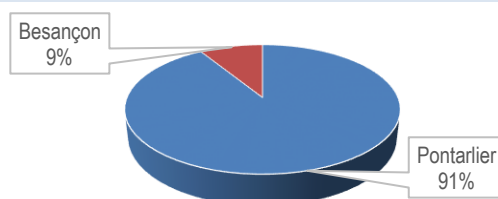


Moyenne d'âge :

- ✓ Des garçons : 14 ans et 5 mois (14,37)
- ✓ Des filles : 13 ans et 6 mois (13,47).

Moyenne globale : 13 ans et 11 mois (13,92), la moyenne est en légère hausse par rapport à 2021 (12,92 ans).

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE



II.2.b. Mesures de protection (hors accueil d'urgence) :

| MESURE DE PROTECTION 31/12 | INTERNAT/STUDIOS | | PEAD | |
|---|------------------|-----------|----------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure de protection judiciaire | 17 | 17 | 9 | 11 |
| Mesure de placement administratif (ASE) | 2 | 1 | 0 | 0 |
| Contrat Jeune Majeur (ASE) | 2 | 5 | 0 | 0 |
| TOTAL | 21 | 23 | 9 | 11 |

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

| UNITE DE VIE : 9 RUE DE MORTEAU | | |
|---|--|--|
| EFFECTIF AU 31/12 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 11 jeunes : 5 garçons et 6 filles de 13 à 17 ans | 1 jeune est confié par le Pôle de Besançon 10 jeunes sont confiés et suivis par le Pôle de Pontarlier | 3 jeunes en Collège 1 jeune en Collège et DITEP 1 jeune en Lycée 4 jeunes en Lycée Professionnel 1 jeune en CFA 1 jeune à la Mission Locale |

| UNITE DE VIE : 21 RUE JEANNE D'ARC | | |
|---|--|---|
| EFFECTIF AU 31/12 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 8 jeunes : 5 garçons et 3 filles de 7 à 14 ans | 2 jeunes sont confiés par le Pôle de Besançon 6 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier | 2 jeunes en Primaire 2 jeunes en Primaire ULIS 1 jeunes en Collège 1 jeune en Collège + DITEP 2 jeunes en MFR |

| ACCUEIL EN STUDIOS | | |
|---|--|--|
| EFFECTIF AU 31/12 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 4 jeunes : 3 garçons et 1 fille de 18 à 19 ans | 4 jeunes sont confiés par le Pôle de Pontarlier en CJM | 1 jeune en CFA 2 jeunes en apprentissage 1 jeune en emploi |

Résultats scolaires de juin :

- ✓ 1 fille brevet mention assez bien
- ✓ 1 garçon brevet
- ✓ 1 fille CAP Vente
- ✓ 1 garçon CPJEP.

II.2.d. Profil des jeunes accompagnés en PEAD :

| ACCUEIL EN SERVICE EDUCATIF A DOMICILE (PEAD) | | |
|--|---|--|
| EFFECTIF AU 31/12 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 11 jeunes : 5 garçons et 6 filles de 4 à 17 ans | 11 confiés sont confiés par le Pôle de Pontarlier | 3 jeunes sont en Primaire 3 jeunes sont en Collège 1 jeune est en Collège SEGPA 1 jeune est en Lycée 2 jeunes sont en MFR 1 jeune est en Mission Locale |

II.2.e. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

L'accueil des Mineurs non Accompagnés (MNA) :

2 MNA dont 1 sortie et 1 jeune qui a obtenu son statut.

Les jeunes MNA accompagnés par la MECS ont un âge inférieur à 16 ans. Au-delà de cet âge, ils sont orientés auprès du service du DAHIS Pontarlier. En 2022, un seul jeune MNA a été accueilli à l'internat.

L'accueil et l'hébergement de jeunes en situation de handicap (internat) :

7 jeunes relèvent d'une notification de la CDAPH 25 (déficience ou troubles du comportement, orientation scolaire spécifique) dont 1 en lycée professionnel (avec un suivi SESSAD), 2 en ULIS primaire, 4 en DITEP-CLEX Collège.

Trois interventions du DAPEH 25 pour accompagner des situations complexes.

Il a eu 5 ESS concernant 4 jeunes.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Le projet d'établissement de la MECS couvre la période 2016/2021. A noter, fin 2022, la montée en charge du PEAD suite à l'extension du service en octobre. Par ailleurs, la recherche de nouveaux locaux active depuis de nombreuses années mais non aboutie a connu une accélération forte avec l'acquisition d'un bien immobilier permettant d'envisager à 5 ans une évolution de l'offre architecturale de la MECS.

Le travail de réécriture du projet est réalisé à travers des CoPil par items définis en fonction de ce qu'est l'établissement aujourd'hui, mais surtout de ce qu'il sera demain avec le déménagement et la nouvelle offre de service. 2 CoPil ont eu lieu.

La MECS poursuit le déploiement du DIU comme site pilote. L'informatisation du dossier du jeune accueilli permet de garantir le recueil des informations le concernant et le suivi des actions menées dans le cadre de son accompagnement.

III.1. PRESENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponses aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Le partenariat engagé avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier, subventionnée par l'ARS, s'est poursuivi. Tous les jeunes ont pu bénéficier d'une visite médicale complète organisée sur 2 ½ journées, ou lors d'une prise de rendez-vous ultérieure.

Chaque jeune est reçu par l'un des 2 médecins généralistes référents de la MECS, accompagnés par un éducateur. Certains ont été orientés vers des spécialistes (dentiste, ostéopathe, nutritionniste, dermatologue ou autres consultations spécifiques). Ces temps de consultations sont importants pour les jeunes enfants placés, dans le sens où il s'agit d'être à l'écoute de son corps et de signes physiques ou somatiques. Des points sur la puberté, des contrôles staturo-pondéraux sont effectués.

Depuis septembre, les ateliers n'ont plus lieu à la MECS, mais au sein même de la Maison Médicale. Les thèmes abordés ont été : les impacts du téléphone, des écrans, la perception de la sexualité à travers les réseaux sociaux, certaines difficultés d'endormissement, de réveils nocturnes, de perturbation du sommeil, les « junk food » ou mauvaises habitudes alimentaires, les diverses formes de contraception et les infections transmissibles, l'abord de l'hygiène et les gestes appropriés.

4 jeunes bénéficient d'un traitement médicamenteux régulier, à base de neuroleptique, d'anxiolytique, d'antidépresseur ou/et d'hypnotique.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

| ACTIVITE DU PSYCHOLOGUE | | |
|--|-----|-------------------------|
| Entretiens individuels | 117 | Nombre d'enfants : 26 |
| Entretiens familiaux | 192 | Nombre de familles : 21 |
| Visites médiatisées | 4 | / |
| Temps d'échange collectif (repas / groupe...) | 31 | / |
| Réunions / Rencontres avec les partenaires extérieurs (PEC - CGI - Médecin...) | 137 | / |

La dimension psychique et psychologique est prépondérante lors d'un placement soit en établissement ou en PEAD. L'impact du placement n'est jamais anodin et peut se transformer en un traumatisme si une vigilance accrue n'est pas octroyée dans les premiers temps du placement. De plus, la mise en mots des éventuels maux familiaux et de la dynamique familiale opératoire est absolument nécessaire. Il s'agit pour chaque jeune de bien comprendre, de s'approprier les raisons de son placement.

Le tout premier entretien avec le psychologue de la MECS est primordial dans ce sens de l'élaboration. Divers supports psychiques peuvent être utilisés pour favoriser ce temps : photos langages, dessins, écritures, tests « de la Maison, de l'arbre », constitution d'un arbre généalogique, etc. Le postulat de base lors de l'admission étant de rencontrer au moins une fois pour un premier temps relationnel le psychologue de la MECS.

De plus, la présence du psychologue lors des temps de visites médiatisées ou encadrées permet d'accompagner le jeune dans ce lien avec ses parents, sa fratrie et/ou sa famille, afin de soutenir l'élaboration et la liberté de la parole. La place du psychologue, dans ce rôle tiers désaffectivé, en fait une pièce motrice dans ce parcours de placement.

Les temps d'échanges collectifs avec les jeunes sont toujours importants dans la vie des 2 groupes d'internat et du PEAD. Le psychologue participe aux temps scolaires pour la réalisation des ESS, à la constitution des dossiers MDPH, aux réunions partenariales avec les spécialistes tels que les pédopsychiatres, les psychologues (EMDR ou autres), infirmiers, etc.

Cette année a été marquée par une augmentation des entretiens et de la présence du psychologue dans le cadre du PEAD. Ce service montant en charge progressivement, la nécessité des interventions en binôme, éducateur et psychologue, a été d'une grande richesse afin d'apporter un regard tiers et croisé sur chaque situation.

III.1.b. Réponses aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

ACTIVITES MISES EN ŒUVRE POUR REpondre AUX BESOINS DES JEUNES DANS LE CADRE DE LEUR ACCES AUX DROITS ET A LA CITOYENNETE

Des élections de délégués jeunes se sont déroulées. Des jeunes sont partis en campagne, ont réalisé des affiches pour mobiliser leur représentation auprès des autres : 2 jeunes par maison ont été élus. Ils jouent un rôle d'interface et de régulateur lors des réunions des CVS. Leurs mobilisations s'articulent beaucoup autour du « Mieux-Etre et Mieux Vivre à la MECS André Marguet ».

ACCOMPAGNEMENT A L'EXPRESSION DU PROJET PERSONNALISE

Les Contrats de séjour/DIPC et avenants au contrat de séjour signés par le ou les jeunes, les parents, les éducateurs référents, Direction permettent de décliner le Projet Individuel d'Accompagnement de la MECS.

Le Département du Doubs a finalisé le « Projet Pour L'Enfant » qui a été présenté en décembre 2022. Chaque service de la MECS (internat, PEAD, Plateau de jour et Studio 8) a un contrat de séjour spécifique qui a donné l'objet à un échange avec la Direction Territoriale du Haut-Doubs. Le contrat de séjour de chaque jeune accueilli sera annexé au Projet Pour l'Enfant qui l'accompagnera tout au long de son parcours au sein de la protection de l'enfance.

Au 31/12, tous les enfants ont un contrat de séjour. Pour certains, la signature du PIA par les représentants légaux est en attente.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

Les activités sportives, musicales, de loisirs, artistiques ou manuelles sont toujours un axe important pour les jeunes vivant à la maison d'enfants. Ces activités représentent une double modalité, car elles permettent l'ouverture sur l'extérieur et également elles sont un défouloir émotionnel. Le sport, la musique et toutes autres activités sont libératrices et génératrices de bien-être physique et psychique. C'est un fabuleux support pour les jeunes placés.

Nous mettons un point d'orgue à mettre en place des activités pour tous les jeunes, et le postulat est que chacun soit inscrit dans un club de son choix : club sportif, conservatoire de musique ou de chant de Pontarlier, etc. Au travers de ces activités, nous favorisons l'engagement, la poursuite et la persévérance.

Cette année, une explosion de joie a eu lieu et a touché en plein cœur tous les jeunes de l'internat et du PEAD, car le Parc de loisirs le plus plébiscité en Europe leur a offert 50 places entièrement gratuites : une journée entière à Europa-Park ! Que de bonheur pour tous nos jeunes ! Cela a demandé une organisation assez colossale, des autorisations de sortie de territoire pour tous nos jeunes, parfois très difficiles à recueillir. Mais un bus a été affrété, et dans cette vague de chants et de sandwiches, le départ s'est organisé à 5 heures du matin ! Emotions fortes, peurs du vide, sensations décuplées, grands 8 à volonté, ont été de mise. Des liens entre jeunes et professionnels se sont à nouveaux créés dans cette dimension du jeu.



Journée à Europa-Park

ACCOMPAGNEMENT POUR REALISER DES ACTIVITES DE JOUR

34 jeunes ont bénéficié du plateau de jour, pas uniquement pour la prévention au décrochage scolaire. Pour certains, ce fut lors d'une exclusion du collège, pour d'autres, lors d'un accueil d'urgence ou encore par simple plaisir d'aller travailler au jardin qui constitue l'un des supports mobilisés. Il y a eu 305 demi-journées d'accueil (280 en 2021).

A noter, la présence de 3 jeunes cette année en accueil extérieur à toute forme de placement, uniquement en convention avec les collègues et la DTSHHD. De plus, 1 jeune de 17 ans est allé en cuisine sur les 3 derniers mois, aider la cuisinière et construire son projet d'avenir.

ACCOMPAGNEMENT POUR VIVRE DANS UN LOGEMENT

Cette année, les 10 jeunes de plus de 16 ans ont pu bénéficier de différentes actions :

- ✓ Un accompagnement à l'autonomie par les courses hebdomadaires pour le jeune qui intègre un studio. Un budget lui est alloué, ce qui favorise et développe l'apprentissage de la gestion d'un budget pour l'alimentation et les dépenses de la vie quotidienne.
- ✓ Une mise en studio progressive au départ, à raison de 3 nuits par semaine, puis de manière complète avec un suivi effectué par l'éducateur référent.
- ✓ L'ouverture d'un compte en banque afin que le jeune qui est en contrat apprentissage puisse apprendre à gérer son salaire. Un suivi régulier est effectué par l'équipe.

Aucune commission autonomie (partenaires) n'a pu être mise en place. Ce temps de travail est corrélé avec la nouvelle instance de Régulation de l'Offre d'Hébergement et de Placement.

ACCOMPAGNEMENT DE LA VIE FAMILIALE, DE LA PARENTALITE

8 jeunes ont bénéficié de visites médiatisées à une fréquence variable, en lien avec le PEC de Pontarlier. Les visites ont lieu à la MECS, accompagnées soit d'un éducateur, soit du psychologue. Quand cela le nécessite, la cheffe de service est présente.

Les interventions à domicile dans le cadre du PEAD réalisées par les éducatrices spécialisées et du psychologue sont régulières et fréquentes, à raison d'une moyenne pouvant aller jusqu'à 3 interventions par semaine.

La formalisation d'un DIPIC/Contrat de séjour s'effectue sur le site du 21 rue Jeanne d'Arc à Pontarlier. Cela officialise et pose un cadre sécurisant et structurant. Les parents et les jeunes, voire la famille élargie et/ou Tiers Digne de Confiance, sont reçus en toute bienveillance, afin d'acter l'ordonnance de placement du juge en charge de la mesure en Assistance éducative. La nécessité de fixer ce service a été concrétisée en cette fin 2022.

Les enfants placés en PEAD bénéficient également d'interventions lors des activités de loisirs, avec les ateliers de la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier, en « groupe PEAD » et/ou avec les jeunes de l'internat. Ces sorties et activités bien souvent extérieures (balades en forêt, découverte de l'environnement) sont l'occasion d'apporter des observations comportementales que nous ne retrouvons pas forcément en famille ; ceci affine le travail et les éléments de réponses adaptées.

III.1.c. Réponses aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

ACCOMPAGNEMENT POUR PRENDRE DES DECISIONS ADAPTEES ET POUR LA SECURITE

Les jeunes accueillis à la MECS ne présentent pas pour la plupart de difficultés dans la réalisation des gestes de la vie quotidienne. En revanche, bon nombre d'entre eux ont encore besoin de cet accompagnement particulier dans la gestion de leur linge, le rangement de leur chambre ou l'organisation de leurs affaires scolaires.

Des apprentissages sont nécessaires au niveau des déplacements en trottinette ou vélo : le port d'un casque et des matériels de sécurité est demandé, ainsi que la validation par les parents.

En matière d'autonomie dans les déplacements, l'apprentissage des trajets écoles/MECS est d'actualité pour les plus de 10 ans qui en présentent toutes les capacités. A défaut, ces trajets sont accompagnés par un professionnel.

III.2. OUVERTURE DE L'ETABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ Le PEC Pontarlier est le partenaire privilégié : le lien opérationnel entre les professionnels de la MECS et ceux du PEC a été affecté par des situations de tensions autour de problématiques complexes de jeunes, avec une régulation insuffisante de ces tensions. Ce sujet fait l'objet d'une vigilance particulière depuis le mois de décembre avec l'implication de la DG de l'AHS-FC et de la Direction Enfance Famille du Département. L'objectif est de mettre à jour le cadre des délégations faites à la MECS, pour un climat de travail apaisé, professionnel et de confiance.
- ✓ Mise en place de l'instance de régulation dans le Haut-Doubs : cette instance mensuelle permet de réguler et de bien cerner les différentes places offertes dans le département, par territoire, au sein des différentes structures et de travailler en concertation les projets d'admission.
- ✓ La Police Nationale est en soutien pour la prévention sur différents sujets qui touchent les jeunes.
- ✓ Poursuite des inscriptions dans les structures de loisirs de type MJC, avec qui les relations se renforcent à un point tel qu'une des structures a engagé un apprentissage avec un jeune majeur de la MECS sur un parcours professionnel autour de l'animation.
- ✓ Ville de Pontarlier : poursuite du PRE (programme de réussite éducative) pour 2 jeunes.
- ✓ Croix Rouge : un jeune garçon a réalisé des temps d'insertion et de bénévolat : il a été le plus jeune bénévole et un article lui a été dédié dans l'Est Républicain (05/10/2022).

PONTARLIER

À 14 ans, Alex est le plus jeune bénévole de la Croix-Rouge

À seulement 14 ans, Alex est le plus jeune bénévole de l'unité locale de Pontarlier de la Croix-Rouge française. Après avoir tenté l'expérience de l'entraide dans le cadre de sa scolarité, il est devenu adhérent et est intervenu régulièrement aux côtés des autres bénévoles, notamment pour la distribution des denrées alimentaires.

Si la Croix-Rouge est porteuse de belles histoires à l'extérieur de ses locaux, elle l'est aussi à l'intérieur de sa propre maison, comme en témoigne l'aventure d'Alex. Le jeune garçon, issu de la Maison d'enfants à caractère social (Mecs) André-Marguet de Pontarlier, est depuis plusieurs mois l'un des bénévoles en charge de la distribution des denrées alimentaires au sein de l'association.

Accompagner les élèves en difficulté
Un parcours exemplaire pour l'adolescent, qui a trouvé le moyen, à travers son engagement, de se reconstruire après une période difficile. C'est en mars dernier qu'Alex pousse pour la première fois la porte de l'association et fait la connaissance d'Yves Leclerc, président de l'unité locale de Pontarlier de la Croix-Rouge. À cette époque, le garçon rencontrait des difficultés dans sa scolarité. C'est donc dans le cadre d'une mesure d'accompagnement, dite de « réparation », visant à éviter les exclusions temporaires des jeunes, que l'établissement scolaire d'Alex, en partenariat avec la Mecs et la Croix-Rouge, a pu organiser une semaine pédagogique pour aider l'adolescent à redonner du sens à son apprentissage. « Nous

L'avons accueilli le jeudi et vendredi, pour l'aide alimentaire, mais aussi pour prendre les températures au centre de vaccination contre le Covid. C'était le roi du pistolet ! », détaille en souriant Yves Leclerc.

Distribution des denrées alimentaires
De son côté, Alex semble avoir particulièrement apprécié cette expérience. À tel point que le jeune garçon a finalement continué à intervenir de manière régulière auprès de l'association, en devenant bénévole lors de son temps libre scolaire. Ainsi, Alex s'occupait chaque lundi et jeudi après-midi de charger les camions et de silloner les routes du secteur afin d'effectuer la distribution alimentaire. « On remplit les véhicules, avec un peu de tout, de la lessive, des aliments, de la boisson, et on va les livrer à tout type de personnes. Tout m'a plu dans cette action. » Une belle manière de développer son rapport à l'autre et de construire l'adulte qu'il est en train de devenir.

À 14 ans, Alex est le plus jeune bénévole de l'unité locale de Pontarlier de la Croix-Rouge.
Photo ER/Juliette BOFFY

Juliette BOFFY



- ✓ FLEX Radio : les jeunes aiment y intervenir lors d'émissions spéciales
- ✓ Les différents lieux de scolarisation, la mission locale, les chantiers de prévention.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

III.3.a. Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) :

L'instance n'a pas été activée en 2022. Les réunions des délégués jeunes et les réunions de groupe sont actives. Les jeunes sont force de propositions et surtout d'idées pour mettre en place les projets.

III.3.b. Espaces propices à la rencontre :

La fête de Noël s'est déroulée dans un milieu exceptionnel, avec des mets de qualité. Le « Bistrot de Malpas » nous a ouvert ses portes grâce à la gentillesse de son propriétaire que nous remercions sincèrement. Tous les jeunes ont pu partager ce moment très festif avec les éducateurs et autres professionnels de la Maison d'Enfants. Danses multiples, ouvertures de cadeaux et dégustations de chocolat ont eu lieu, sous le regard de la mère Noël !!

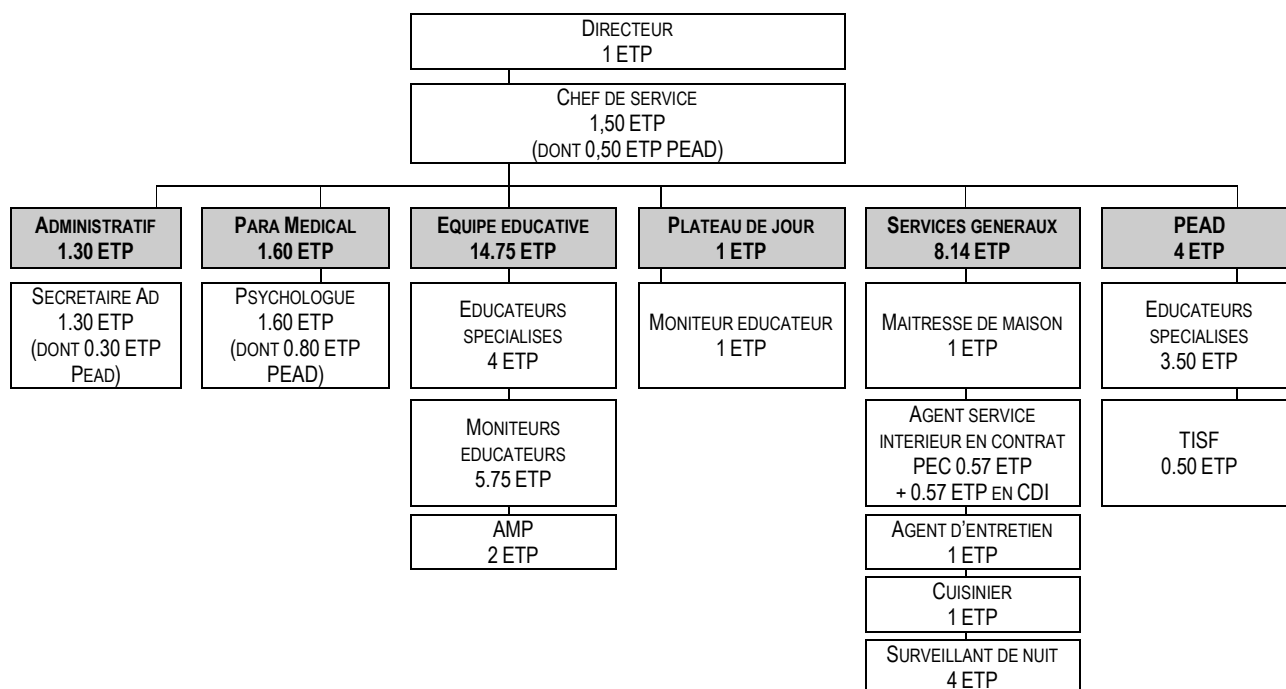
III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé de l'établissement était de 27.44 ETP auxquels s'ajoutent 3 personnels en contrat d'apprentissage (ES). En 2022, il a évolué compte tenu de l'ouverture du Pôle PEAD : 33.04 ETP (27.44 + 5.60).

L'ensemble constitue un total de 30 personnes auxquelles nous pouvons ajouter 5 remplaçants de longue durée.

ORGANIGRAMME DE LA MECS ANDRE MARGUET



3 départs de personnels ont eu lieu :

- ✓ 1 directeur
- ✓ 1 moniteur éducateur
- ✓ 1 personnel des services généraux.

2 embauches en CDI :

- ✓ 1 moniteur éducateur
- ✓ 1 Aide à l'Educatif Polyvalent avec VAE ME en cours et validée en décembre 2022.

| SECTEURS | SORTIES | EMBAUCHES |
|-------------------|----------|-----------|
| Direction | 1 | 0 |
| Educatif | 1 | 2 |
| Thérapeutique | 0 | 0 |
| Services Généraux | 1 | 0 |
| TOTAL | 3 | 2 |

Poursuite de 1 contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) pour le poste d'Agent de Service Intérieur.

III.4.b. Formations :

Formations qualifiantes :

- ✓ DEES en VAE pour 1 monitrice éducatrice
- ✓ Diplôme de Surveillant de Nuit pour un salarié en CDI
- ✓ VAE ME en cours pour 2 salariés, validées en 12/2022 par les 2 professionnels
- ✓ 3 apprentissages (3 ES) en cours.

Formations ponctuelles :

- ✓ « Incendie – Manipulation extincteurs » : cheffe de service et équipe éducative
- ✓ « Entretien professionnels » : cheffe de service + directeur
- ✓ « La prise en charge particulière des enfants abusés sexuellement » : 16 participants
- ✓ « Surveillant de nuit » : 2 salariés (formation sur 2 ans)
- ✓ « Word perfectionnement/maîtrise » : une salariée
- ✓ « Formation management d'équipe » : la cheffe de service
- ✓ « Formation hygiène HACCP » : la nouvelle cuisinière
- ✓ « MAC STT » : 1 éducatrice spécialisée.

III.4.c. Accueil des stagiaires :

Accueil de 14 stagiaires issus de formations professionnelles diplômantes différentes dont 3 ES en apprentissage.

11 formations initiales :

- ✓ Surveillant de nuit (09/2022 au 07/2023) : 1
- ✓ Educatrice spécialisée gratifiée 2^{ème} année (10/2022 au 04/2023) + (10/2021 au 05/2022) : 2
- ✓ Educatrice spécialisée 1^{ère} année : 1
- ✓ Educatrice spécialisée 2^{ème} année (03/2022 au 11/2022) : 1
- ✓ Educatrice spécialisée gratifiée 3^{ème} année (05/2021 au 04/2022) : 1
- ✓ Convention PMSMP : 1
- ✓ Moniteur Educateur 1^{ère} année : 1
- ✓ BTS SP3S : 1
- ✓ Reconversion professionnelle ME : 1
- ✓ BTS ESF : 1.

III.4.d. Groupe d'analyse de la pratique :

L'analyse de la pratique (APP) a été remise en place à compter de novembre. Deux séances ont été réalisées à destination des équipes pluridisciplinaires de l'internat. Au total, 16 personnels ont bénéficié de cet accompagnement.

La programmation de cet espace de travail est validée avec l'intervenant et les professionnels jusqu'en juin 2023.

Un autre dispositif d'APP sera proposé à l'équipe du PEAD à compter de mars 2023.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Le DUERP est réévalué chaque année, il sera complété en 2023 avec l'extension du PEAD.

Une nouvelle organisation concernant l'analyse et le suivi des fiches incidents va être mise en place permettant un suivi consolidé des incidents.

L'évaluation externe a eu lieu en septembre 2014. La programmation de l'évaluation dans le cadre de la nouvelle procédure a été fixée au 1^{er} trimestre 2024. Une formation avec l'URIOPSS nous a permis de nous approprier la démarche et de réaliser notre auto-évaluation en 2023.

IV. CONCLUSION

Fin 2022, la Maison d'Enfants a traversé des difficultés internes et externes affectant la qualité de vie au travail des professionnels. Avec le soutien de la Direction générale de l'AHS-FC et un travail renforcé avec le Département, un cadre de travail sécurisé a été mis en place pour favoriser la continuité des accompagnements et apporter un soutien aux professionnels.

Pour 2023, nous avons défini les axes suivants afin de proposer le meilleur accueil possible :

- ✓ Contribuer au bon partenariat avec le service gardien
- ✓ Déployer toute l'amplitude du Service d'Accompagnement Hors les Murs (SAHM) avec la mise en œuvre du PEAD et du plateau de jour grâce à la finalisation des derniers recrutements de professionnels.

- ✓ Réactualiser le Projet d'Etablissement 2022-2026 : avec la mise en place de CoPiL prenant en compte les orientations de la loi du 7 février 2022 de la protection de l'enfance et les axes travaillés dans le cadre du renouvellement du CPOM avec le Département du Doubs.
- ✓ Poursuivre les liens avec la Maison Médicale « Simone Veil » de Pontarlier pour les jeunes accompagnés au titre de la prévention.
- ✓ Travailler le projet de déménagement suite à l'acquisition d'un terrain à Pontarlier. L'étude architecturale est en cours. Le projet se poursuit en 2023 en lien avec le Conseil Départemental.

En cette fin de rédaction, il est primordial de souligner et de valoriser le travail de qualité de chaque professionnel de l'établissement : le soutien mutuel est présent et une belle énergie se dégage des équipes.

La MECS André Marguet est en pleine évolution de projets pour accueillir au mieux ces multiples jeunes accompagnés dans leur vie en construction.



MECS PAS A PAS

I. PRÉSENTATION

| | | |
|--|----------------------------|---|
| CATEGORIE D'ETABLISSEMENT OU SERVICE | | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| DATE D'AUTORISATION (CREATION OU RENOUVELLEMENT) | | Arrêté du 25/04/1997 renouvelé le 14/12/2016 Modifié par arrêté du 20/05/2019 -> transfert d'activité AHS-FC |
| AGREMENT OU HABILITATION | DATE DERNIER AGREMENT | Arrêté du 20/05/2019 Autorisation provisoire d'accueil d'urgence à compter du 22/07/2019 renouvelée le 29/06/2020 jusqu'au 30/09/2021 Arrêté 20-409 du 16/10/2020 portant extension de manière provisoire et exceptionnelle jusqu'au 31/12/2021 renouvelé jusqu'au 31/12/22 |
| | CAPACITE TOTALE | - 40 places d'accueil en internat - 2 places d'accueil d'urgence (provisoires) - 5 places d'accueil en internat (provisoires) - 10 places de service de suite - 25 Interventions Soutenues à Domicile, 30 activités - 1 Espace Famille (Lure/Luxeuil) |
| | MODALITE D'ACCUEIL | Accueil d'urgence Accueil permanent |
| | MODE DE FONCTIONNEMENT | Internat Interventions Soutenues à Domicile (AEMO/R + AED/R) et service de suite |
| | CATEGORIE DE BENEFICIAIRES | Garçons et filles de 4 à 18 ans et 18 à 21 ans |

Etablissement inscrit dans le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec le Département de la Haute-Saône pour la période 01^{er}/01/2018 au 31/12/2020 et prolongé jusqu'au 31/12/2021.

Le renouvellement du CPOM « Protection de l'enfance » regroupant le CEP St Joseph, le DMNA 70 et la MECS Pas à Pas a donné lieu à des rencontres régulières avec les services de la DSSP et la PJJ. Il a été validé en décembre avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 et ira jusqu'au 31 décembre 2026.

II. ACTIVITÉ

II.1. ANALYSE QUANTITATIVE :

II.1.a. Nombre de journées :

| JOURNEES | INTERNAT | | ISD | | SDS/PEAD | | TOTAL | |
|-----------------------------|----------|--------|-------|-------|----------|-------|--------|--------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Capacité autorisée | 47 | 47 | 25 | 25 | 10 | 10 | 82 | 82 |
| Capacité installée au 31/12 | 47 | 47 | 30 | 30 | 10 | 10 | 87 | 87 |
| Nombre de jours d'ouverture | 365 | 365 | 303 | 305 | 365 | 365 | 365 | 365 |
| Journées réalisées | 16 453 | 17 092 | 7578 | 9761 | 1206 | 4008 | 25 327 | 30 861 |
| Taux d'occupation (*) | 97.6 | 99.63 | 82.82 | 106.7 | 33.04 | 109.8 | 85.10 | 103 |

(*) Base calcul TO 2022 : (47x365) + (30x305) + (10x365) = 30 861 - TO 2021 : (46x365+5x305) + (30x305) + (10x365) = 25 237.

L'activité réalisée s'élève à 30 861 journées qui se répartissent comme suit :

- ✓ 17 092 journées pour une capacité installée au 31/12/2022 de 47 enfants qui intègre les 2 places d'accueil d'urgence ouvertes en 2019 et l'extension de 5 places sur le groupe des petits « Clairejoie » en 2020.
- ✓ 9 761 journées ISD pour une capacité installée de 30 mesures. Cet écart s'explique par la répartition des places ISD entre le CEP et la Maison d'enfants (+ 5).
- ✓ 4 008 journées « service de suite/PEAD » liées principalement à la hausse des mesures de placement éducatif à domicile.

Un tableau de suivi hebdomadaire des places occupées et vacantes des différents services est transmis à la DSSP chaque vendredi.

L'Espace Famille :

Ce dispositif a un objectif CPOM de 600 visites par an.

En 2022, l'activité totale est de 715 visites (457 visites en 2020 et 692 visites en 2021), comprenant :

- ✓ 497 visites médiatisées dont 92 à l'Espace famille de Lure
- ✓ 218 visites accompagnées dont 39 à l'Espace famille de Luxeuil.

808 visites étaient prévues, seules 715 ont pu être réalisées pour différents motifs (absence parents (majoritairement), oublis, enfants malades, mobilité, amplitude horaire...).

L'Espace Famille accueille les familles suite à une orientation de l'ASE et une ordonnance par jugement. En effet, lorsque les relations sont difficiles, conflictuelles voire interrompues, l'Espace Famille aide à maintenir et/ou rétablir les liens entre parents et enfants.

Le Service d'Accompagnement à la Scolarité (SAS) :

En 2022, ce service a accompagné 15 enfants de la MECS âgés de 4 à 15 ans, la moyenne d'âge est de 8 ans. Le nombre d'enfants bénéficiant d'une mesure MDPH est de 9. Le temps d'accueil d'un enfant varie entre 1 heure et 8 heures en fonction des besoins.

Le Service de Suite – Placement Educatif à Domicile (PEAD) :

Ce service s'est adapté durant l'année 2021 puis 2022 afin d'être en adéquation avec les nouveaux besoins d'accompagnement du Département de Haute-Saône. Cette mesure d'alternative au placement est ordonnée pour des enfants dont le placement en établissement ou en famille d'accueil n'est pas possible ou est devenu inopérant.

Au 31/12 : 12 jeunes sont suivis par l'éducatrice de ce service. 2 jeunes dans le cadre d'un Contrat Jeune Majeur (CJM), 2 jeunes dans le cadre d'un Contrat Administratif (CA) et 8 jeunes dans le cadre d'un PEAD. Il y a une liste d'attente de 4 situations (2 CJM et 2 PEAD). Le service a été en sur activité en 2022.

L'Intervention Soutenue à Domicile (ISD) :

Le service ISD intégré à la Maison d'Enfants en 2019 est un dispositif de milieu ouvert qui est un outil supplémentaire proposant une diversification du mode d'intervention afin de mieux répondre aux besoins de chaque enfant en s'appuyant, notamment, sur les compétences de leurs parents. Les objectifs sont les suivants :

- ✓ Alternative au placement et situations de crise
- ✓ Accompagnement d'une sortie de placement encore fragile
- ✓ Alternative à un placement inopérant.

Le service est ouvert 6 jours par semaine du lundi au samedi. Les professionnels accompagnent les familles avec des enfants de 0 à 21 ans considérés en danger ou en risque de danger.

Au 31/12, 32 jeunes sont accompagnés dans le cadre des mesures ISD, avec une liste d'attente de 5 mesures.

Notre taux d'activité de 110 % s'explique par le fait que ce service fonctionne en suractivité. Au mois de novembre, le service a atteint le nombre de 41 mesures avec une liste d'attente de 8 mesures. Au 31/12, il y avait 32 mesures en cours.

Dans le cadre du nouveau CPOM 2022-2026, les mesures ISD évolueront en Mesure Unique Modulable (MUM). Plusieurs réunions de travail ont eu lieu avec le Département lors du dernier trimestre concernant ce nouveau dispositif. Le 28/11, le Département a présenté à l'ensemble des intervenants la déclinaison de cette nouvelle mesure dont les objectifs sont :

- ✓ Modulation pour une adaptation réactive aux situations
- ✓ Approche globale de la prise en charge
- ✓ Renforcement du pilotage par le Département, chef de file de la protection de l'enfance
- ✓ Diminution des délais pour plus de réactivité.

Le suivi des absences :

Hospitalisations avec nuitées :

| HOSPITALISATIONS (AVEC NUITEE) EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|--|----------|----------|-------------------------|----------|----------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| En pédo-psychiatrie | | | | 0 | 0 | 0 |
| En pédiatrie | 9 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |
| TOTAL | 9 | 2 | 2 | 0 | 0 | 0 |

Autres séjours :

| FINANCES PAR LA ME EN NOMBRE | N-1 | | | N | | |
|---------------------------------|----------|---------|-------------------------|----------|---------|-------------------------|
| | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES | JOURNEES | SEJOURS | PERSONNES CONCERNEES |
| Séjours extérieurs | 342 | 40 | 49 | 62 | 3 | 20 |
| Colonies | 243 | 23 | 32 | 228 | 34 | 44 |
| En famille de parrainage | 313 | 75 | 9 | 199 | 52 | 8 |

II.1.b. Parcours des jeunes accueillis :

| MOUVEMENTS DES RESIDENTS | INTERNAT | | ISD | | SDS/PEAD | | TOTAL | |
|--|----------|------|------|------|----------|-----|-------|-----|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Personnes accompagnées au 1 ^{er} /01 (A) | 41 | 47 | 25 | 29 | 1 | 5 | 67 | 81 |
| Entrées directes de l'année (B) | 14 | 7 | 33 | 28 | 4 | 10 | 51 | 45 |
| Sorties définitives de l'année (C) | 10 | 5 | 26 | 22 | 1 | 9 | 41 | 36 |
| Entrées par mutation interne (D) | 4 | 3 | 1 | 0 | 1 | 6 | 6 | 9 |
| Sorties par mutation interne (E) | 2 | 4 | 4 | 3 | | 0 | 6 | 7 |
| Personnes accompagnées au 31/12 (A+B+D) – (C+E) | 47 | 48 | 29 | 32 | 5 | 12 | 77 | 92 |
| File active de l'année (A+B+D) | 59 | 57 | 59 | 57 | 6 | 21 | 124 | 135 |
| Durée moyenne de séjour des sortants | 2,43 | 2,56 | 0,91 | 1,22 | 1,4 | 0,8 | | |

Provenance des personnes accueillies :

| PROVENANCE DES PERSONNES ACCOMPAGNEES DANS L'ANNEE (HORS POLE EXTERIEUR) | SITUATION AU 31/12 |
|--|--------------------|
| Domicile / Milieu ordinaire | 24 |
| Familles d'accueil | 19 |
| Etablissement médico-social | |
| Etablissement social | 5 |
| Provenance inconnue (*) | |
| TOTAL | 48 |

Les admissions :Pour l'internat : 10 jeunes - Moyenne âge 8 ans :

- ✓ 2 accueils d'urgence
- ✓ 3 jeunes viennent du service ISD
- ✓ 5 admissions préparées.

Pour les 10 jeunes admis, le placement se réalise dans le cadre :

- D'une mesure d'assistance éducative : 8
- D'un contrat administratif d'accueil : 2.

Pour le Service de suite/PEAD : 16 :

- ✓ 3 jeunes majeurs sortant dont 2 sortants de l'internat de la MECS
- ✓ 11 mesures PEAD
- ✓ 2 en Contrat jeune majeur dont 1 sortant de l'internat de la MECS.

Pour l'ISD : 28 :

- ✓ 22 AEMOR (Action Educative en Milieu Ouvert Renforcée)
- ✓ 6 AEDR (Action Educative à Domicile Renforcée).

Les sorties :

De l'internat : 9 :

- ✓ 3 mainlevées de placement avec retour à domicile (dont 2 suivis en PEAD et 1 AEMO).
- ✓ 1 fin d'accueil administratif avec suivi à domicile par le SDS
- ✓ 1 fin de mesure (majorité) + suivi par le SDS
- ✓ 3 réorientations en institution (1 au CEP FLC, 1 en LDV en Alsace CEMR, 1 à Beaumotte)
- ✓ 1 jeune fille en DAP confiée à sa grand-mère.

Du service de suite : 9 :

- ✓ 6 PEAD
- ✓ 3 CJM.

De l'ISD : 25 :

- ✓ 22 mainlevées des mesures AEMOR ou fin des contrats AEDR
- ✓ 3 mesures de Placement à la Maison d'Enfants « Pas à Pas ».

Modalités de retours en famille :

| RETOURS AU DOMICILE (POUR JEUNES DE L'INTERNAT PRESENTS AU 31/12) | FAMILLE | FAMILLE DE PARRAINAGE |
|--|---------|--------------------------|
| Retour tous les WE + vacances | 11 | |
| Retour 2 à 3 WE par mois + ½ vacances | 10 | 4 |

27 jeunes bénéficient de visites médiatisées et de visites à domicile selon les termes précisés dans le jugement en assistance éducative. Concernant les enfants du groupe « Clairejoie » (3-6 ans), un enfant sur sept bénéficie de DVH (Droits de Visite et d'Hébergement) à hauteur d'une fois/mois.

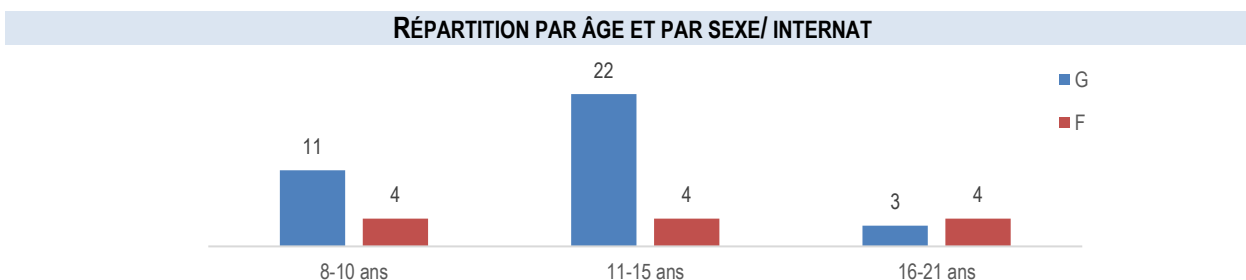
En moyenne, 28 enfants sur 48 sont présents pendant les week-ends et les vacances, soit plus de la moitié des enfants accueillis représentant un taux de 58.33%. Cette réalité vient s'ajouter à l'accueil de plus jeunes enfants en internat, nécessitant de réfléchir à l'organisation de l'encadrement et des groupes au vu des moyens que l'on possède et en fonction du besoin.

II.1.c. La liste d'attente :

Au 31/01/2023 :

- ✓ 1 demande est à l'étude en internat
- ✓ 4 mesures sont à venir pour le service de suite/PEAD
- ✓ 5 jugements sont en attente dans le cadre de l'ISD.

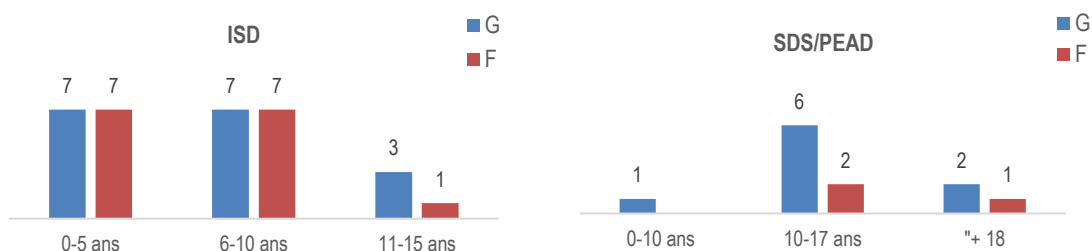
Dans le cadre de la MUM, les travailleurs sociaux du service se verront attribuer 23 mesures chacun au lieu de 10. Il y aura 19 mesures classiques et 4 mesures renforcées par professionnel. Le service ISD montera en charge progressivement en 2023, afin d'atteindre le nombre de 69 mesures.

II.2. ACTIVITÉ QUALITATIVE :**II.2.a. Profil des personnes accompagnées :**

Soit au 31/12 : 48 jeunes dont 36 garçons, 12 filles.

Moyenne d'âge : Des garçons : 11,9 ans - Des filles : 13,1 ans. Moyenne globale : 12,2 ans.

RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE : POLE EXTÉRIEUR



ISD : Au 31/12 : 32 jeunes accompagnés, 15 filles et 17 garçons pour des âges allant de 0,5 à 15,4 ans. Il y a 8 fratries représentant 20 jeunes des effectifs.

Moyenne d'âge globale : 6.5 ans.

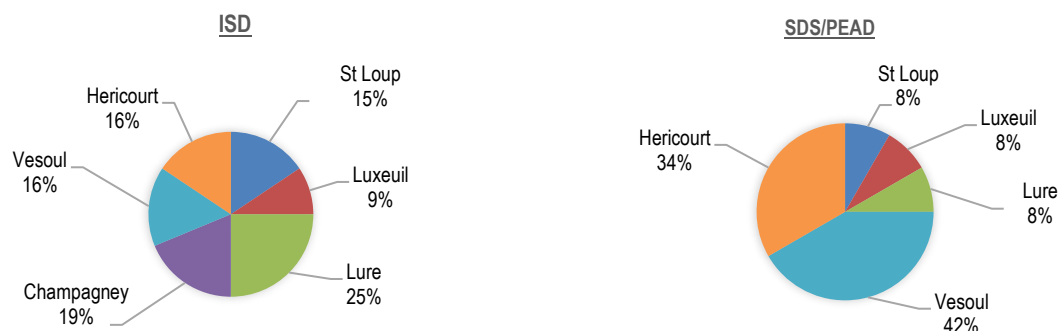
SDS : au 31/12 : 9 mineurs et 3 majeurs accompagnés, dont 3 filles et 9 garçons allant de 6,5 à 18,5 ans.

Moyenne d'âge globale : 15,9 ans.

RÉPARTITION PAR ORIGINE GÉOGRAPHIQUE / INTERNAT

- ✓ Haute-Saône : 43 jeunes dont 23 proviennent de l'UTAS de Lure (CMS Lure, Luxeuil, Héricourt), 18 de l'UTAS de Vesoul (CMS Montmarin, Rioz, Jussey) et 2 de l'UTAS de Gray
- ✓ Autres départements : 5 jeunes dont 4 proviennent du Département du Doubs et un enfant dépend du Département de la Meurthe et Moselle par ordonnance de dessaisissement du TPE 70 au profit du TPE 54 le 29/12.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE PAR CMS PÔLE EXTÉRIEUR



Une commission renforcée pour l'ISD est pilotée par l'ASEF tous les mois afin de répartir les mesures par organisme habilité.

II.2.b. Mesures de protection :

| MESURE DE PROTECTION AU 31/12/22 | INTERNAT | | SDS/PEAD | | ISD | |
|---|-----------|-----------|----------|-----------|-----------|-----------|
| | N-1 | N | N-1 | N | N-1 | N |
| Mesure de protection judiciaire | 41 | 44 | 3 | 7 PEAD | 21(AEMOR) | 26 AEMOR |
| Mesure de placement administratif (ASE) | 4 | 3 | | 2 CAA | 6(AEDR)) | 6 AEDR |
| Contrat Jeune Majeur (ASE) | 1 | 1 | 2 | 3 CJM | 2 PEAD | |
| Tutelle d'état | 1 | | | | | |
| TOTAL | 47 | 48 | 5 | 12 | 29 | 32 |

II.2.c. Profils des jeunes accueillis par unité de vie :

| UNITE DE VIE : LE CHALET (MOIMAY) | | |
|---|---------------------------------------|--|
| EFFECTIF AU 31/12/21 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 12 jeunes : 10 garçons et 2 filles de 7,5 à 17 ans Moyenne âge : 12.8 | 11 ASEF Haute-Saône 1 PEC Besançon | 4 école publique élémentaire - 3 EREA (privé) 1 collège (public) - 1 CIO - 1 MFR 2 apprentis + CFA |

| UNITE DE VIE : BELLEVUE 16 JEUNES : GROUPE COMPOSE DE 2 UNITES DE 8 JEUNES (MOIMAY) | | |
|---|--------------------------------------|--|
| EFFECTIF AU 31/12/21 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| B1 : 9 jeunes : 6 garçons et 3 filles de 6,8 à 18 ans <i>Moyenne : 12,8</i> | 9 ASEF Haute-Saône | 2 école publique élémentaire 4 collège (public) + 1 en SEGPA 1 MFR - 1 dans l'attente contrat Civique |
| B2 : 8 jeunes : 7 garçons et 1 fille de 9,5 à 16,7 ans <i>Moyenne : 14.1</i> | 7 ASEF Haute-Saône 1 PEC Besançon | 1 école publique élémentaire - 4 collège (public) dont 1 + PC en ITEP 3 en CAP (apprentissage, lycée, MFR) |

| UNITE DE VIE : CLAIREJOIE (MOIMAY) – OUVERTURE MARS 2021 | | |
|---|----------------------|--|
| EFFECTIF AU 31/12/21 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 7 jeunes : 5 garçons et 2 filles de 4,4 à 7,3 ans <i>Moyenne âge : 5.9</i> | 7 ASEF Haute-Saône | 5 en école Maternelle 2 en école élémentaire) |

| UNITE DE VIE : ZURLO (LURE) | | |
|---|---|---|
| EFFECTIF AU 31/12/21 | ORIGINE PAR POLE ASE | SCOLARITE AU 31/12 |
| 12 jeunes : 8 garçons et 4 filles de 10,1 à 17,9 ans <i>Moyenne : 13.7</i> | 9 ASEF Haute-Saône 2 PEC Besançon 1 M. et Moselle | 1 école publique élémentaire - 6 collège (privé & public) - 1 SEGPA - 1 MFR 3 CAP (CFA, lycée, MFR) |

II.2.d. Evolutions significatives du public accueilli au 31/12 :

Une adaptation prégnante des pratiques éducatives et un travail en réseau pluridisciplinaire en lien avec les services gardiens, la PMI, la pédopsychiatrie, ont été nécessaires afin de répondre à l'évolution du public accueilli.

Nous notons :

- ✓ L'accueil d'enfants de plus en plus jeune. La moyenne d'âge des enfants accueillis en 2022 est de 8 ans et la moyenne d'âge de l'ensemble des enfants accompagnés à la MECS est de 12 ans.
- ✓ Le recours au DAPEH 70 pour 3 enfants de la MECS en situation complexe.
- ✓ Un nombre élevé des placements sans Droit de Visite et d'Hébergement (22 enfants).
- ✓ Une augmentation significative du nombre d'enfants présents lors des weekends et des vacances. La présence moyenne des enfants sur ces temps est de 28/47.
- ✓ Une augmentation des enfants scolarisés à temps partiel, avec une mesure MDPH (9) et des orientations adaptées (ULIS, DITEP).
- ✓ Une augmentation des temps de transports pour les besoins scolaires, de santé et de visites médiatisées.
- ✓ Un besoin en santé plus important avec un manque de réponse de proximité et davantage de déplacements vers des centres médicaux plus éloignés.
- ✓ Une évolution de l'accompagnement des pré-majeurs avec des mises en appartements de mineurs (3) en accord avec le Département, afin de travailler l'autonomie et éviter les sorties sèches à la majorité.
- ✓ Une forte augmentation des demandes de PEAD, actuellement à 14 mesures au lieu de 10. Le service a enregistré en 2022 un pic de 14 accueils avec une liste d'attente de 3 mesures.

III. MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Poursuite de la réactualisation du projet d'établissement qui prend en compte l'évolution de l'offre en protection de l'enfance et le bilan du CPOM arrivant à terme au 31/12/2022. La rédaction du projet d'établissement est finalisée et couvre la période 2022-2026.

III.1. PRÉSENTATION ET BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE :

III.1.a. Réponse aux besoins des jeunes en matière de santé somatique et psychique :

ACCOMPAGNEMENT MEDICAL

Dans le cadre de son placement à la MECS, chaque enfant bénéficie automatiquement d'une rencontre avec l'infirmière et bénéficie d'une consultation médicale avec le cabinet médical de Villersexel avec qui nous sommes partenaires.

Compte tenu de l'âge des enfants du groupe Clairejoie (3-6ans), un partenariat avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été instauré en 2021. Les enfants de ce groupe sont accompagnés par l'infirmière lors de rencontres organisées selon les besoins avec le docteur référent de la PMI. A ce titre, l'infirmière intervient à hauteur de 0,50 ETP au lieu de 0,26 ETP.

L'infirmière se charge de recueillir toutes les informations et de mettre à jour la situation médicale du jeune tout en informant les familles. Elle organise la mise en place des traitements prescrits et leur renouvellement. Elle veille à la mise à jour du calendrier vaccinal, des soins dentaires, orthodontiques et de tous les soins paramédicaux en accord avec les représentants légaux.

9 jeunes prennent des traitements neuropsychiatriques liés à leurs pathologies : 5 jeunes ont un traitement neuroleptique, 1 un traitement antidépresseur, 1 un traitement psychostimulant et 2 un traitement anxiolytique.

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

2 psychologues à 0,50 ETP et 1 psychologue à 0,41 ETP composent l'équipe d'accompagnement psychologique. Les 2 psychologues sont passées de 0,50 ETP à 0,65 ETP dans le cadre de l'ouverture de Clairejoie.

A son arrivée, l'enfant rencontre de manière systématique une psychologue (au moins 1 séance) afin de créer du lien et envisager le travail à venir. Quand cela est possible, un travail avec les parents est engagé. L'enfant est accompagné à son rythme, en lien avec ses besoins et en fonction de sa problématique.

La psychologue a assuré le suivi de 19 jeunes. Les psychologues peuvent orienter les enfants vers la psychologue de la MECS qui intervient le mardi matin à Lure dans les locaux de l'espace famille et le jeudi à Moimay dans le bâtiment administratif « Vignier ».

L'équipe d'accompagnement psychologique assure le lien entre l'établissement et les partenaires de santé : Centre Pédopsychiatrique Infanto-Juvenil de Vesoul, les différents CMP du territoire, les établissements scolaires...

Le champ d'action des psychologues se situe au niveau de l'internat, mais aussi auprès des jeunes pris en charge par les services du pôle extérieur (ISD, SDS/PEAD, EF). Elles participent aux réunions hebdomadaires de toutes les équipes éducatives tant pour l'internat que pour les autres services de l'établissement. Elles participent aux instances d'élaboration des dossiers MDPH, aux concertations des Projets Personnalisés (PP), et fournissent des écrits dans le cadre d'audience en cas de besoin.

La saturation des CMP conduit également les psychologues à prendre en charge davantage de situations en internat. Concernant les services du pôle extérieur, la complexité des situations familiales oblige les psychologues à intervenir auprès des familles. De fait, des temps de trajets importants viennent s'ajouter à l'augmentation du nombre de suivis.

Une augmentation du temps de psychologue est proposée dans le cadre du renouvellement du CPOM 2022/2026.

III.1.b. Réponse aux besoins des jeunes en matière d'autonomie :

L'une des missions du travailleur social en MECS est axée sur l'accompagnement éducatif de l'enfant vers l'autonomie : Dans sa vie sociale et ses loisirs, de son environnement et de sa personne, dans sa vie scolaire et son projet professionnel et dans la gestion de ses dépenses et de son budget.

L'éducateur doit donc évaluer l'autonomie des adolescents et mettre en place des objectifs de progrès. L'accompagnement à l'autonomie des jeunes est un engagement affirmé de notre action au quotidien, mais cela répond également à la politique de protection de l'enfance.

L'autonomie est travaillée de manière à prendre en compte l'âge et les capacités de chacun. Cet accompagnement est individuel (soutien aux soins corporels, entretien de la chambre...) mais trouve aussi du sens dans le cadre de la vie collective (mise en place et préparation de repas, entretien des espaces communs, rappel des règles du vivre ensemble...). Dans les groupes du Chalet, de Bellevue et de Zurlo, plus de la moitié des enfants ont besoin d'une aide partielle ; pour Clairejoie, tous les enfants ont besoins d'une aide complète.

III.1.c. Réponse aux besoins des jeunes en matière de participation sociale :

Chaque enfant accueilli bénéficie d'un accompagnement personnalisé pour lequel il participe à la définition et à la mise en œuvre. Ainsi, nous nous attachons à ce que l'enfant soit « acteur » de son placement. Les équipes éducatives sont en perpétuelle réflexion afin de mettre en place les formes de participation les plus adaptées au public accueilli (Commission repas, commission sport, élections des délégués...).

L'effectivité de toutes les formes de participation constitue une démarche éducative permettant une formidable opportunité d'expérimenter et d'accéder à la citoyenneté au sein de la Maison d'Enfants.

ACCOMPAGNEMENT AU LOGEMENT / ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES RESSOURCES

Que cela soit dans le cadre des suivis des services extérieurs ou dans le cadre de l'accompagnement en internat, les professionnels interviennent auprès des jeunes afin de les sensibiliser au passage à la majorité par le biais de différents ateliers :

- ✓ A partir de 16 ans, un accompagnement individualisé en appartement peut être proposé en fonction de la maturité de l'adolescent, avec différentes actions mises en œuvre par l'équipe éducative : accompagnement aux courses, gestion du budget, ouverture de compte en banque...
- ✓ La MECS a construit un partenariat avec Habitat 70 dans le cadre de l'Intermédiation Locative (IML). En effet, l'IML est un dispositif qui permet de sécuriser et simplifier la relation entre le locataire et le bailleur grâce à l'intervention d'un tiers social comme notre association. 3 jeunes ont pu être mis en appartement.

ACCOMPAGNEMENT POUR MENER SA VIE D'ÉLÈVE

Scolarité :

Tous les enfants de la MECS sont scolarisés (cf. partie II.2.c), soit à temps complet soit à temps partiel. Le nombre d'enfants faisant l'objet d'une scolarité partielle est de 7, dont la majeure partie se situe dans le groupe des tout petits (3-6 ans).

Concernant les enfants qui ont une scolarité incomplète et les enfants ayant de grandes difficultés scolaires, le Service d'Accompagnement Scolaire (SAS) soutient les jeunes qui ont besoin d'une scolarité modulée et d'un Programme Pédagogique de Réussite Educative (PPRE) :

- ✓ Accompagner les jeunes en décrochage scolaire ou scolarisés à temps partiel compte tenu de leur problématique comportementale
- ✓ Soutenir les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- ✓ Elargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales
- ✓ Valoriser leurs acquis et compétences psycho-sociales afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide.

L'éducatrice coordonne des actions pour apporter une réponse adaptée et efficace à la prise en charge de difficultés rencontrées par l'enfant dans l'acquisition des connaissances et des compétences. En 2022, elle a accompagné 15 enfants âgés de 4 à 15 ans. Son temps d'intervention est passé de 0,75 ETP à 1 ETP avec l'ouverture de Clairejoie.

ACCOMPAGNEMENT POUR LA PARTICIPATION AUX ACTIVITES SOCIALES ET DE LOISIRS

16 enfants possèdent une licence dans un club de sport du secteur Moimay/Villersexel/Lure. Les pratiques sont très variées : football, basketball, boxe, rugby, handball, judo, gymnastique.

En parallèle, les équipes éducatives proposent et mettent en place différents projets tels que :

- ✓ Boxe éducative, tournoi de foot inter structures, concours de pêche, Animations radio...
- ✓ Ateliers vélo, cuisine, dessins, couture, découvertes et partenariat avec une chèvrerie...





Des camps sont organisés en interne lors des vacances scolaires. Nous avons organisé 34 colonies dans l'année et 44 enfants ont pu profiter de ces séjours. Nous faisons également appel à d'autres organismes qui proposent des temps de loisirs et des activités pour les enfants.

ACCOMPAGNEMENT DU LIEN AVEC LES PROCHES

Dans le cadre du CPOM, la MECS assure la mise en œuvre des liens sécurisés entre l'enfant confié et sa famille au sein des Espace Familles de Lure et de Luxeuil en lien avec les CMS.

Le cahier des charges précise qu'il peut être proposé des actions collectives relatives au développement de leurs compétences parentales. Il peut également regrouper des fratries d'enfants confiés hors présence des parents.

L'Espace Famille de la Maison d'Enfants est situé dans la commune de Lure et est ouvert 6 jours/semaine du lundi au samedi. Cet Espace est un lieu bienveillant et éducatif qui vise à favoriser les rencontres entre les parents et leur(s) enfant(s) confié(s). Il intervient à Luxeuil dans les locaux du CMS.

- ✓ Durée d'une visite : elle est d'une heure avec un temps de préparation avant et un temps d'échange après, soit environ 1h30. Certaines situations ont un temps de visite plus court (30 ou 45 minutes - enfants en bas âge, handicap, grande fratrie...). A l'inverse, il peut y avoir des temps plus longs (1h30 ou 2 h de visite).
- ✓ Fréquence : elles sont actées par le JE et/ou décidées avec le CMS référent et varient en fonction des situations. Il peut y avoir de 1 ou 2 visites/mois, 1 visite toutes les 3 semaines, 1 visite toutes les 6 semaines, ou encore 1 visite/trimestre.
- ✓ Durée d'une mesure VM/VA : en moyenne 6 mois. L'encadrement de la mesure est évalué, discuté et/ou réévalué en réunion d'équipe. Le contenu de chaque situation ainsi que leurs réajustements font l'objet d'un échange, voire d'une prise de décision avec le CMS référent (Luxeuil). Ainsi, une commission a lieu chaque trimestre avec les CMS afin d'évoquer les entrées, les sorties et les possibilités d'évolutions des VM/VA. Le Juge peut d'emblée imposer le rythme et les objectifs des VM/VA, mais il peut également décider de laisser les CMS et l'Espace Famille faire une évaluation des besoins en termes de fréquence et d'axes de travail avec et pour la famille.

III.2. OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT SUR SON ENVIRONNEMENT :

Partenariats institutionnels éducatifs et associatifs :

- ✓ Les correspondants « établissements » avec l'ASE : 3 travailleurs sociaux du département (Vesoul, Lure, Héricourt) collaborent étroitement avec la Maison d'Enfants afin de gérer l'ensemble des situations des jeunes qui lui sont confiés. Un point mensuel est organisé avec chacun des correspondants établissements dans le but d'optimiser le suivi des situations avec les familles.
- ✓ Réunions inter établissements protection de l'enfance de Haute-Saône
- ✓ Réunions avec l'éducation nationale : Il est nécessaire d'avoir et de garder un lien avec les établissements scolaires qui accueillent les enfants de la MECS. A cet effet, des réunions trimestrielles se tiennent entre la direction de la Maison et les directions des établissements scolaires. Ces temps permettent aux acteurs

de faire un point sur les compétences scolaires et le niveau du jeune, d'évoquer la dynamique et le comportement de l'enfant, d'échanger autour de l'évolution et le projet scolaire ou professionnel du mineur.

- ✓ Liens avec les municipalités : Des échanges formels et informels avec différentes municipalités existent afin d'évoquer l'évolution de la prise en charge de la Maison d'Enfants et les projets en cours. Les idées et les futurs projets sont réfléchis et discutés de manière transparente avec les mairies de Moimay, Lure, Villersexel et Rougemont (chaufferie communale, acquisition de créneaux de salles de sport, location d'appartement, mise à disposition de biens municipaux...).
- ✓ Participation aux Commissions renforcée des mesures ISD : Dans le cadre des interventions de l'ISD, une commission mensuelle réunit les services référents d'AEMO et AED renforcées afin d'étudier l'ensemble des demandes formulées par les Centres Médico-Sociaux (CMS) du département, et de répartir de manière cohérente et équitable les situations entre les trois services. Le travail en commun mené au cours de cette commission renforce la cohésion sur le territoire départemental en matière d'AEMO et AED renforcées. Des temps de travail inter-établissements (ISD Frasn-le-Château et ISD Moimay) ont été organisés afin de permettre aux différentes équipes d'harmoniser leurs pratiques et de partager leurs expériences.

III.3. EXPRESSION ET PARTICIPATION DES USAGERS :

Comme chaque année, les élections des délégués ont eu lieu dans les groupes.

Les équipes éducatives de chaque lieu de vie organisent des réunions d'expression hebdomadaires (lundi) au cours desquelles sont abordées toutes les questions concernant la vie courante du collectif. C'est au cours de ces réunions que les jeunes peuvent soumettre leurs idées pour l'organisation de la semaine et du week-end à venir. Cet espace peut être destiné à un rappel des règles ou à sensibiliser sur un sujet.

Les commissions « Menu » ont été remplacées par des temps d'échanges entre l'équipe de cuisine et les équipes éducatives en fonction des besoins. Néanmoins, cette commission a repris en janvier 2023. Ce temps de rencontre réunit une fois par trimestre 1 délégué jeune et un accompagnant par groupe, les membres de la cuisine et l'équipe de direction.

La commission « sport » mise en place depuis décembre réunira un référent éducatif et la direction une fois par trimestre afin de construire des projets autour du sport. Aujourd'hui, le sport fait partie intégrante du processus de socialisation des jeunes. En plus d'être bénéfique pour la santé, il est un réel moyen de transmissions de valeurs et de règles sociales. Pour toutes ces raisons, nous avons décidé de créer une « Commission sport » au sein de notre établissement.

III.4. MOYENS HUMAINS :

III.4.a. Organigramme :

L'organigramme autorisé au CPOM est de 49.40 ETP (cf. page suivante). En 2021, il a évolué compte tenu de l'ouverture du Groupe de Vie Clairejoie : 62,66 ETP, soit 70 salariés intégrant les 10.50 ETP du nouveau groupe de vie.

Mouvements de personnel :

| SECTEURS | SORTIES | EMBAUCHES |
|-------------------|-----------|-----------|
| Direction | 0 | 0 |
| Educatif | 2 | 5 |
| Administratif | 0 | 0 |
| Services Généraux | 6 | 3 |
| Paramédical | 3 | 1 |
| TOTAL | 11 | 9 |

III.4.b. Formations :

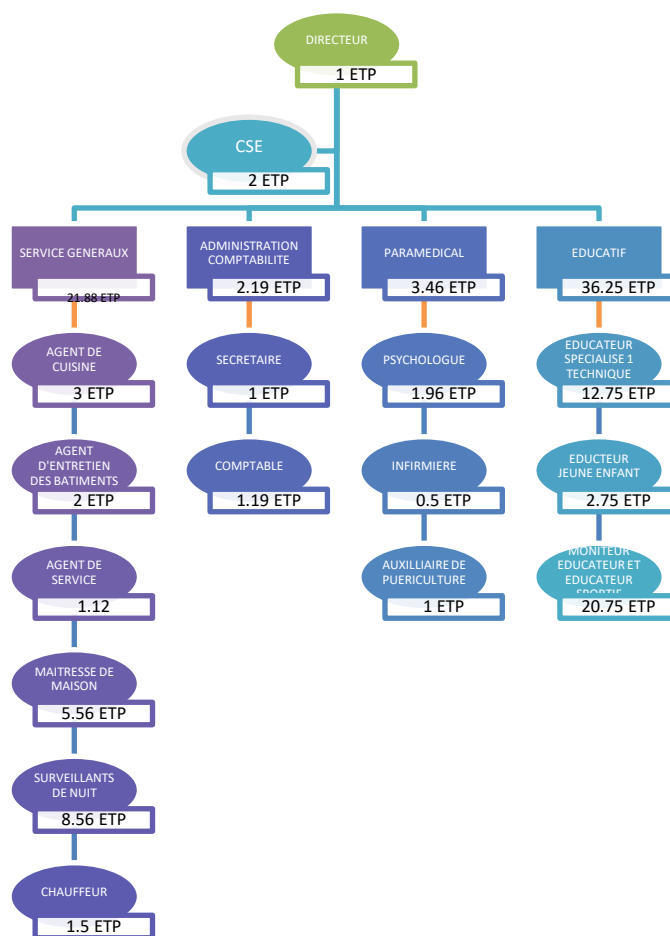
En complément des formations listées ci-dessous, nous avons de nouveau pu compter sur les interventions du Centre Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIA VS) de Besançon.

Le DAPEH 70 est intervenu dans plusieurs situations d'enfants de la MECS. A cet effet, l'équipe de ce dispositif est venue faire du lien et présenter ses missions lors de la réunion générale de janvier 2023.

La gendarmerie de Villersexel, en lien avec la Maison de Protection des familles située à Vesoul, vient rencontrer les professionnels autour de différentes thématiques : la procédure de fugue, le placement, les procédures éducatives... Ce partenariat continuera en 2023.

| FORMATIONS | NB DE SALARIES |
|---|------------------|
| Gérer l'agressivité et les troubles comportementaux | Report mars 2023 |
| Maitresse de Maison / Surveillant de nuit | 3 |
| VAE ES ou ME | 2 |
| DE Médiateur Familial | 1 |
| Contrat de professionnalisation | 1 |
| Formation maitres d'apprentissage | 2 |
| Formation collective Octime | 4 |
| Musicologie | 1 |
| TOTAL | 14 |

ORGANIGRAMME DE LA MAISON D'ENFANTS PAS A PAS



III.4.c. Analyse de la pratique :

L'analyse de la pratique pour 27 professionnels a pris fin en juin. Nous sommes à la recherche d'un intervenant pour 2023.

III.4.d. Accueil des stagiaires :

Accueil de 14 stagiaires issus de formations professionnelles diplômantes différentes :

- ✓ 2 Educateurs spécialisés
- ✓ 4 Moniteurs éducateurs (trices)
- ✓ 2 Educateurs (trices) Jeunes Enfants
- ✓ 1 BTS Economie Sociale et Familiale

- ✓ 1 BTS Gestion comptabilité
- ✓ 1 Stage découverte agent technique (Pôle emploi)
- ✓ 2 Licence Psychologie
- ✓ 1 BPJEPS.

III.5. DÉMARCHE QUALITÉ :

Nous avons terminé la rédaction de notre projet d'établissement 2022-2026. Deux CoPil de relecture auront lieu au premier semestre 2023 en vue d'une validation définitive par la DG.

La constitution d'un CoPil « Diagnostic Partagé » proposée et créée en collaboration avec les professionnels fin 2020 a donné lieu à l'élaboration et la mise en œuvre en 2021 d'une feuille de route autour de 3 axes :

1. Evolution du public
2. Organisation de travail
3. Ressources matérielles.

Un point d'étape de cette action co-constructive a été effectué lors de la réunion institutionnelle de 2022. Au 31/12, sur 29 actions repérées, 23 actions sont réalisées et 6 sont en cours de réalisation.

En 2023, nous serons dans la continuité de ces objectifs qui avancent « pas à pas ». Certains seront certainement toujours en cours comme, par exemple, la question de l'évolution du public. De nouvelles actions sont apparues en 2022, l'accueil d'enfants de plus en plus jeunes, le nombre accru d'enfants sans DVH...

Ces évolutions nous obligeront à repenser nos organisations tant au niveau de l'encadrement, notamment lors des week-ends et vacances, qu'au niveau de la mise en activité des enfants de la MECS.

Point concernant le traitement des Événements Indésirables Graves (EIG) : En 2022, nous recensons 1 EIG ayant donné lieu à une réorientation suite aux comportements inadaptés d'un jeune sur d'autres jeunes.

IV. CONCLUSION

L'année 2023 est un nouveau départ et celui-ci nous permet en quelque sorte de regarder dans le rétroviseur les actions que nous avons menées à la MECS en 2022 et les années précédentes. Ce nouveau départ nous permet surtout de regarder vers l'avant et vers un horizon commun dans le cadre du renouvellement du CPOM.

En ce sens, des évolutions et des projets d'accompagnements sont à réfléchir, à venir, et à mettre en œuvre :

- ✓ Des évolutions de service : Notamment avec la mise en place de la Mesure Unique Modulable (MUM) pour le service ISD et la réflexion de l'ouverture d'une antenne à Héricourt pour l'Espace Famille.
- ✓ Des évolutions de pratiques : Avec le développement du réseau FC-Net et l'intranet associatif, ainsi que la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).
- ✓ Des évolutions de bâtis : Sur l'achat ou la construction d'une maison pour le groupe de Clairejoie et la réflexion concernant l'achat du patrimoine de Moimay.
- ✓ Des évolutions d'accompagnement éducatif : Prenant en compte l'accueil d'enfants de plus en plus jeunes et l'accueil d'enfants avec de moins en moins de DVH.

De ces métamorphoses qui impactent et impacteront notre maison, notre secteur d'activité, nos organisations et nos pratiques éducatives, il faut tirer le fil de l'humilité dans nos réflexions, nos actions et nos décisions.

Nous devons donc poursuivre la réflexion et élargir nos modalités de réponses, notamment dans le cadre des évolutions de l'offre de la protection de l'enfance en Haute-Saône.

A cet effet, nous continuerons collectivement de parfaire l'accueil des plus petits mais aussi celui des plus grands.

Il nous faudra également continuer à multiplier les espaces de recherches, de réflexions, d'échanges et de formations, afin de ne pas perdre le sens de notre action, en somme : prendre la mesure et l'importance de nos missions.



SIGLES ET ABBREVIATIONS

Liste non exhaustive

| A | |
|----------|---|
| AAH | Allocation Adulte Handicapé |
| ACT | Autorités de Contrôle et de Tarification |
| AEMO | Action Educative en Milieu Ouvert |
| AES | Accident d'Exposition au Sang |
| AG | Accompagnement Global |
| AHS-FC | Association d'Hygiène Sociale de Franche-Comté |
| AMP/AS | Aide Médico Psychologique/Aide-soignante |
| ANESM | Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux |
| ANPF | Association Nationale des Placements Familiaux |
| ARS | Agence Régionale de Santé |
| ASE | Aide Sociale à l'Enfance |
| AVA | Accompagnement Vers l'Autonomie |
| AVS | Aide à la Vie Scolaire |
| C | |
| CADA | Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile |
| CAE | Contrat dans l'Accompagnement à l'Emploi |
| CAFS | Centre d'Accueil Familial Spécialisé |
| CAMSP | Centre d'Action Médico Sociale Précoce |
| CAO | Centre d'Accueil et d'Orientation |
| CASF | Code de l'Action Sociale et des Familles |
| CATTP | Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel |
| CCAS | Centre Communal d'Action Sociale |
| CDAPH | Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées |
| CEEDA | Centre d'Education pour Enfants Déficients Auditifs |
| CEGIDD | Centre gratuit d'information, de dépistage, de diagnostic des infections par les virus de l'Immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles |
| CEP | Centre Educatif Professionnel |
| CER | Centre Educatif Renforcé |
| CGI | Centre de Guidance Infantile |
| CHN | Centre Hospitalier Novillars |
| CHS | Centre Hospitalier Spécialisé |
| CI | Cas Index |
| CIR | Contrat d'Intégration Républicaine |
| CJC | Consultations Jeunes Consommateurs |
| CLAT | Centre de Lutte Anti Tuberculeuse |
| CLIS | Classe d'Intégration Scolaire |
| CLEX | Classe externalisée |
| CMPP | Centre Médico Psycho Pédagogique |
| CMPRO | Centre Médico Professionnel |
| CPH | Centre Provisoire d'Hébergement |
| CPIAS | Centre de Prévention des Infections associées aux Soins |
| CPOM | Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens |
| CRA | Centre de Ressources Autisme |
| CRF | Centre de Rééducation Fonctionnelle |
| CSAPA | Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie |
| CODES | Comité Départemental d'Education pour la Santé |
| COPIL | Comité de Pilotage |
| COT | Contrat d'Objectif Triennal |
| CPH | Centre Provisoire d'Hébergement |
| CREESDEV | Centre Régional d'Enseignement et d'Education Spécialisés pour Déficients Visuels. |
| CRIAVS | Centres Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles |
| CVS | Conseil de la Vie Sociale |
| D | |
| DAEDR | Dispositif d'Action Educative à Domicile Renforcée |
| DAHIS | Dispositif d'Accompagnement, d'hébergement et d'insertion sociale |

| | |
|----------|---|
| DAME | Dispositif d'Accompagnement Médico-Éducatif |
| DAPEH | Dispositif d'Appui Protection de l'Enfance Handicap |
| DARI | Document d'Analyse des Risques Infectieux |
| DAS | Dispositif d'Appui médico social à la Scolarité |
| DATA | Dispositif d'Appartements Thérapeutiques Relais en Addictologie |
| DDCSPP | Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations |
| DDPJJ | Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |
| DEF | Direction Enfance-Famille |
| DI | Déficient Intellectuel |
| DIPC | Document Individuel de Prise en Charge |
| DIU | Document Individuel Informatique de l'Usager |
| DIRECCTE | Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi |
| DMNA | Dispositif pour Mineurs Non Accompagnés |
| DNA | Dispositif National d'Accueil |
| DRA | Dispositif Répit Autisme |
| DRJSCS | Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale |
| DSA | Dispositif de Semi Autonomie |
| DSSP | Direction de la Solidarité et de la Santé Publique |
| DTSHHD | Direction Territoriale des Solidarités Humaines du Haut-Doubs |
| DUD | Document Unique de Délégations |
| DUERP | Document unique d'évaluation des risques professionnels |
| DO | Déclaration Obligatoire de tuberculose |
| DTPJJ | Direction Territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse |

E

| | |
|-------|--|
| EA | Entreprise Adaptée |
| EAM | Etablissement d'Accueil Médicalisé |
| EANM | Etablissement d'Accueil Non Médicalisé |
| EMA | Equipe Mobile Autisme |
| EMAS | Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation |
| ETP | Equivalent Temps Plein |
| EHPAD | Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes |
| ESAT | Etablissement et Service d'Aide par le Travail |
| ESSMS | Etablissement et Service Social et Médico Social |
| ESS | Equipe de Suivi de Scolarité |

F

| | |
|------|-----------------------------------|
| FAM | Foyer d'Accueil Médicalisé |
| FAMI | Fonds Asile Migration Intégration |
| FJT | Foyer de Jeunes Travailleurs |

G

| | |
|----------|--|
| GCSMS | Groupement de Coopération Social & Médico Social |
| GEVA-SCO | Guide d'EVALUATION des besoins de compensation en matière de SCOLARISATION |
| GEM | Groupement d'Entraide Mutuelle |
| GPEC | Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences |
| GTO | Groupe Technique d'Orientation |
| GUADA | Guichet Unique d'Accueil pour Demandeurs d'Asile |

H

| | |
|-------|--|
| HACCP | Analyse et maîtrise des points critiques pour la sécurité des aliments |
| HAS | Haute Autorité de Santé |
| HCSP | Haut Conseil de la Santé Publique |
| HPV | Infections par papillomavirus humains |
| HUDA | Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile |
| HUM | Hébergement Urgence Migrants |

I

| | |
|---------|--|
| IDE | Infirmière Diplômée d'Etat |
| IEN ASH | Inspecteur de l'Éducation nationale - Adaptation Scolaire et Scolarisation des Elèves Handicapés |
| IFSI | Institut de Formation en Soins Infirmiers |
| IMC | Infirmité motrice cérébrale |
| IME | Institut Médico Educatif |
| IMP | Institut Médico Pédagogique |
| IMPPro | Institut Médico Professionnel |
| IRTS | Institut Régional du Travail Social |
| ITEP | Institut Thérapeutique, Educatif et Pédagogique |

| | |
|------------|---|
| ITL | Infection Tuberculeuse Latente |
| M | |
| MAS | Maison d'Accueil Spécialisée |
| MASI | Mesure d'Accompagnement Sociale et d'Insertion |
| MASP | Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé |
| MCO | Médecine Chirurgie Obstétrique |
| MECS | Maison d'Enfants à Caractère Social |
| MDPH | Maison Départementale des Personnes Handicapées |
| MIE/MNA | Mineur Isolé Etranger/Mineur Non Accompagné |
| MUM | Mesure Unique Modulable |
| O | |
| OFII | Office Français de l'Immigration et de l'Intégration |
| OFPPRA | Office Français de Protection pour les Réfugiés et Apatrides |
| P | |
| PACQ | Plan d'Amélioration Continue de la Qualité |
| PADA | Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile |
| PAG | Plan d'Accompagnement Global |
| PAI | Projet d'Accueil Individualisé |
| PAP | Projet d'Accompagnement Personnalisé |
| PAS | Pôle d'Accompagnement Spécialisé |
| PEAD | Placement Educatif à Domicile |
| PEAT | Permanence Educative Auprès du Tribunal |
| PEC | Parcours Emploi Compétences |
| | Pôle Enfants confiés |
| PIA | Projet individualisé d'accompagnement |
| PIAL | Pôle inclusif d'accompagnement localisé |
| PMI | Protection Maternelle Infantile |
| PMO | Prestation Milieu Ordinaire |
| PMS | Plan de Maîtrise Sanitaire |
| PPA | Projet Personnalisé d'Accompagnement |
| PPE | Projet Pour l'Enfant |
| PPI | Projet Pédagogique Individualisé |
| PPS | Projet Personnalisé de Scolarisation |
| PTSM | Projets Territoriaux de Santé Mentale |
| PREP | Prophylaxie Pré Exposition |
| PRS | Projet Régional de Santé |
| R | |
| RAPT | Réponse Accompagnée Pour Tous |
| RBPP | Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles |
| RePPOP-FC | Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique en Franche-Comté |
| REQUAMS | Réseau Qualité des établissements du secteur médico-social |
| RFCLIN | Réseau Franc-Comtois de Lutte contre les Maladies Nosocomiales |
| RQTH | Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé |
| RSFP | Reconnaissance des Savoirs Faire Professionnels |
| S | |
| SAJ | Service d'Accueil de Jour |
| SAMS | Service d'Accompagnement Médico Social |
| SAVS | Service d'Accompagnement à la Vie Sociale |
| SED | Service Educatif à Domicile |
| SEGPA | Section d'Enseignement Général et Professionnel Adaptée |
| SERAFIN-PH | Réforme pour une Adéquation des FINancements aux parcours des Personnes Handicapées |
| SESSAD | Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile |
| SSIAD | Services de Soins Infirmiers A Domicile |
| SPADA | Structure de Premier Accueil des Demandeurs d'Asile |
| T | |
| TDC | Tiers Digne de Confiance |
| TED | Troubles Envahissants du Développement |
| TISF | Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale |
| TROD | Tests Rapides d'Orientation Diagnostique |
| TSA | Troubles du spectre autistique |
| U | |
| UE | Unité d'Enseignement |

| | |
|-------------|---|
| UEM | Unité d'Enseignement Maternelle |
| UEMA | Unité d'Enseignement Maternelle Autisme |
| ULIS | Unités localisées pour l'Inclusion Scolaire |
| UNAFAM | Union Nationale des Amis et Familles de Malades Mentaux |
| UDAF | Union Départementale des Associations Familiales |
| UPI | Unité Pédagogique d'Intégration |
| V W | |
| VAS | Vie Affective et Sexuelle |
| VIH | Virus de l'Immunodéficience Humaine |
| VHA / B / C | Virus responsable de l'hépatite A / de l'hépatite B / de l'hépatite C |
| WISC | Echelle de mesure Wechsler |

...



Direction Générale
15 Avenue Denfert-Rocherau
BP 36005 - 25012 BESANÇON Cedex
Téléphone : 03 81 65 44 44
Télécopie : 03 81 88 25 66
Courriel : dg@ahs-fc.fr
Site : www.ahs-fc.fr
